

MÉMOIRES
DE
L'ACADÉMIE

DES SCIENCES, BELLES-LETTRES ET ARTS

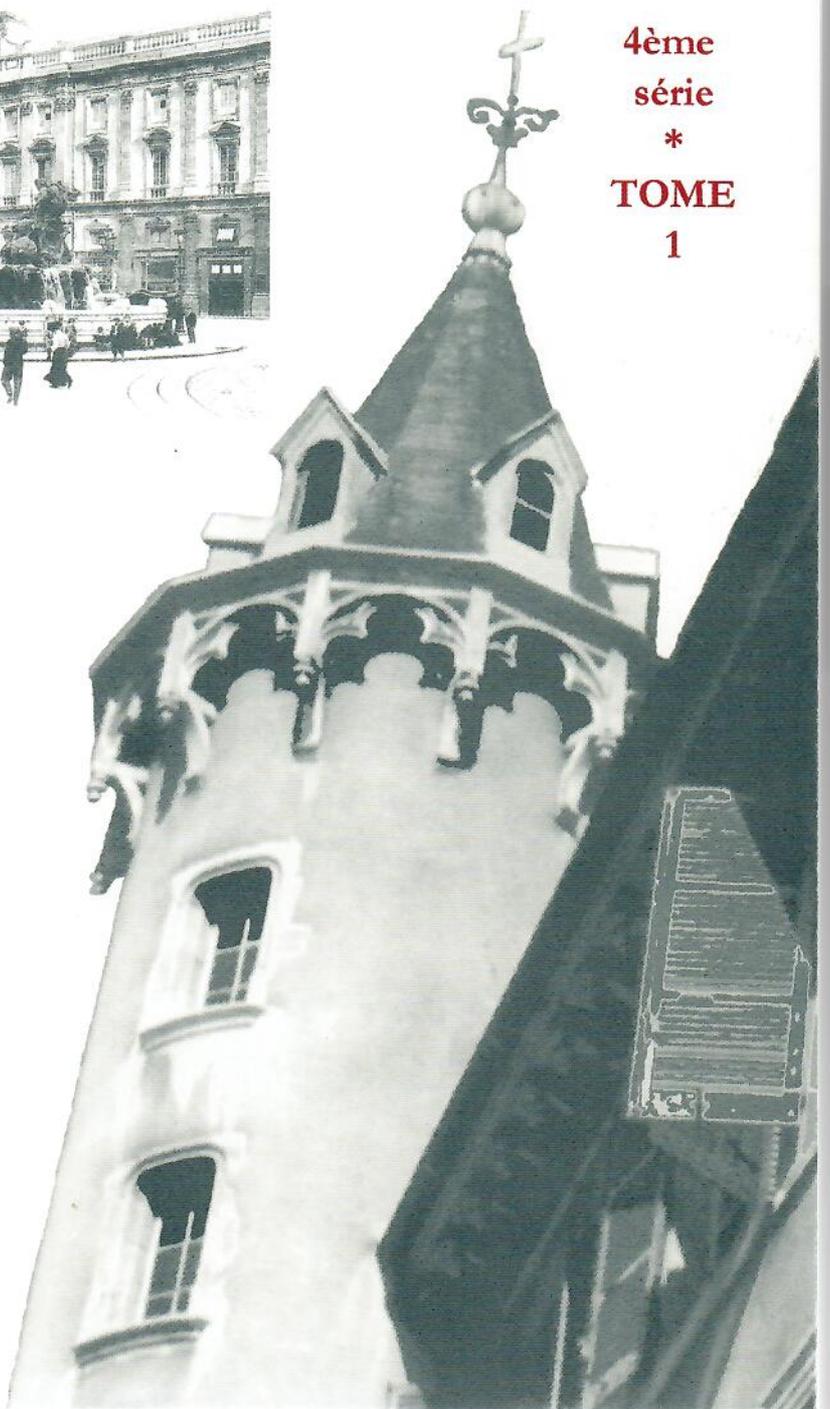
DE LYON



4ème
série
*
TOME
1



LYON
2001



**MÉMOIRES
DE L'ACADÉMIE**

2001

Ce volume de Mémoires a été édité
par l'Académie de la Ville de Lyon
et du Conseil Général du Rhône

Académie des Sciences, Belles-Lettres et Arts de Lyon
182810000

MÉMOIRES
DE L'ACADÉMIE

Ce volume de Mémoires a été édité
avec l'aide de la Ville de Lyon
et du Conseil Général du Rhône

Académie des Sciences, Belles-Lettres et Arts de Lyon
ISSN 07678975

MÉMOIRES
DE
L'ACADÉMIE

DES SCIENCES, BELLES-LETTRES ET ARTS

DE LYON

pour l'année 2001

4ème

Série

*

TOME

1

Édition de l'Académie
2002

MÉMOIRES
de
L'ACADÉMIE

DES SCIENCES, BELLES-LETTRES ET ARTS

DE LYON

pour l'année 2001

deux

parties

TOME

*Envoyez toute correspondance concernant l'Académie au Président,
ou à l'un des Secrétaires généraux, à l'adresse suivante :*

ACADÉMIE DES SCIENCES, BELLES-LETTRES ET ARTS
4, Avenue Adophe-Max - 69005 LYON

tél : 04.78.38.26.54

fax : 04.72.77.90.56

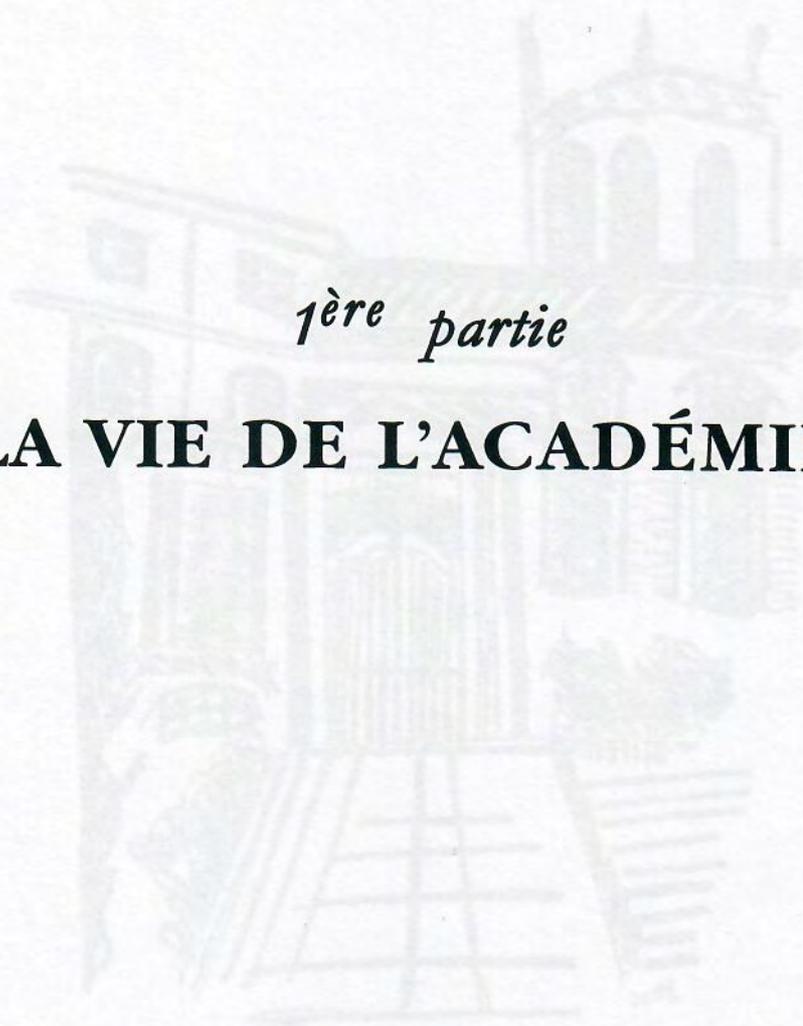
mél : academie-sciences-lyon@libertysurf.fr

Édition de l'Académie

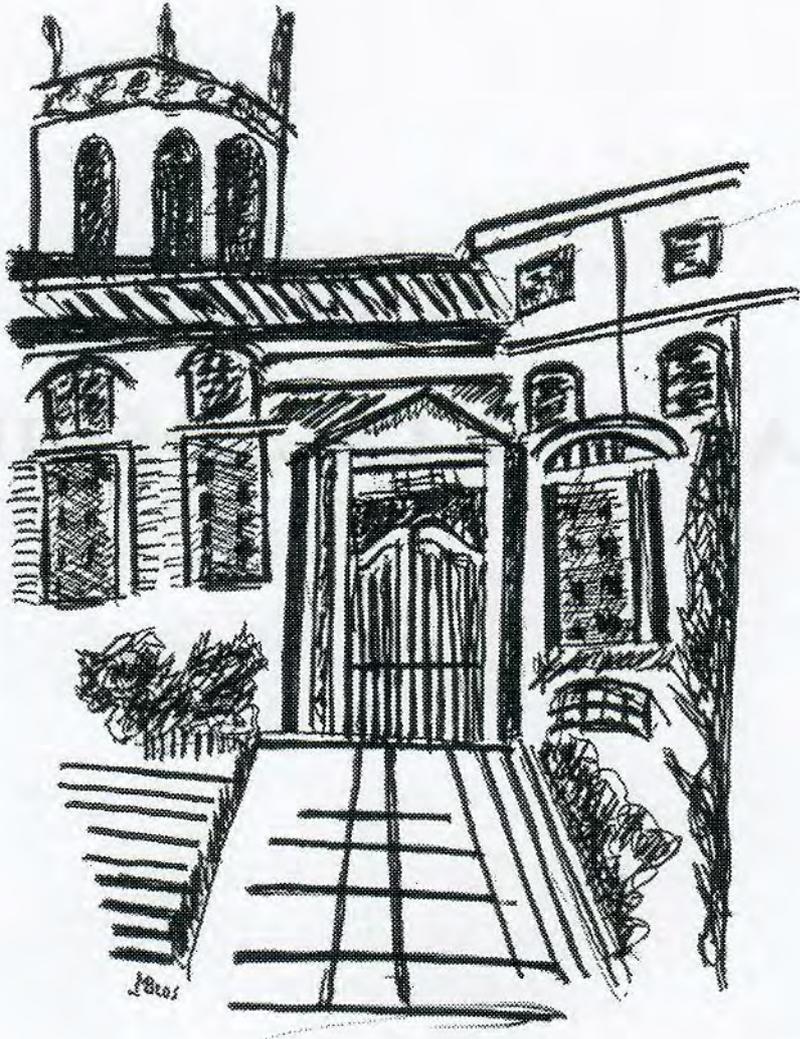
2002

1ère partie

LA VIE DE L'ACADÉMIE



© 1998 UNIVERSITÉ DE QUÉBEC



Le palais Saint-Jean par Myriam BROS

I LES ACADÉMICIENS

MEMBRES DE L'ACADÉMIE DÉCÉDÉS EN 2001

Membres titulaires émérites :

19 janvier 2001 : Charles MÉRIEUX

16 juin 2001 : Jean PERRACHON

18 novembre 2001 : Léon PEILLON

Membres d'Honneur associés :

6 août 2001 : Jorge AMADO

20 décembre 2001 : Léopold Sédar SENGHOR

Membres correspondant :

décembre 2000 : Eugène Hannes FALK

ÉTAT DE L'ACADÉMIE AU 31 DÉCEMBRE 2001

**PROTECTEUR DE L'ACADÉMIE
M. LE MAIRE DE LYON**

MEMBRES TITULAIRES ÉMÉRITES ET TITULAIRES

I. - CLASSE DES SCIENCES

a. Membres titulaires émérites :

MM. Maurice JACOB (1966) (1988) A.P.
 Jean-François CIER (1973) (1990), Acad. Médecine (1979).
 Jack BOST (1973) (1996) A.P.
 Jean-Eugène GERMAIN (1976) (1996) A.P.
 Louis DAVID (1976) (1997) A.P.
 René WALDMANN (1977) (1997) A.P.
 Joseph FROGET (1978) (1998) Corr. Nat. Acad. Vét. (1970).
 et Acad. Nat. Agr. (1972).
 Paul GUINET (1978) (1998), Acad. Médecine (1985).
 Guy MONNET (1978) (1998).
 André MARTIN (1980) (2000) A.P, T.
 Barthélémy DREVON (1982) (2000)

b. Membres titulaires (24 sièges) :

Première section

*Mathématiques, Astronomie, Physique et Chimie, Sciences appliquées
(9 sièges)*

MM. Armand SARAZIN (1974-1979, puis 1990).
 Charles RUHLA (1983) S.G.
 Joseph JANIN (1988).
 Joseph REMILLIEUX (1992).
 Jacques RENAULT (1996).
 Michel ROBATEL (1997).
 Michel DÜRR (1998).
 François SIBILLE (2000).
 Gérard PAJONK (2001)

(*) A.P. : Ancien Président - P : Président - C : Chancelier - S.G : Secrétaire Général - T : Trésorier -
 B : Bibliothécaire - A : Archiviste.

La date placée à la droite du nom est celle de l'admission.

Pour les membres titulaires émérites, une seconde date est celle du passage à l'éméritat.

Deuxième section

Sciences naturelles, biologiques, vétérinaires et agronomiques (8 sièges)

MM. Jacques BOIDIN (1982) A.P.
 René MOUTERDE (1988).
 Pierre LAVIOLETTE (1992).
 Noël MONGEREAU (1996) C.
 Claude JEAN-BLAIN (1998).
 Gérard CHAVANCY (1999).
 Philippe LEBRETON (2001).
 André REVOL (2001).

Troisième section

Sciences médicales (7 sièges)

MM. René GUILLET (1988).
 J.P Hanno NEIDHARDT (1990).
 Alain BOUCHET (1991) A.P.
 Jacques ROUGIER (1992).
 Marc TRILLET (1993).
 Jules TRAEGER (1997).
 Maurice PONT (1998).

II. - CLASSE DES LETTRES ET ARTS

a. Membres titulaires émérites :

MM. Henri HOURS (1961) (1992), A.P.
 Jean-Gabriel MORTAMET (1976) (1992).
 Jean LABASSE (1975) (1996), A.P.
 François-Régis COTTIN (1976) (1996).
 Pierre LOUIS (1962) (1996), A.P.
 Gabriel PÉROUSE (1978) (1998), A.P.
 René BRAGARD (1989) (1998).
 Georges ROUX (1980) (2000)
 Albert CHAVANNE (1980) (2000)
 Marcel PACAUT (1989) (2001).

b. Membres titulaires (28 sièges) :

Première section

Littérature, Poésie, Philologie, Eloquence (7 sièges)

MM. Henri BUET (1985).

Robert FAVRE (1986), P.
 Paul GRAVILLON (1992).
 Jean-Pierre LANDRY (1997).
 Denis REYNAUD (1999).
 Mme Michèle DEBIDOUR (2000).
 Jean-Marie AUZIAS (2001).

Deuxième section

Histoire, Géographie, Archéologie (6 sièges)

MM. Michel LAFERRÈRE (1983), A.P.
 Bernard GRILLET (1990).
 Jean BURDY (1992), B.
 Jean-Pierre GUTTON (1997), A.
 Mme Marguerite YON (2000).

Troisième section

Philosophie, Morale, Sciences juridiques et économiques (9 sièges)

MM. Louis CHAINE (1985), A.P.
 Paul MALAPERT (1986), A.P.
 Félix ROLLET (1988).
 Denis-Clair LAMBERT (1992).
 Dominique BERTRAND (1996).
 Jacques FAYETTE (1996).
 Mgr. Louis-Marie BILLÉ (2000).
 Mme Yvonne LAMBERT-FAIVRE (2000).

Quatrième section

Beaux-Arts, Musique, Urbanisme (6 sièges)

MM. Jacques FILLEUL (1986), S.G.
 Mme Myriam BROS (1987).
 MM. Marcel CORNELOUP (1990).
 René GAGÈS (1992).
 Henri-André MARTIN (1994).

MEMBRES D'HONNEUR ASSOCIÉS

1977 M. Marius-François GUYARD (Paris), *ancien Recteur de l'Université de Lyon.*
 1978 Mme Christiane DESROCHES-NOBLECOURT (Paris).
 M. Henri AMOUROUX (Paris), *de l'Institut (Ac. Sciences morales et politiques).*

- 1979 Baron Georges SION (Bruxelles), *de l'Académie Royale de langue française.*
- 1980 MM. Michel JOUVET (Lyon), *de l'Institut (Ac. Sciences).*
Pierre DOUZOU (Paris), *de l'Institut (Ac. Sciences).*
- 1984 Alain MICHEL (Paris).
Mme Arlette MICHEL (Paris).
- 1985 Mme Madeleine AMBRIÈRE (Paris).
- 1988 MM. Henri GROUES ("Abbé Pierre"), (Paris).
Ange VLACHOS (Athènes).
- 1991 MM. Jean LECLANT, *de l'Institut (Ac. des inscriptions et belles-lettres).*
Michel MERCIER, *Président du Conseil Général du Rhône.*
- 1993 Corrado ROSSO (*Université de Bologne*).
- 1994 Rutger RITTER (Jersey).
- 1996 Edmond REBOUL (Bandol).
- 1997 François REY-COQUAIS (Paris).
Richard COOPER (Oxford).
Gaston TUAILLON (Grenoble).
- 1998 Xavier ELLIE (Lyon).
Raymond HAMELIN (Paris).
Jean-Marie PELT (Metz).
André RÉMOND (Paris).
- 1999 Claude COHEN-TANNOUJDI (Paris), *prix Nobel.*
Jean-Hervé DONNARD (Grenoble).
- 2000 Charles ANDRÉ (Lyon).
Eugène CIZEK (Bucarest).
François CLARKE (Lyon).
Jean DERCOURT (Paris), *de l'Institut (Ac. des Sciences).*
Jacques DUPAQUIER (Paris), *de l'Institut (Ac. Sciences morales et politiques).*
Yvon GATTAZ (Paris) *de l'Institut (Ac. Sciences morales et politiques).*
Paul GERMAIN (Paris) *de l'Institut (Ac. des Sciences).*
Pierre MESSMER (Paris) *Chancelier de l'Institut.*
René MORNEX (Lyon) (*Ac. de Médecine*).
Pierre PIGANIOL (Paris).
- 2001 Guy DARMET (Lyon).
Mme Natalie Zemon DAVIS (Canada).
M. Alain LAMOTTE (Ecully).

MEMBRES CORRESPONDANTS

I. - CLASSE DES SCIENCES

- 1974 MM. Michel FAURE (Annonay)
- 1977 Jacques PRENTKI (Genève)
Maurice JACOB (Genève), *Corr. Institut (Ac. Sciences)*
Maurice DAMEZ (Valence)

- 1983 Georges MARINESCO (Bucarest)
 1984 Henri ROMAGNESI (Paris)
 1986 Valeriu PINTEA (Bucarest)
 1988 Fernand CHANRION (Paris)
 Guy MAZARD (Strasbourg)
 1990 Guy BLAUDIN de THÉ (Paris)
 Hector MAZZELA (Uruguay)
 Peter SCHOENWALDT (Bonn)
 1992 Martial VILLEMIN (Delme)
 Jean-Edouard ROCHAS (Lyon)
 1993 Mme Christiane VIGNEAU (Lyon)
 MM. Frédéric CHARVET (Lyon)
 Alain MORGON (Lyon)
 Abel ROULLET (Lyon)
 1995 Maurice BOUCHER (Lyon)
 1996 Jean GAILLARD (Lyon)
 1997 Claude LAPRAS (Lyon)
 Jean NORMAND (Lyon)
 1998 Daniel GERMAIN (Lyon)
 Michel LACHAUSSÉE (Tokyo)
 Jean-Pierre LIÈVRE (Lyon)
 2000 Jean FAVRE-GILLY (Lyon)
 Louis-Paul FISCHER (Lyon)
 2001 Mme Clotilde de LOURDES BRANCO GERMINIANI (Brésil)
 M. Jean WERTHEIMER (Lyon)

II - CLASSE DES LETTRES

- 1949 MM. Jean BARBIER (Lyon)
 1972 Jean-Henri MARTIN
 1976 André LE GALL (Saint-Jean-d'Ardières)
 1978 Jean FAVIER (Paris)
 1979 Emile MAGNIEN (Mâcon)
 Jean VUAILLAT (Lyon)
 1980 Louis VEYRET (Grézieu-la-Varenne)
 1983 Jacques TOURNIER (Lyon)
 1984 Alain GIRARD (Pont-Saint-Esprit)
 1985 Jean MEYER (Paris)
 1986 Manuel SITO ALBA (Espagne)
 1988 Georges DEMERSON (Sainte-Bazaille)
 1990 Louis MURON (Lyon)
 Mme Anne-Marie VURPAS (Lyon)
 1991 MM. Joseph MONESTIER (Toulouse)

	Pierre DARDUN (Lyon)
	Léon LAPRA (Lyon)
1992	François MONTMANEIX (Lyon)
1993	Max BOBICHON (Lyon)
	Régis NEYRET (Lyon)
1994	Bernhard BEUTLER (Bruxelles)
	Christian LACOUR (Nîmes)
1995	Philippe GREFFET (Lyon)
	Jean GUEYDAN (Lyon)
1996	Maurice VERNAY (Lyon)
	Jean-Paul BRAVARD (Lyon)
1997	Jacques GADILLE (Lyon)
1998	Loïc MALLIÉ (Lyon)
1999	Mme Renée DÉNIER (La-Tour-du-Pin)
	Mme Hayat OMAR (Lyon)
2000	Mme Isabelle COLLON (Lyon)
	MM. Jean-Paul LUCET (Paris)
	Philippe ROSSET (Lyon)
2001	Robert HEATH (Saint-Cyr-au-Mont-d'Or).
	Bernard JADOT (Villeurbanne).

**BUREAU DE L'ACADÉMIE
EN 2001**

Président : M. Robert FAVRE
Chancelier : M. Noël MONGEREAU
Vice-Président : M. Marc TRILLET
Président 2000 : M. Louis DAVID
Secrétaire général de la classe des Sciences : M. Charles RUHLA
Secrétaire général adjoint de la classe des Sciences : M. Pierre LAVIOLETTE
Secrétaire général de la classe des Lettres : M. Henri BUET
Secrétaire général adjoint de la classe des Lettres : M. Jacques FILLEUL
Trésorier : M. André MARTIN
Trésorier adjoint : M. Michel ROBATEL
Bibliothécaire : M. Jean BURDY
Bibliothécaire adjoint : M. Michel DURR
Archiviste : M. Jean-Pierre GUTTON
Archiviste adjoint : M. Michel DÜRR
Chargé des relations avec les autres Académies : M. Edmond REBOUL.
Chargé des relations extérieures de l'Académie : M. Paul MALAPERT

**BUREAU DE L'ACADÉMIE
EN 2002**

Président : M. Marc TRILLET
Chancelier : M. Noël MONGEREAU
Vice-Président : M. Marcel CORNELOUP
Président 2001 : M. Robert FAVRE
Secrétaire général de la classe des Sciences : M. Charles RUHLA
Secrétaire général adjoint de la classe des Sciences : M. Pierre LAVIOLETTE
Secrétaire général de la classe des Lettres : M. Jacques FILLEUL
Secrétaire général adjoint de la classe des Lettres : M. Henri BUET
Trésorier : M. André MARTIN
Trésorier adjoint : M. Michel ROBATEL
Bibliothécaire : M. Jean BURDY
Bibliothécaire adjoint : M. Michel DURR
Archiviste : M. Jean-Pierre GUTTON
Archiviste adjoint : M. Michel DÜRR
Chargé des relations avec les autres Académies : M. Edmond REBOUL.
Chargé des relations extérieures de l'Académie : M. Paul MALAPERT

PRÉSIDENTS DE L'ACADÉMIE DEPUIS 1945

Classe des Sciences

1945 Joseph LEPERCQ
 1947 Jean THIBAUD
 1949 Maurice PATEL
 1951 Louis JUNG
 1953 Marcel JOSSERAND
 1955 Richard TAGAND
 1957 Charles GARIN
 1959 Paul SANTY
 1961 Henri HERMANN
 1963 Armand TAPERNOUX
 1965 Paul BERTOYE
 1967 Pierre DELATTRE
 1969 Marcel CHAMARAUD
 1971 Maurice GUILLEMINET
 1973 Maurice JACOB
 1975 Louis REVOL
 1977 Pierre MOUNIER-KUHN
 1979 Jean COURBIER
 1981 René HUGONNIER
 1983 Jack BOST
 1985 Michel LATARJET
 1988 Jean-Eugène GERMAIN
 1990 Louis DAVID
 1992 René WALDMANN
 1994 Jacques BOIDIN
 1996 Alain BOUCHET
 1998 André MARTIN
 2000 Louis DAVID
 2002 Marc TRILLET

Classe des Lettres

1946 Henri MOREL-JOURNEL
 1948 Mgr Fleury LAVALLÉE
 1950 Edouard HERRIOT
 1952 Cardinal Pierre-Marie GERLIER
 1954 André CHAGNY
 1956 Pierre ROLAND
 1958 Jean TRICOU
 1960 Roger GROS
 1962 Martin BASSE
 1964 Louis PIZE
 1966 Mgr Maurice MICHAUD
 1968 Georges COHENDY
 1970 Général Albert LAURENT
 1972 André LATREILLE
 1974 Robert PROTON DE LA CHAPELLE
 1976 Henri HOURS
 1978 Pierre-Antoine PERROD
 1980 Hugues MOREL-JOURNEL
 1982 Pierre LOUIS
 1984 Aymé CAMELIN
 1986 Claude MONDESERT
 1987 Jean LABASSE
 1989 Jean POUILLOUX
 1991 Edmond REBOUL
 1993 Gabriel PÉROUSE
 1995 Albert CHAVANNE
 1997 Michel LAFERRÈRE
 1999 Paul MALAPERT
 2001 Robert FAVRE

PUBLICATIONS DES ACADÉMICIENS

Membres titulaires et titulaires émérites :

Dominique BERTRAND - *La politique de Saint Ignace de Loyola* (Editions du Cerf).

René BRAGARD a reçu le 12 juin 2001, le Prix Littéraire de la ville de Villeurbanne pour son ouvrage : *Caïn, mon frère*, Ed. Les Traboules.

Jacques FILLEUL - *L'homme qui vient*, cantate pour chœur mixte à 4 voix, Editions A Cœur Joie.

Paul GRAVILLON - *Jésus ou la fin du complexe d'Oedipe*, Ed. Golias.

Yvonne LAMBERT-FAIVRE - *Droit du dommage corporel - Systèmes d'indemnisation*, Dalloz, 4^e édition.

Noël MONGEREAU - *Géologie de Lyon*, Editions ELAH.

Marcel PACAUT - *Georges Duby, Regards croisés sur l'œuvre - Femmes et féodalité*, Editions PUL.

Membre correspondant :

Anne-Marie VURPAS - *Chansons en patois de Caluire par J. Cotton (1800-1866)*, Editions J.P Huguet.

 N.B : Nous ne signalons pas les publications d'articles, qui sont vraiment trop nombreux dans toutes les disciplines représentées par les différentes sections de l'Académie.

ÉLOGES FUNÈBRES

Charles MÉRIEUX (1907-2001)

Membre titulaire émérite



Charles Mérieux est entré à l'Académie en 1969, titulaire du fauteuil n°7 de la 1ère section de la classe des Sciences. Il fut promu titulaire émérite en 1980.

Il n'y a guère d'argument péremptoire pour que je prononce son éloge académique si ce n'est en souvenir de ce qu'il appelait notre cohabitation de part et d'autre du boulevard des Belges. Je le fais d'autant plus volontiers que je m'inspirerai de l'émouvant discours de René Mornex, prononcé à l'occasion de son 80^e anniversaire, du discours officiel de Jacques Chirac lors de sa promotion dans l'ordre de la Légion d'Honneur et, surtout, des confidences que lui-même a faites dans son livre unique, "Le virus de la découverte" (1988).

Charles Mérieux est né le 9 janvier 1907 à Lyon. Son père, Marcel Mérieux, est chimiste, spécialiste des colorants et, comme tel, recruté en 1894 dans l'équipe de Pasteur-Roux. C'est là qu'il comprend l'importance des sérums pour guérir les maladies et, poussé par Pasteur, il tente de créer un laboratoire de préparation de ces sérums. Après une tentative parisienne et un échec lyonnais, c'est en 1897 qu'il improvise un laboratoire dans les combles du passage de l'Hôtel-Dieu, en le baptisant pompeusement " **Institut Mérieux** ". Plus tard, l'un de ses frères construit un hôtel particulier rue Bourgelat, à côté de l'abbaye d'Ainay, et propose à Marcel de l'héberger ainsi que son laboratoire. Alors qu'il fabrique là, de manière vraiment artisanale, des sérums antidiphthérique et antitétanique, ainsi que la tuberculine, et qu'il invente le procédé de dessiccation pour leur conservation, survient la guerre de 1914.

Charles a 7 ans : il regarde son père travailler, observe les séquelles des combats et de la grippe dite " espagnole ". Les études ne passionnent guère le jeune garçon qui les subit cependant sans savoir où elles le mèneront. En 1926, il passe son baccalauréat et

un premier drame frappe la famille : son frère aîné est emporté en quelques jours par une méningite foudroyante alors que tout le destinait à succéder à son père : licencié es Sciences, pharmacien, il était comme lui un excellent organiste, musicien dans l'âme.

La vie de Charles bascule alors : il devient responsable et c'est lui le successeur. Il dit : *" la seule solution qui s'offrait à moi, c'était de prendre le relais des responsabilités, d'assumer la succession du laboratoire paternel "*. En 1927, il entre en faculté, passe son PCN mais bifurque vers une licence scientifique qu'il ne terminera pas ; il étudie la bactériologie et, en 1932, part à Paris suivre les cours de l'institut Pasteur. Il est déjà marié et père de famille car il avait rencontré Simone Perréard qui lui a donné un fils, Jean, et une fille, Nicole.

Charles seconde de plus en plus son père au sein du laboratoire. Un père qui a acheté 25 hectares de prairies à Marcy-l'Etoile où il élève des chevaux et des bovins; un père qui ajoute le sérum antiaphteux à sa panoplie. C'est à la fois comme vendeur de tuberculine et comme chercheur curieux de découvrir les autres laboratoires vétérinaires et leurs techniques, que Charles parcourt l'Europe : Autriche, Hongrie, Tchécoslovaquie en 1933, Pays-Bas, Italie en 1934, Danemark, Norvège, Suède, Finlande en 1936.

Dans le même temps, il reprend ses études de médecine et réussit à les mener à bien entre le travail du laboratoire, les voyages et la famille : en 1938 il sera docteur en Médecine avec une thèse sur *" la percuti-réaction à la tuberculine "*. Il pourra enfin se présenter avec un titre.

1937 est une autre date-clé dans la vie de Charles Mérieux car son père meurt à son tour. Il devient, à 30 ans, pleinement responsable de l'Institut Mérieux.

La grande aventure commence

* * * *

Charles Mérieux va désormais donner libre cours à ses qualités fondamentales qu'il résume en une phrase lapidaire souvent répétée : *" je suis resté un enfant "*. C'est exact si, de l'enfant, on retient l'insatiable curiosité, l'imagination sans limite et l'inconscience (c'est lui qui emploie ce terme). Mais c'est incomplet car l'adolescent apporte l'enthousiasme et l'adulte la ténacité et la générosité. Ces six traits de caractère se retrouvent dans toutes les actions de Charles Mérieux, au fil de toute une vie.

En 1938, Charles Mérieux voyage en URSS puis installe le laboratoire directement à Marcy-l'Etoile, à proximité du cheptel. C'est aussi l'année de naissance de son troisième enfant, Alain.

Mais il est encore l'artisan, le successeur de son père, qui met la main à la pâte dans tous les domaines. Et c'est la guerre 39-45. Sera-t-elle un nouveau et grave handicap pour l'Institut ? Oui et non. En liaison avec le Comité de l'Enfance, Charles Mérieux installe, au cœur des abattoirs, un centre de préparation du sérum de bovins (qu'il saigne lui-même), sérum distribué gratuitement dans les écoles aux enfants sous-alimentés. Cette activité philanthropique semi-officielle cache une discrète préparation de sérum humain pour les blessés de la Résistance.

Suite à cette action, au tout début de 1945, Charles Mérieux bénéficie d'un ordre de mission pour aller étudier l'organisation américaine de transfusion sanguine. Après un voyage quelque peu mouvementé, il est émerveillé par les laboratoires qui traitent le sang à une échelle industrielle et non plus artisanale ; il découvre la lyophilisation et bien d'autres techniques : c'est la biologie industrielle. Il revient avec des idées plein la tête.

Charles Mérieux essaie, avec enthousiasme et ténacité, de faire admettre ses vues aux administrations mais, chaque fois, c'est une fin de non recevoir. Il participe à la création du Centre de Transfusion de Lyon (1946) et met l'accent sur la production de gammaglobulines (coqueluche, rage...). Il prépare, rue Bourgelat, le sérum anticoquelucheux (Sérocoq) grâce à la coopération de ses donateurs de sang pour la Résistance. Alors il crée, grâce à l'appui d'Edouard Herriot qui lui cède l'ancien abattoir sanitaire, l'Institut français de la Fièvre aphteuse (IFFA -1947) ; puis il se libère des contraintes de l'élevage en cultivant le virus in vitro. Et c'est son premier voyage en avion pour livrer 4 tonnes de vaccin en Colombie : une aventure de 55 heures, mais une ouverture sur l'Amérique du Sud qui jouera, par la suite, un si grand rôle.

Désormais, on saisit la divergence et la complémentarité entre le domaine vétérinaire et le domaine humain, entre l'industrie et l'humanitaire. Charles Mérieux écrit : *"l'Institut Mérieux ne veut pas être une banale affaire commerciale, mais un organisme hors série soucieux de l'intérêt général"*. Mais, autant je me suis attardé sur les prémices, autant je passerai un peu plus rapidement sur l'aventure de la biologie industrielle en ne retenant que quelques unes des grandes étapes.

* * * *

Les années 1950 sont celles de la mondialisation des activités de l'Institut. Charles Mérieux prend conscience que rien ne peut se faire de grand et de durable en restant cantonné au territoire français. Alors il parcourt le monde.

Après avoir vaincu l'épidémie française de fièvre aphteuse en 1952, l'IFFA est en perte de vitesse, alors il crée une première succursale en Argentine; puis il impose l'idée d'un laboratoire de contrôle biologique en 1953 (devenu Institut de Pathologie Bovine); il organise un premier congrès qui débouche sur la création de l'Association internationale de Standardisation biologique en 1955.

Je suis sûr que Charles aurait apprécié à sa juste valeur la coïncidence du calendrier : en ce printemps 2001 où je rédigeai le présent éloge, la nouvelle épidémie européenne de fièvre aphteuse monopolisait les médias et j'imaginai sa réaction face aux errements de la bureaucratie politique, lui qui avait jugulé les épidémies dans 23 pays et produit des centaines de millions de doses de sérums ou de vaccins. Lui qui avait écrit : *"Car je sais, moi -toute l'histoire que j'ai vécue le prouve-, qu'il suffit de cesser de vacciner une ou deux générations pour s'exposer au retour de maladies que nous croyons aujourd'hui avoir définitivement vaincues"*.

En reprenant le cours des événements, on constate que l'Institut Mérieux se développe selon TROIS AXES : les vaccins vétérinaires, les vaccins humains et le sang.

-- Pour les premiers, je rappelle la création de l'IFFA, son expansion en Amérique du Sud (Colombie, Brésil, Uruguay), en Iran et même en URSS, alors que le jeune Charles

avait été expulsé deux fois de ce pays. Or c'est Kossyguine en personne, lors d'une visite en France en 1965, impressionné par les résultats obtenus en Iran, qui lui demande de créer un laboratoire en URSS.

Je retiens une aventure symbole : en 1960, une épidémie de fièvre aphteuse asiatique se déclare en Iran. Le FAO se réunit à Rome pour...en discuter. Charles Mérieux, sans être invité se précipite à Rome : il est mal reçu mais plaide le fait que lui seul peut intervenir efficacement. L'Iran lui fait confiance et lui offre un laboratoire, une équipe s'y installe, sérum et vaccin sont rapidement mis au point, l'épidémie est enrayée, protégeant ainsi les autres pays, y compris l'Europe. C'est bien le fruit de l'inconscience et de la ténacité.

Je passe sous silence les autres développements vétérinaires en direction de la rage (vaccin sur culture cellulaire), de la brucellose, etc.

- Pour le deuxième axe, j'évoquerai d'abord la lutte contre la poliomyélite que Charles Mérieux a suivie de bout en bout, depuis le premier vaccin Lépine sorti en 1958 jusqu'au nouveau vaccin Salk et à l'éradication quasi totale de la maladie, du moins dans nos pays. Je n'oublie pas non plus qu'il inaugura les premiers vaccins associés (DTcoq, DTpolio...) et qu'il collabora ainsi avec les chercheurs de tous les pays : Salk, Sabin, Koprowski, Plotkin...Et je ne retiens qu'une autre grande aventure, celle dont il était probablement le plus fier.

Dès 1960, Charles Mérieux constate qu'une méningite de type A sévit à l'état endémique en Afrique, provoquant de graves épidémies au Sahel. Devant le même refus d'engagement des organismes officiels, c'est seul et à partir du vaccin de la méningite C américaine qu'il met au point le vaccin, finalement reconnu par l'OMS en 1973. Or, en août 1974, éclate une épidémie de méningite africaine au Brésil. Seul Mérieux possède le vaccin et l'expérience vécue au Sahel, mais il faut vacciner 90 millions de personnes. En trois mois on construit un nouveau laboratoire à Marcy et en mars commence la plus grande campagne de vaccination de tous les temps, aussi bien dans les villes qu'au fond de l'Amazonie. Au-delà de cette aventure extraordinaire, Charles Mérieux pourra dire : *"on a fait appel à moi comme à un citoyen français. S'il avait fallu faire appel au gouvernement, seraient alors entrés en ligne de compte les accords de coopération internationaux, des pressions se seraient exercées, bref, l'affaire fût devenue politique. Et en attendant qu'elle trouve une issue satisfaisante pour tous, des milliers de gens seraient morts de méningite"*. Il avait l'enthousiasme et la générosité.

- Pour le troisième axe, je ne reprendrai pas tous les dérivés du sang humain que fabriqua l'Institut depuis les débuts clandestins du sérum pour la Résistance. En 1952, la loi française décide que le sang sera monopole d'Etat. C'est une entrave sérieuse à l'activité de l'Institut même si elle n'est pas absolue et si des sérums continuent à être produits jusqu'en 1975. Charles Mérieux cherche à contourner la loi (comme il le fait pour tout obstacle) et il pense au placenta : gorgé de sang, il est jeté donc perdu, en énormes quantités puisque les naissances sont permanentes à travers le monde. Il suffit de s'organiser... mais il faudra vingt années pour atteindre le développement optimal avec un laboratoire équipé alimenté par une chaîne du froid (congélateurs, camions, avions) reliée à plus de 3000 maternités. Au départ c'est l'imagination mais suivie d'une ténacité hors du commun.

Ce survol de l'œuvre s'achève par l'évocation de quelques dernières réalisations.

En 1967, après 30 années passées à sa tête, Charles Mérieux confie à son fils Alain la direction de l'Institut qui rejoint alors le groupe Rhône-poulenc, lui aussi d'origine lyonnaise et il aura, plus tard, le bonheur de lui voir réaliser le mariage historique tant désiré Pasteur-Mérieux, sérums et vaccins. C'est aussi la création de Rhône-Mérieux pour la

santé animale et celle de Bio-Mérieux pour les réactifs de laboratoire.

Le corollaire de ces transformations est la naissance de la "**Fondation Marcel Mérieux**" dont il devient le président. Ceci lui permet, ainsi qu'il le dit, d'avoir "*les mains (et l'esprit) plus libres pour mener à bien les grands projets*". Et il ne s'en fait pas faute, certains que je viens déjà d'évoquer étant le fruit de la Fondation plus encore que de l'Institut.

J'ajouterai à la liste :

- + la création pour l'Afrique, en 1972, de l'AMP, Agence de Médecine Préventive, qui sera relayée par l'AME (beau sigle), Afrique-Méditerranée-Europe;

- + la création de Bioforce en 1983 au sein de l'école du Service de Santé des Armées, avec accord des ministères de la Défense et de la Coopération, œuvre de pure solidarité, qui sera complétée par l'école des Minguettes pour la formation des logisticiens;

- + le développement, aux Pensières (sa grande propriété au bord du lac d'Annecy), non seulement des rencontres internationales mais du Centre Collaborateur OMS qui s'associe avec celui d'Atlanta pour la formation en épidémiologie. Plus tard (1995), ce sera, là encore, la création de l'Institut universitaire de Santé internationale, avec l'université de Genève à laquelle se joindront celles de Turin et de Lyon.

Charles Mérieux a toujours privilégié les relations avec l'université, sans aucune réticence. Dès la création de l'INSA de Lyon, il y avait organisé des cours internationaux de lyophilisation et il embaucha de nombreux ingénieurs de cette école. Que ce soit pour les congrès, les groupes de recherche, les organismes de formation, il chercha toujours la collaboration de l'université.

* * * *

Au terme de cette longue évocation de l'œuvre, il reste à broser le portrait de l'homme.

L'homme public a été beaucoup sollicité, non seulement à l'échelle internationale, mais au sein de sa patrie lyonnaise. Comme il ne faisait rien de façon superficielle, il a beaucoup donné, de sa personne, de ses finances. Pour lui une fonction ou une participation ne pouvait se borner à être honorifique. Sa plus ancienne fonction est celle de consul d'Autriche, mais je ne saurais citer tous les organismes au conseil d'administration desquels il a participé, tels la Foire, les Hospices Civils ou les Amis de l'Université de Lyon, tels la Croix Rouge française ou la Ligue contre le Cancer.

Les honneurs ne manquent pas pour Charles Mérieux qui ne les recherchait pourtant pas. En plus des distinctions décernées en Autriche, Belgique, Grèce, Tunisie..., il est commandeur de l'Ordre national du Mérite, des Palmes Académiques ou de la Croix du Sud (Brésil). Grand Officier de la Légion d'Honneur en 1987, il fut élevé à la dignité de Grand Croix, la plus haute et rarissime distinction française, par le Président Chirac en 1997. Charles Mérieux est docteur Honoris Causa de nombreuses universités : Tufts, Illinois, Montréal, Québec, Tel-Aviv, Botswana, Bucarest, etc. et même Lyon-Lumière.

Celui qu'on appelait "docteur" et qu'on désignait par "le docteur", bien qu'il n'eut jamais

pratiqué la médecine, est membre correspondant de l'Académie de Médecine.

Toute l'œuvre se résume dans la devise qu'il avait choisie pour l'Institut : "Informer, former, agir" :

-Informer, ce sont les quasi cent réunions internationales qu'il a organisées au bénéfice des praticiens du monde entier;

-Former, ce sont les multiples organismes qu'il a créés, seul ou en liaison avec des universités, des ministères, des gouvernements;

-Agir, c'est tout, toujours.

Sur un plan encore plus personnel, j'ai déjà mis l'accent sur ses qualités humaines : la curiosité, l'imagination et l'inconscience de l'enfant, l'enthousiasme de l'adolescent, la ténacité et la générosité de l'adulte.

Il est conscient de cette façon d'être lorsqu'il écrit : *"je ne calcule pas, je ne fais pas d'études de marché, je ne pose pas de chiffres : j'imagine. Je sens. Je rêve. En moi les idées se succèdent et se bousculent, et soudain, une intuition surgit, ou plutôt une certitude : c'est cela qu'il faut faire. Pourquoi? Je suis incapable de l'expliquer"*.

On a dit souvent que la pensée de Charles Mérieux était trop rapide pour la parole : est-ce pour cela qu'il aimait tant le cinéma et privilégiait l'image pour montrer, expliquer ou imaginer?

"Ce qui, pour moi, reste plus important que tout, c'est l'avenir". Or on dit de quelqu'un qu'il est un visionnaire lorsque ses visions prémonitoires prennent corps : Charles Mérieux l'est d'autant plus que c'est lui même qui, le plus souvent, les réalise. Laissons lui la parole en 1988 : *"j'imagine le laboratoire de haute sécurité de demain, où l'on étudierait systématiquement tous les virus du monde, et où l'on élaborerait des vaccins avant même que se déclarent les épidémies"*.

Je revois Gerland, aussi, ce quartier que connaissent bien les Lyonnais, où je me suis promené, jeune homme, avec Simone à mon bras, où j'ai retrouvé Christophe en décembre 1975, et où se dressent maintenant notre siège social, Pasteur et l'Ecole normale. Il suffirait à présent d'y construire ce fameux laboratoire de haute sécurité pour que Lyon devienne cette biocapitale dont je rêve depuis tant d'années. Lyon qui a retrouvé ces dernières années ses couleurs toscanes et qui pourrait, vraiment, être une grande ville. Mais il faudrait auparavant reconstruire Perrache, faire de cette presqu'île un petit Manhattan".

Et c'est en 1999 que Charles Mérieux voit se concrétiser son rêve de laboratoire de haute sécurité à Gerland : le **"P4-Jean Mérieux"** est inauguré par le Président de la République, mais ce fut malheureusement au prix du décès de son fils Jean.

Il ne faut pas croire qu'une vie aussi féconde ait été exempte de drames : le premier en date fut certainement le décès brutal de son frère aîné en 1926; en 1973 c'est la perte de Simone, sa compagne depuis 45 années et, en 1975, l'enlèvement de son petit fils Christophe; en 1994, c'est la mort accidentelle de son fils Jean et, en 1996, celle de son petit fils Rodolphe. Enfin la maladie l'a handicapé physiquement sur la fin de sa vie. Il fal-

lait une force d'âme peu commune pour surmonter de telles épreuves, lui qui avait un sens profond de la famille, depuis l'admiration vouée à son père jusqu'à l'amour porté à ses enfants, petits enfants et arrière petits enfants.

* * * *

Pour conclure, je ne saurais mieux faire que de lui laisser la parole :

"Tout ce que j'ai construit, je l'ai fait en allant à contre-courant des idées reçues. Parce que toute mon expérience m'a prouvé que ce qui est irrationnel est plus solide que ce qui est rationnel. Si j'avais raisonné comme raisonnent aujourd'hui les émules du marketing et de l'étude de marché, jamais je n'aurais créé l'I.F.F.A., jamais je n'aurais accepté de fabriquer le vaccin pour le Brésil".

C'est un simple et vrai constat, et Charles Mérieux restait paradoxalement modeste, affirmant : *"se faisant, je me suis borné à réaliser l'idéal de mes illustres prédécesseurs : Claude Bernard et, bien sûr, Louis Pasteur"*, et ailleurs : *"dans un monde où le commerce et l'argent apparaissent souvent comme une fin en soi, cette éthique m'a toujours porté"*.

J'ose dire que l'histoire devra placer Charles Mérieux au niveau de ses deux prédécesseurs. En tout cas notre Académie saura le faire pour le plus illustre de ses membres du XX^e siècle, à la mémoire duquel elle peut dire, comme le fit René Mornex : *"nous vous admirons, nous vous aimons"* et j'ajoute *"nous ne vous oublions pas"*.

23 OCTOBRE 2001

Louis DAVID

Jean PERRACHON (1920 - 2001)

Membre titulaire émérite



Jean Perrachon est décédé le 16 juin 2001 après huit mois de souffrance et de silence durant lesquels il ne put communiquer que grâce au seul secours d'un regard qui, disent ses proches, s'était merveilleusement adouci au fil des jours. Pour sa messe d'enterrement concélébrée par quatre prêtres, ses parents et amis, venus prier et rendre hommage à cet homme de haute valeur, remplissaient l'église du Sain-Nom-de-Jésus.

Né à Lyon le 23 juillet 1920, Jean Perrachon possédait les qualités du vieil esprit lyonnais : le sérieux, l'intégrité, la bienveillance, le refus des dépenses superflues tout en étant capable d'audace devant de lourds investissements, mais il ne partageait pas certaines de nos étroitures, et notamment notre instinctive méfiance à l'égard des hommes d'action et des supériorités trop visibles.

Son enfance est marquée par son passage à l'école Ozanam et au lycée Ampère, par le football aussi qu'il aime pratiquer. Il y forge son caractère, mais vers la fin de ses études secondaires de graves ennuis de santé l'obligent à se soigner pendant des mois, puis la guerre vient à son tour contrarier ses projets. Son père qui dirige la Société Keller-Dorian Graveurs, lui propose alors un poste de stagiaire dans son usine de la rue Saint-Eusèbe. Comme cela arrive souvent à Lyon, le fils du patron commence au bas de l'échelle. En 1941, il est appelé pour son temps de service dans les Chantiers de la Jeunesse, à Cormatin. Les choses se compliquent au début de l'année 1943 avec l'institution du Service du travail obligatoire. Avec d'autres lyonnais, il est affecté à la base sous-marine de Lorient. Il s'en évade au bout de trois mois, rejoint les maquis du Jura où il passe six mois, et revient ensuite à Lyon. La Libération approche, précédée de bombardements très meurtriers destinés à détruire les gares et les grands axes de communication. Les dommages collatéraux, comme on dit aujourd'hui, touchent durement la population lyonnaise parmi laquelle on dénombre le 26 mai 1944 plus de 700 morts et de 1100 blessés. Jean Perrachon, qui a rejoint les Equipes nationales, est responsable des secours dans le 7ème arrondissement. Il se dévoue jour et nuit pour les sinistrés. C'est à cette époque qu'il fait la connaissance d'Yvon Chotard, venu de Paris voir l'organisation mise en place à Lyon.

En avril 1945, peu avant la fin de la guerre, il épouse Anne-Marie La Bâtie. Ils auront quatre enfants et vingt petits-enfants.

La même année, les portes de la Société Keller-Dorian Graveurs s'ouvrent à nouveau devant lui. Il y effectuera toute sa carrière professionnelle. En 1945, Keller-Dorian est une entreprise moyenne encore marquée par ses origines artisanales. Spécialisée dans la fabrication de cylindres destinés aux impressions sur tissu, sur papier ou sur d'autres matières comme le simili-cuir et le caoutchouc, elle doit former son personnel "sur le tas", car il n'existe pas d'école d'apprentissage préparant à la profession de graveur sur cylindre. A l'intérieur de l'usine se côtoient de nombreux corps de métiers, allant du dessinateur au graveur sur cuivre, acier ou zinc, en passant par le photographe et l'ajusteur.

Aimant dessiner, Jean Perrachon s'attarde volontiers dans l'atelier de dessin autour duquel gravitent tous les travaux de l'usine. Il réussit à maîtriser en peu de temps les subtilités du métier. On lui confie alors l'exportation, avec comme objectif de développer et de diversifier la clientèle, deux nécessités vitales pour l'entreprise. Avec l'aide de ses représentants, il ne tarde pas à ouvrir de nouveaux marchés. Le chiffre d'affaires augmente, les effectifs de l'usine aussi. En quelques années, l'entreprise change d'échelle, étendant sa clientèle sur toute l'Europe.

De nouvelles responsabilités opérationnelles attendent Jean Perrachon au sein de la société. Ses qualités d'organisateur, son goût pour l'innovation technique sont appréciés. Il continue à progresser dans la hiérarchie de l'entreprise, je devrais plutôt dire des deux entreprises, car à côté de Keller-Dorian Graveurs, existe une autre affaire, proche par le nom et les origines, la Société des Papiers Keller-Dorian dont il prend la présidence en 1968. Trois ans plus tard, en 1971, on lui confie celle de Keller-Dorian Graveurs qu'il conservera jusqu'en 1977, lorsqu'il sera nommé président d'honneur.

Chez Jean Perrachon le sens civique est très développé et bien qu'il ait dû faire face dans son entreprise, comme nous venons de le voir, à des charges de plus en plus lourdes, il veillera toujours à ce que le métier n'absorbe pas tout son temps. Il veut, en effet, rester disponible pour des tâches d'intérêt général.

En 1954, son engagement au service de la cité prend une nouvelle dimension. Cette année-là, en effet, Yvon Chotard, qui après avoir créé à Paris, à l'âge de vingt-quatre ans, sa propre maison d'édition, avait fondé en 1952 la Jeune Chambre Economique Française, décide d'organiser à Lyon le premier congrès national de ce mouvement. Il retrouve à cette occasion Jean Perrachon et lui fait partager son enthousiasme pour la Jeune Chambre Economique dont il convient peut-être de rappeler en quelques mots les objectifs. Mouvement international né aux Etats-Unis et marqué par la tradition philanthropique de ce pays, la J.C.E regroupe des personnes de dix-huit à quarante ans désireuses de se pencher sur des problèmes concrets avec la volonté de les résoudre. Etant à la fois un laboratoire d'idées et un champ d'action, la J.C.E reste fondamentalement attachée à la liberté, mais considère que l'homme a autant de devoirs envers la société que de droits et doit donc se donner pour premier but de servir la communauté tout entière.

Ayant accepté de fonder la Jeune Chambre Economique de Lyon, Jean Perrachon en devient pour deux ans le président, avant d'assumer durant les deux années suivantes la charge de président national de la jeune Chambre Economique Française. Dès son entrée en fonction à Lyon, il organise au sein de la J.C.E des commissions auxquelles il demande de s'attaquer à des problèmes réputés jusqu'ici insolubles, comme le ravalement des

façades, l'aménagement des horaires de travail ou l'organisation d'ateliers protégés pour les handicapés. Marc Levin a raconté comment l'une de ces premières commissions coopéra avec la Renaissance du Vieux-Lyon, association lancée en 1946 mais dont l'activité était quelque peu tombée en sommeil, pour s'opposer à des projets d'urbanisme prévoyant la destruction presque totale du vieux quartier Saint-Jean et obtenir du maire - ce qui fut fait - qu'un arrêté de protection du quartier ancien soit pris en accord avec l'architecte des Bâtiments de France et le préfet du Rhône. Comme on le sait, la ville de Lyon fut par la suite la première à bénéficier de la loi Malraux sur la sauvegarde des quartiers anciens. Parmi d'autres initiatives couronnées de succès, on peut rappeler qu'au début des années 1960, la J.C.E relança avec l'Union des Comités d'Intérêts Locaux l'idée de construire un métro à Lyon, idée qui sera concrétisée au cours de la décennie suivante sous la responsabilité de notre confrère René Waldmann.

Bien d'autres associations vont faire appel aux compétences de Jean Perrachon. En 1960, son désir d'être utile lui fait accepter la présidence du Comité Régional de Productivité, avec lequel il entend contribuer à l'amélioration du niveau de vie de la région lyonnaise. Cinq ans plus tard, il est élu à la présidence nationale de cet organisme. Il sera également président pendant sept ans de l'Association Industrielle, Commerciale et Agricole (A.I.C.A.). A la même époque, il deviendra conseiller du Commerce extérieur de la France et Conseiller de la Banque de France à Lyon.

En 1968, il est nommé Consul honoraire du Danemark à Lyon. Contrairement à ce certains pensent, cette charge n'est pas seulement honorifique, mais demande aussi beaucoup de dévouement et d'habileté quand il faut dans l'urgence venir en aide à des ressortissants danois de passage et essayer de résoudre leurs problèmes. Il la conservera durant quinze ans et reçut les insignes de chevalier de l'Ordre de Dannebrog en récompense de ses brillants services.

Membre actif de la Société d'Economie Politique et du Rotary-Club de Lyon, il ne refusa pas de prendre des responsabilités dans ces deux associations. Tout naturellement il fut porté en 1975 à la présidence, pour trois ans, de la première où il eut pour successeur notre confrère Michel Laferrère, puis à celle du Rotary-Club de Lyon l'année suivante.

Rien de ce qui concernait notre ville ne le laissait indifférent. Passionné par le passé de Lyon, il appréciait la compagnie d'Amable Audin qui a enrichi notre patrimoine antique de monuments incomparables, et lorsque celui-ci devint conservateur de notre musée de la Civilisation gallo-romaine, il voulut l'aider dans sa tâche en prenant la tête des Amis du Musée. Il attachait une grande importance aux questions d'enseignement, ce qui le conduisit à accepter les postes d'administrateur de la Société Civiles des Facultés Catholiques de Lyon et d'administrateur de la Société d'Enseignement Professionnel du Rhône.

Pour toutes ces généreuses activités, il fut nommé chevalier de la Légion d'Honneur en 1981.

Jean Perrachon a été élu membre de notre Académie en juin 1979, dans la 3ème section de la Classe des Lettres, au fauteuil laissé vacant par le départ dans le Midi de Xavier d'Hautuille. Il consacra son discours de réception à " L'homme, l'entreprise et la vie ". En 1999, il fut admis à l'éméritat. Pendant plus de vingt ans, il participa régulièrement à nos

séances où sa belle prestance ne passait pas inaperçue. Discret et attentif, il intervenait peu, mais toujours à bon escient.

Il a eu une vie bien remplie, où même des violons d'Ingres trouvèrent leur place. Doué pour le dessin, il le pratiquait avec bonheur. Au cours de nos réunions, on le voyait parfois crayonner à la hâte un croquis pour fixer sur le papier les traits d'un visage ou une attitude. Doté d'un sens aigu de l'observation, il se passionnait pour la morphopsychologie, cette science suivant laquelle le caractère d'un individu peut se lire sur son visage. Il aimait la nature et était heureux de se retrouver avec les siens dans sa propriété familiale de Tournus dont il avait lui-même dressé les plans de rénovation.

Il nous laisse le souvenir d'un homme courtois, dévoué, toujours prêt à servir l'intérêt général, fidèle en amitié. C'était un confrère très attachant.

20 NOVEMBRE 2001

Paul MALAPERT



Pierre Mounier-Kuhn



Robert Proton de la Chapelle

Deux anciens présidents de l'Académie croqués par Jean Perrachon vers 1973

Léon PEILLON (1908 - 2001)

Membre titulaire



Décédé le 18 novembre 2001, dans sa 94ème année, Léon Peillon avait été élu en 1980 membre titulaire de l'Académie, dans la première section de la Classe des Sciences.

Il fut pendant sa vie active une personnalité des milieux industriels de Paris et surtout de Lyon, sa ville natale.

Ancien élève de l'Ecole Polytechnique (promotion 1927), il entra dans la carrière militaire en qualité d'ingénieur du Génie Maritime. Après quelques années à Brest et à Indret, il fut détaché dans les services des Ministères de l'Armement et de la Production industrielle.

En 1943, il quitte Paris et l'Administration pour la Société Industrielle Générale de Mécanique Appliquée (SIGMA), comme Ingénieur Principal de l'usine de Vénissieux.

Cette firme avait été créée en 1938, à l'initiative d'Ernest Mercier, l'animateur de la Compagnie Française des Pétroles, inquiet des insuffisances de la France dans la construction des moteurs d'avion. Après la défaite de 1940, la SIGMA, cantonnée par l'occupant dans la fabrication de pièces de rechange, complète cette activité avec différents matériels naguère importés d'Angleterre : embrayages à disques pour machines-outils, pompes à viscoïse, etc.

Léon Peillon est chargé de cette reconversion, qui englobe la mise au point d'un moteur à pistons libres. Ce compresseur d'un type tout à fait nouveau, passionne un autre ingénieur du Génie Maritime, Daniel Coste, Directeur Général de SIGMA.

En 1944, l'usine de Vénissieux est si durement touchée par les bombardements alliés, qu'il faut transférer l'outillage à Villeurbanne. Mais après la Libération tout est rapidement reconstruit et Léon Peillon devient directeur des deux établissements.

En 1947, la Lyonnaise des Eaux rachète à l'Alsthom sa participation majoritaire. C'est le début d'une remarquable phase d'expansion pour SIGMA. De nouveaux produits sont ajoutés aux fabrications antérieures pour constituer trois départements : Machines à pistons libres, Equipements hydromécaniques, Matériel d'injection pour moteurs Diesel. En 1958, les deux usines rassemblent 1350 personnes, 1700 en 1965.

Elles n'échappent pas aux conflits sociaux qui ont marqué les Trente Glorieuses. Il est même arrivé à Léon Peillon d'être séquestré trente-six heures d'affilée dans son bureau, et de poursuivre sa tâche tout en maintenant le dialogue avec les grévistes. Plutôt froid et réservé, mais calme et tolérant, énergique au travail, sachant faire confiance à ses collaborateurs, il s'impose aussi par ses qualités intellectuelles : assimilation rapide des problèmes, rigueur dans la pensée et l'action, jointe à un profond humanisme.

Conscient des besoins de l'industrie mécanique en ingénieurs, techniciens et ouvriers qualifiés, il s'investit dans la formation professionnelle à plusieurs niveaux. Dès 1944, il accepte un cours de Machines thermiques à l'Ecole Centrale de Lyon, et quelques années plus tard, la présidence de l'Ecole Catholique des Arts et Métiers. Il suit également de près l'évolution du Lycée Maurice La Mache. Au Syndicat de la Métallurgie du Rhône, il crée une Association pour la Formation et la Promotion.

En 1970, il est nommé Président Directeur Général de SIGMA et transfère à Vénissieux le siège social. Six ans plus tard, la Lyonnaise des Eaux, principal actionnaire veut se retirer. Deux groupes allemands qui détiennent déjà d'importantes participations, restent seuls propriétaires de la société et se la partagent : Bosch prend le matériel d'injection, Mannesmann-Rexroth l'hydromécanique. Deux filiales sont créées à cet effet, SIGMA Diesel et SIGMA Hydraulique.

Fait remarquable : au cours de ces prises de contrôle par des sociétés étrangères, les équipes techniques sont demeurées intactes, y compris celles de Recherche et Développement ; par la suite, elles ont monté sans difficulté de nouvelles fabrications plus compétitives que les anciennes. Léon Peillon est resté Président Directeur Général de SIGMA Diesel jusqu'en juin 1977.

Aujourd'hui, le nom de SIGMA a disparu, mais les deux usines de Vénissieux rassemblent sur 23 hectares, 1200 personnes, effectif de peu inférieur à celui de 1958. En ces temps de restructurations, il n'y a pas beaucoup d'exemples comparables du maintien de l'emploi et des qualifications sur un grand site industriel.

Léon Peillon écrit un jour que la Technologie mécanique qui avait marqué toute sa vie d'ingénieur, était pour lui beaucoup plus qu'une branche mineure de la science. Elle explique en tous cas pour l'essentiel, la continuité remarquable de l'ensemble industriel qui lui avait été confié en 1943.

Les fonctions de chef d'une grande entreprise n'ont pas empêché Léon Peillon d'accepter d'importantes responsabilités au sein de la Chambre de Commerce et d'Industrie de Lyon, à partir de 1962.

Comme Trésorier, puis Président de 1968 à 1971, il apporte de profondes transformations dans les moyens et les méthodes du travail consulaire, avec notamment une convention collective qui définit clairement le statut des employés des différentes concessions.

La Chambre peut ainsi solliciter de l'Etat la gestion du futur aéroport international de Satolas, réaliser le transfert de l'Ecole Supérieure de Commerce à Ecully, participer à l'aménagement de la Ville nouvelle de l'Isle d'Abeau et soutenir la politique des Zones indus-

rielles appliquée à la périphérie de Lyon.

Léon Peillon s'intéresse au projet du TGV, mais il maintient fermement les prises de position si souvent répétées de la Chambre pour le transport fluvial, en soutenant le développement de la liaison Rhin-Rhône-Méditerranée. Le projet du tunnel routier du Fréjus lui donnera davantage de satisfaction.

Il se révèle habile négociateur lorsqu'il faut harmoniser les circonscriptions administratives dans le cadre de la réforme régionale des années soixante. Il réalise la fusion des Chambres de Lyon et de Tarare et prépare avec Grenoble, Chambéry, Annecy, Valence et Aubenas, ce qui deviendra en 1981 le Chambre Régionale de Commerce et d'Industrie Rhône-Alpes. Mais il voit aussi combien la position de Lyon dans cette nouvelle région peut être par moment difficile. Tel sera le sujet de son discours de réception à l'Académie en février 1982 : Lyon, capitale de Rhône-Alpes ? Le poids du passé.

A l'aide de cartes, il montre qu'en vingt siècles d'histoire, Lyon fut ville frontière beaucoup plus souvent que ville centrale. L'accomplissement de sa récente vocation régionale exigera donc une particulière attention.

Il comprend aussi que la région Rhône-Alpes perd inexorablement une partie de cette autonomie économique qui a assuré jusqu'ici sa prospérité. Aussi tente-t-il d'intéresser à ce problème, les responsables des groupes industriels d'origine lyonnaise, en créant un Bureau du Développement où se retrouvent entre autres personnalités, Antoine Riboud, Renaud Gillet, Charles Mérieux, Henri Delepoule. C'est une préfiguration de l'ADERLY, créée pour accueillir des entreprises extérieures. Il soutient également les études de décentralisation financière qui aboutissent en 1974 à la publication du rapport Lyon, place bancaire, et trois ans plus tard, à la fondation de SIPAREX, société de capital-investissement dans les petites et moyennes entreprises.

En assumant ses charges consulaires, Léon Peillon a pu développer des vues lointaines sur quelques grands problèmes économiques et sociaux. En 1974, son élection à la présidence de l'Assemblée permanente des Chambres de Commerce confirme de manière éclatante cet autre aspect de sa personnalité : pour la première fois en effet, un provincial accédait au plus haut niveau de cet organe de représentation nationale. Cette distinction lui ouvrait aussi les portes du Conseil Economique et Social.

Il décide alors d'habiter Paris, Madame Peillon laissant en de bonnes mains la Bibliothèque des Hôpitaux de Lyon qu'elle avait dirigée pendant plus de vingt ans. Tous deux retrouvent dans la capitale les relations nouées jadis à Brest et à Indret dans les familles des Ingénieurs du Génie Maritime.

Léon Peillon retraité peut consacrer davantage de temps aux arbres d'un domaine familial situé dans le Haut Beaujolais, et apprécié de ses six enfants et de ses dix-neuf petits-enfants. Adhérent de la Société de Géographie de Paris depuis 1983, il se passionne pour cette discipline. Autour du Mont Saint Rigaud, il effectue de multiples observations géologiques, climatiques, botaniques, ethnologiques.

Il était Commandeur de la Légion d'Honneur, Commandeur de l'Ordre National du Mérite, et il avait reçu la Croix de l'Ordre de Saint Grégoire le Grand.

L'Académie se devait de rendre un hommage public à la personnalité exceptionnelle de Léon Peillon, en présence des membres de sa famille et de ses anciens collaborateurs.

26 MARS 2002
Michel LAFERRÈRE

Jorge AMADO (1912 - 2001)

Membre d'Honneur associé

Notre Académie s'était honorée elle - même en élisant en 1986 Jorge Amado comme membre d'honneur associé. Elle l'avait accueilli avec éclat lors d'une de ses séances au cours de laquelle notre confrère André Moussa prononça une allocution en portugais. Nous regrettons aujourd'hui la mort de ce grand écrivain brésilien, à une date, le 6 août 2001, qui, pendant cette période de détente estivale, a peut - être rendu cette disparition presque inaperçue dans les médias. Pourtant, la personnalité et l'œuvre si originale d'Amado méritent un salut moins discret, et les membres de l'Académie suédoise qui décernent le Prix Nobel regretteront sans doute de s'être laissés prendre de vitesse par la mort.

Jean d'Ormesson a salué avec émotion la mort *"d'un homme généreux et un ami incomparable"*, dont la gloire était universelle.

Assurément, l'aspect politique, clairement engagé de J. Amado a pu tenir à distance nombre d'esprits qui ne sont pas forcément médiocres. Il a été député communiste, il a connu pour ses années de lutte la prison sous la présidence de Varga, des années de persécution, exils, et censure. L'un des ses livres, *Capitaines de sable* (1937) a été brûlé publiquement. Car ses engagements, souvent pathétiques, se reflètent dans la plupart de ses romans. Ils dénoncent en particulier l'esclavage perpétué, l'exploitation des travailleurs qui peinent dans les fazendas de cacao, la condition misérable des femmes et des enfants, l'incompréhension et l'intolérance dont sont victimes les tenants des rites afro - brésiliens, encore si répandus dans les milieux populaires.

Il n'a pas cherché à laisser une image de sa personnalité au travers d'une œuvre autobiographique ; né le 10 août 1912 à Itabuna dans une famille de planteurs de cacao, il ne se livre que dans les témoignages de son attachement pour la vie quotidienne des personnages qui traversent ses œuvres. Ces personnages, charriés et métamorphosés dans des romans exubérants, picaresques - marins tatoués, voleurs et prostituées, vagabonds, sorciers - se bousculent dans une atmosphère enfiévrée et chargée d'odeurs, de saveurs, de violence et de sensualité. Les lecteurs épris de sobriété classique ont de la peine à respirer dans cette œuvre baroque et toute proche encore de l'expression orale. Un de ses critiques évoque les nourrices noires et les conteurs d'histoires de son enfance qui ont certainement plus marqué son éducation que les professeurs jésuites du collège, dont il s'est évadé à 13 ans.

Dans cette œuvre rocambolesque, bariolée, débordante de vitalité et de générosité - soit une quarantaine de romans - peut-être a-t-on de la peine à choisir, à conseiller quelques titres pour une initiation. Ce qui est sûr, c'est qu'elle a réussi, à partir de l'évocation du peuple de l'état et de la ville de Bahia où il s'était fixé à son retour d'exil en 1952, à atteindre une signification universelle : ses combats contre l'exploitation des plus humbles, son ouverture aux aspects irrationnels de l'existence, aux comportements marginaux, scandaleux, mais souvent tendres de ses personnages insolites, son humour enfin qui accompagne cette œuvre militante, méritent que J. Amado ne soit pas oublié. Lisez donc,

entre autres, Cacao, l'une des premières oeuvres, Bahia de tous les saints, ou Gabriela, girofle et cannelle ; et prolongez votre rencontre grâce au n° spécial de la revue Europe (août - septembre 1989) ou les Conversations avec Aline Raillard (1990). Vous verrez que notre Académie n'a pas eu tort de l'élire et d'associer ainsi à son prestige celui d'un écrivain savoureux, qui est un peu le Victor Hugo brésilien.

Robert FAVRE

Louis LEPRINCE - RINGUET (1901 - 2000)

Membre d'Honneur associé

Grand scientifique et grand humaniste, Louis Leprince-Ringuet est mort le 23 décembre 2000.

Spécialiste mondialement connu de l'étude des Rayons Cosmiques, où s'est brillamment illustré le laboratoire qu'il avait créé à l'Ecole Polytechnique, il a joué un grand rôle dans le renouveau et l'essor de la physique en France dès la fin de la seconde Guerre mondiale. Il apporta son soutien enthousiaste à la création puis au développement du CERN, l'Organisation Européenne pour la recherche nucléaire, et siégea longtemps dans son Conseil des directives scientifiques, dont il fut président au milieu des années 1960. Il fut un des grands artisans de la physique des chambres à bulles en Europe. Sous son impulsion, deux chambres à bulles de construction française purent être installées au CERN dès le démarrage du synchrotron à protons et elles furent largement exploitées par les physiciens de son laboratoire. Au début des années 1960 n'entendait-on pas souvent dire à l'époque : " Le CERN compte 13 membres, 12 dont les drapeaux flottent sur le site et l'Ecole Polytechnique ".

J'ai vu Louis Leprince-Ringuet pour la dernière fois à l'occasion de son 96e anniversaire, célébré à l'Ecole Polytechnique en avril 1997. C'était l'occasion d'un symposium qui marquait aussi le transfert de ses archives scientifiques à la bibliothèque de l'Ecole. Pour un homme de si nombreux talents, de tant d'intérêts variés et de si diverses réalisations, il avait fallu rassembler plusieurs orateurs pour que chacun puisse présenter avec assez de savoir et de précision une de ses multiples activités. On trouvait, découverts tour à tour, la recherche en physique des hautes énergies à l'Ecole Polytechnique mais aussi son enseignement à l'Ecole Polytechnique et au Collège de France, son action en faveur du Mouvement européen, celle pour les Jeunesses Musicales, sa grande passion pour le tennis, sa peinture... Je devais couvrir son action en faveur du CERN et à cette occasion, et au nom de tous les physiciens français de ma génération, j'avais tenu à dire :

" Je voudrais vous dire un triple merci,

Merci pour tout ce que vous avez fait pour le CERN et plus généralement pour la physique des hautes énergies en Europe.

Merci pour tout ce que vous avez fait pour les physiciens de ma génération en leur permettant de s'épanouir dans un contexte très favorable que vous avez tant contribué à établir et à maintenir. Je me souviens très bien de mon premier séminaire dans votre laboratoire en 1961 et du magnifique climat de recherche qui y régnait. Je me souviens aussi des réunions de Semur en Auxois où vous nous accueilliez si chaleureusement dans votre grande maison de Bourgogne.

Merci aussi pour tout ce que vous avez fait pour faire connaître et aimer la physique, et aussi le CERN, par vos multiples interventions sur les médias, par vos livres et par vos conférences. Vous avez remarquablement su ouvrir au public l'excitation et la joie que procurent recherches et découvertes. Vous avez très largement contribué au soutien que la

France et d'autres pays ont apporté sans faille à la recherche dans ces domaines qui peuvent être considérés comme lointains des applications immédiates mais fondamentaux pour notre connaissance du monde".

Louis Leprince-Ringuet a énormément contribué au renouveau de la physique en France et en particulier, au brillant développement de la physique des particules. Il a su convaincre et obtenir les moyens nécessaires. Il a su rassembler de brillants jeunes chercheurs, les guider et les aider. Professeur, pour ses élèves, ou conteur de talent, pour le grand public, il savait magnifiquement communiquer à tous les niveaux l'amour de la science et l'enthousiasme du scientifique.

Louis Leprince-Ringuet est né à Alès le 27 mars 1901. Il cultivait avec une certaine fierté cette attache un peu accidentelle avec le Midi et je me souviens encore de son discours passionné au cours de la réception qui marquait la première conférence européenne de physique des particules, à Aix en Provence, en 1961. Il avait commencé par une évocation de la beauté de la région suivie d'un " Je suis né à Alès, Monsieur le Maire... ". Fils d'un directeur de l'Ecole des Mines, il fut élève de l'Ecole Polytechnique avant de se spécialiser à l'Ecole des Télécommunications. Il commença une carrière d'ingénieur dans les câbles sous-marins. Mais la passion pour la recherche va le prendre en 1929 et travaillant au laboratoire de Maurice de Broglie, qui passe de l'étude des Rayons X à celle des particules. Il est attiré par l'étude des rayons cosmiques et part dans le sillage de Pierre Auger. Il participe avec lui à leur détection sur un bateau qui relie l'Allemagne à l'Argentine, une expérience qui put conclure à leur nature corpusculaire et non pas électromagnétique en les trouvant moins fréquents aux basses latitudes car déviés et captés par le champ magnétique terrestre. Ce sont ensuite, toujours avec lui, des études au laboratoire de la Jungfrau, puis celles qu'il entreprend dans le cadre du laboratoire qu'il a créé à l'Ecole Polytechnique et qui utilisent différents observatoires de montagne, des Alpes aux Pyrénées. On lui doit le nom d'Yperon pour désigner les particules lourdes qui apparaissent dans le rayonnement cosmique. Ce sera vite une participation importante à la découverte et à l'étude des particules " étranges ", étranges car facilement formées mais difficilement détruites.

Leprince-Ringuet avait mis sur pied un laboratoire à l'Ecole Polytechnique quand il y fut nommé professeur, en 1936. Ce laboratoire prit son essor dès la fin de la guerre et il s'y entoura de jeunes physiciens remarquables, tout en le dirigeant jusqu'au début des années 1970. On trouve en particulier sur une liste devenue prestigieuse, les noms de Bernard Gregory, qui fut Directeur Général du CERN de 1965 à 1970, puis du CNRS, et d'André Lagarrigue, qui dirigea la construction et l'exploitation de la grande chambre à Bulles Gargamelle, construite à Saclay et installée au CERN. Il aurait dû recevoir le prix Nobel pour la mise en évidence des interactions faibles par courant neutre si la mort ne l'avait pas enlevé trop peu de temps après cette grande découverte, en 1973.

La conférence de Bagnère de Bigorre, en 1953, représenta l'apogée de cette physique des rayons cosmiques pratiquée dans des laboratoires de montagne ou à l'aide de ballons-sonde. Leprince-Ringuet y avait prononcé le discours de clôture et, en le lisant, on trouve une brillante mise au point, mais aussi presque un adieu à cette recherche. Il voyait déjà très clairement que les nouveaux accélérateurs produisant des faisceaux intenses de particules de plusieurs GeV allaient très vite distancer tout ce que l'on pouvait faire à l'aide

des rayons cosmiques. Passant tout de suite aux actes après ce brillant passé, il réorienta complètement son laboratoire vers la physique sur accélérateur et en particulier, sur l'exploitation des chambres à bulles dont il poussa la construction. Ce fut le début d'un brillant chapitre de la physique des particules qui s'étala sur une quinzaine d'années avec de multiples découvertes.

Leprince-Ringuet ne sut pas seulement magnifiquement diriger un laboratoire de physique expérimentale, y attirant de brillants collaborateurs et leur procurant les moyens de développer leurs recherches tout en contribuant à y maintenir un bon esprit d'équipe. Il appréciait aussi beaucoup les théoriciens et les aidait quand il le fallait. Jacques Prentki et Bernard d'Espagnat, qui furent parmi les premiers théoriciens du CERN, purent ainsi commencer leurs travaux de recherche au laboratoire de l'Ecole Polytechnique où il les avait accueillis. Les réunions de Semur en Auxois mélangeaient théoriciens et expérimentateurs dans des discussions ouvertes et fructueuses et Murray Gell-Mann en fut un des très jeunes participants.

Leprince-Ringuet fut nommé professeur au Collège de France en 1959, reprenant le laboratoire de Frédéric Joliot-Curie. Il y restera jusqu'à sa retraite en 1972. Membre de l'Académie des Sciences depuis 1949, il fut aussi, depuis 1966, membre de l'Académie Française. Il était aussi membre de l'Académie Pontificale et il a joué dans chacune d'elles un rôle remarqué. Mais n'aimait-il pas ajouter à ces titres prestigieux ceux de membre de l'Académie des Sports et celle des Fumeurs de pipe ?

Physicien, auteur, artiste, chrétien engagé, animateur de mouvements, grand amateur de musique et praticien de sport, enthousiaste pour tout ce qu'il entreprenait, comment se situait-il dans tout cela ? Je pense que c'est le scientifique qui est toujours resté le caractère dominant dans ce remarquable éventail de talents si bien exploités. Le texte des exposés présentés en avril 1997 sont rassemblés dans le numéro 17 (juin 1997) du Bulletin de la Société des amis de la bibliothèque de l'Ecole Polytechnique, et il avait lui-même brillamment participé à ce symposium en terminant son exposé sur une note comparative entre poète et scientifique où il se situait résolument comme physicien. Je lui laisse la parole pour conclure :

" Je voudrais terminer en citant ces quelques lignes que j'avais écrites autrefois à l'occasion d'une exposition de peinture. C'était une réponse à la question : Sommes-nous des artistes ? Sommes-nous des poètes ? Eh bien, voilà la réponse : un poème, une œuvre d'art est unique. C'est un caractère essentiel de toute œuvre d'art, que ce soit en peinture ou en musique. Si les Concertos brandebourgeois n'avaient pas été écrits par Bach, ils n'auraient jamais été écrits. Mais pour nous, notre œuvre n'est pas une œuvre d'art, nous ne méritons pas le beau titre de poète ; notre œuvre s'inscrit dans une recherche constante des phénomènes de la nature, de leur explication, de leur association sous un même formalisme que nous inventons pour y parvenir. Même si notre œuvre est marquée par les qualités d'imagination, d'esprit critique, de ténacité, d'esprit créateur, elle révèle bien peu, et bien rarement, les mouvements intérieurs de notre âme, de tout ce qui exprime la réalité la plus intime, la plus profonde de notre être. En ce sens, nous ne sommes pas des poètes, mais nous chantons en d'immenses chœurs la grandeur de la nature et la puissance de l'homme ".

Maurice R. JACOB

Pierre MARION (1914 - 2001)

Membre d'Honneur associé

Il y a deux sortes de chirurgiens : ceux qui suivent le courant évolutif de leur spécialité, adoptant les techniques et les matériels nouveaux qui leur sont proposés - ils sont les plus nombreux. Et puis, il y a ceux qui, pendant toute leur carrière, inventent, innovent, et font progresser la chirurgie, par un travail personnel basé sur l'expérimentation animale, de longues séries opératoires, ou par quelque idée géniale jaillie de leur imagination.

Décédé le 2 décembre dernier, le professeur Pierre Marion faisait partie de cette deuxième catégorie.

Né le 19 mars 1914 à La Bâtie-Montgascon, petite ville de l'Isère, proche de La Tour du Pin, il fut orphelin l'année suivante, en raison de la mort de son père, à Vitry-le-François, lors de combats qui accompagnèrent l'offensive française en Champagne. Pupille de la nation, il fut donc élevé par sa mère, pour laquelle il garda un attachement filial indéfectible.

Après ses études secondaires à Lyon, il s'orienta vers la médecine, passant facilement les premiers concours hospitaliers, externat en 1932, internat en 1936, ainsi que l'adjuvat en 1941, au laboratoire d'anatomie dirigé par le professeur André Latarjet.

Son premier maître en chirurgie fut le professeur Pierre Mallet-Guy, dont il fut l'assistant de 1942 à 1945. C'est lui qui lui inspira en 1943 sa thèse consacrée à " la choledoco-duodénostomie d'indication relative ". L'année suivante, à 30 ans, il fut nommé " pré-admissible " au chirurgicat des hôpitaux de Lyon.

Cette première période lui fut très bénéfique, à l'origine d'une longue série de travaux sur la chirurgie des voies biliaires, avec la mise au point des méthodes d'exploration radiographique et manométrique per-opératoires, sujet cher à son maître, avec lequel il signa sa première monographie.

Séduit par la recherche, il travaillait au centre de chirurgie expérimentale de l'hôpital Edouard Herriot, lorsque le doyen Henri Hermann lui conseilla de participer aux travaux de l'institut lyonnais de physiologie, centrés sur la chirurgie cardiaque, alors à ses débuts. C'est à cette période qu'il rencontra son deuxième maître, celui qui le marqua profondément, le Professeur Paul Santy dont les premiers résultats en chirurgie pulmonaire (les exérèses pour cancer) et cardiaque (la péricardectomie) avaient fait sensation en France. Opérateur prestigieux, adoré par ses malades comme par ses élèves, il était le mieux placé pour organiser à Lyon la chirurgie du cœur.

Nommé assistant dans son service en 1947, Pierre Marion commença par faire un voyage aux USA et au Canada, au cours duquel il visita les principaux centres de chirurgie cardiaque. A son retour, il participa à l'expérimentation du centre de chirurgie cardiovasculaire, ouvert au pavillon O par Paul Santy. Il eut ainsi accès au développement explosif de cette spécialité naissante, tout en s'occupant du traitement de l'hypertension portale, prolongement de son activité première dans le service du Professeur Mallet-Guy.

Commencèrent pour lui les années fastes de sa carrière : bras droit de Paul Santy, il participa aux premières opérations sur le cœur des " enfants bleus ", et connut les longues séances opératoires, et les heures angoissantes vécues au chevet des opérés.

Par ses capacités de travail, il put mener de front, à la fois la chirurgie expérimentale d'avant-garde, la pratique des nouvelles opérations cardiaques, les nombreuses publications, ainsi que la participation aux colloques et congrès, en France et à l'étranger. Ce qui ne l'empêcha pas de réussir l'admissibilité de l'agrégation de " chirurgie générale " en 1949 (c'était avant la spécialisation cardiaque), puis de devenir professeur agrégé en 1955, à l'âge de 41 ans.

Après le départ à la retraite de Paul Santy, en 1958, il dut quitter temporairement les Hospices Civils de Lyon, pour poursuivre son activité, d'une part à l'hôpital Saint-Joseph, d'autre part au Centre de chirurgie cardio-vasculaire, intégré par convention avec la Sécurité Sociale dans les locaux de la clinique du Parc. Pour la chirurgie expérimentale, il put être hébergé dans une salle désaffectée de l'établissement thermal de Charbonnières.

Autour de lui, il avait organisé une équipe homogène et soudée, avec un chirurgien, Jean Gounot, vigilant et toujours disponible ; deux anesthésistes-réanimatrices, Suzanne Estanove, active et compétente, aidée par Mme Gounot ; deux responsables de la circulation extra-corporelle, Jean-François Estanove, et surtout Louis Vadot, ingénieur en fluides hydrauliques, détaché de la SOGREAH de Grenoble. C'est grâce à ce technicien de valeur qu'ont été accomplis la majorité des progrès de cette équipe de pointe, réputée par la qualité de ses résultats.

Ainsi secondé pendant cette période, Pierre Marion ne connut pas de traversée du désert, malgré la conjonction des obstacles administratifs et des traquenards juridiques : lorsque fut ouvert à Bron l'hôpital cardio-vasculaire en 1969, il put y entrer par la grande porte, comme chef de service, avec les autres équipes, dans des locaux modernes dotés d'un plateau technique perfectionné, et, un peu plus tard, d'un pavillon supplémentaire de réanimation post-opératoire.

Il est difficile de résumer ici l'apport de Pierre Marion à la chirurgie cardiaque. Contentons-nous d'en tracer les principales étapes :

- pour la réanimation cardiaque, la défibrillation ventriculaire, et l'implantation en urgence du premier " pace-maker " lyonnais ;
- la première embolectomie pulmonaire suivie de succès (1952) ;
- l'utilisation pendant plusieurs années de l'hypothermie légère (à 28°) pour la correction des communications inter-atriales, avec l'expérience de l'hypothermie profonde ou méthode de Drew (à 10°) ;
- les premiers essais d'assistance ventriculaire gauche (1968) et la création d'une nouvelle valve cardiaque mécanique (1980) ;
- pour le remplacement du cœur, les transplantations cardiaques (mises au point par Georges Dureau) connurent leur période de croisière grâce à l'emploi de la cyclosporine en 1981.

En même temps, avec Didier Lapeyre, fut réalisé, selon les modèles américains, le premier cœur artificiel monocoque, encore en attente d'utilisation, alors que le cœur " temporaire ", comme relais (ou " pont ") avant la greffe cardiaque donne, à l'heure actuelle, d'excellents résultats.

En même temps, Pierre Marion développa la chirurgie de l'hypertension-portale, avec des techniques personnelles, comme l'anastomose mésentérico-cave (1960), et l'anastomose porto-cave latérolatérale à débit réglé (1971).

La consécration de sa notoriété a valu à ce chirurgien de haut niveau l'honneur d'être élu à la Présidence de l'Académie nationale de chirurgie en 1981, un an avant son admission à la retraite hospitalo-universitaire.

Après la mort en 1984 du mécène lyonnais Bullukian, il accepta de présider la Fondation qu'il avait créée, avec trois objectifs : la défense du souvenir arménien, la recherche médicale, et la diffusion de la culture. C'est dans ce but qu'il décida d'installer en plein centre de Lyon une " Maison de la Culture " inaugurée en 1996, et particulièrement active et efficace.

Lui-même se révéla écrivain plein de talent, par un premier ouvrage (1990), vaste fresque historique intitulée " Afin que batte le cœur ", avec le rappel des tentatives, les progrès accomplis en chirurgie cardiaque, malgré les échecs et les drames. Suivirent trois autres ouvrages à visée historique sur " L'incroyable aventure d'un compagnon de Christophe Colomb, au bout de la peste ", et, tout récemment, " Le génial bonhomme Ampère ".

En juillet 1994, à l'occasion de ses 80 ans, il eut l'honneur de réunir à la Fondation Bullukian l'élite des précurseurs américains de la chirurgie cardiaque (Lillehey, Cooley, Gross, Hall), avec même la présence de Christian Barnard qui avait réalisé en 1967 la première greffe cardiaque humaine.

Il pouvait désormais se retourner avec sérénité sur son œuvre chirurgicale, et, selon son expression, regarder " dans son rétroviseur " : il y voyait la récompense de son obstination, avec ses satisfactions et ses déceptions, la cohorte des patients qu'il avait sauvés d'une mort certaine, et la pléiade des élèves qu'il avait formés, et qui ne cessaient de lui manifester leur admiration.

Homme simple et modeste, fidèle en amitié, il privilégiait les relations humaines, et son désintéressement humain généreux l'avait orienté vers les problèmes médicaux sociaux, ce qui lui valut d'être administrateur des Caisses de Sécurité Sociale, ainsi que Vice-Président du Syndicat des Médecins de Lyon.

Il fut récompensé par les plus hautes décorations : Légion d'honneur, Ordre national du mérite, Palmes académiques, sans compter les médailles étrangères, et même le doctorat " honoris causa " de l'université chinoise de Kunming.

Il avait également été élu " membre correspondant " de l'Académie nationale de médecine, et sa carrière faisait référence : il avait compris très tôt l'intérêt d'une sorte de mondialisation de la chirurgie, dans un immense élan collectif, bien loin des luttes partisans

et du chauvinisme local.

Pierre Marion a toujours lié des relations très cordiales avec l'Académie de Lyon, n'hésitant pas à offrir les locaux de la Fondation Bullukian pour des réunions scientifiques destinées à réunir de nombreux participants.

En 1996, il avait accepté, à ma demande, d'organiser un colloque sur l'œuvre chirurgicale d'Alexis Carrel, après la suppression de son nom au fronton d'une des Facultés de Médecine de Lyon. Cette réunion permit de faire côtoyer une centaine de spécialistes, préoccupés de remettre à sa juste place, c'est-à-dire en 1936, la pensée de ce grand savant qui, vu de l'extérieur, restera toujours l'un des plus notables dans la chirurgie mondiale.

L'année suivante, sur l'intervention de notre confrère Maurice Jacob, Pierre Marion accepta à nouveau d'accueillir à la Malmaison un autre colloque, organisé cette fois par le Président Michel Laferrère, avec pour thème " Les rapports entre la Science et la Technologie dans le patrimoine industriel lyonnais ", thème des réflexions de notre Compagnie cette année-là. Cette journée, qui laissa un agréable souvenir aux nombreux participants, fut entièrement prise en charge par le Président de la Fondation Bullukian, qui soutenait également l'idée de créer à Lyon un Musée de Technologie, à l'instigation de Michel Laferrère. Les communications présentées figurent au tome 52 des mémoires de notre Académie.

En hommage à son œuvre, l'Académie des Sciences, Belles-Lettres et Arts de Lyon l'avait élu en juin dernier " Membre d'Honneur associé ". Cette distinction, à laquelle il ne s'attendait pas, lui procura une agréable satisfaction ; mais la maladie ne tarda pas à l'atteindre, et ne lui permit pas de participer aux séances de cette Académie.

Sensible à la détresse des malades, il avait constamment cherché à les soulager, et, très souvent, y avait réussi.

Comme il l'avait écrit dans son ouvrage historique, consacré à la chirurgie cardiaque, véritable testament d'une vie professionnelle bien remplie, sa grande joie avait été bien ambitieuse : refaire battre de façon normale et durable le cœur de ses opérés...

Alain BOUCHET

Louis NÉEL (1904-2000)

Membre d'Honneur associé

Elu Membre d'Honneur associé en 1970, M. Louis Néel a fait, le 6 décembre 1977, à l'Académie, une communication sur les nouvelles énergies qui a été publiée dans le Tome 23 de nos Mémoires.

Né à Lyon le 22 novembre 1904, ancien élève du Lycée du Parc où il a été le condisciple de Louis Armand en Spéciales préparatoires, sa famille l'a envoyé au Lycée Saint-Louis préparer l'École Normale Supérieure où il a été reçu en 1924.

Agrégé des sciences physiques, reçu premier en 1928, il a été nommé immédiatement Assistant à la Faculté des Sciences de Strasbourg où il a passé son Doctorat en 1932 et a été nommé professeur en 1937. Il y est resté jusqu'en 1945. Il avait trouvé là un laboratoire créé en 1907 par Pierre Weiss, consacré à des travaux sur les corps ferromagnétiques. On y avait établi leurs structures en domaines élémentaires. Néel avait fait alors l'étude des propriétés extraordinaires des grains très fins et avait construit avec eux de très puissants aimants permanents. Il avait montré ensuite qu'aimantés à haute température, ils gardaient une aimantation thermorémanente et une application prodigieuse avait été l'archéo et le paléomagnétisme. En particulier, l'étude du champ magnétique terrestre dans le passé avait montré qu'il se renversait tous les demi millions d'années et démontrait que notre Terre se conduisait comme une dynamo série unipolaire !

Dès 1932, Néel avait établi l'existence de corps antiferromagnétiques. Leurs propriétés magnétiques disparaissent au dessus d'une température dite aujourd'hui température Néel, analogue à la température de Curie des corps ferromagnétiques.

En 1947, à l'Université de Grenoble où il avait été nommé, en 1945, professeur de physique expérimentale, Néel a découvert et étudié le ferrimagnétisme d'où très vite la construction des ferrites aux multiples applications. En 1955 son laboratoire a mis au point des grenats de terre rares immédiatement utilisés dans le domaine des hyperfréquences ! Tous ces remarquables travaux ont valu (en somme assez tardivement en 1970) le Prix Nobel de physique à Louis Néel. Il était l'auteur de 220 publications de caractère expérimental ou théorique sur ces sujets.

En 1940, pendant la guerre, il a été appelé au Centre de recherche de la Marine et il a mis au point un procédé de protection des navires contre les mines magnétiques, en y compensant le champ magnétique terrestre qui les aimantait : aucun des bateaux qu'il avait ainsi protégés n'a été coulé. Cela lui a valu la croix de guerre avec palme et son entrée dans la Légion d'honneur pour services exceptionnels. Il y sera plus tard, en 1974, élevé à la dignité de Grand - Croix.

La période grenobloise de Louis Néel s'est déroulée de 1945 à 1976. Nous ne citerons ici que ses responsabilités les plus importantes :

- Directeur du laboratoire d'électrostatique et de physique du métal de 1945 à 1971

(avec un effectif de 250 personnes et 1500 publications) ;

- Directeur de l'Institut Polytechnique de Grenoble, de 1945 à 1954 ;
- Directeur du Centre d'études nucléaires de Grenoble, le CENG, de 1956 à 1971 (avec un effectif de 2600 personnes et trois réacteurs nucléaires).

Son autorité et son renom ont provoqué l'apparition autour de lui d'une pléiade de chercheurs d'un très haut niveau et on considère en général que c'est sa présence à Grenoble qui explique l'extraordinaire développement qu'a connu la cité à ce moment-là.

Il aimait faire appel à des chercheurs qui, comme lui, avaient été reçus premiers à l'agrégation : je connais ainsi Noël Felici et Michel Soutif, mais aussi deux de nos membres correspondants, aujourd'hui, hélas, disparus : André Moussa, en 1959, alors Doyen de la Faculté des Sciences de Lyon, et Jean Besson, en 1959 aussi, alors Directeur de l'Institut de chimie minérale de l'Université de la Sarre.

En 1991, Louis Néel a publié ses mémoires sous le titre "*Un siècle de physique*".

J'ai bien connu M. Louis Néel pendant cette période grenobloise. Il avait naturellement participé au Congrès National de l'Union des Physiciens que j'avais organisé à Lyon en 1950. Mais il était venu aussi cinq fois, le dimanche, pour faire une conférence devant notre section académique ! Je lui avais montré, au Lycée du Parc, le 21 mars 1971, dans l'une de nos salles de physique, la plaque en céramique que nous avions demandée à notre professeur de dessin, M. Chafanel, et qui portait l'inscription " Salle Louis Néel, élève en spéciales en 1923, Prix Nobel de Physique en 1970 " : de quoi faire rêver nos taupins, mais Louis Néel en avait été très ému et sa fille, en m'écrivant récemment, me disait : " Il avait été très sensible à cette pose d'une plaque à sa mémoire au Lycée du Parc et il nous en entretenait souvent ".

Venu plusieurs fois dans les années 60, il avait été accueilli ce dimanche là, au Lycée Jean Perrin par Marcel Eurin, Inspecteur général et Georges Guinier, Président national de l'Union des Physiciens ; il avait parlé du paléomagnétisme.

Entre bien d'autres distinctions, je signalerai qu'il faisait partie de six Académies des Sciences étrangères : Allemagne, Angleterre, Etats-Unis, Hollande, Roumanie et Russie. Il était Docteur honoris causa de neuf Universités.

Louis Néel est mort, le 17 novembre 2000, à Brive où il venait de se retirer auprès de sa fille. Il était veuf depuis 1984. Il a passé l'essentiel de sa retraite universitaire à Meudon, assidu à l'Académie des Sciences dont il était membre depuis 1953. Il a eu trois enfants : un fils et deux filles, dont l'une est morte en 1979. Au moment de sa mort, il avait ainsi deux enfants mariés, six petits-enfants et deux arrière - petits enfants.

Nous exprimons à cette famille si éprouvée nos très vives condoléances.

Maurice JACOB

Léopold Sédar SENGHOR (1906 - 2001)

Membre d'Honneur associé

Après Jean Guitton et Louis Leprince-Ringuet, c'est un de nos confrères les plus éminents que nous venons de perdre : poète, académicien français, membre d'honneur associé de notre Compagnie, ancien président du Sénégal, il nous a quittés sans bruit en cette fin d'année 2000, laissant ses nombreux lecteurs et ses amis poètes bien tristes. Laissons à ses biographes le soin de brosser un panorama complet de son itinéraire et de préciser dans le détail l'importance et le retentissement de son œuvre, générateurs d'une heureuse évolution en France et dans les pays qui ont notre langue en partage.

Il faut cependant rappeler aujourd'hui que notre grand confrère, le président Senghor est né à Joal, au Sénégal, le 9 octobre 1906 et qu'après ses premières études à Ngasobil puis à Dakar, il fréquente le lycée Louis le Grand et la Sorbonne : en 1935, agrégé de grammaire, il devient professeur dans des lycées tout en suivant des cours de linguistique négro-africaine à l'Ecole pratique des hautes études et à l'Institut d'Ethnologie de Paris. Mobilisé, prisonnier, résistant, il occupera à partir de 1945 jusqu'à l'indépendance du Sénégal, la chaire de langage et de civilisation négro-africaines à l'Ecole nationale de la France d'outre-mer.

En 1945 commence sa carrière politique qui, de fonctions importantes au sein du Gouvernement, le mènera à la présidence de la République du Sénégal de 1959 à 1980. Sa carrière littéraire n'en souffre pas pour autant : son œuvre, à l'image de sa vie, est aussi féconde que brillante. Cours étonnant que celui du premier agrégé de grammaire africain ! Le patrimoine qu'il nous lègue est à plus d'un titre original et il faut ici saluer en ce grand homme, fin politique autant que grand poète, l'un des pères de la francophonie mais aussi, avec Aimé Césaire, le très ardent défenseur de la négritude.

" Chants d'ombre ", " Hosties noires ", " Ethiopiennes ", " Nocturnes ", " Lettres d'hivernages ", " Elégies majeures " jalonnent une œuvre qui couvre aussi des domaines moins spécifiquement poétiques, comme " Pierre Theilhard de Chardin et la Politique africaine ", et les cinq volumes de " Liberté ", où sont rassemblés essais, discours et conférences : y figurent entre autres ses réflexions sur " Socialisme et planification " et sur le " Dialogue des cultures ". Ses discours et travaux académiques traduisent aussi son infatigable désir de servir sa Compagnie, la culture et la langue française.

Rendu célèbre par ses poèmes, sa maîtrise de la langue française et la synthèse qu'il sut préparer entre sa " négritude " et son appartenance à la francophonie, il est fait Docteur honoris causa de 37 universités dont Paris-Sorbonne. Appartenant à plusieurs sociétés et académies, il reçut de très nombreux prix parmi les plus enviés, notamment la Médaille d'Or de la langue française avant d'être élu à l'Académie française le 2 juin 1983 au 16ème fauteuil, laissé vacant par le décès du duc de Lévis-Mirepoix. Il fut également honoré par de très nombreuses distinctions, nationales et étrangères : Grand Croix de la Légion d'honneur, Grand Croix de l'Ordre du Lion du Sénégal, Grand Croix de l'Ordre national du Mérite, Commandeur des palmes académiques et des Arts et Lettres... Titulaire de la Croix du Combattant 39-45, il avait reçu la Médaille de la Reconnaissance franco-alliée.

Son œuvre poétique est immense : elle a su ouvrir beaucoup de pistes tant aux Africains qu'aux poètes français qui ont découvert un ton et un style auxquels leur tradition ne les avaient pas habitués.

Sans renoncer à ses origines et à ses choix, celui devant lequel nous nous inclinons respectueusement a lancé un magnifique viaduc entre notre pays et l'Afrique : s'il a offert à la France une magnifique gerbe de fleurs africaines, il a su faire partager à ses confrères d'Afrique la richesse de notre langue, en démontrant l'intérêt de son usage. Ainsi, en honorant grandement la poésie, il a tracé un chemin commun possible. Et il a bien d'autres mérites, moins voyants mais qui nous touchent....

Car ses liens avec nos régions étaient étroits : membre d'honneur associé de l'Académie de Lyon depuis 1987, il avait aussi sa place au sein du Comité d'honneur du Salon des poètes de Lyon ; présidant en 1987 la grande réunion des Ecrivains et poètes lyonnais, c'est lui qui avait remis au lauréat le grand prix annuel André Seveyrat. Et chaque académie de province pourrait sans doute se prévaloir ainsi d'une attention particulière de sa part.

Les circonstances n'ont pas permis de profiter de la bienveillance qu'il nous témoignait depuis le jour où il m'avait répondu que si notre Académie voulait l'élire parmi ses membres associés, il en serait très fier. Nous le fûmes plus encore que lui. En fait, c'est à la province en général qu'il était attaché : ne s'était-il pas, plutôt qu'à Paris, installé en Normandie ? Ainsi notre peine est-elle en proportion du vide qu'il laisse dans les rangs de ces maîtres, à nous associés, ornements de notre respectable et éclectique Compagnie.

Le poète, hier, avait composé son épitaphe, un peu longue sans doute pour figurer en entier sur sa tombe, mais propre à être murmurée, par un des siens, surmontant sa peine, peut-être un des griots de son pays qui n'auront pas manqué de l'accompagner, loin là-bas, chez lui, il y a quelques jours.

*Quand je serai mort mes amis, couchez-moi sous Joal-l'Ombreuse
Sur la colline au bord du Mamanguedy, près l'oreille du sanctuaire des Serpents
Mais entre le Lion couchez-moi et l'aïeule Téning Ndyaré.
Quand je serai mort mes amis, couchez-moi sous Joal-la-Portugaise.*

A Madame Senghor, à tous les siens, à l'Académie française, nous présentons, en cette épreuve, l'expression de notre respectueuse sympathie et nos condoléances attristées. Nous n'oublierons pas celui qui, ayant tant donné à la France, repose aujourd'hui selon ses vœux dans sa patrie.

Edmond REBOUL

Eugène Hannes FALK (1913 - 2000)

Membre Correspondant

Né en Tchécoslovaquie, Eugene Falk était citoyen américain depuis 1952. Ayant commencé ses études supérieures à l'Université Charles de Prague, il les a poursuivies à Paris, à la Sorbonne, puis en Angleterre, à l'Université de Manchester où il a obtenu sa thèse de doctorat ès Lettres en 1942.

Sa carrière universitaire de professeur de littérature française et de littérature comparée s'est toute entière déroulée aux Etats-Unis où il a enseigné dans différentes Universités : Université de Bridgeport (1946-1952), Université du Minnesota à Minneapolis (1952-1963). A Dartmouth College (Hanover, New-Hampshire), où j'ai fait sa connaissance, il fut professeur de langue et de littératures françaises et chef du département de langues et littératures romanes (1963-1967). La fin de sa carrière s'est déroulée au sein de l'Université de Caroline du Nord, à Chapel Hill où il fut professeur de Français à partir de 1967, professeur de littérature comparée de 1972 jusqu'à sa retraite en 1986 et chef de département de 1972 à 1980 ; en 1981, au cours d'une année sabbatique, il a enseigné à l'Université de Belo Horizonte, au Brésil.

Au cours de ses quarante années d'activité universitaire, Eugene Falk a publié de nombreux articles consacrés à Electre de Sophocle, à Musset, Giraudoux et Molière, mais surtout aux principes de la critique littéraire. Il a en effet occupé une place importante dans l'évolution de cette spécialité aux Etats-Unis, en rupture avec la tradition française de " critique historique " héritée de Sainte-Beuve et de Faguet. A ce titre, son article intitulé " Vers un nouveau positivisme dans les études littéraires ", paru en 1984, est un véritable manifeste en faveur d'une attitude nouvelle qui consiste à soumettre les oeuvres littéraires à des critères d'analyse aussi objectifs que possible et surtout à privilégier l'étude esthétique de chaque oeuvre considérée comme une entité autonome, indépendamment de son auteur et de son contexte historique et social. Cette méthode d'analyse avait déjà été illustrée dans l'un de ses livres, " Types of thematic structure " (University of Chicago Press, 1967), par l'étude des unités thématiques dans " La symphonie pastorale " de Gide, " L'étranger " de Camus et " La nausée " de Sartre.

Son oeuvre la plus significative reste sans doute le livre " The poetics of Roman Ingarden " (University of North Carolina Press, 1981) où il développe longuement les principes esthétiques du philosophe polonais. Pour Ingarden, toute oeuvre littéraire présente une structure " anatomique " sur quatre niveaux, dont les éléments s'organisent pour aboutir à l'unité de l'oeuvre : le niveau des mots, vecteurs d'une musique, celui des unités signifiantes (construction grammaticale), celui des aspects (qui fait apparaître le monde dans lequel se situe l'oeuvre) ; le quatrième niveau, enfin, celui des objets présentés, fait appel à l'imagination du lecteur qui peut alors seulement dégager les qualités esthétiques de l'oeuvre appréhendée comme une unité organisée.

Au cours de sa carrière académique, Eugene Falk a fait l'objet de nombreuses distinctions parmi lesquelles figurent les Palmes académiques, décernées en 1978, dont il était très fier. En 1987, un an après sa retraite, l'Université de Caroline du Nord a attaché son

nom à un nouveau poste de professeur à titre exceptionnel créé dans le Département des Humanités.

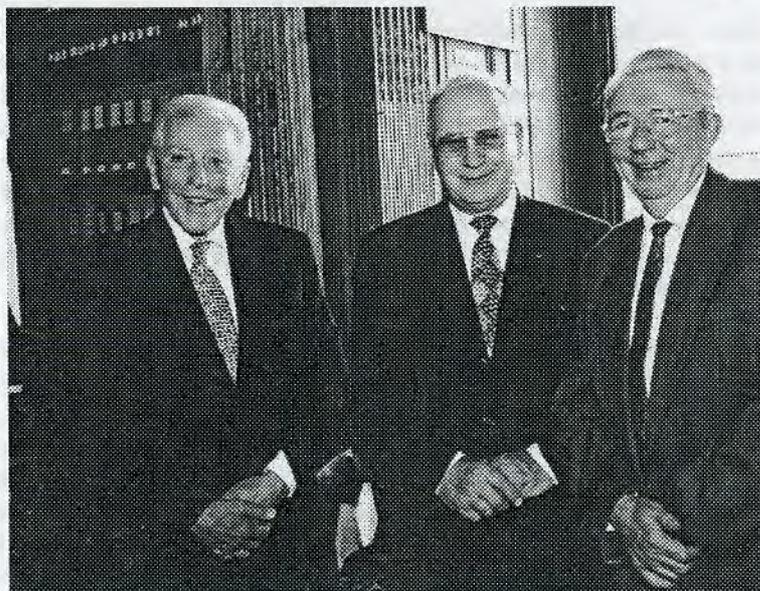
Elu membre correspondant de notre Compagnie en 1990, il avait participé à l'une de nos séances, lors d'un voyage à Lyon. Très attaché à notre Académie, il avait projeté de nous dédier une communication sur le thème de la responsabilité, thème sur lequel il travaillait depuis plusieurs années... Le temps ne lui a pas accordé de l'achever.

Brillant théoricien de la critique littéraire, maîtrisant avec une égale perfection l'anglais, le français, l'allemand ainsi que plusieurs autres langues européennes, il possédait une connaissance approfondie de leurs littératures respectives. Bien qu'il m'eût affirmé un jour que l'usage d'un grand nombre de langues étrangères entraînait chez les polyglottes un certain flou de la pensée et que personne ne s'exprimait avec une parfaite précision que dans sa langue maternelle, il avait une prédilection pour la langue et la culture françaises.

Eugene Falk était un homme attachant, sensible et chaleureux, prompt à s'émouvoir. En dépit de l'éloignement dans le temps et dans l'espace, par ses lettres et ses conversations téléphoniques, il restait très proche de ses amis d'outre Atlantique.

J'adresse les condoléances de l'Académie à son fils et à sa fille, ainsi qu'à ses cinq petits-enfants.

Jack BOST



M. Mavaut, président de la Conférence Nationale (Académie de la Rochelle).

M. Woronoff, vice-président de la Conférence Nationale (Académie de Besançon).

M. Reboul, président d'honneur, fondateur (Académie de Lyon).

II

LES ACTIVITÉS

LES SÉANCES PRIVÉES

Séance privée du 17 avril 2001

Au cours de cette séance, outre la préparation des élections du 12 juin 2001, l'Académie s'est prononcée favorablement sur la réalisation d'une séance débat en 2002 et sur la création d'un musée de Technologie, projet pour lequel l'Académie est représentée par M. Michel Laferrère.

Séance privée du 12 juin 2001

Au cours de cette séance ont été élus :

Membre titulaire :

Classe des Sciences : 2^e section, fauteuil n°6 : M. Philippe Lebreton.

Membre d'honneur associé : M. Alain Lamotte

Membres correspondants :

Classe des Sciences : Mme Clotilde de Lourdes Branco Germiniani.
M. Jean Wertheimer.

Classe des Lettres : M. Bernard Jadot.

Séance privée du 6 novembre 2001

A l'occasion de cette séance, M. Marcel Pacaut a été élevé à l'Eméritat.

Ont été élus Chancelier 2002-2005 : M. Noël Mongereau.

Vice-Président 2002 : M. Marcel Corneloup.

Séance privée du 4 décembre 2001

Au cours de cette séance ont été élus :

Membre titulaire :

Classe des Sciences : 1ère section, fauteuil n°4 : M. Gérard Pajonk.
2ème section, fauteuil n°3 : M. André Revol.

Classe des Lettres : 1ère section, fauteuil n°5 : M. Jean-Marie Auzias.

Membres correspondants :

Classe des Lettres :

M. Thibor Yusti von Arth
M. Robert Heath.

Membres d'Honneur associés : à titre personnel :

Mme Nathalie Zemon Davis
M. Guy Darmet.

Séance privée exceptionnelle du 6.12.2001

Dans l'intention de renouer avec la pratique des séances-débats lancée par notre ancien président Gabriel Pérouse en 1993, nous avons consulté nos confrères et consoeurs sur divers sujets possibles. Lors de la séance privée du 6 novembre 2001, le vice-président M. Marc Trillet a rendu compte des réponses reçues. La forte minorité qui s'est dégagée en faveur d'un sujet montrant l'action possible de l'Académie en direction des autorités locales, nous avons décidé, sur proposition de M. Paul Malapert, de rédiger des remarques en réponse à l'envoi à l'Académie du " Schéma Régional d'aménagement et de développement du territoire de Rhône-Alpes - 2000-2020 ".

Une séance privée exceptionnelle, le jeudi 6 décembre 2001, a permis un échange et réuni des éléments que le bureau et le président ont mis en forme. Un texte a été adressé d'une part à Mme Comparini, présidente du Conseil régional, et à M. Nicolas Millet, directeur des politiques territoriales.

Que les auteurs des contributions insérées, et ceux qui, par leurs observations et critiques, ont aidé à la rédaction finale de ce texte, trouvent ici le témoignage de la gratitude du président 2001.

Conférence Nationale des Académies de Province

L'Académie de Lyon a été représentée, lors de la Conférence Nationale les 15. 16 et 17 octobre 2001 à l'Institut de France par MM. Favre, président 2001, et Trillet, vice-président 2001. N. Mongereau, Chancelier, a assisté à l'Assemblée Générale le 15 octobre 2001.

LES VISITES DE L'ACADÉMIE

14 JUIN 2001

Sortie d'été au château des Ducs de Savoie CHAMBÉRY

Soigneusement organisée par notre confrère Henri Buet et son épouse (spécialistes, chacun le sait, aux " Amitiés du monde ", des randonnées collectives proches et lointaines), cette sortie réunit 28 participants.

Elle eut la faveur d'un temps superbe. Pendant le trajet en car, Guitou et Henri Buet dialoguèrent sur la conjonction des destins du chambérien de Boigne qui, enfui de cette ville à la suite d'une sottise de jeunesse, fit fortune aux Indes où il s'illustra comme général en chef des armées du Maharadja Sindia, et de celui de la charmante Adèle d'Osmond, aristocrate choyée à la cour de Louis XVI et réduite par la Révolution à la pauvreté et à l'exil. Le général de Boigne avait, en fin de séjour en Inde, administré la province du Doab et développé l'indigo, source de richesse pour lui-même et pour les indigènes. De retour à Chambéry, il devint le bienfaiteur de cette ville.

Arrivés à Chambéry au château des Ducs de Savoie, nous y fûmes accueillis par Mme Florence Faure, déléguée de l'Office de Tourisme, qui nous rappela l'histoire des Comtes puis Ducs de Savoie. Après avoir visité la Sainte Chapelle (ainsi désignée parce qu'elle est censée posséder des vestiges de la crucifixion du Christ), nous avons découvert la Vieille Ville de Chambéry, ensemble extraordinaire construit sur des marécages : dans ceux-ci furent plantés des pilotis en un bois spécial que l'humidité renforçait et transformait en piliers imputrescibles ; la rivière et le marécage sous-jacent furent recouverts d'un solide pavage, base des édifices ; d'une rue à l'autre nous découvrîmes de nombreuses cours intérieures communicant l'une avec l'autre comme nos " traboules " lyonnaises... mais sans aucun escalier ! Nous découvrîmes aussi de nombreuses peintures en " trompe l'œil ", abondantes depuis toujours dans cette cité. Nous vîmes la célèbre " fontaine des éléphants ", baptisée, dit-on, " les quatre-cents Q " (je crois me tromper dans la graphie, mais je vous laisse deviner la vraie que je n'ose pas formuler...).

Cette visite de la Vieille Ville fut dignement couronnée par celle de la Cathédrale Saint François de Salles, construite, elle aussi, sur les 30.000 pilotis d'un soubassement marécageux ! Cette ancienne église devint cathédrale en 1675, après cessation de l'opposition du Roi de France à la nomination d'un évêque par le Pape.

Après un agréable repas au restaurant du Mont Carmel, nous fûmes reçus au lieu illustre et quasi mythique que sont les " Charmettes ", où le jeune Jean-Jacques Rousseau, adolescent de 16 ans, dont la mère était morte en le mettant au monde à Genève, en trouva une autre, captivante, de 28 ans, Madame de Warens, qu'il appela bien vite sa maman, et qui fut pour lui, pendant quelques années, plus qu'une mère... Notre confrère Claude Lapras, médecin, nous apporta d'ailleurs des informations inopinées, et précieuses par leur rareté, sur les problèmes urologiques que connut Rousseau dès sa naissance et pen-

dant toute sa vie, en corrélation avec des problèmes voisins d'ordre sexuel.

Après cette passionnante visite dans le cadre enchanteur des Charmettes, nous redescendîmes à Chambéry pour visiter la superbe Roseraie qui entoure le château de Buisson-Rond, ce château construit par de Boigne à son retour des Indes ; château où il reçut par la suite d'illustres visites, telle Mme de Staël, Mme Récamier et Benjamin Constant.

Puis ce fut le retour à Lyon, le cœur plein de richesses acquises grâce à nos organisateurs...

Jacques FILLEUL

27 SEPTEMBRE 2001

Sortie d'automne à Mâcon L'Académie de Lyon rend visite à celle de Mâcon

Le 27 septembre dernier, c'est par une visite fort agréable que les académiciens lyonnais ont commencé leur saison : celle des académiciens de Mâcon installés dans le superbe Hôtel de Sennecé où ils cohabitent tout naturellement avec le Musée Lamartine, leur grand homme, dont on sent à quel point sa grande ombre plane sur leurs travaux et les multiples manifestations qu'ils organisent pour illustrer et mieux faire connaître ce prestigieux patrimoine.

Accueillis par le Président de l'Académie de Mâcon, M. Combier, entouré de tous ses confrères, les académiciens lyonnais, conduits par leur Président, M. Robert Favre, ont tenu séance commune avec leurs hôtes sur une présentation de cette Académie-sœur, très active, soucieuse d'animer la vie de sa région et de collaborer à toutes les initiatives, publiques ou privées, qui sont nombreuses dans ce Mâconnais si riche de traditions, de lieux ou de sites remarquables et, bien entendu, de grands hommes. Les Lyonnais, eux, en une forme d'hommage lamartinien, avaient apporté le manuscrit du poète dont leur bibliothèque s'est enrichie jadis, sans doute à la suite d'un don du beau-frère du poète, M. de Monthérot, qui fut membre des deux Académies : une lettre versifiée de 1834, publiée l'année suivante avec quelques corrections dans "*Pensées en voyage*" (il s'agit du voyage en Orient).

Au cours de cette séance matinale, notre confrère Paul Gravillon présenta ce manuscrit et le Président de l'Académie de Mâcon lui répondit en apportant de précieuses explications puisées dans une incomparable connaissance du poète, éclairée par les nombreux liens de Lamartine avec cette terre mâconnaise. Cette passion lamartinienne, partagée par plusieurs membres de l'Académie de Mâcon, a pu se déployer, de manière plus vivante encore, par la visite guidée, hélas trop rapide, du musée installé dans cet hôtel admirablement restauré, puis, après un repas très chaleureusement régional, par la visite de "terres lamartiniennes" : celles du château de Monceau où le poète aimait à recevoir ses amis et maints notables en des dîners parfois impressionnants dont il lui arrivait de fuir l'agitation en s'échappant discrètement jusqu'à son minuscule "pigeonnier" aménagé au milieu des vignes. C'est dans cette "*Solitude*" qu'il écrivit, notamment, l'histoire des Girondins, un monument, dont le gracieux spectacle des vendangeuses n'avait pas su le distraire trop longtemps...

La journée s'est poursuivie par la visite d'un autre lieu fort bien restauré : celui de la chapelle romane de Berzé-la-Ville, seul vestige d'un ensemble monastique dont les fresques, ardemment sauvées de la destruction, furent présentées et commentées par plusieurs académiciens de Mâcon dont les Lyonnais ont pu, une fois encore, apprécier le savoir passionné. Une visite très riche et prometteuse de nouveaux échanges en vue de renforcer les liens naturels des deux Académies pour mieux partager leurs richesses.

**Communication à l'Académie de Mâcon par Paul GRAVILLON
sur la base du travail de documentation de Michel DÜRR**

LAMARTINE : " *Pensées en voyage* " .

S'il est un point commun entre votre Académie et la nôtre, c'est bien le nom de Lamartine dont notre bibliothèque a le privilège de conserver un précieux manuscrit : celui de ses " *Pensées en voyage* ", une correspondance rimée qu'il avait adressée à son beau-frère Jean-Baptiste-François Marie de Monthérot en octobre 1833, à la fin de son voyage en orient où il était parti en juillet 1832 avec sa femme et sa fille Julia qui, hélas, mourut à Beyrouth en décembre 1832. Lamartine entretenait avec le mari de sa fille Suzanne (morte, elle aussi, précocement, après trois ans seulement de mariage, en 1824) un dialogue régulièrement poursuivi par le truchement de lettres en vers où chacun se confiait à l'autre avec beaucoup de spontanéité : c'est le cas de ces " *Pensées en voyage* " dont le manuscrit a été imprimé sous ce titre en 1834, une édition reprise dans le volume des " *Oeuvres poétiques* " de Lamartine publié par " *La Pléiade* " (p. 55 - 57).

Dédiées à M. de Monthérot ces " *Pensées en voyage* " de 1834 diffèrent en plusieurs points du manuscrit conservé à l'Académie de Lyon : celui-ci est, en effet, complété par une cinquantaine de vers qui s'ajoutent à la lettre envoyée par Lamartine à son beau-frère en octobre 1833 (dans l'édition de 1834, aucune date n'est mentionnée : les " *Pensées en voyage* " suivent simplement un poème dédié au " Prince royal de Bavière voyageant en Grèce ", texte qui est daté, lui, de juillet 1833). Après la quarante huitième ligne du manuscrit sont insérés quatre vers, dans l'édition de 1834, la ligne suivante étant modifiée (le manuscrit disait, à propos du poète : " *Muet pour toute oreille, il se parle à lui-même* "), l'édition corrige ainsi : " *Il ne leur parle plus, il se parle à lui-même* "). Cette correction touche à un point important de ce texte qui, par ailleurs, a reçu plusieurs autres corrections, la plupart mineures. Par exemple, Lamartine comparait les vers de son beau-frère à des " perles d'or ", devenues " perles d'eau " dans l'édition de 1834. Les " cadences du son " deviennent des " caprices ". Des singuliers sont transformés en pluriels : " *Autres temps* ", " *verbes* ", " *tempes* ". Un terme est carrément changé, lui aussi touchant à un point important de ce texte où Lamartine évoque la création d'une autre langue poétique : " *langue sans nom* " porte le manuscrit alors que l'édition de 1834 parle d'une " *langue sans mots* ". Enfin, des " *ou* " sont remplacés par de " *et* " ou l'inverse, et quelques ponctuations sont modifiées.

Mais surtout, je l'ai dit, quarante-six vers sont ajoutés au manuscrit, marquant une certaine rupture, non visible à l'œil nu mais tout de même sensible à l'oreille : une rupture de ton que pourrait confirmer une rapide comparaison chronologique. En effet, la lettre manuscrite est datée d'octobre 1833, c'est-à-dire, en principe, de la fin du voyage de Lamartine en Orient, et la dernière ligne précise : " *...Assister à trois nuits et voir trois paysages...* ". C'est ainsi qu'il invite son beau-frère à venir, lui aussi, " *sur les tombeaux des dieux, des héros et des sages* ". Or le texte de 1834, lui, commence par ces mots :

*" Je venais de quitter la terre dont le bruit
loin, bien loin sur les flots vous tourmente et vous suit
cette Europe... "*

Il s'agit donc du début de ce voyage, en juillet 1832, ce que confirme la suite du texte :

*" Mon navire ...glissait...Douze fois le soleil,
comme un dieu qui se couche
avait roulé sur lui l'horizon de sa couche "*

Et ces " *Pensées en voyage* " se terminent, dans l'édition de 1834, sur ce cri émerveillé du voyageur : " Athènes est là ! ".

Cette cinquantaine de vers ajoutés forment un tout cohérent, dont le discours est nettement différent de la lettre manuscrite : Lamartine dresse ici un parallèle entre cette vision d'Athènes et des grands empires disparus, désormais recouverts de silence, et l'Europe agitée qu'il vient de quitter, " cette Europe où tout croule, où tout craque, où tout lutte " (on dirait du Victor Hugo !). Le contraste est éloquent et l'on sent bien que la cité grecque, en dépit de ses ruines encore si grandioses, compte beaucoup plus aux yeux de cet humaniste que l'Europe qu'il vient de fuir et dont le " bruit " pèse infiniment moins que le silence de la Cité antique : pour Lamartine c'est l'Europe qui est en ruines et non ce prestigieux rivage où il " entend venir le jour ", cette lumière qui " brille encore " pour le pèlerin épuisé.

Revenons à la première partie du texte, celle de la lettre manuscrite : elle a une cohérence assez différente, le ton est beaucoup plus personnel, plus intime, c'est celui de la confiance et d'abord de l'amitié profondément complice avec son correspondant dont la pensée ne le quitte jamais en dépit de la distance : ces " *Pensées en voyage* " sont beaucoup plus que des récits exotiques, c'est l'expression d'une fervente fidélité à travers les mers et les continents. Lamartine écrit en effet :

*" Ami ! Plus qu'un ami, frère de sang et d'âme
dont l'humide regard me suivit sur la lame
à travers tant de flots jetés derrière moi
à travers tant de ciel et d'air, je pense à toi... "*

Il évoque les confidences, les promenades et les plaisirs partagés, leur passion commune pour la poésie, mais il regrette aussi que son ami ait si peu le souci de construire une œuvre. Monthérot est une sorte de " gentilhomme campagnard ", un esthète cultivé mais fantaisiste, à l'ironie souriante mais aiguë : reçu à l'Académie de Lyon en 1834 (l'année de la première édition des " *Pensées en voyage* ") - il avait été admis quatre ans plus tôt dans la vôtre - le beau-frère de Lamartine avait " troussé " un discours de réception, rimé à la façon des " chansonniers ", sur le " bonheur ", un sujet qu'il traite avec un nihilisme élégant de dandy. Quel est son idéal ? C'est celui du " chasseur de papillons " : une figure qui lui convient assez et dont on se demande ce qu'elle pouvait avoir de commun avec celle du poète qui lui écrit d'Orient :

*" N'attends plus de moi ces vers où la pensée
comme d'un arc sonore avec une grâce élancée
et sur deux mots pareils vibrant à l'unisson
danse complaisamment aux caprices du son ! "*

et qui termine sa lettre en disant : " *Tous les mots d'ici-bas sont néant devant moi* ".

Lamartine exprime, en effet, dans cette lettre d'Orient un véritable bouleversement : où est donc la légèreté qui avait illuminé son enfance très tôt visitée par l'inspiration poétique ? Il rappelle à son ami ces flûtes de roseau qu'il taillait au bord de la rivière, reniant cependant la musique mièvre " dont on aime le bruit sans y chercher de sens " : c'est toute une conception de la poésie que Lamartine rejette ainsi comme si quelque chose en lui, au contact de l'Orient et parvenu au milieu de son âge, s'était soudain brisé. Il a souffert, il a mûri : cette poésie-là ne peut plus contenir le souffle qui aujourd'hui l'opresse, son âme a désormais besoin d'un instrument digne d'un verbe prophétique, mais qui voudrait l'entendre ? La langue qu'il faudrait est une " langue sans mots ". On croirait entendre Rimbaud quand Lamartine écrit : " *Que l'âme parle à l'âme et l'esprit à l'esprit !*". Ce verbe digne des dieux gronde en lui comme " une mer de bruit toujours en mouvement " lui faisant battre les tempes, et la tempête retentit en lui " comme un torrent de nuit " (ici, c'est encore Victor Hugo que l'on croirait entendre !) :

*" Comme la voix d'airain de ces lourds vents d'hiver
qui tombent comme un poids du Liban sur la mer
ou comme ces grands chocs quand sur un cap qui fume
elle monte en colline et retombe écume.
Voilà les seules voix, voilà les seuls accents
qui peuvent aujourd'hui chanter ce que je sens ! "*

Aucune nostalgie - dit-il - ne pourra plus le détourner de cette langue suprême, de cette langue universelle qui n'a plus besoin de mots humains pour contenir tout l'amour du monde dont il se sent si désespérément rempli :

*" Inextinguible encens qui brûle et qui parfume
celui qui le reçoit et celui qui l'allume " .*

Le ton est fervent, l'expérience est mystique. On imagine la stupeur de son beau-frère à la lecture de cette lettre ! Mais le bonheur, au contraire, pour notre Académie, de posséder le manuscrit de cette étonnante confidence lamartinienne ; elle donne à l'homme, au poète, une dimension insolite et des perspectives nouvelles. Ce qui fait paraître, évidemment, plus incongru, la vision d'un " Lamartine fantaisiste " (1) qu'on appliquerait plus volontiers à son beau-frère, lui dont l'Académie de Lyon conserve une communication qu'il fit en décembre 1837 : le pastiche ironique d'une " profession de foi d'un candidat à la députation " dont Lamartine - élu à Mâcon en 1834 (l'année de la publication de ses " *Pensées en voyage* ", puis constamment réélu de 1837 à 1848) a dû sourire (peut-être un peu jaune...).

Le manuscrit du texte publié en 1834 est conservé à Saint-Point mais l'Académie de Lyon possède celui de la lettre de 1833 toute chargée d'une émotion rare, confiée toute vive encore à ce Monsieur de Monthérot si peu soucieux de ses propres vers mais que nous pouvons remercier d'avoir su nous le transmettre. Le destin est aussi déroutant qu'un vol de papillon : comment nous en plaindre aujourd'hui, nous qui avons vu se poser entre nos mains cette " *Pensée en voyage* " encore toute palpitante ?

(1) " L'Album de Saint-Point, ou Lamartine fantaisiste " : Renée de Brimon chez Plon-Nourrit, 1923.

LES PRIX

30 MAI 2000 : SÉANCE SOLENNELLE DE REMISE DES PRIX

La séance première de remise des prix 2001 de l'Académie a comporté les points suivants :

- Hommage de l'Académie à Auguste MATRINGE.

Prix d'honneur de l'Académie :

attribué au Pré-Inventaire des Monuments et Richesses artistiques du Rhône.

Prix Littéraires " Comtesse Mathilde " :

Prix de poésie "Muguet d'Or" :

1er prix : Mme Véronique BRICK

Mention d'estime : Mme Christine HERVIEU.

Prix du récit "Eglantine d'Or" :

1er prix ex aequo : Mme Frédérique MARTIN-GLEIZE

M. Pierre HAMEL

Mention d'estime : Mme Françoise GUYON.

Prix de bienfaisance de la Fondation ROSA :

Prix du mérite familial : Fédération des familles du Rhône.

Société Saint Vincent de Paul.

Prix du mérite social : Association lyonnaise de gestion d'établissement pour personnes déficientes.

Association " Vivre aux éclats " .

Hommage de l'Académie à Auguste MATRINGE

Rapport de Michel LAFERRÈRE

Le 18 avril dernier, à Saint-Fons, la médaille des Justes parmi les nations, attribuée à titre posthume à Auguste Matringe, ancien Directeur des usines de la Manufacture des Glaces et Produits Chimiques de Saint Gobain, a été remise aux membres de sa famille, au cours d'une cérémonie officielle qui a rassemblé plus de 400 personnes.

Chacun connaît la valeur de cette médaille : créée en 1953 aux termes d'une loi de l'Etat d'Israël, elle est décernée aux non-juifs qui ont sauvé des familles juives au péril de leur vie, durant la seconde guerre mondiale.

Une longue enquête de la Délégation Régionale de l'Institut de Yad Vashem fut nécessaire pour attribuer cette distinction à Auguste Matringe. En effet, l'intéressé, décédé en

1984, à l'âge de quatre-vingt dix ans, avait toujours tenues secrètes les actions engagées en 1944 en faveur de la communauté juive de Saint Fons. Ses enfants eux-mêmes n'en avaient rien su.

Sans doute peut-on citer à travers la France d'autres cas d'une pareille humilité, que la presse nous révèle de temps à autre. Celui d'Auguste Matringe est remarquable aussi bien par l'efficacité des interventions, au moins 87 personnes sauvées, dont 50 enfants, que par les risques encourus, puisque tout s'est passé entre mai et août 1944, au sein de deux établissements de la Manufacture de Saint Gobain, l'usine chimique de Saint Fons et la mine de pyrites de Saint Bel, représentant un total de 2000 salariés environ.

Rappelons que depuis 1913 et durant les années vingt, le complexe industriel développé au sud de Lyon, avait attiré de la main-d'œuvre d'outre-mer, notamment des juifs marocains de la ville de Mogador. Cette communauté était bien intégrée à la population locale, majoritairement composée d'immigrés, de sorte qu'après 1940 les lois antijuives n'y furent pas appliquées, jusqu'au jour où la Gestapo embaucha un couple de dénonciateurs. Au début de mai 1944, les arrestations se multiplièrent.

Devant la menace, Auguste Matringe, Directeur des établissements Saint Gobain depuis 1935, commença par organiser l'hébergement des employés israélites au sein même de l'usine de Saint Fons, tandis que les familles étaient transférées par les camions de l'entreprise dans des baraquements autour de la mine de Saint Bel. Des refuges plus sûrs furent ensuite trouvés pour les familles et les enfants dans les campagnes des monts du Lyonnais. A la même époque, environ 250 réfractaires du Service du Travail Obligatoire étaient dissimulés dans les usines et la mine de Saint Gobain.

Les archives de la Compagnie ont enregistré ces actes courageux et leurs conséquences : intervention de la Milice dans l'usine de Saint Fons, arrestation et détention par la Gestapo d'Auguste Matringe, heureusement libéré à la suite d'une intervention énergique du Baron Thénard, Vice-Président de Saint Gobain.

Par la suite, personne ne l'entendit jamais revendiquer le moindre acte de résistance, même pendant les très durs conflits sociaux qu'il dut affronter jusqu'à sa mise à la retraite en 1959.

En fait, son action courageuse et risquée en faveur des juifs, est bien dans la ligne d'une carrière longue et exemplaire à plus d'un titre.

Originaire de Rolle, petite ville de la rive suisse du Lac Léman, Auguste Matringe avait été admis en 1913 à l'Ecole Centrale des Arts et Manufactures de Paris, après de brillantes études secondaires à Annecy et à Dijon. Sa formation fut interrompue par la Guerre de Quatorze qu'il termina comme capitaine. Décoré des Croix de guerre belge et française, il fut promu Chevalier de la Légion d'Honneur en 1920.

Il reprit ses études en 1918, obtint le diplôme d'ingénieur de l'Ecole Centrale et entra à la Compagnie de Saint Gobain qui l'envoya à Saint Fons en 1925.

Marié et père de huit enfants, chrétien très engagé dans la vie sociale, il a donné beau-

coup de son temps à ses concitoyens comme président du Groupement des fabricants de produits chimiques, administrateur de la Société Lyonnaise d'H.L.M, gérant de deux sociétés mutualistes, co-fondateur de Lyon Sud, école de formation professionnelle de la Chimie. Resté fidèle à sa patrie d'origine, il a créé à Rolle, pendant sa retraite, une société de logements sociaux.

Dans ses fonctions de directeur des usines de Saint Fons et de Pierre Bénite, Auguste Matring a contribué à la naissance industrielle en France du chlorure de polyvinyle, une des matières plastiques les plus utilisées actuellement dans le monde.

Le contexte de cet événement a fait l'objet d'une communication de Jean-Marie Michel, publiée dans le deuxième volume des Mémoires de l'Académie pour l'année 1997. Il est également analysé dans une thèse de Doctorat d'Histoire, publiée en 1988 par Jean-Pierre Daviet.

C'est en 1939 que les dirigeants de la Manufacture de Saint Gobain, alors spécialisée dans la fabrication du verre, des glaces et des engrais, décidèrent d'expérimenter à Saint Fons un procédé original de polymérisation en masse du chlorure de vinyle, mis au point par le laboratoire d'Aubervilliers. Cette fabrication de chimie organique représentait pour l'ancienne soudière installée en 1853 sur les bords du Rhône, un objectif nouveau et particulièrement difficile à atteindre, nécessitant l'embauche de 25 ingénieurs chimistes et la création d'un laboratoire spécialisé. Malgré des obstacles de toutes sortes, Auguste Matringe a soutenu à fond cette entreprise, qui a fait du procédé de Saint Gobain l'un des meilleurs du monde, avec une vingtaine de licences cédées à des sociétés étrangères.

L'Institut Yad Vashem vient de distinguer cet homme de bien et de responsabilité pour son action en faveur de la communauté juive de Saint Fons. Il semble que l'Académie pourrait s'associer, d'une manière ou d'une autre, à cet hommage.

* * * *

PRIX D'HONNEUR DE L'ACADÉMIE

Pré-inventaire des Monuments et Richesses artistiques du Rhône

Rapport de Jean BURDY

La dernière sortie d'automne de l'Académie, à Eveux, au château de la Tourette autrefois propriété des académiciens Claret de Fleurieu, a été l'occasion, pour la majorité des participants, de découvrir une remarquable glacière. L'idée fut alors émise d'envisager une remise du prix d'honneur dans la perspective d'aider à la restauration de ce monument. A la réunion de bureau du 3 mai, un large échange de vue a fait évoluer la question.

En effet, il se trouve que la glacière de la Tourette n'est qu'un exemple d'un type de construction qui vient d'être étudié systématiquement et a abouti à une belle publication du Pré-inventaire des monuments et richesses artistiques du département du Rhône, attirant ainsi l'attention sur cet organisme.

Le Pré-inventaire des monuments et richesses artistiques du département du Rhône est un organisme institué par arrêté préfectoral en 1975, renouvelé par le Conseil général en 1985 dans le but de coordonner les études relatives à l'inventaire des biens culturels matériels dans le département, de constituer une documentation à leur sujet, de sensibiliser individus et collectivités afin d'aider à leur protection et leur mise en valeur.

Installé d'abord au Palais Saint Jean, et depuis 1993 chemin de Montauban auprès des Archives Départementales, il est administré et animé par une secrétaire permanente assistée d'une adjointe. Son activité repose sur le bénévolat de plus de 300 correspondants, individuels ou en équipe, présents dans les deux tiers du département. Ces correspondants, attachés à une commune, jouent un rôle considérable auprès de leurs concitoyens et des élus en ce qui concerne l'environnement patrimonial.

Le Pré-inventaire a déjà réuni une documentation écrite et illustrée qui, outre les multiples dossiers en cours, fournit l'état descriptif complet des mairies, des fonts baptismaux, des glaciers, des aqueducs romains, d'un tiers des églises et de plus de quarante communes. La collection photographique compte aujourd'hui plus de 100.000 numéros. Cette documentation, à la disposition du public, est de plus en plus consultée, aussi bien par des services officiels que par des chercheurs privés, universitaires ou amateurs.

L'activité du Pré-inventaire se manifeste auprès du grand public par ses publications. A ce jour, vingt-neuf monographies communales ont paru, neuf études thématiques (aqueducs romains, mairies, croix de chemin, glaciers), et deux études lyonnaises (palais de justice, cimetière de Loyasse). Ces ouvrages sans équivalent, et dont la diffusion dépasse parfois largement le cadre départemental (certains ont été commandés d'Australie !), seront d'autant plus précieux que le temps passera et fera disparaître tel ou tel élément du patrimoine.

C'est pour sa structure et son mode de fonctionnement sur la base du bénévolat, pour son action et son influence auprès des personnes et des organismes publics et privés, pour son rôle de valorisation et de mémoire du patrimoine lyonnais et départemental, que le bureau vous propose, mes chers Consoeurs et Confrères, d'attribuer :

le Prix d'Honneur 2001
de l'Académie des Sciences, Belles-Lettres et Arts de Lyon
au Pré-inventaire des Monuments et richesses artistiques du département
du Rhône.

1) Nous noterons que notre bibliothèque possède la collection complète des publications du Pré-inventaire (40 volumes), qui lui ont été aimablement offerts.

2) Signalons au passage les relations (fortuites) entre le Pré-inventaire et notre Académie :

- le directeur scientifique (bénévole) est notre confrère H. Hours,
- la secrétaire permanente, Mme M. Lavigne-Louis, est la fille de notre confrère le recteur Louis.

* * * *

PRIX LITTÉRAIRES " COMTESSE MATHILDE "

Rapport de Gabriel PÉROUSE

Nos deux concours littéraires des **Jeux Floraux de la Comtesse Mathilde** ont attiré cette année beaucoup de candidats : trente et un envois pour la Poésie, cinquante-sept pour la prose. En ce qui concerne cette dernière, c'est-à-dire le Prix du récit, les contributions, chacune constituée d'une ou plusieurs " nouvelles ", ont tendance à grossir : quarante-huit pages en moyenne - ce qui est trop. Ces deux accroissements, en nombre et en volume, ont un aspect très encourageant : nos prix sont désormais bien connus (signalés par divers *Guides* et par Internet...) et sont convoités : l'accroissement de la dotation n'y est certainement pas pour rien ; en outre, il est réjouissant de constater que nos contemporains ont beaucoup à dire, et que le prestige de l'art littéraire est très grand, contrairement aux prédictions de certaines Cassandres. Mais cette expansion est en même temps fort préoccupante : la gestion des Prix littéraires devient une des très grosses affaires de l'Académie, sinon la plus grosse - ce qui appellera inéluctablement des réformes : on ne gère pas cent manuscrits comme on en gérait dix ou quinze il y a encore quelques années.

Le jury du Prix de Poésie (ou " Muguet d'Or ") a jugé que deux envois sortaient nettement du lot des trente et un lots qui était pourtant très estimable cette année. Les deux contributions ainsi sélectionnées étaient très différentes, et le jury a pensé un moment devoir couronner deux ex-aequo. Après débat, une préférence est pourtant allée au n°13, intitulé *Sensualités verticales* : " On y sent, écrit l'un des membres du jury, la violence et la profondeur d'un amour qui désire et qui tremble ". L'ironie s'y mêle à l'expression de la souffrance, dans une écriture nerveuse et variée, qui impose souvent la sensation d'univers glacé, dur et " vertical ", où se glisse la chaleur de l'amour.

Le Prix du Muguet d'Or est décerné à Madame **Véronique BRICK**, belge de Wallonie, que nous sommes heureux de féliciter. Mais la musique " proche du glissement " que fait entendre le n°12, intitulé " *Voici l'heure* ", méritait sans nul doute d'être récompensée - et une " Mention d'estime " est attribuée à Madame **Christine HERVIEU**, provençale.

Puisque l'optimisme est décidément de mise aujourd'hui, disons que les cinq lecteurs attelés aux cinquante-sept " récits " de l'Eglantine d'Or ont trouvé eux aussi beaucoup de satisfaction dans leur tâche.

Le n°17, *Quartette en fol majeur*, s'est assez rapidement détaché à nos yeux, habitués à ce qui fait la qualité d'une nouvelle " classique " : bonheur d'écriture qui étincelle dans la rapidité, " chute " habilement ménagée, et l'idée de primer cet envoi n'a rencontré aucun opposant.

Mais, au fur et à mesure des réunions du jury, il a bien fallu prendre acte de la sympathie très vive que rencontrait, tout à l'opposé de l'éventail des " manières ", le n°57, intitulé *Toute douleur veut être contemplée* : gros cahier, débordant de vie et de gouaille, écrit en un stupéfiant argot (j'emploie le mot faute de mieux), mêlé de patois de Haute-Normandie. L'incroyable gageure de ce roman picaresque - ou rabelaisien -, sur un thème vésical obsédant, appelait évidemment une récompense. Certains d'entre nous évoquaient Rabelais ou Swift. Nous avons d'abord pensé lui attribuer une Mention d'estime. Mais il

nous est apparu plus juste de donner, cette année, deux Prix ex-aequo, pour ne pas choisir entre deux formes antithétiques mais également accomplies - et aussi pour montrer une fois de plus que notre vénérable Compagnie ne rejette pas les audaces, lorsqu'elles sont accompagnées de talent.

Avec l'autorisation du Trésorier, l'Académie nous a donc autorisés à décerner deux Prix, chacun avec dotation entière :

- l'un, à Madame **Frédérique MARTIN-GLEIZE**, du pays toulousain,
- et l'autre, à Monsieur **Pierre HAMEL**, de Conflans-Ste-Honorine.

Et pour faire bonne mesure, une Mention d'estime est accordée à Madame **Françoise GUYON**, née **BUGNON**, dont la contribution (n°32, intitulée *Bonté divine* !) nous a paru d'excellente et originale qualité. Le fait que cette dernière candidate a déjà obtenu une mention il y a quelques années ne s'y opposait pas formellement, mais il convient sans doute de s'arrêter là.

Permettez-moi un mot personnel. Je suis heureux que, pour la dernière année où j'exerce la charge de coordination du jury, l'Académie ait l'occasion de montrer, avec générosité, son attachement à la création littéraire, et d'encourager des auteurs dont l'effort d'expression est si souvent bien venu. A nos cinq lauréats - parmi lesquels cinq femmes - (et, je le signale, aucun Lyonnais), j'adresse des félicitations très chaleureuses. J'y joins un profond et amical merci aux membres du jury, qui se sont dépensés sans compter et, la plupart du temps, avec belle humeur. Enfin, je vous sais gré, Mesdames et Messieurs, de votre aimable attention.

* * * *

**PRIX DE BIENFAISANCE
PRIX DE LA FONDATION ROSA
Rapport d'Alain BOUCHET**

Subvenir aux besoins des familles en détresse, et aider pécuniairement les Associations humanitaires de Lyon, tel est le but de la Fondation ROSA qui a pris effet en mars 1945.

Alexandre ROSA, riche propriétaire lyonnais, avait été ému par la misère de certaines familles ; à sa mort, en 1942, il légua à l'Académie de Lyon un portefeuille financier, ainsi qu'un immeuble situé 107, rue Pierre Corneille, pour que ses revenus locatifs soient affectés à des Prix mettant en valeur l'importance du "*mérite familial*".

Son legs était destiné à "*remettre chaque année plusieurs prix à des familles peu aisées, ayant au moins quatre enfants jeunes, connues pour mener une vie honorable, et réputées donner à leurs enfants une bonne éducation*".

Pour les Prix du "*mérite familial*", l'Académie de Lyon a respecté les vœux du dona-

teur, mais, depuis 1991, elle y a rajouté des Prix du " *mérite social* ", destinés aux Associations qui manifestent le mieux leur dévouement humanitaire, et luttent efficacement contre les détresses physiques et morales.

Pour les Prix du " *mérite familial* ", nous nous sommes adressés, comme chaque année, à deux Associations dont nous apprécions le sérieux, pour le soutien des situations calamiteuses, avec les insurmontables difficultés pécuniaires, la détresse des mères de famille abandonnées, les affres de la maladie et des handicaps, le désespoir chronique que n'atténuent pas suffisamment les protections sociales.

Nous remercions Melle DARET, responsable de la Fédération des familles du Rhône, de nous avoir confié cinq dossiers préoccupants, pour lesquels une somme globale de 44.000 F a été attribuée.

Par la Société de Saint-Vincent de Paul, ont été choisis également cinq dossiers, et nous remercions le Président LIOGIER d'ARDHUY de nous avoir présenté une enquête financière précise.

Pour venir en aide à ces familles, une subvention globale de 49.000 F a été fixée, avec le cas particulier d'un exilé politique de la Colombie, avocat défenseur des prisonniers politiques, qui a dû fuir son pays, à la suite d'un attentat qui faillit lui coûter la vie. Agé de 40 ans, il a en charge sa femme et ses trois enfants, dont l'aîné handicapé mental, et ses ressources mensuelles sont dérisoires.

Pour les prix du " *Mérite social* ", notre choix s'est orienté vers deux associations lyonnaises bien dignes d'intérêt.

La première est l'Association lyonnaise de gestion d'établissements pour personnes déficients (ou ALGED), présidée par M. Alain NICOLET, avec siège social à Caluire.

Créée en 1954 par un groupe de parents, elle a pour but d'accueillir, former et accompagner des enfants, mais aussi des adultes, présentant un déficit mental.

Ses principes : accompagner chaque individu, en l'aidant à acquérir une autonomie ; favoriser l'exercice d'une activité professionnelle (ou sinon le valoriser par des activités adaptées) ; prendre en charge les personnes confiées, soit dans l'un de ses trois établissements, soit par placement extérieur ; entretenir une communication entre les intervenants et les partenaires ; responsabiliser les familles qui gèrent l'association.

Ses structures : un institut médico-éducatif pour 70 enfants de 12 à 20 ans ;

- trois centres d'aide par le travail, pour 521 " ouvriers " de 20 à 60 ans ;
- des foyers d'hébergement pour 167 résidents qui travaillent dans ces centres, et des foyers de vie pour 81 résidents non travailleurs ;
- un accueil de jour, pour 60 externes de 25 à 60 ans ;
- un service d'accompagnement pour 30 personnes au travail, vivant en appartement ; avec un encadrement global de 345 personnes.

Son plan d'action : insérer dans les centres une section d'adaptation et de perfectionnement professionnel ;

- développer l'accueil de jour à temps partiel ;
- créer des foyers de vie qui associent hébergement et prise en charge, et envisager une action pour les handicapés âgés .

Son souhait : développer l'informatique, avec mise en place des appareils, si possible un appareil par établissement ;

- améliorer l'entraide, en cas d'absence de parents, voire d'abandon ; sorties simples, ou vacances ; soins corporels et dentaires ; achat d'objets et de vêtements, etc ...
- améliorer les foyers d'hébergement, avec chambres plus grandes, et une salle de douche par chambre.

Pour cette Association, un prix de 50.000 F a été attribué, destiné à l'achat d'ordinateurs dont elle ne peut envisager l'obtention par ses crédits, surtout pour les ateliers de soutien où doivent être développées les méthodes d'éveil, et favorisés, les acquis scolaires.

La deuxième association subventionnée par la Fondation ROSA s'intitule " Vivre aux éclats ", présidée par Mme le Docteur Odile FAYSSE, avec siège social à Chaponost.

Basée sur l'expérience parisienne du " Rire médecin ", elle a pour but d'apporter, de façon ponctuelle et régulière, un soutien moral aux enfants hospitalisés pendant une longue durée.

Cette association finance une intervention régulière de clowns professionnels, dans les hôpitaux, les centres de soins et d'éducation spécialisés, plus particulièrement dans le centre médical pédiatrique de Francheville " La maisonnée ", où sont soignés des enfants de la naissance à 17 ans.

Ces clowns interviennent si possible deux fois par semaine, et plus particulièrement le mercredi, attendu avec impatience par tous les enfants qui ne peuvent plus se passer désormais du " jour des clowns ". Les spectacles peuvent se faire devant un groupe d'enfants, s'ils peuvent se déplacer, mais très souvent directement dans leurs chambres, à titre personnel en quelque sorte.

Ils sont destinés à donner un peu de gaieté à ces petits malades si défavorisés, et leur faire oublier, même passagèrement, leurs angoisses et leurs douleurs.

Par ailleurs, les clowns leur enseignent d'autres formes d'expression, comme le chant, la musique ou même la danse.

Ils organisent des séances spéciales, pour la manipulation de marionnettes ou d'objets animés, l'apprentissage éventuel de la technique du clown, du rythme du spectacle, etc...

Pour cette association, une subvention de 30.000 F a été attribuée, afin de financer partiellement l'activité des acteurs, en sachant qu'ils interviennent deux par deux, rétribués en tout par une somme de 3.300 F, pour un jour de répétition, et un jour de travail, de 9 heures à 17 heures.

Avec ses différents prix, distribués par le Président Robert FAVRE, la Fondation ROSA accorde une subvention globale de 173.000 F pour subvenir aux besoins des familles nécessiteuses, et aider pécuniairement les associations humanitaires lyonnaises.

18 DÉCEMBRE 2001 : SÉANCE SOLENNELLE DE REMISE DES PRIX

La seconde séance a été consacrée à la remise de deux Prix :

- Le *Prix de la Fondation " de Lancey and de la Hanty "* a été remis à notre confrère **Denis REYNAUD** par le Président de cette Fondation, M. Rutger RITTER, membre d'honneur associé de notre Académie. On trouvera ici l'allocution prononcée par ce Président.

- Le *Prix André-Marie AMPÈRE* a été remis ensuite, décerné pour la dernière fois après 21 ans d'existence. Un rapport de M. Maurice JACOB donne des indications sur l'histoire de ce Prix qui est allé cette année à **Pauline SCHMIDT** (Premier Prix) et à **Mikaël DE LA SALLE** (second Prix), élèves en M.P.S.I au lycée du Parc . Les dix mille francs de ce Prix AMPERE ont été donnés cette année par la Société **SCHNEIDER ELECTRIC** et nous publions le rapport de M. **Michel MASSON**, directeur de l'Audit Interne de cette société, qui présente la Fondation Schneider Electric, créée en 1998, et les buts qu'elle s'est données et le rapport de M. **Claude RICAUD**, directeur Scientifique et Technique, nouvelles activités.

Allocution du Président Rutger RITTER

Le lauréat d'aujourd'hui, le professeur Denis Reynaud, a consacré beaucoup de son attention et de ses recherches au langage des savants du 18ème siècle. Or, un de ces savants par excellence était le fameux Emmanuel Kant, auquel est attribué le dit tournant copernicien dans la philosophie, à savoir l'établissement des conditions nécessaires et généralement valables de la connaissance humaine et de ses limites. Il a publié le résultat de ses recherches intellectuelles dans un livre, intitulé "*Critique de la raison pure*" et attendait, par la suite, avec grand intérêt, les réactions de ses collègues. Or, il les attendait en vain : elles tardaient à rentrer. Après une recherche de la cause de ce manque de réaction, il s'avéra que personne n'avait compris son langage aussi original que compliqué, et cela l'a amené à publier un livre plus simple, plus adapté aux capacités intellectuelles de ses lecteurs : "*Les Prolégomènes*". Cette histoire nous montre la grande utilité d'étudier le langage des savants et de trouver les clés pour le comprendre en nous donnant ainsi accès aux résultats de leurs recherches.

Dans ce domaine de la recherche du langage des savants, le lauréat d'aujourd'hui, le Professeur Reynaud, a développé des activités impressionnantes, en suivant deux directions principales : d'une part l'approfondissement de questions déjà abordées dans sa thèse (Méthode et écriture chez les savants du 18ème siècle) qui s'est traduit par plusieurs publications et communications, notamment sur l'imagination microscopique, l'esthétique de la planche zoologique et la théorie de la description, d'autre part sa participation aux travaux sur la presse d'Ancien Régime, menés par le Centre d'Etude du 18ème siècle, qu'il codirige depuis mai 1997, a pris la forme d'un livre sur les journaux de 1793 et de communications lors de colloques internationaux. Il termine une étude sur Linguet, journaliste.

Les publications du Professeur Reynaud sont trop nombreuses pour les énumérer : j'ai devant mes yeux une liste impressionnante dont je veux seulement mentionner " Morale et esthétique du microscope chez Robert Hooke ", puisqu'il s'agit d'une recherche faite par un Français, le Professeur Reynaud, sur le langage d'un Anglais, Robert Hooke. Et vous savez que la Fondation De Lancey et de la Hanty dont je suis actuellement le Président, est particulièrement intéressée par les rapports entre la France et la Grande-Bretagne.

Le fondateur de la Fondation que je représente, feu le Baron Ver Heyden, s'intéressait vivement à l'histoire de France et avait un grand nombre de documents originaux de l'époque napoléonienne. En étudiant ces documents, j'ai été frappé, non seulement par la grande perfection des références aux documents précédents, mais aussi par la grande conformité de cette langue historique avec le français officiel d'aujourd'hui. C'est bien le résultat de la discipline linguistique imposée par l'Académie Française ! En tant que Néerlandais, j'envie les Français de leur précision linguistique.

Aussi impressionnante que ses activités scientifiques est la carrière du lauréat : il a beaucoup de titres et de diplômes universitaires. Il n'a pas seulement enseigné à Lyon, à l'Université Lumière Lyon II, d'abord en tant que Maître de Conférences, ensuite en tant que Professeur, Directeur du département des Lettres, mais aussi à Cambridge en Angleterre et à Berkeley aux Etats-Unis. Il a été aussi pendant quatre ans Professeur invité à l'Université de Nagoya, au Japon. Ce qui intéresse le plus la Fondation " de Lancey and de la Hanty ", ce sont ses activités à l'Université de Cambridge, en Angleterre, où il a été lecteur deux fois, d'abord à l'Université même, et plus tard, au Gonville et Gaius College. A Cambridge, il a donné des cours de traduction et des cours sur la littérature française, du XVIII^e jusqu'au XX^e siècle.

Le fondateur de la Fondation " de Lancey and de la Hanty " était lui-même un polyglotte : à côté de sa langue maternelle, le néerlandais, il maîtrisait le français, l'anglais et l'italien. Il était un homme d'une grande culture générale : il avait achevé trois études : la médecine, l'odontologie et le droit. Il avait étudié l'odontologie aux Pays Bas et aux Etats Unis, tandis qu'il étudiait la médecine et le droit à Londres. Notamment en étudiant le droit anglais qui a ses origines dans le droit du Moyen-Âge, il fut saisi d'amour pour les traditions et les coutumes anglaises, amour qu'il joignait à son admiration de la culture, et de la littérature française. Il possédait une collection précieuse des œuvres de Victor Hugo, Stendhal et Flaubert, qu'il était toujours en train d'augmenter.

Lorsqu'à un certain moment sa collection commença à dépasser son espace d'habitation, il décida de faire présent d'une partie à la corporation traditionnelle des juristes

anglais dont il était resté membre depuis le début de ses études de droit. Cette corporation lui envoya une lettre aussi polie que chaleureuse de remerciements, mais lorsqu'il visita son ancienne corporation quelques années plus tard, il s'aperçut que sa précieuse collection ne se trouvait pas dans la librairie ; Le Baron, fortement déçu, interrogea le bibliothécaire qui, hésitant et embarrassé, dut admettre que toute la collection avait été mise dans la cave, puisqu'il s'était avéré que personne n'y avait jamais montré d'intérêt, à cause d'un manque de connaissance de la langue française. J'espère bien que les cours que le lauréat a donné à Cambridge, auront contribué à l'élimination de cette absence honteuse de culture générale des membres de cette corporation juridique qui a, par ailleurs, une histoire respectable.

L'anglais s'est développé, il y a déjà longtemps, comme la langue du commerce et de la navigation. Après deux guerres mondiales, l'anglais a même remplacé le français à la place que celui-ci avait occupée dans la diplomatie. On ne peut pas nier que l'anglais l'a emporté sur toutes les autres langues comme langue universelle. Cependant, le français, en raison du rôle que la France a joué à travers l'histoire dans la civilisation européenne, a toujours la tradition d'être la langue par excellence de la littérature. Par conséquent, la connaissance de la langue française, à côté de la connaissance de l'anglais, demeure essentielle pour comprendre la culture de notre continent, à laquelle la France a tant contribué. Et notamment pour les britanniques intellectuels, dont l'histoire est tellement liée à celle de la France, la connaissance de la langue et de la littérature française est une condition indispensable pour comprendre l'Europe dont la Grande Bretagne, malgré l'hésitation et la résistance de beaucoup de Britanniques, fait bien partie.

C'est pourquoi la France et sa culture sont tellement appréciées par la Fondation que je représente ici. Aussi m'est-il un honneur et un plaisir de pouvoir remettre le prix que le fondateur, feu le Baron Ver Heyden a proposé pour un membre de votre Académie ayant efficacement contribué aux liens culturels entre la France et la Grande Bretagne, au Professeur Denis Reynaud.

* * * *

PRIX ANDRÉ MARIE AMPÈRE 2001

Rapport de Maurice JACOB

André Marie AMPÈRE est né à Lyon le 20 janvier 1775 et il a vécu dans notre région jusqu'à trente ans. Il avait été élu à 25 ans membre de notre Académie où il avait déjà présenté, à l'âge de 13 ans, une communication mathématique ! Parti pour Paris en 1804 pour enseigner à l'Ecole Polytechnique, il devenait dès 1814 membre de l'Académie des Sciences et il a réalisé dans des domaines très différents, des oeuvres capitales, ses travaux les plus puissants et originaux concernant l'électromagnétisme. Il est mort le 10 juin 1836, ayant été l'une des plus grandes figures scientifiques du XIX^e siècle.

On a appelé " ampère " l'unité d'intensité d'un courant dans le système international, si bien qu'on prononce son nom très souvent dans le monde entier. Mais, comme l'a écrit Louis de Broglie, " tout est curieux, émouvant, grandiose, en cet homme extraordinaire, à

l'esprit d'une immense envergure " et, à Lyon en particulier, sa mémoire est fidèlement entretenue.

En 1930, a été créée une Société des Amis d'Ampère et, en 1936, pour le centième anniversaire de sa mort, elle a ouvert, dans la maison de Poleymieux des Monts d'Or où, à partir de 7 ans il avait passé sa jeunesse, un Musée Ampère qu'elle gère depuis et dont elle enrichit régulièrement les collections, les documents et les appareils avec lesquels les visiteurs peuvent réaliser des expériences. L'E.D.F qui permettait cet entretien par une substantielle subvention annuelle de 300.000 F a dû la supprimer en 2001 et la Société des Amis d'Ampère recherche désespérément d'autres sponsors !

De son côté, en 1981, notre Académie avait imaginé une façon nouvelle d'honorer son illustre représentant, en créant un Prix Ampère récompensant la meilleure solution proposée à un problème de physique posé un samedi d'octobre, à rédiger en quatre heures, à tous les étudiants venus à Lyon pour y commencer leurs études supérieures scientifiques. Dès l'année suivante, la Société des Amis d'Ampère s'était associée à cette création, demandant qu'il y ait deux Prix et les finançant les années paires. Nous avons toujours obtenu les années impaires de Présidents Directeurs Généraux de grandes entreprises qu'ils acceptent de financer ce Prix au niveau de 7.000 F pour le premier et de 3.000 F pour le second. Leur générosité a même permis de doubler huit fois le second Prix. C'est la grande Société Schneider-Electric qui les finance aujourd'hui.

Depuis l'origine, il y a 21 ans, 510 candidats se sont inscrits à ce concours, avec la répartition suivante : 333 du Lycée du Parc, 100 de la Martinière Montplaisir, 41 de l'INSA, 13 du lycée " aux Lazaristes ", 11 de l'Université Claude Bernard Lyon I, 6 du lycée Jean Perrin, 3 de l'ECAM, 2 des Chartreux et 1 de l'ICPI. Il y a eu en fait 453 candidats effectifs ayant composé les quatre heures et ayant remis leur copie. Cette année nous avons 27 inscrits et 23 effectifs, chiffres un peu supérieurs à la moyenne. L'épreuve avait lieu le 14 octobre. Dès le dimanche matin, comme chaque année depuis l'origine, le jury (formé cette année de MM. Dürr, Janin, Vianey et moi-même) a consacré la journée à l'étude des copies et au classement des candidats : dès le lendemain, les résultats étaient publiés.

Le problème était posé cette année par M. Renault, membre de notre Académie et professeur de sciences physiques en spéciales au lycée du Parc. Il avait déjà posé dix problèmes. Les autres auteurs ont été, pour 4, M. Moussa, pour 2, MM. Gié et Lièvre, et pour 1, M. Davier et moi-même. Tous ces problèmes sont très originaux et seront peut-être publiés.

Le problème de M. Renault s'intitulait : " La balance de Zehnder ", cette balance, aux performances intéressantes, nous était aussi inconnue que le théorème de Vaschy-Buckingham dont il faisait découvrir les intéressantes applications, et, sur la fin, en étudiant la gravitation universelle, on voyait apparaître un personnage mystérieux dont les candidats devaient découvrir qu'il s'agissait de Kepler ! Sujet original, passionnant, et très bien adapté à une telle épreuve.

Pour la première fois depuis l'origine, le Premier Prix est allé à une jeune fille, Pauline Schmidt qui n'avait pas encore 17 ans au moment du concours puisque son anniversaire était le 19 novembre. Elle est née à Lyon, elle a fait ses études secondaires à l'institution

des Chartreux et obtenu la mention Très Bien au baccalauréat ; elle est élève en MPSI au lycée du Parc. Sur les 50 lauréats du Prix, on ne compte que deux autres jeunes filles qui ont obtenu, elles, des seconds Prix, Sylvie Guessab en 1990 et Laure Jobert en 1994.

Pauline Schmidt est l'une de nos plus jeunes candidats mais il y avait là un record impossible à battre puisque, en 1991, Denis Auroux a eu le Premier Prix Ampère à 14 ans et demi !. Il avait eu auparavant le premier prix au concours général de physique et, moins de deux ans plus tard, il était entré premier à l'Ecole Normale Supérieure de la rue d'Ulm !

Pauline Schmidt n'a pas choisi cette voie universitaire. Elle veut devenir pilote de ligne. Elle a déjà derrière elle une centaine d'heures de vol et le jour des 15 ans elle pilotait déjà un avion !

Le second Prix Ampère cette année, a été obtenu par Mikaël De La Salle, né le 26 février 1983 à Besançon et qui a fait ses études secondaires au lycée de Thonon. Il a obtenu, dans l'Académie de Grenoble le baccalauréat avec la mention Très Bien, 18,05 de moyenne et les félicitations du jury ! Il est élève dans une autre MPSI que Pauline Schmidt au lycée du Parc. Ici encore, il y avait un record difficile à battre et qui est détenu par le second Prix Ampère de 1997, avec 18,48 ! C'était un élève de la Martinière Montplaisir, Emmanuel Rimoux, qui est entré deux ans plus tard premier à l'Ecole Polytechnique ! Celui qui avait eu le premier prix en 1997, Yann Villessuzanne, avait fait ses études secondaires à la Martinière Duchère et obtenu le premier prix au concours général de physique. Il était devenu élève au lycée du Parc et il est entré deux ans plus tard rue d'Ulm.

Nous allons garder à l'Académie, ornées d'une photographie d'identité, où figure au verso ce qu'ils sont devenus, dans la mesure où nous pouvons le connaître, les fiches de ces 510 candidats au Prix Ampère. Des 50 lauréats, 46 étaient au lycée du Parc et 4 au lycée La Martinière Montplaisir. Plusieurs d'entre eux sont devenus des chercheurs réputés et quelques uns dans les domaines des sciences physiques où le génial André Marie Ampère avait été l'un des grands pionniers précurseurs.

Quelques jours après cette dernière épreuve de ce Prix qui aura donc eu 21 ans d'existence avec un plein succès, j'ai envoyé la meilleure copie du concours, celle de Pauline Schmidt, à l'auteur du problème, M. Renault : j'ai eu cette réponse étonnante et charmante : "*Je suis heureux d'avoir été aussi bien compris*".

Nous pouvons donc prévoir pour ces deux nouveaux lauréats du Prix Ampère, et les derniers à recevoir cette distinction, de très brillantes études et le leur souhaiter très vivement.

* * * *

PRIX ANDRÉ MARIE AMPÈRE 2001

Schneider Electric et l'aide à la réussite des projets des jeunes La Fondation Schneider Electric par Michel Masson, directeur de l'Audit Interne

Schneider est l'un des plus anciens parmi les groupes industriels français. Longtemps symbole de l'industrie lourde au travers de ses activités dans la sidérurgie, l'armement, le ferroviaire ou les grands travaux, il a su évoluer pour devenir Schneider Electric engagé dans les métiers de la distribution électrique et des automatismes industriels pour les marchés de l'énergie, de l'industrie, des infrastructures et des bâtiments.

Son engagement constant et depuis l'origine de l'industrie électrique en France, dans les métiers de l'électricité, rendait logique et légitime l'intérêt que porte le Groupe au Prix Ampère ! Rappelons de surcroît que 7000 des 70 000 personnes qui travaillent au sein de Schneider Electric dans les 135 pays où le groupe est implanté se trouvent dans la région Rhône-Alpes.

Mon propos sera ici de vous présenter la Fondation Schneider Electric au nom de laquelle nous remettons aujourd'hui le Prix Ampère aux deux lauréats. Cette Fondation, créée en 1998, a pour objet d'accompagner les jeunes dans leur insertion sociale et professionnelle par le biais d'associations situées près des 450 sites du Groupe et au sein desquelles le personnel du Groupe peut s'investir et piloter directement des programmes nationaux ou internationaux.

Il s'agit, soit d'apporter une aide à des jeunes en difficulté, soit d'encourager (ou récompenser) l'éclosion de jeunes talents. Cette action de caractère - et j'insiste sur ce point - international, accompagne des partenariats très variés dans les différents pays où Schneider est implanté. Elle conjugue responsabilité de l'entreprise et engagement de ses collaborateurs : elle représente de ce fait un élément fédérateur important pour le Groupe et est un vecteur efficace de communication tant externe qu'interne. Elle est également un élément d'une politique de ressources humaines axée depuis de nombreuses années sur le développement de la motivation des collaborateurs.

Une telle politique nécessite que l'entreprise clarifie sa vision, définisse un socle précis de valeurs et obtienne l'adhésion à celles-ci, tout en créant un climat d'opportunités qui permette le développement de chacun tant en terme d'acquisition de compétences que de parcours professionnel. L'engagement des collaborateurs de Schneider Electric au sein de la Fondation participe à l'atteinte de ces objectifs.

Les exemples d'action de la Fondation sont multiples sur tous les continents, du Vénézuéla au Cambodge en passant par l'Afrique et l'Europe de l'Est. Je me contenterai ici de rappeler des actions récentes situées à Lyon : " L'enfant à l'hôpital " lancée lors d'une conférence de presse en octobre 2001 et prévoyant des contacts avec des enfants malades à l'hôpital Debrousse ou le dîner de gala au bénéfice de l'association " Sport dans la ville " qui s'est tenu début décembre en présence du Maire de Lyon.

Aujourd'hui, nous avons donc le plaisir de remettre le Prix Ampère à deux brillants élèves de Mathématiques Supérieures. J'espère que ceci sera, pour eux, une incitation et un encouragement à poursuivre aussi brillamment qu'ils ont commencé dans la voie qu'ils ont choisie. Nous les félicitons, en tous cas, de tout cœur car ils ont réussi avec un brio tout particulier le problème délicat qui leur était proposé.

Je terminerai en remerciant tout particulièrement le Professeur Maurice Jacob dont je fus l'élève au Lycée du Parc et grâce auquel Schneider Electric s'est impliqué dans la remise de ce prix qui sera, si j'ai bien compris, malheureusement le dernier d'une longue série qui a récompensé de brillants jeunes physiciens dans le souvenir d'Ampère.

* * * *

Rapport de Claude RICAUD, directeur scientifique technique, nouvelles activités.

L'électricité est une industrie du futur. Cette affirmation qui pouvait sembler quelque peu péremptoire à l'heure où l'on ne jurait plus que par la " nouvelle économie " et ses start-ups Internet s'appuie en réalité sur de solides arguments. Pour Schneider Electric, ce sont des faits qui guident nos orientations en matière de développement.

Schneider Electric (www.schneider-electric.com) est une entreprise mondiale, présente dans deux métiers très complémentaires, la Distribution Electrique - de la haute tension à la distribution terminale dans les bâtiments - et les Automatismes Industriels qui représentent environ un tiers de notre chiffre d'affaires. Ces métiers servent quatre marchés, l'Energie, les Infrastructures, le Bâtiment et l'Industrie. Nos produits, connus sous les marques Merlin Gerin, Square D, Modicon ou Telemecanique sont fréquemment en position de leader mondial - plus de 60% de nos produits sont numéro 1 mondiaux -, qu'il s'agisse de disjoncteurs industriels de forte puissance, de variateurs de vitesse qui contrôlent les moteurs électriques, d'appareillage pour les machines industrielles ou de petits disjoncteurs de tableaux électriques.

Le groupe a son siège à Rueil et présente une très forte dimension internationale : plus de 65 000 personnes, dont plus de 40 000 hors de France, travaillent pour Schneider Electric dans 130 pays, pour le commercial, la production et la Recherche et Développement.

L'industrie Electrique, après plus de 100 ans d'existence, est en train de vivre de profondes mutations, donnant au secteur un très fort potentiel de croissance. D'abord, parce que le besoin d'électricité dans le monde n'a jamais été aussi fort : plus d'investissements sont à réaliser dans les 20 prochaines années que dans tout le siècle passé. La crise en Californie cet hiver a montré que même les pays les plus industrialisés ont des besoins nouveaux très importants à satisfaire. La raison ? Simplement le nombre croissant d'applications et d'utilisateurs qui font appel à l'électricité. Et de nouvelles applications se préparent, dans les transports et l'automobile par exemple où la puissance embarquée est en croissance rapide et continue.

Cet attrait vient de ce que l'Electricité est la forme d'énergie la plus flexible. Produite sous de multiples formes, de l'éolienne au nucléaire, sûre à transporter, l'électricité est particulièrement souple à utiliser. Toutes les applications industrielles qui nécessitent une automatisation sont de plus en plus basées sur l'énergie électrique. L'électricité est aussi l'énergie la plus propre. La mise au point de nouvelles technologies de génération locale, aussi appelée micro génération, à base de piles à combustible, de micro turbines à gaz, d'éolien ou même de solaire, permettra de répondre aux exigences de la protection de l'environnement.

La demande n'est pas seulement quantitative, elle est aussi qualitative. Il ne s'agit pas seulement de fournir une énergie brute mais une électricité de qualité adaptée au système à alimenter, à des équipements ou des processus très sensibles. Ainsi l'industrie micro électronique exige une énergie très propre, sans coupures ni parasites. Les centres Internet sont demandeurs d'une alimentation à très haute disponibilité, les " cinq 9 ", soit 99,999%. La " nouvelle économie " est ainsi l'un des secteurs les plus porteurs pour nos produits : " We power those who power the Internet ". Une telle qualité demande des équipements plus " intelligents " pour distribuer, sécuriser ou gérer : équipements communicants intégrant des capacités de traitement pour une gestion très sophistiquée de l'utilisation ou pour détecter et corriger les défauts d'alimentation, connexion à Internet pour faciliter l'exploitation de l'usine ou du réseau. Les produits de distribution électrique embarquent de plus en plus d'informatique pour permettre aux utilisateurs une gestion plus souple et plus économique.

Enfin, l'organisation du marché est en plein changement avec la dérégulation. De même que dans les Télécommunications dans les années 80 la dérégulation a permis l'essor du mobile et d'Internet, la dérégulation de l'Electricité prépare des révolutions de même ampleur où l'innovation dans les produits et les services devient le facteur clef de la croissance.

Deux exemples illustrent cette évolution : le bâtiment intelligent et l'usine transparente.

Le système électrique dans le bâtiment a depuis toujours un rôle traditionnel : amener le courant aux prises, de façon sûre pour les utilisateurs et les appareils. Venant du bâtiment industriel et tertiaire, une révolution est en cours, celle du bâtiment intelligent. Le système électrique ne distribue plus seulement la puissance, il supporte des fonctions d'automatisation. Régulation du chauffage ou de la climatisation, fermetures, sécurité, gestion de l'éclairage et même support de communication. Ainsi, avec les courants porteurs, le réseau électrique peut désormais servir de réseau de communication dans le bâtiment sans qu'il soit nécessaire de rajouter le moindre fil, de casser la moindre cloison ni de modifier un quelconque équipement. Il suffit de brancher des boîtiers petits comme un chargeur universel et la prise de courant devient prise téléphonique, point d'accès Internet ou connecteur pour imprimante. Les applications de Voix Données Images, la VDI, s'ouvrent au marché électrique pour rendre tous les équipements domestiques communicants.

Une autre révolution tout aussi importante est en train de se produire dans l'Usine. L'atelier, jusqu'alors isolé du système d'information de l'entreprise, se connecte progressivement au système nerveux de l'entreprise. L'enjeu est de taille : faciliter l'opération des

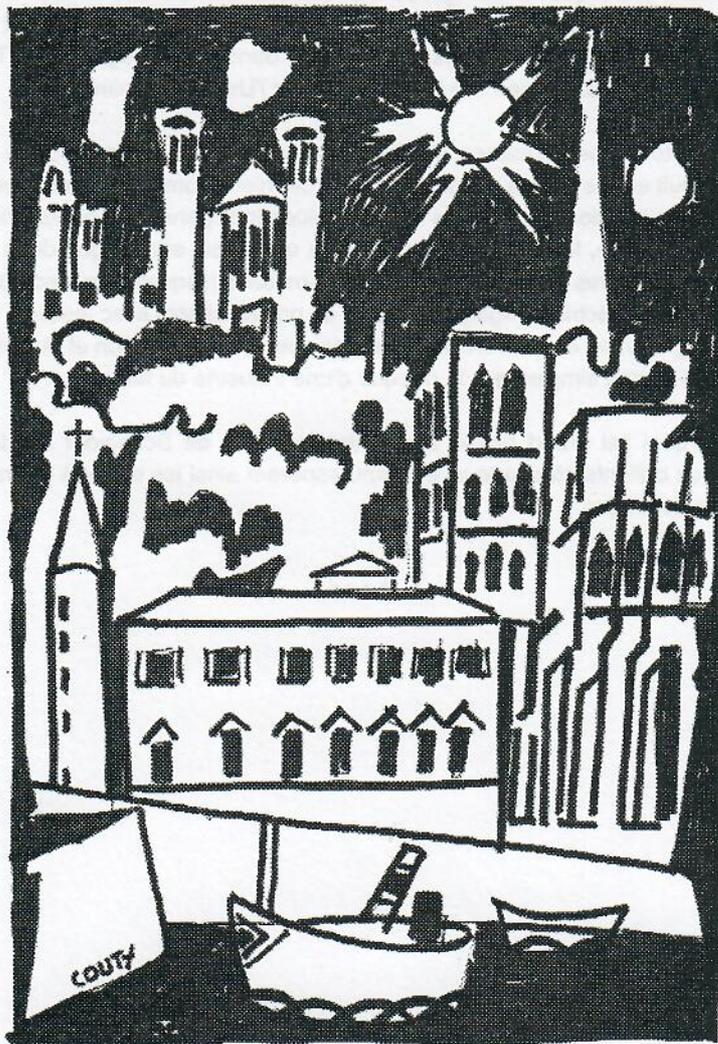
machines et des process depuis la phase de mise en service (toute l'industrie demande à réduire les temps de mise en service d'une nouvelle ligne de production) jusqu'à la maintenance où les constructeurs de machines doivent pouvoir effectuer des diagnostics pour une maintenance préventive ou intervenir à distance en vidéo à travers le Web pour résoudre un problème technique. L'intelligence à embarquer sur les machines pour toutes ces fonctions est considérable, les solutions de communication à développer tout à fait innovantes. C'est l'objectif que nous nous sommes fixé dans notre programme " Transparent Factory " d'offrir à l'industrie ces solutions pour créer l'Usine transparente.

Ainsi, dans tous nos domaines d'activité, l'innovation s'accélère, le cycle de vie des produits se réduit et nos clients nous demandent de mieux comprendre leurs besoins pour leur apporter des solutions complètes et les services indispensables à leur utilisation efficace. Pour y répondre, le partenariat est devenu un aspect stratégique de la R&D. Qu'il s'agisse des laboratoires de recherche, de start-ups dans lesquelles le fonds d'investissement de Schneider Electric s'engage ou même de grands clients avec lesquels nous engageons des programmes de recherche, toutes les sources d'innovation et de créativité sont à capter. N'est-ce pas simplement la marque d'une industrie du futur ?

C'est pourquoi j'ai grand plaisir à remettre, au nom de Schneider Electric, ce prix Ampère à deux brillants étudiante et étudiant, espérant ainsi les inciter à poursuivre dans une carrière scientifique.

* * * *





Le palais Saint-Jean par Jean COUTY

TRAVAUX DE L'ACADÉMIE

Compte rendu 2001

" Lyon est une ville merveilleuse, on y mange à l'heure des repas ". Cette forte parole de Bernard Pivot me donne envie de dire : " L'Académie de Lyon est un lieu magique, la séance s'ouvre chaque mardi à l'heure, 14 h 30, où résonne la clochette ".

Cette clochette, je ne sais si son bruit est " ferrugineux, intarissable et glacé " ou si son tintement est " timide, ovale et doré ". Que chacun de vous choisisse entre ces évocations de l'enfant Proust à Combray. La nôtre, je la dirais " gracile, hésitante et verte". Mais comme je ne suis pas Marcel Proust, je vais ne remuer des souvenirs qu'à la recherche d'une année perdue. Perdue ? à vous d'en juger.

C'est donc à 14 h 30 précises que tous les orateurs et oratrices dont était composé mon programme étaient dans leur fauteuil, prêts à communiquer leur science, leur expérience, parfois leurs doléances ou leur espérance, sans jamais favoriser votre postprandiale somnolence. Ces communications ou discours de réception ont occupé, en 2001, 29 séances sur 35. Seule Mme Geffroy n'a pu nous présenter la sienne, car, présidente de l'Agence nationale de lutte contre l'illettrisme, elle fut par cette fonction même, empêchée au dernier moment de venir nous parler précisément de ce sujet.

Si nos séances du mardi sont essentielles à l'Académie, elles sont une activité culturelle sans exemple dans notre ville, par leur qualité mais aussi par leur nombre. Et, au regard du fonctionnement des autres Académies de province, parfois aussi anciennes et prestigieuses que la nôtre, elles atteignent à Lyon une fréquence inégalée. Et cela d'autant plus que chaque séance réunit toutes les sections de nos deux classes, alors que souvent les académiciens ne se réunissent qu'entre littéraires ou entre scientifiques. Eh bien ! félicitons-nous de pratiquer chaque semaine cette coexistence pluridisciplinaire qu'à ma connaissance, l'Institut de France ne connaît que chaque année à l'occasion de sa rentrée solennelle. Cette pratique nous enrichit tous et chacun, et nous pouvons être fiers de sa permanence, après trois siècles d'existence.

A tous ceux qui ont aidé le président à établir son programme, comme à tous ceux qui participent activement à la vie, à la vie hebdomadaire de l'Académie, et en particulier aux officiers qui constituent notre bureau et à notre Chancelier, aux présidents et membres de nos Commissions, mais aussi à Mme Vidal notre secrétaire, j'adresse ma gratitude. Je rappelle au passage que le bureau de l'Académie s'est réuni neuf fois au cours de l'année 2001, ce qui représente une fréquence assez exceptionnelle.

Mais la vie de l'Académie, c'est aussi son renouvellement. Et il faut commencer par évoquer la mémoire de ceux de nos confrères qui nous ont quitté cette année dernière :

dans la classe des Sciences, M. Léon Peillon,
dans la classe des Lettres, M. Jean Perrachon.

Mais nous déplorons aussi la disparition de deux membres d'honneur associés qui ont

illustré la littérature de leur pays et ont atteint un prestige international :

le romancier brésilien, M. Jorge Amado,
et le poète sénégalais, ancien Président de son pays, co-fondateur de la francophonie, Léopold Sedar Senghor.

Comme certains académiciens sont devenus émérites, soit selon nos règles, soit à leur demande expresse, nous avons élu en 2001 comme consocuteurs et confrères titulaires :

- *en classe des Sciences :*

1ère section (Mathématiques, Astronomie, Sciences physiques et appliquées) :

M. Gérard Pajonk.

2è section (Sciences naturelles, vétérinaires et agronomiques) :

M. Philippe Lebreton, M. André Revol.

- *en classe des Lettres :*

1ère section (Littérature, Poésie, Philologie, Eloquence) :

M. Jean-Marie Auzias.

Et j'ajoute que M. Marcel Pacaut vient de rejoindre la cohorte toujours active de nos membres émérites.

D'autres nouveaux membres ont été élus cette année, soit comme membres d'honneur associés à titre personnel :

- M. Alain Lamotte,
- Mme Nathalie Zemon Davis,
- M. Guy Darmet.

soit comme membres correspondants :

- Mme Clotilde de Lourdes Bianco Geminiani et le docteur Jean Wertheimer, dans la classe des Sciences ;
- MM. Bernard Jadot, Thibor Yesti von Arth et Robert Eath, dans la classe des Lettres.

D'autres élections ont globalement maintenu les membres du bureau, y compris Noël Mongereau, notre Chancelier, qui a accepté de renouveler son mandat de quatre ans ; nous lui exprimons notre gratitude pour son dévouement permanent.

Mais j'ai la joie de vous annoncer que le vice-président pour 2002, élu avec la mission de succéder en son temps à notre président, M. Marc Trillet, est M. Marcel Corneloup. Nous le remercions de son acceptation, nous le félicitons et nous nous félicitons de cette élection.

Mais nous ne passons pas notre temps à voter. J'ai déjà abordé nos activités hebdomadaires sous leur aspect quantitatif : 35 mardis, dont 4 furent consacrés aux séances privées pour veiller à la vie interne de notre Académie. De plus, deux séances ont été consacrées selon la tradition à la remise de nos prix. Restent 29 orateurs qui, en 2001, ont été

onze académiciens titulaires, cinq d'entre eux nous présentant leur discours de réception. Nous avons aussi entendu 4 membres correspondants, parmi lesquels je remercie particulièrement M. Dardun, qui a accepté de remplacer au débotté une conférencière défaillante. Un autre orateur de l'Académie était un membre d'honneur associé. Au total, 9 sur 29 de ces orateurs étaient des oratrices, et j'ai la faiblesse de mettre cette nouveauté au crédit de ma présidence. Président littéraire, j'avais inscrit au programme dix communications prononcées par des scientifiques, même si deux d'entre eux s'étaient installés à cheval sur la médecine et l'art, ou la médecine et l'histoire.

Mais laissons là les chiffres selon notre habitude, qui peut d'ailleurs être contestée, nous avons circulé entre des sujets fort variés : l'ouverture allait du cinéma à l'astronomie, des réflexions sur la repentance aux gaillardises sans repentance d'un conteur bourguignon.

Néanmoins, on peut percevoir l'ombre de cohérences entre certains sujets que je ne vous rappelle pas en détail. D'abord, bien sûr, un parcours lyonnais ou régional : un lyonnais quasi inconnu comme Vanderpol et un autre très célèbre, Claude Bernard ; mais aussi les éditeurs régionaux, et l'ouverture à l'Université Lumière - Lyon II d'un centre de recherche et d'enseignement sur la mode. Autre objet d'intérêt, les problèmes soulevés par l'actualité, et l'innovation : outre l'Université de la mode, la fonction de conciliateur, mais aussi les changements climatiques, les dialogues délicats entre cultures différentes, les nouvelles méthodes de lutte contre la douleur, et les débats que suscitent à la bioéthique les progrès scientifiques touchant la vie. Mais 2001 était aussi l'entrée dans un nouveau millénaire, et il était normal que ce soit le moment de dresser des bilans et des panoramas : ainsi sur la poésie du XX^e siècle, sur le roman tout à fait contemporain, les systèmes du monde qui se sont succédé durant deux millénaires, les civilisations scientifiques disparues, et même une réflexion sur " l'avenir du progrès ".

Un aspect essentiel de l'activité de l'Académie, c'est de manifester sa présence et son utilité dans notre cité, et de rappeler aux autorités locales qu'elle fait partie du patrimoine historique, et qu'elle en a pleinement conscience. Nous avons, M. le Chancelier Mongereau, notre ancien Chancelier M. Paul Malapert et l'équipe présidentielle fait des efforts variés pour que des contacts soient pris ou renouvelés. Nous n'avons pas résolu le problème principal, qui reste celui de nos locaux, après la déstabilisation qu'a produite le déménagement des Archives Municipales. Mais nous avons du moins eu un entretien long et dense avec M. Beghain, adjoint du maire chargé de la Culture et du Patrimoine, et nous avons pris soin d'être présents dans diverses manifestations concernant le patrimoine Rhône-Alpes. Le 13 juin, au Conseil Régional, une réunion avait pour thème " Valoriser le patrimoine Rhône-Alpes ", et je me rappelle par exemple, y avoir entendu des réflexions pertinentes sur la survie et l'épanouissement des métiers liés au patrimoine. Si les journées du patrimoine ont été supprimées en raison des événements du 11 septembre, nous avons participé à la table ronde des associations qui, au Musée Saint-Pierre, avait été maintenue autour de M. Beghain et de M. Régis Neyret. Nous avons été une douzaine de confrères à participer au dîner des Associations culturelles qu'avaient organisé M. et Mme Charles André. Le 18 décembre encore, une dernière réunion, à la "Préfecture du Rhône, rassemblait les représentants des associations qui ont pour raison d'être, comme nous, de protéger et de promouvoir le patrimoine sous ses diverses, ses très diverses formes. Y ont

été évoquées les relations entre les associations et les pouvoirs publics, les associations et le public, et les associations entre elles, selon qu'elles soient voisines, analogues ou complémentaires.

Dans le même état d'esprit, dans cette année du patrimoine, et sur proposition de notre bibliothécaire M. Burdy, le *Prix d'honneur de l'Académie* a été attribué à l'équipe de bénévoles qui, sous la direction de fait de Mme Lavigne-Louis, fille de notre confrère le Recteur Louis, publie la collection du " *Préinventaire des Monuments et richesses artistiques du département du Rhône* ".

Nous aurons sans doute, sous d'autres Présidents, à faire le point et à réfléchir sur l'efficacité réelle de nos efforts de participation à ces activités, liées d'une part au Patrimoine Rhône-Alpin, dont s'occupe notre membre correspondant Régis Neyret, et d'autre part aux autorités municipales et régionales. En direction de la Région, nous nous apprêtons à envoyer à la présidente du Conseil Régional une réponse-contribution au " *Schéma régional d'aménagement et de développement du territoire de Rhône-Alpes pour 2000-2020* ".

Que ressortira-t-il de ces efforts ? me demanderez-vous lucidement, ou narquoisement. Je vous répondrai : dans l'immédiat, peut-être rien mais cette politique de présence, à l'efficacité hypothétique, mais moins hypothétique si nous sommes persévérants, obstinés, atteste aux autorités, et d'abord au Maire de Lyon qui reste notre protecteur, que l'Académie est partie intégrante, et non la moindre, de la vie culturelle locale, qu'elle est aussi bien tournée vers l'avenir que vers le passé, que nous avons des compétences utiles et des projets, que nous sommes le patrimoine, et que nous devons en être le gardien, l'expression et, si possible, les initiateurs.

Je n'ai garde d'oublier, parmi ces manifestations extérieures, le rôle plus que symbolique de la séance solennelle que l'Académie a tenue à l'Hôtel-de-Ville, le 27 novembre, devant un public fort nombreux, pour accueillir à la fois l'ancien directeur du Goethe Institut de Lyon, notre membre correspondant, M. Beutler, et M. Roger Fauroux, ancien directeur de l'E.N.A et ancien ministre de l'Industrie.

Rangerai-je enfin parmi les " sorties " de l'Académie hors de notre pré carré l'interview de votre président qui a paru dans *Le Progrès* ? La presse locale s'intéresse trop rarement à nous, à nos activités. Il y a là aussi un chantier, riche en déconvenues, mais qu'il ne faut sans doute pas négliger. Là encore, la persévérance est nécessaire. Je fais confiance à mes successeurs pour y travailler mieux que je n'ai su le faire.

Reste à évoquer nos relations au sein du monde académique. Si notre voyage à Chambéry, organisé par M. et Mme Buet, était uniquement touristique et amical, notre voyage à Mâcon a été l'occasion d'une rencontre avec nos confrères maintenant bourgeois, au siège de leur Académie, dans un bel hôtel abritant le musée Lamartine. Nous commençons d'autre part à organiser la rencontre avec nos voisins de Villefranche-sur-Saône, à l'occasion de la visite annoncée du président de l'Académie de La Rochelle, actuellement président de la Conférence Nationale des Académies de province. Vous savez que notre ancien président E. Reboul est le président d'honneur de cette Conférence et qu'il en gère le site Internet. Ce fut l'un des sujets abordés lors de la réuni-

on annuelle de la Conférence qui était abritée cette année par l'Institut de France, à Paris. Nous y étions représentés par M. Trillet, M. le Chancelier et moi-même. Je précise que M. David, président 2000, fait partie du Comité éditorial de la Revue Akademos, dont l'avenir reste à consolider. A l'actif de la réunion de cette année, un remarquable rapport de M. Woronoff, président de l'Académie de Besançon, sur l'état présent des éditions régionales.

Mais j'arrive, enfin, à l'aspect essentiel de mon discours : le passage des pouvoirs présidentiels - ce pluriel est plutôt de majesté - à mon successeur et ami, le Dr. Marc Trillet. Vous avez parfois remarqué, au fil de mes lapsus et oublis, que votre président 2001 était un émotif, et qu'il avait grand besoin de l'aide discrète de notre secrétaire dévouée, Mme Vidal, et des rappels du Chancelier heureusement posté à ma gauche. Qu'ils soient tous deux remerciés.

Il était donc judicieux et équitable qu'à un président émotif succède un président neurologue. Tout rentre dans l'ordre. M. Trillet va vous fournir une présidence marquée par son autorité discrète, sa sérénité souriante, et sa gentillesse profonde. On peut sans crainte confier du pouvoir à un homme qui a le sens de l'humour.

Je ne vous présente pas par le menu le Dr. Trillet. Mais je tiens à vous signaler, pour mieux marquer l'humanité de votre président 2002, que dans son curriculum vitae, il a négligé de faire figurer deux titres honorifiques qu'il m'a confiés, sans doute en ne pensant pas que je vous le dévoilerai - mais vous ne le répétez pas - : M. Trillet est échevin de Saint-Emilion, et tâte-whisky écossais alors qu'il préfère le whisky irlandais ... à moins que ce ne soit le contraire !

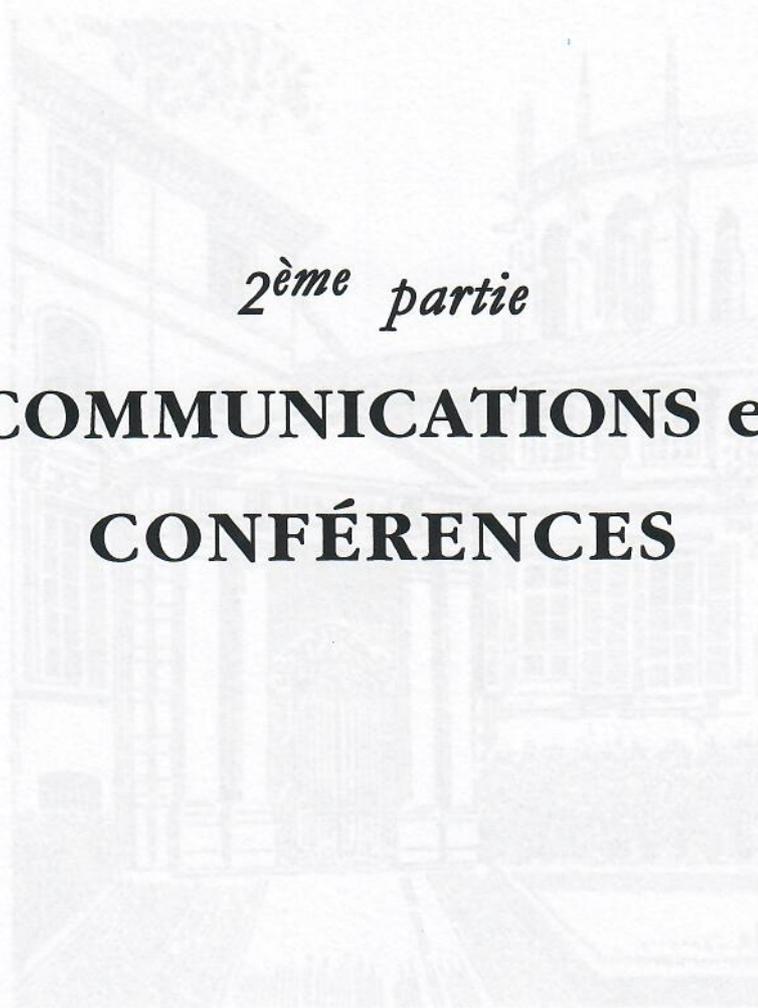
Comme il a voulu ménager une transition toute en douceur entre un président dix-huitième et lui-même, il a choisi de nous parler aujourd'hui d'un médecin vaudois fort célèbre de son temps, dont l'ouvrage sur L'Onanisme a assuré la réputation au XIX^e siècle, et qui eut à la fois la confiance et l'estime de Voltaire et de Rousseau.

Je lui laisse à l'instant la parole et lui remets les symboles de l'autorité académique, ce pupitre et cette clochette, ainsi qu'un micro qui semble enfin avoir été apprivoisé. A vous, maintenant et pour un an, de tintinnabuler.

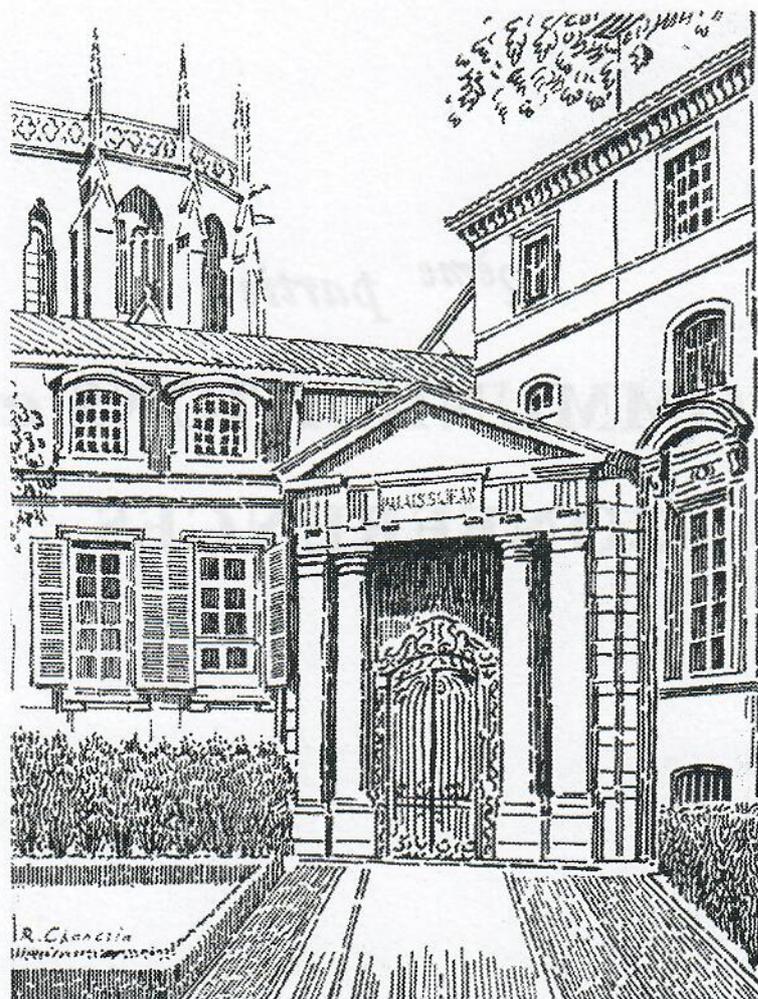
Robert FAVRE
Président 2001

2^{ème} partie

**COMMUNICATIONS et
CONFÉRENCES**



UNIVERSITÉ DE LA SORBONNE PARIS 4



Le palais Saint-Jean par René CHANCLIN

9 JANVIER 2001

Communication du nouveau président Robert FAVRE **CONFIDENCES D'ÉCRIVAINS : POURQUOI ONT-ILS ÉCRIT ?**

Mon propos peut être jugé à la fois présomptueux et naïf. Présomptueux, car il faudrait avoir beaucoup lu, sinon tout lu, afin de recueillir ces confidences ou ces aveux. Naïf, dépassé, ridicule aux yeux de certains, et peut-être de certains d'entre vous. Qu'est-ce en effet qui est à l'origine de l'écriture ? Après Freud, il serait aisé de dire que la réponse est dans la sublimation de pulsions sexuelles. Après Marx, on prétendrait qu'elle est le résultat de conditions socio-économiques subies par tel ou tel. D'autres critiques, plus récents, diraient qu'ils les écrivains, n'ont pas écrit, mais que " ça parle ", " ça a écrit en eux ". Point final !

Mais je reste de ceux qui revendiquent le droit de conserver la confiance dans le témoignage personnel, livré lucidement par les intéressés eux-mêmes. La conscience claire est-elle forcément trompeuse, et insignifiante ? Après tout, c'est un pari, une hypothèse parmi d'autres à explorer, qui en vaut bien d'autres ; une voie de recherche qui n'exclut pas les autres, une méthode qui, face à d'autres plus prestigieuses ou plus commodes, accepte la diversité des témoignages au lieu de les ployer à une réduction idéologique qui, finalement, les banalise. Essayons donc. On verra bien si les résultats ont un sens.

Avant de vous entraîner dans mes investigations qui restent limitées à la littérature d'expression française, disons de Rabelais et Montaigne à des romanciers et poètes du XX^e siècle, je voudrais préciser d'autres bornes que j'ai acceptées, soit par paresse, soit pour vous épargner et ne pas vous retenir trop longtemps.

S'il est des écrivains qui ne seront pas cités, c'est parce que je ne les ai pas lus ou relus assez soigneusement. Un exemple : Victor Hugo, dont je ne retiens que son cri de jeunesse : " *Je veux être Chateaubriand, ou rien* ". D'autres n'ont, que je sache, jamais éprouvé de doute, d'inquiétude sur leur vocation. Roland Barthes parle pour Voltaire d' " écrivain heureux ", et il me semble désigner ainsi un écrivain spontané, qui semble avoir passé sa vie la plume en main. Un contemporain de Voltaire a écrit :

" S'il n'eût écrit, il eût assassiné ".

Cela peut évoquer la méchanceté, la férocité de Voltaire face à ses ennemis ; cela peut aussi marquer une nature, une énergie irrépressible, qui ne saurait être mise en question.

Passons vite sur des écrivains qui courent après l'argent et accumulent leur œuvre pour, tout simplement, dépenser et payer leurs dettes... Le cas de Balzac est bien connu, et Lamartine a laissé une ardoise à notre Brasserie Georges... Les romanciers feuilletonistes du XIX^e siècle et Alexandre Dumas père peuvent être rattachés à cette catégorie. Et il est également des exemples plus proches de nous.

Enfin, j'ai préféré ne pas prendre en charge deux cas éminents qui mériteraient une étude particulière, mais sont bien connus : celui de Marcel Proust, dont A la recherche du

temps perdu fait l'histoire de la prise de conscience de sa vocation d'écrivain ; et celui de Jean-Paul Sartre qui, dans *Les Mots*, expose la maturation, dès l'enfance, de son attachement au livre, à l'écriture, à la littérature.

Je terminerai ces remarques préliminaires en vous citant Molière, qui, dans *Le Misanthrope*, met en garde tous les écrivains potentiels contre un trop facile passage à l'acte :

*" Il faut qu'un galant homme ait toujours grand empire
Sur les démangeaisons qui nous prennent d'écrire "*

Or, au-delà de ces simples " démangeaisons ", il y a des attitudes fondamentales qu'on peut distinguer, selon que le recours à l'écriture est vécu comme une nécessité, ou comme un devoir, ou comme un besoin, ou tout simplement comme un amusement.

Commençons par le plus léger. C'est, sans surprise, chez les auteurs de la littérature libertine du XVIII^e siècle que l'on rencontre l'aveu de ce comportement de l'écrivain qui éprouve de l'amusement en composant ses ouvrages. La recherche du plaisir se retrouve ici aussi. Dans *Félicia ou mes fredaines*, de Nerciat, le personnage féminin qui est délégué par l'auteur dans l'office de narrateur commence par répondre aux questions d'un lecteur :

*" Il faut tout dire, je ne me prive jamais de choses qui me font plaisir.
- Vous en avez donc beaucoup à composer votre roman ?
- Beaucoup. [...]
- Quel est votre but en écrivant ?
- Je m'amuse. "*

Son contemporain à peine plus sérieux, Louis-Sébastien Mercier, glisse cette confidence dans son *Tableau de Paris* :

*" Je n'ai presque pas connu l'ennui depuis que je me suis mis à composer
des livres. Si j'en ai causé à mes lecteurs, qu'ils me le pardonnent, car moi,
je me suis fort amusé "*

Jean Giraudoux, qui n'aimait pas les gens " graves ", c'est-à-dire lourds, a osé cet aveu de légèreté qui l'a parfois fait méconnaître : " J'écris pour m'amuser ". On est aux antipodes de certains romantiques, ou de Sartre, qui détestait Giraudoux. Mais peut-être est-il admissible de relier à cette famille d'esprits ceux qui ont dit leur plaisir de jouer avec le langage. Ainsi Boris Vian, dans ses *Bâtisseurs d'empire*, s'interroge sur sa tendance à jouer avec les mots et se réplique à soi-même :

" Et si les mots étaient faits pour cela ? "

Mais cet amusement, ces sortes d'exercices qui restent un jeu avec le langage prennent chez le poète Jean Tardieu une signification qu'il essaie d'analyser, hésitant à appeler " nécessité " ou " devoir " ce qu'il discerne comme une sorte de contrainte :

*" Une voix secrète, que j'ai entendue très tôt et qui m'a parlé toute ma vie,
m'ordonnait avec une autorité douce mais sans réplique, de chercher à "*

comprendre, du moins à " traduire " la langue inconnue que cet univers confondant semble nous faire entendre sans nous en donner la clé.

[...]

Aussi loin que je remonte en effet dans mes souvenirs, je vois une main - main d'enfant, d'adolescent, main d'homme, puis de vieil homme, en proie au besoin d'écrire. [...]

Mais il y a plus. Le fait de tracer des caractères, symboles de ce qui est " à dire ", n'était que le résultat d'une nécessité, d'une sorte d'impérieux devoir, d'une injonction venue du plus profond de mon être et secrètement mêlée à mes actions les plus ordinaires, les plus innocentes.

En bref, je ne me contentais pas de vivre. Le commandement inexplicable m'ordonnait de " tirer quelque chose de ma vie ". [...]

J'arrête ici la citation, que je reprendrai plus tard, car elle nous porte vers un autre aspect du recours à l'écriture. Déjà relevons ici, à travers des expressions diverses, ce qui renvoie à une nécessité : " autorité douce " mais " sans réplique ", " nécessité ", " impérieux devoir " qui reste " inexplicable " : " ce commandement inexplicable " ; quelque force agissant " secrètement ", mais " injonction venue du plus profond de mon être ", donc bien personnelle. On voit s'affirmer là la conviction que la vie ne se suffit pas, qu'elle a besoin d'un complément.

Ce texte est extrait d'un ouvrage tardif, paru en 1986 : Margerites, recueillant des textes qui ont ponctué toute son existence, de 1910 à 1985. C'est une confiance que peu d'écrivains ont poussée aussi loin. Mais on reconnaîtrait ici le sentiment d'être la proie d'un pouvoir qui fait que le moi semble aliéné - "Je est un autre " disait Rimbaud -. Jean Cocteau a exprimé cela diversement. En 1916, il écrivait à sa mère : " Je travaille - ou plus exactement un poème me travaille ". Et dans ses Portraits souvenirs, il précise :

" Le poète est le véhicule, le médium naturel de ces forces inconnues qui le manœuvrent, profitent de sa pureté pour se répandre dans le monde ".

Sans doute garde-t-on à l'esprit la méfiance que suscita Cocteau, par son don pour la parade, la mystification, le scandale. Son témoignage cependant devient crédible quand on le rapproche d'autres écrivains qui eux aussi ont fait état de la contrainte, de la nécessité d'écrire. Le romancier Joseph Conrad, dans la " Préface familière " qu'il a placée en tête de ses Souvenirs, parle lui aussi d'une obligation :

" Je peux dire que je suis maintenant obligé, inconsciemment obligé d'écrire volume après volume, comme autrefois j'étais obligé d'aller à la mer voyage après voyage ".

L'obligation ici, paraît presque physiologique, comme pour respirer, pour se revivifier. La contrainte peut prendre un aspect plus intellectuel, on pourrait presque dire spirituel dans le cas de Paul Valéry qui - avare de confiance personnelle - a pourtant analysé les conditions morales dans lesquelles il a composé en 1916 la Jeune Parque, à un moment où il doutait de la victoire de la France et de la survie de l'Europe :

" J'avais fini par me suggérer que j'accomplissais un devoir, que je rendais un culte à quelque chose en perdition. Je m'assimilais à ces moines du premier moyen-âge qui écoutaient le monde civilisé autour de leur cloître crouler, qui ne croyaient plus qu'en la fin du monde ; et toutefois, qui écrivaient difficilement, en hexamètres durs et laborieux, d'immenses poèmes pour personne ".

Relevons d'autres témoignages qui, moins altiers, attestent de la conception de l'écriture comme de la soumission à un devoir qu'on ne peut négliger.

Edgar Allan Poë présente son récit, le conte intitulé *La vérité* sur le cas de M. Valdemar, comme un témoignage nécessaire, qu'il lui appartient d'apporter parce qu'il est celui qui possède seul " la vérité ", et qu'il lui faut faire cesser les rumeurs, les calomnies, par une narration qui ne soit pas " un récit tronqué ou exagéré " des événements.

Le médecin Rabelais dédie son Gargantua, sans doute avec un petit sourire, à " buveurs très illustres " et à " vérolés très précieux " pour leur fournir une " drogue " qui leur apportera sagesse et santé par le rire ; ainsi seront-ils " tout à fait à l'aise du corps et au profit des reins ". De même dans le Prologue du Pantagruel, il espère que ces chroniques donneront " la consolation " aux " pauvres vérolés et goutteux ".

Des écrivains malicieux, licencieux, se sont - consciemment ou non - inscrits dans la perspective de Rabelais et offrent leur écriture en la justifiant comme étant d'utilité pour leur lecteur. Un petit auteur érotique du XVIIIe siècle, Bonnac, a soin de présenter son Mandarin Kinchifu (1750) comme une aide possible " aux personnes qui s'endorment difficilement ". De même, Rétif de la Bretonne présente son Anti-Justine, dans l'Avertissement, comme un " livre [...] savoureux ", " et que les épouses pourront faire lire à leurs maris pour en être mieux servis ". Plus décemment, il ajoute le cliché alors répandu : " Un auteur doit avoir pour but le bonheur de ses lecteurs ".

Je me suis laissé quelques minutes entraîner à mettre sur le même plan confidences sincères et aveux suspects : ces derniers sont pourtant des références aux premières ; même si elles nous ramènent à ce que nous notions au début de l'écriture comme plaisir, comme amusement, elles témoignent également d'un besoin fondamental de beaucoup d'écrivains : le besoin de nouer relation, personnellement, avec leurs lecteurs.

Bien sûr, qu'on écrit pour être lu. Mais parfois, et même assez souvent, l'écrivain donne à son lecteur un statut plus personnel, plus intime en somme : confident, ami, être aimé.

Ce qui paraît assez fréquent, et naturel, c'est de faire de son livre une sorte de confidence au lecteur. Certains ouvrages sont d'ailleurs des recueils de lettres à un ami, comme l'Oberman de Senancour : dans la lettre III, donc tout au début de l'ouvrage, on lit ceci comme si l'on était le vrai destinataire de ces confidences :

" Je vous écris comme je vous parlerais, comme on parle à soi-même ".

Mais Montaigne déjà, dans les premières pages de ses Essais, parle de son livre comme d'une lettre, ou comme d'une sorte de testament :

" Je l'ai voué à la commodité particulière de mes parents et amis, à ce que m'ayant perdu (ce qu'ils ont à faire bientôt), ils y puissent retrouver certains traits de mes conditions et humeurs, et que par ce moyen ils nourrissent plus entière et plus vive la connaissance qu'ils ont eue de moi ".

Un poète romantique allemand, Jean Paul, a écrit lui aussi : " Les livres sont de longues lettres adressées à des amis ". Jean Cocteau est plus précis encore ; dans *La Difficulté d'être*, il affirme qu' " écrire est un acte d'amour. S'il ne l'est pas, il n'est qu'écriture ".

Passons vite sur cet aspect lyrique de la littérature vécue comme une relation amoureuse. Je ne citerai que Maurice Sève, poète lyonnais, qui déclare dans sa *Délie*, à l'adresse de cette Délie sa maîtresse idéale :

*" Mais moi, je n'ai d'écrire aucun souci,
Fors que de toi ".*

Des variations peuvent être introduites dans ce besoin de se confier, de rencontrer : Montaigne (Essais, III, 1) élargit sa première remarque que je citais à l'instant : " Je parle au papier comme je parle au premier que je rencontre ". Quant à Jules Renard, ajoutant un zeste d'humour à ce besoin de se confier, il note dans son Journal (13 avril 1895) : " Ecrire, c'est une façon de parler sans être interrompu ".

Vous avez remarqué l'assimilation fréquente de l'écriture à la parole vivante, directe. Un poète discret, reclus par son handicap, Joe Bousquet, écrit dans un fragment de son Journal : " Je ne sais pas écrire si je ne m'adresse pas en imagination à l'un de mes amis ". Et plus vivement encore, Robert Desnos écrit (dans la Dédicace de sa pièce, *La Place de l'Etoile*) : " Pourquoi écrivez-vous ? - Pour donner rendez-vous ".

Bien rares sont ceux qui, comme Flaubert, peuvent dire : " Je me suis condamné à écrire pour moi seul, pour ma distraction personnelle, comme on fume et comme on monte à cheval ". Notons cependant la restriction : " Je me suis condamné... ". (et c'est une confiance semée dans une lettre à sa maîtresse, Louise Colet, en octobre 1846 ; de même en juillet 1858 quand il lui écrit : " Il faut écrire pour soi, avant tout. C'est la seule chance de faire beau ". On relèvera là encore le " pour soi, avant tout " : cela laisse une marge pour le lecteur...

Un romancier d'origine lyonnaise - qui fut mon étudiant -, Patrick Drevet, a apporté sur le même registre un complément qui me paraît significatif. Il répondait à une interview récente, et il est amené à préciser ce qu'il appelle " son lecteur " :

" Je rapprocherais l'écriture plutôt de la confession. Et comme une confession, elle ne s'adresse pas à quelqu'un de particulier, mais elle s'adresse à une présence immense qui comme le dieu de la société catholique est capable de capter ce que l'on est, même ce que l'on ne connaît pas de soi-même. C'est une présence accueillante, réconciliante. Alors oui, dans cette mesure lorsqu'on écrit on s'adresse au lecteur. Ou si l'on s'adresse à un lecteur, on s'adresse à un regard en lui qui est universel ".

Retenons ici l'ouverture sur l'universel, mais aussi l'ouverture sur l'inconscient, sur " ce que l'on ne connaît pas de soi-même ".

Ainsi l'écriture devient-elle une sorte d'auto-analyse , et c'est ce que Freud a remarqué lui-même, dans la Préface de son premier grand ouvrage : De l'interprétation des rêves (1900) :

" Pour moi, ce livre a une autre signification, une signification subjective que je n'aie saisie qu'une fois l'ouvrage terminé. J'ai compris qu'il était un morceau de mon auto-analyse, une réaction à la mort de mon père, l'événement le plus important, la perte la plus déchirante d'une vie d'homme ".

Et cela rejoint l'entreprise de Marcel Proust, au long de la Recherche du temps perdu, mettant en garde l'écrivain, et lui-même : " Ne vient de nous-mêmes, que ce que nous tirons de l'obscurité qui est en nous et que ne connaissent pas les autres ". Mise en garde valable pour ceux qui réduiraient l'écriture à une confiance naïve, spontanée, disons " romantique ".

Mieux se connaître, mais aussi mieux s'affirmer face à la réalité vécue. L'écriture, si elle est confiance, besoin, est marquée très souvent par le désir de dilater son moi, de nier ses limitations imposées par la vie. Cela peut signifier, comme le dit un écrivain d'expression française, Vassilis Alexakis, " multiplier les espaces de sa vie ". Flaubert a exprimé cela de façon plus nette et plus ample dans une lettre de 1853 à Louise Colet, où il ne parle pas de la souffrance de l'écrivain, mais pour une fois, et très significative, des délices de l'écriture :

" C'est une délicieuse chose que d'écrire ! que de ne plus être soi, mais de circuler dans toute la création dont on parle. Aujourd'hui, par exemple, homme et femme tout ensemble, amant et maîtresse à la fois, je me suis promené à cheval dans une forêt, par une après-midi d'automne, sous des feuilles jaunes, et j'étais les chevaux, les feuilles, le vent, les paroles qu'ils se disaient, et le soleil rouge qui faisait s'entrefermer leurs paupières noyées d'amour ".

On peut se demander si l'on n'a pas affaire ici à la promenade dans la forêt de Fontainebleau, dans l'Education sentimentale.

Chez Stendhal, l'écriture n'est pas l'expérience de l'expansion du moi, mais plutôt la réponse à un besoin de revanche sur les ratages de la vie : " Ce que j'ai raté dans la vie, je le reprends dans le roman, et, enfin souverain, je le réussis ".

Revanche, accession à la souveraineté, victoire sur le malheur : l'écriture en effet est souvent vécue comme une compensation, comme une délivrance. Inutile d'évoquer longtemps ici la poésie de la Résistance, ou de citer le poème célèbre d'Eluard : " Liberté ". Mais je voudrais citer plutôt la confiance d'un écrivain algérien, Maïssa Bey, qui déclarait récemment, au milieu de sa patrie déchirée, qu'écrire,

" c'est résister, c'est ne pas se laisser totalement envahir par le désespoir et la peur qui hantent nos jours et nos nuits ".

Certains d'entre vous se souviennent peut-être que je vous ai parlé de l'obsession du temps chez les romanciers du libertinage.

Sans doute est-ce pour cela qu'on peut approuver pour l'essentiel le jugement d'Aldous Huxley : " Les peuples heureux n'ont pas d'histoire. Les individus heureux n'ont pas de littérature ".

Mais y a-t-il des individus heureux ? à écouter certains écrivains, on découvre tout ce qui peut nourrir le sentiment du malheur, ou de l'insatisfaction radicale de l'homme. Le temps passe, l'homme vieillit, et il sait qu'il mourra. Cela suffit. Et là les témoignages se ramassent à la pelle : l'écriture défiant la mort, triomphant du temps.

La Comtesse de Noailles, dans un poème de *l'Ombre des jours* dit sa volonté de survivre dans son livre, par son livre :

*" J'écris pour que le jour où je ne serai plus
On sache comme l'air et le plaisir m'ont plu,
Et que mon livre porte à la foule future
Comme j'aime la vie et l'heureuse nature ".*

Julien Gracq, dans ses essais critiques, En lisant, en écrivant, note l'évolution de l'écrivain vieillissant :

*" Le temps vient sans doute sur le tard où on ne cherche plus guère dans
l'écriture qu'une vérification de pouvoir, par laquelle on lutte pied à pied avec
le déclin physiologique ".*

Georges Bataille lance, dans *Le Coupable*, comme une sorte de cri : " J'écris, je ne veux pas mourir ".

Rétif de la Bretonne conçoit le dépassement de son existence, le prolongement de son émotion par celle de ses lecteurs :

*" Cet ouvrage [= Monsieur Nicolas] terminera ma carrière, et, lorsque tu le
tiendras, lecteur, je ne serai plus. Mais je vivrai cependant en toi, par le
mélange de mes pensées avec les tiennes ; je remuerai encore ton âme, et nous
existerons ensemble ".*

Malraux affirmait la mission de l'écrivain : " Ecrire, c'est penser que la vie n'a que nous pour survivre ".

Ce besoin d'avoir recours à l'écriture comme consolation, comme remède, comme salut peut-être, Cioran - qu'en mars 1999 notre confrère le Dr Claude Lapras citait devant nous - avouait :

*" Je suis sûr que si je n'avais pas noirci du papier, je me serais tué
depuis longtemps. Ecrire est un soulagement extraordinaire ".*

Et Georges Bataille, encore lui, évoque une autre risque conjuré : " Ce qui m'oblige d'écrire, j'imagine, est la crainte de devenir fou " (Préface de son étude *Sur Nietzsche*).

Ecrire pour exister, pour sauver son intégrité, pour marquer son passage au moins. Frédéric Dard, évoquant lui aussi une sorte de nécessité naturelle, répondait ainsi à une interview (Le Nouvel Observateur, mai 1999) :

" Pourquoi est-ce que j'écris ? parce que j'écris. Autant demander à un escargot pourquoi il fait de la bave. C'est dans sa nature de laisser un sillage argenté derrière lui, voilà tout ".

De façon moins triviale, mais dans un esprit analogue en somme, le philosophe Marmontel notait dans ses Mémoires qu'il voulait " laisser trace d'homme ".

Quant à la confiance que les écrivains nourrissent dans leur entreprise, on va voir pour finir que toute la gamme des convictions, des espoirs, des doutes, du scepticisme peut être exprimée. Mais espoirs, doute ou incrédulité ont du moins été écrits, et en référence à la mort.

Eugène Ionesco n'est pas assuré du résultat, mais il avoue : " J'écris pour dire ma peur de mourir ".

Le critique Gaëtan Picon, ami de Malraux, est lui aussi à la fois déterminé et sceptique ; il pense qu' " écrire n'était rien d'autre qu'avoir le temps de dire : je meurs ".

Blaise Cendrars est le plus péremptoire dans son scepticisme car il fut toute sa vie un homme d'action, un aventurier. Pour lui,

" Ecrire ce n'est pas vivre. C'est peut-être se survivre. Mais rien n'est moins garanti. En tout cas, dans la vie courante et neuf fois sur dix, écrire... c'est peut-être abdiquer ". (L'Homme foudroyé).

Mais laissons parler les écrivains qui font confiance en leur plume. André Gide, dans son Journal, note un jour :

" Les raisons qui me poussent à écrire sont multiples, et les plus importantes sont, il me semble, les plus secrètes. Celle-ci, peut-être, surtout : mettre quelque chose à l'abri de la mort ".

" A l'abri de la mort ", cela peut être fixer des souvenirs, des moments que je juge " essentiels " de l'existence. On a l'embarras du choix parmi des déclarations analogues : chez Pierre Loti, dans Le Roman d'un enfant, il nous parle de son Journal comme un moyen de " lutter contre la fragilité des choses et de moi-même, en fixant ma vie par des mots, à mesure qu'elle passait ".

Dans son Testament français, le Russe d'expression française, Andréi Makine, découvre sa vocation d'écrivain comme " apprendre à préserver l'éternité [des instants] dans la routine des gestes quotidiens ". Il vivra, dit-il encore, pour " ces instants renaissant sur une feuille ", et en fait, il s'agit en particulier de faire " revivre " sa grand' mère française.

L'écriture peut laisser une trace précieuse de la vie, c'est ce qu'exprime aussi André Breton, dans cette phrase de l'*Amour fou* :

" J'aimerais que ma vie ne laissât après elle d'autre murmure que celui d'une chanson de guetteur, d'une chanson pour tromper l'attente ".

Proche des déclarations de Makine et de Breton, Jean Tardieu, à la fin de la citation que j'ai interrompue tout à l'heure, parlait de " ce commandement inexplicable [qui] m'ordonnait de tirer quelque chose de ma vie, ne fût-ce qu'une trace, comme pour arrêter et fixer, l'espace d'un éclair, le temps qui efface tout ". " Une chanson ", " une trace ", " l'espace d'un éclair " : saluons la modestie des grands écrivains.

Cette lutte pour " fixer [...] le temps " et peut-être pour faire reculer la mort, on la retrouve dans un type de livres dont j'ai eu l'occasion d'étudier l'extension au XVIII^e siècle, ce que j'ai appelé la littérature testamentaire. Nombre d'écrivains ont en effet préservé leur ouvrage qui leur tenait à cœur comme si c'était leurs dernières paroles avant la mort. Vous avez peut-être remarqué cela dans les Essais de Montaigne, où il évoque sa fin prochaine. Cela se retrouve au seuil des Contemplations de Hugo qui dit dans sa Préface : " Ce livre doit être lu comme on lirait le livre d'un mort " ; ou aussi dans la Lettre à Ecusette de Noireuil insérée par Breton dans l'Amour fou, lettre à sa fille pour être lue quand il ne sera plus vivant auprès d'elle. Beaucoup d'ouvrages donc sont inspirés par ce que le poète Eluard a désigné par le titre d'un de ses recueils de poèmes : " Le dur désir de durer ".

Il est temps d'écouter deux poètes qui ont à la fois éprouvé ce " dur désir de durer " et qui ont lucidement douté de la possibilité d'y réussir. Philippe Jaccottet, dans un poème, met en question le langage, trop facile, trop gratuit :

*" Parler est facile, et tracer des mots sur la page,
En règle générale, est risquer peu de chose :
Un ouvrage de dentellière, calfeutré,
Paisible [...]
Aussi arrive-t-il qu'on prenne ce jeu en horreur,
Qu'on ne comprenne plus ce qu'on a voulu faire
En y jouant, au lieu de se risquer dehors
Et de faire meilleur usage de ses mains ".*

Mais il se reprend et affirme finalement que le poème,

*" Tout cela qui remonte en parole, tellement
Allégé, affiné qu'on s'imagine à
Sa suite guéer même la mort ".*

(c'est à dire pouvoir la franchir, comme un gué, sans y être englouti !).

Alors que Nathalie Sarraute refuse de faire confiance aux mots, et qu'elle affirme : " L'œuvre ne touche pas au temps, ne confère pas de sens, et n'empêche pas la mort ", René Char, comme Philippe Jaccottet, a conscience de la vulnérabilité, de la précarité du langage, mais ne renonce pas. Il admet que l'écriture a un handicap sur la vie ; installé dans ce qu'il appelle la " sécurité crispée ", il dit :

*" Tu es pressé d'écrire
Comme si tu étais en retard sur la vie "
(Le Marteau sans maître).*

Il évoque souvent la cendre comme image de ce que devient le poème, ainsi dans son recueil bien intitulé : " La Bibliothèque en feu ". Et dans Fureur et mystère, où il parle d'un " poème pulvérisé ", il semble se résigner : " Ces notes [...] un feu d'herbes sèches eût tout aussi bien été leur éditeur. " et il y dénonce ce qu'il appelle " les vantardises de l'individu ". Pourtant il évoque son attitude ambiguë : " Je suis l'imbécile des cendres bien froides mais qui croit à un tison quelque part survivant ". Le tison représente l'espoir, au-delà de la cendre, grâce à un souffle : " Comment me vint l'écriture ? Comme un duvet d'oiseau sur ma vitre, en hiver. Aussitôt s'éleva dans l'âtre une bataille de tisons qui n'a pas, encore à présent, pris fin ".

Ainsi " les poèmes sont des bouts d'existence incorruptibles que nous lançons à la gueule répugnante de la mort ". Et finalement, R.Char affirme : " La finitude du poème est lumière, apport de l'Etre à la vie ".

D'autres écrivains ont usé de l'écriture pour affirmer leur moi de façon paradoxale, que j'évoque pour finir parce qu'ils échappent à la classification que j'ai péniblement essayé de vous présenter. Ces écrivains eux aussi ont confiance dans l'efficacité de l'écriture, mais non pas pour sauver leur vie ; bien plutôt pour la dérober. Le Clezio, dans L'Extase matérielle, ose ce paradoxe : " Un livre, à quoi ça sert ? Ça sert à cacher les choses, pour que les autres ne les trouvent pas. " Et on retrouve le même jeu de cache-cache pervers chez Michel Foucault. Dans L'Archéologie du savoir, l'un de ses premiers grands ouvrages qui ont assuré sa renommée, il défie son lecteur :

*" Non, non, je ne suis pas là où vous me guettez,
mais ici d'où je vous regarde en riant [...]. Plus d'un
comme moi sans doute écrivent pour ne plus avoir
de visage ".*

Mais ne soyons pas dupes, sous l'apparence de la dérobade et de la farce, il s'agit encore, inversée mais toujours présente, d'affirmer son moi, un moi complexe, qui veut échapper à la banalité de la confiance qu'on appelle romantique, et qui - j'ose cette hypothèse car je l'ai un peu connu - cache sa vulnérabilité sous la provocation. Clamer : " Je ris de voir que vous ne me connaissez pas ", quelle auto-satisfaction ! Quel moyen original d'assurer sa survie !

Je préfère pour ma part un des plus grands poètes du XX^e siècle, Pierre Emmanuel, qui s'oppose au " verbalisme moderne " et invite ses lecteurs à lutter contre la barbarie (Autobiographie, 1970) :

*" Ne pas crier à la barbarie, mais l'envisager possible,
et possible une victoire sur elle, sans illusion,
espérer, et toujours et toujours espérer, car la force du
verbe est dans l'homme, et son échec dépend de l'homme seul ".*

Ressouvenons-nous des " tisons " de René Char. Et ne croyons pas ce critique allemand qui a écrit : " Les écrivains ne s'y connaissent pas plus en littérature que les oiseaux en ornithologie ".

16 JANVIER 2001

Conférence de M. Jean-Yves DEBREUILLE LA POÉSIE DE L'ÉLÉMENTAIRE (1940 - 1970)

Le surréalisme paraissait avoir tranché le débat : la poésie serait, comme le réclamait déjà Rimbaud, " absolument moderne ", et à peine serait-elle même reconnaissable comme poésie, absorbée par une écriture indifférenciée et s'aventurant hors de toute distinction des genres. Le matériau imaginaire serait industriel, urbain, artificiel, la fulgurance des associations analogue aux phénomènes électriques. Et pourtant, au début des années 40, plusieurs éléments vont contribuer à une réorientation essentielle.

L'un est purement circonstanciel, mais considérable, puisqu'il s'agit de la défaite. Elle fait retrouver du prix à des valeurs que l'on avait négligées, telle celle très concrète de vivre libre dans un monde accordé. La poésie dite de résistance en est la conséquence la plus voyante. Se réorientant vers la circonstance, l'engagement subjectif, l'attachement à un territoire, elle favorise un retour à une écriture traditionnellement poétique d'autant plus spectaculaire qu'elle tend à s'inscrire dans des formes versifiées. Le fait que d'anciens surréalistes tels qu'Eluard et Aragon lui apportent des modèles et une caution la garantit de toute accusation de passéisme, et la confirme au contraire comme exploration nouvelle du statut de l'expression poétique.

Un autre facteur de changement est d'ordre sociologique : le pays qui, à l'entrée dans la première guerre mondiale, était majoritairement rural, va se retrouver, au lendemain de la seconde, essentiellement urbain. C'est-à-dire que la nature ne va plus être une présence immédiate et évidente, celle " qui t'invite et qui t'aime " de Lamartine, mais un monde perdu à réinvestir, soit avec la nostalgie d'une intimité perdue, soit avec la liberté d'une recomposition du riche matériau imaginaire qu'elle offre, et souvent avec les deux mêlées.

Enfin, plus profondément encore, une évolution épistémologique s'opère, qui amène à réviser encore un peu plus à la baisse - tout le siècle s'y est employé - la conception positiviste d'un progrès universel, exclusif et définitif de la connaissance scientifique. Elle est illustrée par les travaux de Gaston Bachelard qui, philosophe des sciences reconnu, auteur du nouvel esprit scientifique en 1934, va se préoccuper d'un second mode de connaissance et d'appréhension du monde, qui est le mode imaginaire, en s'appuyant sur les quatre éléments des présocratiques : il publie, entre 1937 et 1948, *La psychanalyse du feu*, *L'eau et les rêves*, *L'air et les songes*, *La terre et les rêveries du repos*, *La terre et les rêveries de la volonté*.

C'est dans un tel climat qu'est venue à la poésie la génération qui va être présentée ici : nés dans les trente premières années du siècle, ils ont connu le surréalisme, mais sans en avoir été à l'origine, et en pouvant déjà en faire un inventaire critique. Indifférents à la dilution des genres, ils réaffirment tranquillement l'autonomie et même la suprématie de la poésie. Leur matériau symbolique est majoritairement emprunté à la nature, et ils n'hésitent pas à employer le " je ", tout en sachant bien que ce sujet lyrique est " un autre

" que celui de la biographie, explorant ce que Jean-Claude Pinson a justement appelé une " habitation poétique du monde ". (1).

Ces poètes ne constituent pas un mouvement unique, et l'on peut même dire que, inquiétés par certains excès d'autorité du " pape " André Breton, ils ont veillé sourcillement à leur indépendance. Deux regroupements retiendront toutefois notre attention, l'un au départ de notre exploration, l'autre à son terme. Le premier est l'Ecole de Rochefort, dont l'établissement au début de 1941 dans un petit village d'Anjou devait beaucoup aux circonstances, mais qui fit de nécessité vertu, en constituant en valeur la proximité reconquise avec un monde moins artificiel et moins urbain. Le passage météorique de René Guy Cadou (1920-1951), Rimbaud de sa génération, ne fit que renforcer le poids symbolique d'un végétalisme inscrit dans le titre de son œuvre majeure, *Hélène ou le règne végétal* (1952). Nombre de poèmes de ce recueil offrent l'exemple d'une extension à un corps-monde qui éprouve la traversée des forces élémentaires :

*Tu es dans un jardin et tu es sur mes lèvres
Je ne sais quel oiseau t'imitera jamais
Ce soir je te confie mes mains pour que tu dises
A Dieu de s'en servir pour des besognes bleues*

*Car tu es écoutée de l'ange tes paroles
Ruissent dans le vent comme un bouquet de blé
Et les enfants du ciel revenus de l'école
T'appréhendent avec des mines extasiées*

*Penche-toi à l'oreille un peu basse du trèfle
Avertis les chevaux que la terre est sauvée
Dis-leur que tout est bon des ciguës et des ronces
Qu'il a suffi de ton amour pour tout changer*

*Je te vois mon Hélène au milieu des campagnes
Innocentant les crimes roses des vergers
Ouvrant les hauts battants du monde afin que l'homme
Atteigne les comptoirs lumineux du soleil*

*Quand tu es loin de moi tu es toujours présente
Tu demeures dans l'air comme une odeur de pain
Je t'attendrai cent ans mais déjà tu es mienne
Par toutes ces prairies que tu portes en toi*

Le poème d'amour est, comme il l'était déjà chez Eluard, l'occasion d'un réinvestissement global, qui prend ici la forme d'une nouvelle Genèse, aboutissant au retour à un paradis d'avant la faute dans lequel la terre est innocentée et " sauvée ", les " hauts battants du monde " s'ouvrant comme la porte au contraire de celle par laquelle l'homme a été chassé du jardin d'Eden, parce que les " mains " du poète se sont fait l'outil du Créateur suprême. L'homme et la femme sont réinstallés au centre de ce " jardin ", référence absolue que les oiseaux ne peuvent qu'imiter.

(1) Jean-Claude PINSON, *Habiter en poète*, Champ Vallon, 1995.

Recentrage sans orgueil, qui est bien davantage une façon totale de s'éprouver présent à ses sensations, dans un panthéisme cosmique, que de dominer. Luc Bérumont (1915-1983), passant par Rochefort où il ne se borne pas à publier, mais où il se réfugie physiquement, faisant " retraite chez les oiseaux pour y " oublier les péchés commis envers les quatre éléments ", y approfondit un naturisme dont toute son œuvre porte la marque.

*Le sol repose au fond des eaux, au fond des brumes
 Dans une demi-nuit vague, avilie, sans contours,
 L'odeur des pommes et du feu, l'odeur de neige
 Fait la chaux blanche et tes seins ronds dans la maison
 Du monde, où tu mets nu ton corps de belle heureuse.
 Je te tiens contre moi, j'ensommeille tes fables
 Chaude à lécher sur les versants, bonne à mouiller
 D'amour et de varechs, de citrons, de jauneurs.
 La lampe luit sans force, et je fonds ton visage
 Tandis que dans la combe, au bord des bois mouillés
 Les lièvres des forêts qui sillonnent mes reins
 Dévalent vers tes fonds moussus, par mes coulées.*

(Les amants de pleine terre, 1949).

On est " amants de pleine terre " comme végétaux de plein champ, par opposition aux produits de serre ; non pas posés, au milieu d'un paysage, mais en approfondissant les éléments recomposés jusqu'aux " eaux " primordiales, où tout prend origine. Les odeurs, les couleurs, les chaleurs constituent un monde de sensations qui est l'habitation naturelle du corps sans fard de la femme aimée, elle-même paysage offert à tous les parcours des sens. Le " je " est au centre de cette possession-action comme il est au milieu du poème, et la semence qu'il transmet, qui aussi celle de la parole multipliant les " fables ", relaie toutes les fluidités animales et végétales.

D'autres poètes qui n'ont publié qu'épisodiquement à Rochefort (Guillevic), qui ont failli y publier (Frénaud), ou même qui ont fait leurs premières armes dans le groupe surréaliste (Char), vont apparaître comme reliés fortement à un territoire, voire à un terroir : la Bretagne, la Bourgogne, la Provence. Revenu dans les lieux de sa jeunesse, la région de l'Isle-sur-Sorgue, pour y entrer en résistance, René Char (1907-1988) prend conscience de cet enracinement dans un compagnonnage essentiel, qui inclut les hommes et les paysages dans lesquels ils vivent, qui lui donne force de combattre en faveur d'une existence libre. Et la Sorgue, rivière jaillie d'une résurgence, déjà dans toute son énergie quand elle surgit de terre, devient une des figures auxquelles il s'identifie :

*Nous regardions couler devant nous l'eau grandissante. Elle effaçait
 d'un coup la montagne,
 se chassant de ses flancs maternels. Ce n'était pas un torrent qui
 s'offrait à son destin mais
 une bête ineffable dont nous devenions la parole et la substance.
 Elle nous tenait amoureux*

sur l'arc tout-puissant de son imagination. Quelle intervention eût pu nous contraindre ? la modicité quotidienne avait fui, le sang jeté était rendu à sa chaleur. Adopté par l'ouvert, poncés jusqu'à l'invisible, nous étions une victoire qui ne prendrait jamais fin.

(La fontaine narrative, 1947)

On retrouve ici le moment amoureux comme premier acte de fusion, fusion des corps, aussitôt relayée et prolongée par une participation au corps du monde dont les amants deviennent " la parole et la substance ". " L'imagination " n'est plus alors une fantaisie subjective, mais la capacité de la nature à produire incessamment des images, comme " l'arc " électrique d'une lampe de projection, qui font advenir un enchantement définitif après " la modicité quotidienne ". On accède ainsi à l'intensité d'un présent perpétuel, totalement " ouvert ", qui n'a pas de limites spatiales et temporelles, mais est dynamisme pur.

D'un tel dynamisme, André Frénaud (1907-1995) rêve également, même s'il est moins sûr de ce qu'il obtient, et plus méfiant à l'égard des emballages de l'imaginaire. " Vieux pays qui déjà n'est plus assez vivant / pour m'interdire de le rêver si tendre ", murmure-t-il quand il rend hommage au monde ancien des paysans, qui semblaient vivre en " pacte " avec la nature. Sans doute faut-il effectivement qu'elle ait été perdue, ou presque, pour pouvoir être construite de façon à " accorder les saisons de la vie avec les saisons de la terre ". De fait, " la nature brouille les pistes ", et le vrai pays est à construire :

(...)

*Où est mon pays ? C'est dans le poème.
Il n'est pas d'autre lieu où je veux reposer.
Tombeau vivifié par le flux des sèves,
ma vie morte y chante à voix toujours fraîche.
Prends-le dans ta voix, tu entendras crier
l'univers qui violemment y construisit un nid
et s'enfuit en tumulte. Dans l'étrange ramage,
je me suis reconnu et je reprends naissance
de par la foudre qui m'anéantit dans l'unité,
dans ma neuve parole.
Voilà mon pays, le collier de ma mort,
la grâce advenue à l'abandonné,
le berceau rayonnant où je n'ai jamais peur.
Un multiple château étoilant la nuit lente
par l'énergie du tout dans l'infime douleur,
relaie l'espoir, l'action n'est pas vaine ni l'amour,
le monde avec l'homme communique.*

(Il n'y a pas de paradis, 1962).

La terre qui sera notre " tombeau " est aussi notre origine, et c'est bien ainsi qu'elle est retrouvée ici. La circulation des sèves et l'envol des oiseaux sont les images de la vie toujours recommencée dans le poème, passant de voix en voix, dans un essor permanent. Le sujet renaît ainsi, mais hors des limites qui le bornaient, perpétuellement en mouvement,

éternellement " neuf ", unifié avec le monde et avec sa parole : " le monde avec l'homme communique ".

C'est d'une telle communication que rêve aussi Eugène Guillevic (1907-1997), méditant devant le mystère hostile des menhirs de Carnac, le silence des grands rocs dans le ressac sans fin de l'océan, ou tout simplement devant " la table, la chaise ou un autre bois " qu'il faut regarder " si fort que l'on peut ", ne sachant que trop qui, encore une fois se fatiguera. Et pourtant, il faut tenter de rejoindre les objets dans ce qui fait à la fois leur nécessité et leur relation à l'ensemble, et pour ce faire, nous n'avons que le langage. Peut-être ne répondront-ils jamais, peut-être est-ce nous " qui nous parlons à travers eux ", mais c'est le seul moyen pour conjurer la peur, et pour relier les éléments disparates d'un réel qui nous effraie en un " tissu " dont le poète, avec ses mots qu'il tresse, est une première réalisation. Réalisation totale, et pas seulement intellectuelle, parce qu'il restitue la sensation de la chose, à la " toucher ", et qu'il est le lieu d'un travail " acharné ". Ce n'est qu'à ce prix qu'on vaincra la peur d'être au monde, qui est elle aussi une réalité physique :

*Les mots
c'est pour savoir.
Quand tu regardes l'arbre et dis le mot : tissu
Tu crois savoir et toucher même
Ce qui s'y fait.
Tu t'acharnes avec lui
Pour finir à la fraîche
Et la peur
Est presque partie.*

(Exécutoire, 1947).

" Presque " seulement : cette modestie devant les résultats, Francis Ponge (1899-1988) la partage et même l'accroît, affirmant que " parti pris des choses égale compte tenu des mots ". C'est dire que l'écrivain ne travaille peut-être que la matière verbale, et que les objets qu'il constitue ne sont peut-être que des " objets ". Il n'empêche que ce poète chez lequel Sartre lui-même a regretté un " excessif parti pris matérialiste " a " honoré " le végétal pour la " vertu de sa substance " qui est " de pouvoir accomplir sa synthèse aux dépens seuls du milieu inorganique qui l'environne ". Tel est bien aussi le cas du poème nourri de lettres d'imprimerie, milieu inorganique s'il en est, et qui à partir de là tente d'opérer une synthèse qui non seulement ressemble au vivant, mais qui est peut-être le seul vivant habitable, parce que reconstitué par l'homme. C'est ainsi que célébrant la terre, qui lui paraît être la synthèse des " trois autres éléments ", il célèbre l'activité de l'esprit, qui ne doit pas être au service de l'esprit : ce serait de l'abstrait construisant de l'abstrait, c'est-à-dire rien -, mais en sympathie avec la matière :

*Si parler ainsi de la terre fait de moi un poète mineur, ou terrassier,
je veux l'être ! Je ne connais pas de plus grand sujet.*

(...)

*Voici enfin l'image présente de ce que nous tendons à devenir.
Et, ainsi, le passé et l'avenir présents.
Tout y a concouru : non seulement la chair des trois règnes, mais
l'action des trois autres*

*éléments : l'air, l'eau, le feu.
 Et l'espace, et le temps.
 Ce qui est tout à fait spontané chez l'homme, touchant la terre,
 c'est un affect immédiat de familiarité, de sympathie, voire de vénération,
 quasi filiale.
 Parce qu'elle est la matière par excellence.*

*Or la vénération de la matière : quoi de plus digne de l'esprit ?
 Tandis que l'esprit vénérant l'esprit ...voit-on cela ?
 On ne le voit que trop.*

(Pièces, 1962).

" Poète mineur ... je ne connais pas de plus grand sujet ". Ponge joue sur les mots, et c'est bien le moins quand on en tient compte minutieusement, et son " sujet " a double sens : ce dont parle le poème, mais aussi celui qui parle dans le poème, et qui travaille en " mineur ", là aussi à tous les sens du terme. Rester au ras du réel, attentif aux mouvements désordonnés et infimes des événements sur le fond d'un rapport constant et émotif aux grandes forces qui animent le monde, tel est l'effort de Jean Follain (1903-1970) :

L'ÉQUILIBRE TERRESTRE

*Il monte de la forge une dernière étincelle
 dans leur grand loisir
 les objets reposent
 et toutes ces poussières
 dans l'air suspendues
 qui faisaient se trahir des voix
 ou se fermer des yeux
 descendent dur les choses
 tandis que dans un chemin
 un papillon mort
 rouge et noir
 se désagrège seul
 que les robes ôtées
 perdent de leur tiédeur
 et que des mains d'enfant
 dont la croissance se poursuivrait
 durant des années longues
 pétrissent par jeu la terre.*

(Exister, 1947).

L'ambition est élevée : ce n'est rien moins que le secret de " l'équilibre terrestre " qui est visé. Mais au terme, cette " terre " n'est plus le globe, seulement le matériau que pétrit un enfant, et le fait que le même mot désigne les deux entités peut être une leçon : celle de l'humilité (*humus* : terre, *infans* : celui qui ne sait pas parler) à laquelle il faut revenir pour vivre, justement, en " équilibre ". On prêterait alors attention à une subtile atmosphère-

re de fin de jour et de perte de chaleur qui unit la dernière étincelle de la forge, la poussière en suspension, les écailles des ailes du papillon qui se désagrègent, la robe ôtée qui se refroidit, phénomènes minuscules placés en collocation par l'artifice d'un poème, et qui entrent en contraste avec le phénomène au contraire symbole d'avenir, mais tout aussi insignifiant, au double sens du terme, que constitue le jeu de l'enfant. L'équilibre terrestre est en fait construit par le poème, qui réordonne dans sa construction les éléments épars du monde, ne travaillant que sur l'assemblage, sans revendiquer la création.

" N'ayant jamais, pour ainsi dire, quitté mentalement son terroir, entre une campagne et une petite préfecture normande (...), Follain n'a guère recouru qu'aux aspects restreints de ce site pour faire sentir l'ampleur du monde ", écrit Jacques Reda (né en 1929). Mais lui-même a-t-il fait autre chose, même si ses territoires sont légèrement plus urbanisés, encore que l'herbe qui pousse entre les pavés ou sur les talus le requière davantage que l'orgueil des constructions achevées. Et bien souvent, c'est dans des lieux incertains entre ville et campagne qu'il guette lui aussi un précaire équilibre dans la vie " combien courte " :

*En bas des grands plateaux à céréales qui palpitent
Et vont s'articuler au loin avec l'aide du ciel,
j'ai vécu dans une maison de brique décrépite
Tout cet âge où le cœur à la fois gourde et torrentiel
Vous jette aux soirs d'hiver entre les villas orphelines
Comme le fou dans la solitude et, par ces grands plateaux,
je marchais jusqu'à ce que l'ombre efface les collines
Et les bois encapuchonnés, et ma silhouette aux
Longs bras sabrant le vent où des lambeaux de chiens qui jappent
Arrachés dans les fonds boueux des fermes m'escortaient.
Je ne me souviens pas du bruit de mon souffle, si j'appelais
quelqu'un d'indivisible et devinait combien courte est
La vie, alors qu'il faut absolument qu'on la gaspille
A ne plus rien vouloir déjà que le vent et la nuit
Et l'obscur bonheur de foncer droit comme une torpille
Vers quel blindage avec sa charge explosive d'ennui.
Et les herbes noires traçaient les mots d'une écriture
Que j'épelais en vain de gauche à droite et de nouveau
De droite à gauche sur le ciel qui parfois se fracture
D'un rayon rose éblouissant comme dans un cerveau.
Au retour la maison levait de travers son énigme
Près des toits découpés de l'usine de cacao. (...)*

(L'herbe des talus, 1984).

Les rimes constituées à grand peine, parfois au prix d'une coupe au milieu d'un mot, les laborieux vers de quatorze syllabes dans lesquels nombre de " e " muets sont mâchés, tout dit la volonté d'ordonner sans embellir à l'excès. De fait, des formules flamboyantes voisinent avec des trivialités, comme dans le paysage où alternent splendeurs et misères, lui-même semblant une " écriture " qu'on épelle " en vain " sans y trouver d'autre sens que

celui de la marche. Là encore, la poésie est juxtaposition d'éléments arrachés au monde tels " des lambeaux de chiens qui jappent ". Ils n'ont même plus la pureté originelle de l'eau, de l'air, de la terre et du feu, mais ils en offrent des mélanges provisoires et mal délimités, que le poème assimile tant bien que mal en sa pâte.

Peut-on croire encore alors en une habitation paisible du monde ? Jacques Réda est d'une vingtaine d'années plus jeune que les poètes vus précédemment, et pris dans un demi-siècle où on réévalue à la baisse les pouvoirs du langage, Barthes affirmant même que la littérature n'a de solution que de tricher avec lui. Très différents de lui, mais également soucieux de ne pas se payer de mots, sont les poètes qui ont participé à la revue *L'éphémère* aux éditions Maeght - et qui représentent de ce fait, même s'ils n'ont jamais affiché de programme, le deuxième mouvement objectivement constitué de notre panorama. Pour eux, le recours à l'élémentaire est une nécessaire épuration, Yves Bonnefoy (né en 1923) écrivant dans "L'acte et le lieu de la poésie" :

Il est vrai que dans une poésie véritable ne subsistent plus que ces errants du réel, ces catégories du possible, ces éléments sans passé ni avenir, jamais entièrement engagés dans la situation présente, toujours en avant d'elle et prometteurs d'autre chose, que sont le vent le feu la terre les eaux - tout ce que l'univers propose d'indéfini.

Encore Bonnefoy est-il certainement le plus ambitieux dans son effort pour désigner non le lieu à attendre, mais le " seuil " à partir duquel il a chance d'être même pas entraperçu, mais suggéré. Le feu lui est pour cela élément privilégié, avec son pouvoir de combustion, de purification et de renaissance, symbolisé par le phénix. Mais c'est sur ce passage par l'obscurité, " plus bas que le feu ", qu'il insistera davantage, plaçant davantage d'espoir en son pouvoir de préservation cachée, quand il dort dans le silence et sous la cendre, qu'en l'efficacité d'une illumination :

L'ÉTERNITÉ DU FEU

*Phénix parlant au feu, qui est destin
Et paysage clair jetant ses ombres,
Je suis celui que tu attends, dit-il,
Je viens me perdre en ton grave pays.*

*Il regarde le feu. Comme il vient,
Comment il s'établit dans l'âtre obscure
Et quand l'aube paraît à des vitres, comment
Le feu se tait, et va dormir plus bas que le feu.*

*Il le nourrit de silence. Il espère
Que chaque pli d'un silence éternel,
En se posant sur lui comme le sable,
Aggravera son immortalité.*

(Hier régnant désert, 1958).

Le désert est ici symbolique, présentant la forme la plus nue de la nature. Encore plus humble se veut la poésie de Philippe Jaccottet (né en 1925) : " l'effacement soit ma façon de resplendir ". C'est dans les manifestations les plus ténues de la nature qu'il scrute les signes d'une possible promesse :

*La clarté de ces bois en mars est irréaliste,
tout est encore si frais qu'à peine insiste-t-elle.*

*Les oiseaux ne sont pas nombreux ; tout juste si,
très loin, où l'aubépine éclaire les taillis,
le coucou chante. On voit scintiller des fumées
qui emportent ce qu'on brûla d'une journée,
la feuille morte sert les vivantes couronnes,
et suivant la leçon des plus mauvais chemins,
sous les ronces, on rejoint le nid de l'anémone,
claire et commune comme l'étoile du matin.*

(L'effraie, 1954).

Ce poème est extrait d'un ensemble intitulé " *les eaux et les forêts* " : modestie de ce qui n'est pas un nom inventé, mais emprunté à un service public, mais aussi résolution de prêter attention aux significations de ces grands abstraits de la nature que sont les eaux et les forêts. Et c'est ici au moment où les bois sont les plus dépouillés, où les oiseaux y chantent à peine, où bien des éléments portent encore la trace de la mort, que le signe d'espoir se manifeste de la façon la plus fragile, mais la plus nette, l'anémone dans la promesse de son " nid " étant aussi porteuse d'avenir qu'un phénomène céleste.

Quant à André Du Bouchet (1924-2001), il se méfie à ce point de la mensongère prolifération des mots, masquant au lieu de montrer, qu'il les raréfie dans la page, laissant les blancs, lieu de leur interaction, suggérer l'essentiel de la signification. Son poème, souvent traversé par la volatilité raréfiée de l'air et du feu, est alors lieu de passage, de libre circulation : telle est sa façon d'amplifier le monde.

*Montagne
que je ramène
à moi

pour passer dehors.

J'ai dormi
dans l'épaisseur du battant.

Pas d'air
qui ne soit rompu

et

air venir

scinder.
Feu*

*sans la pesanteur
du froid
de ce qui reste à brûler.*

(Luzerne, 1978).

Tout est entre dedans et dehors, retour à soi et expansion. Tout est " scindé ", inscrit dans un va-et-vient, allégé. Le lieu de repos est un " battant ", qui pourrait aussi bien figurer celui d'une porte que la page d'un livre, point de passage et de transition, toujours ouvert sur d'autres lieux.

Ainsi se déploie pendant un demi-siècle une poésie dont le matériau est constant, par delà les divergences des réalisations, et dont le but est davantage l'habitation que la connaissance du monde. Cela n'exclut pas une évolution, cette habitation étant de moins en moins euphorique, la rencontre quasi affective avec les éléments étant de plus en plus problématique, et faisant qu'on tend à se contenter d'un relation avec le langage qui les travaille. La poésie est parole de son temps, et si la fin du XX^e siècle est celle des certitudes, elle ne peut que porter trace, voire exprimer une telle réserve. Le suivant verra-t-il l'arrivée de nouvelles convictions, ou de nouveaux matériaux pour l'imaginaire ? La seconde hypothèse surtout est envisageable, compte tenu des progrès d'une poésie du collage, à partir de lambeaux du quotidien, met l'accent sur la violence des associations hétéroclites qu'elle impose. Mais on n'en croyait rien encore en 1973, quand les éditions Maeght, après la fin de la revue "L'Ephémère", intitulaient celle qui lui succédait : Argile.

23 JANVIER 2001

Discours de réception de notre confrère Mgr Louis-Marie BILLÉ LA REPENTANCE

*Monsieur le Président de l'Académie des Sciences, Belles-Lettres et Arts de Lyon,
Mesdames et Messieurs les Académiciens,*

Ma gratitude est d'autant plus grande de ce que vous acceptiez de me recevoir et de vous compter parmi vous que je suis encore un Lyonnais de fraîche date - deux ans et demi seulement - et qu'à cause de mon ministère, je me livre fort rarement, c'est le moins qu'on puisse dire, aux recherches de haut niveau auxquelles beaucoup d'entre vous consacrent leur énergie et leur temps. Je vous sais gré de me donner accès à ce lieu significatif des échanges culturels à Lyon, que représente votre Académie.

Je me suis grandement réjoui de savoir que j'allais succéder à Monsieur Jean Labasse, qui est maintenant passé à l'éméritat. Dans les tout premiers documents qui m'aient été envoyés par l'administrateur diocésain, lorsque je suis devenu archevêque de Lyon, il y avait quelques pages de Monsieur Labasse, synthèse d'histoire et de géographie humaine sur notre ville, qui m'a, en quelques minutes de lecture, apporté des informations et de discrets éléments d'appréciation, dont mes découvertes ultérieures m'ont fait percevoir la très grande justesse.

Vous connaissez au moins, Mesdames et Messieurs, les caractéristiques majeures du parcours de Monsieur Labasse, Docteur Honoris Causa de l'Université de Genève, Auditeur à la Cour des Comptes, Docteur es Lettres d'Etat, Professeur honoraire à l'Université de Lyon II et à l'Institut d'Etudes Politiques de Paris... permettez-moi de ne pas tout dire. Géographe compétent dans l'aménagement du territoire et les recherches sur la ville, Monsieur Labasse a écrit dans ces domaines livres et articles et enseigné fréquemment à l'étranger en qualité de professeur invité. Ayant eu l'occasion de le rencontrer, j'ai pu entrevoir ce qu'étaient son expérience et sa culture, et j'ai apprécié sa connaissance d'un certain nombre de questions qui touchent l'Eglise, en particulier quand celle-ci veut communiquer et se met à réfléchir à sa propre géographie. Je suis heureux de cette occasion de rendre hommage à Monsieur Jean Labasse. Il fait partie des Lyonnais que j'ai été fier de rencontrer.

Mesdames et Messieurs les membres de cette Académie, j'ai envisagé de méditer quelques instants devant vous sur la repentance. L'émergence de ce mot, de ce thème et, je l'espère, de la réalité à laquelle il renvoie, doit beaucoup à l'un de mes prédécesseurs, le Cardinal Albert Decourtray, à son cheminement personnel, comme à son action et à certaines de ses prises de position publiques. Mon prédécesseur immédiat, le Cardinal Jean Balland, était, comme j'y étais moi-même, le 30 septembre 1997, à Drancy, pour la démarche de repentance dont tout le monde a entendu parler. Cette implication dans la repentance de deux anciens archevêques, dont la présence à Lyon est encore dans toutes les mémoires, m'a incité à choisir ce sujet.

Il s'agit par ailleurs d'un thème qui a pris, depuis quelques années, une grande importance dans notre société, à cause des confrontations multiformes que les générations aujourd'hui vivantes ont avec le passé, à cause des chances et des risques, auxquels nous sommes devenus sensibles, du travail de la mémoire. Parler de repentance, c'est apercevoir ce qui se dit aujourd'hui sur la justice, le pardon, la réconciliation, alors que vient de se terminer un siècle à la fin duquel nul ne peut ignorer, en Europe, de quel mal l'humanité est capable.

La repentance ne touche donc pas seulement la vie et la récente actualité de l'Eglise catholique. Mais ce que celle-ci a pu dire et faire montre qu'elle a été et voulu être singulièrement concernée. Aussi ce thème me permet-il de prendre maintenant la parole à partir du domaine de réflexion et d'action qui est le mien, sans pour autant, étant donné précisément ce dont il est question, verser dans un prosélytisme qui pourrait paraître indiscret. La manière dont l'Eglise traite ce genre de choses n'étant pas forcément exemplaire de ce que peuvent ou pourraient être appelées à vivre d'autres institutions, je ne m'aventurerai pas sur des terrains où, à propos de repentance, se posent par exemple des problèmes proprement politiques.

Il faut certainement être aujourd'hui inconscient ou naïf pour aborder, comme j'ose le faire, une question qui a trait à l'histoire et à la mémoire. Paul Ricoeur dit, dans son livre "La mémoire, l'histoire, l'oubli", en parlant du "devoir de mémoire" en Europe occidentale et en France : *"L'injonction ne prend sens que par rapport à la difficulté ressentie à faire mémoire (des) événements d'une manière apaisée. De ces difficultés, on ne saurait parler de façon responsable avant d'avoir traversé les plaines arides de l'épistémologie, de la connaissance historique et rejoint la région des conflits entre mémoire individuelle, mémoire collective, mémoire historique, en ce point où la mémoire vivante des survivants affronte le regard distancié et critique de l'historien, pour ne rien dire de celui du juge."* (1)

Ces plaines arides, je ne puis en rien prétendre les avoir traversées. Ceux qui parmi vous les ont déjà parcourues me pardonneront, je l'espère, ma prétention. Je resterai d'ailleurs très modestement sur le seuil d'une maison où se rencontrent l'histoire et la mémoire, la personne et la communauté, le mal subi et le mal voulu, le passé, le présent et l'avenir, la demande et l'octroi du pardon, le péché et la grâce, l'homme et Dieu.

Repentance. Un vieux mot français, auquel on associe volontiers des réminiscences bibliques. Selon le "Robert", il serait né vers 1112. Selon le "Littré", il renvoie à une "douleur qu'on a de ses fautes" ou à un "changement de résolution". En 1984, le Cardinal Decourtray, désireux de trouver une terminologie appropriée pour la démarche à laquelle il voulait inviter l'Eglise, pensait au terme repentir mais, à tort ou à raison, préconisa celui de repentance, en voulant marquer qu'il ne s'agissait pas seulement d'un retour vers le passé, mais d'un engagement vers l'avenir.

Qu'il s'agisse de la déclaration de Drancy, qu'il s'agisse de la liturgie présidée par le Pape le 12 mars de l'an 2000, la repentance est apparue comme marquant une rupture dans le comportement de l'Eglise. En fait, la démarche n'est ni insolite, ni vraiment nouvelle. On en trouve en tout cas les sources dans l'Ancien comme dans le *Nouveau Testament*. Et ce n'est pas d'aujourd'hui que l'Eglise appelle ses fidèles à l'aveu, au repentir et à la demande de pardon.

(1) Paul Ricoeur, "La mémoire, l'histoire, l'oubli", Seuil 2000, pp. 105-106

(2) Cf. la conférence de presse du Cardinal Joseph Ratzinger, le 7 mars de l'an 2000.

(3) Esprit n°7, juillet 1993, p. 5.

Au mois de mars dernier, le Cardinal Ratzinger, après avoir souligné qu'il existait bien une "histoire permanente du mea culpa", s'était tout de même posé la question : pour qu'il y ait un tel effet de surprise, que se passe-t-il de nouveau ? Lui-même reconnaît que sa réponse appelle vérification, mais son intuition est certainement intéressante. Pour lui, quelque chose a changé au début de l'époque moderne, lorsque le protestantisme a créé une nouvelle historiographie de l'Eglise catholique tendant à montrer que celle-ci était détruite et totalement corrompue. Une historiographie catholique s'est alors opposée à la précédente pour montrer que l'Eglise, malgré ses péchés, était toujours sainte. Cette historiographie, marquée au coin de l'apologétique, a sans doute atténué la confession des péchés dans l'Eglise.

Cette tendance ne pouvait pas se renverser, bien au contraire, avec les accusations des Lumières. Peu à peu, les véritables péchés commis dans l'Eglise ont été grossis de telle manière que la vision de l'Eglise était totalement négative. Celle-ci se défendait alors de plus belle, pour montrer qu'elle était l'instrument du Salut et du bien. Mais dans la situation d'aujourd'hui, l'Eglise peut retrouver la liberté de reconnaître son mal et inviter ses membres à la demande de pardon. ⁽²⁾

Toujours est-il qu'on ne saurait passer sous silence les difficultés qu'ont présentées les démarches de repentance. On peut certes penser, comme cela a bien été dit, que les commentaires contradictoires qui ont accueilli la déclaration de Drancy sont le signe de ce que la société française, dans son ensemble, n'a pas résolu tous les problèmes qui ont trait au contenu même de la déclaration. Mais on ne peut se contenter de cette remarque, même si je la crois exacte en bonne part.

Il y a, qu'on le veuille ou non, des difficultés de compréhension de ce que peut être une repentance et des questions soulevées par son principe même. Certaines de ces difficultés ou de ces questions sont plutôt d'ordre théologique. Ainsi des catholiques ont-ils du mal à allier la possibilité d'une repentance et ce que l'on appelle, en théologie catholique, l'infailibilité de l'Eglise. D'autres difficultés relèvent davantage de la prise en compte de l'opportunité ou de la considération de certains risques. La reconnaissance des fautes n'est-elle pas trop unilatérale et l'Eglise ne va-t-elle pas confirmer les préjugés que d'autres nourrissent à son égard ? Va-t-on culpabiliser arbitrairement les générations actuelles de croyants ? L'Eglise ne pourrait-elle tout simplement prendre sa part du travail critique sur la mémoire qui a cours en notre société ?

Il est des objections plus fondamentales, celles en particulier qui tournent autour de la mémoire. Il est si difficile de faire mémoire avec justesse. Comme le disait, en 1993, un éditorial de la revue "Esprit" ⁽³⁾ : *"Il est des mémoires libératrices, d'autres enfermantes, comme il est des amnisties oubliées et d'autres mémorielles."* Trouver la bonne mémoire n'est évidemment pas un problème propre à l'Eglise, comme ne l'est pas non plus celui de savoir si on a le droit de juger ses prédécesseurs (à supposer bien sûr que ce soit de cela qu'il s'agisse, ce qui à mon avis n'est pas le cas.). Une appréciation éthique touchant la conscience d'hommes aujourd'hui disparus aurait quelque chose d'étonnant, puisque nous ne savons pas selon quels critères ils se sont orientés et comment ils ont répondu à l'appel de leur conscience.

Certains se sont demandé si la repentance ne contredisait pas la notion de responsabilité personnelle, qui correspond à un progrès difficilement contestable dans la conscience de l'humanité. Reviendrait-on avant le prophète Ezéchiel combattant la perspective de la rétribution collective ou héréditaire et récusant le proverbe : "*Les pères mangent les raisins verts et les dents de leurs fils en sont agacées.*" Mais le prophète ajoute : "*La personne qui pêche, c'est elle qui mourra.*" ?

Il faudrait parler encore de l'absence des victimes, alors que seule la victime est habilitée à donner le pardon, le seul pardon possible étant celui qui correspond à la souffrance que l'on a subie soi-même. Le survivant ne peut pas préjuger que les victimes disparues auraient pardonné, pas plus d'ailleurs qu'il ne peut préjuger l'inverse.

En dépit de ces difficultés, auxquelles je ne pourrai pas faire droit en les reprenant une à une, le pape Jean-Paul II avait dit, dès 1994, dans la lettre par laquelle il annonçait une année jubilaire pour l'an 2000 : "*Il est juste que le deuxième millénaire du christianisme arrivant à son terme, l'Eglise prenne en charge avec une conscience plus vive le péché de ses enfants, dans le souvenir de toutes les circonstances dans lesquelles, au cours de son histoire, ils se sont éloignés de l'esprit du Christ et de son Evangile... Reconnaître les fléchissements d'hier est un acte de loyauté et de courage qui nous aide à renforcer notre foi, qui nous fait percevoir les tentations et les difficultés d'aujourd'hui et nous prépare à les affronter.*" (4) Une telle relecture de l'histoire, qu'engage-t-elle ?

D'abord d'admettre qu'il existe une solidarité à travers les générations. Celle-ci aujourd'hui ne va pas de soi à cause de l'individualisme que nous respirons avec l'air du temps. Les héritages ne sont plus acceptés que sous bénéfice d'inventaire. Peut-être faudrait-il remarquer aussi que nous avons, contrairement à la perception biblique, une conception du temps comme d'un temps découpé. Certes, la distinction entre le passé, le présent et l'avenir est précieuse à bien des titres, mais elle peut nous empêcher d'appréhender le temps "dans son déploiement, sa durée, sa continuité, ses aller et retour, son instantanéité, sa répétition ou son unicité." (5)

Cette solidarité à travers le temps est l'affaire de toute société humaine, l'affaire par exemple d'une nation et de ses corps constitués. S'agissant de l'Eglise, elle a des racines qui tiennent à la nature de cette dernière et à la manière dont elle se comprend elle-même. Le christianisme, en effet, vit de la mémoire d'événements accomplis, sa continuité à travers les générations se manifestant par ce que, en langage théologique, on appelle la succession apostolique. Autrement dit, l'Eglise est une communauté à la fois dans l'espace et dans le temps, et cette réalité s'exprime dans ce que le symbole de la foi nomme la communion des saints.

Si cette solidarité est pour le meilleur, elle est aussi pour le moins bon. Dès lors qu'en la prenant en compte on accepte de faire mémoire, on trouve les continuités qui sclérosent les cœurs ou les héritages qui conduisent au péché. Mais cette mémoire rencontre d'inévitables obstacles. Il n'est déjà pas facile d'établir un rapport de vérité avec le passé, toute lecture étant délicate et risquée. Pourtant, l'obstacle le plus profond tient certainement à ce

(4) Jean-Paul II, *Lettre apostolique Tertio Millennio Adveniente*, Paragraphe 33.

(5) Jean Dujardin, "*Faire repentance, Pourquoi ?*", Documents Episcopats, janvier 1999.

que la vraie mémoire engage, à ce qu'elle ouvre le chemin que peut emprunter une conscience morale renouvelée. Le langage biblique de la *teschuva*, que l'on peut apercevoir en filigrane dans celui de la repentance, implique le renouvellement de l'être et l'engagement à construire des relations nouvelles, des relations de justice avec les autres hommes.

Comme j'avais eu moi-même occasion de le dire à l'Assemblée plénière de la Conférence des Evêques à Lourdes en 1997 : "On nous a reproché de juger nos prédécesseurs. C'est vraiment n'y rien comprendre. Si nous avons posé cet acte, ce n'est pas que nous penserions que nous aurions mieux fait à leur place. C'est au contraire parce que nous savons, pour reprendre les paroles du prophète Elie dans le livre des Rois, que "nous ne sommes pas meilleurs que nos pères". Combien de fois n'ai-je pas entendu des déclarations péremptoires sur le jugement de Galilée, qui n'avaient d'autre pertinence que de donner à celui qui parlait la candide satisfaction de penser au fond de lui-même qu'à la place de ceux qui ont jugé Galilée, lui aurait su faire le discernement nécessaire. Or des siècles après, combien de gens, croyants ou incroyants, chrétiens ou non chrétiens, lisent encore les premiers chapitres du livre de la Genèse selon la même herméneutique implicite que les juges de Galilée. Pour revenir à la repentance, accepter celle-ci, c'est accepter de se rendre compte qu'on n'aurait pas été forcément plus courageux ou plus lucide que nos aînés.

Encore faut-il préciser qu'à Drancy, par exemple, les évêques n'ont pas nommé de coupables. Ils ont parlé de faute, de défaillance. Certes, la distinction entre les personnes et les actes est bien difficile à établir. La crainte des jugements sur les personnes nous amène souvent à rester sans jugement sur les gestes posés. Mais, si malaisé que cela soit, il faut bien, si l'on ne veut pas retomber dans les mêmes erreurs, apprécier les actes et les comportements dont on mesure aujourd'hui les conséquences.

Parmi les problèmes les plus complexes qui puissent être ici posés, il y a, me semble-t-il, celui-ci : dans quelle mesure peut-on parler de responsabilité collective ou de faute collective ? Le chemin est certainement étroit : d'un côté on n'est réellement responsable que de ses actes et on n'a pas à répondre des fautes d'autrui ; de l'autre côté, peut-on échapper à une dimension collective du mal voulu ? D'un côté, le christianisme est peut-être, dans toutes les confessions religieuses, celui qui a le plus mis en relief la responsabilité personnelle ; de l'autre côté, une perception individualiste de la responsabilité morale pourrait aboutir à nier tout lien social. André Frossard disait dans "Le crime contre l'humanité" : *"Le morcellement des responsabilités a permis au nazisme de s'assurer un grand nombre de complicités : dans le mot extermination, chacun n'avait à lire qu'une seule lettre, jamais le mot en entier."* (6) Comment désigner ce mal dans lequel un corps social peut se trouver engagé tout entier selon des modalités diverses, et ceci sans nier les responsabilités personnelles, et sans pourtant réduire le mal commun à une collection de fautes individuelles ? Comment rendre compte d'une dimension sociale du mal voulu qui dépasse la conscience individuelle ? Dans l'une de ses encycliques sociales, Jean-Paul II a parlé de structures de péché. *"Il faut souligner, disait-il par exemple, qu'un monde divisé en blocs régi par des idéologies rigides où dominent diverses formes d'impérialismes, au lieu de l'interdépendance et de la solidarité ne peut être qu'un monde soumis à des structures de*

(6) André Frossard, *Le crime contre l'humanité*, Robert Laffont, 1987, p. 38.

péché." Celles-ci, disait-il, "sont toujours reliées à des actes concrets des personnes qui les ont fait naître, les consolident, et les rendent difficiles à abolir. Ainsi, elles se renforcent, se répandent et deviennent source d'autres péchés et elles conditionnent la conduite des hommes." (7) Si on admet un tel concept, on est certainement autorisé à l'appliquer à ce qu'a été l'antisémitisme dans l'histoire. Des formes d'opposition au judaïsme, des jugements tout faits, des pseudo-légitimations philosophiques ou théologiques, des attitudes mille fois répétées sont devenus une structure qui a conditionné les libertés personnelles. C'est pourquoi, en ce domaine, les démarches de repentance étaient nécessaires. C'est pourquoi aussi, sans doute, elles ont rencontré et rencontrent des réserves.

Telles sont, me semble-t-il, quelques-unes des composantes de la repentance. Il y aurait lieu d'examiner ce que je désignerais volontiers comme les conditions de validité de cette même repentance. La première de ces conditions touche les rôles respectifs de l'histoire, entendue au sens de recherche historique, et de la mémoire. On peut au moins, pour ne pas être trop prétentieux, rappeler qu'elles n'ont pas la même finalité et ne répondent pas aux mêmes besoins. L'historien cherche à comprendre le passé, à en rendre compte, en distinguant les perceptions certaines de celles qui ne le sont pas, et en prenant du recul par rapport aux jugements, d'ordre éthique par exemple, qui pourraient fausser l'objectivité de sa démarche. La mémoire, elle, assure la continuité entre les événements et permet au passé de constituer la toile de fond de notre vie.

Dans le domaine dont nous parlons en ce moment, l'histoire donne à la mémoire des éléments pour vérifier ses choix, pour évaluer ce qu'elle garde ou ce qu'elle oublie. D'un point de vue un peu différent, les théologiens qui, au cours de l'an 2000, ont travaillé sur la question de la repentance, se sont efforcés de distinguer et d'unir le jugement historique et le jugement théologique. Jean-Paul II disait, à propos de l'évaluation historico-théologique de l'inquisition : "*Le Magistère ecclésial ne peut certes pas se proposer d'accomplir un acte de nature éthique tel que la demande de pardon, sans s'être informé exactement auparavant de la situation de cette époque. Mais il ne peut non plus s'appuyer sur les images du passé véhiculées par l'opinion publique, car elles sont souvent surchargées d'une émotivité passionnelle qui empêche un diagnostic serein et objectif... Voilà pourquoi la première démarche consiste à interroger les historiens, auxquels on ne demande pas un jugement de nature éthique qui dépasserait les limites de leur compétence, mais d'apporter une aide à la reconstruction la plus précise des événements, des usages, des mentalités d'alors, à la lumière du contexte historique de l'époque.*" (8)

Un mot vient d'être prononcé par le Pape qui ouvre sur une autre condition de validité d'une éventuelle repentance. Je pense au mot objectif. La responsabilité peut être - c'est une banalité de le rappeler - objective ou subjective, la première se rapportant à la valeur morale de l'acte posé, la seconde concernant la conscience personnelle et la perception que quelqu'un peut avoir de l'acte qu'il pose. Il est clair qu'une demande de pardon suppose une contemporanéité entre celui qui a fait le mal et celui qui l'a subi. Seul peut se prolonger dans l'histoire ce qui relève de l'objectivité de la responsabilité encourue, étant bien entendu que les descendants - et l'on retrouve ici des questions que nous avons déjà abordées - peuvent ou non adhérer subjectivement à cette objectivité du mal jadis réalisé.

(7) Encyclique *Sollicitudo Rei Socialis* 6 mars 1988, paragraphe 36.

(8) Discours aux participants du Symposium international sur l'étude de l'inquisition, 31 octobre 1998, n°4.

La repentance. J'ai essayé, trop rapidement, de ne pas en masquer les difficultés et d'entrevoir quelques éléments qui en fondent la légitimité. Il me semble en tout cas que l'Eglise catholique n'avait jamais engagé un tel effort pour une relation nouvelle à son histoire, pour une purification de la mémoire, pour des réconciliations aussi exigeantes que nécessaires. Cet effort, je le crois heureux. Il ne faut cependant pas s'aveugler sur les risques qui sont par là courus. Risques de fragilisation aux yeux mêmes de certains catholiques, risques de vulnérabilité. Récemment, à propos du livre de René Rémond sur "Le christianisme en accusation", Jacques Julliard, comme chroniqueur du "Nouvel Observateur", réfléchissait sur la *"faiblesse actuelle du catholicisme"* et posait la question : *"Déclin définitif ou nouvelle illustration du théorème de Tocqueville : c'est quand une institution se réforme qu'elle devient la plus vulnérable et que ses adversaires se font le plus virulents."* ? La pertinence, du moins du point de vue sociologique ou du point de vue de l'histoire des institutions, d'une telle réflexion n'empêche pas qu'il est des risques qu'il faut courir. Je n'ai pas à jouer ici l'apologète de Jean-Paul II, mais je crois vraiment que son étonnante insistance sur la repentance, dans un certain nombre de domaines, relève d'une dynamique spirituelle, de ce que l'on pourrait appeler une nécessité intérieure, et non pas de considérations qui relèveraient de l'opportunisme politique. Je me permettrai d'ajouter que depuis Abraham, c'est le propre de la foi que d'accepter certains risques. Oserai-je citer la "Lettre aux Hébreux" : *"Par la foi, Abraham mis à l'épreuve a offert Isaac ; il offrait le Fils unique (le Fils de la promesse). Même un mort, se disait-il, Dieu est capable de le ressusciter ; aussi, dans une sorte de préfiguration, il retrouva son fils."* (9)

Ceci posé, la repentance peut susciter maintes formes de contrefaçons, de dérives, de manque de prudence ou de bon sens. Par exemple, dans notre culture, qui tend à confondre la transparence et la vérité et qui se figure volontiers avoir atteint celle-ci parce qu'elle a revendiqué celle-là, le risque n'est pas imaginaire que, sous prétexte de repentance, on se lance, par rapport à des événements passés, dans une sorte d'épouillage épuisant, faisant comme s'il était possible de cerner ce qui appartient à l'histoire, comme si on pouvait en faire le tour, comme si on pouvait le posséder, comme si on pouvait mettre la main dessus.

Parmi les risques, il y a celui de s'imaginer (car cela relève bien de l'imaginaire) que tout peut être réglé une fois pour toutes... comme si le fait de la repentance pouvait donner la satisfaction pharisaïque de penser que l'on est enfin devenu des gens biens. En fait, on demeure des hommes limités et, en langage religieux, des hommes pécheurs. Il y aurait beaucoup de naïveté à faire comme si une repentance engendrait une impeccabilité (au sens étymologique de ce mot). Si elle est sincère, elle ne peut engendrer au contraire qu'une conscience renouvelée de fragilité de la capacité de vouloir et de faire le mal. Mais, en même temps, elle peut tenir en éveil. Et la conscience de la fragilité est un meilleur garant, pour ne pas revenir aux errances passées, que le pharisaïsme de celui qui se croirait désormais tellement du côté du bien qu'il finirait par penser que le bien est forcément toujours de son côté. La repentance peut même inviter à se demander - c'est sans doute largement utopique - si dans les décisions que l'on prend aujourd'hui, il n'y a pas des éléments dont, dans cent ans ou dans cinq cents ans, ceux qui viendront après nous auront à demander pardon.

(9) Hébreux 11, 17-19.

La transposition de ce que vit ou essaie de vivre l'Eglise à d'autres domaines ou à l'ensemble de la société, ou à la politique, cette transposition n'est pas simple. On le voit bien actuellement, en France : dans un climat où l'on est porté à la relecture du passé, il suffit de peu de choses pour que les digues construites autour de certains aspects de notre histoire commencent à se rompre, et que le tissu social s'en trouve fragilisé. Pourtant ! S'il ne faut pas le faire n'importe comment, il est certainement préférable d'oser regarder les réalités en face.

On a dit, par exemple à propos de Drancy : cela vient bien tard. En effet. Mais il n'est pas si sûr qu'il pourrait en aller autrement. Le chemin de la réprobation morale est souvent long et difficile. Je reconnais que cette lenteur a quelque chose de particulièrement déconcertant quand il s'agit de l'Eglise et que l'on pense au message dont elle est porteuse. Mais on peut dire aussi qu'il n'est jamais trop tard, à condition que l'on ne se contente pas de retrouver la mémoire. Car l'enjeu est d'éveiller la conscience de chaque être humain, pour lui permettre de combattre la barbarie et la violence qui peuvent être au fond de lui. L'enjeu d'une repentance, ce n'est pas l'histoire déjà faite, c'est l'histoire qui reste à vivre.

13 FEVRIER 2001

Communication de Maurice BOUCHER et Louis-Paul FISCHER
Membre correspondant

LÉONARD DE VINCI ET LE SYSTÈME NERVEUX

Il y a trois ans, le hasard de mes lectures m'a laissé supposer que L. de Vinci avait probablement fait ses premières dissections anatomiques à Florence et à Milan. Il avait ensuite fait des dessins, des illustrations des organes. C'était un des précurseurs de la représentation des organes internes du corps humain. En effet, jusqu'à cette époque, les dessinateurs et les peintres représentaient surtout les parties superficielles du corps.

Je suis allé à Florence où j'ai eu le plaisir de voir à l'Eglise Santa Maria Nuova, dans une crypte sous l'église, la salle dans laquelle il reste les cuves où reposaient les corps, et où Léonard de Vinci faisait ses dissections. Il a pratiqué la dissection d'un centenaire (la première) et celle d'une petite fille de 2 ans (la seconde). Il aurait exécuté en tout une trentaine de dissections qui lui permirent de montrer la place exacte des organes du corps, leurs rapports entre eux et de faire des hypothèses sur leur fonctionnement et leur rôle.

Les dessins lui permirent par la suite de montrer la " nature telle qu'elle est " et de représenter toute la beauté de cet ensemble, ce qui permettait de rapprocher l'art et la science (Hamburger). Pour Léonard, c'est le dessin qui est l'essentiel, la peinture est un plus. L'étude de l'âme n'est pas négligée sur certains tableaux, dans la représentation de certains personnages de la " Cène ".

Ses dissections : dans quelles conditions les a-t-il faites ? Que lui ont-elles apporté ? Permettez-moi de le citer :

" Si tu as l'amour des dissections, dit Léonard, tu en seras peut-être empêché par ton estomac, et si cela ne te gêne pas, tu en seras peut-être empêché par la peur de passer des heures nocturnes en compagnie de cadavres coupés en morceaux ou écorchés, effrayants à voir, et si cela ne t'en empêche pas, peut-être manqueras-tu du talent de dessinateur nécessaire à une telle figuration.

Si tu as le don du dessin, il peut ne pas être accompagné par celui de la perspective, et même si tu l'as, il se peut que tu manques de la méthode de démonstration géométrique et de la méthode du calcul des forces et de la vigueur des muscles, ou peut-être manqueras-tu de la patience et tu ne seras pas diligent ".

Voilà ce qu'il a dit, nous allons voir ce qu'il a fait.

En ce qui concerne le système nerveux central auquel nous allons particulièrement nous intéresser, commençons par les ventricules cérébraux dont Léonard a fait beaucoup de dessins. Tout comme les Anciens, il admit d'abord qu'il existait trois vésicules, situées les unes derrière les autres sur la ligne médiane, dans la région inter-hémisphé-

rique, vésicules qui reposent sur la base du crâne. C'est ce qu'on appelle la théorie vésiculaire. Dans cette conception, le siège où convergent certains nerfs sensoriels est la première vésicule ou V1. On trouve aussi au niveau de V1 l'imagination et la fantaisie. La vésicule médiane (V2) est le siège des fonctions intellectuelles, la troisième vésicule est le siège de la mémoire.

C'est le schéma classique dans les époques antérieures que l'on trouvait dans les dessins d'Albert le Grand, de Reisch et Versor (voir Fig. 1, 2, 3). Ces auteurs ne disséquaient que des animaux, plus exceptionnellement des hommes. Léonard va s'intéresser rapidement aux conceptions de Galien. Ces théories entachées d'erreurs ne tenaient pas compte de l'existence des ventricules latéraux, qu'elles ne connaissaient pas encore (voir Fig. 4).

Léonard va peu à peu modifier cette conception pensant qu'en V1 aboutissent surtout les nerfs optiques, qui l'intéressent particulièrement, V1 transmet les sensations à V2 où siège le *sensus communae*, siège des fonctions intellectuelles et où arrivent aussi les impressions des nerfs auditifs. Travaillant sur le crâne du bœuf, Léonard va, pour la première fois, représenter les ventricules latéraux tels qu'ils sont, après les avoir injectés de cire chaude. Il verra en même temps, l'aqueduc de Sylvius et le IV^e ventricule. (voir Fig. 5).

C'est bien là une révolution dans l'étude de l'anatomie du cerveau et des ventricules, mais aussi dans l'enseignement de l'anatomie. Aujourd'hui encore, cette façon de faire est parfaitement valable mais utilise le dessin et la photographie, et la pensée devient de plus en plus graphique. Il n'empêche que Léonard a amputé la corne temporale du ventricule latéral.

En ce qui concerne l'étude des nerfs, Léonard a bien connu les nerfs optiques et leur croisement chiasmatique. Il a reconnu le nerf moteur oculaire commun, le nerf facial, le maxillaire supérieur et inférieur. Le III^e ventricule sera le siège de l'âme pour Léonard. Quant au *rete mirabilis* de certains animaux qui n'existe pas chez l'homme, c'est pour lui le lieu où les esprits vitaux sont transformés en esprits animaux.

Au niveau de la moelle épinière, Léonard pense que la moelle cervicale est entourée d'un manchon qui s'étend et se prolonge sur les racines rachidiennes. Ne seraient-ce pas les artères vertébrales ? Les nerfs conduisent les esprits animaux vers la périphérie. Il ne connaît pas les trous de conjugaison qui furent découverts au 19^e siècle. Au niveau du thorax, Léonard connaît et décrit le sympathique et le pneumogastrique. Il décrira le plexus brachial, le sacré, les nerfs sciatique, crural, obturateur (thèse d'Imbert).

I - QUEL ÉTAIT CET HOMME EXCEPTIONNEL ?

Léonard s'est intéressé aux sciences humaines, mais aussi à la science en général (Godlewski). Il a fait de nombreuses découvertes et s'est intéressé à la " machine volante " dont il espérait qu'elle lui permettrait un jour d'approcher de la voûte céleste.

Il était né d'un père notaire et d'une mère qui travaillait dans une auberge. Son père aida la mère pour l'instruction de Léonard qui ne fera pas d'études poussées, ce qui le mettra dans une situation un peu fautive vis-à-vis de gens importants à cette époque, tel que Pic de la Mirandole qui parlait le grec, l'hébreu et le latin que Léonard n'apprendra que vers

45 ans. Il ne semble pas avoir rencontré Marsile Ficin, auteur d'une théologie platonicienne sur l'immortalité de l'âme. Dans ce domaine anatomique, il a réalisé un nombre considérable de dessins, de différents organes de l'homme. Il donnera ses idées sur les fonctions des différents organes du corps. Il emmènera ses dessins au Château du Clos-Lucé, appelé plus tard Cloux-Lucé, près d'Amboise, et les montrera au secrétaire du Cardinal d'Aragon. Mais le temps passe.

Léonard sera victime d'une maladie mal étiquetée de l'index gauche, avec gêne dans l'élongation de ce doigt. Il devait mourir le 2.5.1519 à Amboise où Melzi, dit-on, chantait les vers écrits par Laurent le Magnifique :

*" La jeunesse est belle ô combien
Mais elle s'enfuit à toute heure
Sois heureux quand le bonheur vient
Et n'espère pas au lendemain "*

Le musicien Heinrich Isaack au 16e siècle a écrit la musique sur de nombreux vers de Laurent le Magnifique. Il va pouvoir créer des chants de carnaval, des choeurs, beaucoup de musiques religieuses.

Léonard ne connut pas une existence aussi fastueuse que celle de Dürer, du Titien ou de Rubens, cependant son talent n'était pas ignoré et même très admiré. Il semble avoir été victime vers 65 ans, d'une hémiplegie droite sans aphasie puisqu'il était gaucher. La gêne entraînée était importante puisqu'il peignait de la main droite, écrivait et dessinait de la main gauche, disent certains auteurs. Beatis a écrit qu'à Amboise, il a vu la main droite de Léonard paralysée. Il perdit peu à peu l'intérêt des choses de la vie quotidienne, quoique, jusqu'à la fin, il garda le goût de la connaissance scientifique et de l'art.

Son corps resta exposé pendant trois jours au château du Clos Lucé près d'Amboise. Il eut des funérailles religieuses importantes, avec nombreux vicaires, chapelains, chanoines et moines. Enterré au couvent de St. Florentin, sa tombe devait être trop vite oubliée et même perdue.

On peut se demander maintenant ce que sont devenus les dessins de Léonard et quel a été le devenir de la collection Windsor ? Pour le savoir, je suis allé au Château de Windsor où les dessins sont la propriété de la couronne d'Angleterre.

Les dessins de Léonard de Vinci ont été décrits en détail pour la première fois en 1778 par Charles Rogers dans son livre " Century of prints from drawings ", London. Il décrit un volume comportant 779 dessins. Il est presque certain que ces dessins faisaient partie de l'héritage laissé par Léonard à son élève et ami Francesco Melzi (testament du 23.04.1519) qui en prit grand soin. Il terminera un traité sur la peinture commencé par Léonard de Vinci.

Melzi meurt en 1570. Son fils vend une grande partie des dessins à Pompeo Leoni, sculpteur à la Cour d'Espagne. Leoni a probablement classé les dessins non encore reliés pour former le Codex Atlanticus et le volume de Windsor. Pompeo Leoni meurt en 1608.

Le Codex Atlanticus, et probablement d'autres manuscrits, sont restés à Milan où ils seront achetés (ou peut-être volés) plus tard. Le volume Windsor fut probablement apporté en Angleterre par Thomas Howard, Earl d'Arundel. Il n'y a pas de doute que le volume de Windsor ait appartenu à l'Earl Arundel : les gravures d'Hollar, employé d'Arundel, qui comportent la mention ex. collectione Arundeliana le prouvent bien. Le codex Atlanticus fut récupéré par Bonaparte mais il serait actuellement en Italie. William Hunter, grand anatomiste et physiologiste, approuvait avec enthousiasme les dessins anatomiques de Léonard.

En 1935, un premier volume des dessins par Sir Kenneth Clark en 1935 est présenté dans son livre " Leonardo da Vinci drawings at Windsor Castle " où sont transmis plus de 30.000 mots de Léonard non publiés auparavant ! K. Clark a examiné l'authenticité de chaque dessin et les a datés. Ces trente dernières années, certains points ont été traités de façon plus détaillée : s'agit-il de dessins de Léonard ou de ses élèves ? La craie et le papier ont valeur relative d'indices d'appartenance à Léonard , mais un grand nombre de copies ont été réalisées par Melzi et elles sont faciles à distinguer. Plus difficiles à distinguer sont les dessins retouchés probablement à la demande de Léonard lui-même.

Quant à l'écriture des commentaires de Léonard faits en langage Toscan, elle est faite de droite à gauche ! Elle est difficile à lire et à comprendre, et il faut la lire dans un miroir. Pedretti a aidé Kenneth Clark dans cette tâche. Sur la base de ces nouvelles données, Kenneth Clark a publié une nouvelle édition en 1968 de son livre en collaboration avec Pedretti, après avoir reçu le livre de Maley et Saunders et celui de Huard.

Quelle était la personnalité de Léonard ?

Intéressé par toute connaissance, très grand travailleur, passionné de l'étude des sciences, et par les arts, mais aussi par la religion : " *Tout peintre, disait-il, doit savoir et pouvoir peindre des œuvres religieuses* ". Élégant, de grande taille, athlétique, généreux de caractère, grand ami des animaux et de toute la nature, souvent réservé, parfois de contact plus ou moins facile : il n'eut pas de relation féminine connue mais il ne devait pas se faire beaucoup d'amis quand il critiquait sévèrement les œuvres de ses confrères. Il fut par ailleurs soupçonné d'homosexualité, il ne semble pas y avoir de preuve juridique de cette accusation, et nombre d'auteurs discutent l'existence éventuelle de cette homosexualité.

Il fut de toute manière un des rares génies à avoir su réunir les capacités scientifiques analytiques de l'hémisphère gauche qui lui permirent de concevoir différents appareils dont la machine volante. N'ayant pas étudié la médecine, il sut cependant s'adonner à l'étude du corps de même qu'il sut se passionner pour les apports de la pensée intuitive, symbolique, artistique de l'hémisphère droit, celui de l'espace, d'une importance capitale pour un peintre.

Mais en l'an 2001, que penser de tout ceci du point de vue neuropsychologique ?

Nous avons vu que Léonard était gaucher, avec une écriture en miroir, alors toutes ces dispositions cérébrales normales d'un droitier doivent-elles être remises en question ? L'inversion des fonctions psychiques était-elle totale ou partielle chez le peintre ? La réponse n'est pas aisée 500 ans plus tard. Il faut reconnaître que c'est là un problème important

dans l'étude de la psychologie de Léonard de Vinci.

Comme l'avaient perçu deux éminents neurologues Norman Geschwind de Harvard et Paul Girard, membre de l'Académie des Sciences, Arts et Belles-Lettres de Lyon, il ne faut pas oublier l'existence chez l'Homme d'une dominance hémisphérique chez le droitier, véritable privilège de l'homme qui évite le dialogue avec soi-même, par là même écarte le doute, le manque d'assurance et permet la prise plus facile des décisions. Dans le cas de Léonard, cette dominance était-elle bien assurée ?

On peut se poser la question, car cet homme dispersait ses talents, allant de la peinture à l'anatomie, sans oublier ses tentatives d'ingénieur militaire, de machiniste, de cartographe, de projets de construction de ponts, et beaucoup d'autres tâches ...

Quelle imagination débordante !

Or l'homme aux pensées doubles est-il toujours ferme dans ses vues ?

" Je deviens fou devant la force de l'Antéchrist qui transparait dans le visage du Christ " aurait écrit Léonard qui avait des pensées doubles (affirme Merejkowski), théorie élégamment présentée, mais discutable. Ne pourrait-on pas dire plus simplement aujourd'hui : Léonard associait recherche de la perfection artistique, à l'avidité de la connaissance scientifique et même à une pensée finement intuitive sans concevoir une difficulté, toujours possible, dans l'utilisation alternée par l'esprit humain, de ses deux moyens de la connaissance !

L'existence de pensées doubles chez l'homme a été décrite depuis des lustres par d'innombrables littérateurs. Marc Trillet en a donné de nombreux exemples dans son article fait en hommage à Paul Girard. Jean Cambier a montré l'importance de la dialectique des hémisphères cérébraux dans la création littéraire chez Flaubert. Ne pourrait-on pas ajouter d'autres exemples de la création artistique, par exemple la forme picturale dans les dessins de Léonard de Vinci ? En fait, Léonard fut, et restera essentiellement un artiste, et, un observateur d'anatomie et de toute la nature, mais ne fut pas un important réalisateur.

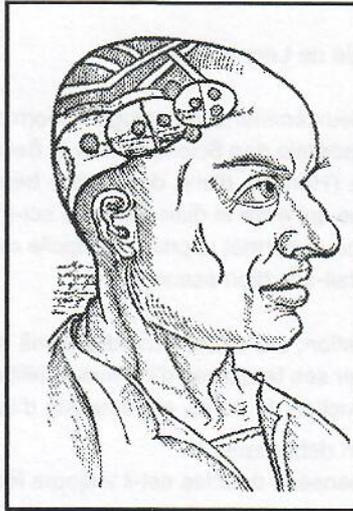
Ne pourrait-on pas dire, et ceci sera notre dernier mot, comme Paul Valéry dans son livre sur l'introduction à la méthode de Léonard de Vinci : génie très complexe mais toujours heureux devant la réalisation de ses deux passions, la connaissance scientifique et la réalisation artistique, heureux comme le St. Jean-Baptiste du tableau de Léonard, qui sourit de bonheur en tendant son index vers le ciel ,où, il ira un jour, pour oublier enfin la face crispée de l'angoisse humaine.

II. DESSINS ANATOMIQUES DE LÉONARD DE VINCI, DE SES PRÉDÉCESSEURS ET SUCCESSEURS IMMÉDIATS - (L.P FISCHER, M. BOUCHER)

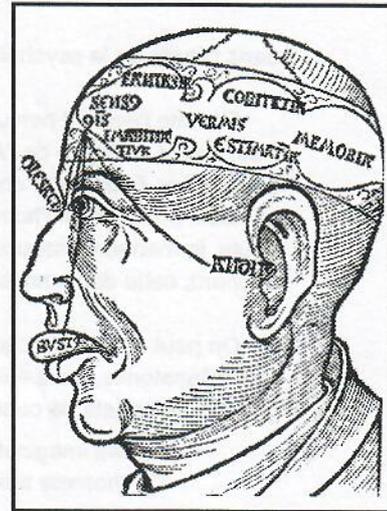
Dans ses "dessins anatomiques", Léonard de Vinci, artiste peintre, montre qu'il a amené une connaissance nouvelle des structures nerveuses, grâce à ses dissections délicates de grand anatomiste non médecin, non reconnu par les Facultés. Marco Antonio della Torre, l'anatomiste de Milan, n'a pu qu'admirer les recherches de Léonard. Plus que les textes de Vinci (loin d'être tous élucidés), quelques dessins montrent les progrès dans la connaissance du cerveau, des nerfs crâniens, des cavités ou " ventricules cérébraux ".



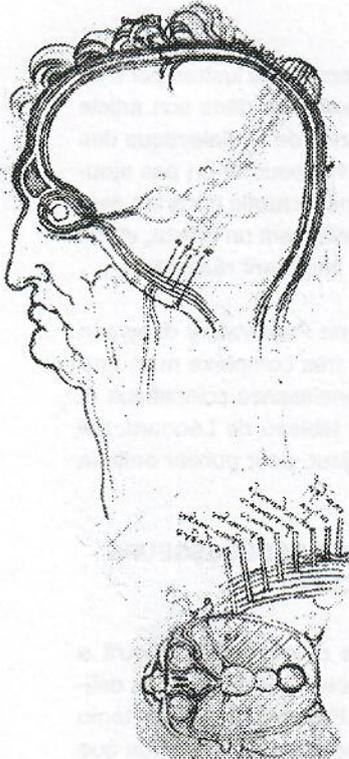
Conception du cerveau d'après Albert
Trois cavités : imagination, estimation, mémoire.



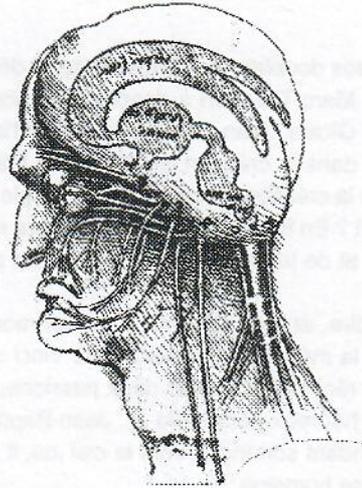
Joannes Versor de Cologne.
Trois cellules : *sensus communis*, imagination, mémoire.



J. Romberg de Krypse in *Margarita philosophica* : fantaisie, cogitation, mémoire.



Léonard de Vinci. En haut, vue des nerfs optiques et auditifs.
En bas, section longitudinale du crâne vu d'en haut.



Léonard de Vinci. Moulage des ventricules du boeuf reproduits.
Chez l'homme, avec les nerfs olfactifs, optique, facial, pneumogastrique ; moelle entourée de cordons (artères ?).



Léonard de Vinci. Nerfs crâniens : optique, olfactif, facial, pneumogastrique ; chiasma optique.



Ventriculographie gazeuse actuelle.

Dans l'étude " des ventricules ", à l'intérieur du cerveau, Léonard est le premier anatomiste à avoir eu l'idée de réaliser des moulages par des injections probablement avec de la cire fondue, peut-être avec un petit roseau (car l'aiguille creuse adaptable à une seringue n'existait pas). Ces injections ont été réalisées soit à partir du 4^e ventricule, soit à partir du cortex. L'image des ventricules proposée par Léonard est en partie inexacte puisqu'elle a été obtenue chez le bœuf et le dessin des ventricules latéraux, chez l'homme, est plus complexe. Cette même image d'ensemble des ventricules ne sera permise que plus tard, au XVII^e siècle et surtout avec notre technique du XX^e siècle (ventriculographie gazeuse). La vue des ventricules d'avant en arrière de Léonard est exacte dans son ensemble et témoigne d'un génie artistique et anatomiste.

Avant Léonard, l'idée prédominante est celle de trois cavités successives (parfois quatre) avec souvent la théorie de l'âme résidant dans la cavité médiane. Le manuscrit du IX^e siècle Al-Mansuri de Rhazes (860-922) recopié vers 1350 reproduit le diagramme le plus ancien connu des trois cellules cérébrales illustrant les localisations ventriculaires. Rhazès cite Galien : " *Le cerveau est à l'origine de la sensation et du mouvement. L'imagination se place dans les deux premières cavités, la pensée dans celle médiane et la mémoire dans la cavité postérieure* ".

Après Léonard, le grand Vésale (*De Fabrica* édité à Bâle, 1543), Charles Estienne (1545) et Ambroise Paré (qui copient Vésale) montrent surtout des sections transversales.

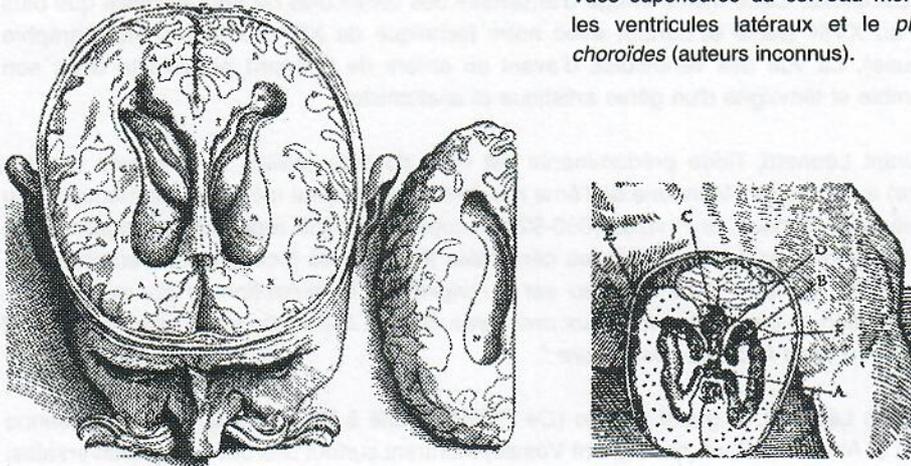
Léonard étudie le cerveau au moins à deux reprises : en 1490, il représente le cerveau suivant les conceptions de Galien. Il a sans doute un peu disséqué et représente correctement au moins les enveloppes du cerveau et quelques nerfs crâniens, mais représente les trois ventricules hypothétiques d'avant en arrière comme Galien, qu'il relie entre eux, en mettant le " sens commun " dans le ventricule moyen comme Avicenne. Léonard copie Hérophile et Galien en admettant le " *rete mirabile* ", réseau de fins vaisseaux de la base du crâne chez les animaux : " les esprits animaux ", le pneuma psychique, les principes de vie auraient été formés dans le ventricule gauche du cœur, dans le " *rete mirabilis* " où les ventricules antérieurs du cerveau ... conceptions admises jusqu'au XVII^e siècle.

En 1506-1507, Léonard a réalisé les premiers moulages connus des ventricules cérébraux chez le bœuf après dissection et injection. Il reproduit le résultat sur une tête humaine de profil. Il fait le dessin d'une vue supérieure des circonvolutions cérébrales chez le bœuf, mais il faut attendre pour les circonvolutions cérébrales des dessins inexacts de Vésale, meilleurs de Sténon, et surtout de Thomas Willis (*Cerebri Anatome*, 1664 et 1672) et de François Vicq d'Azyr (1798-1794) : (Oeuvres publiées par J.L Moreau ; 1805 à Paris chez L. Duprat-Duverger).

L'influence des recherches de Léonard reste discutée : Albrecht Dürer a vu quelques dessins de Léonard, c'est certain ... Un des élèves de Vésale, ou Vésale lui-même, ont peut-être vu quelques dessins de Léonard : aucune découverte actuelle ne permet de l'affirmer.

Les ventriculogrammes actuels détectent les anomalies et sont obtenus en remplaçant le liquide par de l'air et en réalisant des radiographies ou des imageries du crâne. Les ven-

tricules ont été considérés comme les réservoirs des esprits animaux, siège de l'âme et médiateur des fonctions mentales. On sait qu'ils sont les réceptacles du liquide céphalo-rachidien, dont la fonction et la production exacte ne sont pas toujours bien connues.



Vues supérieures du cerveau montrant les ventricules latéraux et le *plexus choroïdes* (auteurs inconnus).

BIBLIOGRAPHIE :

Alain BOUCHET, Jacques CUILLERET : *Anatomie humaine topographique* - plusieurs éditions Simep édit. , Lyon après 1980.

Alain BOUCHET : *Anatomie humaine et esthétique*. Conférences d'Histoire de la Médecine 1989-1990. Edition collection Fondation Marcel Mérieux 1991, p. 127-158.

Edwin CLARKE - Kenneth DEWHURST : *Histoire illustrée de la fonction cérébrale*. Ed. R. Dacosta, 1984, 156 p.

Pierre HUARD : *Dessins anatomiques de Léonard de Vinci* - Ed. Dacosta, Paris 1968, 169 p. puis Ed. Masson, Paris. Bibliographie importante, dont la thèse de IMBERT.

N.B. Le catalogue des dessins de Léonard de Vinci, le plus complet, est celui de la collection de WINDSOR CASTLE publié par Kenneth Clark (Cambridge, 1932, 2 vol.).

Remerciements :

à MM. Mathieu Méras, Alain Bouchet, Edouard Lejeune, Jean Normand, et Mrs ROBERTS, Curator of the Print Room, Château de Windsor.

Un article plus détaillé, notamment en dessins anatomiques, paraîtra dans les "Conférences d'Histoire de la Médecine", Fondation Mérieux, cycle 2001-2002.

20 FÉVRIER 2001

Discours de réception de notre consœur Michèle DEBIDOUR
ANDRÉI TARKOVSKI, CINÉASTE

Préambule

" *Ce qu'on prévoit n'est pas réalisé, à l'imprévu le ciel livre passage* ". Cette formule que j'emprunte à Euripide dans une traduction française signée Victor-Henry Debidour s'impose à moi comme la possible illustration de ma présence aujourd'hui au sein de l'Académie de Lyon. Cette petite phrase revient cinq fois en conclusion des tragédies d'Euripide (in Alceste, Médée, Andromaque, Hélène, Les Bacchantes) c'est dire combien elle exprime une philosophie chère à Euripide.

" *Ce qu'on prévoit n'est pas réalisé, à l'imprévu le ciel livre passage* ". Si une voyante m'avait prédit, lorsque j'étais l'étudiante à l'Université Lyon II de M. Grillet et de M. Favre, de M. Roux et de M. Pouilloux, que je passerais des lettres classiques à la théologie pour me retrouver un jour professeur à l'Université Catholique et membre de l'Académie de Lyon, je n'y aurais pas cru ! Mais je n'ai pas consulté de voyante ... Pour rêver, j'ai toujours préféré aller au cinéma.

Voilà comment j'en arrive à vous partager aujourd'hui ma passion pour un cinéaste remarquable dont les œuvres difficiles sont trop peu connues. Certains parmi vous sont familiers d'autres sciences et d'autres arts et fréquentent peu les salles obscures. Leur présence ici et maintenant pour m'écouter me fait d'autant plus plaisir.

Je voudrais saluer tout particulièrement M. Bragard à qui je succède dans la Classe des Lettres : romancier récompensé par la Société des Gens de Lettres et l'Académie Française qui lui accorda un prix pour son roman *La relève des vivants*. M. Bragard contribua aussi à l'essor du cinéma en adaptant son roman *Le feu dans la peau* en scénario et dialogues pour un film qui conserva ce titre. Oserais-je ajouter que ce qui m'intéresse le plus dans la personnalité et l'œuvre de M. Bragard c'est la liberté d'une quête spirituelle à l'écart des sentiers battus et des religions instituées, et j'espère avoir l'occasion de prolonger une conversation ébauchée ici même où il était question de l'Inde, du bouddhisme et aussi de la Bible, dans le respect de nos convictions différentes, bien sûr.

Filmographie

1. *L'enfance d'Ivan* (Ivanovo Destvo) URSS 1962 noir et blanc, 95 mn.
2. *Andrei Roublev* (Andreï Roublev) URSS réalisé en 1966 et diffusé en 1971, noir et blanc et séquences couleur, 215 mn.
3. *Solaris* (Solaris) URSS 1972 couleur, 165 mn.
4. *Le Miroir* (Zerkalo) URSS couleur et noir et blanc, 106 mn.
5. *Stalker* (Stalker) URSS 1979 couleur, 161 mn.
6. *Nostalghia* (Nostalghia) Italie 1983 couleur, 130 mn.
7. *Le Sacrifice* (Offret) Suède/France 1986 couleur, 149 mn.

INTRODUCTION

J'avais d'abord envisagé de vous parler de l'esthétique de ce cinéaste, tellement originale et attachante. J'ai réfléchi que je n'aurais pas la possibilité d'illustrer mon propos. J'ai alors choisi une autre orientation : vous parler de l'homme tel que ses films nous le révèlent. J'utiliserai aussi les confidences de son Journal et deux émissions récentes de télévision, l'une intitulée " Une journée d'Andrei Arsenevitch " où la voix de Marina Vlady nous murmure un commentaire d'images choisies et montées par Chris Marker ; l'autre, réalisé par Hervé Jegou, jeune religieux dominicain (qui fit ses études à l'Université Catholique de Lyon !) pour A2, " Le jour du Seigneur ". Ce double hommage est fort significatif de la notoriété d'A. Tarkovski : d'un côté Chris Marker, grand nom du cinéma français longtemps gagné à l'idéologie communiste, de l'autre un jeune prêtre passionné de cinéma. Cette double reconnaissance posthume révèle que Tarkovski occupe une place à part dans l'histoire du cinéma comme représentant éminent du cinéma russe (et non pas soviétique) et comme croyant dont le message spirituel peut atteindre les jeunes générations, à condition qu'elles fassent l'effort nécessaire pour entrer dans son esthétique. J'ajouterai que ses films sont comme des miroirs où nous pouvons retrouver les élans mystiques et les fragilités de notre temps : quête spirituelle qui s'enlise parfois dans le spiritisme, désir de communion avec la Terre - Mère qui honore la Création et rejoint la sensibilité écologique du Nouvel Age. Chrétien, il souffre des compromissions que le christianisme a vécues sur la terre russe autant que de l'oppression qu'il a subie du régime communiste. Le mystère du Mal est au cœur de son œuvre et donne au message d'Espérance qu'elle transmet *in fine* toute sa valeur.

1. Du spirituel au religieux

Tarkovski, quêteur de l'invisible

Tarkovski est le réalisateur de 7 films. C'est peu et c'est beaucoup. Tempérament inquiet, quêteur de l'invisible, il fut, à l'occasion, tenté par le spiritisme. Il raconte alors dans son Journal, qu'il interrogea, lors d'une séance de spiritisme, l'esprit de Boris Pasternak pour savoir combien de films il réaliserait. Réponse : 7. Tarkovski réagit, étonné : " *sept seulement mais alors des bons !* ".

Son premier film " L'enfance d'Ivan " lui vaut, à 30 ans, le Lion d'Or au festival de Venise. C'est l'histoire d'un enfant-espion utilisé par l'armée soviétique pour pénétrer les lignes allemandes, enfant privé d'enfance par la guerre, qui garde néanmoins dans sa mémoire quelques images lumineuses de scènes paisibles auprès de sa mère et d'une camarade de jeu. Ce sont ces scènes oniriques filmées dans un noir et blanc splendide qui sont déjà marquées par le style tarkovskien : la nature rayonne et le rire de l'enfant, qui profite de la vie avec innocence, est le signe de la sécurité où il vit. Après cette ouverture paradisiaque, la vie d'Ivan ne connaît pas de répit : toujours aux aguets, il n'échappe à l'enfer de la guerre que par ce rêve récurrent. C'est le premier exemple d'un personnage qui, par l'esprit, peut échapper à l'oppression imposée de l'extérieur, premier d'une série d'innocents qui affirment ainsi leur liberté quel qu'en soit le prix. A noter que la filmographie de Tarkovski s'ouvre par un arbre et un enfant et qu'elle se ferme de même (avec " Le Sacrifice ", son dernier film).

Parce qu'il a le goût du mystère au sens trivial du mot comme au sens religieux, ses films sont, pour certains, catalogués par la distribution commerciale sous l'étiquette science-fiction (" Solaris ", authentique film de science-fiction) ou fantastique (" Stalker ", film extraordinaire, inclassable où le fantastique est le ressort discret d'une aventure spirituelle). Au moins ces deux titres-là pouvons-nous les trouver dans le commerce. Réjouissons-nous ! D'autres sont plus rares : Andréï Roublev par exemple qui retrace en 6 tableaux l'itinéraire du célèbre peintre d'icônes sur fond d'une grandiose fresque historique par exemple. Pourtant ce chef d'œuvre est passionnant à plus d'un titre : pour l'instant, nous nous bornerons à remarquer comment il opère ce passage du spirituel au religieux.

De l'énigme du Mal au mystère chrétien

En effet, le moine Roublev est un naïf qui croit possible de se garder des compromissions : contraint à tuer pour protéger une femme sans défense, il fait l'expérience de la culpabilité paralysante et ne peut devenir que ce qu'il est appelé à être, le peintre qui restera célèbre, qu'après avoir accepté sa fragilité. **La spiritualité ne suffit pas : le mal est trop ancré en notre monde pour que l'homme à lui seul puisse y échapper.** C'est orgueil et illusion que de l'imaginer. **Le mystère chrétien** s'impose alors comme **seule réponse satisfaisante au scandale du mal** : la rédemption est crédible parce qu'elle n'escamote pas la violence et la haine mais permet d'aller au-delà en restaurant la paix. Andreï Roublev est un film qui combine une violence extrême, insoutenable et la sérénité éclatante d'images où rayonne une divine beauté. De l'une à l'autre, il faut **un passage**, une " pâque " et pour Tarkovski comme pour Roublev, seule la foi au Christ mort et ressuscité permet de traverser cette épreuve. Encore n'est-ce pas un chemin facile, aplani une fois pour toutes, mais l'aridité d'une épreuve où le doute est toujours en train de ronger l'espérance du salut possible. Et Roublev comme Tarkovski, découragé devant l'ampleur du mal, va longtemps renoncer à surmonter l'épreuve. Le sursaut d'énergie qui va lui permettre de rentrer en lui - même est lié à l'histoire d'un autre, un gosse (à nouveau), fils du fondeur de cloche qui a fait croire que son père en mourant, lui avait transmis le secret. Surprise, splendide imprévu : la cloche résonne, le pari est gagné, et Roublev libéré, retrouve, par cette émergence d'un bonheur inespéré, confiance en Dieu, confiance dans le monde, confiance en lui. Pour notre cinéaste là est le message essentiel du christianisme : **la bonté fondamentale** du monde, bonté **voulue et garantie par le Créateur.**

Tarkovski est décédé en 1986 en France après avoir terminé son 7ème et dernier film " Le Sacrifice " dont le titre original suédois *Offret* serait sans doute mieux traduit par l'Offrande. Le dernier plan de ce dernier film contient comme un testament la clef de son œuvre : un arbre dont les branches nues s'élancent vers le ciel est cadré en plan fixe pendant que la bande - son nous donne à entendre la Passion selon St. Mathieu de Bach. Apparaît alors la dédicace du film : " *A mon fils avec espérance et confiance* ". Le plan fixe ne fait rien pour capter l'attention du spectateur qui est tout à fait libre d'interpréter à sa guise ces dernières images : les branches noires peuvent être perçues comme bois mort et l'on peut même distinguer une couronne d'épines tressées par les bois entremêlés. On peut y voir aussi un arbre où la sève, invisiblement, travaille et prépare l'explosion de bourgeons du printemps. Passion et Résurrection, **mort et renaissance**, souffrance et espoir, découragement et attente patiente. Le mystère de la vie est caché au sein de **la Nature**

comme il est présent au cœur de **l'homme**.

A. Tarkovski se meurt d'un cancer du poumon (il a 54 ans) et son fils, qui a enfin obtenu le visa nécessaire, est auprès de lui, promesse d'un avenir, d'une survie au-delà de la mort physique. Fils du poète Arseni Tarkovski (dont il cite un texte dans ce même film), le cinéaste à lui-même souffert de l'abandon du père qui l'a laissé grandir seul entre sa mère et sa sœur. Nous pouvons alors comprendre qu'il est d'autant plus sensible à la présence de son fils unique dans les derniers moments de sa vie. Et la dédicace prend tout son poids d'humanité. D'ailleurs le sujet du film traite justement de l'effacement et de la transmission d'une génération à l'autre : Alexandre offre son silence pour que son fils dont nous ne connaissons jamais le prénom (c'est Petit Garçon, figure emblématique de l'enfant), accède enfin à la Parole. *Infans* au sens où la psychanalyse l'entend (= ne parlant pas), Petit Garçon prend la parole au moment où son père, lui, a renoncé au commerce des hommes et sa 1ère phrase est pour questionner ce père qui a choisi de disparaître " *Au commencement était le Verbe. Pourquoi, Papa ?* ".

Le religieux, langage universel de la beauté

Le religieux est aussi pour Tarkovski le lien qui unit mystérieusement **les différentes formes culturelles de l'art** dans une même quête de **la beauté** : Tarkovski est un admirateur de Léonard de Vinci en peinture, de Bach en musique (le générique de " Le sacrifice " se déroule sur fond d'Adoration des mages pendant que résonne la musique de Bach), de Dostoïevski et de Tchekhov en littérature (les nombreux personnages d'innocents font penser à l'Idiot et la datcha du Sacrifice évoque ces maisons du non - événement tchékhovien), du cinéma de Bergman (" Le Sacrifice " se déroule sur une île du Jutland et le directeur de la photographie est Sven Nykist, celui de Bergman). Tarkovski est aussi un homme curieux d'autres cultures. Son attachement indéfectible à la terre russe ne l'empêche pas d'admirer aussi l'Italie où il tourna " Nostalgia ", le Japon, la Suède et bien sûr la France où il se fixa au terme de son exil. Pour lui, la religion est le langage de **l'universalité** : la catholicité au sens premier du mot.

Aux funérailles de Tarkovski en l'église Saint Alexandre Nevski à Paris, le grand violoncelliste Rostropovitch interpréta une suite de Bach...

2. Une esthétique de la liberté

La terre vue du ciel

Comme certains de nos contemporains, Tarkovski est amoureux de la terre qu'il éprouve comme nourricière et maternelle, source inépuisable de beauté, mais il ne s'agit pas, dans son cas, d'une sensibilité *Nouvel Age* qui serait un effet de mode post - moderne ou d'un penchant écologique. C'est tout naturellement l'attachement d'un homme à la Nature au sein de laquelle il a grandi et l'on imagine quel fut le déchirement d'être obligé, pour exercer son art, de quitter **la terre russe**. L'Italie qui l'accueille est si riche pour un amoureux des arts que Tarkovski va aimer cette terre adoptive assez pour y tourner un film. Son titre " Nostalgia " dit la souffrance de l'errant, le spleen de l'exilé. Les terres inconnues de " Solaris " nous entraînent dans des espaces interstellaires mais, curieusement, il est une image récurrente dans ce film de science-fiction : celle d'une petite datcha entourée de son jardin qui surnage telle une île sur l'océan du temps. Cette image est significative : la manière dont Tarkovski voit et filme le sol terrestre c'est " la terre vue du ciel " (même parti

pris que l'ouvrage de photos de Yann Arthus-Bertrand) et la scène emblématique où l'homme à la montgolfière s'écrie " je vole " (in " Andrei Roublev ") illustre bien ce propos. " Terrien ", Tarkovski ne demandait comme Adam-le-glébeux qu'à vivre paisiblement dans son Eden, sa Russie natale mais il ne pouvait accepter de renoncer à sa liberté spirituelle pas plus que de taire son adhésion religieuse. Le prix à payer c'est l'exil et ses films résonnent tous de ce sacrifice. C'est sans doute dans " Stalker " que le thème d'une Terre Promise est traité de la façon la plus originale : le stalker, passeur mystérieux, guide, au péril de sa vie, vers la " Zone " ceux qui ne peuvent plus se contenter du conformisme idéologique d'un état totalitaire. Cet **ailleurs** existe-t-il ? Est-il autre chose qu'un alibi inventé pour que les hommes aient une raison d'espérer ? Le cinéaste ne lève pas l'équivoque : récusant toute prise de position politique, il prend de la hauteur et ne combat jamais l'idéologie par une autre idéologie. Il n'oublie ni ne cherche à occulter les années d'oppression communiste, mais son propos est d'un autre ordre : c'est une approche méditative et tendre de la vie humaine dans ses **élans** les plus fous et dans ses **fragilités** les plus criantes. Les films de Tarkovski sont tout sauf des films à thèse : le christianisme n'est pas la contre-idéologie qui va faire pièce à l'idéologie marxiste. Quand on a été endoctriné, on a tendance à endoctriner soi-même et c'est l'enfermement mimétique d'une violence mortifère. Tarkovski va échapper à cette logique, il va se situer ailleurs, dans une dynamique utopique voire prophétique. Pour lui, c'est la beauté qui sauvera le monde et non un système de pensée fût-il religieux. La Révélation n'est pas un donné enchâssé dans une religion une fois pour toutes ; pour le croyant qu'il est, tout homme peut accueillir Dieu dans l'humilité du quotidien. D'Eisenstein à Tarkovski le passage se fait du cinéma soviétique au cinéma russe. Dans les deux cas, c'est du grand art.

Le montage poétique

Ce qui est remarquable dans le cas de Tarkovski, c'est la façon dont sa technique filmique met en œuvre cette liberté à laquelle il a, toute sa vie, aspiré. Il est en effet plusieurs manières de réaliser le montage d'un film. Pour simplifier, je distinguerais deux options fondamentales à partir desquelles beaucoup de nuances sont possibles : le montage de type **dramatique** et le montage de type **poétique**. Le premier a été splendidement mis en œuvre par le grand Eisenstein : il s'agit d'illustrer le mieux possible une thèse et le rythme de succession des plans, leur agencement, leur durée n'ont pas d'autre but. L'exemple le plus célèbre de cette théorie est fourni par " La ligne générale ", film destiné à montrer le progrès socialiste en marche à l'occasion de l'inauguration d'une écrémeuse. Lorsque la première goutte de crème jaillit, le spectateur a le sentiment que l'humanité entière est sauvée. Eisenstein explique : " *Il s'agit de réaliser une série d'images composée de telle sorte qu'elle provoque un mouvement affectif qui éveille à son tour une série d'idées : de l'image au sentiment, du sentiment à la thèse* ". Et il rédige un texte intitulé " La centrifugeuse et le graal ", sur le sens mystique qu'il donne à son art. Comme si l'idéologie du progrès prenait forme, esthétiquement, en même temps qu'une goutte de lait dans une écrémeuse ! Les films policiers, les films d'aventure, usent et abusent de ce type de montage idéologique.

A l'opposé, Tarkovski représente un cas - limite de montage lent où les effets et toutes les facilités du spectaculaire sont refusés. Les mouvements de caméra sont parfois imperceptibles ou même nuls dans de longs plans fixes : le début de " Stalker " en donne plu-

sieurs exemples, en particulier lorsque la caméra cadre en plan fixe la chambre et ne suit pas les allées et venues du passeur qui entre et sort. Tarkovski veut donner par ce moyen toute son épaisseur au réel ; il s'agit de **rendre présent** le monde et non de le représenter. Attitude humble de soumission à la réalité, elle met le spectateur en face d'un monde qu'il est libre de contempler ou de trouver insipide. Les éléments sont là, offerts au spectateur ; c'est un parti pris poétique au sens étymologique où il est créateur. En effet, le cinéaste n'impose rien : le spectateur est libre d'accueillir ou non cette manifestation du réel, cette **épiphanie**. Ainsi la Zone dans " Stalker " est ce *no man's land* où tout peut arriver selon ce que le visiteur y projette de ses désirs. C'est l'exemple le plus frappant d'un paysage intérieur.

Autre aspect caractéristique du montage poétique : **le plan-séquence**. Il s'agit d'un plan exceptionnellement long qui contient toute l'unité dramatique d'une scène. Le Sacrifice en offre deux splendides exemples : la première et la dernière séquence qui, bien évidemment, se répondent. La première séquence dure 10 minutes. D'abord fixe, cadrant au bord du lac Alexandre et son fils qui plantent l'arbre, ce plan, à l'arrivée du facteur Otto, devient un lent panoramique qui suit les trois personnages, le facteur à vélo, accompagné d'Alexandre et son fils à pied. Enfin, la caméra s'immobilise à nouveau sur le facteur qui s'éloigne tandis qu'on entend, en voix off, la fin du dialogue. Quel est le sens de ce choix technique ? La virtuosité de Tarkovski n'est pas un gratuit exercice de style. En examinant de plus près ce plan-séquence, on découvre une parfaite adéquation du thème à la mise en images. En effet, c'est **le mystère du temps** qui est au centre de cette scène, évoqué par plusieurs interrogations métaphysiques. D'abord le miracle de l'humble répétition d'un geste, celui du jeune moine qui, par fidélité à son maître, arrose pendant trois ans un arbre desséché et ... un jour, l'arbre fleurit. Ensuite la question introduite par le facteur, qui cite Nietzsche, de **l'éternel retour**. Enfin une interrogation sur l'attente : y a-t-il a quelque chose à attendre de la vie ? une nouveauté ou un renouvellement possible ? ou bien le monde est-il un théâtre où se joue toujours la même pièce ? " *Toute ma vie, j'ai eu l'impression d'être sur un quai de gare* " dit Otto.

Temps et éternité

A cette question, le film " Le Sacrifice " donne une réponse : la composition même de ce plan-séquence met en valeur l'irruption de l'inattendu par trois événements qui viennent rompre la monotonie et l'immobilisme :

1. les télégrammes qui saluent l'anniversaire d'Alexandre,
2. la farce de Petit Garçon qui attache le vélo du facteur et le fait tomber,
3. un grondement entendu au loin qui peut annoncer l'orage mais dont nous découvrirons qu'il vient de l'explosion qui va provoquer ensuite la coupure totale des communications.

Et puis surtout cette énigme de l'arbre que le dernier plan du film évoquera de nouveau par le geste de Petit Garçon qui, à l'instar du moine de la parabole, arrose l'arbre. Qu'arrivera-t-il ensuite ? L'arbre va-t-il renaître ? Tarkovski est trop respectueux de notre liberté pour nous imposer un miracle à l'écran. L'avenir est ouvert à la **nouveauté**, voire même au mystère, à partir de l'analogie qui unit, dans le film, l'arbre de l'Adoration des

Mages (tableau de Vinci qui constitue la toile de fond du générique) à l'arbre du paysage. Techniquement, cette analogie est soulignée par le raccord opéré du générique au plan-séquence d'un arbre à l'autre et la bande-son le souligne en nous donnant à entendre, avant même le changement de plan, les cris des mouettes. De la peinture rendant présent le mystère de l'Avènement à la nouveauté de tout événement, la continuité est ainsi discrètement manifestée. Pour Tarkovski, c'est dans le mystère de **l'Incarnation** que la possibilité de tout changement comme de tout accomplissement, s'origine. C'est ce mystère qui garantit l'ouverture d'un avenir authentique et permet d'échapper à l'enfermement cyclique de l'éternel retour. Le vocabulaire du Nouveau Testament a un mot spécifique pour désigner **le moment favorable**, le temps privilégié où le salut peut se concrétiser dans l'histoire humaine : c'est le *kairos* (distinct du temps ordinaire, le *chronos*). La problématique du temps dans " Le Sacrifice " illustre tout à fait ce passage du temps cyclique païen tel que Nietzsche l'a théorisé dans le mythe de l'éternel retour au temps linéaire inauguré par la vision chrétienne et laïcisée dans l'idée du progrès.

Dans son rapport au temps, Tarkovski est manifestement un homme de mémoire : son goût pour revenir sur sa propre histoire dans " Le Miroir ", film autobiographique, son intérêt pour la complexité des luttes de pouvoir au XV^e siècle dans une Russie qui ploie sous le joug des Tatars dans " Andréi Roublev ", et pour l'histoire, plus proche, de la deuxième guerre mondiale dans " L'enfance d'Ivan ", en témoignent. Et " Solaris " que la science-fiction oriente résolument vers l'avenir est, significativement, tout imprégné du **passé** : l'océan du temps redonne vie à la femme aimée, que le héros a perdue par sa faute, et à la petite maison de son enfance. Dans " Stalker ", le thème de la mémoire est récurrent. La Zone garde le souvenir de la civilisation qui a précédé et ces vestiges que la caméra nous découvre, évoquent l'héritage ambivalent du passé qui mêle dans une sorte de bric-à-brac, les seringues des hôpitaux psychiatriques au service du pouvoir totalitaire, l'argent, un livre de prières, des outils ... Sur ce passé récent lourd de souvenirs douloureux, Tarkovski jette un **regard distancié, apaisé** et sa technique filmique le révèle : curieusement, tous ces objets épars sont cadrés sous une eau dormante dans un lent panoramique. La bande-son nous donne à entendre successivement une musique douce puis un texte que le stalker se récite intérieurement (en voix *in*) : le récit des pèlerins d'Emmaüs dans l'Evangile de Saint Luc. Cette scène est importante pour comprendre le rapport de Tarkovski au temps. En effet, ce bric-à-brac n'a pas de sens en lui-même (les sociologues diraient qu'il est un patchwork représentatif de la post-modernité) de même que la culture, pour devenir histoire, a besoin d'être habitée, interprétée. Ces vestiges, ces traces de civilisation, deviennent mémoire et prennent sens par la **parole** qui les unifie et le récit d'Emmaüs invite à comprendre la période communiste comme un temps de désert où, malgré les persécutions, le Christ accompagnait les hommes sur leur route. Dans ses films en général, et dans Stalker en particulier, A. Tarkovski est homme de parole : à travers et au-delà de ce monde éclaté, désarticulé, déchiré, il nous propose une histoire qui donne sens et unité à l'apparente discordance. Nature et Culture, les deux axes fondamentaux de notre monde subsistent envers et contre tout, résistent à toutes les aliénations. Dans la Zone, la végétation a reconquis le terrain et n'accepte pas les intrus (il faut être introduit par un stalker) et la civilisation a laissé des traces indélébiles quoiqu'énigmatiques.

3. Les germes de l'espérance

La tentation du désespoir

Tarkovski est proche de notre époque, aussi, par la place que tient le désespoir dans son œuvre : suicide par le feu dans " Nostalgia ", incendie de la maison et renoncement à la parole (qui provoque son internement) d'Alexandre dans " Le Sacrifice ". Les obsessions **mortifères** de Tarkovski sont les nôtres et ce n'est pas un hasard si le cinéaste a imaginé, plusieurs mois avant Tchernobyl, une explosion aux allures apocalyptiques dans " Le Sacrifice ". L'histoire du peintre Andréi Roublev se déroule toute entière sous le signe de **la violence** : alors que Roublev, Danyl et Cyrille s'abritent de la pluie dans une grange, ils assistent à l'arrestation du jongleur à qui les soldats fracassent le crâne. Plus tard, Roublev est mêlé à la fête d'une secte païenne qui se termine par une chasse aux sorcières ... Le frère du prince qui a commandité les fresques fait crever les yeux aux tailleurs de pierre pour qu'ils ne puissent plus réaliser de chef d'œuvre à la gloire du prince. Enfin, le sommet de la violence est atteint au début de la seconde partie où l'armée du frère félon allié aux Tatars, incendie et pille la ville de Vladimir. Tarkovski nous montre le spectacle qui bouleverse Roublev : le massacre des gens réfugiés dans l'église. Pour cet intellectuel éduqué au monastère Saint Serge, la vie est simple et la foi sans problème. Mais sorti de l'enceinte protectrice, **la réalité** lui apparaît tellement terrifiante qu'il ne peut plus peindre le Jugement Dernier qui lui a été commandé : comment accepter de représenter une fresque destinée à convertir par la peur le peuple russe qui est déjà broyé par la souffrance ? Comment garder confiance dans un Créateur qui permet ces horreurs ? Roublev décide de ne plus peindre et même de ne plus parler. Une scène magnifique où les paysans russes miment un chemin de croix dans un désert de neige, illustre cette passion vécue par le peuple et ressentie tellement douloureusement par le peintre. **L'obsession d'un salut possible dans ce monde marqué au sceau du mal** se retrouve dans chacun des films de Tarkovski. Si Alexandre (" Le Sacrifice ") fait ce choix contestable de destruction de même que le héros de Nostalgia, c'est dans un élan de **purification** qui veut en quelque sorte acheter ainsi le salut du monde. Cette radicalité des personnages est attachante, mais elle procède d'un parti-pris orgueilleux, comme si l'homme, fût-il un héros ou un saint, pouvait, par ses seules forces, faire son propre salut et le salut du monde. Tarkovski est hanté par **le tragique** des existences humaines, non par goût morbide de la face sombre du monde, mais parce que ce sont ces failles dans la plénitude du quotidien qui révèlent **un autre monde**.

Les promesses de vie

Cet autre monde est perceptible à partir d'une sorte de degré zéro de la terre : on a l'impression qu'il privilégie ce qui est sale, pauvre, sombre. L'humidité, l'égouttement, la moisissure, la pourriture, sont des motifs récurrents dans ses films. Un passage de son Journal nous donne la clé de ce parti-pris : "*La faiblesse est sublime, la force méprisable. Quand un homme naît, il est faible et souple. Quand il meurt, il est fort et raide. Quand un arbre croît, il est souple et tendre ; quand il devient sec et dur, il meurt. La dureté et la force sont les compagnes de la mort ; La souplesse et la faiblesse traduisent la fraîcheur de la vie. C'est pourquoi ce qui a durci ne vaincra pas.*" cette citation du sage oriental Lao-Tseu est choisie par Tarkovski pour figurer dans son Journal à la date du 28 décembre 1977. Voilà des propos qui éclairent le rôle de l'arbre et celui de l'enfant dans ses films : ces deux éléments sont à rapprocher comme porteurs de vie, acteurs de promesse. Et, de façon significative, dès son premier film, Tarkovski nous propose une figure d'enfant : Ivan est un

personnage de messager qui passe sans cesse d'une rive à l'autre rive occupée par les nazis. Métaphoriquement, il est celui qui révèle à ses compatriotes ce qui se passe ailleurs. Il est toujours seul à y aborder et à en revenir : la barque prévue pour le ramener rentre à chaque fois sans lui. Les nouvelles qu'il transmet paraissent dérisoires par rapport au risque qu'il encourt ... depuis la mort tragique de sa famille, Ivan est passé du côté nocturne : il est le premier d'une lignée de stalkers, de quêteurs d'absolu. Dans "Andréi Roublev", c'est le personnage du fils du fondeur de cloche qui cristallise en quelque sorte l'Espérance : ce gamin a l'audace de faire un pari. Malgré le refus de son père de lui transmettre le secret, il se risque à diriger l'opération délicate qui consiste à choisir la terre puis réaliser le moule pour fondre la cloche. L'opération achevée, le prince et les ambassadeurs étrangers arrivent pour assister avec la foule à l'épreuve finale : faire sonner la cloche. Merveilleuse surprise pour le gamin : la cloche rend un joli son et la joie éclate. L'enfant, lui, sanglote, couché dans la boue et c'est Roublev qui vient le relever. La faiblesse a triomphé et Roublev, jusque là anéanti par la prégnance du malheur, reprend confiance et décide de se remettre à peindre. Il ne réalisera pas de Jugement Dernier, mais tout un ensemble de scènes de la Bonne Nouvelle (= de l'Evangile). Nous avons déjà évoqué le rôle-clef de Petit Garçon dans "Le sacrifice". Nous prendrons donc maintenant comme dernier exemple Ouisstiti, la petite handicapée, fille du stalker (*in* "Stalker"). Elle est privée de l'usage de ses jambes, mais douée d'un fluide mystérieux qui lui permet de déplacer les objets à distance par son seul regard. Révélation du pouvoir mystique des faibles et des humiliés, les plans où la petite Ouisstiti exerce ce charisme sont accompagnés par **l'Hymne à la joie**.

Si les personnages d'enfant sont porteurs d'Espérance, c'est qu'ils sont en prise directe avec la transcendance ... C'est par eux que **l'humour** entre dans ces films austères et souvent sombres et, avec l'humour, **la vie**. Il y a, à travers eux, une foi qui redevient possible en **la bonté** fondamentale du monde et de son Créateur. Et ce cinéma qui refuse l'émotion facile et le lyrisme sirupeux accède par la beauté d'une part, et par la grâce des petits d'autre part, à une véritable poésie et à un souffle prophétique.

Tarkovski écrit : " Je doute qu'on puisse nommer bonheur quelque idéal acquis et empoché. Comme disait Pouchkine : " *En ce monde, le bonheur n'existe pas mais il existe la paix de l'âme et la libre volonté* ". Cette paix de l'âme et cette libre volonté, il me semble qu'Andréi Tarkovski les a mises en œuvre dans ses films et qu'il nous les lègue comme le meilleur de son héritage.

... et de la part de la population, il y a eu une prise de conscience de la nécessité de protéger l'environnement. C'est pourquoi, à partir de 1970, on a vu apparaître des lois et des réglementations de plus en plus strictes. Ces lois ont permis de limiter l'usage des produits chimiques, de contrôler les émissions des usines et des véhicules, et de protéger les zones sensibles. Ces mesures ont permis de réduire considérablement la pollution de l'air et de l'eau, et de préserver la biodiversité. Cependant, il reste encore beaucoup à faire pour atteindre les objectifs de développement durable. Il faut continuer à améliorer les technologies, à promouvoir des modes de consommation plus responsables, et à renforcer la coopération internationale.

... et de la part de la population, il y a eu une prise de conscience de la nécessité de protéger l'environnement. C'est pourquoi, à partir de 1970, on a vu apparaître des lois et des réglementations de plus en plus strictes. Ces lois ont permis de limiter l'usage des produits chimiques, de contrôler les émissions des usines et des véhicules, et de protéger les zones sensibles. Ces mesures ont permis de réduire considérablement la pollution de l'air et de l'eau, et de préserver la biodiversité. Cependant, il reste encore beaucoup à faire pour atteindre les objectifs de développement durable. Il faut continuer à améliorer les technologies, à promouvoir des modes de consommation plus responsables, et à renforcer la coopération internationale.

... et de la part de la population, il y a eu une prise de conscience de la nécessité de protéger l'environnement. C'est pourquoi, à partir de 1970, on a vu apparaître des lois et des réglementations de plus en plus strictes. Ces lois ont permis de limiter l'usage des produits chimiques, de contrôler les émissions des usines et des véhicules, et de protéger les zones sensibles. Ces mesures ont permis de réduire considérablement la pollution de l'air et de l'eau, et de préserver la biodiversité. Cependant, il reste encore beaucoup à faire pour atteindre les objectifs de développement durable. Il faut continuer à améliorer les technologies, à promouvoir des modes de consommation plus responsables, et à renforcer la coopération internationale.

20 FEVRIER 2001

Communication de Raymond HAMELIN

Membre d'honneur

L'AVENIR DU PROGRÈS

Parler du *progrès* suppose que l'on définisse ce mot, entreprise moins simple qu'il n'y paraît. Ce n'est que dans les domaines scientifiques et techniques que l'on peut s'appuyer sur des critères objectifs. Il demeure néanmoins une large part de subjectivité dans l'appréciation du caractère positif d'un progrès objectivement reconnu. Cela explique les profondes divergences observées sur cette question.

Parler de *l'avenir* du progrès suppose que celui-ci a eu un passé, donc une histoire. Vaste question conduisant au constat que la notion moderne de " progrès " est relativement récente (XVIII^e siècle). Sa naissance et son développement coïncident avec ceux des écoles d'ingénieurs. Ce n'est pas un hasard. Les deux phénomènes sont des conséquences de " l'esprit des Lumières " et, surtout, de la première révolution industrielle.

L'analyse des interactions entre Science, Technologie et Société met en évidence le rôle moteurs des *Ingénieurs* (sous l'autorité des pouvoirs politiques et économiques) dans l'apparition, la concrétisation et le développement du progrès. La question de l'avenir de celui-ci concerne donc directement le monde des ingénieurs.

Pour un domaine technologique donné, la locomotion par exemple, l'avenir du progrès relève de la *prévision technologique*. Une vision globale de cette question montre qu'un progrès ne peut certainement pas se poursuivre selon le modèle exponentiel que l'on a vécu au XX^e siècle.

Cet exemple conduit à un essai de *conclusion* mettant surtout en évidence qu'il faut se garder de parler de " progrès " au singulier, comme le prétend abusivement le titre de cette communication.

Le texte intégral de cette communication est
déposé auprès de la bibliothèque de
l'Académie sous la référence
MSS.396

27 FÉVRIER 2001

Résumé de la conférence de M. Robert KANDEL PROBLÈMES DE CHANGEMENT CLIMATIQUE

Alors que le temps de la météorologie est toujours changeant, le climat représente ce qui ne change pas dans l'environnement atmosphérique, à ce qui est déterminé par les cartes géographiques et les lois de l'astronomie - les contrastes pôle-équateur-, est-ouest, terre-mer, les cycles diurnes et annuels. Le climat d'un lieu correspond aux propriétés statistiques de son environnement atmosphérique, établies sur une période de 30 ans, comprenant donc la variabilité interannuelle et même interdécennale.

Et pourtant, **les climats changent**. Depuis plus de deux millions d'années, les climats varient suivant les rythmes astronomiques des modulations faibles de la forme de l'orbite et de l'orientation de l'axe de rotation de la Terre. Sur un cycle long d'une centaine de millénaires se superposent des cycles de 40 et 21 millénaires ainsi que des fluctuations irrégulières plus rapides. A nos latitudes moyennes de l'Hémisphère Nord, le climat vacille la plupart du temps entre le froid et le très froid ; les intermédiaires interglaciaires, comme celui dont nous bénéficions depuis plus de 9.000 ans, n'ont jamais duré plus d'une quinzaine de millénaires.

Depuis le dernier recul des glaces, et plus particulièrement au cours du dernier millénaire, le climat semble avoir été relativement stable, avec toutefois des fluctuations non négligeables plus ou moins bien identifiées mais non expliquées.

Aujourd'hui, **la Terre se réchauffe**. Entre le dernier quart du XIX^e siècle et la fin du XX^e, la température moyenne à la surface du globe a augmenté de 0,7°C. Ce réchauffement n'a pas suivi une courbe de forme simple, et il s'est développé avec une texture géographique changeante. Le concept d'un " réchauffement global " est une schématisation, voire une caricature de la complexité de ces changements. En plus, il faut considérer l'évolution des précipitations, car pour fixer les possibilités d'existence des différentes formes de vie, la disponibilité de l'eau importe au moins autant que la gamme des températures.

Comment expliquer le changement climatique ? A l'échelle de temps du siècle, l'orbite et la rotation de la Terre ne changent guère, les continents et les bassins océaniques restent fixes. Sans oublier que certaines variations peuvent ne pas avoir de cause externe à proprement parler, on peut identifier comme causes possibles de changements climatiques, trois facteurs physiques qui contrôlent le climat " planétaire " : la luminosité du Soleil, l'effet " parasol " (réflexion d'une partie du rayonnement solaire), et l'effet de serre (piégeage d'une partie du rayonnement infrarouge thermique émis par la surface de la Terre, limitant la perte d'énergie vers l'espace). Des changements dans l'un ou l'autre de ces facteurs (ou dans les 3 à la fois) entraînent nécessairement un changement climatique. On identifie ainsi des " forçages " naturels - variations de la luminosité solaire, renforcement temporaire du " parasol " par des particules résultant d'éruptions volcaniques...

On identifie aussi des forçages " anthropiques " de changement climatique, en parti-

culier la modification de plus en plus importante de l'atmosphère par les activités industrielles et agricoles de l'homme : intensification de l'effet de serre par l'effet cumulé des émissions de dioxyde de carbone, de méthane et d'autres gaz à effet de serre, perturbation de l'effet parasol par les particules (aérosols) résultant des émissions de dioxyde de soufre, de particules de suie...

Depuis 1950, **les forçages anthropiques sont devenus plus grands que les forçages naturels**. Ils vont presque certainement dominer l'évolution du climat au cours du XXI^e siècle. Comment ces forçages vont-ils évoluer ? Cela dépend d'une part de la physico-chimie de l'atmosphère, d'autre part et surtout des choix politiques et économiques et des innovations technologiques qui affecteront les taux d'exploitation des carburants fossiles et l'extension des surfaces cultivées au cours du XXI^e siècle. Or, les choix politiques dépendent en partie de la perception, par l'opinion publique et par les décideurs, des risques de changement climatique, risques évalués à partir de projections climatiques. Pour faire une projection pour le XXI^e siècle, il faut travailler avec un scénario de l'évolution des forçages. Dans l'éventail des scénarios, certains (*business as usual*, que je traduis pas "laisser faire les affaires") supposent la non-prise ou la non-application de décisions limitant les émissions de gaz à effet de serre ; donc ils supposent implicitement que les décideurs ne croient pas aux risques climatiques ou n'en tiennent pas compte. D'autres scénarios supposent au contraire que les conséquences du scénario "laissez faire" font suffisamment peur pour que l'on réduise effectivement la modification anthropique : un processus de rétroaction de l'intelligence sur les activités de l'espèce, ce qui serait une première dans l'histoire de la vie sur notre planète.

Les modèles employés pour les simulations climatiques ne sont point des extrapolations ou des modélisations statistiques ; ils sont basés sur les lois de la physique. Cependant, ces modèles comportent nécessairement des schématisations liées à la nécessité de représenter à la fois des processus de transport de matière et d'énergie à l'échelle planétaire, et des processus de changement d'état de l'eau et d'interaction matière - rayonnement à des échelles beaucoup plus petites, parfois microscopiques. Des difficultés particulières apparaissent pour le traitement des couplages entre l'atmosphère et les océans, et entre l'atmosphère et le couvert végétal des terres émergées.

Il en résulte une fourchette d'incertitude très large dans les projections. Le consensus exprimé dans les projections du Groupe d'Experts Intergouvernemental sur l'Evolution du Climat (GIEC ou IPCC) reste bien flou : entre 1 et 6 degrés d'augmentation de la température moyenne à la surface du globe. Avec 1 degré de réchauffement, il s'agit de changements à peine plus forts que ceux observés depuis 1870 ; avec 6 degrés, d'une révolution climatique aussi importante que celle qui a mis fin à l'âge glaciaire. Malgré les énormes progrès dans l'observation et la modélisation du climat présent et dans la connaissance des climats du passé, nous restons dans l'incertitude quant à son évolution future. Nous ne savons pas calculer précisément la sensibilité du climat.

Cette incertitude, qui s'applique également au calcul de la sensibilité du climat à tout scénario d'hypothétiques variations solaires, découle en grande partie des difficultés de modéliser les rétroactions de la branche atmosphérique du cycle de l'eau. Des considérations simples sur les échanges d'énergie et d'eau à l'échelle planétaire montrent que le

réchauffement ne sera important que s'il y a une rétroaction positive " vapeur d'eau ", avec une augmentation de l'humidité atmosphérique amplifiant le renforcement de l'effet de serre par le gaz carbonique ajouté. La grandeur et le signe des rétroactions de la vapeur d'eau et des nuages dépendent de façon critique de la représentation (paramétrisation) des processus de condensation dans les modèles de circulation générale utilisés pour les simulations. Or, la comparaison des différentes simulations entre elles, ainsi que leur confrontation avec les observations, montrent de graves lacunes dans notre modélisation des propriétés physiques des nuages. De plus, ces incertitudes portent non seulement sur le calcul de l'évolution des quantités d'eau dans l'atmosphère mais aussi sur l'estimation des modifications des flux entre l'atmosphère et la surface, éléments du climat au moins aussi importants pour la biosphère que les températures.

Quand il s'agit de se préparer pour des changements attendus dans ces flux d'eau - évaporation, précipitation, ruissellement - il faut considérer explicitement leur distribution dans l'espace et dans le temps. La métaphore du renforcement planétaire de l'effet de serre n'est pas d'un grand secours. Cependant, le comportement des modèles de circulation générale reste relativement opaque, parfois même pour les spécialistes, et la divergence des simulations en ce qui concerne certains points clé, notamment les modifications de la répartition des précipitations et des risques d'événements extrêmes, peut soulever des doutes quant à leur utilité pratique. L'amélioration des modèles, condition nécessaire pour rendre plus crédibles leurs prédictions, repose sur l'approfondissement de nos connaissances des processus atmosphériques dans toutes les zones climatiques, et surtout au sein des nuages où les instruments aujourd'hui en orbite voient mal ou pas du tout.

La question de l'eau est vitale pour l'alimentation et la santé. Peut-on espérer sortir d'une situation de crise dans le Tiers Monde à l'horizon 2025, pratiquement demain ? Et comment tenir compte du fait qu'à l'horizon 2050, donc après-demain, le renforcement anthropique de l'effet de serre risque fort de changer la " donne " hydrologique ? Dès aujourd'hui, on peut être sûr de la réalité et de la gravité de ce risque, même si l'on ne sait pas encore la caractériser de manière détaillée.

6 MARS 2001

Conférence de M. Philippe GREFFET QUAND LE BRÉSIL ET LA FRANCE SE RENCONTRENT

Si, au sortir de cette salle, dans le cadre des interviews-trottoirs, vous demandez à un passant que vous aurez choisi au hasard : " *Pouvez-vous me citer une rencontre franco-brésilienne ?* ", neuf fois sur dix, il prendra un petit air entendu et il vous susurrera une ritournelle dont les paroles chantent le score de la finale de la coupe du monde de football de 1998 : " *Et un, et deux, et trois à zéro* ". Loin de moi l'intention de minimiser ce résultat, car il nous a valu et nous vaut toujours l'estime des peuples d'Amérique Latine pour lesquels le football est une affaire très sérieuse, à tous les niveaux de l'échelle sociale.

Il existe néanmoins des champs d'activité où les rencontres franco-brésiliennes ont été d'une autre valeur. Afin d'y voir plus clair, nous les regrouperons en trois grands ensembles : les rencontres fortuites qui sont le fruit du hasard, les rencontres politiques, les rencontres d'ordre intellectuel voire religieux, et nous achèverons notre propos sur les rencontres spirituelles au sens humoristique du terme.

Nous avons tous appris à l'école que le 12 octobre 1492, Christophe Colomb a découvert l'Amérique. Poussé par les négociants en épices (poivre, cannelle, noix muscade, gingembre, etc.) Colomb était chargé de trouver une route nouvelle pour les acheminer en France et en Europe car l'ancienne route de Marco Polo qu'empruntaient les caravanes n'était plus sûre, les Turcs, depuis quelque temps, avouant leur impuissance devant leur pillage systématique. Ayant lu l'ouvrage du cardinal d'Ailly intitulé " *Images du monde* " dans lequel l'auteur prétendait que la terre était ronde, il vint à l'idée de Colomb et de certains que nous appellerions aujourd'hui des " *sponsors* ", que si la terre était effectivement ronde, il serait donc possible d'atteindre les lieux de production des épices, à savoir l'Inde, Ceylan et l'Indonésie. D'où l'aventure de Colomb qui, en quittant l'Espagne, avait un but bien précis : rejoindre par la mer l'Inde et découvrir un autre chemin pour des produits si convoités. Au terme de son expédition, Colomb crut avoir réalisé son rêve et il baptisa ces nouveaux territoires " *les Indes Occidentales* ", leurs habitants les Indiens, et, jusqu'à sa mort, il semble ne point avoir été détrompé. Et pourtant, que de soucis cette barrière infranchissable a-t-elle créés ! Il faudra attendre Magellan qui, en 1520, trouve enfin le détroit qui porte son nom et permet de passer de l'Océan Atlantique à cette vaste mer qu'il baptisera Océan Pacifique. Malheureusement, Magellan sera tué aux Philippines et c'est son second, El Cano, qui, en 1522, accomplira donc le premier tour de la Terre.

* * * *

Cela, c'est l'histoire officielle. Aujourd'hui on pense, sans remonter à Hérodote qui parle de contrées lointaines à l'occident, que les Normands (les hommes du Nord, descendants des Vikings qui ont occupé la Sicile de 1061 à 1091) ont sans aucun doute abordé ces rives lointaines pour y développer un autre négoce, celui du pin-Brésil dont le tanin est si riche qu'il est importé depuis Saint Louis en France pour teindre de cramoisi les riches étoffes qui arrivaient de l'Asie. Cependant la motivation officielle au niveau des états et des

viles reste toujours l'or. C'est ce que formule José Maria de Héredia dans son sonnet " Les conquérants " quand il écrit :

*" Ils allaient conquérir le fabuleux métal
Que Cipango mûrit dans ses mines lointaines
Et les vents alizés inclinaient leurs antennes
Aux bords mystérieux du monde occidental ".*

Après tant d'autres dont l'histoire n'a pas gardé le souvenir, le 20 mars 1487, une caravelle confiée à un jeune amiral de 25 ans, Jean Cousin, quitte Dieppe avec une mission bien précise : " il est chargé par le Conseil de la ville de mener à bon port l'Etoile de la Mer " frétée par l'armateur Thomas Ladvature, le bien nommé, afin de " découvrir en Afrique des terres neuves au sud de la Côte de l'or ". A son bord, un chapelain Don Plumet, un médecin le Dr. Goujard et un écrivain de bord chargé du livre de bord Sajot. Le second est un jeune andalou, Vicente Yanez Pinzon, d'une famille d'armateurs de Palos qui, six ans plus tard, commandera la Ninã l'une des trois caravelles de C. Colomb.

Que s'est-il passé ? Erreur de navigation ? Problèmes météorologiques ? Toujours est-il que Cousin ne trouve pas le courant ni les alizés et pendant de longues semaines, l'" Etoile de la mer " va dériver jusqu'à toucher une terre inconnue. Ayant lu, lui aussi, l'ouvrage du Cardinal d'Ailly, Cousin se croit à Cathay (c'est le nom que Marco Polo avait donné à la Chine), mais les indigènes qui les accueillent pacifiquement ne correspondent pas à la description que Polo a fait des Chinois, car, au dire de Sajot qui le consigne sur le livre de bord : " Ce sont des hommes hauts et forts comme des Germains ".

Pressé d'en finir avec la mission qui lui a été confiée, Cousin repart un mois plus tard, il quitte donc cette terre que les habitants appelaient Maranhão, profitant de forts vents d'ouest en direction de l'Afrique, mais là encore il est déporté et dix ans avant Vasco de Gama, il découvre le cap de Bonne Espérance qu'il baptise le 10 août 1487, Cap des Trois Aiguilles. Il pressent que la route des Indes passe par là. Il y reviendra en 1489 et dix ans avant Vasco, il est celui qui a découvert le Natal, le Mozambique et surtout Calicut (aujourd'hui Koshikode) sur la côte ouest de l'Inde. Puis, il longe la côte africaine, arrive le 10 novembre dans la Baie des Tigres en Angola. Considérant alors que sa mission est remplie, il retourne à Dieppe où il est reçu en héros. Lors d'une réception officielle offerte par les échevins, le maire Louis Ribault déclara : " Je rends hommage aux découvertes faites par notre amiral en ces terres neuves qu'il appelle Brésil ", mais le Conseil décida de ne pas divulguer le journal de Sajot et sa relation de voyage, d'autant qu'il signalait avoir découvert la route des Grandes Indes. En bons Normands cupides, ils décidèrent de garder le silence et de ne point faire reconnaître leurs droits, ni, du même coup, ceux du roi de France. A l'appui de ces faits, il faut citer l'attitude de Pinzon qui, le 20 janvier 1500, soit trois mois avant Cabral qui est considéré à tort comme celui qui a découvert le Brésil, débarque avec trois caravelles au Cap Santa Maria de la Consolacion aux environs de ce qui est aujourd'hui Fortaleza. Remontant vers le nord en suivant la côte, Pinzon reconnaît le Maranhão où il avait débarqué avec Cousin 13 ans plus tôt. De retour en Espagne, il ne fera pas reconnaître ses droits ni ceux du roi, les croyant acquis à Cousin et au roi de France. Cette attitude en tous points conforme avec les propos du Conseil de Dieppe de 1487, provoque une philippique de M. de la Popelinière maire de Dieppe, qui déplore en 1581 " l'inconséquence de Cousin qui avait négligé en bon Normand, jaloux du profit de

mesures publiques pour l'assurance de ses desseins aussi hautains et généreux que ceux des autres, comme si c'était trop peu d'avoir commis déjà semblable faute, touchant les découvertes des nôtres en Afrique où les vaisseaux normands trafiquaient avant que les Portugais n'y eussent abordé ".

Il est curieux que ces faits soient ignorés des historiens. Certes le 17 juillet 1694, la flotte anglaise a bombardé l'amirauté de Dieppe et par voie de conséquence, a détruit les archives de navigation qui s'y trouvaient. Il n'empêche que tant de détails et de recoupements invitent à penser qu'une copie clandestine ou apocryphe du livre de bord tenu par Sajot a dû survivre au désastre. L'aventure de Cousin ne doit pas nous étonner car il est admis que les Normands avaient établi un véritable commerce clandestin du pin-Brésil, ainsi appelé parce que son tronc au soleil braisillait, c'est-à-dire était couleur de braise et permettait de teindre en rouge les étoffes qui, elles, venaient de l'Asie, et en particulier, de la Chine. Anchieta ne rapporte-t-il pas en 1504 qu'il a rencontré des trafiquants français à Bahia et Lopes de Souza d'ajouter quelques années plus tard qu'il a rencontré " *des jeunes filles claires de peau qui n'avaient rien à envier à celles de Lisbonne* ". Il ne semble pas toutefois que le mot Brésil vienne du vieux français " braisiller " que l'on trouvait dans l'expression " le pin braisille ", c'est-à-dire est couleur de braise car Marco Polo signale déjà l'existence de cet arbre qui, selon lui, serait originaire de Ceylan ou de Sumatra. D'autre part, le nom de cet arbre apparaît en France sous Saint Louis, en provenance d'Espagne où il aurait été introduit en 1221. Selon certains chercheurs, le mot viendrait d'une racine celte *bress* qui signifie bonne chance, prospérité, et serait aussi à l'origine du mot anglais *to bless*. Cette étymologie a l'immense avantage de justifier la présence de ce mot dans des lieux où ne pousse pas le pin en question, en Bretagne par exemple où l'on peut noter sur un portulan de 1480, une " *isola del Brazil* ".

Dans le cadre des rencontres fortuites, une autre aventure est digne d'intérêt, celle d'un autre navigateur normand, Paulmier de Gonneville, qui prend le large le 24 juin 1503 avec son navire " L'Espoir " pour tenter fortune en cachette des Espagnols et des Portugais qui sont dorénavant protégés dans leurs conquêtes par le traité de Tordesillas qui, sous le couvert du Pape et pour éviter tout conflit de préséance, attribue au Portugal les territoires qu'il pourrait découvrir à l'est d'une ligne fictive qui va de pôle à pôle à 370 lieues des îles du Cap Vert, et à l'Espagne, ceux qui se trouveraient à l'ouest de cette même ligne. Après un long voyage, Paulmier fait escale au sud du Brésil et établit des rapports cordiaux avec les Indiens Carijos. La coutume s'étant établie d'amener des indigènes en France afin de prouver la véracité des relations de voyage, Paulmier obtient que le cacique Arosca lui confie son propre fils Essoméricq âgé de 15 ans qu'il s'engageait à lui ramener dans vingt lunes après l'avoir instruit dans l'art de l'artillerie. Comme Télémaque avait son mentor, Essoméricq aurait son Namoa, homme sûr que le cacique avait désigné pour accompagner son fils et le protéger. Malheureusement Namoa mourut très rapidement du scorbut et son protégé fut si malade que Paulmier le considéra comme perdu et s'empessa de le baptiser. Fort heureusement Essoméricq guérit mais deux corsaires anglais, près de Honfleur, envoyèrent le navire par le fond. Paulmier et le fils du cacique furent sauvés mais le navigateur normand n'eut jamais les moyens de monter une nouvelle expédition, et jamais il ne revint au Brésil. Rongé par le remords, Paulmier fit donner à son protégé une excellente éducation, en 1521 il lui donna sa fille, Suzanne, en mariage et à sa mort, son nom, ses biens et son blason. C'est ainsi que l'Indien Essoméricq devint Seigneur

Paulmier de Gonneville, gentilhomme normand. En 1563, un mémoire fut présenté au pape Alexandre VII par un certain Jean Paulmier de Gonneville, prêtre indien de Lisieux. C'était le fils d'Essoméricq !

* * * *

Mais ce qui a marqué davantage encore les rencontres entre le Brésil et la France, ce furent deux rencontres politiques, à savoir deux tentatives colonisatrices menées avec l'appui total des gouvernements français : l'une, huguenote, la France antarctique, et l'autre, catholique, la France équinoxiale. Jean de Léry, dont la relecture par Rousseau donnera le jour à la théorie du " bon sauvage " a largement commenté la première tentative dans son ouvrage " Les aventures de la France au Brésil " publié en 1578 et qui aura le mérite de faire entrer le Brésil dans notre littérature et de le mettre à la mode dans toute l'Europe. Les Portugais s'étaient installés à Bahia et à Recife qui étaient plus près de l'Europe. Profitant de ce relatif désintérêt pour des terres plus australes, Villegaignon protégé par l'amiral de Coligny qui cherchait des terres refuges pour le cas où les huguenots seraient dans l'obligation de s'exiler, débarque sur un îlot de la baie de Guanabara qu'il fortifie ; en outre, il pactise avec les indigènes et s'installe, durablement. C'était sans compter sur la collusion du pape, soucieux de faire respecter le traité de Tordesillas et de la reine Catherine du Portugal qui envoya l'amiral Estacio de Sà pour l'expulser. Les Portugais y arriveront, non sans mal, car les Indiens avaient pris le parti de Villegaignon et, le 20 janvier 1567, ils sont à même de fonder une nouvelle ville qu'ils appelleront Rio, parce qu'ils se croyaient à l'embouchure d'un fleuve comme le Tage, de Janeiro, car tout cela se passait en janvier.

La seconde rencontre politique fut plus impressionnante. Fin avril 1611, le Père Léonard de Paris, provincial des Capucins du Faubourg Saint Honoré, réunit son chapitre pour lire une lettre de la régente Marie de Médicis, au nom du roi son fils Louis XIII, qui sollicitait la protection du Supérieur, en vue de la fondation d'une communauté de leur ordre, dans l'île de Maranhão au Brésil, liée à une entreprise de colonisation qu'elle souhaitait protéger. Dans la première moitié du XVI^e siècle, corsaires, pirates, navigateurs malouins ou normands, venaient en fraude chercher le fameux bois du pin-brésil et pratiquaient avec les Indiens une politique tenace de rapprochement. L'histoire a retenu les noms de deux de ces Français, Jacques Riffault et Charles de Vaux qui, après avoir fait naufrage, avaient installé en 1594 une factorerie au Maranhão. Désireux de coloniser ces terres, ils étaient venus en France pour plaider leur cause et les rapports qu'ils avaient établis, notamment sur la fertilité et la richesse du sol, avaient persuadé la régente d'intervenir. C'est ainsi que Marie de Médicis demanda à Daniel de la Touche, seigneur de la Revardière, de conquérir ces terres pour la couronne. Partie de Cancale le 19 mars 1612, l'expédition arrive à bon port le 6 août de la même année avec trois vaisseaux sur lesquels ont pris place quelques centaines de volontaires et trois capucins à qui nous devons la relation de ce voyage. Mêmes causes, mêmes effets. Poussés par le Pape, les Portugais attaquent les Français et obtiennent leur reddition après un siège qui dura une année.

Ce qui surprend aujourd'hui c'est que, malgré la brièveté de ces deux tentatives, les Brésiliens en aient conservé pieusement le souvenir puisqu'un îlot de la baie de Rio porte toujours le nom de Villegaignon et que le buste de la Revardière trône en plein centre de São Luis de Maranhão dont le nom même est un hommage à la défunte France équinoxiale !

* * * *

L'influence de la France dans le domaine de la pensée, voire de la religion, a pris des aspects qui nous laissent pantois. Lors de mon premier voyage au Brésil en 1953, mon regard fut attiré par un immense portrait en pied d'une danseuse nue qui recouvrait toute la façade d'un grand théâtre de Rio et surtout par son nom qui brillait, si j'ose dire, en lettres de feu : Jeanne d'Arc. J'appris par la suite, après avoir rencontré moult Brésiliens qui se prénommaient Platon, Aristote, Victor Hugo, Chateaubriand, Lénine, etc. qu'il s'agissait d'une vieille pratique du culte des grands hommes particulièrement chère au positivisme.

Né de l'influence confuse d'une spiritualité vague entretenue par l'œuvre de Hugo et le " Traité des sensations de Condillac ", l'intelligencia brésilienne s'était trouvé un maître à penser avec Lamennais dont " Les paroles d'un croyant " publié en 1832 était devenu le livre de chevet. Avec lui, commence une entreprise de dissolution de la spiritualité qui prêche notamment la séparation de l'Eglise et de l'Etat, et qui lui valut la condamnation de Rome. La pensée brésilienne évolue alors vers un naturalisme à la Renan, voire un scientisme, et peu à peu le positivisme d'Auguste Comte, grâce à un certain nombre de scientifiques, va s'imposer durablement.

Pour Comte, on s'en souvient, l'humanité a dépassé l'état métaphysique ou théologique pour atteindre l'état positiviste qui se caractérise par le triomphe des idées et des connaissances positives fondées sur une attitude rationnelle et scientifique. C'est le contenu du système de " philosophie positive " publié par Comte en 1854 qui débouchera sur une religion de l'humanité. Pourquoi fallait-il que le Brésil devînt la terre sainte du positivisme ? Pourquoi cette religion devenue obsolète dans le pays où elle est née, continue-t-elle de se pratiquer dans les temples de Rio de Janeiro et de Porto Alegre ? C'est le plus grand mathématicien brésilien du XIX^e siècle, Benjamin Constant Botelho de Magalhães, professeur à l'Ecole centrale et à l'Ecole de guerre de Rio qui en fut l'initiateur parmi un groupe d'étudiants et de pédagogues sensibilisés à la pensée française de la deuxième moitié du siècle. C'est en 1876 qu'ils fondent l'Association Positiviste du Brésil. En fait, à l'origine de cet engouement, se trouve un mouvement d'intellectuels qui militent pour l'abolition de la monarchie impériale et pour la fondation d'une république. Leur initiative sera du reste couronnée de succès puisque l'empereur va abdiquer en 1889 et que la constitution de 1891 sera d'inspiration positiviste en s'opposant au parlementarisme au profit d'un régime présidentiel qui est toujours en vigueur aujourd'hui et en établissant une rigoureuse séparation de l'Eglise et de l'Etat. Aujourd'hui encore, le positivisme est une religion pratiquée par un certain nombre d'intellectuels. En outre, cette religion a marqué la vie des Brésiliens en inscrivant les deux tiers de la devise de Comte sur leur drapeau national : " Ordre et progrès ".

Outre le culte des grands hommes que respecte sans le savoir le peuple en baptisant ses enfants, le positivisme a marqué de son sceau une politique humanitaire volontariste, notamment en poussant l'Etat à abolir l'esclavage et à créer un Service de protection des Indiens qui fonctionne encore de nos jours. Si les Français, dans leur ensemble, ne prennent pas au sérieux le positivisme brésilien, c'est surtout à cause du culte rendu à Clotilde de Vaux, " déesse universelle " à laquelle est dédiée la chapelle de l'Humanité sise à Paris, dans un appartement du 5 de la rue Payenne que les Brésiliens ont acheté.

En 1844, Clotilde a 29 ans. Abandonnée par son mari, tuberculeuse au dernier degré,

elle vit chez ses parents, et son frère, élève de Comte à l'Ecole Polytechnique, la présente à son professeur. Comte, séparé de son épouse, a plusieurs fois frôlé la folie. Il a 17 ans de plus que Clotilde mais cela ne l'empêche pas de s'éprendre d'elle et de sacraliser le fauteuil où elle s'assoit (fauteuil dont la reproduction se trouve sur l'autel des temples orientés selon la ville sainte : Paris). Ce sera un amour chaste qui ne durera que deux ans puisque Clotilde mourra en 1846. Les disciples brésiliens recueilleront 181 lettres qui constituent ce qu'ils appellent la " correspondance sacrée ". Clotilde devint alors " Vierge-Mère " de la religion positiviste et l'incarnation de l'humanité. Naît alors la fameuse devise positiviste dont une partie orne le drapeau brésilien : " l'amour par principe, l'ordre pour base et le progrès pour but ". Naît aussi un nouveau calendrier qui part de l'an 1 en 1789. Il comprend treize mois dédiés aux grandes figures de l'humanité : Homère, Charlemagne, Shakespeare, Bichat, etc. divisés en 28 jours, consacrés à d'autres personnalités dont bon nombre de femmes.

Après cette " dé catholicisation " des élites, une récupération du catholicisme ne tarda pas à se manifester. Elle fut notamment l'œuvre d'un jeune positiviste converti, Julio Cesar de Moraes Carneiro qui devint le Père Julio Maria en 1888 et dont les sermons à la Caton se terminaient toujours par un vibrant " *catholicisons le Brésil* ". Dans son sillage qui provoqua la conversion de nombreux intellectuels, se développa l'influence des grands penseurs catholiques français : Maritain, Bloy, Péguy, Bergson, Claudel, et dans les années trente ce fut l'éclosion d'œuvres et d'associations populaires d'action catholique. Mais le drame résidait surtout dans le manque tragique de prêtres, ce qui explique que le clergé brésilien fit appel au clergé français qui répondit favorablement à sa demande. Les Lazaristes ouvrirent de petits séminaires, les Dominicains de Toulouse exercèrent leur apostolat dans le Goias auprès des Indiens Xingus, les filles de la Charité de Sainte Louise de Marillac eurent jusqu'à 190 établissements et 1.500 religieuses sur le terrain, et l'ordre de Saint Vincent de Paul dès 1897 avait ouvert 18 écoles.

En conséquence des persécutions religieuses qui suivirent en France la séparation de l'Eglise et de l'Etat, les congrégations, chassées de leur pays d'origine, ont trouvé pour la plupart refuge au Brésil. C'est par centaines qu'il faudrait les citer et l'une des conséquences les plus marquantes de cette invasion pacifique fut le développement de l'enseignement de la langue française par les soeurs de N. D. de Sion, N. D. du Rosaire, etc. pendant que les Sacramentines de Valence ouvraient des hôpitaux et les Ursulines des Universités. Le rapport d'une commission officielle du gouvernement français après la guerre notait : " *On rencontre dans toutes les régions d'Amérique Latine les anciennes élèves des congrégations de femmes qui enseignent notre langue, notre histoire et notre littérature. Elles sont femmes d'ingénieurs, d'avocats, de médecins, lisant nos livres aussitôt parus, entretenant à leur foyer le goût de notre pays. Notre langue est la première, et plus souvent la seule, qu'après leur langue elles parlent à leurs enfants* ".

Il est un autre domaine où la France a joué un rôle précurseur, c'est celui du journalisme. En 1827, chassés pour des raisons politiques, certains journalistes s'exilèrent volontairement et s'installèrent au Brésil avec leurs rotatives. Ce fut notamment le cas de Pierre Plancher qui fonda le " Journal du Commerce " qu'il publia à Rio en français jusqu'en 1890. Ce qui est plus original, c'est la démarche de Pharoux, un ancien soldat de Napoléon qui débarqua un jour au Brésil avec une cinquantaine d'artisans français qui amenèrent en

Amérique du Sud les secrets de la cuisine française, de l'hôtellerie, de l'horticulture, de l'architecture, de l'ingénierie ou de l'organisation des magasins qui ont fait de la rue Ouvidor à Rio une véritable réplique de la rue Vivienne. C'est au paysagiste Racine que Buenos Aires et Montevideo doivent leurs magnifiques quartiers résidentiels de Palermo et Carrasco, c'est à Vauthier que Recife doit toujours son superbe théâtre, c'est à Binot que Petropolis doit ses jardins impériaux et à Landowski que Rio doit le magnifique Christ du Corcovado. Il nous faudrait, pour être plus complet, citer encore l'Ecole des Mines d'Ouro Preto fondée par l'ingénieur français Gorceix, et les longs séjours de La Condamine qui parcourut l'Amazonie à pied et en rapporta le curare et le caoutchouc, et de Saint Hilaire qui créa en 1816 le jardin botanique de Rio et ramena en France un catalogue exceptionnel de 18.000 espèces animales et 7.000 végétales ! Pasteur n'est jamais allé au Brésil mais c'est un de ses disciples, Oswaldo Cruz qui a vaincu la fièvre jaune, et c'est Charles Mérieux qui, en vaccinant des millions d'individus contre une forme très grave de méningite, a sauvé le Brésil d'un véritable désastre national.

Deux anecdotes marquent de façon pittoresque ces rencontres entre le Brésil et la France. L'une concerne le Prince de Joinville, troisième fils de Louis-Philippe qui abandonna la tragédienne Rachel pour épouser en 1843 Francesca, la sœur de l'empereur qu'il avait connue lors d'une escale du navire qui devait ramener en France les cendres de Napoléon. L'autre, aux conséquences économiques non négligeables, concerne la Marquise d'Orvilliers, épouse du gouverneur français de la Guyane et un sieur Palheta, brésilien qui séjourna quelque temps à Cayenne. On prête à ce couple des relations plus qu'amicales et, à son retour au Brésil, il aurait demandé à sa belle de lui offrir quelques plants de caféier que son gouverneur de mari avait fait venir d'Arabie pour voir s'ils s'acclimateraient en Guyane. On sait ce qu'il advint par la suite de cet essai qui orienta l'économie du pays pendant de longues années.

* * * *

La question qui se pose après cet inventaire bien évidemment partiel des points de rencontre entre la France et le Brésil est la suivante : en quoi l'idiosyncrasie de ces deux pays peut-elle expliquer cette situation exceptionnelle ?

Ce qui est évident et saute aux yeux de l'observateur avisé, c'est que la France et le Brésil ont des structures de pensée assez proches les unes des autres. Comme le Français, le Brésilien a de l'humour, c'est-à-dire qu'il rit des autres mais qu'il est capable aussi de rire de lui-même. N'ont-ils pas l'habitude de dire en plaisantant : "*Le Brésil c'est le pays de demain, malheureusement demain c'est férié*". Ils disent aussi : "*Le Brésil est un pays jeune et qui le restera toujours*".

Comme nous avons nos Belges, ils ont leurs Portugais qu'ils traitent de la même manière, le Portugais jouant toujours le rôle de l'idiote du village. Les bonnes histoires tournent autour de cette sottise. L'exemple le plus net est celui de João qui attend son ami Joachim à la douane de Rio. Depuis une heure les deux amis essaient de prendre patience et João dit à son ami : "*Je mangerais bien quelque chose car je n'ai pas eu le temps de déjeuner ce matin. Viens, on a une spécialité ici, c'est le "chien chaud" que les Français appellent le "hot dog"*". Le marchand prépare donc pour Joachim un chien chaud et Joachim, inquiet, ouvre le petit pain, regarde la saucisse et dit : "*On ne pourrait pas me*

donner une autre partie de l'animal ".

Nous les Français, nous avons eu Coluche, un amuseur public qui décida un jour de se présenter comme candidat à l'élection présidentielle. Quand les sondages révélèrent qu'il aurait pour le moins 20 à 25% des voix au premier tour, il prit peur et retira sa candidature. Cacareco fit à São Paulo la même démarche, mais à la différence de Coluche, il persista et fut élu au premier tour avec 57% des voix. Malheureusement, Cacareco n'a jamais pu occuper le siège de maire parce que Cacareco c'était le nom du rhinocéros du jardin zoologique de la capitale. Cet esprit, on le retrouve dans la presse brésilienne qui s'en donne à cœur joie et n'hésite pas à critiquer les grands de ce monde. Un jour, le président du Brésil rendit visite à l'état qui porte le nom d'Espirito Santo. Le lendemain, l'un des plus grands quotidiens de Rio titrait sur huit colonnes : *" Le Président est allé visiter l'esprit saint. Quel dommage que cela n'ait pas été le contraire ! "*

Les mêmes histoires, les mêmes anecdotes font rire les Brésiliens et les Français. Ce sont les histoires un peu misogynes que personnifient les femmes au volant. La plus classique est la plus courte, il s'agit de l'épouse d'un homme qui conduit sa voiture, elle lui dit : *" Passe-moi le volant chéri, tu seras un ange "*, ou bien des anecdotes qui s'inspirent de la vie de tous les jours et qui tendent à critiquer la politique du pays. Ce fut le cas du Maréchal Lott, ministre de la défense nationale, qui représenta le Brésil en pleine crise économique, avec une inflation galopante, aux obsèques de Pie XII et à l'avènement de Jean XXIII : le Maréchal arrive à Rome et le Pape passe aussitôt de 12 à 23 !

Il est un domaine où, il y a cinquante ans, nous pensions que les Brésiliens se différenciaient nettement des Français, c'était l'honnêteté des hommes politiques. On trouvait curieux et tout à fait anormal qu'un Adhémar de Barros, le célèbre politique de l'état de São Paulo, pût déclarer sans être inquiété : *" Je vole mais j'agis "*, sous-entendu, *" Je vole vous le savez tous, mais je construis des ponts, je trace des routes, etc. tandis que mes adversaires politiques volent autant que moi et ne réalisent rien "*. Hélas, les Français se sont révélés capables d'en faire autant et, tout récemment, le pouvoir judiciaire a souligné la malhonnêteté de nos compatriotes quand on leur donne un mandat politique.

Il y a quelques décennies, la langue française était enseignée dans de nombreux collèges religieux et les Alliances Françaises qui l'enseignent aux adultes étaient les plus importantes du monde. C'est que, comme on l'a vu plus haut, la séparation de l'Eglise et de l'Etat qui a conduit le gouvernement français à bannir de son territoire un nombre impressionnant de religieux, a favorisé cette présence de la culture française, c'est aussi que les Brésiliens sont conscients que le monolinguisme que prônent les partisans du tout en anglais mène tout droit à la perte de l'autonomie. Le français a donc joué et continue de jouer le rôle d'un antidote. Il ne manquait à la France que d'entrer dans le club fermé des champions du monde de football pour que le bon peuple nous accorde quelque intérêt. Voilà qui est fait et bien fait.

Ayant ouvert cette communication sur la coupe du monde du football 1998, je vais la fermer sur une autre coupe du monde, celle de 1958 qui se jouait en Suède et où la plus fameuse des équipes de France rencontrait le Brésil bien avant la finale. Nous étions bien installés dans notre nouvelle maison de France : un édifice de dix étages avec ses vitres

pare-soleil vertes, son restaurant en plein ciel et son magnifique théâtre au sous-sol, et surtout sa climatisation qui, dans une ville où la température est toute l'année aux alentours de 30 degrés, n'est pas du luxe. La télévision n'existait pas encore et les brésiliens suivaient le match, l'oreille collée à leurs transistors. Pour notre malheur, le fameux Fontaine mit deux buts (dans toute l'Amérique latine, le but se dit goal) dans les dix premières minutes et dès lors, ce furent les menaces par téléphone jusqu'à ce qu'un jeune artiste du ballon rond qui s'appelait Pelé dynamise son équipe qui gagna finalement le match par 5 à 2. Et c'est alors que nous vîmes arriver devant notre belle maison, des centaines de Brésiliens qui scandaient : " Deux goals, deux goals, **deux goals** " qu'ils s'efforçaient de prononcer à la française : " de Gaulle, de Gaulle ".

■ **Quand je vous disais que ce peuple est plein d'esprit.**

13 MARS 2001

Résumé de la conférence de Mme Nadine GELAS L'UNIVERSITÉ DE LA MODE

Une Université de la Mode : Pourquoi ?

La mode a pendant longtemps été considérée comme trop futile pour être étudiée et enseignée à l'Université.

Pourtant, la mode, sous ses différents aspects, a, dans notre société, une très grande importance :

- culturelle,
- économique.

C'est particulièrement vrai pour Lyon et la Région Rhône-Alpes qui a une histoire textile et qui dispose actuellement de nombreux atouts dans ce domaine.

A partir du moment où l'Université cherche à prendre en compte les phénomènes de la société moderne et à s'ouvrir à son environnement, elle ne peut que s'intéresser à la mode.

Une Université de la Mode : Comment ?

Objectif : former des cadres de haut niveau pour les entreprises de mode.

Contenu : il est fondé

- sur la transversalité (des étudiants, des enseignants, etc...).
- sur une pédagogie active qui a amené l'Université de la Mode à assurer un rôle d'animation dans la ville (café de la mode, défilés, etc...).

Bilan :

- une formation encore unique et recherchée avec un développement international important et difficile.
- l'apparition d'initiatives multiples pour valoriser la mode à Lyon...

20 MARS 2001

Communication de Jean NORMAND
Membre correspondant

DEUX ASPECTS PEU CONNUS DE L'ŒUVRE SCIENTIFIQUE DE CLAUDE BERNARD

On doit rappeler ici d'emblée que le 1er juin 1869, Claude Bernard était élu comme membre associé de l'Académie des Sciences, Belles-Lettres et Arts de Lyon par 26 voix sur 36 votants.

Il y a plus de 40 ans que je travaille dans une Université qui s'est donné avec ambition le patronage illustre de Claude Bernard bien que celui-ci n'ait pu, en 1877, assister à l'inauguration de la Faculté de Médecine de Lyon. J'ai donc été imprégné de la pensée bernardienne en tant que médecin - "*La médecine ne s'achève pas à l'hôpital*" (1) - et comme enseignant en se rappelant la belle sentence universitaire : *Doceo ut discam, J'enseigne pour apprendre.*

1 - Les précurseurs de l'Introduction à l'étude de la Médecine expérimentale

On lit dans bien des exégèses de la pensée de Claude Bernard que l'Introduction est une rupture, une révolution sortie toute armée du cerveau de son créateur telle Pallas Athéna. C'est faire abstraction de façon trop rapide de tout ce qui et de tous ceux qui ont précédé Claude Bernard. D'ailleurs Claude Bernard écrit à propos des grands hommes : "*Je pense que dans l'influence particulière qu'ils ont sur les sciences, ils sont toujours et nécessairement plus ou moins fonction de leur temps*" (1). De façon encore plus précise, Claude Bernard écrit encore : "*Les grands hommes ont été comparés à des géants sur les épaules desquels sont montés des pygmées qui cependant voient plus loin qu'eux*" (1) paraphrase presque littérale du texte de Newton dans une lettre célèbre à Robert Hooke du 5 février 1676 dans laquelle Newton rappelle que s'il a vu si loin, c'est qu'il se tenait sur des épaules de géants : "*If i have seen further it is by standing on the shoulders of giants*" (*) (2). Dans le but de mieux comprendre le cheminement de la pensée de Claude Bernard, il est intéressant de chercher les influences qui l'ont conduit à l'affirmation de sa pensée, à la rédaction de l'Introduction et à la genèse d'une œuvre qui marque l'histoire de la méthodologie scientifique et ainsi à mieux mettre en valeur la part propre du génie de l'auteur.

Il est difficile de dépister tout ce qui a fait la pensée d'un homme : éducation, lectures, environnement de son temps et réflexion personnelle mais on peut s'appuyer sur un certain nombre d'éléments. Tout d'abord les noms cités dans l'Introduction. Leur nombre témoigne de l'érudition de Claude Bernard. Le plus souvent cité - et ce n'est pas un hasard - est celui de Bacon. Nous y retrouvons bien entendu les noms de Zimmermann et de

(*) Grâce à la sagacité et à la courtoisie de notre collègue le Professeur Pacaut, nous savons qu'en réalité ce texte est trouvé pour la première fois chez Grégoire de Chartres au XIIème siècle français.

Magendie. Puis le contenu de la bibliothèque de Claude Bernard témoignage de ses lectures, qui est connu par le catalogue des livres composant la bibliothèque scientifique de Claude Bernard (3) (4) lors de la vente du 5 juin 1878 soit 4 mois après sa mort. Les experts étaient les Baillère qui avaient édité toute l'œuvre de Claude Bernard. Existe également un registre catalogue alphabétique de la bibliothèque (avec 1275 titres) dont fait mention Justin Godard dans son ouvrage "Les reliques de Claude Bernard" (5). On y trouve quelques ouvrages de littérature et de philosophie (Lucrèce, Montesquieu, Molière) mais essentiellement des ouvrages scientifiques où domine la physiologie notamment les ouvrages de Haller. La philosophie des sciences est bien représentée avec Bacon, Helvétius, Leibniz et Descartes ainsi que les contemporains de Claude Bernard : Auguste Comte, Spencer, Taine, Ampère et Chevreul. Georges Barral dans sa biographie de Claude Bernard de 1889 indique que Descartes fut son auteur favori. " *Il aimait à le citer et prétendait qu'il devait à la méditation et à l'application des règles du Discours de la méthode le succès de ses recherches* ". (6) La dernière chose est l'environnement scientifique de son temps - comme Claude Bernard le dit explicitement - avec dans la décennie 1860 quatre enrichissements majeurs des connaissances scientifiques ; Darwin et l'origine des espèces, Pasteur et la réfutation de la génération spontanée, Mendel et la naissance de la génétique, enfin le statut de la médecine expérimentale. Nous ajouterons les subtiles correspondances que l'on peut retrouver entre les écrits de Claude Bernard et quelques hommes précurseurs des idées de l'Introduction. Trois noms méritent à notre sens une exégèse plus poussée quant à leur préparation à l'œuvre de Claude Bernard. Ce sont ceux de Zimmermann, de Diderot et de Magendie. Les deux premiers vivaient au XVIII^e siècle, quant à Magendie, il était le prédécesseur de Claude Bernard dans la chaire de Médecine du Collège de France.

Le nom de Georges Zimmermann et la référence à son " *Traité de l'Expérience* " de 1773 (7) sont cités dans le premier chapitre de l'Introduction. Zimmermann naît en 1728 dans le canton de Berne. En 1751, il est Docteur en Médecine de l'Université de Göttingen présidée par Haller. Il s'établit comme médecin à Berne et conquiert rapidement une renommée européenne. Il devient le médecin du Roi d'Angleterre à Hanovre, soigne Frédéric II de Prusse, devient l'ami de Tissot l'hygiéniste suisse qui écrira après la mort de Zimmermann en 1795 sa biographie (8). Il est célèbre par plusieurs ouvrages : le " *Traité de la solitude* " en 1756 où il apparaît comme un émule de Jean-Jacques Rousseau avec les germes évidents de son hypocondrie, les " *Considérations sur l'orgueil national* " de 1758, prémonitoire quant à la société française. " *La lumière et l'esprit philosophique répandus partout, les vices qu'ils ont fait apercevoir dans la façon de penser actuelle, les assauts livrés aux préjugés indiquent dans les opinions une hardiesse qui annonce une révolution qui, si elle dégénère en une audace criminelle, coûtera aux uns leurs biens, aux autres leur liberté et à d'autres leur vie* ", texte qui témoigne de la lucidité de l'auteur. Le plus important ouvrage de Zimmermann est le " *Traité de l'Expérience* " en général et en particulier dans l'art de guérir (7) paru en 1763 et dont le succès est témoigné par les 6 éditions parues en français de 1774 à 1861. Dans le chapitre III du livre premier intitulé De la vraie expérience, Zimmermann écrit : " *Une expérience diffère d'une simple observation en ce que la connaissance qu'une observation nous procure semble se présenter d'elle-même ; au lieu que celle qu'une expérience nous fournit est le fruit de quelque tentative que l'on fait dans le dessein de voir si une chose est ou n'est point. Un médecin qui considère tout le cours d'une maladie avec attention fait donc des observations et celui qui, dans*

une maladie, administre quelque médicament et prend garde aux effets qu'il produit, fait une expérience. Ainsi le médecin observateur écoute la nature, celui qui expérimente l'interroge ". Il faut rapprocher ces lignes de ce qu'écrit Claude Bernard dans le chapitre premier de l'Introduction intitulé De l'observation et de l'expérience. Il cite Cuvier qui démarque Zimmermann : " *L'observateur écoute la nature, l'expérimentateur l'interroge et la force à se dévoiler* " puis il indique : " *l'expérience est une observation provoquée dans le but de faire naître une idée... l'observateur ne raisonne plus, il constate ; l'expérimentateur au contraire raisonne et se fonde sur les faits acquis pour en provoquer rationnellement d'autres* " et Claude Bernard montre qu'il y a deux observations dans l'expérience, l'une initiale éventuellement fortuite, l'autre terminale réunie par l'interprétation intellectuelle, à partir de l'hypothèse initiale. C'est la règle de Claude Bernard : l'expérience doit confirmer l'hypothèse ou la détruire.

Malgré la pertinence de l'analyse de Zimmermann entre observation et expérience, la richesse intellectuelle de l'Introduction est on le voit, sans commune mesure avec le Traité de Zimmermann d'autant que celui-ci au fil des pages s'égare entre le fait expérimental et l'expérience acquise par le temps ou le travail. Plus loin Claude Bernard cite Goethe (9) : " *l'expérience devient la seule médiatrice entre l'objectif et le subjectif* " pour aboutir au déterminisme expérimental.

Le deuxième nom qu'il faut citer à propos des précurseurs de l'Introduction est celui de Diderot. Jean Mayer dans l'édition critique des " *Eléments de Physiologie* " publiée en 1964 (10) écrit : " *On n'a pas manqué de comparer les Pensées sur l'Interprétation de la Nature et l'Introduction à l'étude de la Médecine Expérimentale sous le rapport de la méthode d'assimiler l'expérience de l'inversion conseillée par Diderot à la contre-épreuve de Claude Bernard. On aurait pu remarquer aussi entre les deux penseurs une conformité essentielle de doctrine* ". Claude Bernard est un des rares grands esprits du XIX^e siècle avec Auguste Comte en France et Goethe en Allemagne à apprécier Diderot. On sait que Diderot, élève de la philosophie expérimentale anglaise de Bacon, a été conduit dans sa recherche du sens moral de l'homme à approfondir son étude de la biologie. Sa culture biologique est majeure comme en témoigne la longue liste de ses lectures établie par Wilson dans sa monographie exhaustive sur Diderot (11). Diderot est en effet acquis depuis longtemps à la méthode scientifique expérimentale. Dès 1748, dans le roman licencieux " *Les bijoux indiscrets* ", le rêve du Sultan Mangogul décrit l'apparition du géant expérience qui fait écrouler le portique des hypothèses. Les " *Pensées sur l'interprétation de la Nature* " (12) composées au cours de l'année 1773 en marge de l'Encyclopédie sont pour Diderot une sorte de manuel pour les chercheurs comme le rappelle la phrase d'introduction : " *Jeune homme, prends et lis* " et la citation du " *De Rerum natura* " de Lutèce : " *Quae sunt in luce tuemur e tenebris* " - des ténèbres nous pouvons voir ce qui est à la lumière - Près d'un siècle avant Claude Bernard qui codifiait la méthodologie de la recherche expérimentale : observation, hypothèse, expérience, Diderot écrit dans la Pensée 15 des " *Pensées sur l'interprétation de la Nature* " : " *Nous avons trois moyens principaux : l'observation de la nature, la réflexion et l'expérience. L'observation recueille les faits, la réflexion les combine, l'expérience vérifie le résultat de la combinaison. Il faut que l'observation de la nature soit assidue, que la réflexion soit profonde et que l'expérience soit exacte. On voit rarement ces moyens réunis. Aussi les génies créateurs ne sont-ils pas communs* ". L'esprit scientifique de Diderot repose sur les mêmes principes qui apparaissent

dans la philosophie expérimentale de Claude Bernard. Les derniers écrits de Diderot, notamment les "Éléments de Physiologie" traduisent son incertitude, son embarras devant le fatalisme et son refuge dans une attitude stoïcienne. Elle annonce ce qu'écrira Claude Bernard dans ses "Leçons sur les phénomènes de la vie commune aux animaux et aux végétaux" (13) : *"Le déterminisme fixe les conditions des phénomènes : il permet d'en prévoir l'apparition et de la provoquer lorsqu'ils sont à notre portée. Il ne nous rend pas compte de la nature, il nous en rend maître. Le déterminisme est donc la seule philosophie scientifique possible"*.

A côté de ces subtiles et étonnantes correspondances entre les pensées de Diderot et de Claude Bernard, s'ajoute le fait suivant : nous savons par le témoignage de Georges Barral (14) que Claude Bernard avait projeté une édition critique des "Éléments de Physiologie" de Diderot. Georges Barral (1842-1913) était un écrivain scientifique. Son père était un familier du monde scientifique et éditeur d'Arago. G. Barral connaissait bien Claude Bernard. Il a écrit en 1889 une biographie de Claude Bernard (6), une préface à la pièce "Arthur de Bretagne" de Claude Bernard (15) - il avait reçu des mains de celui-ci le manuscrit de la pièce - et surtout un texte apportant des précisions quant à l'intérêt de Claude Bernard pour Diderot et notamment les "Éléments de Physiologie". On sait que ceux-ci, écrits de 1778 à 1780 par Diderot sont une tentative de rédaction d'une histoire naturelle et expérimentale de l'homme selon Naigeon disciple et exécuteur testamentaire de Diderot (16), et sont très proches des "*Elementa Physiologiae Corporis Humanis*" de Haller publiés entre 1757 et 1766. Georges Barral (14) relate en 1900 ses visites régulières le dimanche matin auprès de Claude Bernard au 40 de la rue des Ecoles : *"Nous passions à Diderot et aux notes physiologiques qu'il a laissées...Je lisais ces dernières lentement et également à haute voix. Claude Bernard écoutait attentivement, tisonnant en hiver au coin du feu, respirant en été devant la fenêtre ouverte les fleurs que je lui apportais. Il m'interrompait fréquemment pour dire : ceci est une erreur et voici pourquoi - Diderot a bien vu - Diderot se trompe mais il ne pouvait faire autrement par suite de l'état arriéré de la physiologie de son temps - ceci est véritablement une vision - ceci est mieux encore, c'est une prévision. J'écrivais ces remarques"*. Cet ouvrage projeté devait s'intituler la Physiologie de Diderot mise en ordre, annotée et publiée par Claude Bernard et Georges Barral. Il devait être précédé d'une notice sur Diderot jugé au point de vue scientifique physiologique. A la mort de Claude Bernard en 1878, le tiers de l'ouvrage était rédigé. Georges Barral mourut avant de le terminer.

Il faut préciser par ailleurs que si l'œuvre de Diderot était disponible pour Claude Bernard, la lecture par Claude Bernard des "Éléments de Physiologie" de Diderot est postérieure à la publication de l'Introduction puisque celle-là fut révélée au public par l'édition de Assezat en 1875, mais cette lecture reflète l'intérêt constant de Claude Bernard pour le philosophe du siècle des Lumières.

Le troisième nom est celui de François Magendie (1783-1855). La filiation apparaît ici beaucoup plus évidente pour au moins trois raisons : il était physiologiste et expérimentateur comme le sera Claude Bernard, son prédécesseur au Collège de France et son maître, enfin Claude Bernard a écrit un éloge de Magendie publié en 1857 avec la "Leçon sur les effets des substances toxiques et médicamenteuses" (17).

François Magendie, originaire du Béarn, avait été élevé par son père médecin selon les principes de Jean-Jacques Rousseau. Ses études médicales révèlent son habileté dans les dissections anatomiques. D'emblée il affirme qu'il n'admettra que les faits qui trouveront confirmation dans ses expériences. Les premiers travaux de Magendie sont faits alors que médecine et physiologie étaient dominées par les idées anatomo-vitalistes de Bichat. Dans son ouvrage " Quelques idées générales sur les phénomènes particuliers aux corps vivants " de 1809, il critique les propriétés vitales. Il se consacre à la Physiologie expérimentale avec les " Leçons sur les phénomènes physiques de la vie ", le " Précis de Physiologie " de 1816, la fondation du " Journal de Physiologie " en 1821. Il est médecin des Hôpitaux de Paris en 1816, membre de l'Institut en 1821, professeur au Collège de France en 1831. Magendie découvre la participation du cervelet à l'équilibre, l'origine et la circulation du liquide céphalo-rachidien, le rôle de l'élasticité artérielle, la sensibilité aux protéines étrangères, surtout il démontre que les racines antérieures de la moelle sont motrices et les postérieures sensitives, " *travaux importants et découvertes capitales* " selon les termes de Claude Bernard (17). Ses travaux sont remarquables par Laplace qui ouvre l'accès des médecins à l'Académie des Sciences " *afin qu'ils se trouvent avec des savants* " (1). L'attitude de Magendie est marquée par un scepticisme majeur. Il pense que la médecine est la grande idole de la crédulité, que la mortalité serait peut-être moindre si l'on chassait les médecins de l'Hôtel-Dieu. Cette image est décrite par Balzac dans La Peau de Chagrin où il est caricaturé lors de la consultation du pauvre Raphaël sous le nom à peine modifié de Maugredie. Balzac écrit : " *Il trouvait du bon dans toutes les théories, n'en adoptait aucune, prétendait que le meilleur système médical était de n'en avoir point et de s'en tenir aux faits* ". Claude Bernard dans son éloge de Magendie (17) souligne la répulsion de Magendie envers les doctrines et les théories médicales. " *Tout cela n'est que paroles* " disait Magendie. Claude Bernard poursuit : " *L'idée dominante de Magendie était de fixer de façon définitive la méthode expérimentale en médecine et en Physiologie. Expérimentez, disait-il, lorsque l'on prétendait que suivant telle loi, les choses doivent se passer ainsi* ". Claude Bernard rapporte que dans une conversation, Magendie disait : " *Chacun dans sa sphère se compare à quelque chose de plus ou moins grandiose : Archimède, Michel-Ange, Newton, Galilée, Descartes... Quant à moi, je suis beaucoup plus humble, je me compare à un chiffonnier avec mon crochet à la main et ma hotte sur le dos, je parcours le domaine de la science et ramasse ce que je trouve* ". Il n'est pas inutile, pour souligner le rôle de précurseur que tint Magendie, de citer quelques phrases dont l'écho est évident dans l'Introduction. Magendie disait : " *Créons la Médecine expérimentale... La médecine que je dois enseigner est une science à faire* ". Claude Bernard dira : " *La médecine expérimentale que je suis chargé de vous enseigner n'existe pas* ". Magendie écrivait : " *Je vous engage à ne jamais écarter un fait quelque contraire qu'il puisse paraître aux théories admises. Avant d'arriver à une certitude, il faut souvent passer par le doute* ". Optique corroborée par cette phrase de Flourens dans son éloge sur la tombe de Magendie : " *Magendie nous a transmis le flambeau de la physiologie expérimentale sans qu'il ait vacillé dans sa main* ". Pourquoi alors cette dichotomie entre l'œuvre de Magendie et celle de Claude Bernard ? Magendie ne voulut probablement pas rédiger une synthèse de ses idées du fait de son scepticisme qui le conduisit à refuser de créer un système alors qu'il les repoussait violemment. D'ailleurs Claude Bernard l'a parfaitement analysé (17) : " *Il a fait des découvertes à l'aide de l'expérience mais n'en n'a pas fondé les principes parce que c'est long et difficile et que le temps ne lui a pas permis* ".

Finalement, à la lumière de l'analyse de ces correspondances antérieures - deux théoriciens non expérimentateurs, un expérimentateur hostile à toute théorie - on cerne mieux le génie propre de l'Introduction et de Claude Bernard - à la fois expérimentateur et théoricien - et tout ce qui le sépare des avancées partielles des précurseurs : non pas révolution mais progrès déterminant dans la richesse inventive méthodologique et conceptuelle. On peut rappeler ici la phrase de Bergson (18) dans son discours au Collège de France lors du Centenaire de Claude Bernard le 30 décembre 1913 : "*Nous nous trouvons devant un homme de génie qui a commencé par faire de grandes découvertes et qui s'est demandé ensuite comment il fallait s'y prendre pour les faire*".

Tout d'abord :

- **une analyse lucide de la méthodologie** avec le rôle décisif de l'hypothèse alors que l'expérience viendra ensuite ;
- **le rôle du doute** : "*avoir une foi robuste et ne pas croire*" écrit-il ;
- **une sûreté dans la sémantique des concepts** : unité de la physiologie, de la pathologie et de la thérapeutique ;
- **une confiance dans le déterminisme scientifique** : "*la critique expérimentale met tout en doute excepté le principe du déterminisme scientifique*" ;
- une aisance du langage avec en particulier une **sûreté étymologique** comme en témoigne le choix du mot glycogène.

Enfin, parmi quelques exemples de ses découvertes, soulignons leur extension à l'idée générale :

- **la négation du vitalisme** : "*Je me propose d'établir que la science des phénomènes de la vie ne peut avoir d'autres bases que la science des phénomènes des corps bruts et qu'il n'y a sous ce rapport aucune différence entre les principes des sciences biologiques et ceux des sciences physico-chimiques*" (1) ;
- **la portée du concept de milieu intérieur** selon les termes de Dagognet (19) le vivant produit son propre monde, le vivant crée les conditions de son existence et de son propre déterminisme, concept qui débouche sur toutes les avancées des régulations et de l'homéostasie ;
- **les exemples exceptionnels de démarche intellectuelle** avec les raisonnements rapportés par Claude Bernard lors de l'interprétation de la physiopathologie de l'intoxication oxycarbonée comportant avancées, errements puis synthèse triomphante ;
- enfin, les débouchés philosophiques argumentés sur les notions de liberté, de déterminisme et de vie.

2 - Claude Bernard pionnier du cathétérisme cardiaque

Le deuxième aspect peu connu de l'œuvre scientifique de Claude Bernard est son travail sur le cathétérisme cardiaque chez l'animal. Il est en effet le premier à avoir cathétérisé les cavités cardiaques et à avoir créé le terme de cathétérisme cardiaque.

Cette nouvelle technique consistant à introduire un système de mesure dans les cavités du cœur battant avait été rendue nécessaire pour mesurer les températures du sang

dans les cavités cardiaques droite et gauche afin de résoudre la controverse régnant au milieu du XIX^e siècle quant au lieu exact des combustions dans l'organisme. A la fin du XVIII^e siècle, Lavoisier avait suggéré que la chaleur animale était liée aux échanges gazeux pulmonaires avec production de dioxyde de carbone et d'eau à partir de l'oxygène de l'air inspiré. En 1837, Gustave Magnus affirma que les combustions avaient lieu dans tous les tissus de l'organisme en se basant sur la mesure expérimentale des concentrations du dioxyde de carbone et de l'oxygène dans le sang veineux et artériel. Il affirmait par ailleurs que le dioxyde de carbone n'était pas formé dans les poumons. La première hypothèse (celle de Lavoisier) devait entraîner une température plus élevée du sang dans les cavités cardiaques gauches alors que dans la seconde hypothèse (celle de Magnus) le sang des cavités cardiaques droites devait être plus chaud....

Les premières expériences de Claude Bernard (20) concernant ce problème eurent lieu en 1844 sur le cheval avec introduction d'un long thermomètre à mercure dans les cavités cardiaques gauches par voie carotidienne puis dans les cavités cardiaques droites par voie jugulaire. La température était plus haute de quelques dixièmes de degré dans les cavités droites, différence s'accroissant lors de la digestion et de l'activité physique, apportant donc la preuve du caractère incorrect de l'hypothèse pulmonaire.

Sur une période de 3 décennies, Claude Bernard reprit le problème cinq fois de 1844 à 1872 sur le chien ou le mouton (20) en utilisant le thermomètre ultrasensible de Walferdin puis une sonde équipée d'un thermocouple développé par Becquerel, matériels sensibles au centième de degré, avec chaque fois confirmation des résultats de l'expérience originale de 1844.

Surtout dans ses " Leçons sur la chaleur animale " de 1876 (20), Claude Bernard donne une admirable description de la technique du cathétérisme cardiaque soulignant la facilité et l'innocuité du cathétérisme droit et les risques du cathétérisme gauche avec l'obstacle des sigmoïdes aortiques qui peuvent être perforées ou déchirées. Les procédures du cathétérisme droit et gauche sont reprises par Claude Bernard dans ses " Leçons de Physiologie opératoire " (21) publiées après sa mort en 1879 avec une précision extrême et un luxe de détails, notant en particulier la possibilité de perforation cavitaire avec hémopéricarde. Signalons encore la controverse entre Claude Bernard et Bouillaud à l'Académie des Sciences en 1872 (20). Bouillaud attaqua les conclusions de Claude Bernard sur la preuve thermométrique du métabolisme tissulaire. La réponse de Claude Bernard fut admirable de clarté et de calme pour montrer l'absence d'erreurs.

Les expériences de Claude Bernard ne se limitèrent pas aux mesures thermométriques lors du cathétérisme cardiaque. Il montra la possibilité de mesurer les pressions intracardiaques, de les enregistrer par le cardiodynamomètre développé par Poiseuille dès 1847.

Au-delà de ces considérations historiques, on doit souligner les points suivants : Claude Bernard a montré ici qu'un problème scientifique peut être résolu par le développement de techniques nouvelles de plus en plus sophistiquées. Il a essayé d'être le plus possible dans des conditions physiologiques à thorax fermé en variant les animaux d'expérience. Il a su utiliser les avancées scientifiques d'autres disciplines et finalement le

terme de pionnier du cathétérisme cardiaque (22) se justifie, ouvrant ainsi la voie à d'autres investigations scientifiques. Il faudra attendre les enregistrements intracardiaques de Chauveau et Marey, la mesure du débit cardiaque par le principe de Fick, l'auto cathétérisme cardiaque droit de Forsmann en 1929 puis le Prix Nobel de Médecine attribué à Courmand, Forsmann et Richards en 1956 pour que le cathétérisme cardiaque acquiert son statut adulte, mais ceci est une autre histoire.

Bergson (18) rapproche " L'Introduction à l'étude de la Médecine Expérimentale " du " Discours de la Méthode " en indiquant que " *cet heureux mélange de science et de philosophie s'est produit les deux fois en France* ". Peut-être peut-on remarquer que de Claude Bernard à Chauveau puis à Courmand, la même identité demeure et que les Prix Nobel de Médecine en 1956 ont eu la fortune de poursuivre l'association fondamentale de l'expérimentation et de la médecine clinique rêvée par Claude Bernard.

BIBLIOGRAPHIE :

- (1) Bernard C. - *Introduction à l'étude de la Médecine Expérimentale*. Baillière édit. Paris 1865.
- (2) Newton I. - *The correspondance of Isaac Newton*. Turnbull, Scott, Hall publ. Cambridge University Press 1959.
- (3) *Catalogue des livres composant la bibliothèque scientifique de Claude Bernard*. Baillière édit. Paris 1878.
- (4) Schiller J. - *La bibliothèque et les lectures de Claude Bernard*. C. R. Acad. Sc. , Paris 261-4939-1965.
- (5) Godard J. - *Les reliques de Claude Bernard*. Publirex édit. Villefranche 1939.
- (6) Barral G. - *Claude Bernard*. Bibliothèque Gilon édit. Verviers 1889.
- (7) Zimmermann G. - *Traité de l'expérience en général et en particulier dans l'art de guérir*. Vincent édit. Paris 1774.
- (8) Tissot S. A. - *Vie de Zimmermann*. A. Fischer édit. Lausanne 1797.
- (9) Goethe W. - *Oeuvres d'Histoire Naturelle*. Ab. Cherbuliez édit. Paris 1827.
- (10) Diderot D. - *Eléments de physiologie*. Edition critique de J. Mayer. Didier édit. Paris 1964.
- (11) Wilson A. - *Diderot, sa vie, son œuvre*. Laffont-Ramsay édit. Paris 1985.
- (12) Diderot D. - *Pensées sur l'interprétation de la nature*. Volume 1 Philosophie - Robert Laffont édit. Paris 1994.
- (13) Bernard C. - *Leçons sur les phénomènes de la vie commune aux animaux et aux végétaux*. Baillière édit. Paris Tome I - 1878 - Tome II - 1879.
- (14) Barral G. - *Diderot et la médecine, un ouvrage projeté par Claude Bernard*. Chronique Médicale 1900 - p. 126-128.
- (15) Bernard C.- *Arthur de Bretagne - Drame en 5 actes*. Dentu édit. Paris 1886.
- (16) Mayer J. - *Diderot homme de science*. Imprimerie bretonne édit. Rennes 1959.

- (17) Bernard C. - *Leçons sur les effets des substances toxiques et médicamenteuses*. Baillière édit. Paris 1857.
- (18) Bergson H. - *La philosophie de Claude Bernard in La Pensée et le Mouvant*. PUF édit. Paris 1931.
- (19) Bernard C. - *Introduction à l'étude de la Médecine Expérimentale*. Préface de F. Dagognet. Flammarion édit. Paris 1984.
- (20) Bernard C. - *Leçons sur la chaleur animale*. Baillière édit. Paris 1876.
- (21) Bernard C. - *Leçons de physiologie opératoire*. Baillière édit. Paris 1879.
- (22) Buzzi C. - *Claude Bernard on cardiac catheterisation*. Am. J. Cardiol. 4 -405-1959.



Claude BERNARD

27 MARS 2001

Résumé de la conférence de Mme Catherine ORECCHIONI
L'ANALYSE DES CONVERSATIONS :
APPROCHE INTERCULTURELLE

Curieusement, ce n'est que récemment que les linguistes ont commencé à s'intéresser à la façon dont la langue est utilisée concrètement dans les diverses situations de la vie quotidienne où des sujets sont amenés à communiquer, c'est-à-dire à " interagir " par le biais du langage.

Apparue en France au cours des années 80, **l'analyse des conversations et autres formes d'interactions verbales** a pour objectif de décrire le fonctionnement de tous les types d'échanges communicatifs attestés dans nos sociétés (conversations familiales, mais aussi interactions se déroulant dans des contextes plus formels) : à partir de l'étude de corpus enregistrés et minutieusement transcrits (l'approche est résolument empirique), il s'agit de dégager les règles et principes en tous genres qui sous-tendent le fonctionnement de ces formes extrêmement diverses d'échanges verbaux.

Or il apparaît que ces règles ne sont pas universelles. Bien au contraire, elles varient sensiblement d'une société à l'autre, la variation pouvant affecter tous les aspects du fonctionnement des interactions : les intonations, les regards, les mimiques et les gestes ; le système d'alternance des prises de parole ; le marquage de la relation interpersonnelle ; la formulation des actes de langage et des échanges rituels (requête, salutation, remerciement, etc...). Ces variations dans les comportements communicatifs sont éminemment révélatrices de l'*éthos* propre à une société donnée (*éthos* de proximité ou de distance, égalitaire ou hiérarchique, confrontationnel ou consensuel ; sociétés où l'on privilégie la politesse " négative " ou au contraire " positive " ; où l'on attache une importance cruciale à son " territoire " ou à sa " face ", etc.).

Enfin, ces variations sont responsables de bien des difficultés et malentendus dans la communication interculturelle (c'est-à-dire lorsque se trouvent mis en présence des locuteurs possédant des normes communicatives différentes, voire opposées), malentendus dont nous donnerons pour terminer quelques exemples.

24 AVRIL 2001

Conférence de Mme Simone DUCROT DU JUGE DE PAIX AU CONCILIEUR DE JUSTICE

Depuis toujours pèse sur la Justice une singularité très proche du paradoxe : chargée d'appliquer et de faire respecter des textes en vigueur, donc le droit, elle doit - pour être satisfaisante - dépasser le droit afin de servir l'idée même de Justice... Or pour dépasser le droit, le juge n'est pas forcément le mieux placé, en tout cas dans sa mission classique. (Juger, au 1er sens du terme, c'est soumettre une cause ou une personne à une décision, c'est trancher). Il est donc nécessaire, dans certains cas, de mettre en place ce que beaucoup ont appelé des **circuits de dérivation**. Pour être encore plus clair, il faut que certains litiges (lesquels ? nous le verrons plus loin) puissent se régler en dehors des tribunaux, ceux-ci étant envisagés - une fois encore - au sens strict du terme.

Cette constatation, ce besoin, ne sont en fait pas nouveaux. Ils ont même toujours existé. Des remèdes nombreux et variés ont été mis au point depuis longtemps. Avant d'arriver immédiatement à la description de l'un de ceux-ci (vous l'avez deviné, il s'agira de la conciliation, objet même de cette communication), il me paraît opportun de faire une modeste et succincte rétrospective de cette institution à la fois dans l'espace et dans le temps.

Un colloque organisé à Pau, en 1981, sur le règlement des litiges en dehors des tribunaux, faisait apparaître qu'il s'agissait d'un phénomène mondial, concernant des pays aussi divers que la Chine, le Japon, les U.S.A, le Sénégal, la Suède, etc...

Pour les Chinois, le droit est un moyen inférieur pour assurer l'ordre social et on ne doit y recourir qu'en dernière extrémité. C'est - toujours dans l'esprit chinois - une discipline rudimentaire qui convient plutôt, et je cite " *aux barbares qu'aux peuples civilisés* ". En Chine, il s'agit bien plus de rites que de règles de droit. L'objet de ces rites n'est pas de garantir des droits subjectifs, mais de faire régner **l'harmonie** dans l'ensemble du corps social, grâce à l'effort commun de tous ses membres. C'est dire la place de la conciliation dans un tel système. Beaucoup d'affaires sont résolues à un niveau pré-judiciaire. Le droit apparaît comme un remède ultime. Il est même honteux de faire un procès et c'est la conciliation qui sauve l'honneur des parties.

Les Japonais ont largement adopté ces théories. Chez eux aussi, le droit est un art social. La contrainte est un très mauvais moyen, il faut essayer de trouver une solution ronde, le rond symbolisant chez les Japonais la perfection et l'harmonie. Dans ces conditions, on hésite à faire un procès, à faire appel à la solution tranchante qu'est le jugement. Les Japonais lui préfèrent la conciliation. Mais je devrais aujourd'hui plutôt dire lui préféreraient. En effet, il semble que nos hommes d'affaires européens les aient quelque peu " contaminés " en leur opposant constamment les solutions de nos tribunaux. C'est sans doute dommage !

Aux U.S.A, où existent plus d'avocats que dans n'importe quel pays, où le libre accès à la justice fait partie de l'idéal démocratique, les politiques alternatives de justice - au premier rang desquelles se situe la conciliation - sont encore largement utilisées.

En Afrique, dans certaines ethnies, existe une société rurale, à structure familiale ou clanique fonctionnant à partir de règles coutumières. Le droit n'est pas codifié. Le juge statue dans le cadre d'une procédure orale et sans formalisme. C'est la palabre (au sens exact de pourparlers). Le juge pacifie, il concilie. C'est la justice du Cadi, personnage notable et respecté, rendant sur la place du marché des sentences inspirées essentiellement par ce que nous appelons le bon sens. C'est un conciliateur.

On pourrait encore prolonger notre voyage à la recherche de conciliateurs étrangers. Il serait certes très fructueux. Mais ce n'est pas l'objet précis de mon intervention. Celle-ci serait néanmoins incomplète si je n'abordais pas - comme je vous l'ai annoncé - la conciliation dans le temps... très vaste sujet également.

J'évoquerai donc seulement, si l'on peut dire pour près de dix siècles, la conciliation au Moyen-Âge.

Cette époque représentative en fait de multiples sociétés avec chacune leurs buts et leurs valeurs a toujours, en matière de conflits, fait prévaloir une justice commutative, visant à rétablir une égalité. Cette justice que l'on oppose à une justice distributive (laquelle aboutit à un jugement) vise à rétablir une égalité, une équité des échanges. On raisonne en terme de compensation pour aboutir à la concordia, après moult négociations et tractations. Si parfois ces deux formes de justice ont été concomitantes, la première a cependant largement prévalu pour faire régner la paix civile dont les vertus étaient unanimement célébrées.

Au Moyen-Âge, la conciliation est la seule forme convenable de justice. Elle s'adapte parfaitement aux structures de la société. Il s'agit d'une société très souvent en conflit, pour la possession de terres ou d'églises. On peut parler de conflits permanents. Et la puissance du Seigneur se mesure à sa capacité de réaliser la paix, **en tenant compte de l'honneur de chaque partie**, qu'il n'est pas question d'humilier.

On va retrouver des applications très précises de l'esprit de la conciliation avec, par exemple, les premiers Capétiens. Les litiges portent alors sur les héritages en terres et le roi doit se prononcer entre deux seigneurs. Il rend d'abord un jugement, un *judicium*, qui désigne qui doit hériter, puis on retrouve un autre document royal sur le même litige, un autre diplôme, qui dit l'inverse. En fait, les parties ont fait ce qu'elles ont voulu et le roi a entériné leur convention.

Il faut également parler de l'influence de l'Eglise et de l'action de ses clercs. Les cluniens étaient d'habiles conciliateurs pour obtenir la restitution des terres. En Italie, au XIIIe siècle, Antoine de Padoue prêche la réconciliation entre les clans ennemis. A la fin du Moyen-Âge, le manuel du confesseur prône la conciliation. Il donne même des modèles : "*Si tu as diffamé autrui, rappelle le diffamé et dis lui merci !*".

Qui sont, dans ce Moyen-Âge, les conciliateurs ? Ce sont les "*amici*", les "*familiares*",

c'est-à-dire des égaux, des nobles librement choisis, des proches par le sang, en somme des intercesseurs de choix car **proches** des parties et qui connaissent donc les mêmes règles de l'honneur. Philippe de Beaumanoir qui, dans un traité fait - entre autres - le point sur les médiateurs, précise que les sourds-muets ne peuvent être choisis, étant donné l'importance de la parole et donc de la communication dans la recherche d'une conciliation. Instructif également, est le fait que les femmes mariées ou dans les ordres ne peuvent concilier, car elles sont considérées comme étant sous la suggestion d'autrui ! Lorsque vous connaîtrez mieux le conciliateur de justice que je vais vous faire découvrir, vous apprécierez à quel point ces références historiques sont intéressantes.

L'ancêtre médiéval du conciliateur de justice actuel était le paiseur ou le pacier ou encore l'apaiseur. C'est tout dire. Son recrutement se faisait par les échevins, parmi les gens de bien, les prud'hommes, les loyaux auxquels on demandait de n'être ni excessifs, ni injustes et de ne pas être inspirés par la haine ou la cruauté. On croirait lire le décret de 1978, créateur des conciliateurs de justice actuels dont je vais vous entretenir.

Si l'on ajoute à cela qu'à la fin du Moyen-Âge, on commence à voir d'un mauvais œil les procédures de conciliation, lesquelles - aux yeux du pouvoir central - équivalent à la sédition, à la révolte contre le Seigneur, on comprendra que, suivant une réflexion populaire, mais combien exacte, l'histoire est un éternel recommencement !

Vous me pardonnerez, je l'espère, cette référence un peu longue peut-être, à dix siècles de notre histoire, mais elle m'a paru le meilleur des préliminaires pour vous faire percevoir dans toutes ses subtilités ce qu'est la conciliation moderne et ce que sont les conciliateurs, chargés de la rendre animée et efficace.

Ainsi peut-on affirmer, après cette rapide incursion spatio-temporelle, que cette façon de régler les conflits par la conciliation ne correspond pas à une mode mais trouve bien sa place dans les fondements de la sociologie du droit. Notre organisation française du règlement des conflits se devait donc d'en tenir compte.

C'est ainsi que la loi des 16-24 août 1790 créa les **JUGES de PAIX**, " bureau de paix et de conciliation " disait ce texte. Ce juge résidait au chef-lieu de canton (la justice de proximité). Elu à l'origine au suffrage universel, il était à la fois juge et conciliateur. Pendant longtemps, ce fût le SEUL conciliateur légal. Il avait pour mission de tenter de concilier en toutes matières. On distinguait la **grande conciliation**, préalable aux affaires relevant du tribunal civil de 1ère instance et la **petite conciliation**, applicable aux matières qui ressortissaient de la Justice de Paix.

La grande conciliation était assez illusoire et fût supprimée en 1949. Le juge, en effet, n'avait pas le pouvoir de juger l'affaire par la suite. La petite conciliation, en revanche, était son domaine d'élection et très souvent le magistrat aboutissait à un accord.

Le Juge de Paix était très proche de la population et celle-ci recherchait volontiers son arbitrage. (on voyait fréquemment des groupes fournis se rendant à l'audience). Mais peu à peu, ces magistrats - souvent plus notables que juristes - furent l'objet de vives critiques. On dénonça même des risques d'abus de pouvoir. Leur disparition fût décidée par une ordonnance du 22 décembre 1958.

Cette disparition laissa un grand vide dans l'appareil judiciaire.

Il serait cependant très inexact de dire qu'il n'y avait plus alors dans notre organisation judiciaire de possibilités de conciliation.

Le magistrat professionnel, issu de l'école supérieure de la magistrature, a, dans bien des cas, le pouvoir de concilier. Il reçoit même une formation à la conciliation, laquelle entre dans sa mission de juge. Mais ce ne peut être une mission prioritaire. Dans ce contexte, peut-on alors suggérer que le conciliateur de justice est le successeur du Juge de Paix ? Je ne le pense pas. La spécificité du conciliateur ne va pas dans ce sens. Comme le soulignait M. A. Chalandon, alors qu'il était Garde des Sceaux, le conciliateur est un " collaborateur bénévole du service public ". Il n'a pas - hélas - les pouvoirs du Juge de Paix, ni son aura. De plus, si lui seul a le titre de conciliateur de justice, il n'a pas le monopole de ce mode de règlement des conflits.

Les pouvoirs publics ne cessent d'instituer des organismes qui permettront d'économiser l'intervention des tribunaux surchargés. On mélange gaillardement médiateurs et conciliateurs, dont il semblerait bien, en définitive, que leur seule différence réside dans leur dénomination ! ou peut-être dans le domaine de leur compétence ... ce qui est un peu plus sérieux un peu plus en tout cas que ces organismes purement commerciaux ou ceux que le journal " Le Monde " appelle " la justice des ondes ". Que de remèdes providentiels à l'encombrement de nos juridictions !

Si la conciliation joue donc un rôle fondamental, essentiel, si elle est - entre autres - confiée à un conciliateur de justice, **qui est donc ce conciliateur de justice ?**

Lancé à titre expérimental en 1977 par M. O. Guichard, le conciliateur est " né " et a été institutionnalisé par un décret du 20 mars 1978, modifié et complété de très nombreuses fois depuis, surtout depuis ces 6 ou 7 dernières années.

L'article 1^{er} est très explicite : " *Il est institué des conciliateurs de justice qui ont pour mission de faciliter, en dehors de toute procédure judiciaire, le règlement amiable des différends portant sur les droits dont les intéressés ont la libre disposition* ".

Le conciliateur n'est donc pas chargé de trancher un litige, comme le ferait un juge. Il ne peut pas non plus, comme un tribunal, imposer une décision qu'il aurait prise par lui-même.

Son rôle est plus modeste, mais plus délicat : il est plus facile d'ordonner que de convaincre. Son autorité est essentiellement morale. On a envie de dire que la conciliation n'est pas l'œuvre du conciliateur, mais le résultat de l'accord de volonté des parties, accord aboutissant à une convention, celle-ci les obligeant alors. Je rappelle en effet, l'article 1134 du Code Civil essentiel en la matière : " *Les conventions légalement formées tiennent lieu de loi à ceux qui les ont faites* ".

A partir de là, on peut esquisser le portrait - idéal - du conciliateur : nommé par une ordonnance du Premier Président de la Cour d'Appel, c'est un être ouvert à tout et à tous, capable d'écouter, parfois très longuement, patient, capable de dialoguer avec les autres, intervenant au niveau de l'équité plus que du droit. Mais Saint Louis ou Salomon ne se sont pas distingués comme de grands juristes ! et pourtant...

Ce conciliateur doit avoir une aptitude certaine à appréhender les problèmes, à les appréhender autrement que ne le ferait un juge, à exercer une fonction très humaine.

On dit souvent qu'il agit comme un catalyseur.

Dans une conciliation, personne ne doit vraiment perdre. Dans une conciliation réussie, il ne doit y avoir ni perdant, ni gagnant. Je dirai même que chacun doit gagner quelque chose. Personne, en tout cas, ne doit " perdre la face ". En ce sens, le conciliateur est un facteur de paix sociale, on dit parfois un homme de paix. Sa démarche semble inspirée sur un plan philosophico-moral de la phrase de Saint Thomas d'Aquin : " *Mon but n'est pas de combattre mon adversaire, mais de m'unir à lui dans une vérité plus haute* ".

Une bonne conciliation laisse moins de cicatrices qu'une décision judiciaire.

Affirmer que la conciliation est chose aisée est hélas impossible !

Rappelons-nous cette réflexion de La Bruyère qui disait à peu près ceci : " *Les haines sont si longues et si opiniâtres que le plus grand signe de mort chez un homme malade, c'est la réconciliation !* ". Ou évoquons encore Lesage, dans " *Le diable boiteux* " : " *On nous réconcilia, nous nous embrassâmes et depuis ce temps-là, nous sommes des ennemis mortels* ".

J'ai volontairement tracé un portrait idéal du conciliateur, homme de paix. Bien évidemment, celui-ci ne peut que tendre vers sa réalisation sans y parvenir jamais totalement. Précisons cependant qu'à une très forte majorité, le conciliateur est un homme ou une femme d'expérience, si tant est qu'un âge mûr la donne. En effet, cet homme ou cette femme est retraité dans 95 % des cas. Et si la sagesse s'acquiert avec les années, alors le conciliateur est un sage. De plus, le bon sens populaire pourrait dire : " *Il en a vu d'autres ... plus rien ne l'étonne...* " ou encore : " *Il a une expérience humaine* ", qualité un tantinet nébuleuse, mais qui donne un certain poids !

On peut d'ailleurs se poser une question : devient-on conciliateur parce que l'on est d'un naturel conciliant ou la pratique de la conciliation vous rend-elle conciliant ?

Quoiqu'il en soit, aucun diplôme particulier n'est exigé. La fonction est ouverte à tous les hommes et les femmes **de bon sens**, avec cependant une précision importante, prévue par le nouvel article 2 du décret de 1978 : " *Peuvent être nommés conciliateurs de justice les personnes justifiant d'une expérience en matière juridique d'au moins 3 ans* ". Revoici cette fameuse expérience qui n'est pas, loin de là, synonyme de parchemins ! D'ailleurs, il ne serait pas bon que le conciliateur soit un strict applicateur de normes juridiques, autrement dit, qu'il soit un technicien du droit. Il doit plutôt être un non-professionnel du droit, il y a là une nuance très importante.

Le bon sens ne suffit cependant pas à faire un conciliateur efficace. Certaines notions de droit peuvent être utiles et même indispensables. Je pense à des questions de délais de prescription. Il faut rappeler que celle-ci est fondée sur l'écoulement d'un délai au terme duquel un droit peut se perdre (par exemple, vous ne pouvez plus intenter une action en justice) ou peut s'acquérir. La durée de chaque prescription varie en fonction de l'importance et du respect attaché au droit qu'elle reconnaît ou qu'elle anéantit. Si l'on ajoute que

" la saisine du conciliateur n'interrompt ni ne suspend la prescription... " (décret du 20 mars 1978), vous comprendrez aisément que, pour rester dans ce domaine, le conciliateur doit avoir une certaine connaissance de cette question, en l'occurrence fort complexe avec au moins 8 délais possibles, des interruptions, des suspensions, etc.

En somme, une culture et des connaissances juridiques sont nécessaires. Mais le droit n'est pour le conciliateur qu'un moyen parmi d'autres. C'est un atout supplémentaire. Et laissons le Droit (au sens où la majorité l'entend) aux magistrats.

Mais alors, quels sont **les pouvoirs du conciliateur** ? Il est temps d'aborder cet aspect de mon intervention. Pour être plus précise, je devrais dire : quels sont les moyens qui vont donner quelques pouvoirs au conciliateur ?

Chargé de réaliser des règlements amiables, le conciliateur n'intervient que pour faciliter une entente. Mais qui dit " règlement amiable " dit solution issue d'un commun accord. Les parties en cause doivent donc se rencontrer. Or, le conciliateur est très rarement, pour ne pas dire jamais, saisi par les deux antagonistes à la fois (si c'était le cas, ils seraient presque déjà conciliés).

Il faut donc convoquer l'adversaire de celui ou de celle qui est d'abord venu vous voir. Il y a là un premier écueil : si l'une des parties refuse le recours à la conciliation, le conciliateur n'a sur elle aucun pouvoir de coercition et son rôle s'arrête de ce fait. Il s'agit plus, en effet, d'une invitation que d'une convocation.

Précisons toutefois que cette invitation est faite sous en-tête du Ministère de la Justice et que ce titre semble encore très souvent impressionner le destinataire...

En 4 années d'exercice de ma fonction, je n'ai guère eu que 3 refus systématiques d'accepter cette invitation (et j'en ai tout de même " lancé " une bonne centaine).

Cette invitation est précédée de la réception et de l'écoute de celui qui est venu voir le conciliateur le premier. Cette visite n'est pas du tout intimidante. La plupart des conciliateurs reçoivent à la Mairie, lieu que - par essence même - tous les administrés connaissent et où ils se rendent sans appréhension, ce qui n'est pas de même pour un tribunal, à l'intérieur d'un Palais de Justice.

J'évoquais donc l'écoute de celui qui se rend chez le conciliateur. Elle demande un certain état d'esprit. Je m'explique. Celui qui vient vous raconter que son voisin du dessus reçoit tous les samedis jusqu'à l'aube, que tout le monde hurle, que la musique est sans nuance, que les talons féminins martèlent le plancher, donc la tête de votre plaignant, celui-là a - en général - de tels accents de sincérité qu'il faut être très vigilant pour ne pas prendre fait et cause pour lui. Car, lorsque le bourreau du précédent, c'est à dire le voisin du dessus, vient à son tour vous exposer sa version, il devient alors le martyr de l'immeuble et celui que vous avez reçu en premier est nettement moins innocent qu'il avait bien voulu vous le faire croire. En d'autres termes : le manichéisme n'existe pas (comme ce serait commode !), un conciliateur ne doit jamais l'oublier. Sa fonction n'a rien à voir avec celle d'un avocat : le conciliateur n'a pas de clients, il n'a que des victimes.

Or, comme je l'évoquais il y a quelques instants, le conciliateur ne tranche pas. Il doit

seulement faire tous ses efforts pour amener les parties à s'exprimer, à comprendre leur position mutuelle, à essayer de dégager eux-mêmes la solution équitable. Mais il s'efface au moment de la décision qui reste celle des intéressés. Ceci n'est pas facile.

Lorsqu'il y arrive, c'est évidemment une grande satisfaction !

Je me souviens, il y a quelque temps, de deux voisins qui, en attendant que je les reçoive, s'écharpaient littéralement, du moins verbalement. Il s'agissait d'un problème de bruits nocturnes, problème assez complexe, car celui qui habitait au deuxième étage se levait tous les matins à 3 heures pour prendre son travail à 4 et celui qui habitait au-dessus, au troisième, ne rentrait chez lui qu'à 1 heure, étant serveur dans un restaurant. Ajoutez à cela une construction particulièrement sonore, d'une époque où l'isolation phonique des immeubles n'était même pas envisagée, et vous comprendrez l'enfer que vivaient ces deux locataires.

Une fois le calme revenu (il faut toujours laisser les gens " vider leur sac " quand ils sont à cours d'arguments, la conciliation peut éventuellement commencer), une fois donc les iras apaisées, un terrain d'entente trouvé après de longues et âpres discussions, le voisin du troisième s'est écrié : *" Ah ! si j'avais su que vous vous leviez aussi tôt, j'aurais fait davantage attention. Je vais désormais être plus vigilant "*.

Si j'avais su... ! Voilà bien l'origine de très nombreux conflits entre voisins, qui ne communiquent pas. On le dit souvent, c'est un mal moderne. Il fait des ravages. Et finalement, le conciliateur, c'est aussi celui chez qui, tout simplement, on fait cette chose toute naturelle : ON SE PARLE !

A côté de ces nuisances sonores, les problèmes qui sont le plus souvent soulevés, (et c'est un euphémisme !) pour moi, du moins, dans le canton semi-rural dans lequel j'officie, sont des problèmes d'arbres dont les branches dépassent sur la propriété voisine. Il est étonnant de constater combien les gens ont envie de posséder un petit jardin et à quel point ils n'en supportent pas les inconvénients naturels. C'est ainsi qu'en automne, on se bouscule dans mon bureau pour se plaindre des feuilles (du voisin... qu'on arrive curieusement à distinguer des siennes) des feuilles donc qui bouchent les chéneaux. Saint-Genis-Laval où j'ai été nommée, est connu pour une prolifération de cèdres du Liban. L'histoire dit que les plants auraient été rapportés par un général de l'armée napoléonienne. Ces arbres - majestueux - répandent hélas très généreusement leurs aiguilles. Ils dégagent également une substance allergisante. Vous imaginez donc les litiges qui peuvent naître ! Il y a aussi les feuillus dont l'ombre généreuse supprime parfois les rayons de soleil dans la propriété voisine. Il y a également le chien qui aboie, de préférence en l'absence de ses maîtres (ceux-ci ne veulent pas le reconnaître puisque - justement - ce cher toutou est muet quand ils sont chez eux). Il y a le système d'alarme qui se déclenche sans raison et qu'aucun voisin (n'oublions pas qu'ils ne communiquent pas) ne peut arrêter.

Tous ces exemples vont vous sembler un peu simplistes. Soyez rassurés : le conciliateur est assez souvent amené à résoudre des conflits plus juridiques et plus complexes. Mais j'ai volontairement choisi ces situations, car elles engendrent des relations conflictuelles dramatiques pour ceux qui les subissent. Elles sont la porte ouverte à tous les excès, à tous les extrêmes, et le rôle du conciliateur, lorsqu'il parvient à concilier, est **irremplaçable**. Aucun juge n'a le temps de se consacrer à cette justice que les mauvaises lan-

gues, bien mal informées, traitent de justice " à quat'sous ". La vie quotidienne de celui que nous appelons parfois " l'homme de la rue " n'est pas faite de grands procès avec de grands avocats et de grands journalistes avides de " gros " détails, mais de tous petits conflits qui, au sens littéral du terme, empoisonnent la vie.

C'est encore le barbecue du voisin dont les odeurs et les fumées parviennent jusqu'à votre propre terrasse ou jardin, les jours où les vents sont défavorables. La merguez du voisin n'est pas forcément votre tasse de thé - si j'ose ce rapprochement un peu audacieux !

C'est la piscine d'à côté, dont vous n'êtes séparé que de quelques mètres par une mince haie de troènes et qui vous fait bénéficier d'une humidité constante et pas toujours bénéfique !

A cet aspect matériel des litiges vient s'ajouter très fréquemment une grande désillusion sur le plan affectif car, très souvent, les voisins étaient, à l'origine, de bons amis. Je suis toujours étonnée de recevoir des gens, antagonistes, mais qui s'appellent par leur prénom. Un des grands arguments utilisés est celui-ci : " *On prenait l'apéritif ensemble !* ". Et plus les gens se sont aimés, plus ils se détestent. La plupart souffre donc, en plus, d'une blessure morale qu'il faudra soigner, comme toutes les blessures, avec une grande délicatesse. Dans cette sorte de situation, plus que dans d'autres, personne ne doit perdre la face. Peut-être imaginez-vous mieux maintenant, les grandeurs et les servitudes de notre fonction et à quel point nous pouvons être facteur de paix sociale !

Pour mieux appréhender les problèmes qui lui sont soumis, le conciliateur peut être amené (art. 7 du décret de 1978) " à se rendre sur les lieux ". Il le fait le plus souvent possible et cela permet de trouver plus facilement une solution équitable. Cela peut se faire en toute simplicité. Lorsque le Juge, qui lui aussi peut le faire, (c'est la " descente sur les lieux ") se déplace, tout est plus formaliste - il faut le greffier par exemple -, tout est plus solennel et impressionnant et peut-être donc, moins efficace et certainement moins rapide.

Lorsque les parties arrivent en notre présence et un peu grâce à nous (?) à trouver un terrain d'entente, un point capital doit être résolu : comment faire pour que cet accord soit respecté dans l'avenir ? Le décret de 1978 a là encore, prévu la chose : " *En cas de conciliation, même partielle, il peut être établi un constat d'accord, signé par les intéressés et le conciliateur* ". Il peut : il est très important que ce constat ne soit qu'une possibilité et non une obligation. En, effet, un écrit risque de rebuter les parties, de les empêcher même de se concilier. Un écrit fait parfois peur. Certains le considèrent comme un acte de méfiance de l'autre partie. Et n'oublions pas que, très souvent, la conciliation réside dans le seul fait que les parties se sont parlé et que la situation s'en est trouvée débloquée. Un écrit ne peut alors qu'aller à l'encontre d'une bonne entente future.

C'est en tout cas l'un des aspects de la fonction de conciliateur (et de son art) que de savoir discerner les situations dans lesquelles il faut passer à la rédaction d'un écrit et celles dans lesquelles ce n'est pas nécessaire.

Lorsque cet écrit apparaît indispensable, il faut alors certainement suggérer (un maître-mot...) avec insistance que soit établi ce que l'on appelle un P.V. d'accord. C'est le conci-

liateur qui l'écrit, mais ce sont les parties qui le lui dictent... ou qui devraient. En tout cas, c'est souvent le conciliateur qui met en forme, ce qui ne signifie pas qu'il tranche. Il doit également faire réfléchir les parties, en leur faisant prévoir et imaginer des difficultés auxquelles elles n'ont pas pensé et qui pourraient se présenter dans l'avenir. C'est ainsi qu'il faut toujours prévoir des délais au terme desquels l'engagement doit être réalisé.

Si accord verbal il y a, seule la bonne foi des uns et des autres garantira son application. Mais il n'y a pas de raison d'en douter : le respect de la parole donnée existe beaucoup plus qu'on ne veut bien le dire.

S'il s'agit d'un accord écrit, celui-ci est signé par les parties et le conciliateur. C'est dans ces signatures que réside l'essentiel de la force contraignante de cet acte. Un exemplaire est remis à chacune des parties et un est envoyé au Juge d'Instance dans le ressort duquel le conciliateur exerce ses fonctions. Si les parties le souhaitent, elles peuvent demander à ce même juge que soit apposée la formule exécutoire. Celle-ci permet notamment qu'à défaut d'exécution volontaire, un huissier ou la force publique puissent par tous moyens légaux, contraindre la partie récalcitrante.

Dans l'exercice de sa fonction, le conciliateur (art. 8 du décret de 1978) est tenu à l'obligation du secret. Il s'y engage d'ailleurs dans le serment qu'il prête devant le Président de la Cour d'Appel. Il n'a donc pas le droit, sous peine de sanction pénale, de divulguer ce qu'il a appris sur les affaires de personnes venues se confier à lui. Cette obligation n'étonnera personne. A partir du moment où l'on est dépositaire, par sa profession, de secrets que l'on vous confie, il serait intolérable qu'il en soit autrement.

Afin de parfaire votre découverte du conciliateur, je préciserai qu'il est **bénévole**. Je crois que ce point doit être souligné : il nous donne en effet une très grande liberté et vis-à-vis de ceux que nous recevons et vis-à-vis de ceux qui - hiérarchiquement - sont au-dessus de nous. Cela explique aussi l'âge des conciliateurs, le bénévolat étant financièrement un certain luxe. Le conciliateur est donc un homme libre, à la disposition de tous. Il n'a, par exemple, aucun souci de rentabilité. Avouez que de nos jours, ce trait en fait un spécimen rare et une espèce à protéger ! Mais ne confondons tout de même pas : il n'exerce pas un mécénat qui serait synonyme d'incompétence ou d'amateurisme.

Les affaires confiées au conciliateur sont très variées. Il peut aider à recouvrer des créances, à résoudre certains conflits familiaux (par exemple, en dehors de tout divorce des parents, de permettre à des grands-parents de voir leurs petits-enfants, alors qu'une belle-fille abusive les garde jalousement). Il s'occupe de rapports plus ou moins conflictuels entre bailleurs et locataires (problème de la récupération des cautions), entre commerçants et consommateurs. Les contrats passés à propos des téléphones portables sont devenus une source inépuisable de visites chez le conciliateur.

En revanche, sont exclus de sa compétence les problèmes concernant l'état des personnes (entre autres, problèmes de nom, de filiation, de divorce) et tout ce qui touche au Droit Public (par exemple, les relations entre l'individu et l'Etat ou une collectivité publique). En d'autres termes, le conciliateur peut agir sur tous les droits dont les parties peuvent librement disposer. Mais il ne peut établir un arrangement qui irait à l'encontre d'une loi d'ordre public.

Par ailleurs, le conciliateur, bien que n'étant pas un consultant, est très souvent amené à orienter et aiguiller ceux qui viennent le voir. Ceci fait tout à fait partie de ses fonctions. Il est bon que son rôle commence avant même que naissent les conflits. Et si un homme averti n'en vaut pas forcément deux, il est certain qu'il sera plus à même d'agir en conformité avec les lois et les usages lorsqu'il connaît ceux-ci.

Enfin, à la demande du Parquet, le conciliateur peut être appelé à effectuer une mission de médiation en matière pénale.

Cette présentation du conciliateur serait incomplète si je ne vous signalais pas que le Juge d'Instance, depuis la loi du 8 février 1995, peut déléguer au conciliateur son pouvoir de conciliation. Hélas, bien peu de magistrats utilisent cette possibilité. Mais il ne serait pas bienséant de débattre ici de cette question ... et d'étaler des rancoeurs !

Dans le ressort de la Cour d'Appel de Lyon (Rhône, Ain, Loire), nous sommes environ 74 conciliateurs de justice qui, en 1999, avons rédigé 1670 procès-verbaux au cours de 2430 permanences. Le taux de réussite des conciliations dépasse les 60 %.

Ces chiffres donnés, je crois pouvoir aborder la conclusion de cette communication.

Elle va surtout me permettre d'envisager le " futur " du conciliateur de justice. Est-il promu, suivant la formule classique, à un brillant avenir ? Ce n'est pas certain. Déjà faudrait-il qu'il soit connu de tous. Or, une enquête du C.S.A réalisée en 1999 constate que la *" conciliation est un mode de résolution amiable méconnu des Français : 66 % n'en n'ont jamais entendu parler et 26 % ne savent pas en quoi elle consiste "*.

Par ailleurs, le conciliateur est un peu comme un laïc dans un monde de clercs. Les gens de justice ont un sentiment de caste assez prononcé (mais ils ne sont pas les seuls). Le conciliateur est donc difficilement accepté.

Mais la situation évolue lentement (donc sûrement ?) : il y a quelques mois, le premier Président de la Cour de Cassation, M. Canivet, remettait à la Présidente Nationale de notre Association, la croix de Chevalier de la Légion d'Honneur. A cette occasion, il a eu cette phrase : *" Les conciliateurs se sont affirmés. Ils sont devenus des auxiliaires de justice et font désormais partie intégrante de l'institution judiciaire "*.

Ayant ainsi trouvé peu à peu sa place, encore faut-il que le conciliateur la garde !

En train de devenir compagnon de route du juge, il serait très dommage qu'il continue à n'être utilisé que dans une très faible mesure de ses aptitudes et de ses compétences.

Il y a quelque temps, des juristes réunis en colloque, ici même à Lyon, avaient choisi cette formule : *" Juger, ne peut-on faire mieux ? "*. Cette question enferme la quintessence de la conciliation. C'est sur elle que j'arrêterai mon propos, souhaitant ne pas vous avoir trop ennuyés et vous remerciant en tout cas de m'avoir permis de vous faire découvrir - ou mieux connaître - une fonction que je suis très heureuse d'exercer.

3 MAI 2001

Résumé de la conférence de M. André GOLDMAN
**LES CERTITUDES DU HASARD : DU CHEVALIER DE MÉRÉ
A LA THÉORIE MODERNE DES PROBABILITÉS**

Voici ce qu'écrivait Henri Poincaré en 1912 dans son livre " Science et Méthode " :

" Vous me demandez de vous prédire les phénomènes quoi vont se produire. Si par malheur je connaissais les lois de ces phénomènes, je ne pourrais y arriver que par des calculs inextricables et je devrais renoncer à vous répondre ; mais, comme j'ai la chance de les ignorer, je vais vous répondre tout de suite. Et, ce qu'il y a de plus extraordinaire, c'est que ma réponse sera juste. Il faut donc bien que le hasard soit autre chose que le nom que nous donnons à notre ignorance ".

La théorie des probabilités concrétise cette démarche conduisant à une certitude par le hasard. On en situe les origines dans la correspondance de Blaise Pascal et Pierre de Fermat en 1654.

Certitudes d'abord dans la théorie des jeux : suivant les termes du pari c'est le joueur ou la banque qui gagne. La durée du jeu doit être prise en compte : il y a des stratégies pour lesquelles le joueur gagne à très long terme, mais la certitude du gain n'est acquise qu'au bout d'un temps dépassant très largement la durée de vie d'un joueur.

On retrouve la même situation en physique dans l'expansion spontanée d'un gaz, qui se fait en quelques secondes. Mais la compression spontanée n'a jamais été observée car il faudrait attendre pour cela des milliards d'années.

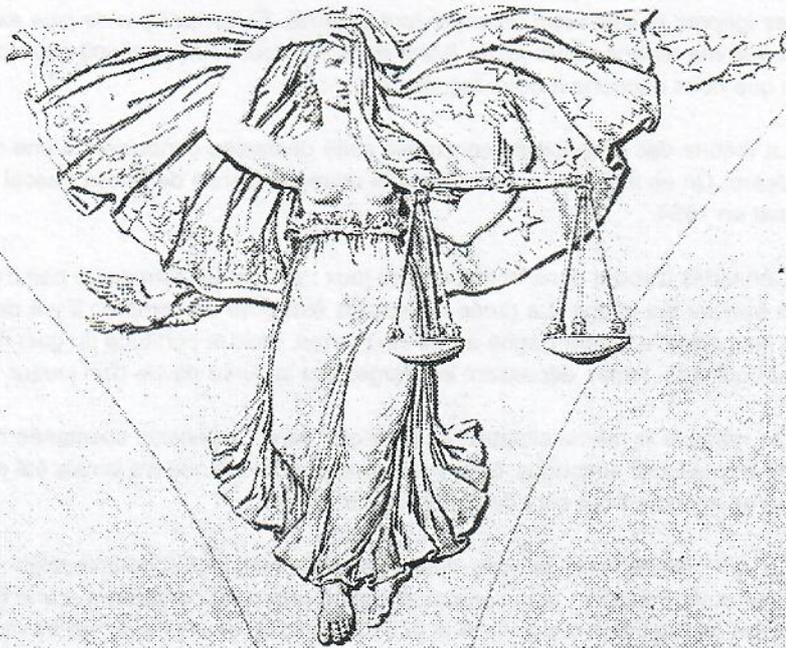
Le XIX^e siècle nous apporte deux lois mathématiques fondamentales - les lois de Laplace et de Poisson - qui intègrent le facteur temps, et conduisent à une bonne représentation de l'agitation moléculaire et des transferts de chaleur avec les travaux d'Einstein et de Jean Perrin.

Au XX^e siècle, les méthodes statistiques de la théorie des probabilités sont utilisées dans des domaines multiples. L'énumération de quelques exemples soulignera la puissance de la méthode :

- Répartition comparée des cratères sur la Lune et sur Mars ;
- Répartition géographique optimale des relais de téléphone mobile ;
- Erreurs de duplication de l'ADN ;
- Fluctuations de la Bourse.

Sur ce dernier point et, d'une façon générale, pour les phénomènes économiques et sociaux, la prudence est de rigueur. Il faut faire la part de ce qui est vraiment aléatoire et de ce qui est corrélé car l'effet " mouton de Panurge " existe toujours.

Enfin, le développement des ordinateurs apporte une nouvelle méthode de calcul des probabilités par une simulation du hasard. Cette méthode porte le nom symbolique de Monte Carlo et elle s'impose de plus en plus aujourd'hui.



10 MAI 2001

Conférence de M. François FALLETTI

LA CRIMINALITÉ INTERNATIONALE : ENJEUX ET RIPOSTES

Il est un vieil adage applicable aux procureurs auquel ces derniers sont particulièrement attachés puisqu'il remonte à l'époque de l'ancien régime : *"la plume est servie, mais la parole est libre"*. La première partie de cette phrase mériterait de très sérieuses nuances compte tenu de l'évolution qu'a connu le ministère public au cours de ces dernières années ; la seconde illustre tout simplement le fait que les membres du parquet sont des magistrats qui sont à ce titre amenés à prendre en conscience des réquisitions compte tenu de l'appréciation qu'ils portent sur les faits dont ils ont à connaître : l'on ne saurait mieux souligner combien l'Etat invite le procureur à faire preuve en toutes circonstances de recul et de hauteur de vue tout en demeurant bien entendu au service de la loi dont il doit assurer l'application. Même si je m'exprime aujourd'hui au titre d'un autre aspect du statut des procureurs qui leur ouvre la possibilité d'effectuer des communications à caractère scientifique, il m'est apparu important de débiter mon propos par ce rappel de l'exigence de rigueur qui doit demeurer permanente en nos esprits. C'est, me semble-t-il, le moindre des devoirs que je dois en intervenant aujourd'hui devant une prestigieuse Académie dont la qualité des membres et des travaux participe grandement au rayonnement de notre cité. Je tiens à en remercier vivement ceux qui ont bien voulu m'en offrir l'opportunité.

"Criminalité internationale, enjeux et ripostes" : le thème retenu pour la communication aujourd'hui est vaste ; il peut apparaître également quelque peu lointain ; est-ce si sûr ? Rappelons-nous :

- A Tokyo, le 20 mars 1995, des individus projetaient un gaz mortel dans le métro de Tokyo, provoquant ainsi la mort de 12 personnes et de graves intoxications auprès de quelques 5000 usagers. L'enquête permettait d'établir des liens entre les auteurs de ces faits et une secte ayant des prolongements en Russie ; cette dernière, ayant recours à d'anciens chimistes militaires développait auprès de ses adeptes une formation aux techniques de combat les plus diverses. Il ne s'agissait pas, loin s'en faut, de la seule illustration des dérives susceptibles de survenir dans le cadre des mouvements sectaires : souvenons-nous des 113 adeptes disparus dans un "suicide collectif" au Guyana en novembre 1978 et des 79 morts de la tuerie de Wako aux Etats-Unis. L'Europe n'est pas pour autant épargnée avec les 48 adeptes de l'ordre du Temple solaire décédés dans le Valais en novembre 1994, puis plus près de nous avec les 16 morts, dont 2 enfants, disparus en décembre 1995 sur un plateau du Vercors.

- Le 28 juillet 1995, une bombe explosait dans le métro parisien à la station Saint-Michel ouvrant une campagne d'attentats de plusieurs mois qui devait entraîner de nombreuses victimes. Qu'ils procèdent des sphères fondamentalistes, régionalistes ou extrémistes, le terrorisme cherche toujours à frapper les imaginations à travers la chair même des personnes touchées. Ces ramifications vont souvent bien au-delà des frontières et n'épargnent aucun pays : les Etats-Unis en ont fait l'expérience avec les attentats contre le

World Trade Center à New-York en 1993, contre leurs ambassades en Afrique, à l'occasion des jeux olympiques d'Atlanta en 1996 ou à Oklahoma City.

- Le 23 mai 1992, une voiture explose sur la route reliant la ville de Palerme à son aéroport, entraînant la mort de Giovanni Falcone, Directeur des affaires pénales, ainsi que celle de son épouse et de ses gardes du corps. Cet attentat était suivi le 19 juillet de la même année de l'assassinat du juge Borsalino en charge de la lutte contre la mafia. Quelque temps plus tard, le 27 mai 1993, l'explosion d'une voiture piégée entraînait la destruction d'une partie de la célèbre Galerie des Offices à Florence, précédant de peu un attentat similaire porté le 27 juillet 1993 devant la basilique Saint-Jean-de-Latran à Rome.

Dans le même temps, chaque jour nous amène son lot de saisies de produits stupéfiants en plus ou moins grandes quantités, soulignant en chaque circonstance la diversification des produits et la sophistication des procédés de dissimulation. L'explosion de violences urbaines parfois observées aux Etats-Unis a maintenant traversé l'Atlantique et se manifeste dans bien des agglomérations de façon sporadique et mal comprise par la population. En réalité, la rapide évocation qui précède n'a rien d'exhaustif : elle devrait également mentionner les dramatiques détournements d'avions, les enlèvements de personnes et tous ces phénomènes de délinquance quotidienne vivement ressentis par tous. La mort d'immigrants chinois dans un camion frigorifique en route vers l'Angleterre et l'échouement d'un navire sur une plage du midi de la France apportent encore s'il en était besoin quelques images douloureuses supplémentaires à un tableau qui s'en serait bien passé.

Pour autant, la question vient alors : **notre époque est-elle plus criminogène que les autres ?** La criminalité n'a-t-elle pas toujours existé ? La réponse à la deuxième interrogation est à l'évidence positive ainsi que l'illustrent bien des évocations : rappelons-nous le Robin des bois, le Mandrin, les " chauffeurs " qui terrorisaient nos campagnes, les hors la loi qui ont accompagné la conquête de l'Ouest américain ou la quête de l'Eldorado, sans même revenir jusqu'aux deux larrons crucifiés avec le Christ ou à la libération de Barabas. Les sinistres images du gibet de Monfaucon, la balade des pendus de François Villon, la cour des miracles, les tire gousset, le meurtrier de "Crimes et châtiments", la bande à Bonnot et le Chicago de la prohibition, d'Al Capone et de Lucky Luciano sont autant d'évocations de l'éternelle violence des sociétés. Déjà au milieu du XIX^e siècle, Karl Marx contestait l'appréciation officielle de l'insécurité effectuée par les pouvoirs publics dans le Londres de la Révolution industrielle, bien après que Colbert dans son Ordonnance criminelle de 1673 et Beccaria dans son " Traité des délits et des peines " aient prôné de nouvelles solutions dans le traitement de la délinquance.

Même la criminalité internationale n'est pas nouvelle, puisque la lettre de change a été précisément imaginée pour permettre aux marchands des foires du Moyen-Âge d'éviter de transporter des espèces sonnantes et trébuchantes et que la piraterie et le commerce triangulaire ont terrorisé des populations entières.

Le crime organisé lui-même n'est pas nouveau : si certaines organisations criminelles, telles que les cartels colombiens, sont de formation récente, d'autres puisent leurs racines dans la nuit des temps. Ainsi, les triades chinoises sont-elles apparues à l'époque où la dynastie mandchoue a pris le pouvoir dans l'empire du milieu, entraînant par contrecoup

la formation de sociétés secrètes sur un vague fondement religieux, et très rapidement tournées vers le commerce de la prostitution, le trafic d'opium et les cercles de jeux. La diaspora chinoise a naturellement favorisé la dissémination de ces groupes criminels à travers le monde; au surplus, le fond nationaliste qui les sous-tend leur a permis de survivre jusqu'à nos jours à travers l'affaiblissement de la Chine au XIX^e siècle, les périodes troublées de résistance à la poussée japonaise au temps de Sun Yat-sen et de Tchang Kaï-Chek et même dans les turbulences de la Chine communiste d'après 1949.

Les yakuzas japonaises ne sont pas moins anciennes ; elles tirent leur origine des dakutos et deikas qui animaient la pratique des jeux sur les marchés locaux, ce qui explique le nom même de ces sociétés secrètes, puisque le terme " *yakuza* " désigne la combinaison perdante d'un populaire jeu des fleurs. Ces grands joueurs, dont la réputation d'habileté, voire de tricherie, parcourait le pays, se sont progressivement vus reconnaître certaines responsabilités de médiateurs à l'époque du Meiji, favorisant ainsi l'instauration de groupes ayant leurs propres règles. Les yakuzas ont ainsi pu accompagner l'expansion japonaise du début du XX^e siècle en Asie avant de jouer un rôle non négligeable dans l'organisation du marché noir, puis dans la reconstruction nationale après la défaite de 1945.

La *cosa nostra* sicilienne se greffe-t-elle aussi sur un fond de nationalisme : elle trouve sans doute sa source dans la nécessité pour les populations locales de s'organiser face à des vagues successives de conquêtes, notamment par les Grecs, les Romains, les Arabes, les Normands, les Souabes, les Francs, les Anglais... Alors se dégagent progressivement du peuple des "hommes d'honneur", qui s'arrogent le privilège de régler les conflits apparaissant entre les bandes locales en évitant l'intervention de l'occupant du moment. Le pouvoir de ces *cochi* se renforce encore au XVIII^e et XIX^e siècle à l'époque où les grands propriétaires des latifundia préfèrent résider dans les palais romains plutôt que sur place : l'acquisition de terres par le recours à des ventes aux enchères parfois manipulées ancrent encore les hommes de la *cosa nostra* dans le paysage au cours de la période de Mussolini, avant de chercher à jouer un rôle dans la reconstruction à la suite du débarquement allié en Sicile en 1943 et de la chute du Duce.

D'autres structures mafieuses moins connues n'en sont pas moins anciennes ; tel est le cas de la *camora* napolitaine, de la *sacra corona unita*, particulièrement implantée dans la région des Pouilles en Italie ou des groupes albanais. Ces organisations se rejoignent parfois, par exemple dans le trafic de cigarettes qui traversent l'Adriatique en provenance des Balkans ou se spécialisent dans tel ou tel type d'activités criminelles. On évalue ainsi à 10 000 tonnes la quantité de cigarettes de contrebande venant du Monténégro chaque année en direction de la province des Pouilles avant d'être dispersée vers d'autres destinations.

Le propre des grandes organisations criminelles est précisément de savoir survivre à l'évolution du temps et s'adapter aux circonstances. Beaucoup ont une longévité bien supérieure à celle de la secte des Assassins qui a fait trembler le Moyen-Orient pendant près de 200 ans à l'époque des croisades. En réalité, c'est précisément cette grande capacité d'adaptation qui peut impressionner à l'heure où la mondialisation ouvre de nombreuses potentialités nouvelles aux groupes criminels.

Mais la criminalité économique n'est pas spécifique de notre époque : rappelons-nous la banqueroute de Law, le scandale de Panama et l'affaire Staviski ; pendant des siècles, l'usure fut considérée comme le crime économique par excellence. Bien d'autres illustrations pourraient être données dans les domaines les plus divers. On a parfois essayé de dégager des tendances régulières applicables à l'évaluation de la criminalité quelles que soient les époques : certains ont imaginé qu'en vertu d'un principe de saturation, aucune société ne pourrait supporter plus d'un certain niveau de criminalité ; d'autres ont imaginé l'existence de cycles à l'instar de ceux que dégage l'analyse économique. Force est de constater que ces efforts ne s'avèrent guère convaincants. Tout au plus peut-on retenir l'incidence de l'urbanisation sur la criminalité, la nature particulière des infractions et la structure des groupes criminels dans les Etats policiers et le rôle du clan qui dégage ses propres règles dans les sociétés tribales.

En définitive, le trait spécifique de la criminalité à l'aube du XXI^e siècle semble bien être son extrême internationalisation. Telle est au demeurant l'appréciation formulée par les plus hauts responsables de la planète qui ne tarissent pas de déclarations en la matière. Dorénavant, toutes les enceintes s'intéressent à la lutte contre le crime organisé, qu'il s'agisse comme ce fut dès le début le cas des Nations Unies et du Conseil de l'Europe, ou encore depuis quelque temps de l'Union Européenne, de l'OCDE, du G8, ou même de l'OTAN. Raymond Kendal, secrétaire général d'Interpol, demandait ainsi dès 1994 que l'on redéploie les moyens employés dans le contexte de la guerre froide pour lutter contre le narco-trafic. Les congrès quinquennaux des Nations Unies, dont le dernier s'est tenu à Vienne en 2000, ont maintes fois souligné le danger que revêt la criminalité dans le monde, relevant notamment que celle-ci augmente 2 fois plus vite que la population mondiale. Ainsi, le Président Clinton pouvait affirmer que le terrorisme, le trafic de drogue et le blanchiment constituent la plus grave menace contre la sécurité que le monde ait connue depuis la fin de la guerre froide ; en 1995, il signait une directive déclarant la guerre totale contre le crime organisé désigné comme un péril mondial, invitant les services de l'Etat à utiliser tous les moyens licites dans ce combat avec la collaboration des autres Etats.

On ne compte pas les déclarations prises en la matière tant à l'échelle universelle que dans le cadre régional de l'Amérique latine, de l'Europe ou de l'Asie. Le poids de ces prises de position vient conforter le sentiment régulièrement alimenté par la presse et les médias qui consacrent régulièrement des articles à ce thème. La question se pose cependant de savoir quel est le degré exact du danger et si l'on ne se trouve pas parfois en présence d'une exagération alimentée par une sorte de bulle médiatique. Il convient alors de s'interroger sur les outils de mesure objectifs dont nous pouvons disposer pour pousser plus loin l'analyse.

Il n'entre pas dans mon propos ici de donner beaucoup d'indications sur les statistiques dont le recueil et la collecte laissent bien souvent à désirer. Si la prudence s'impose, les spécialistes peuvent cependant s'appuyer sur les statistiques de la criminalité apparente, telle qu'elle résulte des constatations des services de police, sur les statistiques de la criminalité légale retraçant le nombre de condamnations judiciaires ainsi que sur les statistiques de l'administration pénitentiaire, naturellement plus parcellaires. Ces outils statistiques peuvent être complétés par des informations tirées des saisies effectuées par les différents services d'enquêtes, dont la douane, notamment en ce qui concerne les produits

stupéfiants ou contrefaits. Ces statistiques nationales sont complétées par des documents de portée internationale recueillis dans le cadre d'Interpol ou des Nations Unies, bien que ces données soient naturellement très incertaines s'agissant de certains pays. L'on peut regretter à cet égard l'absence de lignes directrices de portée universelle permettant de comptabiliser selon des normes identiques l'ensemble des comportements criminels, ce qui rend bien difficile des comparaisons objectives et précises.

Ces instruments de mesure sont complétés depuis un certain nombre d'années par des enquêtes d'auto-confession par lesquelles un groupe de personnes déterminé est invité à faire connaître les infractions commises par ses membres au cours d'une certaine période. Le risque d'affabulation parfois observé fait préférer à ce type de sondage des enquêtes de victimisation qui permettent de mieux évaluer notamment l'importance du sentiment d'insécurité. Ce dernier type d'enquête est au demeurant utilisé dans tous les domaines, notamment par l'organisation internationale Transparency qui interroge régulièrement des chefs d'entreprise pour établir un baromètre périodique de pratiques de corruption susceptibles de se manifester dans certains pays.

Une autre technique d'analyse part de la recherche du coût du crime et du blanchiment : une approche macro-économique de la balance de paiement, de l'analyse des comptes résidants et de l'importance de la monnaie fiduciaire peut permettre d'évaluer de façon globale l'importance des capitaux illicites en cours de recyclage dans un territoire donné.

Aucune de ces techniques d'évaluation n'est naturellement pleinement objective ni totalement précise ; il est cependant possible d'en déduire un certain nombre d'informations indispensables, et tout spécialement de mesurer les tendances et évolutions des phénomènes criminels. Ainsi peut être illustré un décalage évident entre l'ampleur de la menace criminelle et les réponses qui lui sont apportées. Ce décalage soulève naturellement des interrogations quant à la nécessité de mettre en place de nouvelles dynamiques.

I Un profond décalage

L'ampleur de la menace criminelle souligne l'insuffisance des procédés classiques de riposte.

A - L'ampleur de la menace criminelle

L'ampleur de la menace peut être évaluée à travers l'évolution des chiffres ; on ne saurait cependant se contenter des chiffres bruts et il est toujours nécessaire de procéder à une analyse tenant compte de la diversité des situations : ainsi le taux de criminalité pour 100 000 habitants évalué à 52 aux Etats-Unis, 63 en France, 88 au Royaume-Uni et 91 au Canada doit-il être tempéré par d'autres paramètres dans la mesure où le traitement légal des infractions n'est pas identique partout ; la dépénalisation en France des chèques sans provision en 1991 a eu par exemple une incidence sur les statistiques par le seul effet d'une réforme législative.

D'autres chiffres sont moins contestables, par exemple en ce qui concerne les cas

d'homicides volontaires ; or, il est perpétré 8 homicides aux Etats-Unis pour 1 au Japon, 4 en France et 4.8 en Allemagne. On relève 3 fois plus de vols en Allemagne qu'au Japon. La référence à ce type d'infraction permet de déterminer avec plus de sûreté les caractéristiques criminologiques d'une population.

Au demeurant, c'est l'évolution dans la durée qui s'avère la plus instructive : à cet égard, on relève une très forte augmentation généralisée de la criminalité au cours des 3 dernières décennies dans l'ensemble du monde occidental. Ce constat peut être effectué aux Etats-Unis, en Angleterre ou en France, même si les séquences d'évolution sont parfois contradictoires : à cet égard, la Finlande et le Luxembourg connaissent des évolutions opposées pour se retrouver en définitive sur le moyen terme sur une augmentation de même importance de la délinquance. Aux Etats-Unis, après une forte hausse depuis 1970, on observe un ralentissement depuis 1993 ; la France et l'Angleterre ont parallèlement connu une forte hausse en dépit d'un pallier observé notamment de 1985 à 1990. Les chiffres de la criminalité ont ainsi été multipliés par 11 en Belgique et par 6 en France où le nombre d'infractions est passé en 30 ans de 450 000 à 3 000 000.

Dans le même temps, certains traits d'évolution se retrouvent de façon générale : ainsi, la délinquance des mineurs est-elle en croissance dans tous les pays, le nombre de mineurs impliqués en France passant ainsi de 13 % en 1993 à 21 % en 2000. Cette précocité accrue s'accompagne d'une violence également fortement préoccupante.

L'accroissement global de la délinquance est d'autant plus préoccupant que celle-ci s'avère particulièrement lucrative. Les Nations-Unies estiment à 450 milliards de dollars le gain annuel des trafiquants de stupéfiants dans le monde. Ce bénéfice investi sur les places financières permet naturellement la constitution de patrimoines illicites de grande ampleur qui constituent à l'évidence une menace majeure. Rappelons par exemple que le produit de l'industrie pharmaceutique dans le monde est évalué à 400 milliards de dollars, à peine inférieur à celui de l'industrie textile. Le seul produit du trafic de drogue correspond ainsi à 8% du commerce mondial et à 2% du produit de la planète. Or, l'opacité des transactions financières est grandement facilitée par l'existence de quelque 95 paradis fiscaux et environ 150 techniques de blanchiment de capitaux répertoriées. Cette évolution particulièrement préoccupante de la délinquance et de la capacité financière des organisations criminelles est encore démultipliée aujourd'hui par l'existence de plusieurs facteurs. L'urbanisation, dont on a vu tout à l'heure qu'elle favorise la criminalité n'a jamais été aussi poussée et l'on estime désormais que 50% de la population mondiale vit dans des villes, ou plutôt des mégapoles qui s'étendent de façon anarchique au gré des besoins. Dans le même temps, 1,3 milliards de personnes se contentent selon les Nations Unies de 1 dollar par jour tandis que les dépenses de santé s'élèvent en Inde à 10 dollars par habitant. Ces chiffres sont à rapprocher des 70 dollars par passage, retirés par un contrebandier de cigarettes à la frontière iranienne. L'urbanisation galopante a pour autre conséquence la dilution des structures familiales et la perte des valeurs de référence qui caractérisent les sociétés rurales.

Dans le même temps, les organisations criminelles ont tendance à s'inscrire dans des schémas économiques de plus en plus élaborés et diversifiés. Elles intègrent notamment le coût de la main-d'œuvre et la proximité des grands centres consommateurs, dans la

détermination de leur point d'ancrage : ainsi privilégiera-t-on des entrepôts de cigarettes de contrebande à la périphérie de l'Union Européenne, afin de faciliter des fraudes au budget communautaire et certains pays d'Europe de l'Est de faible niveau de vie se sont-ils spécialisés dans la contrefaçon des disques et CD les plus à la mode. Dans le même esprit, la traditionnelle séparation du Nord consommateur de stupéfiants et du Sud producteur de ces produits a tendance à s'estomper en une mosaïque de localisations et de diversifications. Les organisations criminelles sont ainsi capables de modifier les routes empruntées comme on l'a vu notamment à l'occasion du conflit de l'ex-Yougoslavie ; elles sont également capables de s'adapter aux besoins en fournissant selon ces derniers armes, produits stupéfiants ou contrefaits, véhicules ou œuvres d'art volés, ou encore prostituées exerçant souvent sous la menace. Au surplus, certaines zones grises échappant au contrôle de pouvoirs centraux se multiplient sur la surface de la planète, alimentant autant de foyers potentiels de guerre civile dont l'on ne sait plus si le trafic de drogue a pour but de financer l'achat d'armes dans une démarche de libération ou si au contraire cette dernière a vocation à préserver une production lucrative.

Enfin, la libre circulation des personnes et les nouvelles potentialités offertes par Internet, pour bénéfiques qu'elles soient, ouvrent naturellement aux criminels des opportunités considérables, notamment sur le terrain de la pédophilie, du blanchiment, des piratages ou de la destruction des banques de données. On évalue à 250 000 le nombre des tentatives de piratage des ordinateurs du Pentagone en une année, tandis qu'en 1995 1,6 millions de camions, 33 millions de véhicules particuliers et 240 000 bus se sont présentés aux frontières orientales de l'Allemagne ainsi 240 millions de personnes sur les 3200 km séparant le Mexique des Etats-Unis. Autant admettre que tout contrôle systématique s'avère impossible et que seules des techniques de ciblage sont susceptibles de produire des effets.

Cette évolution de la criminalité fait naître des enjeux majeurs pour la société : si l'on se rappelle que la première overdose mortelle s'est produite à Paris en 1970, il est aisé d'admettre que l'on n'a pu contenir le développement d'un phénomène relativement nouveau dans la société française. Or, les potentialités de développement d'un tel marché demeurent considérables. Les enjeux ne sont pas moins importants sur le terrain économique : la corruption altère la concurrence au détriment des entreprises saines et les places financières sont fragilisées par l'existence de capitaux illicites mal contrôlés.

L'on ne saurait même sous-estimer l'enjeu que représente la protection de la démocratie à l'égard du crime organisée : certes, si le terrorisme tend au renversement de l'Etat, il en va différemment de la criminalité organisée qui cherche plutôt à le préserver tout en l'affaiblissant. Ce faisant, elle va à l'encontre des principes de séparation des pouvoirs : ainsi que l'avait souligné Montesquieu, la vertu est dans une démocratie ce qu'est l'honneur dans l'aristocratie et la peur chez les tyrans. Le crime organisé, sécrétant inévitablement la corruption, altère progressivement la séparation des pouvoirs et fragilise fortement la démocratie. D'ailleurs, le débat sur l'indépendance de la magistrature s'est fortement développé au cours des années 1990 en un temps où est apparue la nécessité de lutter plus efficacement contre ce fléau. Le danger n'est pas sous-estimé : selon la formule que l'on prête à Philippe de Macédoine, là où une armée ne passe pas, un char rempli d'or se faufile aisément. L'ampleur de ce triple enjeu pour la société, l'économie et la démocratie

met en évidence les insuffisances des moyens de coopération traditionnels.

B - Les limites de la coopération internationale

Aucun Etat ne peut demeurer indifférent aux manifestations de criminalité d'une certaine ampleur qui, survenant au-delà de ses frontières, peuvent avoir des répercussions sur son propre sol. Cependant, dans la conception classique du droit international pénal, la coopération s'articule autour des trois principes de territorialité, de souveraineté et de réciprocité.

La règle de territorialité s'explique naturellement : la protection de l'ordre public d'un Etat commande à ses autorités de tout mettre en œuvre pour garantir la sécurité des habitants ; c'est ainsi que l'article 3 du Code civil rédigé à l'époque de Napoléon précise que les lois de police et de sûreté obligent tous ceux qui habitent sur le territoire. Cette règle présente en outre l'avantage de la simplicité procédurale puisque les éléments de preuves et de témoignage se trouvent au besoin ainsi à portée de la juridiction.

Le seul recours à la territorialité fait cependant apparaître certaines insuffisances particulièrement sensibles dans un monde très ouvert à la circulation des personnes, des biens et des capitaux. Comment lutter contre ceux qui s'en prennent aux câbles sous-marins ou aux plates-formes pétrolières implantées en haute mer ? Comment appréhender ceux qui se réfugient dans des Etats faibles, voire complaisants ? Il a fallu imaginer récemment pour juger les auteurs présumés de l'attentat de Lockerby au-dessus de l'Ecosse une juridiction particulière appliquant le droit écossais et implantée temporairement sur le territoire des Pays-Bas dans un périmètre déterminé. Comment juger les tortionnaires khmers rouges à l'heure de la réconciliation nationale au Cambodge ? Dans ce contexte, la réciprocité qui sous-tend la coopération internationale classique connaît vite ses limites.

C'est pourquoi le concept de territorialité est souvent complété par celui de la personnalité de la loi, voire celui de la compétence universelle qui permet à un Etat d'appliquer sa loi pénale à des faits commis au-delà de ses frontières. A dire vrai, la personnalité active n'est pas nouvelle : c'était le régime applicable aux peuples barbares à l'époque des invasions qui entraînent la chute de l'empire romain, ainsi aux ecclésiastiques au cours du Moyen-Âge. Plus près de nous, cette règle de personnalité fut mise en œuvre dans le cadre des capitulations appliquées au Moyen-Orient et en Extrême-Orient. La règle de personnalité repose sur la plus grande confiance faite à la loi nationale de l'auteur ou de la victime d'une infraction. Elle peut donc s'inscrire dans le cadre d'une personnalité active, par exemple à l'égard de l'auteur d'un détournement d'avion ou d'un acte de pédophilie commis à l'autre bout du monde, manifestation particulièrement odieuse du tourisme sexuel.

Certaines conventions vont même jusqu'à instaurer la compétence universelle de tout Etat d'arrestation d'un malfaiteur auquel sont reprochés des faits particulièrement graves tels que des crimes contre l'humanité ou de terrorisme. La création d'Interpol en 1923 a accompagné cette évolution tant il est vrai que coopération judiciaire et coopération policière doivent impérativement aller de pair.

Les règles qui sous-tendent ces dernières demeurent encore largement empreintes des principes hérités du XIX^e siècle et codifiés en France dans une ancienne loi du 10 mars 1927. L'opinion publique en mesure les limites lorsque les auteurs présumés d'actes de terrorisme ou de meurtres en série peuvent se réfugier à quelques kilomètres de nos frontières au Portugal ou en Grande-Bretagne : alors s'effectue un étrange "effet ticket" : libre d'aller et venir sur l'espace européen, les malfaiteurs arguent de toutes les procédures judiciaires lorsqu'il s'agit de répondre de leurs actes devant la juridiction de l'un des Etats membres de l'Union. Cependant, au-delà de ces affaires spectaculaires, il s'agit bien là de la réalité quotidienne que connaissent les magistrats dans la conduite de procédures intéressant les trafics de personnes, le transport de drogue et plus généralement de multiples actes de délinquance transfrontalière.

Les grandes innovations de ces dix dernières années dans la coopération pénale internationale classique sont en réalité apparues sous l'impulsion des affaires économiques. Le sommet de l'Arche tenu à Paris en juillet 1989 a institué le GAFI, Groupe d'action financière contre le blanchiment de capitaux dans le cadre du G7. Cette approche se fondait sur l'inquiétude suscitée dans les milieux économiques et financiers par l'existence de capitaux illicites susceptibles de déséquilibrer l'économie mondiale. Une démarche prudentielle a ainsi été initiée dès 1988 par les gouverneurs des banques centrales à Bâle, et dès février 1990, le GAFI, auquel j'ai eu l'honneur de participer, avait rédigé un ensemble de 40 recommandations destinées à mieux prévenir et à mieux combattre le blanchiment de fonds provenant du trafic de drogue. Donnant pleine force à l'adage "qui veut, peut", la France se dotait à l'instar de ses partenaires d'un dispositif législatif en la matière dès juillet 1990. Sur le plan interne, celui-ci comporte des dispositions préventives et applique la déclaration des opérations suspectes à la cellule Tracfin implantée auprès du Ministère des Finances. Ces obligations déclaratives, initialement réservées aux seuls acteurs du système financier, se sont progressivement étendues au-delà, par exemple aux assureurs, aux commissaires aux comptes et aux notaires. En ce qui concerne la coopération internationale, les recommandations du GAFI s'inscrivent dans un schéma classique tendant essentiellement à favoriser l'échange de renseignements. Il aura fallu dix années pour que se mettent en place des dispositifs très stricts à l'égard des "territoires non coopératifs" : l'on sait bien en effet que l'accumulation de comptes anonymes, de sociétés écrans et la mise en œuvre d'un strict secret bancaire constituent des entraves souvent définitives à l'identification des auteurs ou des commanditaires d'un trafic particulièrement odieux. La difficulté de ce type d'investigation rend certainement nécessaire la mise en place de règles propres à justifier de l'intérêt économique qu'ils peuvent trouver à l'organisation de montages complexes impliquant l'intervention de places offshore ou onshore.

En toute hypothèse, chacun doit bien être conscient de ce que le fil d'Ariane qui relie l'auteur d'un trafic à son bénéficiaire final est inévitablement rompu ou inexplicablement emmêlé par le recours à de tels procédés. L'action du GAFI doit donc être encouragée dans ce domaine ; au surplus, si elle s'est d'ores et déjà élargie au-delà de la vingtaine de pays fondateurs, elle doit encore s'étendre sur l'ensemble de la planète comme d'ailleurs le reconnaît la nouvelle Convention des Nations Unies de Palerme. Comment en effet expliquer, par exemple, que tel territoire de 28 000 habitants ait besoin de 544 établissements bancaires, soit 1 pour 51 habitants ? Comment expliquer la profusion de maisons de jeux ou de casinos à l'intérieur de certains micro-états ?

Cette sensibilisation internationale à l'égard du blanchiment de capitaux a été accompagnée à la fin des années 1990 par d'importants efforts dans la lutte contre la corruption. Toutes les instances internationales paraissent s'y intéresser, qu'ils s'agissent de l'OCDE, du G7, du Conseil de l'Europe, de l'Union Européenne ou des Nations Unies. La Banque mondiale et le FMI subordonnent dorénavant leur aide à l'établissement de plans d'affirmation de l'Etat de droit dans les pays émergents, tout particulièrement afin d'éviter que les fonds alloués se dissolvent dans des pratiques corruptrices. Cette démarche concerne cependant tous les Etats du monde, qu'ils soient affectés par une corruption du quotidien endémique ou par des pratiques de plus grande ampleur au service du financement politique ou dans le contexte des marchés internationaux. L'évolution des structures économiques dans les pays émergents ou les anciennes démocraties populaires, en favorisant la privatisation de pans entiers du secteur public, fait à cet égard courir des risques nouveaux compte tenu de l'absence le plus souvent de dispositifs de contrôle et de régulation dans le domaine bancaire, de la concurrence ou de la bourse. Il peut en résulter des confusions entre des intérêts privés et publics ou l'implantation d'organisations criminelles à l'échelle d'un Etat. A cet égard, le classement annuel de Transparency internationale constitue l'un des points de référence, même s'il est empreint d'une inévitable subjectivité. En toute hypothèse, les institutions internationales estiment que la corruption est un puissant frein à la croissance, faisant perdre aux Etats les plus affectés plusieurs points de productivité annuelle. Il ne faut pas à cet égard sous-estimer l'importance des efforts conduits depuis quelques années, puisque l'on estime que le montant des commissions exigées par les intermédiaires spécialisés dans la gestion de capitaux illicites a sensiblement augmenté à l'aune des risques accrus de détection et de sanction qu'ils perçoivent.

Il n'entre pas dans mon propos ici de présenter les divers instruments internationaux adoptés en matière de lutte contre la corruption, thème qui suffirait à la tenue d'une ou plusieurs conférences de ce type. Je soulignerai simplement l'extrême diversité des pratiques mises en œuvre par des spécialistes dont l'imagination ne tarit guère. L'action doit donc porter à la fois sur la connaissance du phénomène ; elle doit ensuite mettre en place des dispositifs de prévention, par exemple en faveur de la transparence de la vie politique et du monde économique. La détection constitue un troisième axe fort qui implique l'existence de structures nationales et internationales spécialisées. Enfin, la poursuite et la sanction ne peuvent être efficacement mises en œuvre sans une certaine spécialisation des services d'enquête et de l'Institution judiciaire.

Plusieurs conventions contre la corruption ont ainsi été ouvertes à la signature au cours des cinq dernières années. Leurs perspectives sont cependant différentes. Ainsi, la Convention adoptée dans le cadre de l'OCDE en décembre 1997 a-t-elle un objet limité à la corruption active d'agents publics dans le cadre du commerce international. L'Union Européenne a développé différents instruments, d'abord limités à la protection du budget communautaire, avant d'être étendus à tout fait de corruption perpétré par un fonctionnaire d'un Etat membre ou par un responsable d'une Institution des Quinze. Le Conseil de l'Europe est allé plus loin encore, en mettant l'accent de façon plus générale sur tous les facteurs susceptibles d'entraver la lutte contre la corruption : il s'est donc employé à définir les instruments intéressant outre la matière pénale, les incidences civiles de la corruption ainsi que la définition de code de conduite à l'intention des professionnels. Au surplus, le Conseil de l'Europe, faisant le lien entre corruption et criminalité organisée, souligne

régulièrement que la lutte contre ce fléau est subordonnée à l'existence de garanties et de moyens suffisants pour les services d'enquêtes et les Institutions judiciaires.

On mesure cependant combien ces initiatives heureuses et importantes s'inscrivent dans la durée : ainsi, les conventions du Conseil de l'Europe ouvertes à la signature depuis plusieurs années ne sont-elles toujours pas ratifiées ; au surplus, la démarche classique de coopération internationale s'avère inévitablement limitée dans la mesure où elle maintient le *prima* de la souveraineté nationale et s'inscrit dans la réciprocité. Pour autant, on ne saurait sous-estimer son importance et le développement des flux transfrontaliers ainsi autorisés. Le décalage entre l'ampleur de la menace et les moyens de riposte mis en œuvre conduira peut-être notre 21^e siècle à des démarches.

II Les nouvelles démarches à l'aube du XXI^e siècle

Certaines sociétés à l'échelle de l'Union Européenne, d'autres dans un contexte universel.

A. Les actions de l'Union Européenne

L'Europe des Quinze développe des dynamiques tendant à approfondir les moyens de lutte contre la criminalité transnationale en son sein. Si l'on se place sur les degrés d'une échelle allant du plus souple au plus rigide, l'entraide internationale s'inscrit dans un contexte de coopération, d'harmonisation, d'assimilation et d'unification ; encore cette approche doit être précisée par le degré plus ou moins contraignant des instruments juridiques auxquels il est recouru, qui peuvent consister en de simples recommandations, à la mise en œuvre commune régulièrement évaluée ou encore en des conventions liant juridiquement les signataires.

A l'intérieur de l'espace des Quinze, on se situe il est vrai pour l'essentiel au stade de la coopération et de l'harmonisation, le plus souvent à travers des recommandations ou des conventions. C'est dire que l'espace judiciaire européen est encore bien éloigné d'une perspective d'unification du droit.

Il est vrai que l'ensemble européen s'est d'abord conçu comme un espace économique commun à la suite du Traité de Rome de 1967 ; ce premier pilier communautarisé a vu naître à ses côtés une démarche tendant à la libre circulation des personnes dans le cadre de l'Accord de Schengen qui est passé de la volonté politique exprimée en 1985 à une mise en œuvre effective en 1995. Le droit pénal était totalement exclu du traité de Rome et il a fallu attendre en pratique l'instauration du Troisième pilier de l'Union Européenne par le traité de Maastricht en 1993 pour que certaines évolutions se fassent jour. Depuis cette date en effet, les ministres de l'Intérieur et de la Justice se réunissent au moins quatre fois par an pour évoquer les questions de sécurité et des libertés à l'intérieur de l'espace unique ; cette démarche a permis une réelle accélération du mouvement et l'élaboration de nombreuses actions communes ou conventions. Le Traité d'Amsterdam lui-même n'a en 1997 que faiblement modifié cet équilibre tout en élargissant les prérogatives reconnues à la Commission en matière de coopération pénale. Le bilan du Troisième pilier après un peu moins de 10 ans d'existence est en fait important ; plusieurs conventions intéressent la protection des intérêts financiers de l'Union, la lutte contre la prostitution, l'entraide

répressive, l'extradition et la constitution d'Europol. Les outils contenus dans ces instruments sont susceptibles de permettre d'aider grandement à la mise en œuvre d'une entraide répressive au quotidien plus effective entre les juridictions européennes : ainsi la dernière convention sur l'entraide répressive du 29 mai 2000 comporte-t-elle un important dispositif susceptible de favoriser des enquêtes conjointes et la mise en œuvre de vidéo-témoignages à distance. Les conventions sur l'extradition de 1995 et 1996 sont susceptibles de simplifier et d'accélérer considérablement les procédures en la matière, comportant des évolutions très importantes à l'égard de questions de principe telles que la possibilité d'extrader des nationaux d'un Etat, la remise des personnes recherchées qui y consentent dans des délais très brefs ou un cantonnement très sensible des motifs de refus de l'extradition. On ne peut que déplorer cependant que beaucoup de ces conventions ne soient pas encore effectivement en vigueur alors même qu'elles sont ouvertes à la signature depuis plusieurs années : en particulier, les deux conventions relatives à l'extradition n'ont toujours pas été soumises au Parlement français alors qu'elles sont ouvertes à la signature depuis 5 ans. Ces observations faisaient écrire à l'un des rapporteurs de la Délégation parlementaire pour l'Union Européenne du Sénat que sous le signe de l'humour, la situation ne serait guère différente si l'on avait confié à ceux que l'on s'efforce de combattre le soin d'organiser la lutte contre le crime à l'intérieur de l'espace européen. Bien que quelque peu caricatural, le propos souligne bien la longueur du chemin à parcourir pour parvenir à un véritable espace judiciaire européen.

Progressivement cependant, les gouvernements admettent de dépasser le stade incantatoire pour s'orienter vers une approche plus concrète de la criminalité transnationale. Ainsi, le Traité d'Amsterdam a-t-il en 1997 intégré l'acquis de l'Accord de Schengen dans le Traité de l'Union : si dès lors la libre circulation des personnes est admise à l'intérieur d'un espace qui va d'ailleurs depuis mars 2001 au-delà même des Quinze jusqu'aux pays nordiques non-membres de l'Union et jusqu'à l'Islande, certaines mesures compensatoires en découlent : tel est le cas notamment du droit d'observation et de poursuite transfrontalier désormais ouvert aux services de police aux alentours des frontières, notamment dans le cadre de centres de coopération policière et douanière qui jalonnent dorénavant nos frontières avec tous nos pays voisins. Par ailleurs, un fichier de police alimenté conjointement par les Etats de l'union est dorénavant opérationnel : ce système d'information a d'ores et déjà produit des effets importants en permettant la localisation et l'identification de nombreuses personnes jusque là objets de recherches infructueuses. Enfin, une véritable culture judiciaire se développe entre les magistrats de l'Union Européenne, notamment dans le cadre d'actions de formation communes conduites par les écoles de spécialisées. Au surplus, le réseau judiciaire européen autorise les transmissions directes de commissions rogatoires ou de demandes d'enquête à l'intérieur de l'espace européen ; les points de contact ainsi identifiés seront à terme reliés par un système de transmission autonome et devront être amenés à coopérer entre eux comme le feraient des correspondants judiciaires ressortissants d'un même Etat.

Le sommet de Tampere tenu en Finlande en octobre 1999 a ouvert de nouvelles perspectives : dans son prolongement, une unité provisoire Eurojust a été mise en place en mars 2001 à Bruxelles : cette structure rassemble un magistrat du ministère public issu de chacun des 15 Etats de l'Union Européenne qui aura pour mission de coordonner les enquêtes à dimension transnationale à l'intérieur de l'Europe. Ce collège de procureurs

doit ainsi permettre en complément du réseau judiciaire européen de faciliter la conduite des investigations dans un esprit d'efficacité et célérité.

Un débat s'ouvre alors sur la question de savoir s'il faut aller plus loin : certains prônent à cet égard une démarche davantage intégrée par la constitution d'un procureur européen dont la compétence initiale serait limitée aux enquêtes intéressant la protection des intérêts financiers de l'Union, et éventuellement à celles relatives aux contrefaçons de l'euro. L'on comprend bien que cette approche va au-delà de la simple coopération intergouvernementale retenue dans le cadre d'Eurojust et s'inspire d'une conception plus fédératiste de l'Europe. Elle impliquerait nécessairement une évolution de la mission d'Europol, agence de police chargée de procéder à des analyses sur la criminalité à l'échelle européenne, et qui n'est pas en l'état encore dotée de véritables pouvoirs opérationnels.

Il est évident que ce débat va se poursuivre au cours des années à venir, encore accentué par l'existence à l'intérieur des Instances communautaires d'un office de lutte anti-fraude à caractère davantage administratif et spécialisé dans la protection des intérêts financiers de l'Union et la lutte contre la corruption.

Le débat va donc se poursuivre sur l'opportunité d'une plus grande intégration : l'on évoque souvent à cet égard les nombreux problèmes à résoudre : quelle légitimité pour un procureur européen ? Quelle procédure appliquer ? A dire vrai, aucune de ces questions n'est techniquement insoluble, le problème est d'ordre politique pour les Quinze. Cependant, l'ampleur des fraudes au budget de l'Union Européenne, évalué à quelque 10 à 20% sur un montant total de 500 milliards de francs justifie la prise de mesures à la hauteur des enjeux. Au demeurant, certaines évolutions se font : peu à peu, on admet que des décisions rendues par une juridiction de l'un quelconque des Etats de l'Union puissent recevoir application directement sans autre forme de contrôle sur le territoire de l'un quelconque des Quinze. Cela suppose un degré de confiance dans les procédures respectives de nos voisins que paraît au demeurant autoriser la soumission commune de nos Institutions judiciaires aux contrôles effectués par la Cour Européenne des Droits de l'Homme de Strasbourg.

Peut-être à terme parviendra-t-on à la suppression pure et simple de l'extradition entre les Quinze, admettant qu'une simple remise de la personne recherchée puisse être effectuée selon une procédure minimale de vérification d'identité, ainsi que le prévoit un récent accord bilatéral passé entre l'Espagne et l'Italie. Le cas du général Pinochet ou celui des terroristes recherchés en Grande-Bretagne à la suite de la vague d'attentats de 1995 laissent cependant planer des doutes sur la mise en œuvre à court terme d'une telle évolution à moins qu'une forte volonté politique se manifeste en ce sens.

On le mesure, la construction d'un espace judiciaire européen est en plein devenir : sans doute ne tire-t-on pas suffisamment de conséquences de la soumission commune de tous les Etats de l'Union à la Cour européenne des droits de l'homme et peut-on considérer que l'évolution est bien lente au regard de la liberté de circulation des personnes, des biens et des capitaux à l'intérieur de l'ensemble européen. Rappelons-nous cependant que la formation du Troisième pilier remonte seulement à 1993 et que beaucoup de chemin a été parcouru depuis lors ; la première démarche consiste pour chacun à son niveau à faire

fonctionner en pleine efficacité les instruments existant, ce qui implique au premier chef leur ratification. Dans le même temps se développe une culture judiciaire commune dont la dynamique est évidemment porteuse sur le moyen terme. Il serait cependant paradoxal que des démarches plus ambitieuses soient admises à l'échelle universelle que sur le continent européen dont la proximité culturelle et l'adhésion à des valeurs démocratiques communes devraient plus que partout ailleurs faciliter d'importants pas en avant.

B les démarches de portée universelle

Les Nations Unies se sont toujours intéressées aux manifestations de criminalité à l'échelle mondiale, organisant tous les 5 ans un congrès sur ce thème. Elles ont élaboré des textes de référence en matière de protection des droits de l'homme telle que la Convention universelle des droits de l'homme de 1948 et le Pacte sur les droits civils et politiques de 1970. Certaines conventions ont par ailleurs été prises afin de renforcer la lutte contre la criminalité internationale, notamment le 20 décembre 1988 en matière de trafic de stupéfiants.

Une étape importante a cependant été franchie en décembre 2000 à Palerme. A la suite de l'ouverture à la signature de la Convention sur la criminalité transnationale organisée ainsi que de ses deux protocoles consacrés respectivement à la lutte contre les trafics de migrants et à la traite des êtres humains. Des travaux sont également en cours afin de mieux appréhender les trafics d'armes ainsi que la corruption internationale.

On assiste ainsi à une manifestation supplémentaire de la mondialisation du droit qui accompagne avec retard la mondialisation des circuits économiques. On ressent bien ici la nécessité de valeurs de référence à l'échelle universelle, faute de quoi celles-ci seront dictées par des intérêts particuliers. La Convention de Palerme et ses protocoles s'inscrivent ainsi respectivement dans une démarche d'harmonisation : ainsi se trouve posée à l'échelle universelle la définition de l'organisation criminelle transnationale, celle de comportements intéressant les trafics de personnes ou de migrants ou le blanchiment. Il est évident que ces définitions communes sont de nature à faciliter grandement la mise en œuvre de l'entraide répressive et de l'extradition toujours fondées sur la règle de réciprocité. Les dispositions intéressant l'entraide répressive sont d'ailleurs très poussées, notamment en matière de saisie et de confiscation de produits du crime, de non-opposabilité du secret bancaire ou encore de protection des témoins et des victimes. L'entrée en vigueur de ces conventions demeure cependant subordonnée à la ratification de 40 Etats.

Certes, à l'échelle universelle, l'entraide répressive demeurera toujours subordonnée à la volonté réelle des Etats de coopérer à l'égard de trafics aussi essentiels que le trafic de personnes, le trafic de drogue, le trafic d'armes ou les comportements d'associations ou d'organisations criminelles. Cependant, la levée des obstacles juridiques fréquemment opposés est de nature à fluidifier progressivement cette coopération en permettant d'isoler plus rapidement ce qui relève des bonnes ou des mauvaises raisons invoquées parfois pour refuser d'apporter le concours à des enquêtes portant sur des actes particulièrement odieux. Il suffit à cet égard de se reporter à la chronique quotidienne de l'actualité pour illustrer l'ampleur du trafic des personnes, la mise en esclavage d'enfants, la prostitution forcée, les procédés de transfert de drogue parfois in corpore au péril de la vie des passeurs, etc... pour mesurer l'importance de ces dispositions. La Convention de Palerme et

ses protocoles vont donc plus loin que la Convention des Nations Unies sur les droits de l'enfant de 1990 qui, tout en affirmant des principes essentiels de portée universelle avait besoin de les décliner sur le terrain concret pour lutter efficacement contre les réseaux criminels.

De la sorte, la coopération judiciaire internationale pourra apporter un complément indispensable à la coopération policière, aucune d'entre elles ne pouvant suffire à elle-même. Cependant, à l'aube du XXI^e siècle, on peut se demander si l'on n'ira pas plus loin à terme : l'utopie qui avait traversé le XX^e siècle à l'égard de la création d'une Cour criminelle internationale s'est en définitive matérialisée dans les dernières années du millénaire. Sait-on si les décennies à venir verront cette démarche se prolonger vers la criminalité transnationale organisée par la constitution d'une Cour spéciale en la matière ? Personne ne peut le dire aujourd'hui, et la difficile gestation de la Cour pénale internationale dans les mois qui ont précédé la Conférence de Rome en 1998 puis dans les années qui ont suivi à l'heure de la ratification doivent à cet égard citer à la plus grande prudence.

Cependant, les choses peuvent évoluer plus vite qu'on ne le pense. Rappelons-nous en effet : c'est à la suite de la première guerre mondiale que l'idée de faire juger l'empereur Guillaume II pour les faits commis au cours de ce conflit que l'idée d'une juridiction internationale est apparue ; cette démarche fit long feu à la suite du refus des Pays-Bas de remettre l'empereur déchu réfugié sur leur sol. Cependant, l'idée persista au temps de la société des Nations en 1937 une convention instituant une Cour criminelle internationale était formalisée à la suite, là encore, du refus opposé par Mussolini à l'extradition des assassins du roi Alexandre 1^{er} de Yougoslavie perpétré quelques années plutôt à Marseille. On comprend bien que la conjoncture n'était cependant guère porteuse. Il faudra donc attendre l'accord de Londres en 1945 instituant le Tribunal de Nuremberg et l'instauration de Nuremberg sous l'impulsion du Général Mac Arthur du Tribunal militaire d'Extrême Orient installé à Tokyo pour que les premières juridictions internationales connaissent des crimes commis au cours de la 2^e guerre mondiale. Cependant, cette démarche devait demeurer isolée en dépit de l'intervention dans le cadre des Nations Unies de conventions sur le génocide et les crimes contre l'humanité ainsi que de la déclaration universelle des droits de l'homme en 1948. La guerre froide rendit en effet impossible l'accompagnement de ces instruments de portée universelle par le cadre juridictionnel qu'ils auraient justifié. Pourtant, peu après la chute du mur de Berlin, les crimes commis dans l'ex-Yougoslavie et au Rwanda rendaient brusquement possible la constitution de nouveaux tribunaux internationaux à la suite de résolutions prises par le Conseil de sécurité en 1993 et 1994. La place prise par ces juridictions ad hoc depuis plusieurs années, les nouvelles interrogations apparues à propos du jugement des khmers rouges au Cambodge, l'attentat de Lockerbie et bien d'autres situations ont certainement stimulé la conclusion de la convention de Rome instituant la Cour pénale internationale en juillet 1998. Certes, cette juridiction internationale n'est toujours pas en place en raison de l'exigence de 60 ratifications préalables. Il n'en demeure pas moins que le pas ainsi franchi est considérable et que progressivement c'est d'abord un droit pénal international supranational en ce qui concerne les actes les plus odieux que sont les crimes contre l'humanité et les crimes de guerre. Se pose alors bien sur l'inévitable question de l'articulation d'une telle juridiction internationale avec le nécessaire soutien d'une force susceptible de donner corps à ses décisions.

La question de l'expansion de la compétence de la future Cour pénale internationale aux manifestations les plus graves de criminalité transnationale organisée, et plus particulièrement en matière de trafic de stupéfiants, a été évoquée, pour être en définitive écartée. Il paraissait en effet préférable de s'en tenir au moins dans un premier temps, à une compétence limitée aux crimes contre l'humanité et aux génocides, tout en favorisant le renforcement de la coopération internationale dans les autres cas. Il est évidemment tout à fait prématuré, voire utopique, d'imaginer une telle expansion de compétence en l'état. Elle soulève de nombreuses questions d'ordre procédurale et sur le terrain pratique, notamment au regard des services d'enquêtes compétents. Au surplus, la communauté internationale se montre quelque peu hésitante à l'égard de l'instauration de juridiction internationale : ainsi, les prérogatives du procureur sont-elles plus limitées devant la Cour pénale internationale par rapport à celles qu'il détient devant les tribunaux pour l'ex-Yougoslavie ou au Rwanda, et le contrôle du Conseil de sécurité s'avère plus important. Au surplus, le choix d'une procédure apparaît essentiel en un monde largement partagé entre la tradition de Common Law et la pratique de droit continental.

* * *

Pascal écrivait que la justice sans la force est impuissante et la force sans la justice est tyrannique ; il faut donc mettre ensemble la justice et la force pour que la force soit juste et la justice forte. Lorsque l'on évoque la lutte contre la criminalité transnationale organisée, on ne peut que conserver en permanence cette formule à l'esprit. En un temps où l'on parle de village global à propos de la planète, tout demeure à faire. Certes, d'importantes constructions ont été élaborées pour mieux garantir des droits de l'homme. Certes, de nouveaux outils s'offrent désormais dans la lutte contre la criminalité. Notre devoir est de veiller à ce qu'ils progressent d'un même pas afin d'assurer un équilibre indispensable. Comme l'écrivait Vauvenargues, c'est le vice qui fait la guerre et la vertu qui la combat. Cependant, conservons toujours à l'esprit ce que la Banque mondiale et le FMI ont dorénavant bien compris : la progression de l'état de droit, condition d'une lutte efficace contre la criminalité est indissociable de toutes actions en faveur du développement. Là encore, le chemin sera long et on ne doit pas attendre des résultats à court terme. Cependant, il n'est pas d'autres voies à suivre avec réalisme et sans naïveté, mais aussi avec détermination et confiance.

15 MAI 2001

Résumé de la communication de notre confrère
Jean-Pierre HANNO NEIDHART
UN AMIRAL TRÈS CHIRURGICAL :
HORATIO NELSON (1758-1805)

Parler d'Horatio Nelson, c'est évoquer :

- un homme exceptionnel,
- un outil : la marine à voile,
- une cible : la France de la Révolution, du Consulat et de l'Empire.

L'homme est paradoxal : pieux et adultère, spartiate et sensuel, stoïque et hypocondriaque, avec une note maniaco-dépressive et paranoïaque. C'est un royaliste convaincu, plus attaché au principe monarchique qu'aux qualités humaines des souverains.

La marine à voile atteint à la fin du XVIII^e siècle sa perfection technique : elle ne peut aller plus loin si l'on compte :

- les contraintes du matériel, bois de chêne de première qualité,
- le poids de l'artillerie embarquée, jusqu'à cent trente canons,
- l'importance de l'équipage et des soldats de marine, plusieurs centaines d'hommes.

Les vaisseaux types, souvent bâtis sur des plans français, sont des trois ponts de soixante quatorze canons. Le " Victory " que commandera Nelson, est un navire de trois ponts, cent canons, 56 m de long et 16 m de large. Il cale 6 m 50 et pèse 2300 tonnes.

Les équipages, très hétérogènes, parfois recrutés de force, sont soumis à une discipline féroce : Nelson lui-même ne réprovoque pas le " chat à 9 queues ". L'hygiène est rudimentaire. Les installations médicales permettent l'hospitalisation dans un " Lazaret ", et les opérations dans un réduit situé sous la flottaison et peint en rouge ! Le corps des chirurgiens de marine est assez expéditif et brutal. Toutes sortes de maladies infectieuses, sexuelles ou carencielles frappent les équipages.

Dans ce milieu difficile, les Anglais sont en avance : la propreté corporelle et vestimentaire évite dans une certaine mesure les infections des blessures ; l'alimentation est plus saine, retardant sans l'éviter le scorbut (jus d'orange, choucroute crue, oignons). La santé des équipages anglais est l'un des facteurs de leur supériorité.

L'artillerie est faite de pièces de 32 livres, et parfois, de puissantes caronades de 68 livres. Les canons sont par nécessité courts. La précision est médiocre, le combat est parfois très rapproché. Des " snipers " tirent au fusil depuis les hunes et l'abordage est suivi d'un féroce corps à corps.

Là encore, la supériorité des Anglais est nette. Ils tirent avec plus de précision à une cadence double de celle des Français et des Espagnols.

La cible, c'est la France de la Révolution, du Consulat et de l'Empire : Nelson la hait avec une ferveur qui l'étonne lui-même ; Napoléon n'est pour lui qu'un bandit corse. Il méprise d'ailleurs tout ce qui n'est pas anglo-saxon.

Vie et mort de l'amiral

Il naît dans le Norfolk, dans la famille d'un modeste " révérend " de village ; sa mère est pourtant bien apparentée aux Walpole, dont l'aide sera parfois utile. A 15 ans, il est *Midship*, a déjà derrière lui une expédition arctique et un voyage aux Indes. A 19 ans, il participe à l'attaque de San Juan de Nicaragua. Il revient malade, sans diagnostic précis. En 1780, il apprend à affronter la " Royale " française dans la guerre d'indépendance américaine.

En 1787, il épouse la veuve d'un médecin d'Antigua, France Nisbet, qui a déjà un fils. Cela ne semble pas une grande passion ; en 1793, à Naples, il rencontre pour la première fois Lord Hamilton et son épouse Emma Hart (ou Lyon). Il ne la reverra pas pendant 5 ans.

En 1794, il attaque Bastia et obtient la reddition de 8000 Français avec ses 1000 Anglais ; les Français ne veulent à aucun prix tomber dans les griffes des " féroces patriotes corses ... ".

Nelson est enseveli et blessé à la face. Peu après, il prend Calvi, mais perd la vision de l'œil droit après l'explosion d'un obus. Le 13 février 1797, il attaque la flotte espagnole au cap Saint Vincent, au large du sud-ouest de la péninsule ibérique ; il est encore blessé à la tête par un éclat mais s'empare personnellement de deux vaisseaux, dont le San José, le plus gros bateau de guerre de ce temps : c'est la gloire et le titre d'amiral.

Le 25 juillet 1797, il attaque Santa Cruz de Ténériffe, dont il croit la garnison démoralisée. La défense des Espagnols est acharnée et la retraite des Anglais désastreuse. Un projectile lui traverse le bras droit, au-dessus du coude et sectionne l'artère brachiale. L'amputation est inévitable. Une heure et demi après, Nelson dicte ses ordres. La cicatrisation sera longue et douloureuse en raison de l'infection.

En 1798, après une longue traque, Nelson détruit la flotte française à Aboukir, à l'est d'Alexandrie : combat de nuit, ce qui est inédit, prise en tenaille de la flotte française, 1700 français tués, 1500 blessés, 3000 prisonniers, 200 Anglais morts.

Les Français se sont vaillamment défendus. L'amiral Brueys, gravement blessé, saute avec le navire amiral. C'est l'exécution d'une flotte surprise à l'ancre. On reverra cela à Mers-el-Kebir.

Fin 1798, retour à Naples, et passion dévorante pour Lady Hamilton, experte dans les choses de l'amour et nettement plus potelée que l'épouse légitime. La Révolution chasse la famille royale de Naples ; une république parthénopéenne s'installe pour quelques mois avant de succomber, abandonnée des Français, devant les troupes royalistes fanatisées, les Sanfedisti. Nelson est impitoyable pour ceux qui ont trahi le roi et regarde avec mépris la " canaille " napolitaine se livrer aux pires excès.

A la suite de ses exploits napolitains, l'amiral est nommé Duc de Brontë par le roi de Naples. Lady Hamilton lui donne une fille, Horatia, qui vivra fort âgée, épousera un révérend et sera mère de famille nombreuse.

En 1801, Nelson participe au bombardement, en pleine paix, de Copenhague. Son seul regret est d'avoir à tirer sur " *ces braves Danois* ", si proches des anglo-saxons. " *A Aboukir, ce n'était que des Français* ".

1805 est l'année du triomphe et de la mort. Nelson pourchasse la flotte française qui a réussi à s'échapper de Toulon et à franchir le détroit de Gibraltar ! Il se fourvoie aux Antilles, revient en Espagne presque découragé lorsqu'on lui signale que la flotte franco-espagnole remonte vers le nord pour s'abriter à Cadix. La rencontre a lieu au large du cap Trafalgar. Contre toute habitude, les deux colonnes du corps de bataille anglais, sous Nelson et Collingwood, attaquent perpendiculairement la ligne alliée, qui est coupée en trois. Le reste est une série de combats individuels où la supériorité des Anglais s'impose malgré une défense énergique franco-espagnole.

Le Victory engage le Redoutable, qui n'est pas encore démâté. Nelson, en grand uniforme, commande les manoeuvres rendues difficiles car la roue a été emportée. Il est reconnu par un tireur d'élite français qui le blesse mortellement d'un coup de fusil tiré de la mâture.

Le projectile est entré au-dessus de l'omoplate gauche, a traversé la plèvre, la colonne vertébrale et la moelle épinière. Il s'est logé dans le poumon droit. L'amiral, paralysé, est descendu dans le local opératoire et meurt quelques heures après. Son corps est transporté à Gibraltar, à bord d'un Victory lui-même sévèrement étrillé. Les obsèques, à la Cathédrale Saint-Paul de Londres, sont une véritable apothéose.

Trafalgar Square, Waterloo Station : des noms qui évoquent le grand héros de l'Angleterre et l'irréductible ennemi, Napoléon. Et pourtant, le voyant en haut de sa colonne, la manche droite repliée, certains touristes français confondent l'amiral et l'empereur. Etaient-ils si différents ?

Ce sont tous deux de grands soldats et de grands artilleurs. Sur le plan technique, ils ne furent pas innovateurs : on ne change pas les pièces d'un jeu d'échecs. Nelson avait les meilleurs navires, Napoléon, l'excellente artillerie Gribeauval. Que demander d'autre ? C'est en tacticiens qu'ils montrèrent leur génie par des plans de bataille inédits, surprenant l'adversaire.

La haine des Français leur était commune, au moins dans les débuts de Napoléon qui qualifiait les Français de " *peuple affreux* " avant d'affirmer " *les avoir tant aimés* ".

La même sensualité parfois très descriptive se retrouve dans les lettres de l'amiral à Lady Hamilton comme dans celles de Napoléon à Joséphine. Mais Nelson ne fut jamais tenté de se servir de sa gloire pour prendre le pouvoir.

22 MAI 2001

Résumé de la conférence de Melle Claude RÉTAT RÉMY DE GOURMONT

Chercheur au CNRS et attachée à l'UMR LIRE (Unité de Recherche " Littérature, Idéologies, Représentations aux 18^e et 19^e siècles), elle précise que le sujet qu'elle abordera s'inscrit dans le cadre de son programme personnel de recherche, dont une partie s'articule autour de Rémy de Gourmont.

Elle a choisi, pour donner vue sur l'œuvre et la pensée de Gourmont (1858-1915), de présenter l'une de ses premières oeuvres importantes : " Le latin mystique ", " Les poètes de l'antiphonaire et la symbolique au Moyen Âge ", 1892. Rassemblant des textes poétiques du III^e au XV^e siècle, avec traduction et commentaire, cette anthologie habite et cultive un domaine cher au disciple de Des Esseintes : le latin " *méprisamment connu sous le nom de latin d'église* ", méprisé du magister et donc délivré de ses normes, une sorte de zone-franche du langage et de la poésie. Situait " Le latin mystique " par rapport au contexte littéraire de la fin du siècle et à l'œuvre littéraire de Gourmont, attirant l'attention sur les malentendus que fait apparaître la réception critique de cet ouvrage difficile à classer, Claude Rétat souligne l'intérêt et la spécificité de la forme anthologique : à la différence de son modèle Huysmans, Gourmont entre en " latin mystique " moins par un discours sur le latin que par une pratique spécifique du latin. Seule une lecture attentive et critique des traductions peut la faire apparaître. Claude Rétat analyse une série de faits de traduction significatifs, et montre comment Gourmont, dont l'érudition de lettré rejette l'érudition du professeur, obéit à une valeur fondamentale, celle du naturel, opposé à la norme. Ne cherchant ni n'évitant le contresens, mais se conformant à lui-même, en quelque sorte, et trouvant dans le matériel sonore que fournit la langue latine des mots qui lui sont chers, il se livre à cette pratique de la " déformation " dont il formule la théorie en 1899 dans " L'esthétique de la langue française " : la déformation, garantie de " vitalité ", est cette forme de " création " par laquelle le peuple, mais aussi le poète, approprie à son " gosier ", ou " naturalise ", le matériel verbal. Claude Rétat montre dans Le Latin mystique un exercice de haute voltige, dans lequel Gourmont épuise tous les paradoxes de la conscience cultivée, et même hyper-cultivée, à la poursuite du naturel et de l'ingénuité. C'est dire toute l'importance de cet ouvrage, où se révèlent et s'exercent les valeurs essentielles qui animent et meuvent l'œuvre littéraire de Rémy de Gourmont.

29 MAI 2001

Conférence de Mme Renée BÉDARIDA
UN LYONNAIS MÉCONNU. ALFRED VANDERPOL :
DU DREYFUSISME AU PACIFISME

Permettez-moi, avant de commencer mon intervention, de vous confier combien je suis honorée de venir prononcer une conférence dans votre antique et illustre Académie. C'est à la pression amicale de votre président, M. Robert Favre, que j'ai fini par céder et c'est donc lui qui porte l'entière responsabilité de ma présence ici. Certes, j'en conviens, revenir dans cette ville où j'ai passé trois années, de 1941 à mai 1944, demeure toujours pour moi, à la fois un véritable retour en arrière, une émotion et un plaisir, car ces années au sein de l'équipe du " Témoignage chrétien " clandestin et de " l'Amitié chrétienne ", m'ont marquée pour la vie.

Devant vous, je ne viens pas évoquer de modestes souvenirs de résistance, mais je voudrais vous proposer de découvrir la personnalité originale et attachante d'un homme du Nord qui est arrivé à Lyon en 1877, à l'âge de 23 ans, et dont le cheminement professionnel, l'insertion dans la société lyonnaise, les engagements citoyens et caritatifs dans la ville, lui ont valu d'avoir, dans le quartier de Vaise, une place Alfred Vanderpol.

Le concours national de la résistance et de la déportation proposé aux élèves de lycée, a porté pour l'année scolaire 1998-1999, sur l'étude de plaques de rues et de places dans les villes et les communes, commémorant des victimes et des résistants morts ou exécutés pendant l'occupation allemande (1940-1944), ces plaques au pied desquelles, on continue parfois de déposer un bouquet de fleurs. La question posée aux lycéens se résumait à cette interrogation : Qui était ?

Pour ma part, je vais m'efforcer de répondre à la question : " Qui était Alfred Vanderpol ? ", ce lyonnais d'adoption dont le Conseil municipal de la Mairie du 9^{ème} arrondissement de Lyon, le 30 octobre 1955, a décidé à l'unanimité d'attribuer le nom à la place située devant l'église Saint-Pierre de Vaise ? Dans le Bulletin officiel de la ville de Lyon, en date du 30 octobre 1955, on peut lire le rapport du maire d'alors, Edouard Herriot, exposant les motifs favorables à l'attribution du nom de Vanderpol à une rue ; je vous cite quelques extraits de son intervention : " *Au cours de la réunion du 20 septembre 1955, la Commission municipale chargée d'étudier les propositions reçues en vue du changement de dénomination des voies publiques, a donné un avis favorable à la demande présentée au nom de diverses personnalités lyonnaises par notre collègue, M. l'Adjoint Fauconnet, en concernant l'attribution du nom de Vanderpol à une rue de la ville* ". Quelques lignes plus loin, Edouard Herriot ajoutait : " *Alfred Vanderpol a joué un rôle important comme apôtre de la paix et a passé la plus grande partie de sa vie dans notre ville, où il a, d'ailleurs, été ingénieur de la Voirie municipale, entre 1880 et 1884* ". On pourrait également ajouter que c'est à Vaise que, dès l'entrée en guerre, en 1914, Vanderpol organisa un hôpital militaire, l'hôpital municipal n°31 bis, dans le local de la société de Sauvetage de l'enfance.

Dans une première partie, je vous propose donc une brève présentation biographique

de Vanderpol, ainsi que de son implantation à Lyon du point de vue professionnel, familial et social. Mais mon entretien portera dans une deuxième partie sur les engagements citoyens et pacifistes de Vanderpol car, comme l'a déclaré l'historien Jean-Marie Mayeur, *" Ses travaux demeureront une référence obligée dans les discussions théologiques sur les problèmes de la paix et de la guerre "*.

Nous disposons de trois courtes biographies d'Alfred Vanderpol, l'une de son ami parisien, le professeur de droit de l'Université de Paris, Emile Chénon, l'autre de l'industriel lyonnais Victor Carlhian, avec lequel Vanderpol milita intensément dans l'aventure du " Sillon " lyonnais. La troisième biographie est en fait l'hommage rendu par le président Godinot de la Société d'Agriculture, Sciences et Industrie, lors de l'enterrement de Vanderpol.

C'est à Tourcoing qu'Alfred Vanderpol est né le 7 avril 1854. Son père était d'origine flamande et sa mère, Anna Knaepffler, venait de Phalsbourg. Jusqu'à sa mort, ce grand pacifiste revendiquera ses origines de provinces durement atteintes par la guerre. En 1909, il envoie au journal " Le Petit Démocrate " une lettre de protestation : *" Vous serez bien aimable ... d'écrire mon nom avec un seul " o ". Je suis français, même lorrain, et je ne tiens pas du tout au parfum étranger qu'exhale mon nom lorsqu'on y ajoute une voyelle, et puis il paraît que l'Action française en profite pour dire qu'il y a des tas d'étrangers au Sillon "* (10 janvier 1909).

Le jeune garçon fit des études secondaires au collège de Tourcoing dirigé par des prêtres séculiers, mais après le baccalauréat, il se rendit au lycée de Lille pour y suivre une année de mathématiques spéciales. Il se présenta ensuite avec succès à l'Ecole centrale des Arts et Manufactures d'où il sortit en 1876 avec le diplôme d'ingénieur civil. Après un an de service militaire à Versailles, il vint se fixer à Lyon où il demeurera jusqu'à sa mort en juin 1915. On ne sait pas pourquoi Vanderpol choisit de s'établir à Lyon, mais c'est une évidence qu'il ne le regretta pas. Il se marie en 1882 avec une jeune fille de la bonne société lyonnaise, Jeanne-Marie Berger, dont il eut cinq enfants. Toutefois, malgré son implantation réussie dans la cité rhodanienne, Vanderpol demeurera toujours un homme du Nord, marqué par le douloureux souvenir de l'occupation prussienne en 1870, alors qu'il avait seize ans, ce qui contribua sans doute à sa passion pour le pacifisme, comme nous le verrons plus loin.

Dès son arrivée à Lyon, le jeune ingénieur s'était inscrit à la Faculté de Droit et il obtint sa licence en 1880. La même année, et comme l'avait rappelé Edouard Herriot, il fut nommé ingénieur de la Voirie municipale de Lyon, où il passa quatre ans. Il démissionna en 1884, victime du sectarisme et de l'intolérance de certains de ses collègues, car il ne cachait nullement ses convictions religieuses. Il entra donc dans l'industrie privée et termina directeur administratif d'une entreprise de fabrication de compteurs à gaz. Selon Victor Carlhian, Vanderpol semble n'avoir pas regretté ce choix du privé, car, écrit son biographe, *" il trouva dans l'industrie une aisance qu'une carrière administrative n'aurait pu lui procurer "*.

Aux occupations professionnelles Vanderpol ajouta des occupations scientifiques. Admis dans la Société des Sciences Industrielles de Lyon, il contribua à la fusion de cette société avec la Société d'Agriculture, Sciences et Industrie de Lyon, puis, en 1905, il en

devint le secrétaire général et présenta de très nombreux mémoires dans le Bulletin et les Annales de la Société qui, par son influence, devint alors un véritable foyer scientifique. Fréquemment sollicité et toujours disponible, il donnait également des communications à la Société d'Etudes économiques de Lyon. L'une de ses plus célèbres conférences fut, en 1883, consacrée au pont métallique de Brooklyn construit par l'ingénieur John Roebling, et qui venait d'être inauguré, reliant pour la première fois, Brooklyn à Manhattan. Par ailleurs, il ne manquait pas de conserver des relations avec l'Ecole centrale et participait parfois à des banquets d'anciens élèves à Paris. On ne sait comment il s'était lié d'amitié avec son aîné, Gustave Eiffel, mais ce dernier, à l'occasion d'une rencontre de décembre 1889, peu de temps après l'inauguration de la Tour qui porte son nom, lui offrit, dans un grand cadre, et sous verre, sa photographie dédicacée !

Véritable bourreau de travail, et totalement désintéressé, Vanderpol s'était lancé, parallèlement, dans de multiples engagements charitables. Chrétien fervent aux convictions sociales (on dira plus tard social parce que catholique), il fut très actif dans la Société de Sauvetage de l'Enfance et dans la Société de saint Jérôme, société qui diffusait des évangiles et d'autres oeuvres religieuses dans les pays de langue française. Souvenons-nous qu'à cette époque il n'était pas si bien vu dans l'Eglise catholique de faire lire la Bible, considérée comme l'instrument, par excellence, du schisme protestant.

C'est au tournant du siècle que Vanderpol va assumer pleinement ses convictions de catholique à la fois républicain, social et démocrate, en y ajoutant, comme nous le verrons bientôt, en dépit d'un patriotisme d'homme des frontières nord-est de la France, une conviction antinationaliste et pacifiste affirmée.

Tandis qu'il s'est remarquablement inséré au point de vue professionnel dans la société lyonnaise, où ses compétences et ses qualités scientifiques ont été largement reconnues par ses confrères, ses collaborateurs et ses amis, il ne semble pas, jusqu'à son engagement au Sillon, qu'il ait vraiment pris sa place parmi les milieux catholiques les plus actifs de la ville. C'est ainsi qu'il ne rejoint pas la Chronique du Sud-Est lorsque celle-ci est fondée en 1892 par Victor Berne et Marius Gonin (elle deviendra La Chronique sociale de France en 1909). Il ne participe pas davantage aux trois congrès nationaux de la démocratie chrétienne, tenus à Lyon en 1896, 1897, 1898. L'initiative majeure de ces congrès revient aux responsables de l'hebdomadaire " La France libre ", (1893-1899) qui revendique en sous-titre les qualificatifs de " populaire, républicain, catholique ". Ce journal se présente comme le rival du " Nouvelliste de Lyon ", quotidien qui exerce une influence considérable sur le clergé et une bonne partie de la bourgeoisie lyonnaise. En même temps, le fondateur du jeune hebdomadaire, Frédéric Mouthon, entend mener " *une guerre à mort aux francs-maçons et aux Juifs* ". La Chronique du Sud-Est est associée à la préparation des congrès.

Les organisateurs des trois congrès font appel à plusieurs catholiques sociaux (l'abbé Lemire notamment), mais ils s'adressent également à des antisémites et des antimaçons. Les démocrates chrétiens reprochent aux Juifs " *d'être à l'origine des maux de la France sur le plan économique et sur le plan social* ". Aussi, lors du premier congrès, une place importante est-elle accordée à l'antisémitisme nationaliste et anticapitaliste et le banquet de clôture du congrès est présidé par Edouard Drumond dont Mouthon reconnaît être un disciple.

On sait que, dans la France entière et bien sûr à Lyon, la grande majorité des catholiques a appartenu au camp antidreyfusard et antirévisionniste. Lorsqu'en 1898, au lendemain du suicide du colonel Henry, est décidée la révision du procès du capitaine Dreyfus, condamné en 1894 pour espionnage et trahison et envoyé au bague, à l'île du Diable, Le "Nouvelliste de Lyon", qui affiche un patriotisme violemment hostile aux partisans de Dreyfus, prétend tenir le rôle "de gardien intransigeant du catholicisme intégral".

Si Vanderpol avait dans sa bibliothèque "La France juive" de Drumont, il possédait également du même auteur "La dernière bataille", et il semble que l'ouvrage lui ait rapidement déplu car seules les trente premières pages ont été découpées (à cette époque, les lecteurs devaient découper au fur et à mesure les feuillets des livres neufs). Vanderpol détestait l'antisémitisme et récusait les affirmations des catholiques traditionnels selon lesquels tous les dreyfusards étaient francs-maçons et libre-penseurs. Quant à lui, il avait été troublé par la condamnation de Dreyfus, car il ne croyait guère à la culpabilité du capitaine. Aussi est-il très soulagé par la décision de la révision du procès et espère que celui-ci se fera, comme il l'écrit, "dans l'honnêteté juridique". Il s'oppose aux antirévisionnistes et dénonce les excès de l'antidreyfusisme, comme ceux de La Chronique, laquelle pour sa part, soutient "l'Armée bafouée" et confirme son aversion pour les Juifs. Profondément chrétien, Vanderpol souffre du climat de haine secrété par la grande majorité des catholiques antidreyfusards, lesquels, à ses yeux, compromettent l'Eglise. Cependant, lorsqu'est fondé à Paris, en 1899, le Comité catholique pour la défense du droit, à l'initiative du professeur Paul Viollet, membre de l'Institut, Vanderpol ne fait pas partie de la modeste poignée de Lyonnais qui adhèrent publiquement à cette initiative courageuse, en particulier l'avoué Léon Chainé dont pourtant, Vanderpol partage bien des idées. De plus, il va bientôt se lier avec l'abbé Louis-Auguste Pichot, bras droit de Paul Viollet et auteur de l'ouvrage "La conscience chrétienne et l'affaire Dreyfus", pour s'opposer au nationalisme ambiant et œuvrer pour une ligue internationale en faveur de la paix.

C'est en 1905 que Vanderpol découvre le mouvement Le Sillon, qui avait essaimé à Lyon. Ce mouvement spirituel avait été fondé à Paris, quelques années auparavant, par Marc Sangnier, jeune catholique d'une personnalité ardente, passionnée et entraînée, pour propager par "une âme commune", un idéal chrétien démocratique et social. Le mouvement doit son nom à la revue "Le Sillon" fondée dans le même esprit en 1898. Vanderpol avait d'abord considéré qu'il s'agissait avant tout d'un mouvement de jeunes où il n'aurait pas sa place. Son ami, le silloniste Carlhian, n'écrivait-il pas qu'on prenait les sillonistes pour "des chrétiens militants se faisant casser la gueule pour le Bon Dieu". Cependant, l'année suivante, au congrès national du Sillon qui se tient à Lyon, Vanderpol est séduit par la parole vibrante et enthousiaste de Marc Sangnier, l'ambiance fraternelle et la volonté de retour à l'Evangile, et il décide alors d'adhérer. Carlhian, le véritable responsable et le financier du Sillon lyonnais, avait d'ailleurs déclaré que Vanderpol avait tout à fait le tempérament d'un silloniste. En réalité, Vanderpol, qui s'imaginait que Sangnier et les sillonistes partageaient ses convictions pacifistes, entendait mener au sein du Sillon une action en faveur de la paix et il publia dans ce but plusieurs articles (en 1908 et 1909) dans "L'Eveil démocratique", l'hebdomadaire du mouvement, et figura aussi parmi les orateurs du premier jour du congrès de 1909.

C'est le 25 janvier 1910, dans une lettre adressée à l'épiscopat français, que le Pape Pie X condamna le Sillon et ordonna aux adhérents de se mettre à la disposition de

leurs évêques et sous leur direction. Avec Marc Sangnier, les responsables lyonnais se soumièrent aussitôt. Dans une lettre au responsable du Sillon de Saint-Etienne, Victor Carlhian écrivait " *La situation est peu agréable, j'en conviens, mais nous avons dit tant de fois que nous travaillions dans la souffrance et l'immolation qu'il ne faut pas trop s'étonner si le Bon Dieu nous a pris au sérieux* ". A Lyon, " Le Nouvelliste " qui avait constamment manifesté son hostilité, se réjouit haut et fort de la condamnation pontificale et se plut à publier, *in extenso*, la lettre de Pie X.

A l'inverse, la Chronique, très proche du Sillon, mais soucieuse de conserver son autonomie lyonnaise, se montra à la fois solidaire et prudente. Reconnaisant l'œuvre bénéfique du Sillon, elle continua de s'intéresser au mouvement de Sangnier.

J'aborde maintenant la deuxième partie de mon exposé. Elle s'ordonne autour de l'action pacifiste de Vanderpol, le dernier et le plus connu de ses engagements, mais aussi celui qui lui valut une hostilité tenace au sein des milieux catholiques conservateurs. En vérité, c'est un animateur ardent que nous découvrons à ce stade. Et c'est d'ailleurs là, la figure qui a retenu l'attention des historiens, en particulier Jean-Marie Mayeur, éminent connaisseur de l'histoire religieuse de la III^{ème} République, mais aussi Jeanne Caron, Emile Poulat et votre concitoyen Christian Ponson. Pour sa part, le chanoine Aubert, lors d'un colloque à l'Ecole française de Rome en 1984, se réjouissait de constater que les historiens " *commençaient à s'intéresser à la part prise par les catholiques des premières années du siècle aux mouvements pacifistes* ", et en même temps déplorait que la thèse entreprise sur le rôle joué avant 1914 par Vanderpol n'ait pas abouti. De fait, au début des années cinquante, un professeur d'histoire, Charles Juilliard, avait entrepris d'écrire une thèse d'Etat sur Alfred Vanderpol. Il avait même été reçu dans la propriété de vacances de la famille dans les monts du Lyonnais, là où les archives et documents de Vanderpol étaient conservés. Mais ce chercheur mourut avant d'avoir terminé ses travaux. Auparavant, les héritiers de Vanderpol, en particulier son petit-fils historien, François Bédarida, avaient pris la décision, sur le conseil de leur ami André Latreille, de remettre toutes les archives, ainsi que les ouvrages de travail utilisés par Vanderpol, aux Archives départementales du Rhône où ils sont régulièrement consultés, puisque deux mémoires de maîtrise s'appuient largement sur ces documents.

Mais revenons en arrière. En 1900, un grave accident avait contraint Alfred Vanderpol à rester pendant des mois allongé en raison d'une paralysie des membres inférieurs. A l'issue de cette longue période d'inactivité, il fut condamné à ne marcher qu'avec deux cannes et cette situation dura jusqu'à sa mort. Au cours de sa convalescence, il avait consacré son temps à beaucoup lire, dans tous les domaines, en même temps qu'à méditer les Evangiles et à réfléchir sur de nouveaux engagements possibles. C'est alors que lui vint l'idée, au lieu de se laisser absorber par ses responsabilités professionnelles, de consacrer une large part de son activité à des tâches sociales et religieuses - ce que nous appelons aujourd'hui le militantisme chrétien. De là les travaux, inspirés par sa foi, entrepris sur le problème de la guerre et de la paix.

En 1903, la lecture d'un livre du lyonnais Léon Chaine, " Les catholiques et leurs difficultés ", dans lequel l'auteur s'élevait contre le bellicisme et le militarisme de ses coreligionnaires, avait produit sur Alfred Vanderpol une impression profonde. Celui-ci, progressant dans sa réflexion, fait également la découverte des travaux du Père Gratry, ce prêtre qui avait reconstitué l'ordre de l'Oratoire en 1852, et fondé une Société à laquelle il donna

son nom. Cette Société Gratry était destinée à oeuvrer pour faire régner la paix dans le monde en menant une véritable croisade contre la guerre. Le Père Gratry, non seulement s'était donné pour mission, " de travailler jusqu'à son dernier souffle à établir cette paix de Dieu au sein du monde chrétien ", mais il avait également adhéré à la Ligue internationale de la paix. Ses écrits avaient, à l'époque, exercé une influence notable bien qu'éphémère. Chez Vanderpol, d'autres lectures, et l'étude des positions de l'Eglise devant le problème, suscitèrent un esprit d'ardent militant de la paix, sans qu'il fût le moins du monde antimilitariste.

Le zèle qu'il avait déployé au service du Sillon, voilà qu'il allait désormais l'employer à poser les fondements moraux et théologiques d'un nouvel ordre international. Au demeurant, la conjonction européenne y invitait. A partir de 1905, en effet, les tensions croissent d'année en année. Il apparaît urgent d'alerter l'opinion devant les menaces de guerre et l'accélération de la course aux armements. Péril d'autant plus grand que le patriotisme des catholiques français tournait de plus en plus à un nationalisme belliciste où l'on retrouvait l'influence de Joseph de Maistre.

Vanderpol envisagea d'abord de fonder une association destinée à intéresser les catholiques à l'idée de paix, et à se détacher du nationalisme ambiant. Mais il découvrit qu'un autre admirateur du Père Gratry, l'abbé Pichot, avait déjà fondé, à Monaco, en 1898, une Société Gratry. C'est donc avec ce prêtre dreyfusard qu'il décida de s'allier et de participer en 1906 au Congrès universel de la Paix de Milan, en tant que représentant des catholiques français. Bien que ce congrès réunît des hommes de confessions diverses, la plupart anticléricaux, les participants acceptèrent de voter une Adresse envoyée au Pape, avec l'espoir que son influence pourrait contribuer à apaiser les conflits internationaux. Pie X fit répondre " *qu'il convenait de prévenir et d'empêcher la guerre plutôt que de se borner à en diminuer les horreurs* ", ce qui constituait une prise de position favorable, mais restait dans un domaine de pieuses généralités.

S'estimant muni des encouragements de la Curie romaine - ce qui était peut-être prendre ses désirs pour des réalités - Vanderpol tenta alors de rallier un certain nombre de ses compatriotes catholiques à la nouvelle Société Gratry fondée au printemps de 1907, tandis qu'il lançait le premier Bulletin, dont le mot d'ordre était : " *Pour le maintien de la paix entre les nations* ". La Société ne se voulait ni antimilitariste, ni antipatriotique, car Vanderpol n'avait pas oublié l'occupation de Tourcoing par les Prussiens, pas plus que les souffrances de la guerre de 1870-71.

Pour développer son action pacifiste, il se mit à faire, à travers toute la France, des tournées de conférences, préparées et organisées par des sillonistes locaux sympathisants du courant pacifiste. Malgré son infirmité, Vanderpol était toujours en route, véritable pèlerin de la paix. Il se rendit aussi à maintes reprises à l'étranger, à Genève, à Munich, à Londres, à Bruxelles où, en 1912, il contribua, avec la bénédiction du cardinal Mercier, primat de Belgique, à la création d'une *Union pour l'étude du droit des gens selon les principes chrétiens*.

En 1909, la Société Gratry se transforma en Ligue des catholiques français pour la paix. Dans tous ces déplacements, en particulier à l'étranger, il arrivait - ce qui n'était pas

pour lui déplaire, bien au contraire - que Vanderpol rencontrait, au-delà du monde catholique (bien discret dans ces milieux pacifistes), des protestants, des Juifs et même, ce qui lui sera durement reproché, des laïques anticléricaux, parfois francs-maçons. A Lyon, on lui fera grief d'avoir accepté d'être co-organisateur, en mai 1913, aux côtés du député Justin Godard (de la Fédération radicale-socialiste), du " Comité d'organisation des semaines d'études pacifiques ". Les deux s'intéressaient en effet, aux questions du pacifisme et des minorités. Vanderpol, qui avait la passion de l'unité de toute l'humanité, voulait, avec son idéalisme coutumier, rassembler le plus largement possible, non sans caresser vraisemblablement l'espoir d'un jour ramener à Dieu quelques-uns des incroyants qu'il côtoyait.

En dépit de ces efforts incessants et sans que Vanderpol se décourageât, il faut bien reconnaître que la Ligue des catholiques français pour la paix n'attirait guère d'adhérents et que lui-même restait très solitaire, soit du fait de l'apathie de la plupart, soit surtout parce qu'il se heurtait à une hostilité grandissante de la part des catholiques nationalistes. Ceux-ci lui reprochaient son attachement au Sillonisme et à Marc Sangnier et plus encore, ses relations peu discrètes avec des protestants et des libre-penseurs. Par dérision, on l'appelait le " *Don Quichotte de la paix* ".

C'est pourquoi, sur les conseils de son ami, le professeur Chénon, Vanderpol résolut de se tourner vers des recherches de théologie morale en faisant appel aux écrits des Pères de l'Eglise et aux travaux sur la doctrine de " la guerre juste " élaborés du XIII^e au XVI^e siècle. Toujours infatigable, il se mettra à écrire plusieurs ouvrages fruits de ses recherches. Sa première publication, en 1911, est intitulée " Le droit de guerre d'après les théologiens et les canonistes du moyen âge ", livre de 210 pages. L'année suivante, il écrit son principal ouvrage " La guerre devant le christianisme ", dans lequel il pose la question centrale : " *La guerre est-elle compatible avec la morale chrétienne ?* ". A la lumière des écrits de saint Augustin et de saint Thomas, la réponse est nuancée : pour les deux auteurs, la guerre en soi est une violence condamnable, seule la " guerre juste " est acceptable. L'ouvrage était accompagné de la traduction du texte *De jure belli*, du dominicain espagnol François de Vittoria, qui, depuis le XVI^e siècle, faisait autorité sur le sujet. Ce livre de Vanderpol, " La guerre devant le christianisme ", fit quelque bruit, au point que Marc Sangnier exprima le vœu qu'une encyclique pontificale vint se prononcer sur le problème de la guerre et de la paix. Mais, en fin de compte, rien ne vint de Rome et le laïc qu'était Alfred Vanderpol resta isolé, d'autant que bientôt le Sillon se désolidarisa de ses prises de position pacifistes.

En 1913, Vanderpol fit paraître une brochure quelque peu polémique intitulée " Le pacifisme chrétien, réponse à M. J. Rambaud ". Comme vous le savez, Joseph Rambaud, professeur aux facultés catholiques de Lyon, était avant tout le patron du " *Nouvelliste* ". Il avait une large audience dans toute la région. Antisémite, il avait mené une violente campagne contre Dreyfus et contre les catholiques dreyfusards. Il se voulait " *le gardien intransigeant du catholicisme intégral* ". Lorsque parut le livre de Vanderpol, *La guerre devant le christianisme*, il publia dans la revue " *Critique du libéralisme* ", un article attaquant vivement les ligues de la paix et les idées de l'auteur. Celui-ci, n'ayant pu obtenir de la revue un droit de réponse, publia en conséquence une brochure de 80 pages, contenant d'une part, l'article intégral de Rambaud, d'autre part, une longue et ferme réponse. Pour

Rimbaud, il n'y avait que Joseph de Maistre comme " grand penseur ". Les Pères de l'Eglise et les plus grands théologiens étaient traités avec condescendance, sinon réfutés. Dans sa défense des pacifistes Vanderpol soulignait avec force que ces derniers considéraient " la patrie comme un fait naturel qu'aucun ne songe à détruire ".

En 1911, lors de l'invasion de la Tripolitaine par l'Italie, Vanderpol avait prédit que la guerre qui menaçait l'Europe serait une guerre longue, coûteuse en hommes et en argent. Dans le journal " La Démocratie ", il écrivait : " *Tandis que près de 2000 mineurs ont été tués dans la catastrophe de Courrières en 1906, il suffit, pour se rendre compte du nombre de cadavres qu'accumulerait une guerre européenne, d'imaginer la catastrophe de la mine de Courrières se renouvelant chaque matin pendant deux années consécutives* ".

Cependant, lorsque la guerre éclate en août 1914 et embrase tout le continent, Alfred Vanderpol, comme tous les pacifistes, doit reconnaître son impuissance. Ce sont désormais les armes qui parlent. Le pacifisme est en déroute. En France, la guerre contre l'Allemagne apparaît comme une guerre de légitime défense, le patriotisme s'exalte. C'est le temps de " l'union sacrée ". Les âmes les plus pacifiques sont retournées et se réclament de la défense du droit. Dans les églises, les cantiques résonnent : " *Dieu de bonté, Dieu de clémence, oh, Dieu Sauveur, sauvez, sauvez la France, au nom du Sacré-Cœur !* ". C'est ce que montre admirablement Annette Becker, spécialiste de la première Guerre mondiale, dans son livre, " *La guerre et la foi, de la mort à la mémoire, 1914-1930* ". Elle cite Jacques Rivière, récent converti, qui écrit pour ses camarades de captivité en 1915 : " *On fait la guerre pour une certaine façon de voir le monde. Toute guerre est une guerre de religion. Et en effet, qui ne serait prêt à se faire tuer plutôt que d'accepter de voir désormais le bien et le mal, le beau et le laid, là où le voient nos ennemis ?* ".

Pour Alfred Vanderpol, dès la mobilisation, il comprend la nécessité de mettre en sourdine la Ligue pour la paix. Lui-même, comme tant d'autres, se rallie à l'union sacrée. Il apporte son aide à la publication d'un livre significativement intitulé " *Le crime de Guillaume II et la Belgique* ", dont il dédie un exemplaire à son petit-fils, né en décembre 1914. En même temps, il passe à l'action, créant un hôpital pour les blessés renvoyés à l'arrière. Il a la douleur de perdre son plus jeune fils, Adrien, qui, engagé volontaire, meurt au début de 1915 des suites d'une blessure.

Alfred Vanderpol lui survit de très peu. Victime d'une congestion cérébrale, il meurt subitement le 17 juin 1915. Peu nombreux furent ceux qui, comme son ami belge Jacques Houssa, lui rendirent l'hommage de " chevalier de la paix " qu'il méritait. Ou encore, à Lyon, Victor Carlhian, pour qui cet exemple servirait aux générations à venir, confrontées aux mêmes dangers et aux mêmes devoirs. La paix revenue, afin de continuer l'œuvre de Vanderpol, Emile Chénon, fonda La ligue des catholiques français pour la justice internationale. Comme l'a dit Victor Carlhian à cette occasion : " *Rien ne se perd* ".

J'arrive au terme de cette longue biographie avec toutefois l'espoir de vous avoir fait découvrir une figure originale et généreuse en la personne de ce Lyonnais d'adoption que fut Alfred Vanderpol. Hélas, le débat sur la guerre et sur la paix a gardé toute sa brûlante actualité, comme on l'a vu encore à propos de l'intervention armée au Kosovo, où on a invoqué la théorie de " la guerre juste ". Aussi je m'arrête et je vous remercie de m'avoir patiemment écoutée.

5 JUIN 2001

Communication de notre confrère Jules TRAEGER VIE ET MORT DES CIVILISATIONS SCIENTIFIQUES

Les principales civilisations scientifiques de la période historique sont apparues entre - 3 000 avant J.-C. à nos jours. La civilisation égyptienne a évolué de - 3 000 à - 1 200. La civilisation suméro-babylonienne de - 3 000 à - 600. La civilisation hellène s'étend sur environ 4 siècles, relayée ensuite par la civilisation hellénistique, principalement à Alexandrie, civilisation qui s'affaiblit progressivement jusqu'à la fin de l'empire romain. Si ce n'était la science arabe toute la période du Moyen-Âge serait sur le plan scientifique réduite à peu de chose, jusqu'à la naissance et au développement qui se poursuit toujours de la science occidentale.

A l'exception d'une seule : la civilisation scientifique chinoise dont le développement a été continu, mais qui s'est laissée dépassée par la science occidentale, les civilisations scientifiques, naissent, vivent et meurent. Pourquoi ? Comment ? C'est le sujet de cette communication qui vise à préciser les facteurs qui expliquent ces évolutions et non à étudier dans le détail les apports scientifiques de chacune. Cela nous conduira à quelques réflexions sur le devenir de notre civilisation scientifique occidentale .

Bien que le titre de civilisation scientifique ait été donné à cette communication, nous avons en vue aussi bien le développement des aspects fondamentaux de la science (mathématiques, astronomie, physique, etc.) que ses applications techniques. Cette définition large est nécessaire car nous le verrons, si certaines civilisations ont été principalement scientifiques, d'autres ont été essentiellement techniques, le développement plus récent de ce que l'on appelle les techno-sciences associe si étroitement technique et science fondamentale que la distinction devient difficile.

Cette étude comporte des limites : c'est ainsi que la civilisation scientifique hindoue ne sera pas évoquée bien qu'elle ait eu une indiscutable influence sur les civilisations méditerranéennes et arabes. Les civilisations précolombiennes américaines ne sont pas envisagées ici.

LE MIRACLE GREC

Du début du 6^e siècle jusqu'à la fin du 4^e avant J.-C., fleurit en Grèce continentale, dans l'archipel ionien, en mer Egée, sur la côte d'Asie Mineure une civilisation scientifique de très haut niveau, novatrice sur de nombreux points,

Les grands noms de cette époque sont connus de tous : Thalès de Millet en Ionie, un des tous premiers, Pythagore, Démocrite en 425, Hippocrate de Cos, après l'école médicale de Cnide, Platon, Aristote... Les grands sujets sont abordés en philosophie, mathématiques, géométrie, astronomie, physique, médecine.

On a parlé de miracle grec ? Si l'on donne à ce terme la signification d'apparition subite, inattendue, inexplicée, l'éclosion de la civilisation scientifique grecque n'est pas un miracle.

Il faut donc étudier et nuancer ce terme car il concerne directement notre propos qui est d'étudier les facteurs de développement d'une civilisation scientifique et non d'en faire l'histoire et d'en étudier le contenu.

En effet, les recherches archéologiques relativement récentes en Mésopotamie avec les découvertes de tablettes cunéiformes, ont fait connaître des précurseurs à la civilisation scientifique grecque. Les observations astronomiques des planètes, avec l'étude de leur parcours au sein des constellations ont une grande valeur - les monarques absolus de l'époque étant friands de connaître l'avenir, attachaient une grande importance à ces travaux scientifiques qui pour eux relevaient de l'astrologie. Les mathématiques avaient aussi progressé : les propriétés du triangle rectangle étaient connues, la résolution des équations du 1^{er} et du 2^{ème} degré avait été obtenue.

On sait aussi que les relations Grèce-Egypte avaient existé, permettant aux grecs de connaître les réalisations égyptiennes.

Ainsi le miracle grec au sens strict n'existe pas. L'essor de la civilisation scientifique grecque est fondée à partir de connaissances antérieures que les grecs ont fait évoluer. Ce qui caractérise en effet la civilisation scientifique grecque, c'est un **changement d'état d'esprit** : on ne se contente plus d'observations pures, on passe **de la connaissance des faits à la recherche des causes**. C'est le cas d'Hippocrate en médecine. En mathématiques, on démontre.

Quels sont donc les facteurs de ce changement de " mentalité " ? C'est l'époque où les cités grecques accèdent à un **régime politique libre**. Le citoyen peut parler ; il doit le faire pour se défendre ; l'habitude du discours argumenté, démonstratif, ouvre l'esprit à la discussion et à la recherche de la preuve.

C'est aussi l'époque où se développent **les villes**, les cités où se trouvent des structures, des lieux de rassemblement où s'organisent des réunions, des discussions et l'enseignement.

C'est encore l'époque de **l'ouverture sur le monde** - méditerranéen - alors que la navigation devient plus intense. On passe d'une civilisation close à une civilisation ouverte.

Rappelons aussi que déjà au 7^e siècle avant J.-C. les grecs avaient adopté **l'écriture et l'alphabet phénicien** : la tradition orale avait ainsi fait place à la tradition écrite, avec toutes ses conséquences sur le développement de la pensée.

Miracle grec ? oui, si l'on entend miracle dans le sens d'une conjonction heureuse, de facteurs favorables apparaissant simultanément à un moment donné de l'histoire de la Grèce, permettant l'éclosion d'une magnifique civilisation non seulement scientifique, mais aussi, artistique, littéraire, philosophique.

Cependant, cette révolution scientifique a ses caractéristiques, ses limites et ses facteurs de blocage.

Les conditions sociales de l'époque jouent un grand rôle : l'esclavage est présent, la nature et l'évolution de la science grecque dans une certaine mesure en dépendent. En effet, la science grecque est pratiquée par une élite, ayant peu de soucis matériels, non absorbée par des tâches ingrates. La tendance théorique et relativement peu technique de la science grecque trouve ici son explication. Le travail manuel n'est pas considéré. On apprend ainsi que Platon a refusé le mariage de sa fille avec un ingénieur jugé trop manuel. Les principes théoriques étudiés ne sont pas mis en pratique pour obtenir une amélioration des conditions de travail de l'homme.

De fait les scientifiques grecs n'ont pas été des expérimentateurs. Ils n'ont pas développé de véritables instruments de mesure ; or il n'est pas possible de conduire une véritable recherche technique par le pur raisonnement.

Ajoutons que **l'économie** était peu développée ; la démographie était peu florissante. Ainsi, globalement les conditions générales, pour qu'apparaisse un véritable développement technique n'étaient pas réunies.

Les facteurs géographiques sont aussi des facteurs de blocage : pauvreté en ressources minérales, hydrographie peu développée, pas de voies navigables, pays sec avec peu d'eau, pas d'élevage mis à part les chèvres, pas de développement de l'énergie, pas de moulin à eau. Le moulin à vent n'était pas inventé. Le réseau routier est insuffisant.

Les limites géographiques sont relativement restreintes ; un territoire géographique d'étendue limitée, est vulnérable et susceptible d'être rapidement envahi et soumis.

C'est ce qui va se produire en 338 avant J.-C. lors de la bataille de Chéronnée, avec la victoire de Philippe de Macédoine. La civilisation scientifique hellène s'étiolé alors. Elle survivra à Alexandrie et dans un certain nombre de villes du pourtour méditerranéen : Rhodes, Syracuse, etc.

LA CIVILISATION HELLENISTIQUE

La civilisation hellénistique alexandrine prend le relais de la civilisation hellène et l'on assiste alors au développement d'une civilisation scientifique extrêmement brillante, continuation de la science hellène, mais avec des orientations nouvelles.

Ptolémée Soter, soldat et historien, monte sur le trône en 305 avant J.-C. C'est alors qu'apparaît pleinement **le rôle du prince** éclairé dans l'éclosion et le développement d'une nouvelle civilisation scientifique. C'est une de ces grandes monarchies militaires qui vont se partager l'empire d'Alexandre, mort à 32 ans en 323. Il sait, à la tête de l'Égypte, flatter le nationalisme de ce pays, se ménager l'aristocratie, restée sous influence grecque.

Il crée de nouvelles structures qui vont permettre un développement culturel, et scientifique intense : on dirait de nos jours qu'il développe un véritable institut de recherche,

avec ce que l'on appelle le Musée où se trouvent les sites de dissection, les observatoires, le jardin zoologique et la bibliothèque, constituée d'immenses rayonnages le long du périptère et dans le *serapeum*.

Il est aussi à l'origine du regroupement de tous les grands noms de la science hellène qui vont s'y succéder jusqu'aux environs de 30 avant J.-C.

Euclide, mathématicien et physicien dont les " *Eléments* " représentent paraît-il, jusqu'à nos jours le plus grand tirage mondial (plus que la Bible dit-on) ; Straton, physicien ; Hérophile qui développera l'école médicale d'Alexandrie ; Arista de Samos, astronome ; Erastothène fait partie de la deuxième génération de savants à Alexandrie, c'est un géographe qui affirme la rotondité de la terre ; Erosostrate, physiologiste anatomiste ; Archimède, peut-être le plus grand qui séjourna à Alexandrie avant d'aller à Syracuse ; Ptolémée auteur de l' " *Almageste* ", où il développe son système cosmogénique qui a régné jusqu'à la fin du Moyen-Âge jusqu'à Copernic.

Ce qui caractérise l'école d'Alexandrie, c'est la confrontation de **tous les savoirs en un même lieu** tandis que les techniques ne sont pas négligées. Sciences et techniques sont étroitement associées avec une orientation pratique qui n'existait pas chez les Hellènes.

Le facteur décisif de ce développement pluridisciplinaire est à mettre sur le compte de l'action du monarque éclairé, qui a un dessein précis, la volonté d'organiser un centre d'étude élaboré, doté de riches moyens techniques très avancés pour l'époque.

Le prince a su aussi bénéficier de l'héritage et des apports de la science grecque et attirer d'emblée à sa cour les plus grands esprits du temps

Les moyens financiers étaient présents. Le successeur de Ptolémée Soter, Ptolémée II, tout en poursuivant l'hellenisation (la langue grecque devient la langue officielle), développera lui aussi une économie qui devient très florissante : c'est une source de très grande richesse pour Alexandrie qui devient une ville réputée pour son luxe.

En 40 avant J.-C., César était l'hôte du roi Ptolémée XIII au Palais Royal. C'est là qu'Apollodore venant de Sicile lui a livré Cléopâtre (selon Plutarque). Elle fascina César par son audace et sa beauté. C'est alors qu'un complot éclata au Palais Royal dont César sortira vainqueur mais au prix d'un incendie gigantesque de la flotte et du port d'Alexandrie. C'est alors que disparurent un grand nombre de manuscrits, entreposés chez les marchands du port. La bibliothèque royale n'a pas été détruite et on pouvait espérer que le développement des sciences n'en souffrirait pas.

Ce fut le début de la vraie domination romaine. L'Egypte est alors soumise à un statut particulier, un préfet dépendant de Rome est installé. La bibliothèque royale devient une institution publique sous le contrôle du Préfet et malgré la présence de nombreux savants comme Strabon en 28 après J.-C., nous assistons au déclin progressif de l'école d'Alexandrie. Les romains ont apporté leur organisation, leurs lois, leurs règles, mais certainement pas l'esprit scientifique.

LES ROMAINS

En 40 avant J.-C., l'Empire romain existait déjà depuis 2 siècles environ. Ce peuple d'agriculteurs avait progressivement constitué une confédération italienne. Depuis l'origine de l'empire romain jusqu'à son apogée vers 30 après J.-C., Rome s'était ainsi trouvée en contact avec plusieurs civilisations. Les Romains, observateurs consciencieux, assimilent, organisent, légifèrent, installent de grands systèmes de communication : la route romaine, les ports ; ils installent des adductions d'eau élaborées pour alimenter les villes. Celles-ci s'ornent d'arcs de triomphe, d'amphithéâtres, de colonnes votives, tous monuments impressionnants dont nous connaissons tous les vestiges. La technique est très développée ; de grands ouvrages spécialisés sont écrits : par Vitruve, architecte, ingénieur et écrivain qui vivait à Rome à l'époque d'Auguste, il écrit un traité d'architecture. Frantin écrit un traité sur les aqueducs à la fin du siècle. Vegece, fin du 4^e siècle, parle surtout de l'organisation et de l'administration d'une armée. Dans ces traités, l'organisation représente le principal souci, et passe avant les aspects techniques. On apprend qu'il y a de grands ateliers de fabrication d'armes et de vêtements pour l'armée. Nous sommes indiscutablement devant une civilisation technique poussée qui va de pair avec un sens aigu de l'organisation de l'espace, une maîtrise presque parfaite du monde matériel.

Cette **civilisation technique** a-t-elle fait preuve d'esprit inventif ? y-a-t-il eu des innovations, des techniciens de génie ? Il y a eu certes quelques nouveautés : la voûte à coupole, la coupole sur trompe, sur pendentif ; la charpente triangulaire. On doit aux romains dans le domaine agricole l'expansion de la vigne par la création de nouvelles espèces capables de supporter les climats océaniques, (les Romains avaient de grandes connaissances en arboriculture). Il n'y a pas de révolution technique, mais l'apparition de nouveaux outils, la herse, la faucille, la truelle, outils diversifiés et spécialisés. Le verre apparaît vers 20, mais il vient de Syrie. Les systèmes de chauffage sont sans doute une invention romaine : les thermes romains de Caracalla en sont un magnifique et impressionnant exemple.

En somme, nous sommes en présence d'un développement technique poussé, organisé, méticuleux, mais cependant sans innovation majeure.

Y-a-t-il eu à Rome et dans l'empire et pendant toute sa durée une civilisation scientifique du type de celle rencontrée chez les hellènes et à Alexandrie ? A part Galien, un médecin qui a fait preuve d'une certaine inventivité car il est celui qui a ligaturé l'uretère pour prouver que l'urine provenait du rein, véritable acte de médecine expérimentale. Il n'y a pas, dans le monde romain, de grands savants ayant apporté une contribution novatrice en mathématiques, en astronomie, en physique.

L'absence d'éclosion d'une civilisation scientifique digne de ce nom au cours des siècles de domination romaine, alors que la puissance politique et la richesse étaient présentes, reste un mystère : on peut parler de **civilisation scientifique bloquée**.

Pourquoi ? Certains facteurs peuvent être évoqués : dans un système où l'organisation est au plus haut, la nouveauté est toujours considérée comme génératrice de troubles. Dans un monde très élargi, mais aussi très centralisé, les techniques ont tendance à rester

stables, des progrès sont réalisés, on évite les révolutions.

Le facteur humain : question de caractère ? question de gènes ? dirait-on aujourd'hui. Le génie inventif est absent. Observateurs consciencieux, bons exécutants certes, les Romains ont beaucoup construit. On a dit que les Romains étaient les héritiers parfaits des grecs : on peut en douter, car si ils ont aménagé les avancées techniques des grecs, on ne peut les considérer comme leurs dignes successeurs, particulièrement dans le domaine scientifique et technique. Le génie romain est ailleurs : le droit, l'organisation, l'histoire..., peut-être aussi la satisfaction des besoins et des plaisirs du corps.

J'entendais il y a quelques mois la conférence d'un grand entrepreneur, chef d'industrie, qui, à propos des crédits alloués à la recherche fondamentale qu'il jugeait excessifs, s'interrogeait : " *est-il nécessaire de faire de la science fondamentale pour faire un grand pays ?* " et de citer les Romains.

On peut cependant s'interroger : si les Romains avaient développé des activités scientifiques importantes, n'auraient-ils pas, avec des armes plus élaborées, pu repousser le Wisigoth Alaric et éviter le sac de Rome en 480 ?

LE HAUT MOYEN-ÂGE - IV^e - X^e SIÈCLES

Nous nous étendrons peu sur le haut Moyen-Âge du V^e au X^e siècle. " *Ténèbres sur fond de récession économique, de désordre politique, de grossière barbarie* " dit Taton l'historien des Sciences. C'était la conséquence de l'invasion de l'Empire romain par les Germains, eux-mêmes poussés par les Slaves et les Huns.

Pendant cette longue période, quelques hommes prennent conscience de cette détresse et maintiennent quelques orientations littéraires et scientifiques. Boèce est mort en 524. saint Augustin qui a vécu de 354 à 430 incite à développer la science pour mieux connaître l'œuvre de Dieu. Isidore, évêque de Séville en 600 écrit une gigantesque compilation " *Les étymologies* ". Bede le vénérable, mort en 735 en Angleterre, était un spécialiste de l'arithmétique, il avait étudié aussi les rapports des marées et de la lune. Ainsi, quelques jalons dans un vide presque complet sur le plan scientifique.

LA SCIENCE ARABE

En quelques décennies, à partir de la mort du prophète en 632, l'Islam va s'étendre à tout le Moyen Orient, à l'Afrique du Nord, à l'Espagne et jusqu'en France. Cette chevauchée guerrière fantastique s'accompagne d'une vague d'enthousiasme pour l'acquisition des connaissances. Les souverains arabes prennent possession des grandes cités, imposent l'arabe comme langue officielle et de culture. Ce sont des esprits éclairés favorisant les arts, les lettres, la science. Bagdad, Le Caire, Cordoue deviennent des centres intellectuels prestigieux où se côtoient hommes de lettres, mathématiciens, grands médecins. A partir du VIII^e siècle, une première période est consacrée aux traductions, commentaires, compilation des œuvres anciennes dont beaucoup de manuscrits sont tombés dans les mains des conquérants. Plus tard, c'est une ère d'innovation véritable en mathématiques, en astronomie, en médecine, en alchimie.

Citons Al Khwazimi : en 830 il écrit un traité de mathématiques avec une nouvelle description de l'algèbre. Yunus, XI^e siècle, est un astronome ; bien que les astronomes arabes ne se détachent guère du modèle de Ptolémée, ils multiplient les observations des mouvements des astres grâce à l'usage d'instruments d'observation nouveaux. Ils ont créé l'astrolabe, le quadrant.

De grands médecins, comme Avicenne à Bagdad (980-1037) qui publie les canons de la médecine, Averoes en Espagne au XII^e siècle ; Rhazes, à Bagdad qui publie le livre complet de la médecine, Malmonides, médecin juif de Cordoue qui se fixera définitivement au Caire, tous concourent à donner un lustre considérable à la science arabe.

La langue arabe est devenue la langue scientifique internationale.

Quels sont les facteurs de cette flambée scientifique remarquable ? Il est vrai que contrairement à ce qui s'était passé en Occident pendant le haut Moyen-Âge, une vie intellectuelle s'était maintenue dans les grands centres urbains en Orient et que le point de départ n'était pas nul.

Notons d'abord cet étonnant contraste entre l'Empire romain et l'Empire islamique. Tous deux ont occupé toutes les rives de la Méditerranée. Tous deux ont pris contact avec des civilisations différentes. L'un n'a jamais été habité par l'esprit scientifique. Les arabes, avant même leur conquête achevée, se sont enthousiasmés pour une civilisation scientifique, littéraire, artistique. Question de gènes ? d'état d'esprit ? de forme d'esprit ?

L'existence de souverains, de califes éclairés, puissants et riches, représente un élément capital, comme autrefois à Alexandrie. L'enthousiasme suscité par une conquête rapide et exaltante a certainement joué aussi un rôle important.

Le rôle de la religion est capital pour la religion musulmane, le Coran encourageait la science : "*la terre a été donnée à l'homme pour être étudiée*". La croyance à la toute puissance de Dieu est favorable ; il faut comprendre cette puissance divine - on se rapproche des idées de saint Augustin.

L'état d'esprit tolérant qui régnait dans un premier temps représente un facteur favorable. C'est le cas de la tolérance des califes de Cordoue pour la communauté juive en Andalousie.

Le développement technique dans le monde musulman est moins évident que le développement scientifique car les arabes sont au départ un peuple nomade et n'ont par tradition besoin que d'une civilisation technique limitée. C'est aussi un peuple conquérant : le maintien des techniques existantes bien qu'assimilées et en faisant profiter les peuples qu'ils dominent, n'est pas leur principal souci. Il faut cependant signaler des innovations : dans le domaine de l'hydraulique avec l'installation de barrages, l'utilisation de nappes souterraines. A l'époque du Califat de Cordoue au X^e siècle, les jardins botaniques ont un développement très important. Il en est de même pour l'élevage et le perfectionnement de la race chevaline.

Le déclin de cette civilisation arrive avec la reconquête espagnole. Cordoue tombe en 1136 sous les coups de Ferdinand, roi de Castille. La prise de Bagdad par les Mongols a lieu en 1258. L'intolérance religieuse avait fait son apparition et s'était déjà manifestée contre Averoes.

LE BAS MOYEN-ÂGE XI^e - XII^e - XIII^e - XIV^e siècles

Cette flambée culturelle de l'Islam aura ses conséquences dans l'Occident chrétien au XI^e et XII^e siècles. Les premiers facteurs qui concourent à ce renouveau sont représentés par **une poussée démographique**, entraînant le développement des villes, une accélération du défrichement, l'assolement triennal, le commerce renaît avec des contacts internationaux plus importants. C'est l'époque où les églises se construisent, où les ordres monastiques se créent.

Peut-on parler de renouveau scientifique pendant cette période ? Il est difficile d'appeler ainsi les efforts de traductions des œuvres des savants hellènes et hellénistiques via les traductions arabes. Gerbert et l'école de Salerne aux X^e - XI^e siècles vulgarisent en Europe les chiffres arabes, l'astrolabe, l'alhidade ; au XII^e siècle, Adelard de Bath, Constantin l'Africain, aident à transmettre les connaissances qui leur sont parvenues par l'intermédiaire des arabes. Gérard de Crémone traduit l' "Almageste" de Ptolémée.

Si l'apport scientifique est très faible et se cantonne dans la redécouverte des travaux des anciens, sur **le plan technique** le développement est plus net. Le Moyen-Âge, du XI^e au XII^e siècle a considérablement augmenté l'énergie disponible : moulin à eau, moulin à vent ; l'énergie animale s'accroît avec l'apparition du fer à cheval, du collier d'épaule ; un certain machinisme apparaît avec les tours, les engrenages, la démultiplication ; le gouvernail d'étambot apparaît sur les navires ; la voile latine, inventée semble-t-il par les arabes, se généralise. Une sidérurgie rudimentaire apparaît. Les plafonds de bois font place aux voûtes romaines. Peut-on parler d'une civilisation technique ? C'est, au moins, une ébauche : la mise en route souvent de procédés déjà décrits antérieurement, la question se pose assez souvent de savoir s'il s'agit d'inventions ou de techniques déjà existantes dans d'autres pays et l'on pense avant tout à la Chine.

Du XIII^e siècle au début du XIV^e, c'est **l'essor des universités** et l'âge d'or de la "science" scolastique. L'église est présente à l'université de Paris avec les Dominicains, à l'université d'Oxford avec les Franciscains. On redécouvre Aristote, sans parvenir à renouveler son message ; on ne peut donc parler de révolution scientifique, bien que des signes apparaissent avec Roger Bacon théologien, promoteur de la méthode expérimentale, qu'il ne pratique en réalité jamais lui-même. Albert le Grand est un bon naturaliste du Moyen-Âge. L'alchimie découvre l'alcool (Salerne en 1100) et les acides minéraux, ce qui n'est pas négligeable. Les lunettes apparaissent vers 1285. L'introduction du papier s'est faite par l'intermédiaire des Arabes.

Il y a donc une évolution indiscutable. C'est le début du déplacement de l'activité scientifique des pays du sud vers les pays du nord de l'Europe.

Cependant, sur le plan scientifique, on reste enfermé dans la citadelle Aristote que l'on

commence tout juste à démanteler. La scolastique n'a pas déclenché un véritable renouveau ; elle n'a pas non plus permis d'établir un lien entre les clercs qui possédaient le pouvoir et le savoir et les artisans, les navigateurs, les ingénieurs, les maîtres d'œuvre dont la culture scientifique est restée très limitée.

En 1348, une épidémie d'une virulence extrême s'abat sur l'Europe : c'est la grande peste noire, la peste bubonique avec sa variante pulmonaire, qui tuera une partie importante de la population européenne. Elle restera menaçante au cours des décennies suivantes. Le potentiel de développement sera considérablement et durablement affaibli.

LA CHINE

La comparaison entre le développement de la science chinoise et celui de notre Moyen-Âge occidental nous remplit de confusion.

L'esprit inventif des Chinois a commencé à se révéler dans les années 2500 avant Jésus-Christ. En Chine, les inventions sont apparues pour la plupart d'entre elles bien longtemps avant leur développement en Occident. L'industrie des vers à soie date de 1 500 avant J.-C. ; le papier est apparu 3 siècles après J.-C. avant d'être utilisé au XIII^e siècle en Occident. Le harnais à collier date du VI^e siècle et il est seulement apparu au X^e, XI^e siècle en Occident. L'imprimerie à caractère mobile date du VIII^e siècle en Chine. La Bible de Gutenberg date du XV^e siècle. La poudre et les armes à feu datent du X^e siècle en Chine ; ainsi que la boussole qui n'apparaît qu'au XII^e siècle en Europe. Rappelons que les chinois ont été les premiers à faire une sorte de vaccination contre la variole. C'était, il est vrai, beaucoup plus tard au XVIII^e siècle, mais bien avant la vaccination jennérienne. Ce bilan est étonnant et témoigne du génie inventif extrêmement développé de ce peuple.

Les sciences fondamentales sont présentes en Chine et ceci depuis 1300 avant J.-C. Les nombres étaient alors connus, au moins jusqu'à 10, ainsi que les puissances de dix. Les calculs se faisaient avec l'aide de bâtonnets, les jonchets. La géométrie permettait le calcul des surfaces, des volumes.

Au III^e - IV^e siècle apparaît le boulier. De grands mathématiciens semblent avoir été des précurseurs de l'algèbre.

Les Chinois étaient d'excellents observateurs des astres et le développement des études astronomiques est important : les éclipses sont décrites et prévues, l'observation des étoiles nouvelles est signalée. D'excellentes représentations des étoiles sont réalisées sur des sphères. La cosmologie est assez pauvre, mais cependant la notion de vide et d'espaces infinis est présente.

Les sciences physiques et naturelles sont développées : mécanique, optique (description de la chambre noire). La découverte de la boussole fut l'occasion d'étudier le magnétisme terrestre et aussi de mettre en évidence la déclinaison selon les lieux. Notons l'apparition de la paléontologie qui débute au VI^e siècle.

Ainsi, les sciences fondamentales étaient présentes. Curieusement, elles ont plutôt suivi le développement des inventions plus qu'elles ne l'ont précédé, contrairement à

d'autres civilisations.

La Chine possédait au X^e - XI^e siècle tous les éléments d'une expansion scientifique et technologique avancée. Elle n'a pas eu lieu : pourquoi ?

Voici les facteurs qui sont probablement en cause expliquant ce **blocage scientifique et technique**.

Rappelons d'abord que la Chine est un immense territoire et que cette immensité est probablement à l'origine de la continuité dans la durée de la civilisation scientifique et technique chinoise qui n'a jamais cessé depuis -2000 ans avant J.-C. Une province peut être envahie, mais la continuité est assurée par les autres. Cette immensité donne au pays la capacité de supporter les invasions.

La Chine fait partie des **civilisations des fleuves**, civilisation "hydraulique", c'est-à-dire qui nécessite organisation et centralisme. Il faut en effet de grands travaux organisés pour assurer l'irrigation et la protection d'une civilisation essentiellement agricole.

Ces contraintes imposent un **système politique et social** particulier : un régime fort, centralisé, organisé, l'empereur tout puissant réglant tout par l'intermédiaire d'une bureaucratie toute puissante : les mandarins. Ceux-ci représentent une élite de lettrés, soigneusement choisis par concours. Ce sont de véritables énarques, classe supérieure que visait l'ambition de beaucoup.

La mission des mandarins est l'ordre avant tout : il s'agit donc d'éviter les changements d'où limitation des échanges ; la classe marchande est peu considérée en Chine. La hiérarchie passe par les lettrés, les mandarins, les artisans, les paysans. Les marchands arrivent en dernier. Ils n'ont pas le pouvoir et le développement économique et les finances sont négligés : ainsi s'explique, semble-t-il, la stagnation de l'innovation. Ajoutons **les facteurs religieux et philosophiques** : pas de religion d'un dieu unique et tout puissant comme en Occident qui nous incite à connaître les mécanismes de sa puissance. Notion de temps cyclique, incitant plutôt au pessimisme, en tout cas à une certaine passivité, opposé à la conception du temps linéaire des occidentaux : il y a un début, un développement, une fin.

Ainsi la science chinoise caractérisée par un génie inventif extraordinaire, a vu l'innovation bloquée par une politique rigide et bureaucratique. La Chine avait, dès le XII^e - XIII^e siècle, les atouts scientifiques, techniques pour devenir le leader mondial dans beaucoup de domaines, ce qu'elle n'a pas fait, permettant à la science occidentale de prendre son essor et son développement.

LES FACTEURS DE L'EXPANSION SCIENTIFIQUE OCCIDENTALE

Interrogé sur les causes du développement scientifique occidental à partir du XVI^e - XVII^e siècle, Einstein répondit : " *Le développement de la science moderne est un événement si improbable, si extraordinaire, qu'il ne pouvait se produire qu'en un seul endroit, ce fut en Occident ; par hasard* ".

" Par hasard ", nous retrouvons ici l'idée que nous avons développée du miracle grec, conçu comme la conjonction heureuse, de facteurs favorables, apparaissant simultanément à un moment donné. Quels sont donc les facteurs de l'expansion scientifique occidentale ?

Pour Claude Allègre qui a écrit un remarquable essai sur " Dieu et la science ", la religion a eu une influence décisive, paradoxalement, car l'intolérance a provoqué bien des drames, inquisitions, interdits, procès, mais qui n'ont représenté finalement que des retards, non des blocages.

La religion d'un Dieu unique, créateur des lois de la nature (croyance inconnue en Chine, mais commune à la religion chrétienne et à l'Islam) stimule le développement de la science à la recherche de la compréhension de ses lois.

La Bible a sans doute eu une profonde influence sur l'évolution de la civilisation scientifique occidentale. Cette vision globale du monde conférant à l'homme une place centrale, une responsabilité exceptionnelle, incite à la connaissance pour se rapprocher de Dieu. C'est là la thèse de saint Augustin.

La compétition entre les différentes religions monothéistes en Occident, la Réforme, les discussions et les controverses qui ont suivi, ont sans doute finalement été très fructueuses. Le rôle de la Réforme dans le développement de la science occidentale est important, conduisant les pays du Nord à faire des avancées décisives dans le domaine des sciences et dans la quête des lois de l'univers, l'introduction des mathématiques dans leur interprétation représentant avec Newton un pas tout à fait décisif.

Les universités ont été à la fin du Moyen-Âge, un lieu de discussion et de controverses. Dans un monde différent, plus ouvert et plus libre, l'Université apparaît comme le creuset, le lieu d'échange, mais aussi de contestations où la vie scientifique se développe avec les grands universitaires de génie qui jalonnent le parcours de la science à partir du XVII^e siècle.

Enfin, ne négligeons pas le rôle fondamental de **l'économie**, du développement d'une classe marchande et pour tout dire du capitalisme, poussant à l'innovation et à l'application accélérée des découvertes fondamentales, (ce qui ne s'était pas produit en Chine) et à l'émergence d'une synergie sciences fondamentales - développement technique - qui est une des grandes caractéristiques de la science occidentale.

SYNTHÈSE

Ainsi sont apparus au cours du survol des principales civilisations scientifiques des facteurs de développement mais aussi de blocages.

Parfois, par hasard, la conjonction de facteurs favorables, simultanément réunis, à une époque déterminée, permet l'éclosion d'une nouvelle civilisation scientifique : c'est le miracle qui réunit la richesse, l'économie florissante, la liberté, dans tel lieu précis où se font les regroupements de savants et de penseurs.

L'histoire montre que deux systèmes politiques ont permis le développement scientifique : le prince éclairé ou mécène et la société démocratique. Les deux systèmes ont comme caractéristique d'être ouvert sur l'extérieur mais aussi ouvert aux initiatives, ouvert et tolérant.

Les regroupements où souffle l'esprit représentent un élément fondamental : les villes, les universités, les instituts, surtout lorsque les savants de génie sont présents.

La religion du Dieu unique type Islam ou Chrétienté semble favoriser la recherche scientifique, l'intolérance n'ayant que des effets retardataires.

Les doctrines philosophiques peuvent avoir une influence positive ou négative. Les philosophes grecs avaient développé des méthodes de raisonnement qui poussaient à ce développement scientifique. Chez les chinois, la doctrine de Confucius orientée vers l'être plutôt que vers le cosmos, n'incitait guère au développement des sciences fondamentales.

Toute une série de facteurs généraux favorisent le développement en général et plus particulièrement le développement scientifique et technique : l'économie florissante, le commerce et les échanges, le capitalisme, une démographie en expansion.

Les conflits armés et les guerres représentaient aussi parfois un stimulant pour le développement technologique comme on l'a vu au cours de la deuxième guerre mondiale.

La géographie représente un facteur primordial : le climat d'abord, c'est dans les climats tempérés que se sont développées les civilisations scientifiques, particulièrement autour de la Méditerranée, la pérennité est assurée par l'immensité du territoire ; les ressources en eau, en minéraux et les possibilités de développement de l'énergie représentent un élément important. Et puis la mer qui permet évidemment l'interpénétration des civilisations.

L'AVENIR DE LA CIVILISATION SCIENTIFIQUE OCCIDENTALE

Le développement exponentiel de la civilisation scientifique occidentale donne le vertige. Il n'y a pas de courbe indéfiniment ascendante. Le survol de l'histoire des anciennes civilisations scientifiques incite à la prudence et à quelques réserves ; beaucoup ont disparu. Que nous réserve l'avenir ? Cette communication a permis de dégager un certain nombre de facteurs intervenant dans le développement et la fin des civilisations scientifiques. Permettent-ils de prévoir notre avenir ?

L'expansion de la science occidentale sur le plan mondial, l'internationalisation de la science représente un facteur très favorable. Alors que la science hellène a disparu avec la conquête par les Macédoniens de la Grèce - territoire limité - il faudrait une catastrophe planétaire pour faire disparaître la civilisation scientifique d'aujourd'hui. Catastrophe planétaire toujours possible : guerre atomique généralisée, accident cosmique, éruptions volcaniques multiples, mais nous sommes dans le domaine de la science-fiction. La disparition totale de notre civilisation scientifique est donc peu probable. Il faut cependant noter l'extrême fragilité de notre société actuelle qui dépend maintenant de techniques très éla-

borées : communication, diffusion du savoir, énergie, relations sociales, et qui peuvent très rapidement être mises en situation difficile.

Mais il existe des facteurs de blocage que nous avons vu apparaître ça et là dans l'histoire. On peut passer assez vite sur une école de pensée qui évoque la fin de la science en raison de son développement actuel : il n'y aurait plus rien à découvrir disent ces pessimistes ; nous sommes dans une impasse, ce qui n'est guère crédible.

Il y a les peurs devant les progrès de la science, peurs provoquées par les avancées technologiques appliquées à la guerre et qui hantent les esprits depuis Hiroshima. Les mouvements écologiques, fondés en partie sur la peur, vont dans ce sens. Le refus du risque caractérise notre époque. Comment ces sentiments peuvent-ils agir sur le développement scientifique ? Le refus d'avancées technologiques imposé aux pouvoirs publics par une action militante peut conduire à des réductions de crédits alloués à la recherche. Un état d'esprit antiscientifique peut amener la désaffection pour les carrières scientifiques.

Le principe de précaution est issu des réflexions d'Hans Jonas, un philosophe allemand qui a beaucoup écrit sur les responsabilités que nous avons de protéger l'environnement pour assurer l'avenir de notre civilisation.

Cette question déjà étudiée à l'Académie, le sera peut-être à nouveau si un forum lui est consacré. Il a été montré d'une part qu'il s'agissait d'une évolution profonde des mentalités, d'un phénomène de société et non d'une idée passagère. Le XIX^e siècle a été le siècle de la responsabilité. Le XX^e siècle, celui de la Solidarité, le XXI^e siècle risque d'être celui de la Précaution.

Appliqué trop strictement, le principe de précaution représente un risque de ralentissement de l'innovation, d'autant qu'il s'accompagne d'une législation contraignante.

La Chine nous a appris que la bureaucratie et le dirigisme empêchent l'innovation. Il faut un climat de liberté ou le hasard heureux d'un souverain ou d'un mécène éclairé pour que soit assuré le développement de la science. Il faut craindre que la bureaucratie ne s'étende. Ce qui arrive dans les grandes sociétés industrielles, multinationales d'aujourd'hui est intéressant : les sociétés fortement organisées, hiérarchisées innoveront peu, malgré les puissants moyens mis en œuvre. Elles ont dû trouver la parade à ce phénomène en achetant les services de ce que l'on appelle maintenant les " starts up ", de petites sociétés innovantes gérées par de petits groupes où l'enthousiasme créateur reste présent.

Nous avons vu aussi que civilisations scientifiques et civilisations techniques peuvent se développer indépendamment. Il est souhaitable que science fondamentale et technique se développent harmonieusement. On peut craindre que la technologie prenne le pas sur la science au cours des décennies à venir ; les intérêts économiques - facteur de stimulation évident - pourraient cependant conduire si l'on n'y prend garde à une promotion excessive de la technique aux dépens du financement des sciences fondamentales. C'est un possible facteur de blocage. Il est vrai que le développement de ce que l'on appelle la technoscience rend difficile dans ce cadre la distinction entre science et technique.

Citons encore un autre facteur de blocage : l'intégrisme religieux réapparaît ici ou là. Il peut être un refuge pour certains contre les peurs, mais aussi contre la difficulté pour beaucoup d'assimiler la multitude de connaissances scientifiques nouvelles, très spécialisées et difficilement compréhensibles ; on se réfugie alors dans des conceptions ésotériques fumeuses.

Il reste un élément fondamental qui nous incite à l'optimisme, c'est la soif de connaître, toujours présente.

19 JUIN 2001

Discours de réception de notre consœur Marguerite YON SALAMINE-CONSTANTIA, MÉTROPOLE DE CHYPRE

I. Georges Roux

C'est un grand honneur pour moi de siéger parmi vous, et c'est un grand plaisir de le faire à la suite de Georges Roux, un grand helléniste et un grand archéologue dont j'ai été l'élève à l'Université de Lyon et sur le terrain de fouille à Chypre.

Sa carrière a comporté de 1948 à 1956 un long séjour à l'Ecole française d'Athènes, où il s'est spécialisé dans l'architecture classique. Puis de 1959 à 1985, professeur à l'Université de Lyon, il enseigne la littérature grecque et l'archéologie classique. Ses activités de terrain l'ont mené sur de grands sites : Delphes, Corinthe, Samothrace ...

Et de 1965 à 1974, il a fouillé à Chypre, au moment où la toute jeune république venait de conquérir son indépendance (1960) et ouvrait aux missions étrangères son patrimoine archéologique : pendant dix ans, la mission alors créée par Jean Pouilloux et G. Roux a poursuivi avec succès des fouilles sur le site de Salamine, sur la côte orientale de l'île.

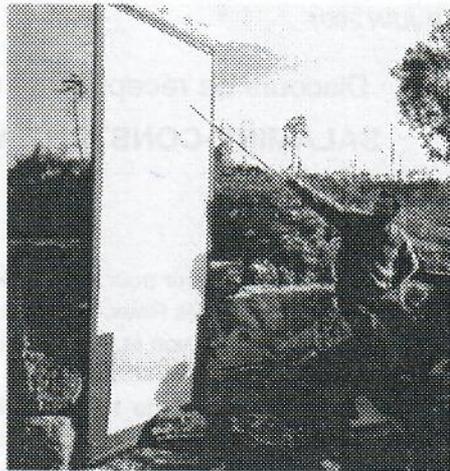
La liste de ses publications est considérable, et je ne les énumérerai pas ici. Elles montrent assez bien les facettes de son talent, car ce savant nourri de culture antique est à la fois un poète et un architecte, un chercheur rigoureux et un conteur brillant, en même temps qu'un professeur qui a marqué des générations d'étudiants.

J'ai eu la chance de faire partie pendant ces dix années de la mission française à Salamine de Chypre, et j'ai eu aussi la chance d'être de ses étudiants à Lyon. C'est dire que je lui dois beaucoup, et d'abord comme professeur de littérature : il manifestait, avec une éloquence et un bonheur d'expression qui ravissait son auditoire, une étroite complicité avec les textes et les auteurs antiques, notamment avec les poètes (je me souviens en particulier d'un merveilleux cours sur Théocrite).

Ensuite, comme spécialiste de l'architecture antique, il avait le génie de faire comprendre la structure d'un monument, de le relever de ses ruines, de le voir - et le faire voir - en trois dimensions à partir d'un plan et de blocs de pierre, et aussi de lui redonner vie en le repeuplant de ses habitants. Beaucoup de ceux de ma génération qui ont suivi ses cours sur le temple de Bassai par exemple, ou sur la tholos d'Epidaure, peuvent en témoigner.

Son activité archéologique à Chypre donne aussi un brillant exemple du respect et de la modestie dont il faisait preuve devant la réalité scientifique. En 1965, il était venu à Chypre pour découvrir la Salamine d'époque classique, que l'on connaissait bien par la littérature grecque, grâce au roi Evagoras, l'ami de l'orateur athénien Isocrate, et par d'autres textes littéraires et historiques, d'Hérodote à Diodore. Or le destin a voulu que la ville classique des 5^e et 6^e siècles avant J.-C. nous échappe. En revanche, le site recouvert par des dunes de sable et des mimosas où apparaissaient quelques blocs, et où il pensait

pouvoir trouver l'emplacement de l'agora classique, à proximité de la côte, a livré des restes d'époque byzantine (donc postérieurs de presque mille ans à ce qu'il espérait). Peu à peu s'est révélé un très important ensemble paléochrétien des V^e-VI^e siècles de notre ère, à la fouille duquel G. Roux s'est adapté, et auquel il a consacré ses efforts jusqu'à 1974. Il a pu, dans les années 90, en reprendre l'étude, jusqu'à la monumentale publication qui est sortie en 1998.



Georges Roux sur le site de la basilique de la Campanopetra à Salamine-Constantia, Chypre (1969).

C'est pour lui rendre hommage que j'ai choisi d'évoquer aujourd'hui, parmi les divers monuments de Salamine que nous avons découverts, la basilique qu'il a fouillée et publiée, apportant une contribution de premier ordre à l'histoire du monde de la Méditerranée orientale et du Proche-Orient.

La ville de Salamine-Constantia, qui fut la métropole de Chypre dès le début de l'empire byzantin, est restée encore aujourd'hui d'une certaine manière pour les Chypriotes un symbole de leur passé et de leurs traditions. Car l'histoire de la Métropole chrétienne de Chypre s'est identifiée jusqu'à l'époque moderne avec l'histoire politique et sociale de l'île.

II. Salamine-Constantia : la basilique de la Campanopetra

Au début de la fouille en 1965, rien de Salamine-Constantia n'apparaissait sous le sable de la dune et sous les fleurs, à l'exception d'un bloc dressé - désigné par les paysans des environs sous le nom de *Campanopetra* - qui s'est révélé être un montant de porte menant à l'atrium précédant l'église d'un grand ensemble basilical. Et en effet, quelques années plus tard, s'étendaient là les restes d'une basilique chrétienne avec ses annexes, construite à la fin du V^e siècle. L'étude de G. Roux a bien montré qu'on avait un exemple typique de la basilique de pèlerinage, tenue par une communauté de moines.

Dans l'île de Chypre, où plus de cent basiliques ont été fouillées, la basilique de la Campanopetra est la seule dont on connaisse entièrement le plan, qui a le mérite de la simplicité et de la clarté. Déployé sur une longueur totale de plus de 150 m d'ouest en est, cet ensemble se compose de 2 rectangles emboîtés :

- 1) celui de l'ouest est réservé à ce qu'on pourrait appeler les services : il assure les fonctions de rassemblement, d'hébergement : il se compose d'une grande cour extérieure qui devait servir de caravansérail, et d'un atrium entouré de portiques, avec des rangées de cellules réservées à la communauté monastique ; une fontaine à jet d'eau se trouve au centre. Cet *atrium*, fermé du côté de la grande cour extérieure, donnait accès à l'église (mais seulement lorsque les moines ouvraient les portes au public).
- 2) Le rectangle de l'est, plus étroit, était consacré au culte lui-même : on y trouve l'église à cinq nefs ; le baptistère est en saillie sur le côté nord, en position extérieure, pour les



La basilique de la Campanopetra à Salamine-Constantia, Chypre (fouilles françaises, 1972).

catéchumènes qui ne font pas encore partie de la communauté. Le trait exceptionnel est la présence d'un deuxième atrium, comparable à celui de la basilique du Saint Sépulcre de Jérusalem. Plus petit que l'autre, et bien protégé derrière l'église, il est disposé de façon à ne pas être accessible à tous. Une sorte de reliquaire à baldaquin occupait le fond de cet espace ; sa construction correspondait nécessairement à un usage particulier. G. Roux a proposé d'y voir le lieu où étaient conservés les restes de la croix du Christ, rapportée à Chypre un siècle plus tôt par l'impératrice sainte Hélène, mère de Constantin : cette relique exceptionnelle trouve là un écrin luxueux et un monument de prestige.

Les invasions arabes des premiers omeyyades au VII^e siècle (notamment le raid du Calife Mowayyia) ont répandu la terreur sur les côtes de Chypre. Devant cette menace, les populations de l'île ont eu tendance à abandonner les agglomérations situées sur les côtes pour se réfugier dans les premiers contreforts des montagnes ou au centre de Chypre. Bien que la ville de Salamine-Constantia ait été pillée et peu à peu abandonnée, et que la basilique de la Campanopetra ait été exploitée comme carrière de marbre au temps des Croisades, la fouille a livré quelques débris de sa grandeur et du luxe de sa décoration : par exemple de remarquables sols de mosaïques. Des chapiteaux et d'innombrables débris de placages de marbre (ceux qui n'ont pas disparu dans les fours à chaux) ont été découverts sous les dunes. Sous la fontaine, couverte d'un kiosque à colonnes, qui occupait le centre de l'atrium principal, on a aussi retrouvé un système hydraulique à la technique très élaborée (avec une circulation de canalisations circulaires et un jet d'eau).

III. Salamine-Constantia dans l'Histoire

La basilique, avec ce qu'elle représente, mérite d'être réintégrée dans l'histoire générale, et éclaire ce que fut Salamine-Constantia pour l'histoire de l'île.

Il faut rappeler que depuis le 11^e siècle avant J.-C. et pendant près de mille ans, Salamine, " la plus grecque des cités de l'île " selon les auteurs grecs, a été la première cité de l'île. Elle se prétendait fondée par le héros Teucros, frère d'Ajax, revenant de la guerre de Troie, et revendiquait à ce titre une parenté étroite avec Athènes. Pendant quelques siècles à partir du 2^e siècle avant J.-C. - au temps où l'île de Chypre dépendait des rois Ptolémées d'Alexandrie, puis au début de l'époque romaine -, la première place était dévolue à Paphos où siégeait le gouverneur ptolémaïque pour le gouverneur romain ; mais Salamine n'en restait pas moins une ville d'importance. C'est à Salamine que, en 45 de notre ère, saint Barnabé, qui lui-même appartient à la communauté juive de Salamine, tout comme saint Marc, débarque avec Saul (saint Paul) ; cet événement ne manquera pas d'être exploité par la suite.

Mais Salamine revient au premier plan à partir du IV^e siècle. La proclamation de l'empereur Constantin en 313, qui officialise la religion chrétienne comme religion d'état, marque à Chypre le début de l'expansion du pouvoir épiscopal comme pouvoir politique. C'est le temps aussi où l'impératrice Héléne, mère de Constantin, rapporte de Jérusalem des fragments de la croix du Christ, qu'elle offre aux communautés chrétiennes de Chypre.

La ville de Salamine est sévèrement détruite par des tremblements de terre, en 332 et 342. Mais elle bénéficie de la bienveillance impériale. L'empereur Constance II, fils de Constantin le Grand, refonde officiellement la ville et lui donne un nouveau nom : Constantia. Sous son règne, sont lancés de grands programmes urbains ; la ville voit se construire toutes sortes de monuments publics dont les restes spectaculaires ont été remis au jour : théâtre, gymnase, stade, etc.

Au point de vue politique, si la nouvelle Salamine-Constantia fait figure de petite capitale dans l'île, Chypre elle-même dépende de la préfecture d'Antioche, qui est dans l'empire romain le siège du pouvoir politique et administratif de la province romaine d'Orient, et fait figure de Rome orientale. La communauté chrétienne de Chypre se trouve donc elle aussi normalement sous le contrôle de celle d'Antioche. Mais les Chypriotes tentent de se dégager de cette suprématie d'Antioche, et on entre dans une longue période de rivalité qui va durer un siècle. C'est aussi au IV^e siècle que se manifeste la personnalité de saint Epiphane, l'évêque de Constantia : il joue un rôle politique important à la cour de Constantinople, participe aux grands conciles, et place la hiérarchie chrétienne de Chypre dans l'entourage du pouvoir impérial ...

Au V^e siècle les choses se précisent, et la rivalité avec Antioche ne s'améliore pas. Mais à la fin du siècle se produit à Salamine à point nommé un " miracle ", mis en scène avec efficacité et orchestré par l'archevêque Anthémios de Salamine : on découvre dans la tombe de Barnabé le corps intact du saint (alors qu'il avait été incinéré !), tenant dans ses bras l'évangile de Matthieu (une autre tradition parle de l'évangile de Marc) avec lequel il avait été enterré. Le précieux livre est en grande pompe transporté à Constantinople, et

offert à l'empereur Zénon (475-491). L'opération promotionnelle soutenue par le parti anti-Antioche rencontre auprès du pouvoir byzantin une réussite totale. En échange de ce cadeau, et comme reconnaissante du miracle, l'archevêque de Constantia-Salamine Anthémios se voit en 488 attribuer par l'empereur une totale indépendance à l'égard du patriarcat d'Antioche, avec le statut d'Eglise " autocéphale " et les privilèges impériaux (par exemple le droit de porter le sceptre et de signer en rouge comme l'empereur lui-même).

C'est dans ces circonstances que l'on peut placer les ambitieux programmes de constructions de Constantia dont nos fouilles ont retrouvé les restes : de luxueuses résidences épiscopales, des églises, et surtout un superbe ensemble basilical prêt à loger une communauté de moines, et à accueillir de nombreux pèlerins : la basilique de la Campanopetra.

Conclusion

Dès le VII^e siècle Salamine-Constantia est définitivement abandonnée et recouverte peu à peu de sable et de végétation. Mais le pouvoir de la métropole ne disparaît pas pour autant, et le siège du Métropolite de Constantia se déplace à Nicosie. C'est pourquoi encore aujourd'hui, l'Archevêque (Chef de l'Eglise de Chypre) est le successeur du patriarche Anthémios du V^e siècle, sans qu'il y ait interruption ou discontinuité.

A travers 15 siècles d'histoire de Chypre, la puissance religieuse, identifiée à la communauté des Chypriotes, représente la réalité sociale et politique de la population à travers les diverses occupations qui se sont succédé : cette situation d'autonomie s'est maintenue jusqu'à aujourd'hui à travers les dominations franque, vénitienne, ottomane et britannique. Le Métropolite a conservé son rôle de représentant de la communauté grecque de l'île. Et en particulier pendant 3 siècles de domination

Réception par l'Archevêque Makarios III, Président de la République de Chypre, de la Mission archéologique française et de l'Association des Amis de l'Université de Lyon (avril 1966).

De gauche à droite au 1er plan :
le D.Ch. Mérieux, président de
l'Association, Madame Yon-Calvet,
l'Archevêque-Président de Chypre,
G. Roux).



turque, l'archevêque avait officiellement le statut de représentant de la communauté grecque orthodoxe auprès des autorités ottomanes, et l'a gardé jusqu'à l'époque moderne.

C'est pourquoi, si l'on examine la situation du XX^e siècle et les événements des années 50, cette situation explique le rôle historique qu'a joué l'archevêque Makarios III dans la guerre d'indépendance qui opposait Chypre à l'Angleterre. Outre que c'était une personnalité d'exception, il apparaissait comme tenant le rôle qui était le sien, comme leader politique, chef de la révolte contre l'occupation étrangère, et finalement élu comme président de la nouvelle république lorsqu'elle fut créée en 1960. De cette manière, le Président Makarios assumait pleinement le passé de son île. Mais il avait conscience que les temps avaient changé, et il s'est efforcé de préparer l'avenir par une ouverture sur le monde extérieur. En ce qui nous concerne, j'ai au moins plaisir à rappeler comment il a encouragé les programmes internationaux de coopérations culturelles. Il s'est intéressé notamment aux programmes archéologiques qui s'efforçaient de mettre en évidence la continuité historique dont il était l'aboutissement, au moment où précisément, la spécificité chypriote était en train de s'adapter au nouvel aspect du monde moderne.

C'est pourquoi la redécouverte et la publication par Georges Roux de la basilique de la Campanopetra, qui se dressait dans l'ancienne Métropole de l'île, aident à relier le passé à l'époque moderne qu'il contribue à faire mieux connaître et comprendre.



18 SEPTEMBRE 2001

Conférence de M. André PELLETIER
 Directeur des Presses Universitaires de Lyon
L'ÉDITION EN RHÔNE-ALPES

La région Rhône-Alpes arrive au second rang des régions françaises en matière d'édition, très loin cependant de Paris et de l'Île de France qui concentrent à elles seules 80 % de l'édition française : entre juin 99 et mars 2000, 1027 titres sont parus, soit environ 3,5% de la production nationale. Sa production est tout de même supérieure à celle d'autres régions dynamiques, comme Midi-Pyrénées ou Provence-Alpes-Côte d'Azur, cette dernière pouvant s'enorgueillir d'abriter le seul éditeur susceptible de rivaliser avec les grandes maisons parisiennes, Actes Sud.

La première caractéristique de l'édition en Rhône-Alpes est sa dispersion en une multitude de petites maisons : l'Agence Rhône-Alpes pour le livre et la documentation (ARALD), dont le siège est à Annecy, dénombre plus de cent "lieux d'éditions", parmi lesquels soixante éditeurs occasionnels, publiant quelques ouvrages par an, par exemple une revue comme "Poésie-Rencontre" ou "Le croquant". Il reste donc une quarantaine d'éditeurs diffusés en librairies par des structures spécialisées dans ce domaine que l'on désigne du nom de distributeur et diffuseur. Le distributeur stocke les livres que lui envoient les éditeurs au sortir de l'imprimerie et sert les librairies : les principaux pour sont Sofedis, Afpu Diffusion, Harmonia Mundi. En dehors de Glénat, seul éditeur de stature nationale et spécialisé dans la BD et les beaux livres, dont les livres de montagne, les éditeurs rhône-alpes diffusés sont de petites maisons au chiffre d'affaires inférieur à 10 MF, voire 5 MF pour la plupart. Parmi eux, on trouve les PUG, Champ Vallon, Chronique sociale, Jérôme Millon, les PUL, Encre Marine, ELAH, Didier Richard, pour citer les plus importantes. Ces maisons emploient quelques personnes et traitent généralement toute la chaîne du livre jusqu'à l'impression, lorsqu'elles ne se livrent pas, pour vivre, à des travaux extérieurs. Elles sont fragiles, quelques-unes disparaissent comme Parole d'Aube, quelques autres se créent, mais rarement comme La Passe du Vent.

Cette fragmentation structurelle s'accompagne d'une dispersion géographique : quelques éditeurs sont installés dans les trois grandes villes de la région, Grenoble en premier lieu puis Lyon, avec toutefois plus de vingt établissements (1) et Saint-Etienne. Mais on rencontre aussi Die (à Die), La Versanne (Encre Marine), Charlieu (La Bartavelle), Chamonix (Guérin), Thônes (Le Choucas), Chambéry (Comp'Act), Seyssel (Champ Vallon), Claix (Didier Richard), Mens (Terre Vivante), Genouilleux (La Passe du Vent).

Trois grands domaines éditoriaux se partagent entre les éditeurs rhônalpins :

— d'abord, les lettres et les sciences humaines et sociales. C'est essentiellement l'apanage des maisons universitaires, au nombre de six : PUG, PUL, Publications de l'Université de Saint-Etienne, ELLUG (nées d'une scission des PUG en 1978), éditions de la MOM et ENS éditions-lettres et sciences humaines. Ces presses d'université sont nées dans les années 70 (1971 pour Saint-Etienne, 1972 pour les PUG, 1976 pour les PUL), à

la fois du désir des universités de se donner une vitrine de l'extérieur, une meilleure lisibilité, et de permettre, face aux réticences des éditeurs privés, l'édition des travaux de leurs chercheurs. A part les PUG qui ont un statut de coopérative, les autres presses sont intégrées aux services communs des universités et "surveillées" par les pouvoirs publics, depuis la parution en 1998 et 1999 de deux circulaires réglementant l'édition publique face à l'édition privée et la nomination d'un médiateur de l'édition publique.

Ces presses d'université constituent ce qu'un ancien rapport annuel du Syndicat national de l'édition appelait le noyau dur de l'édition scientifique, car il s'agit bien là de la caractéristique principale de ces presses : la valeur scientifique du contenu des ouvrages édités, thèses de doctorat - moins fréquentes qu'autrefois -, ouvrages tirés des thèses, travaux collectifs, actes de colloques, revues. De tels ouvrages font l'objet de petits tirages (moins de 1 000 exemplaires, voire moins de 500), réalisés de plus en plus en impression numérique, avec le soutien financier des universités.

A ces mêmes domaines éditoriaux, prennent part quelques éditeurs privés, comme Chronique Sociale, le plus ancien éditeur de la région, né en 1920 et qui est lié à un centre de formation, Champ Vallon, Jérôme Million et Juris Service. On peut y ajouter quelques revues de sciences sociales, comme "Le Croquant" ou de création littéraire, comme "Le Polygraphe", "La Bartavelle", "Les Cahiers Intempestifs", le "Nouveau Recueil", les "Cahiers de la villa Gillet", "Voix d'Encre", ou de poésie, comme "Poésie Rencontre" et la revue de la maison de la poésie Rhône-Alpes. On n'aura garde d'oublier le seul éditeur de littérature, La Fosse aux ours, qui publie des romans, souvent traduits de langues étrangères.

L'importance d'un tel pôle scientifique singularise Rhône-Alpes au sein de l'édition française en région.

— le second domaine éditorial concerne le régionalisme, ce qui ne distingue pas spécialement Rhône-Alpes des autres régions françaises.

Trois éditeurs se sont spécialisés dans l'édition de guides, cartes, itinéraires de randonnées : Le Plaisancier, Didier Richard, Franck Mercier.

La plupart des autres publient des ouvrages sur le patrimoine, avec généralement une spécialisation géographique : Editions Lyonnaises d'Art et d'Histoire (surtout Lyon et le Rhône. Tandis que "Le Progrès" a pratiquement renoncé à son secteur édition, un nouveau tente de s'implanter, le "Dauphiné Libéré".

— le troisième domaine éditorial est de loin le moins important ; il concerne les beaux livres. S'y illustrent, outre Glénat, Guérin, La Boussole, Libris, Didier Richard.

L'édition rhônalpin aurait beaucoup de difficultés à survivre si elle n'était pas soutenue par un certain nombre de structures régionales, comme la DRAC ou le Conseil régional et dont l'ARALD constitue le dénominateur commun. L'association Rhône-Alpes pour le livre et la documentation est financée par la Drac et la Région. Elle dispense son concours sous plusieurs formes : aide aux manifestations comme les Salons du livre, nationaux ou étrangers, sélection des manuscrits faisant l'objet d'un concours financier de la Région, montage de dossiers de demandes d'aides, publication d'un supplément mensuel encarté dans "Livre-Hebdo", etc. Les Conseils généraux (il y en a huit en Rhône-Alpes) soutiennent aussi l'édition régionale, celui du Rhône décerne des prix annuels.

La vitalité de l'édition régionale apparaît aussi dans la multiplication et la diversité des fêtes ou salons du livre : fête du livre de Saint-Etienne, la plus importante manifestation populaire, festival du premier roman de Chambéry, salon du livre de jeunesse de Bron, fête du livre de Villeurbanne, salon de la BD de Brignais, festival de la poésie de Vénissieux. Depuis la suppression du salon du livre de Lyon, il y a quelques années, se pose à nouveau le problème d'un grand salon lyonnais, comme il en existe par exemple à Brive ou à Bordeaux.

Au terme de cet exposé, il est difficile de porter un jugement sur l'avenir de l'édition en Rhône-Alpes. Personnellement, je ne la vois ni prospérer, ni décliner. Paris continuera à dominer le livre français. Mais le livre régional n'est pas menacé. Face à l'intérêt croissant du public pour le patrimoine national, je dirai même que le livre régional a sans doute de beaux jours devant lui. Quant à l'édition universitaire, elle se maintiendra sous deux conditions : en faisant appel de plus en plus au numérique et à Internet et en se regroupant, comme le font déjà les universités réunies au sein de la Conférence universitaire Rhône-Alpes (CURA). A une époque où dans tous les domaines de l'activité humaine, on assiste à des regroupements les uns nationaux, les autres planétaires, il serait inconcevable que le livre reste à l'écart de cette politique de concentration. Sincèrement, je pense qu'il y va de sa survie.

(1) Aléas, Atelier de création libertaire, Aux Arts, Stéphane Bachès, Le Bel Aujourd'hui, Bellier, CRDP, Césura, Chronique Sociale, Cosmogone, ELAH, La Fosse aux ours, Golias, Les Gratte-ciel, Juris Service, Xavier Lejeune, Maison de l'Orient méditerranéen, Mémoire des arts, Le Mot Passant, Le Moutard, Le Plaisancier, PUL, Les Traboules.

(2) Sources : "Lyon et les livres : un nouvel avenir à écrire, *Millénaire 9, Les Notes* n°2, juillet 2001. *Bibliographie des livres et revues édités dans la région Rhône-Alpes entre juin 1999 et mars 2000*, éd. ARALD, 2000.

25 SEPTEMBRE 2001

Discours de réception de notre confrère François SIBILLE
**REGARD NOUVEAU SUR LA PLANÈTE MARS
ET SES LIENS AVEC LA QUESTION DE LA VIE
EXTRA-TERRESTRE**

L'idée que puissent exister des êtres vivants sur d'autres corps célestes que le notre n'est pas récente, Bernard Fontenelle, Orson Welles, et bien d'autres y ont pensé, mais aujourd'hui l'accès à l'espace interplanétaire nous donne la possibilité d'aller voir de près.

La vie extraterrestre est-elle fréquente ou rare ? La réponse sera probablement trouvée dans des laboratoires de biochimie plus rapidement qu'avec nos fusées. Il faut aussi mentionner les projets des Astronomes pour explorer des signes de présence de vie dans des systèmes exo-solaires, mais ceci ferait l'objet d'une autre conférence.

Incompétent pour parler de la recherche en laboratoire, je vais essayer de faire à ce propos le tour de ce que l'on peut attendre de l'exploration spatiale, et tout particulièrement celle de la planète Mars, en me restreignant au problème de la présence de l'eau. Celle-ci étant en effet considérée comme un ingrédient essentiel à l'apparition de toute forme de machine chimique capable de se reproduire et de se nourrir sur son milieu.

Pourquoi seulement Mars ? D'abord parce que notre proche voisine, bien que plus petite que la Terre, lui ressemble beaucoup : c'est une planète tellurique, avec une croûte solide, un magma de roche fondue et une atmosphère. Mais il y a encore d'autres raisons : plus lointaines, les grosses planètes "joviennes" telles que Jupiter, Saturne et Uranus, sont des boules de gaz, et l'on voit très mal comment de l'eau pourrait s'y trouver. Restent les deux autres planètes telluriques, Mercure et Vénus, dont la température au sol supérieure à 400°C est beaucoup trop élevée.

L'exploration de Mars a commencé avec quelques images prises au passage, d'abord par la sonde Mariner 4 en 1964, puis par les jumelles Mariner 6 et 7 en 1971. Il était déjà évident que les canaux qu'avait cru voir Schiaparelli n'existent pas. Mariner 9 a ensuite envoyé des images saisissantes d'un gigantesque canyon. Il fallait absolument aller voir de plus près, c'est ce qu'a fait Viking, qui, après avoir soigneusement repéré le terrain, a déposé un atterrisseur directement sur le sol martien. Déception, on n'a pas trouvé la moindre trace de composé organique dans les résultats des analyses faites par ses instruments.

L'intérêt était piqué au vif, mais la suite de Viking est une triste série d'échecs : Phobos 1 et 2 perdus en route, Mars Observer perdu à l'arrivée, et Mars 96 perdu au lancement. Puis un demi succès, médiatisé à grand bruit : Mars Pathfinder, un petit robot qui n'a pas roulé très loin, et n'a toujours rien trouvé de très probant.

La suite est un véritable succès de mission spatiale : Mars Global Surveyor (MGS), un

orbiteur, dont les instruments très performants ont apporté en quatre ans de mission une moisson de résultats qui dépasse de très loin tout ce que l'on avait appris jusque là.

MGS dispose d'un "altimètre laser", appareil qui permet de reconstituer la carte du relief de la planète. Il est composé d'un laser qui envoie vers le sol des impulsions de lumière très brèves, et d'un petit télescope qui recueille cette impulsion réfléchie par la surface du sol. Le temps d'aller-retour d'une impulsion multiplié par c , la vitesse de la lumière, donne la distance parcourue, soit deux fois la distance entre l'orbiteur et la surface. A partir d'une connaissance très précise des orbites, et après balayage complet de la planète, on peut ainsi reconstituer le relief que l'on peut admirer sur une superbe projection cylindrique, ou sur différentes vues en projection directe.

Le relief tourmenté du sol martien est la base du grand débat actuel sur la présence passée ou présente de l'eau sur la planète. Quels mécanismes ont-ils modelé ainsi cette surface ? Le volcanisme passé : certainement, le volcan Elyseum et ceux du massif du Tharsis sont très évidents. Des impacts de météorites : sûrement aussi, on en voit de très nombreux. Une érosion liquide : une reconstitution en trois dimensions du canyon Valles Marineris l'évoque fortement. Dans ce cas précis il pourrait même s'agir d'érosion glaciaire. En effet, on a remarqué que la similitude est grande entre cette vallée et la surface du sol, sous les glaces de l'Antarctique. On peut aussi penser à l'érosion éolienne : bien que ténue, l'atmosphère de Mars est parcourue par des vents violents, parfois de gigantesques systèmes de tempêtes qui recouvrent toute la planète pendant plusieurs mois. Mais le vent ne creuse pas des canyons ! Notons au passage que l'on a obtenu des photographies saisissantes de tourbillons de poussière, dont on peut voir sur le sol la trace du passage et l'ombre portée.

Il faut noter l'importante différence d'altitude entre les deux pôles de la planète. Son origine n'est pas claire, mais il paraît certain que la profonde dépression d'Utopia dans la partie Nord est due à un ou plusieurs impacts de très gros météorites. Ce bassin a-t-il été un jour rempli par un océan ? Le débat sur ce point fait rage, mais, avec des simulations qui montrent différents niveaux de l'eau, il est tentant d'imaginer un fleuve descendant du Tharsis vers cet océan par le canyon Valles Marineris.

Nous avons au moins une certitude : aujourd'hui, l'eau à l'état liquide ne peut pas subsister à la surface de Mars. La raison en est simple : la pression atmosphérique n'est que d'environ un centième de celle de la Terre, et, avec une température de la surface entre -25 et $+55$ °C, l'eau se volatiliserait instantanément. Il reste cependant la possibilité qu'il en subsiste dans le sous-sol, et aussi qu'il en apparaisse localement, et de façon sporadique.

A ce stade de notre exploration, on va se servir d'un autre équipement de MGS : MOC, pour Mars Orbiter Camera, un ensemble de deux caméras, à haute et basse résolution, qui ont donné des images d'une grande qualité, très utiles pour l'analyse de la surface de Mars. Les géographes s'accordent pour admettre que l'existence passée de mers et de fleuves impliquerait la formation de sédiments, on recherche activement leurs traces dans les images de MOC, et on en trouve beaucoup. Une difficulté subsiste, vues de haut, même avec de fins détails, il est difficile de distinguer si ces strates de terrains différents sont des couches sédimentaires ou des coulées de lave.

Les images de MOC ont aussi suggéré la présence sporadique d'eau en surface : au pied de certaines falaises, on observe dans la pente des éboulis qui présentent peu de traces d'impacts de météores, et peu d'adoucissement du relief par de la poussière apportée par le vent, ce qui prouve qu'ils sont récents. On a avancé l'hypothèse suivante pour expliquer leur formation : une couche aquifère horizontale déboucherait dans le flanc de la falaise et sa sortie serait normalement obstruée par un bouchon de glace. Chauffé à certaines heures par le Soleil, celui-ci pourrait fondre et laisser échapper un paquet d'eau et de vapeur qui entraînerait avec lui des matériaux, et, dans leur chute, ceux-ci formeraient l'éboulis. Cette proposition reste toutefois assez spéculative.

Bien que MGS ne se soit jamais posé sur le sol martien, et l'ait encore moins creusé, ses observations ont montré qu'il pourrait subsister dans le sous-sol des poches d'eau, liquide ou gelée. On a vu qu'une très bonne connaissance de l'orbite du satellite a permis d'établir la topographie du terrain, mais une analyse encore plus fine de l'orbite permet aussi de déterminer la gravité qu'exerce la planète sur l'engin. En effet, au moment du survol d'une montagne, le surcroît de matière qu'elle représente produira un petit accroissement de la gravité qui fera passer le satellite un peu plus bas que son orbite non perturbée. Si cette montagne n'est pas juste à l'aplomb du satellite, celui-ci s'écartera aussi un peu du plan dans lequel se trouve son orbite. En revanche, une poche d'eau, de densité plus faible que celle de la roche, produira un déficit local de gravité et le satellite passera légèrement plus haut.

Pour mesurer ces perturbations d'orbite, on émet à partir de la Terre un signal radio dont la fréquence est stabilisée à la limite de ce que permettent les horloges atomiques les plus avancées. Le satellite retourne ces signaux vers les stations d'écoute, où l'on mesure les écarts dus à l'effet Doppler-Fizeau sur leur fréquence. On en déduit la composante radiale de la vitesse de l'engin par rapport à la Terre, et les écarts entre la vitesse observée et celle prévue par un modèle théorique permettent de déterminer les perturbations de l'orbite.

Connaissant la topographie, et en supposant que la densité du sol est uniforme, on construit une carte de la gravité dite "déduite du relief". Sa comparaison avec la gravité réelle, déduite des perturbations de l'orbite, met en évidence les zones de déficit de gravité, donc de faible densité du sous-sol, qui sont très probablement dues à des poches d'eau.

Nous voyons donc que, finalement, nous avons acquis une quasi certitude de la présence passée d'eau abondante à la surface de Mars. Aujourd'hui, après la perte d'une grande partie de l'atmosphère de la planète, l'eau ne subsiste en surface qu'à l'état de traces. Mais il paraît très probable qu'il s'en trouverait en grande quantité dans le sous sol. De façon plus spéculative, on peut penser que des organismes vivants pourraient aussi s'y trouver, bien que leur présence en surface soit exclue. Il faudra donc, pour en savoir plus, se poser sur la planète et explorer plus en détail, à la recherche de fossiles, et en creusant le sol. Mais cela prendra sans doute encore de nombreuses missions, et de longues années.

2 OCTOBRE 2001

Communication de notre confrère René BRAGARD UN CERTAIN RASPOUTINE

Raspoutine : un nom de famille assez éloquent, si l'on en croit Troyat, qui lui attribue comme origine une déformation de mots comme raspoutsovo, raspoutie ou raspoutat : autrement dit, dans l'ordre : le débauché, le carrefour, ou l'art de faire face aux complications !

Le père est un peu tout cela : roulier aisé de son métier, un peu ivrogne sur les bords, il laisse à ses deux fils : Michel l'aîné, et Grégoire, celui qui nous intéresse, une totale liberté qu'ils peuplent de leurs vagabondages, émaillés de menus larcins. L'un et l'autre parfaitement incultes, étrangers à tout ce qui pourrait ressembler à une école.

Mais voici qu'un jour va se produire un événement qui sera le déclencheur d'une ahurissante destinée : les deux enfants, jouant à se bousculer au bord de la rivière, tombent à l'eau. Ils s'en tirent, mais une pneumonie se déclare. L'aîné, Michel, meurt. Grégoire, lui, se débat plusieurs semaines contre la maladie. On le croit mort à son tour, lorsque soudain il se lève, pousse un cri terrible :

" Je le veux, s'exclame-t-il, oui, je le veux ! "

Il s'endort. Il est guéri. A son réveil, il raconte qu'une belle dame, vêtue de bleu et de blanc, lui est apparue, lui ordonnant de guérir : la Sainte Vierge évidemment, grâce à qui lui est promis un destin exceptionnel. Si cette interprétation était exacte, on serait en droit de se demander ce qui avait bien pu pousser la divine mère de Jésus à porter son choix sur un tel individu. Mais passons...

La prophétie, de toutes manières, n'est pas tombée dans l'oreille d'un sourd. Que se passe-t-il alors dans l'esprit de ce garçon, dont les seules lueurs d'ordre religieux sont celles d'une crédulité populaire limitée à l'observance des rites : prières apprises, génuflexions devant les icônes, etc. sans que cela ait pour autant la vertu de contenir l'assouvissement des plus bas instincts ?

Toujours est-il que nous allons un peu plus tard le retrouver membre d'une société de flagellants, puis starets, autrement dit élu de Dieu, errant à travers toute la campagne russe crasseux (il pue comme un bouc), et déjà barbu, vivant de mendicité et cherchant l'ombre accueillante des sanctuaires et la compagnie des ermites. Ce qui ne l'empêche d'ailleurs pas de démontrer aux jeunes paysannes de rencontre qu'il est aussi un homme comme les autres.

Il n'en quitte pas pour autant son village, où il épouse une jeune femme plus âgée que lui. Elle lui donnera un fils, mort à six mois, puis, ultérieurement, un autre fils et deux filles. Il n'en abandonne pas pour autant son errance. Il a vingt-trois ans. Il acquiert au contact de quelques autres starets de rencontre, de pâles rudiments de lecture et d'écriture, mais surtout s'imbibe des récits de la Bible.

Passons sur cette période au cours de laquelle il arrive petit à petit à se persuader de ses dons de voyance, de guérisseur, et d' élu du Seigneur. N'a-t-il pas d' ailleurs été désigné à cet effet par la Vierge elle-même ? Pourquoi lui ? Nous avons déjà posé la question. Disons seulement que les voies du Seigneur sont impénétrables, et restons en là, si vous le voulez bien.

Epargnons-nous la trop longue et fastidieuse énumération des aventures et incidents qui émaillent cette période, et venons en tout de suite à l'année 1903 : Raspoutine débarque à Saint-Petersbourg. Il a trente-quatre ans et se fait déjà remarquer par cette longue barbe crasseuse et cette tenue de moujik négligée qu'il n'abandonnera jamais, quitte plus tard à la faire exécuter en tissus de prix et à s'y montrer, disons, un peu moins malodorant.

Mais surtout...Surtout ! il arbore déjà ce regard fascinant qu'on peut encore lui voir aujourd'hui sur les photos qui nous sont parvenues : un regard littéralement envoûtant... diabolique ou divin, qui pourrait le dire ? Mais incontestablement celui d'un hypnotiseur capable, surtout s'il a affaire à quelqu'un de faible ou d'un peu crédule, de l'asservir totalement à son pouvoir.

Viendra bientôt sa rencontre, pour lui déterminante, avec un personnage de poids : monseigneur Théophane, inspecteur de l'Académie de Théologie de Saint-Petersbourg. Passant outre aux renseignements pourtant peu engageants qui lui parviennent quant à la conduite de son protégé, l'éminent prélat va prendre sur lui de présenter Raspoutine à l'impératrice Alexandra Fedorovna chez qui il redoute, et non sans raison comme on le verra, le mysticisme délirant qui semble l'habiter.

Seul un être aussi exceptionnel que celui qu'il vient de rencontrer va pouvoir, espère-t-il, exercer sur elle une influence bénéfique. Présenté au tsar Nicolas II, Raspoutine saura d'ailleurs l'éblouir par sa faconde et l'apparente justesse de ses raisonnements.

Or, à cette époque, et malgré la malheureuse issue de la guerre contre le Japon et les graves mouvements sociaux qui en ont résulté, le tsar de toutes les Russies est encore un monarque aimé de son peuple qui, de plus, le considère comme un élu de droit divin. La Russie traverse d'ailleurs une période d'économie faste et pour beaucoup d'amélioration de leur train de vie qui a eu assez facilement raison du mécontentement populaire.

Et c'est alors que l'empereur ne craint pas d'écrire dans son journal intime, au soir de ce premier contact :

" Ai fait la connaissance d'un homme de Dieu : Grégoire ".

Aussi va-t-il volontiers l'introduire auprès de sa femme, Alexandra, une ancienne princesse allemande mais complètement et profondément " russifiée ".

Raspoutine aura par la suite plusieurs occasions de rencontrer le couple impérial, qu'il saura éblouir par ses prétendus dons de divination.

Mais surtout, élément capital, il se trouve que le tsarevitch Alexis, que sa mère adore,

est d'une santé très fragile. Hémophile par sa mère, qui s'en estime responsable, la moindre blessure se complique chez lui de gravissimes hémorragies qui font presque chaque fois redouter une issue fatale. Les médecins ont avoué leur impuissance. Alexandra, dans son désarroi, décide de se confier à Raspoutine.

Or, voici précisément qu'en octobre 1907, dans leur résidence de Tsarskoïe Tselo, l'enfant, au cours d'une chute, se blesse assez sérieusement. Aucun soin, comme d'habitude, n'apporte de soulagement. En désespoir de cause, on fait appel au starets.

Il vient, conseille d'éviter tout médicament, s'assied au chevet du malade qu'il fixe de son regard pénétrant tout en se livrant aux manifestations d'une intense prière. Miracle, coïncidence, simple évolution normale de la maladie, ou pourquoi pas, effet d'un phénomène de magnétisme, - qui peut le dire ? - toujours est-il que le jeune malade guérit presque aussitôt.

Les dés sont jetés. Ils n'en finiront pas de rouler - tragiquement - emportant dans leur mouvement le destin de la famille régnante, mais aussi celui de la Russie tout entière.

Car Raspoutine a dès lors bientôt ses petites, puis ses grandes entrées dans le palais impérial.

Il y dispose d'ailleurs d'un œil permanent en la personne de l'amie la plus intime de la reine, Anna Vyroubova, dont il n'a eu guère de peine à faire sa délirante admiratrice, et très vraisemblablement aussi sa maîtresse.

C'est une fille exaltée, sans grande intelligence, fanatiquement curieuse des mystères de l'au delà. Son influence sur la tsarine est considérable et sa complicité avec le Sibérien ne se démentira jamais.

Mais le tsar de son côté ? Eh bien, tout ébloui qu'il soit par les évidents pouvoirs du thaumaturge et par la providentielle guérison de son fils, il ne paraît cependant pas être sans se poser quelques questions quant à la vraie nature d'un personnage que de persistantes rumeurs dépeignent comme quelqu'un d'assez peu recommandable.

Une enquête menée par Dedouline, commandant du Palais, à l'Okhrana, la redoutable police secrète de l'Empire, est cruellement révélatrice. On y décrit Raspoutine comme " un monstre abject " : rien de moins : il le fut autrefois dans son pays, il l'est resté et même cela n'a fait qu'empirer. Jeunes filles, femmes mariées, prostituées de bas étage, voire quelques-unes - beaucoup ?- de ces délicates aristocrates qui fréquentent le palais : tout y passe ! On commence à décrire ces orgies où les femmes viennent lécher ses doigts qui leur présentent de la nourriture après les avoir lui-même sucés, ainsi que sa barbe immonde, dégoulinante de déchets, dans laquelle elles enfouissent avec délice leur doux visage. Et ceci n'est que le moindre aspect des choses. Le rapport ne précise-t-il pas, (je cite) : *Qu'il est " membré " comme un satyre* (ce que d'ailleurs certaines contestent en faisant la moue) *mais aussi qu'il a en même temps " un cœur de saint " ?*

Tenu au courant, Nicolas II, quoiqu'il puisse en penser, accueille ces accusations par un silence glacial.

D'autres révélations décident cependant Stolypine, ministre de l'intérieur, à exiler Raspoutine en Sibérie. Prévenu à temps, celui-ci court se réfugier dans son village natal.

Brève alerte : " l' homme de Dieu " aura beau jeu de faire comprendre à Stolypine qu'il joue avec le feu en inquiétant un favori du Tsar. Et c'est si vrai que le starets qui manque beaucoup à la famille impériale, est bientôt prié de la rejoindre.

Ici se pose d'ailleurs une question capitale : Que doit-on penser des rapports exacts de Raspoutine avec la Tsarine ?

Elle a trente-sept ans, et l'on sait combien peu le moujik sibérien se gêne pour faire des incursions dans l'intimité, même des plus grandes dames de l'Empire. Il approche Alexandra de plus près que n'importe laquelle d'entre elles, et c'est une adoration quasi religieuse que lui voue l'Impératrice.

Ne va-t-elle pas jusqu'à lui écrire :

" Mon inoubliable ami et maître, sauveur et conseiller, comme ton absence me pèse ! Mon âme ne trouve la paix et je ne me sens détendue que lorsque toi, mon maître, tu es assis à mes côtés, que je te baise les mains et que je pose ma tête sur ta sainte épaule. O comme je me sens alors légère, et je n'ai qu'un seul désir : m'endormir pour l'éternité sur ton épaule et dans tes bras. Reviens vite ! Je t'attends et je souffre sans toi. Celle qui t'aime pour l'éternité ! "

On vogue en plein délire. De telles proclamations sont évidemment de nature à laisser tout supposer. Raspoutine exerce sur cette femme un empire absolu que rien, pas même l'écho de ses monstrueuses orgies, ne saurait fléchir. Ce n'est plus l'envoyé de Dieu, c'est Dieu en personne qui, du haut de ses pouvoirs et, bien entendu, de ses droits, daigne la gratifier de son affection, - son amour pourquoi pas ?

Il faut bien dire que rien cependant, en dépit des apparences, ne permet d'affirmer qu'elle soit allée jusqu'à l'abandon suprême. Quoi qu'il en ait été, si vous le voulez bien, nous en resterons là : nous n'en saurons jamais plus.

Quant au tsar, son attitude est assez indéfinissable : il semble se murer dans une attitude de volontaire ignorance. Faiblesse devant celui dont il redoute les pouvoirs ? Faiblesse d'un homme faible tout simplement ? Irrésolution devant des décisions à prendre dont il redoute les conséquences ? Souci de ne rien faire qui puisse déplaire à celle qu'il n'a cessé de chérir et qui est la mère de ses enfants ? Indéchiffrable énigme.

De toute manière, le récit des monstrueux débordements du starets (ne va-t-on pas jusqu'à se mettre nus, en groupe dans une piscine pratiquement au vu du public pour y psalmodier la Bible, et le reste bien évidemment s'ensuit ?) deviendrait vite un nauséux rationnement.

Des voix d'ailleurs de plus en plus nombreuses s'élèvent de toutes parts pour dénoncer les turpitudes du " saint homme ". Le scandale est énorme. Même la tsarine est traînée dans la boue. Rien n'y fait.

Aux reproches qui lui sont adressés, Raspoutine oppose d'ailleurs un raisonnement incontournable : " *Dieu, explique-t-il, réserve toutes ses faveurs aux repentis : les Saintes Ecritures ne cessent de le proclamer. Mais comment se repentir si l'on n'a pas d'abord péché, et d'autant plus profondément que le péché fut plus grand ?* " - C.Q.F.D, non ? -

Quelques prudents éloignements à Jérusalem ou en Sibérie ne sont qu'entractes dans une stratégie que, grâce aux rapports que lui adresse la fidèle Vyroubova, il peut se permettre de conduire en toute sérénité.

Et cela jusqu'au jour où une nouvelle et très inquiétante crise d'hémophilie du tsarévitch, au cours de laquelle les médecins avouent une fois de plus leur impuissance, conduit Vyroubova, sur ordre de l'Impératrice, à télégraphier au thaumaturge un pressant appel au secours.

Ce qui se produit alors est assez étrange : Raspoutine, qui séjourne dans sa famille à Pokrouskoïa, se livre chez lui devant les saintes icônes à une spectaculaire extase au cours de laquelle il enjoint (je dis bien : il enjoint) à Dieu de guérir le petit malade. En fait un exercice comparable à ceux que pratiquent couramment les fameux guérisseurs sibériens : les chamanes.

Quoi qu'il en soit, le tsarévitch guérit une fois de plus. On revoit donc bientôt Raspoutine auprès du couple impérial à Tsarskoïe Selo. Il y loge chez l'incontournable Vyroubova. Mais, cette fois, il s'est fait accompagner de sa femme et de ses filles ! Il en résulte de touchants tableaux de famille où l'on peut voir la tsarine, entourée de ses propres filles, Vyroubova, et tout le clan des moujiks raspoutiniens envelopper de leur affection le plus démoniaque des inspirés de Dieu : on croit rêver.

Rien de tout cela n'empêche cependant l'entourage du tsar de prendre de plus en plus ombrage de l'empire qu'exerce le starets sur le maître absolu de toutes les Russies : les complots succèdent aux complots, sans guère de succès.

1912...

1913...

La Russie, réconfortée par un essor économique qui s'affirme de jour en jour, ne ménage pas, en dehors de quelques excités, sa confiance envers le Petit Père des Peuples. Le bouillonnement politique, prometteur de lendemains périlleux, qui agite le reste de l'Europe, ne parvient ici qu'en échos affaiblis.

Un incident personnel, autrement inquiétant, vient entre-temps troubler la sérénité de Raspoutine. Une de ses anciennes maîtresses, hystérique et folle de lui, affreusement défigurée par un chancre syphilitique qui lui a dévoré le nez, désespérée de ne pouvoir reconquérir l'objet de sa passion, se présente à lui dans la rue sous les traits d'une fausse mendicante, et ... lui plante une baïonnette dans le ventre ! Bagatelle pour une force de la nature comme Raspoutine, qui s'en tire sans grand dommage.

Bien minable attentat en tout cas, qui passe totalement inaperçu au sein d'une Europe

où sont en train de s'ourdir des échéances d'une toute autre dimension.

C'est d'abord l'assassinat, à Sarajevo, de l'archiduc François-Ferdinand, proche de la couronne autrichienne, par un étudiant bosniaque, aussitôt suivi d'un ultimatum de l'Autriche-Hongrie à l'égard des Serbes. Cela motive une visite du Président français Poincaré au tsar, dans le but de confirmer la validité de l'alliance franco-russe. Mais l'enchaînement fatal est en marche. Rien ne l'arrêtera.

L'état de guerre entre la France et l'Allemagne va contraindre Nicolas à un choix déchirant. Hostile à une entrée en guerre, Raspoutine tente de le mettre en garde. Ce sera en vain. L'Autriche d'abord, puis l'Allemagne, le tsar ne faillira pas à ses engagements. Quant à la tsarine, toute allemande qu'elle soit, elle oubliera ses origines pour n'être plus que Russe, profondément, viscéralement Russe. Le starets ne pourra que s'incliner. L'empereur nomme généralissime le grand-duc Nicolas Nicolaïevitch connu pour être un des ennemis déclarés de Raspoutine. Notons au passage que l'intervention russe va obliger les Allemands à distraire du front français un certain nombre de divisions, ce qui rendra possible chez nous la victoire de la Marne.

Passons sur le déroulement de ce terrible conflit, au cours duquel, après quelques succès locaux, la Russie, mal préparée en face d'un adversaire puissamment armé, ira de défaite en défaite. Ses soldats, dont on dit qu'ils "attaquent à la baïonnette les mitrailleuses ennemies" jonchent le sol russe de morts par millions.

Du fond de la Suisse où il s'est réfugié, un certain Vladimir Ilitch Oulianov, autrement dit Lénine, se réjouit sans état d'âme de ce spectacle.

Rien de tout cela n'apporte de frein à la lubricité débordante du Sibérien. Il s'y livre désormais au vu et au su de chacun, ignorant délibérément le crédit que pourtant le tsar semble parfois accorder - avec réticence - aux rapports qui lui parviennent en nombre croissant sur ce sujet. Mais Vyroubova est là, qui veille au grain auprès de la tsarine, en dépit d'un accident de chemin de fer qui a bien failli lui coûter la vie.

Nicolas II, de son côté, accompagné de son fils, est de plus en plus présent auprès du Grand Quartier Général où, chaque jour, l'atteint une lettre de la Tsarine, qui lui transmet avec ferveur les instructions du "cher grand Ami" : elles concernent directement la conduite de la guerre et les dispositions à envisager pour la poursuivre.

Entre temps, Nicolas II a limogé le généralissime Nicolas Nicolaïevitch et pris personnellement en main le commandement suprême, ce qui n'empêche pas l'armée de connaître revers sur revers.

La population ne peut plus ignorer l'effroyable ampleur des pertes subies au cours des combats. L'enthousiasme patriotique du début a tôt fait de se muer en un sentiment de colère, puis progressivement de haine envers le tsar lui-même. L'enchaînement fatal est amorcé, il ne cessera plus de se développer.

Quant aux lettres d'Alexandra, elles n'arrivent pas seules : elles sont souvent accom-

pagnées d'un objet quelconque " ayant appartenu au Grand Ami ", ou même l'ayant simplement touché ! Ne peut on pas y lire, pêle-mêle avec des conseils sur la poursuite de la stratégie, des phrases de ce genre, absolument époustouflantes : " *N'oublie pas, avant le Conseil des Ministres, de prendre dans tes mains la petite icône donnée par notre Ami, et... de te peigner plusieurs fois les cheveux avec son peigne* ".

Et elle ajoute en même temps :

" *Notre Ami, inspiré par une vision qu'il a eue pendant la nuit, te demande d'ordonner une offensive immédiate sur Riga !* ".

L'idolâtrie au service de la stratégie, on aura tout vu !

Alexandra, quant à elle, occupe progressivement le rôle de véritable Chef de l'Etat en l'absence de son mari.

En fait, c'est Raspoutine qui finalement tient en mains les destinées d'une des plus grandes puissances mondiales. Quelques tentatives d'assassinat échouent. Connues du public, elles ne font que le confirmer dans son écœurement croissant contre la pourriture du régime.

Parallèlement, Raspoutine, sensible à la haine qui l'entoure, devenu, semble-t-il, sujet à de sombres pressentiments touchant son destin personnel, ne manque pas une occasion de prophétiser que sa mort serait irrémédiablement suivie à la fois de la destruction du tsarisme et de la famille impériale tout entière, ce en quoi l'avenir dira qu'il ne s'est pas trompé.

Sur le front, les troupes russes, totalement incapables de contenir un adversaire supérieur en technique et en équipement, continuent à fondre.

L'acte final va se jouer autour d'un couple impérial ne comprenant rien aux coups qui l'accablent, persistant à mettre sa foi en un Dieu qui l'éprouve mais qui ne pourra pas ne pas venir - *in fine* - à son secours. Totalement, aveuglément asservi à cet envoyé du ciel - ou de l'enfer - auquel il n'a pas encore cessé de croire.

Mais la roue persiste à tourner, inexorable.

Si les précédents complots contre Raspoutine ont échoué, un autre est en train de prendre forme dans l'esprit, à vrai dire assez torturé, d'un jeune aristocrate proche de la cour. Epoux de la princesse Irina Romanova, nièce du tsar, et follement amoureux d'elle, cela n'empêche pas sa nature de le prédisposer à sentir frémir en lui une féminité qui le conduira d'ailleurs à des engouements troubles envers d'autres jeunes hommes. Peu importe : ce qui pour l'instant domine tout chez lui, c'est la haine mortelle qu'il voue à Raspoutine. Il l'accuse, d'ailleurs sans preuve réelle, de favoriser un " parti allemand " encouragé en secret par la tsarine : parti allemand auquel - surtout - il attribue l'éviction de son père du poste de gouverneur de Moscou.

Entouré de quelques proches, comme le capitaine Soukhotine, ou son ancien " ami ", (ami dans tous les sens du terme) le grand-duc Dimitri Pavlovitch, il va se consacrer tout entier à la réalisation de son plan. Lui, c'est le Prince Félixkovitch Youssouпов.

Il va bientôt parvenir à se faire introduire dans le cercle des familiers de Raspoutine, ce dernier tout de suite séduit par ce jeune et élégant éphèbe proche du trône, auquel, d'emblée, il ne ménage pas sa sympathie. Si bien qu'un jour, Youssouпов, soucieux d'entrer plus encore dans ses bonnes grâces, feignant une grande fatigue, obtient du starets qu'il le soigne en exerçant sur lui ses dons d'hypnotisme. Or, Youssouпов racontera plus tard que face à face avec ce fameux regard du thaumaturge, il en subit à tel point l'inexplicable pouvoir, qu'il se sentit précipité pendant quelques instants dans une totale inconscience.

Quoiqu'il en soit, le pari est gagné. Raspoutine va d'ailleurs se livrer sans réticences à ce prince charmant. A tel point que Youssouпов, plus tard dans ses mémoires, ne craindra pas, par exemple, de décrire Raspoutine, plastronnant devant lui sans réserves, lui faire part de son opinion quant au couple impérial.

" Je ne fais pas de façons avec eux. S'ils n'obéissent pas à ma volonté, je donne un coup de poing sur la table et je m'en vais. Alors ils courent derrière moi et me supplient de rester ! "

Poursuivant son plan, Youssouпов se rapproche d'un député à la Douma, Pourichkevitch, qu'il convainc de l'aider à supprimer " la bête immonde ".

Désormais, le scénario est en place. Youssouпов faisant savoir au Sibérien que sa jeune et délicieuse épouse, Irina, brûle de le rencontrer, n'a aucune peine à attirer chez lui celui dont il connaît trop bien l'attrance pour toute nouvelle aventure féminine. Bien entendu, pas question de la présence effective de la jeune femme. Pour des raisons de sécurité, sa demeure habituelle étant trop proche des postes de police, c'est d'ailleurs dans le palais familial de ses beaux-parents, quai de la Moïka, que le prince recevra sa victime.

Cinq conjurés l'y attendent : outre Youssouпов, Soukhotine, Pourichkevitch, le grand-duc Dimitri, et le docteur Lazover, qui a accepté de fournir le poison. Comme on le voit, rien que du beau monde !

Nous sommes dans la nuit du 16 au 17 décembre.

En proie à une exaltation périlleuse, Youssouпов n'a pas craint d'informer de ses intentions plusieurs personnalités qu'il aurait aimé entraîner avec lui. Ils ne l'ont pas découragé, mais ses sont prudemment tenus à l'écart. Même Kerenski, le chef de l'opposition, a été mis au parfum. Miraculeusement, personne n'a vendu la mèche.

Et voilà qu'ils sont là, tous les cinq, à se préparer comme pour un banquet, mais un banquet funèbre.

On fend en deux d'appétissants gâteaux, fourrés de crème et de cristaux de cyanure de potassium. Goutte à goutte, on verse le contenu de deux flacons de cyanure liquide dans les deux verres préparés pour l'invité, que Youssouпов en personne est allé chercher chez lui.

Le voici : il arrive, il entre, pomponné dans la soie chatoyante d'un costume neuf, fleurant, dira plus tard Youssouпов, une forte odeur de savon bon marché.

Le prince lui explique que la jeune femme pour qui il s'est fait si beau n'est pas encore là, mais que précisément les voix étouffées qu'il a entendues, provenant d'une autre partie de la maison et dont il s'est étonné, sont celles de quelques amis reçus par elle et dont elle est en train de prendre congé.

En attendant, on lui offre un plat de gâteaux. Méfiance ? Prudence ? Il le repousse et se sert dans l'autre. Or, Youssoupov s'était trompé en lui proposant le premier. Ce sont finalement les gâteaux empoisonnés qu'il a choisis et dont il s'empiffre. Ça donne soif. Il boit à pleines gorgées le poison qu'on lui tend. Tout le monde s'attend à le voir s'écrouler. Rien de tel. Il demande à Youssoupov de lui jouer un air de flûte et s'assoupit seulement un peu. Insensiblement, le temps passe : il est deux heures du matin. Il faut en finir. Youssoupov s'approche du condamné, qui est en train d'examiner un meuble. Il tient un revolver dans son dos. Il appelle Raspoutine, qui se retourne.

" Grégoire Efimovitch, lui dit le jeune prince, vous feriez mieux de regarder le crucifix et de dire une prière " .

Un coup de feu, tiré en plein cœur, abat le starets dont le docteur Lazovert constate le décès. Tout semble joué. Eh bien non !

Tandis que Soukhotine, dans une pièce voisine, en compagnie des autres, revêt la pelisse et le bonnet du cadavre pour le ramener chez lui en faisant croire à son retour, Youssoupov et Pourichkevitch, demeurés seuls auprès de lui, le voient soudain se dresser en hurlant, et se jeter sur le prince en tentant de l'étrangler.

Pourichkevitch sort son revolver, tire. Par deux fois il le manque. Raspoutine hurle, d'une voix suraiguë : *" Félix, je dirai tout à l'Impératrice ! "*. Mais une troisième balle le frappe dans le corps, puis une quatrième en pleine tête. Cette fois, il s'effondre à nouveau. Bien mort semble-t-il.

Youssoupov, saisi d'une terreur abjecte, se saisit alors d'une lourde matraque, dissimulée là pour le cas où ... et s'acharne à frapper la tête du mort. Frapper... frapper ... Et tout en frappant, il hurle à son tour, imitant la voix du starets tout-à-l'heure : *" Félix ! Félix ! "* pour en fin de compte tomber à son tour, évanoui.

On se débarrasse du cadavre en le jetant dans les glaces que charrie la Neva.

Arrêtons là le récit de cet incroyable mélodrame. Oublions à la fois le désespoir de l'Impératrice et la sorte de soulagement inavoué que beaucoup pensent discerner chez le tsar.

La suite vous la connaissez.

C'est la révolution, timide d'abord avec le passage au pouvoir d'un Kerenski qui devra bientôt céder la place au petit barbichu rigolard qui, sa casquette sur le bout du nez, va jaillir de la retraite suisse où il se tenait à l'affût : Lénine, et avec lui Trotski !

Le corps de Raspoutine, retiré de sa tombe à Tsarskoïe Selo sera pour finir arraché du

camion qui le transportait vers une destinée inconnue par une foule déchaînée qui l'arrose d'essence et le réduit en poussière.

Et puis, au fond d'une cave de la maison Ipatiev, le massacre de la famille impériale tout entière, père mêle avec le médecin des enfants et deux ou trois domestiques : on ne fait pas le détail. Leurs restes seront brûlés, dissous, réduits en une immonde bouillie que pour finir, on jettera au fond d'un puits.

Pour la Russie, pour quelques autres nations du globe, commence, sous couleur d'idées généreuses, une boucherie titanesque et une servitude pire que celle qu'avaient subie les masses populaires soumises au tsarisme. Rêve une fois de plus évanoui d'un peuple tétanisé.

Youssouпов, lui, ira mourir à Paris, en proie à ses derniers cauchemars.



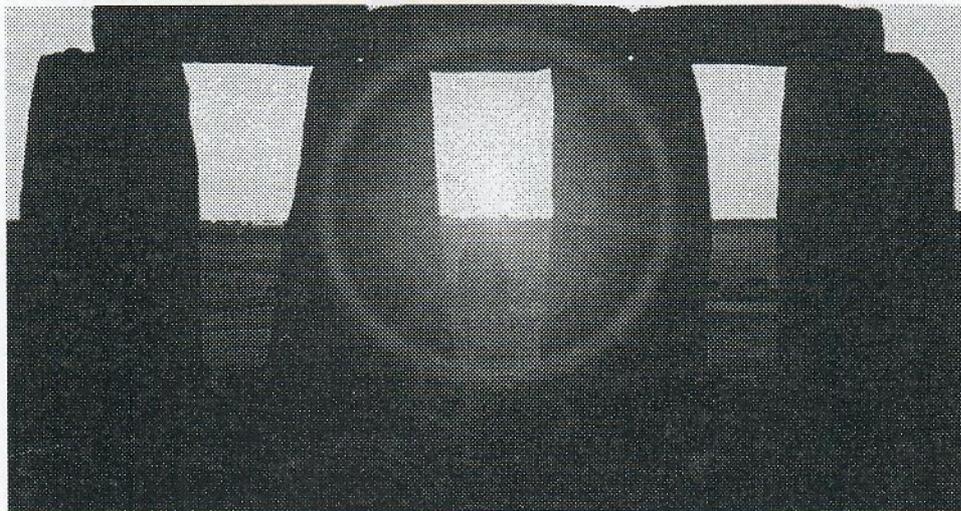
Raspoutine

9 OCTOBRE 2001

Communication de notre confrère Charles RUHLA
**HISTOIRE DES SYSTÈMES DU MONDE DEPUIS LES GRECS
JUSQU'À L'AN 2000**

En vous proposant aujourd'hui une histoire des systèmes du Monde je veux vous proposer en fait une histoire des théories du Système Solaire ; mais, l'expression " Système du Monde " s'est imposée par l'usage, car il ne faut pas oublier que nos connaissances scientifiques précises sur le monde astronomique sont restées, pour l'essentiel, limitées au Système Solaire, jusqu'au milieu du XIX^e siècle.

Depuis très longtemps, les hommes observent le ciel et ils n'ont pas manqué d'observer des régularités dans le mouvement des astres dont ils nous ont laissé le témoignage. Par exemple, le site mégalithique de Stonehenge, dans le sud de l'Angleterre, révèle une connaissance précise des mouvements du Soleil : si, placé au centre du site, on observe le lever du Soleil le jour du solstice d'été, on voit apparaître l'astre du jour juste au milieu d'une ouverture (figure 1). Avec l'apparition de l'écriture, on en sait beaucoup plus sur les connaissances astronomiques des anciennes civilisations et il y aurait certainement des histoires passionnantes à raconter sur les astronomies de la Chine, des Indes ou de l'Amérique précolombienne. Il est certain aussi que cela occuperait plusieurs séances académiques et je pense que vous ne m'en voudrez pas de faire preuve de chauvinisme méditerranéen en commençant tout de suite par l'antiquité grecque pour présenter cette évolution de nos idées sur le Système Solaire qui illustre particulièrement bien les mécanismes de progression de la Science.



1. Le site mégalithique de Stonehenge est situé dans le sud de l'Angleterre près de Salisbury ; il date de l'âge de bronze. Des cromlechs sont disposés régulièrement sur un grand cercle. Si l'on se place au centre du cercle, à l'aube du solstice d'été, on voit le soleil se lever juste au milieu d'une ouverture.

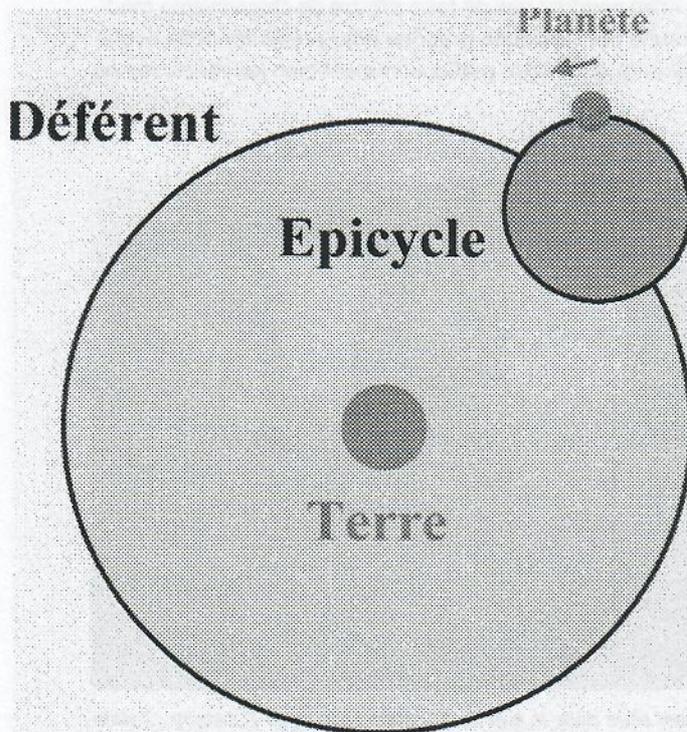
PTOLEMÉE

La pureté du ciel méditerranéen a facilité le travail des astronomes grecs et l'on peut imaginer facilement les mouvements des astres qu'ils observaient :

- La voûte céleste, piquetée d'étoiles, tourne autour de la terre d'un mouvement régulier. La période de cette révolution, que l'on nomme actuellement jour sidéral, est de 23 h 56 min.
- Le Soleil tourne autour de la terre d'un mouvement régulier légèrement plus lent. La période moyenne de cette révolution, que l'on nomme actuellement jour solaire moyen, est de 24 h.
- La Lune tourne autour de la Terre d'un mouvement régulier encore un peu plus lent. La période moyenne de cette révolution est de 24 h 49 min.
- Au moment des éclipses de Lune, provoquées par l'ombre portée de la Terre, on peut constater que le bord de cette ombre est circulaire, ce qui prouve que la terre est ronde.

Toutes ces observations suggèrent un Système du Monde géocentrique : autour de la Terre, ronde, tournent, la voûte céleste, le Soleil et la Lune, d'un mouvement circulaire uniforme. Tout serait donc pour le mieux dans le meilleur des systèmes du Monde possibles s'il n'y avait pas dans le ciel cinq points lumineux qui tantôt suivent le Soleil (mouvement direct), tantôt s'en écartent (mouvement rétrograde). Ces planètes (astres errants) sont baptisés des noms latins de cinq dieux grecs : Mercure, Vénus, Mars, Jupiter, Saturne.

Pour rendre compte du mouvement des planètes les Grecs imaginent un modèle géocentrique, ingénieux, mais complexe (figure 2) :



Autour de la Terre, centre du monde, tournent la Lune et le Soleil. Pour chaque planète on construit un cercle centré sur la Terre, le défèrent. Un autre cercle, l'épicycle, centré sur le défèrent, porte la planète. Cette planète tourne sur l'épicycle d'un mouvement circulaire uniforme et le centre de l'épicycle tourne sur le défèrent d'un autre mouvement circulaire uniforme. La planète décrit alors une courbe cycloïdale et ceci explique l'alternance des mouvements directs et rétrogrades. Enfin, en 140 après J.-C., Ptolémée rassemble tous les acquis de l'astro-

2. Le Système du Monde géocentrique de l'Astronomie grecque.

nomie grecque dans un ouvrage de synthèse, l'Almageste, et porte le Système du Monde géocentrique à son ultime degré de perfectionnement en décentrant légèrement la Terre par rapport au centre du déférent. On dispose ainsi d'une représentation cohérente et opérationnelle permettant des prévisions des mouvements célestes, et en particulier des éclipses, avec une exactitude convenable compte tenu de la précision des mesures de l'époque.

Le Système du Monde de Ptolémée est fondé sur le principe de l'immuabilité et de la régularité du mouvement circulaire uniforme.

COPERNIC

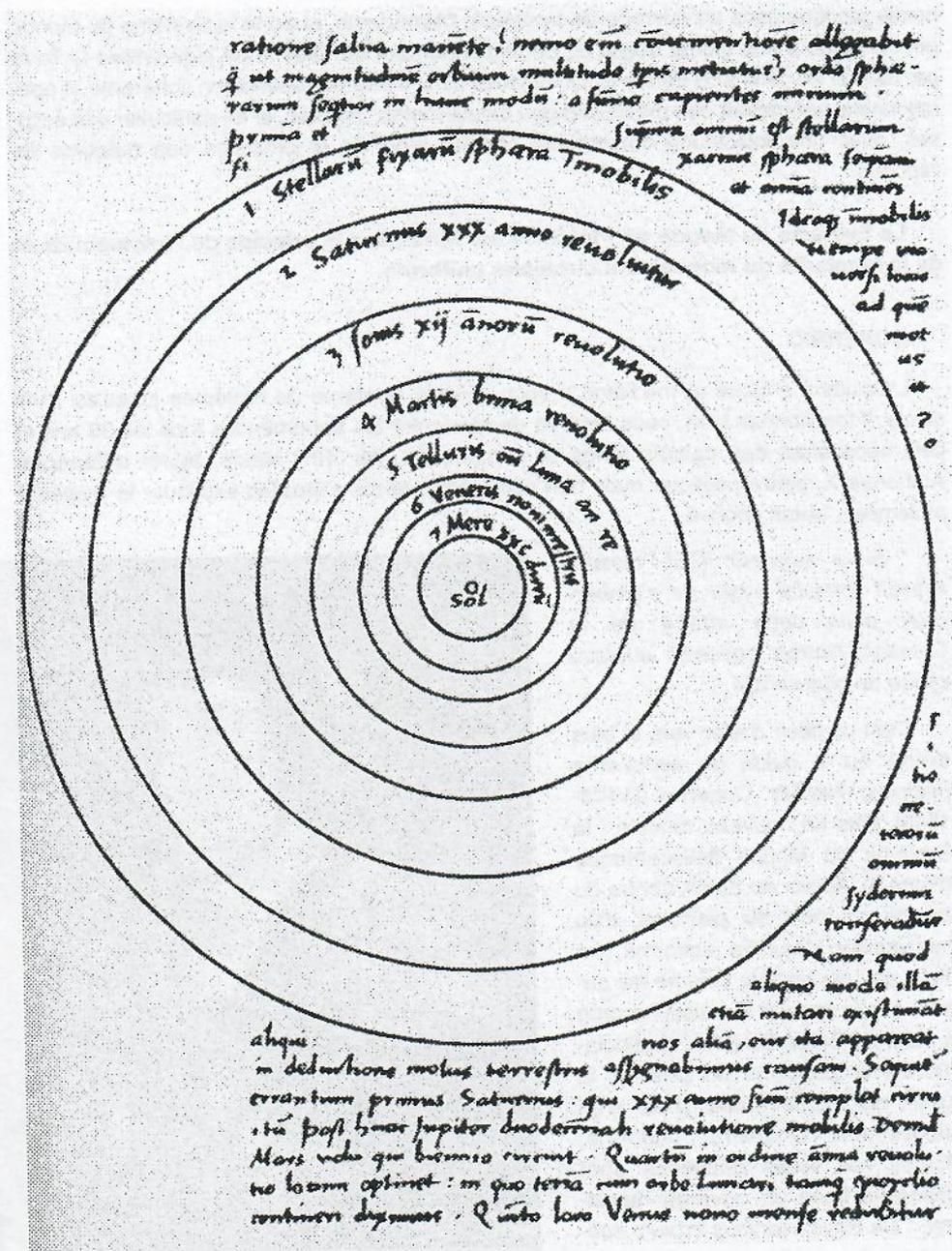
L'Occident antique et médiéval a vécu sous le Système de Ptolémée jusqu'au XVI^e siècle. Il fonctionnait bien, sous réserve de recalculer les éphémérides tous les 30 ans et cela nécessitait des calculs longs et compliqués. Au XIII^e siècle, le roi d'Espagne Alphonse X, piètre politique mais bon astronome, après s'être fait expliquer le Système ptoléméen, aurait déclaré :

" Si le seigneur Tout-Puissant m'avait consulté avant de s'embarquer dans cette affaire de la Création, j'aurais conseillé quelque chose de plus simple ".

C'est ce désir d'aller vers le plus simple qui a guidé un astronome polonais, Nicolas Copernic (1473-1543), vers un nouveau modèle : le Système du Monde héliocentrique (figure 3). Autour du Soleil, centre du monde, tournent six planètes, d'un mouvement circulaire uniforme. La Terre est une planète comme les autres, et elle occupe le troisième rang à partir du Soleil. Sa seule particularité est de posséder un satellite, la Lune, qui tourne autour d'elle d'un mouvement circulaire uniforme. Toutes ces idées nouvelles sont exposées dans un ouvrage magistral, "*De Revolutionibus orbium coelestium*", publié en 1543 par Copernic avec une dédicace au pape Paul III (figure 4).



3. Nicolas Copernic (1473-1543) propose de remplacer le Système du Monde géocentrique par un Système du Monde héliocentrique.

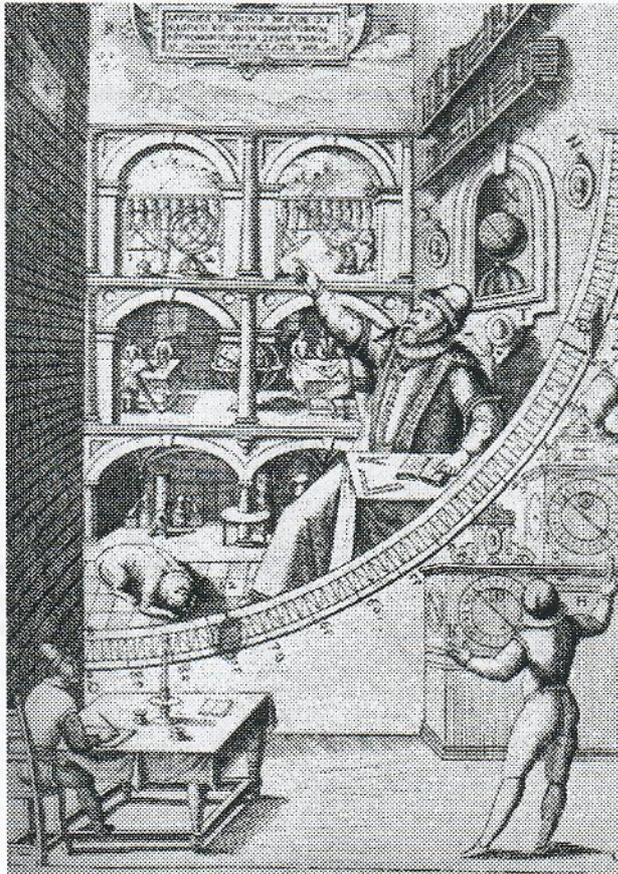


4. Le Système du Monde héliocentrique tel qu'il est représenté, de la main même de Copernic, dans son célèbre ouvrage "De Revolutionibus orbium caelestium" (1543).

Le système du Monde de Copernic conserve le principe de l'immuabilité et de la régularité du mouvement circulaire uniforme.

TYCHO BRAHE

Dans le Système de Copernic, la terre tourne sur elle-même et tourne autour du Soleil ; elle n'est donc plus immobile, ce qui heurte le bon sens, et elle n'est plus le Centre du Monde, ce qui est contraire à la Bible. Copernic a pleinement conscience du risque d'hérésie et c'est évidemment par prudence qu'il publie juste avant de mourir et que, dans sa dédicace au Pape Paul III, il insiste sur l'argument de la simplicité mathématique sans préjuger de la réalité de son nouveau Système du Monde. Cette prudence n'a pas empêché un vif débat post mortem sur les plans scientifiques et théologiques. Nous nous en tiendrons au débat scientifique.

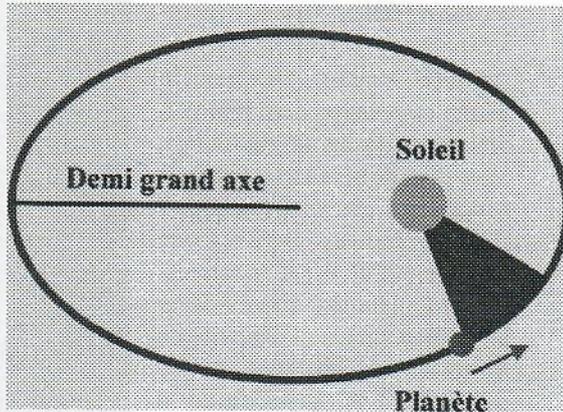


5. Une séance de travail chez Tycho-Brahé. Le maître est assis et dirige ses assistants qui s'affairent à des tâches variées.

Les éphémérides calculés selon le Système de Copernic fournissent de bonnes prévisions sur les mouvements planétaires, mais ces prévisions ne sont pas vraiment meilleures que celles obtenues avec le Système de Ptolémée, compte tenu de la précision des mesures astronomiques de l'époque. Seule, une amélioration sensible de la précision et du nombre de ces mesures permettrait de conclure. C'est le point de vue d'un astronome danois, Tycho Brahé (1546-1601), qui va consacrer sa vie à l'astronomie d'observation à l'œil nu, avec des instruments en bois qui lui permettent d'atteindre une précision de 3 minutes d'angle (figure 5).



7. Johannès Képler (1571-1630), successeur de Tycho-Brahé, donne du Système Solaire une description héliocentrique, avec des orbites elliptiques, que l'on utilise toujours aujourd'hui.



8. L'orbite elliptique d'une planète telle qu'elle est décrite par les lois de Képler.

KEPLER

Tycho Brahé, en conflit avec les souverains danois, finit par quitter le Danemark et s'installe en 1599 à Benatky, près de Prague. C'est là qu'il accueille en 1600 un jeune astronome allemand, Johannes Kepler (1571-1630). Tycho Brahé meurt en 1601 et Képler lui succède (figure 7).

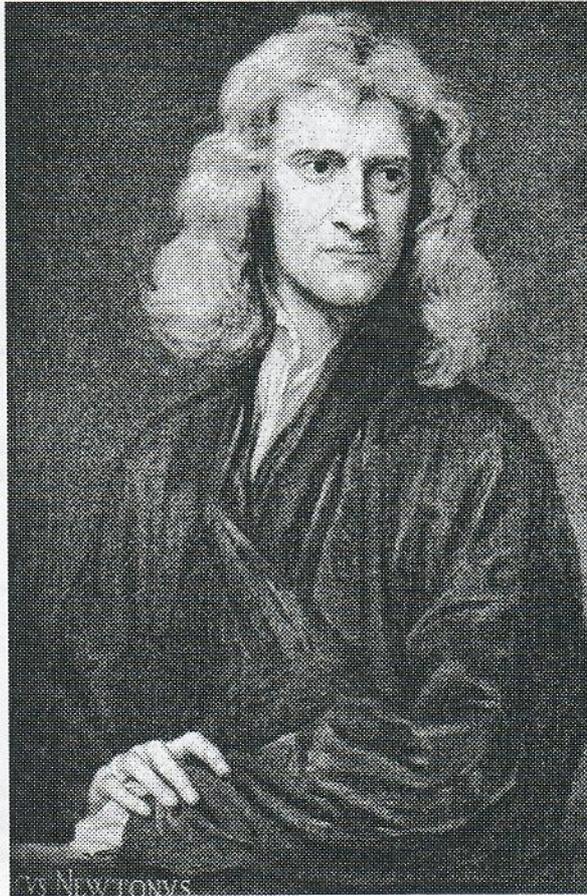
Képler dispose alors de tous les résultats d'observation que Tycho Brahé conservait jalousement et il va chercher à les utiliser pour vérifier la validité du système de Copernic. Assez vite, il constate des écarts importants dans le mouvement de Mars (8') entre les prévisions coperniciennes et les positions réelles de la planète. Képler sait que l'on peut faire confiance aux mesures de Tycho Brahé et c'est donc le Système de Copernic qu'il faut perfectionner. A l'issue d'une longue réflexion mathématique, il publie en 1609 son " *Astronomia nova, aitiologetos seu physica celestis* " qui énonce déjà deux lois fondamentales. La troisième loi arrive ensuite, en 1618. Ces trois lois de Képler fondent un nouveau Système du Monde sur les bases suivantes :

- Chaque planète décrit une orbite elliptique dont le Soleil occupe un des foyers (figure 8).
- L'aire balayée par le rayon vecteur est proportionnelle au temps (figure 8).
- Pour les 6 planètes, Terre comprise, il existe un rapport constant entre le carré de la période de révolution et le cube du demi - grand axe de l'ellipse.

Le Système du Monde de Képler abandonne le principe du mouvement circulaire uniforme, mais maintient le principe de l'immuabilité et de la régularité des mouvements célestes.

NEWTON

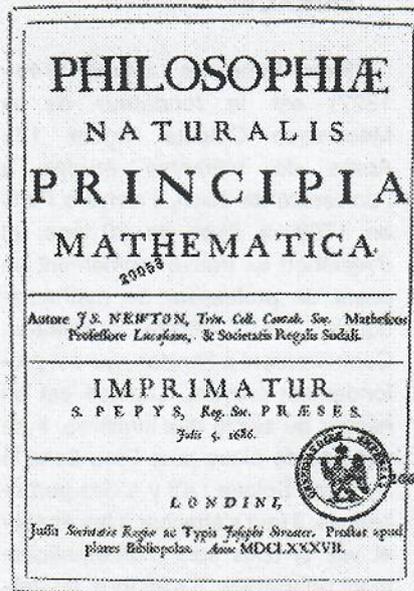
Avec Képler, les mouvements planétaires sont très correctement décrits et répertoriés. Mais quelle est la force qui est à l'origine de ces mouvements ? C'est un physicien anglais, Isaac Newton (1642 - 1727), professeur à Cambridge, qui va trouver la solution simple et élégante en imaginant la gravitation universelle (figure 9). L'histoire de la pomme, probablement légendaire, a le mérite d'être très pédagogique (figure 10). En observant la chute d'une pomme, Newton pense que cette pomme tombe parce qu'elle est attirée par la Terre. Apercevant la Lune loin au-dessus du pommier, il pense que la terre attire aussi la Lune. Si la Lune ne tombe pas sur la Terre c'est qu'elle tourne autour de la Terre et que la force centrifuge équilibre l'attraction terrestre. Ainsi naît la notion de gravitation universelle s'exerçant entre tous les corps célestes et qui permet avec une seule loi de démontrer les trois lois de Képler. Toutes ces idées, et bien d'autres encore, mises dans leur forme rigoureuse et mathématique, sont exposées dans un ouvrage monumental : " *Philosophiae naturalis principia mathematica* " (figure 11) publié en 1687. Ce livre, publié d'abord en latin, puis traduit en anglais, sera traduit ensuite en français par Voltaire et la Marquise du Châtelet.



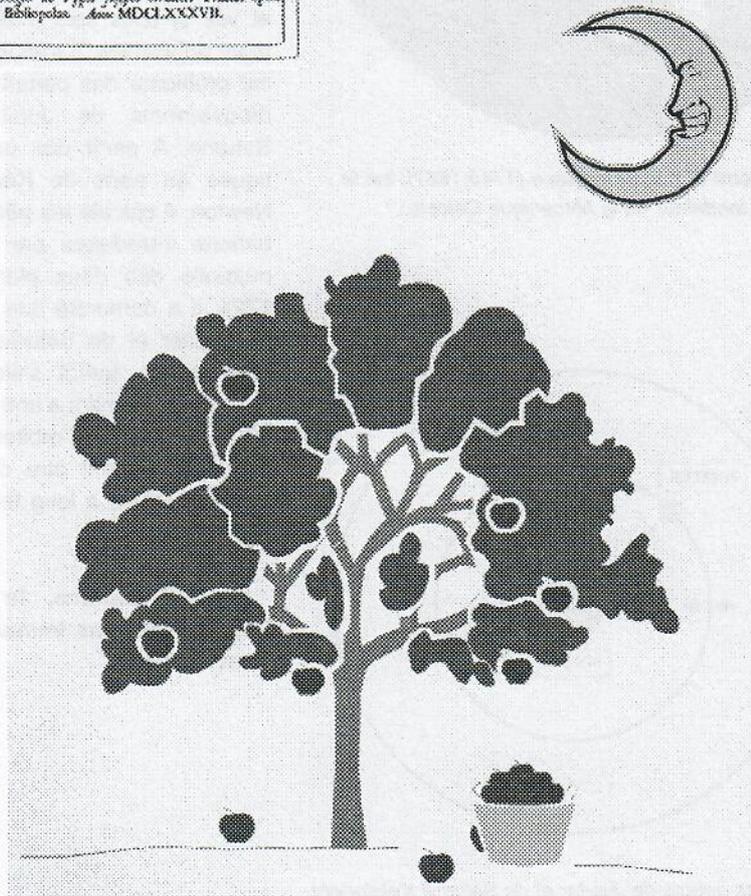
9. Isaac Newton (1642-1727), mathématicien et physicien, créateur de la théorie de la gravitation universelle.

Merveilleuse synthèse, la théorie de Newton fait aussi apparaître une difficulté nouvelle. Puisque la gravitation est universelle, le Soleil attire les planètes - et ceci explique les orbites elliptiques - mais les planètes s'attirent aussi entre elles et cela doit créer des petites perturbations par rapport à l'ellipse idéale. Newton a bien conscience de cette difficulté mais il pense que Dieu intervient de temps en temps pour remettre de l'ordre dans le système.

Le Système du Monde de Newton maintient le principe du mouvement régulier sur une orbite elliptique mais contient en germe la remise en cause du principe de l'immuabilité des mouvements célestes.



11. La première page de l'ouvrage fondamental de Newton : "Philosophiæ naturalis principia mathematica".



10. L'histoire de la pomme, très probablement légendaire, a leur mérite de bien faire comprendre la démarche de Newton dans sa découverte de la gravitation universelle.

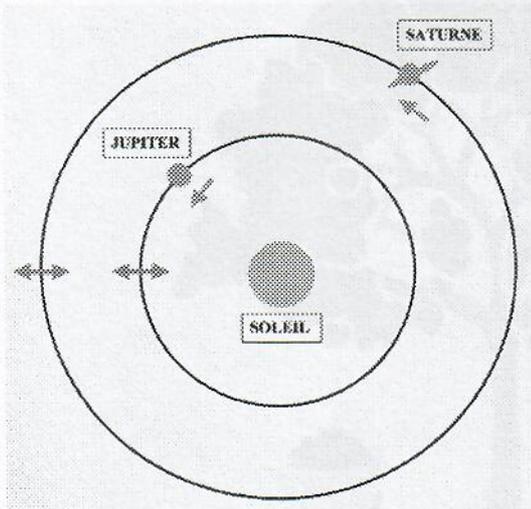


12. Pierre Simon de Laplace (1749-1827), est le fondateur de la Mécanique Céleste.

LAPLACE

Pierre Simon de Laplace (1749 - 1827) est le fondateur de la Mécanique Céleste (figure 12). Après de brillantes études à l'Université de Caen, il arrive à Paris en 1769, à l'âge de 20 ans, et d'Alembert lui trouve rapidement un poste de professeur de mathématiques à l'Ecole Militaire. Contrairement à Newton, qui est profondément croyant, Laplace est un héritier du siècle des lumières. Il ne voit pas de place pour Dieu dans le Système Solaire : s'il y a des perturbations, il faut s'attacher à les étudier et voir si elles sont mathématiquement prévisibles. Il s'attaque au délicat problème des perturbations des mouvements de Jupiter et de Saturne. A partir des orbites elliptiques au sens de Képler et de Newton, il calcule les petites perturbations introduites par l'attraction mutuelle des deux planètes. Dès 1724, il a démontré que les orbites de Jupiter et de Saturne tantôt se rapprochent, tantôt s'éloignent, et que ce mouvement a une période de 900 ans. Ainsi, les orbites des deux planètes peuvent être considérées comme stables à long terme (figure 13).

Selon Laplace, le Système Solaire n'est pas immuable, mais il est stable.



13. Les orbites de Jupiter et de Saturne s'éloignent et se rapprochent l'une de l'autre régulièrement avec une période de 900 ans.

LE CONCOURS DE 1889

Sur les bases de la théorie de Newton, Laplace a consacré toute sa vie à développer la théorie des perturbations et tous ses résultats sont rassemblés dans son " Traité de mécanique céleste ", ouvrage monumental publié en cinq tomes de 1799 à 1825.

Durant la première moitié du XIX^e siècle, les continuateurs de Laplace vont accumuler les succès. Le plus spectaculaire est la découverte de la planète Neptune en 1846 par John Adams et Joseph Le Verrier travaillant indépendamment . En 1858, un mathématicien allemand, Gustav Dirichlet, confie à l'un de ses élèves qu'il a trouvé une méthode démontrant la stabilité du système solaire, mais il meurt avant d'avoir publié ses résultats. Un autre mathématicien allemand, Karl Weierstrass, tente pendant de longues années de retrouver la solution perdue, mais en vain. Une nouvelle opportunité s'offre à lui en 1889 : à l'occasion des festivités du soixantième anniversaire du roi Oscar II de Suède, l'université de Stockholm organise un concours international de mathématiques doté d'un prix de 2500 couronnes. C'est Weierstrass, membre du jury, qui va proposer le sujet. En voici le texte :

" Pour un système quelconque de points massifs s'attirant mutuellement selon les lois de Newton, en supposant qu'aucun de ces points ne subisse de collision, donner en fonction du temps les coordonnées des points individuels sous la forme d'une série uniformément convergente dont les termes s'expriment par des fonctions connues " .

A cet énoncé présenté dans toute sa rigueur mathématique, Weierstrass rajoute un commentaire explicatif :

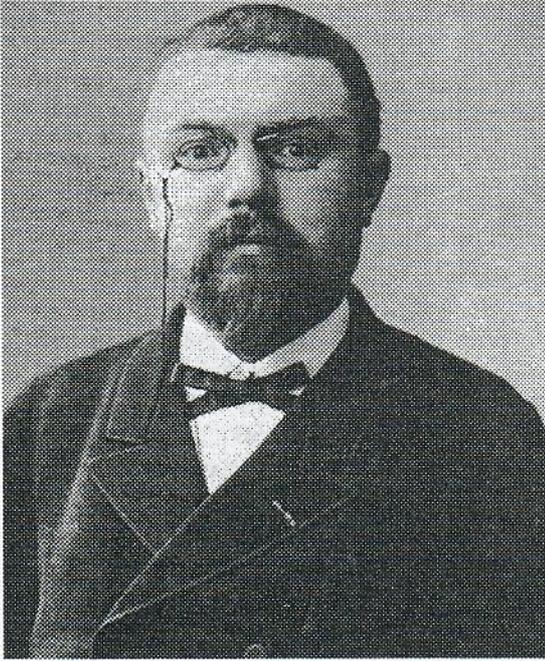
" Ce problème, dont la résolution élargirait considérablement notre compréhension du système solaire, devrait pouvoir être résolu par des méthodes analytiques actuellement disponibles. Malheureusement, nous ignorons tout de la méthode de Dirichlet. Nous pouvons cependant supposer, avec une certitude presque totale, que cette méthode ne reposait pas sur des calculs longs et compliqués, mais sur le développement d'une idée simple et fondamentale que l'on peut raisonnablement espérer retrouver par une recherche pénétrante et persévérante " .

Ironie du cheminement de la Science ! Un jeune mathématicien français, Henri Poincaré, candidat au concours, démontre dans sa contribution que le problème est mal posé et qu'il n'a pas de solution. Très beau joueur, le jury estime que cette contribution est si originale et si importante qu'il choisit Henri Poincaré comme lauréat.

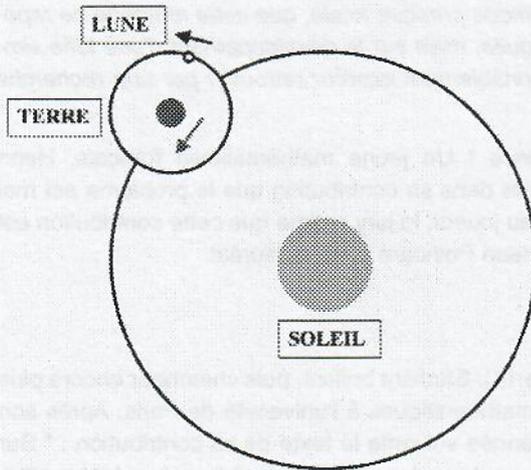
HENRI POINCARÉ

Henri Poincaré est né en 1854 (figure 14). Etudiant brillant, puis chercheur encore plus brillant, il est, dès 1881, professeur de mathématiques à l'université de Paris. Après son succès au concours de 1889, il publie l'année suivante le texte de sa contribution : " Sur le problème des trois corps et les équations de la dynamique " dans la revue *Acta mathematica*. Sa démarche est la suivante :

S'il y a seulement deux corps célestes, le Soleil et la Terre, on sait depuis Newton que la Terre décrit une orbite elliptique stable autour du Soleil. Si l'on envisage le Soleil et les huit planètes connues, comme cela est demandé dans le sujet du concours, le problème



14. Henri Poincaré (1854-1912), mathématicien français, a découvert le chaos dans les solutions des équations de Newton.



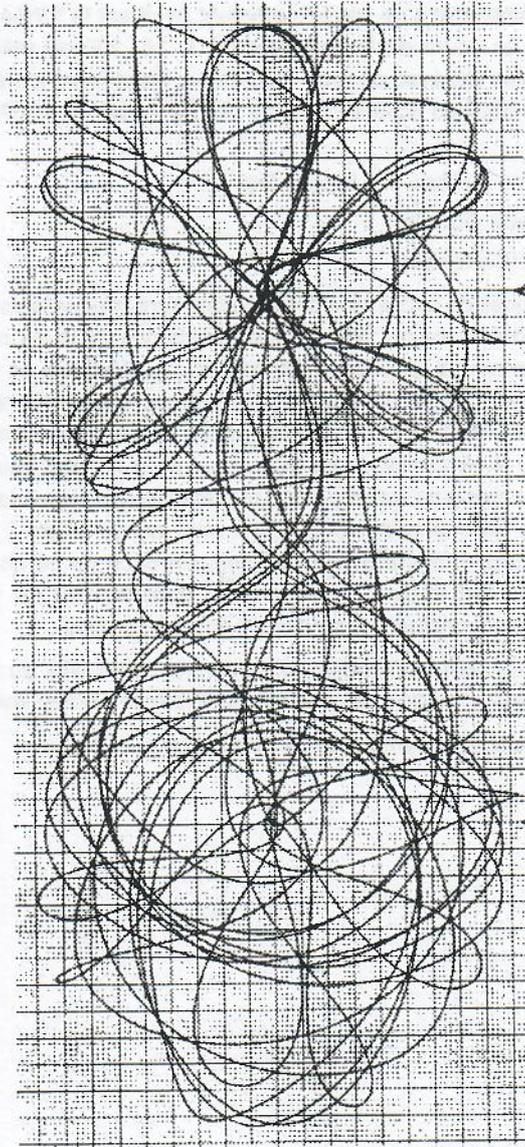
15. L'ensemble "Soleil, Terre, Lune", système stable au sens de Képler et de Newton.

est certainement très compliqué. Il est sage de commencer par étudier un ensemble limité à trois corps célestes : le Soleil, la Terre, et la Lune.

Pour cet ensemble de trois corps, Poincaré démontre qu'il existe, suivant les conditions initiales, deux types de solutions : des solutions périodiques correspondant à des orbites elliptiques stables, et des solutions chaotiques correspondant à des mouvements désordonnés. Les solutions stables sont bien connues depuis Képler et Newton (figure 15), les solutions chaotiques sont tellement désordonnées qu'elles sont manifestement imprévisibles de façon très détaillée (figure 16).

Henri Poincaré développe toutes ses idées dans un cours magistral à l'école polytechnique de 1893 à 1899 : "Méthodes nouvelles de la mécanique céleste". Dans l'esprit de ces "méthodes nouvelles", on peut se demander si la Terre continuera toujours à tourner sagement autour du Soleil ou bien si, prise d'une folie subite, elle ne va pas un jour partir en zigzagant vers les profondeurs de l'espace, au grand dam de l'Humanité.

Henri Poincaré pose le problème de la stabilité à long terme du Système Solaire.



16. L'orbite chaotique d'une sonde spatiale arrivant au voisinage d'une étoile double.

L'AVENIR DU SYSTÈME SOLAIRE

Dès la fin du XIX^e siècle, Henri Poincaré avait trouvé toutes les équations permettant de répondre à la question posée mais elles débouchaient sur des calculs tellement complexes et tellement longs qu'il ne pouvait pas matériellement les résoudre. C'est seulement vers 1970, avec l'avènement des gros ordinateurs que l'on a pu s'attaquer vraiment au problème. Il ne s'agit pas de mener ces calculs dans l'esprit de Weierstrass, cherchant à prévoir la position précise de la Terre à un instant donné dans un futur lointain ; ces calculs

seraient inextricables. Il suffit simplement de savoir comment évoluent la forme et l'inclinaison des orbites planétaires au cours du temps pendant 1, 10, 100 ou même 1000 millions d'années. La recherche se fait avec de gros ordinateurs en utilisant les équations de la mécanique céleste et trois équipes travaillent sur ce problème depuis 1989. Ce sont les équipes de :

- Laskar : France (bureau des longitudes)
- Tremaine : Canada (Toronto)
- Wisdom : USA (Californie).

Chaque équipe a ses techniques de calcul mais les résultats sont concordants dans les plages de temps qui sont communes, ce qui donne assez confiance dans les méthodes utilisées. C'est l'équipe californienne qui a poussé l'extrapolation au plus loin en calculant l'avenir jusqu'à un milliard d'années. Pour présenter ses résultats, Wisdom a réalisé en 1993 un film vidéo présentant l'évolution des orbites planétaires en accéléré (1 seconde = 60.000 ans). J'aurais bien voulu avoir ce film à ma disposition pour pouvoir vous le présenter mais je peux vous dire au moins ce qu'on y voit. On constate que toutes les orbites planétaires s'agitent. Certaines, comme celle de la Terre, sont assez sages ; d'autres, comme celle de Mars, s'agitent au contraire frénétiquement. En dépit de ce chahut, les orbites ne se coupent jamais, ce qui élimine les risques de collision, et c'est pourquoi Wisdom s'autorise à proposer deux conclusions qui seront aussi les nôtres :

- Si, après avoir vu ce film, on vous demandait de démontrer la stabilité du Système Solaire, vous diriez immédiatement : *"Je ne crois pas que le Système Solaire soit stable"*.
- Le chaos n'est pas nécessairement synonyme de catastrophe.

16 OCTOBRE 2001

Conférence de Mme Suzanne ESTANOVE

NOUVELLES MÉTHODES DE LUTTE CONTRE LA DOULEUR

Le titre annoncé de cette communication était " nouvelles méthodes de lutte contre la souffrance ". En fait il faut lui préférer " nouvelles méthodes de lutte contre la douleur ". Bien que souvent employées indifféremment, souffrance et douleur n'ont pas exactement la même signification. La douleur dont la définition actuellement admise est celle donnée par l'Association Internationale d'Étude de la Douleur (IASP - 1976) est une expérience sensorielle et émotionnelle désagréable, associée à des lésions tissulaires présentes ou potentielles ou décrites comme telles. Elle renvoie au corps et à la sensation.

Le mot souffrance, issu du verbe latin " *suffere* ", qui signifie supporter, endurer, renvoie à l'âme et à l'émotion. Cependant la douleur reste rarement purement physique et la souffrance s'accompagne souvent d'un certain degré de somatisation. De plus, le langage commun est source de confusion : nous souffrons d'un mal de dents et nous éprouvons une douleur lors de la perte d'un être cher.

Considérée longtemps comme un simple symptôme, révélateur d'une maladie, la douleur a été souvent incomprise et mal traitée. De nombreux exemples de modifications du rapport de l'homme à la douleur, d'origine philosophique, culturelle ou religieuse nous sont donnés par l'histoire : douleur fatalité, douleur châtement, douleur rédemption. Cependant dès l'Antiquité, les médecins se sont préoccupés de la soigner.

Les Egyptiens 6000 ans avant J.-C. utilisaient les vertus de la pierre de Memphis réduite en poudre et utilisée en application.

Les Écrits babyloniens, 2 300 ans avant J.-C. donnaient la composition d'une préparation à base de suc de pavot, de mandragore et de jusquiame.

Hippocrate, 460 ans avant J.-C. faisait appel aux vertus analgésiques et narcotiques de nombreuses plantes : suc de pavot, mandragore, jusquiame, lierre.

Rufus d'Éphèse au I^{er} siècle avant J.-C. donnait la composition de suppositoires soporifiques et de cataplasmes calmants à base de pavot, de mandragore, de myrrhe et de jusquiame. Pour les interventions chirurgicales, on utilisait de la mandragore macérée dans du vin.

L'idée qu'un acte de chirurgie puisse être pratiqué sous anesthésie était certainement venue à nos ancêtres puisqu'il est écrit dans la Genèse, chapitre II, verset 21 " *Et l'éternel Dieu fit tomber un profond sommeil sur Adam. Il s'endormit et Dieu prit une de ses côtes et il resserra sa chair à la place* ".

Un traité sur l'ensemble des remèdes tirés des plantes, de Dioscoride " *De Materia Medica* " datant du I^{er} siècle de notre ère, recensant tous les travaux de ses prédéces-

seurs, fera autorité de l'époque gréco-romaine jusqu'au XVIII^e siècle.

Cependant en Occident, le Moyen-Âge va marquer une rupture dans le traitement de la douleur. La mandragore comme toutes les préparations soporifiques est considérée comme une plante magique et de sorcellerie. Son utilisation est condamnée par l'Eglise. Les contrevenants risquent le bûcher.

La Renaissance a remis les calmants de la douleur à l'honneur mais sans les améliorer. Bien qu'Ambroise Paré ait découvert au XVI^e siècle l'insensibilité provoquée par les compressions nerveuses, cette technique ne sera utilisée avec succès par James Moore, chirurgien au *St Georges Hospital* à Londres, qu'à partir de 1768.

Cependant le remarquable discours sur la douleur prononcé par Marc-Antoine PETIT à l'ouverture des cours d'anatomie et de chirurgie de l'Hospice général des malades de Lyon, le 28 Brumaire de l'An VII (1799) montre à quel point les médecins étaient soucieux de la traiter :

" Conseils aux jeunes médecins "

Ô vous pour qui j'ai crayonné cette faible esquisse de la douleur, élèves dans le plus beau des arts, que l'étude de ce sentiment pénible soit l'objet constant de vos méditations et de vos travaux. Songez que la douleur est le fardeau le plus pesant dont nous ait chargés la nature ; qu'elle empoisonne toutes les joies, toutes les félicités ; que personne ne veut la supporter longtemps ; que ce sera toujours en raison du plus d'empire que vous aurez sur elle, que vous recueillerez de vos concitoyens l'admiration, le respect et la reconnaissance plus douce qu'eux. Ne l'appréciez jamais parce qu'elle vous paraît être, mais par ce que le malade semble souffrir ; il n'est point de petite douleur pour celui qui souffre et chacun veut être plaint ... Prenez toujours conseil de votre cœur ; lui seul vous apprendra l'art de la rendre légère ... "

Cependant, le problème du traitement de la douleur est loin d'être résolu.

Jusqu'au milieu du XIX^e siècle, avant la découverte de l'anesthésie, en raison de l'absence de contrôle de la douleur, les techniques chirurgicales étaient conçues pour abréger au maximum la durée de l'opération. Ainsi le célèbre baron Larrey, chirurgien des armées napoléoniennes pouvait réaliser une désarticulation de l'épaule en à peine plus de 2 minutes. Il utilisait aussi l'effet analgésique du froid pour faire des amputations en 3 à 4 minutes, lors de la campagne de Russie.

En 1840 Velpeau, chirurgien à l'Hôpital de la Charité à Paris tenait ce propos étonnant : *" vaincre la douleur par des moyens artificiels est une chimère que l'esprit humain ne saurait poursuivre "*. Cependant 6 ans plus tard, en 1846 est pratiquée la première anesthésie à l'éther par un dentiste William Morton au *Massachusetts Hospital* à Boston. Moins de trois mois plus tard, Amédée Bonnet, chirurgien à l'Hôtel Dieu de Lyon, réalise avec succès, après 15 jours d'expériences, la première anesthésie chirurgicale à l'éther. En 1848, le professeur Simpson, obstétricien à Edinbourg, pratique avec succès la première anesthésie au chloroforme pour un accouchement après avoir, avec son épouse Jessie et ses deux assistants, passé plusieurs soirées à l'expérimenter sur eux-mêmes. Cette anesthésie va

déchaîner des vagues de protestations. Elle représente en effet une grave atteinte aux préceptes de la Bible : " *Tu enfantera dans la douleur* ". En 1853, le Docteur John Snow l'utilisera pourtant à Londres pour anesthésier la Reine Victoria lors de l'un de ses accouchements, d'où le nom d'anesthésie à la Reine.

L'anesthésie loco-régionale apparaît plus tardivement. A Lyon, Mathieu Jaboulay publie en 1899 la première rachi-cocaïnisation française.

Ces techniques seront utilisées pendant plus de 50 ans, mais dès 1930 Paul Santy, conscient que le chirurgien devra consacrer toute son attention à des interventions chirurgicales de plus en plus complexes, entrevoit la nécessité de former des médecins spécialistes : un médecin anesthésiste est attaché à son service dès 1933. P. Santy a rapporté d'un voyage aux Etats-Unis en 1930 le premier appareil d'anesthésie en circuit fermé. Les barbituriques intraveineux (Evipan) commencent à être utilisés à Lyon. La guerre va stopper ces tentatives de formation qui ne seront reprises qu'en 1948, par la création d'un Certificat d'Etudes Spéciales d'Anesthésiologie sous la responsabilité à Lyon de deux chirurgiens, le professeur P. Mallet-Guy et son adjoint le professeur René Guillet. Une nouvelle spécialité est née, qui va se développer très rapidement. L'analgésie va prendre une place de plus en plus large dans les techniques anesthésiques, avec la mise au point de nombreux morphino-mimétiques. Parallèlement, les techniques d'anesthésies loco-régionales, (rachi-anesthésie, anesthésie péridurale, blocs des plexus nerveux) vont se développer après la synthèse de la lidocaïne en 1943. L'anesthésie péridurale commence à être utilisée en France en obstétrique pour supprimer les douleurs de l'accouchement vers 1965-1966. Elle sera introduite à Lyon par Jacques Latarjet, anesthésiologiste à l'Hôpital Edouard Herriot, qui sera également le premier à réaliser des neurolyses intrathécales ou péridurales avec phénol glycérolé et alcool absolu dans le traitement de certaines douleurs cancéreuses rebelles, à l'Hôpital Edouard Herriot et à l'Hôpital Jules Courmont.

Etant donné l'insuffisance des moyens et des structures de surveillance post-opératoire, la prise en charge de la douleur post-opératoire est souvent insuffisante et ne s'est améliorée que très progressivement à partir de 1970 et surtout après 1990 avec le développement des unités de réveil.

En dehors de la douleur per et post-opératoire, il existe deux grands groupes de douleur :

La douleur aiguë ou douleur symptôme, provoquée par des stimulations cutanées (brûlures, piqûres, pincements) ou par des lésions des viscères ou des muscles, constituant un signal d'alarme qui oriente le médecin vers un diagnostic (appendicite, coliques hépatiques ou rénales, ulcère gastrique, infarctus du myocarde). Elle disparaît dans la majorité des cas après un traitement approprié.

La douleur chronique rebelle dite invalidante (on admet de façon assez arbitraire qu'une douleur devient chronique si elle dure depuis plus de six mois) : c'est la cause la plus fréquente des consultations médicales. Elle constitue un véritable problème de santé publique ; elle envahit l'univers affectif de l'individu qui devient irritable, déprimé et passe d'un médecin à l'autre, d'un hôpital à l'autre. Les douleurs chroniques les plus fréquem-

ment rencontrées sont les maux de tête, le mal de dos, la douleur cancéreuse, les douleurs du sida, les douleurs rhumatismales et les douleurs dues à une lésion du système nerveux. La stratégie thérapeutique dépend étroitement de la connaissance des mécanismes de la douleur. Dans un souci de clarification, on distingue trois grands types de douleur :

- les douleurs d'origine nociceptives, c'est à dire naissant au niveau de la peau, des organes et des muscles, transmises par deux types de fibres (A fines et peu myélinisées et C très fines non entourées de myéline), à la moelle épinière et de là, au cerveau. Il s'agit de douleurs par excès de stimulation sur un système de conduction nerveuse intègre.
- les douleurs neurogènes ou douleurs dues à une lésion du système nerveux périphérique ou central, qui apparaissent en l'absence de toute stimulation, à type de pincements, de brûlures, de lacérations, voire de broiements.
- les douleurs psychogènes, c'est à dire d'origine psychologique, ce diagnostic n'étant porté que lorsque les autres hypothèses sur la cause de la douleur ont été éliminées. Les localisations de la douleur souvent ne s'expliquent pas, sont changeantes ; les descriptions en sont imprécises, dans un contexte fréquent de difficultés familiale ou professionnelle, de dépression ou toxicomanie.

Pendant des décennies, les neurochirurgiens ont pratiquement été les seuls à prendre en charge des patients présentant des douleurs chroniques invalidantes, chez lesquels tout autre traitement avait échoué.

Les différentes interventions proposées consistent toutes plus ou moins à interrompre le circuit de la douleur à différents niveaux, de la périphérie jusqu'au cerveau.

Les premières tentatives de traitement neurochirurgical sont dues à Abbe et à Benett qui réalisent en 1899 les premières sections des faisceaux sensitifs à leur point de pénétration dans la moelle épinière ou radicotomie postérieure déjà suggérées par Magendie, 67 ans plus tôt.

Les premiers essais de traitement de la névralgie du trijumeau ou névralgie faciale, par gangliectomie et neurotomie rétro-gassérienne sont dus à Frasier en 1904.

Quelques années plus tard, en 1912, la cordotomie antérolatérale ou spinothalamique qui consiste à détruire une partie de la substance blanche de la moelle épinière contenant les fibres nociceptives chargées de transmettre les informations douloureuses au cerveau, réalisée par Morton, constitue un apport important au traitement de la douleur du fait de sa sélectivité.

D'autres interventions plus hasardeuses, telle la lobotomie, consistaient à détruire certaines zones du système nerveux central (cerveau).

Un des plus grands pionniers dans ce domaine a été incontestablement René Leriche (1879-1955), chirurgien des Hôpitaux de Lyon dès 1919, puis professeur de clinique chirurgicale à Strasbourg, qui enseignera au Collège de France. Sa première publication sur " Chirurgie de la douleur et résultats " date de 1911. En 1936, il publie un livre sur la

chirurgie de la douleur qui résume l'ensemble de ses conférences au Collège de France. Il est le premier à introduire le concept de chirurgie de la douleur. Certaines des phrases de ce livre sont devenues célèbres :

"je crois de plus en plus que la douleur n'est pas sur le plan de la nature..., qu'elle n'est pas dans l'ordre de la physiologie comme un bienfaisant avertissement de défense... Réaction de défense ? Mais contre quoi ? Contre le cancer qui ne fait mal d'habitude qu'au moment où il tue ? La douleur ne protège pas l'homme, elle le diminue. "

" La lutte contre la douleur est une usure...Consentir à la souffrance est une sorte de suicide lent... Il n'y a qu'une douleur qu'il soit facile de supporter, c'est la douleur des autres. "

Très soucieux de la physiologie, ce qui est exceptionnel à cette époque, il est le premier à avoir défendu la notion que la douleur intense, invalidante, prolongée n'est pas qu'un symptôme mais une véritable maladie dans la maladie. La dédicace du livre "*Pain and the neurosurgeon*" de James C White et William H Sweet de la *Harvard Medical School* de Boston constitue une reconnaissance internationale :

*This book is dedicated with affection to
Otfrid Foerster, neurologist and neurosurgeon in Breslau,
Charles Frazier, neurosurgeon in Philadelphia
and*

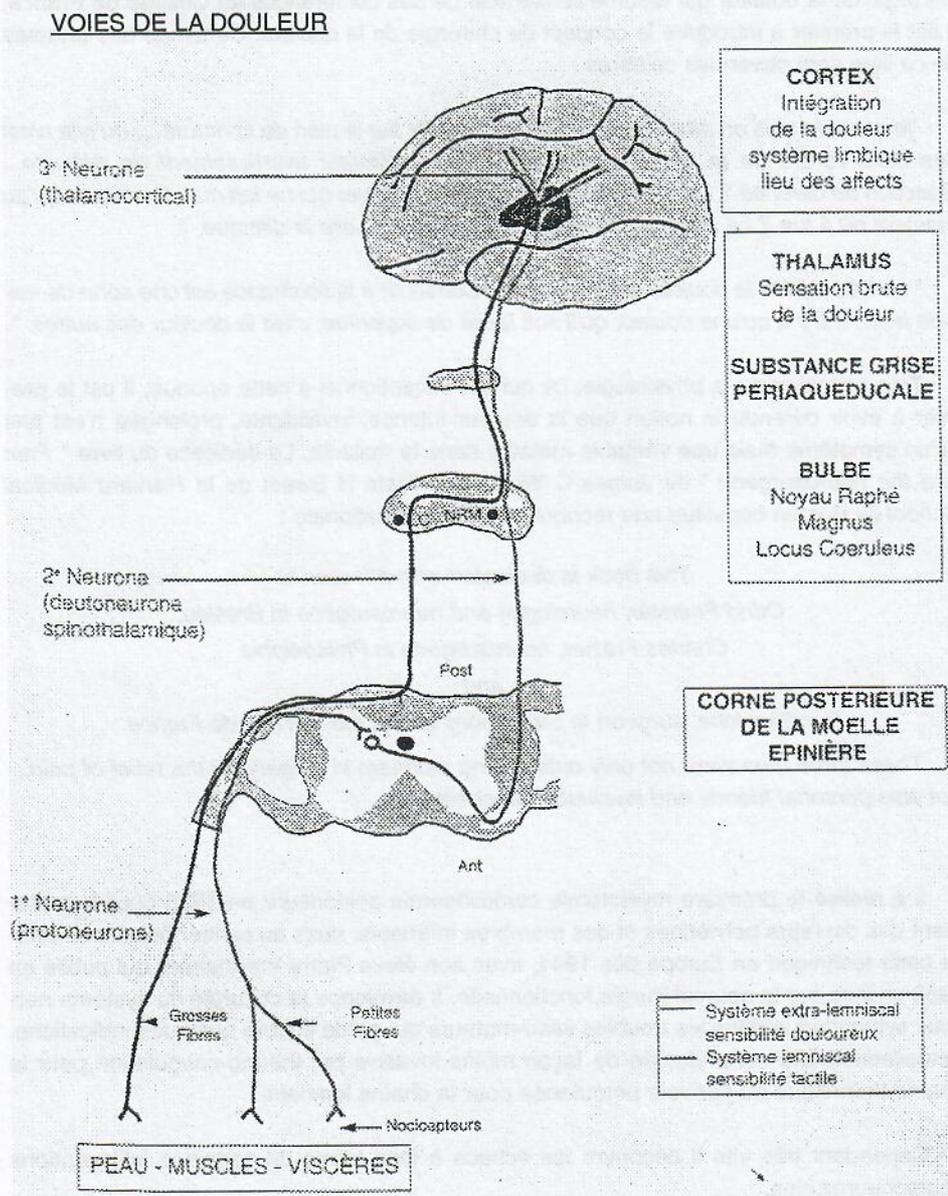
René Leriche, surgeon in Strasbourg and at the Collège de France

These three men were not only outstanding pioneers in surgery for the relief of pain, but also personal friends and invaluable teachers.

Il a réalisé la première myélotomie commissurale postérieure en 1928 pour le traitement des douleurs pelviennes et des membres inférieurs, dues au cancer pelvien et diffuse cette technique en Europe dès 1944, avec son élève Pierre Wertheimer qui publie en 1956 un livre sur la neurochirurgie fonctionnelle. Il développe la chirurgie du système nerveux sympathique dans les troubles vaso-moteurs qui garde encore quelques indications. Actuellement elle est pratiquée de façon moins invasive par thermo-coagulation pour la chaîne thoracique ou par voie percutanée pour la chaîne lombaire.

Cependant très vite il découvre les échecs à long terme de certaines interventions neurochirurgicales.

En réponse à une lettre de Henri Bergson qui le félicitait pour le traitement chirurgical de la douleur il répondait modestement ceci : "*En fait, pour un grand nombre de neurochirurgiens, la chirurgie de la douleur consiste essentiellement à interrompre plus ou moins les voies de la sensibilité. On la voit comme un acte mécanique coupant en un point choisi le courant nerveux de même qu'une ligature artérielle arrête le courant sanguin, mais dans la réalité celui qui a la patience de suivre longtemps ces malades, voit presque toutes les sections des nerfs périphériques échouer à longue échéance, et s'il réfléchit, il se dit qu'elles ne peuvent pas ne pas échouer "*.



Les progrès réalisés au cours des 40 dernières années dans la connaissance des voies de la douleur et de son fonctionnement, notamment dans le domaine de la neuro-anatomie, de la neuro-physiologie, de la neuro-biochimie et de la neuro-radiologie, vont considérablement modifier l'approche thérapeutique de la douleur. Trois éléments nouveaux vont éclairer la compréhension de la douleur :

- la théorie de la porte ou " *gate control* " qui postule que selon qu'elles sont ouvertes ou fermées, il existe ou non une inhibition des voies de la douleur.
- la découverte des récepteurs opioïdes à différents niveaux du système nerveux qui a permis de mieux comprendre les effets de la morphine. C'est sur cette découverte qu'est basée l'idée d'administrer la morphine directement dans le liquide céphalo-rachidien qui entoure la moëlle épinière.
- la découverte des endorphines : le système nerveux secrète lui-même ses propres morphines comme l'avait pressenti Baudelaire qui écrivit " *chaque homme porte en lui sa dose d'opium naturel, incessamment secrétée et renouvelée* ".

A la suite de ces découvertes, le traitement de la douleur s'est modifié :

- la morphinothérapie intrathécale est très efficace à petites doses dans le traitement des douleurs cancéreuses,
- la neurostimulation qui agit par renforcement de l'action des systèmes inhibiteurs a acquis une place importante, notamment dans le traitement des douleurs neurogènes, c'est-à-dire résultant de lésions des voies ou des centres nerveux,
- la neurochirurgie est devenue plus fonctionnelle et plus sélective. La radicellotomie postérieure sélective ou dreztomie basée sur le concept de la porte proposée par un chirurgien lyonnais, Marc Sindou, dans sa thèse en 1972. Elle consiste à isoler par microdissection et à couper seulement les fines fibres nociceptives. C'est une technique neurochirurgicale très minutieuse, qui donne de bons résultats dans les douleurs neurogènes.
- la cure de névralgie du trijumeau en cas d'échec du traitement médical par carbamazépine (Tégréto) qui est actuellement le plus souvent une thermo-coagulation sous-cutanée sous contrôle radiologique.

A partir de 1972, outre Marc Sindou, neurochirurgien, quelques médecins créent des consultations de la douleur, Jacques Latarjet à Saint Luc où il s'occupe du centre des brûlés, et Gabriel Burloux et Pierre Forestier psychiatres à l'Hôpital Neurologique.

C'est au cours de la seconde guerre mondiale que John Bonica qui deviendra plus tard professeur d'anesthésiologie à l'Université de Washington à Seattle, prend conscience que les malades présentant des douleurs chroniques ne sont pas correctement soignés ; les traitements proposés sont souvent fonction de la spécialité du médecin qui les soigne : section des voies de la douleur pour les neurochirurgiens, blocs des nerfs périphériques pour les anesthésistes, psychothérapie pour les psychiatres. Or à l'évidence les syndromes extrêmement complexes qu'ils présentent ne pouvant être traités par un seul spécialiste et il fonde la première équipe multidisciplinaire de lutte contre la douleur. En 1976, il crée la Société Internationale de lutte contre la douleur.

Ce concept commence à faire son chemin en France et dans la région des consultations pluridisciplinaires de la douleur commencent à se créer, résultats d'initiatives isolées le plus souvent et en l'absence de moyens spécifiques. Ainsi un chirurgien du centre anti-cancéreux, Rémy Blondet crée en 1982 une consultation de la douleur avec à ses côtés un chimiothérapeute, un radiothérapeute, un anesthésiste-réanimateur et un psychologue.

Jacques Latarjet anesthésiste-réanimateur, autre figure marquante de la prise en char-

ge de la douleur à Lyon, crée en 1983 à l'Hôpital Saint Luc où il s'occupe en particulier des brûlés, une consultation multidisciplinaire de la douleur avec un psychologue, un psychiatre, un neurologue, un rhumatologue, un oncologue, un kinésithérapeute, chargé de la rééducation fonctionnelle.

La première équipe pluridisciplinaire hospitalo-universitaire de la région est créée à Saint-Etienne en 1985-1986 par un neurologue Bernard Laurent, un anesthésiste-réanimateur Anne Richard et plus tardivement un rhumatologue.

Ces consultations multidisciplinaires travaillent en relation étroite avec le médecin traitant.

En France, une étude de la prise en charge de la douleur chronique est réalisée en 1991 par un groupe d'experts réuni par la Direction Générale de la Santé, à l'instigation de Philippe Douste-Blazy. Ce groupe distingue sans ambiguïté la douleur chronique invalidante, véritable maladie dans la maladie, concept défendu initialement par Leriche, de la douleur aiguë, douleur symptôme qui constitue un signal d'alarme. Les structures spécialisées dans le traitement de la douleur sont en nombre insuffisant, n'ont pas de statut officiel et rencontrent de nombreuses difficultés de fonctionnement. Ce rapport insiste sur le fonctionnement pluridisciplinaire qui est essentiel avec au moins deux médecins somaticiens et un psychiatre. Lorsque le traitement de la cause ne peut être proposé, une approche moins spécifique, en particulier comportementale est essentielle car elle apprend au patient à vivre avec sa douleur et lui permet de se réinsérer dans son milieu familial et éventuellement professionnel.

Un pas décisif est franchi à la suite du rapport réalisé en 1994 par un groupe d'études au sein de la Commission des Affaires Sociales du Sénat, dirigé par Lucien Neuwirth dont chacun connaît l'intérêt pour les grandes causes sanitaires.

Présentant à ses collègues son rapport sur " Prendre en charge la douleur " Lucien Neuwirth mentionnait le retard pris par la France dans ce domaine " *Dût notre amour propre en souffrir, le reste du monde a avancé sans nous* " et il ajoutait " *Des centaines de milliers de nos compatriotes souffrent alors que désormais existent les moyens, les techniques, les capacités de les soulager. Persister à tolérer une telle situation serait indigne et incompatible avec l'image de la société française telle que nous la souhaitons en cette fin de siècle* ".

Le premier constat de cette enquête est que la douleur constitue 70% des motifs de consultation et que notre système de soins l'évalue mal et ne la traite pas bien. En 1993, il n'existait que 32 centres d'évaluation et de traitement de la douleur, essentiellement axés sur les soins palliatifs, résultant d'initiatives individuelles avec le plus souvent très peu de moyens, prenant en charge 5000 patients contre 40 000 à la même époque en Angleterre. L'OMS arrivait aux mêmes conclusions : insuffisance du traitement des douleurs cancéreuses, désintérêt pour la douleur de l'enfant et du sujet âgé.

A la suite de cette enquête, Bernard Kouchner, lance en 1998 un plan triennal de lutte contre la douleur, réactivé en 2000, qui implique les professionnels de santé, les établissements de santé publics ou privés et les institutions médicosociales. Ce plan va constituer une avancée extraordinaire dans la prise en charge de la douleur chronique, sur le plan médical, humain et social.

Les premières mesures prises sont :

- remplacement du carnet à souches pour la délivrance de toxiques par des ordonnances infalsifiables ;
- la mise sur le marché en 1999 d'antalgiques majeurs pour l'enfant sous forme orale (Actiskénan, Sevredol) pour le traitement des douleurs cancéreuses de l'enfant ;
- l'acquisition de pompes d'analgésie contrôlée avec le soutien de diverses fondations, notamment la Fondation Hôpital 2000 pour le Rhône créée à l'instigation de Lucien Neuwirth, (en 2000, 1000 pompes ont été attribuées à la région) ;
- l'amélioration de la cotation de la douleur par une échelle visuelle analogique (EVA), par l'attribution de réglettes ;
- la création d'un carnet douleur remis aux patients, l'informant des différentes possibilités de prise en charge, effectif depuis 2000 dans les Hospices Civils de Lyon ;
- l'information des patients sur les centres d'évaluation et de traitement de la douleur chronique rebelle sur site minitel et site internet depuis fin 1999 ;
- l'identification des structures de prise en charge pluridisciplinaires de la douleur chronique rebelle. Elle peut se faire à trois niveaux :
 - 1) au niveau de consultations pluridisciplinaires, qui représente le maillon essentiel de la prise en charge, permettant une approche globale impliquant les soins, la prise en compte du patient dans son milieu familial et socioprofessionnel, en relation étroite avec le médecin traitant. Ce niveau de prise en charge suffit le plus souvent.
 - 2) au niveau d'unités pluridisciplinaires qui peuvent être nécessaires pour la mise en route de traitement nécessitant une hospitalisation ou un plateau technique.
 - 3) au niveau de centres pluridisciplinaires, qui disposent de lits et d'un plateau technique, existant dans certains centres hospitalo-universitaires chargés de développer des recherches et d'évaluer les protocoles de prise en charge et de traitement. Une coordination et des échanges doivent être organisés entre les différentes structures entre elles et avec le médecin traitant.

Fin 1998, 60 centres de consultations, 33 unités et 21 centres ont été identifiés. La progression a été très rapide puisqu'au 15 mars 2000, 89 centres de consultations, 56 unités et 23 centres ont été répertoriés.

Chez l'enfant la prise en charge de la douleur chronique est bien évidemment différente et exige des structures spécialisées qui commencent à se développer.

Les soins palliatifs de fin de vie, le plus souvent pour des patients présentant un cancer ont été traités à part. L'ordre des médecins a été chargé de recenser l'offre en soins palliatifs et les associations de bénévoles impliquées. Un budget de 50 KF a été affecté par le Ministère de la Santé à la création d'unités de soins palliatifs et de prise en charge d'équipes de soins à domicile dans le cadre de structures type hospitalisation à domicile (HAD).

Parallèlement à la prise en charge de la douleur chronique s'est développée récemment une prise en charge de la douleur dans le cadre de l'urgence (février 1999) :

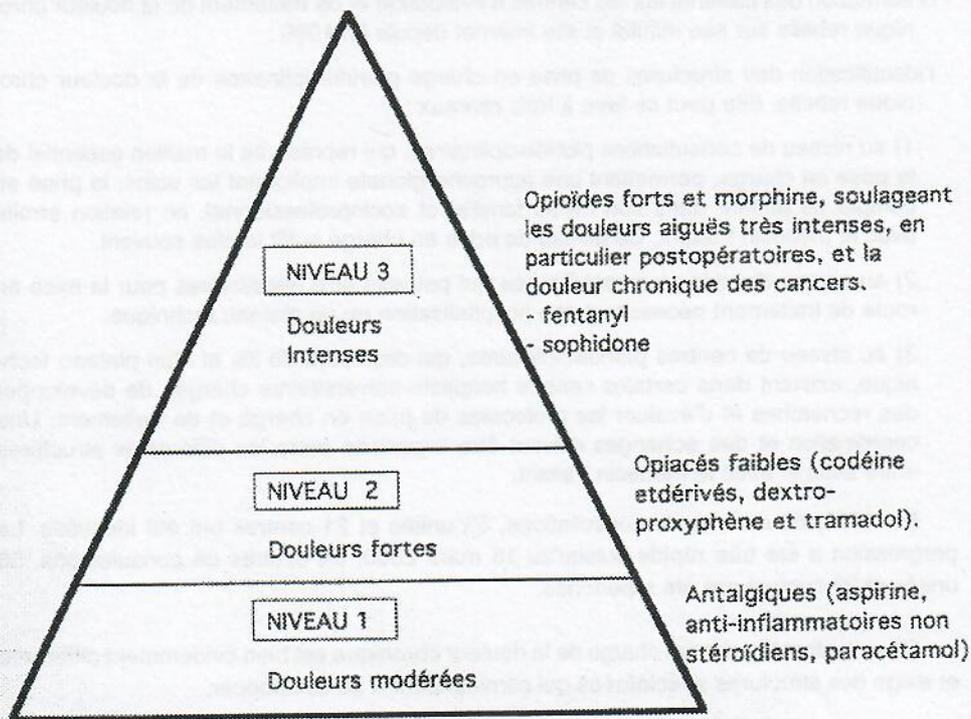
- ainsi dans les services d'urgence, l'infirmière peut mettre en œuvre un protocole de

traitement après autorisation du médecin ayant diagnostiqué l'origine de la douleur ;

- dans les services d'hospitalisation, les infirmières peuvent sur leur propre initiative mettre en œuvre un traitement à visée antalgique, défini par un protocole. Elles consignent ce traitement dans le dossier de soins.

En conclusion la douleur cancéreuse notamment dans la phase terminale est bien contrôlée grâce à l'organisation des soins palliatifs, au développement des consultations de la douleur, à la réhabilitation de la morphine et aux progrès pharmacologiques et techniques réalisés : développement de nouvelles formes de morphine orale pour l'adulte et l'enfant, de la morphino-thérapie intrathécale, développement des pompes à morphine à débit réglable.

PYRAMIDE DES TRAITEMENTS



Dans les douleurs d'origine neurologiques (plaie du nerf, névromes, zona, arrachement du plexus brachial par accident de moto de plus en plus fréquent, douleur des paraplégiques) la morphine étant rarement la solution, deux voies peuvent être utilisées :

- médicaments ciblés sur le système nerveux, en particulier d'anti-convulsivants, (tégrétol, révotril), associés souvent à un traitement anti-dépresseur,
- stimulation des voies inhibitrices par neurostimulation.

En cas d'échec on a recours à la neurochirurgie :

- destruction très focalisée comme la dreztomie ou radicellotomie sélective.

**DOULEURS PAR LESIONS NERVEUSES
OU NEUROGENES**

- ANTI-CONVULSIVANTS
+ antidépresseurs
- NEUROSTIMULATION
- DESTRUCTION TRES LOCALISEE
(dreztomie)

De nombreuses recherches restent à faire sur les mécanismes internes propres à chacun des différents types de douleurs neurologiques et la découverte de leurs générateurs au niveau électrique et au niveau chimique, (neurotransmetteurs). Une voie possible de recherche est l'implantation de cellules pour régénérer les voies détruites.

Grâce à l'approche pluridisciplinaire associant de nombreux chercheurs : physiologistes, biochimistes, pharmacologistes, cliniciens, infirmières, kinésithérapeutes, le traitement de la douleur a considérablement progressé au cours des 40 dernières années. Elle est devenue l'affaire de tous.

23 OCTOBRE 2001

Discours de réception de notre consœur Yvonne
LAMBERT-FAIVRE
LA BIOÉTHIQUE : DE SERMENTS EN RENIEMENTS

La Bioéthique, entre Sciences du vivant (bio) et philosophie (ethos - morale), semble exclure l'intervention du juriste qui décline en la matière bien des incompétences : scientifiques, philosophiques, théologiques... A quel titre le juriste, empêcheur patenté de tourner en rond, vient-il mettre son grain de sel (ou de sable) dans des rouages qui, sans lui, pourraient faire reculer tellement plus vite, tellement plus loin, tellement plus fort, les limites d'un pouvoir démiurgique sur le vivant ?

Rappelons que l'emblème du droit est la Balance de la Justice, et les préceptes du droit antique étaient déjà " *honeste vivere, neminem laedere, summum cuique tribuere* " : " vivre honnêtement, ne pas nuire à autrui, rendre à chacun ce qui lui est dû " ; ou encore " *Justicia est voluntas jus suum cuique tribuere* " : " La Justice est volonté de rendre à chacun son droit " (Ulpien, Digeste). Bientôt le " respect du droit d'autrui, est compris comme le respect de la dignité d'autrui en tant qu'homme, même si, pendant des siècles encore, le statut de l'esclave considéré comme une chose a stigmatisé ces principes d'un signe de contradiction fondamental.

Parallèlement, la philosophie antique reconnaissait déjà en l'homme un principe spirituel, l'" anima ", souffle, esprit, " âme " que les grandes religions monothéistes fondent sur la transcendance du divin, et que le culte de la Raison du siècle des Lumières saluera dans " l'Etre suprême ". Cette longue continuité philosophique, malgré distorsions et contorsions, prendra la forme des " Déclarations des Droits de l'Homme " des États-Unis et de la France au XVIII^e siècle.

Mais la Raison allait aussi s'orienter vers des voies en rupture avec les philosophies de la transcendance, dans un culte orgueilleux et bientôt démiurgique des pouvoirs de l'homme sur l'univers : le scientisme des XIX^e et XX^e siècles s'est alors fait le chantre d'un déterminisme et d'un utilitarisme dont les déviations ultimes allaient conduire aux dramatiques délires nazis.

L'acte de naissance de la bioéthique est généralement daté du Procès de Nuremberg : un procès, des juges, la condamnation juridique de politiques effroyables et contraires à toutes les règles écrites ou non écrites de l'humanité.

Ces règles ont été codifiées : c'est le code de Nuremberg de 1947, puis la Déclaration Universelle des Droits de l'Homme de 1948 allait renouer avec les grandes Déclarations des Droits du XVIII^e siècle : c'est l'ère des serments.

Les frontières et interférences entre ce qu'on appelait naguère le Droit et la Morale, et aujourd'hui le Droit et l'Éthique, sont souvent ambiguës, mouvantes, et partiellement condi-

tionnées par les données politiques de l'État, qui a le pouvoir de formaliser le droit dans des textes de droit positif. Or si le droit et la morale n'ont pas le même champ de réflexion, ils ne sauraient non plus s'ignorer dans une société policée. L'"éthique", vocable aseptisé de la trop religieuse "morale", ne peut se passer de fondements référentiels moraux que le droit doit élaborer en normes. Le "bien" et le "mal", naguère référents moraux universels, doivent aujourd'hui se voiler sous des référents éthiques laïcisés plus neutres : sera éthique ce qui est conforme à "l'éminente dignité de la personne humaine", formule consensuelle à laquelle adhèrent toutes les Déclarations nationales et internationales, comme les philosophies laïques et religieuses.

Ce consensus exprime un accord tacite sur les caractères fondamentaux de la personne humaine, dégagés depuis des siècles par la philosophie : c'est d'abord la **conscience de soi**, cette pensée réflexive sur soi-même (le "*cogito ergo sum*" de Descartes), preuve ontologique de l'être, qui consacre le primat de la pensée humaine ; c'est aussi le **sens du temps et de l'immortalité** qui fonde les premiers rites de sépulture ; c'est surtout la **conscience morale**, cette faculté de discernement qui permet de qualifier une action bonne ou mauvaise, selon la loi morale qui ordonne le bien et prohibe le mal ; c'est enfin la **liberté de l'être**, ce libre-arbitre qui n'est pas la simple liberté physique d'aller et venir mais la libre volonté d'agir selon le bien ou le mal et qui ne relève que de l'esprit.

La nature ontologique de la dignité humaine est indissociable du corps humain dont deux conceptions antinomiques s'affrontent :

- Pour les uns, le corps n'est qu'un principe matériel, une glaise sans valeur, une "chose" charnelle dont la brève traversée du monde s'épuise dans le néant de la mort : ce corps-chose sans valeur intrinsèque, peut cependant acquérir une valeur sociale par son utilité. Cette **conception utilitariste** du corps accepte que l'homme charnel devienne un simple **moyen** au bénéfice de fins scientifiques, sociales ou étatiques considérées comme supérieures. Si le régime nazi a illustré cette conception jusqu'au cauchemar, l'utilitarisme scientifique demeure toujours prégnant dans la mentalité anglo-saxonne.
- Pour les autres, la nature humaine ne se comprend que comme la fusion d'un principe spirituel et d'un principe corporel : le corps charnel n'est donc pas un simple attribut de la personne ; **il est la personne**, signe visible de l'invisible : l'exigence éthique en fait toujours une fin.

C'est cette conception ontologique du "**corps-personne humaine**" ou "**corps-sujet**" qui constitue le vrai fondement de la dignité humaine, revendiquée par toutes les Déclarations des droits de l'Homme. Cette conception du "corps-personne humaine", d'origine spiritualiste, interdit de manière absolue qu'il soit utilisé comme un moyen, bannissant tout utilitarisme, fut-il présenté sous l'alibi de fins humanitaires, thérapeutiques ou scientifiques. L'impératif catégorique de Kant prend en bioéthique des accents particulièrement éclairants : "*Agis de telle sorte que tu traites l'humanité, aussi bien dans ta personne, que dans la personne de tout autre, toujours comme une fin et jamais simplement comme un moyen*" (Fondements de la métaphysique des mœurs).

Les serments humanistes selon lesquels l'être humain ne saurait être un simple objet pour la science, renouvelés maintes fois par l'Association Médicale Mondiale (AMM) après le code de Nuremberg de 1947 (déclaration d'Helsinki de 1964, de Tokyo de 1975, de

Manille de 1980 ...), font néanmoins l'objet de reniements récurrents dès que les avancées de la science réclament du matériel humain pour les " progrès de la science " entendus comme des " progrès de l'humanité ".

En France, les débats virulents qui ont accompagné le vote de la loi Veil du 17 janvier 1975 sur l'interruption volontaire de grossesse (IVG, art. L.162.1 et suivants du code de la santé publique) se sont notamment focalisés sur la nature de l'embryon : questionnement philosophique qui n'est toujours pas clos, et ne le sera sans doute jamais. Aussi le Président de la République créait-il en 1983 un Comité Consultatif National d'Éthique (CCNE), dont l'organisation et le fonctionnement sont aujourd'hui déterminés par un décret du 29 mai 1997 : il comprend 40 personnalités dont 15 appartiennent au secteur de la recherche, qui paraît ainsi spécifiquement et largement représentée dans un organisme précisément chargé de proposer des normes éthiques d'encadrement de la recherche scientifique.

Le CCNE n'est qu'un organisme consultatif, et ses " avis " (67 à ce jour) n'ont aucune valeur obligatoire : ils scandent néanmoins la réflexion éthique et constituent une source éminente de réflexion approfondie et documentée pour les pouvoirs publics, notamment le pouvoir législatif.

Précisément le Parlement votait en juillet 1994 un corpus de trois " lois bioéthiques " : la loi n° 94-548 du 1er juillet 1994 relative au traitement des données nominatives ayant pour fin la recherche dans le domaine de la santé ; la loi n° 94-653 du 29 juillet 1994 relative au respect du corps humain et la loi n° 94-654 du 29 juillet 1994 relative au don et à l'utilisation des éléments et produits du corps humain, à l'assistance médicale à la procréation (AMP) et au diagnostic prénatal.

Il était prévu que ces " lois bioéthiques " seraient révisées au terme de 5 années, afin de faire le point des problèmes éthiques toujours renouvelés par les avancées des recherches scientifiques. Mais la vie politique et parlementaire ayant ses raisons que l'éthique ne connaît point, cette révision est toujours reportée : elle aura lieu au mieux en 2002, sans doute après les élections présidentielles.

Dans cette période où rien n'est joué, mais où les grandes manœuvres se préparent, il est particulièrement utile de relever les reniements déjà amorcés, préparés et annoncés.

La loi bioéthique du 29 juillet 1994 sur le respect du corps humain énonçait : " La loi assure la primauté de la personne, interdit toute atteinte à la dignité de celle-ci, et garantit le respect de l'être humain dès le commencement de sa vie " (art. 16 du code civil).

Or, parmi les multiples enjeux de la bioéthique, on peut retenir trois sujets annonciateurs de reniements programmés : l'embryon, le clonage, le génome humain.

I. L'EMBRYON HUMAIN

Toutes les discussions, très vives, au sujet du statut de l'embryon sont fondées sur l'ambiguïté fondamentale de l'expression magique : " la dignité de la personne humaine ".

- Dans la **conception personnaliste**, le corps et l'esprit sont indissolublement unis dans l'homme vivant, qui est par essence revêtu d'une dignité qui le transcende. Cette dignité, ontologique, est indépendante des potentialités intellectuelles de la conscience ou de l'activité neuronale : l'embryon, le fœtus, comme le nouveau-né, le débile mental ou le vieillard sénile font partie de l'humanité et, en qualité d'hommes, sont dignes du respect accordé aux " personnes ".

- Dans la **conception dualiste**, le corps n'est que l'instrument de la pensée et le respect de la personne est conditionné par son autonomie mentale et morale : la dignité de la personne n'est pas ontologique, d'essence humaine : elle s'acquiert, et quand il n'y a d'autonomie mentale, il n'y a pas de dignité. L'embryon et le fœtus ne sont donc pas encore des " personnes " dignes de respect.

Le statut juridique de l'embryon reflète les hésitations éthiques.

1. *Le statut juridique de l'embryon humain*

Les grandes Déclarations des Droits ont toutes été inspirées par la conception personnaliste, ontologique, de l'homme, mais les premières ambivalences se sont fait jour avec les législations autorisant l'avortement dans à peu près tous les pays occidentaux, au cours des dernières décennies du XX^e siècle.

De même que, dès l'Antiquité, on s'interrogeait pour déterminer le moment où l'embryon était " animé " ; c'est à dire doté d'une " âme ", les discussions bioéthiques les plus vives ont tenté de déterminer le moment où l'embryon deviendrait une " personne " digne de respect. Dans une formule bien ambiguë, le CCNE avait, dans son premier avis daté du 22 mai 1984, qualifié l'embryon de " **personne humaine potentielle** ", qui à ce titre ne pouvait pas être considéré comme un produit de laboratoire. L'avis n°8 du 15 décembre 1986 " relatif aux recherches et utilisations des embryons humains in vitro à des fins médicales et scientifiques " a approfondi le débat, sans le trancher : le statut de " personne " doit-il être conféré à la cellule primitive de l'œuf dès la fécondation ? à la fin de la totipotence qui oriente les cellules vers des fonctions différenciées ? lorsque l'embryon se fixe à la paroi utérine entre le sixième et le quatorzième jour suivant la fécondation ? à la formation de la crête neuronale ? à la formation du cerveau ? aux premiers battements du cœur ? aux premiers mouvements perceptibles du fœtus dans le sein de sa mère ? à la naissance ? pourquoi pas à l'entrée en maternelle ou à l'âge de la majorité légale ?

En fait, dès la fécondation, biologiquement l'homme futur est organiquement finalisé, et possède son identité génétique définitive. Il n'existe pas de seuil biologique, mais un continuum génétique de la conception à la mort : la loi bioéthique n° 94-653 du 29 juillet 1994 l'a reconnu en garantissant " le respect de l'être humain dès le commencement de **sa vie** ". Or indiscutablement la vie humaine commence dès la fécondation, et chacun d'entre nous a commencé sa vie humaine en misérable " zygote " ; chacun d'entre nous, aujourd'hui humain adulte, ne doit-il pas respect au plus infime de cet " autre " qu'est l'embryon, conformément à la sagesse millénaire exprimée par Confucius (551-479 av. J.C) ; il enjoignait chacun d'agir envers tout autre comme il voudrait qu'on eût agi envers lui-même : " C'est ce qu'on peut appeler la doctrine de l'humanité ; il n'y a rien au-delà ", concluait-il.

Pourtant, à la même date du 29 juillet 1994, la loi 94-654 sur l'assistance médicale à la procréation admettait la fécondation d'embryons surnuméraires au statut très menacé, et le Conseil Constitutionnel saisi admettait en substance que les embryons in vitro, fécondés en nombre supérieur aux besoins de la procréation, participent d'une opportunité utilitaire, et qu'ils ne sont pas protégés par le principe de la dignité humaine ... (Décision du Conseil Constitutionnel du 27 juillet 1994).

Cette contradiction éthique n'est pas sans arguments : si nous avons tous commencé notre vie humaine par ce moment de la fécondation et de l'œuf originel, bien des phases de l'évolution sont périlleuses, notamment celles de la nidification où tant de " zygotes " échouent ; on estime que, dans la fécondation naturelle 50 à 70 % des œufs humains fécondés sont spontanément évacués avant implantation : il faut reconnaître que le " principe spirituel " de tous les embryons naturellement éliminés par des avortements spontanés, souvent passés inaperçus de la mère elle-même, est pour le moins énigmatique.

Cependant le droit ne reconnaît que deux catégories juridiques, les personnes, et les biens : si l'embryon n'est pas une personne, il est donc une chose que l'on peut acheter, vendre, disséquer, expérimenter...

Serments des textes, reniements programmés...

L'interruption volontaire de grossesse (IVG), à juste titre dépenalisée et médicalisée par la loi Veil, est devenue dans les faits une routine anticonceptionnelle, élargie par la récente loi du 4 juillet 2001 : désormais elle pourra être effectuée jusqu'à la fin de la 12^{ème} semaine ... pour ne pas rester en retrait par rapport à la législation anglo-saxonne : on retrouvera ce refrain...

Quant au trop menteur " avortement thérapeutique ", il devient dans le nouveau texte une " interruption volontaire de grossesse pratiquée pour motif médical " (IGM). En effet, alors que l'acte thérapeutique traite les maladies pour tenter de les guérir, l'expression " avortement thérapeutique " était employée, non seulement lorsque la santé de la mère était en danger, mais plus souvent lorsque le diagnostic prénatal avait révélé que l'enfant à naître était atteint d'une maladie congénitale ou d'un handicap : la " thérapeutique " invoquée consistait à tuer le malade !

Le caractère eugénique d'un tel avortement n'est guère contesté, même s'il est pudiquement passé sous silence. Pour autant la loi civile n'est pas faite pour des héros ou des saints, et l'admiration que l'on doit aux parents qui acceptent courageusement l'épreuve de la naissance d'un enfant lourdement handicapé, n'autorise nulle condamnation envers ceux qui ne peuvent s'y résoudre : avortement compassionnel pour parents en détresse ...

Probablement compassionnel a aussi été le trop fameux et contestable arrêt Perruche rendu le 24 novembre 2000 par l'Assemblée Plénière de la Cour de Cassation, dans une affaire où une erreur de diagnostic de rubéole chez la mère enceinte ne lui avait pas permis de demander l'avortement thérapeutique, courant dans cette hypothèse. C'est au nom de l'enfant, devenu adulte, handicapé mental profond, que les parents invoquaient, au terme d'un interminable procès, un droit à indemnisation. Ainsi l'objet de la demande, pré-

sentée au nom de la victime handicapée elle-même, était le préjudice d'être né handicapé ; en effet, le préjudice moral et financier des parents n'était pas contesté et parfaitement indemnisable d'après nos règles juridiques. Mais quid du préjudice d'être né handicapé et de ne pas avoir été avorté ?

La Cour de Cassation a donné droit à cette demande incongrue, provoquant un véritable séisme juridique, et un tollé des juristes et des associations de parents d'enfants handicapés. Saisi de la jurisprudence Perruche, le Comité Consultatif National d'Éthique a rendu un avis n° 68, en date du 29 mai 2001, sur " handicaps congénitaux et préjudices " : il souligne d'abord le devoir de solidarité de la société envers les handicapés, et la liberté de la mère, prévenue par un diagnostic prénatal du handicap de l'enfant, de poursuivre ou non sa grossesse jusqu'à la naissance ; mais il affirme à juste titre : " La reconnaissance d'un droit de l'enfant à ne pas naître dans certaines conditions apparaîtrait hautement discutable sur le plan du droit, inutile pour assurer l'avenir matériel des personnes souffrant de handicaps congénitaux et redoutable sur le plan éthique ", et conclut " En aucun cas l'établissement de critères normatifs définissant par eux-mêmes, indépendamment du sentiment de la mère, un seuil de gravité justifiant l'élimination des fœtus anormaux ne serait acceptable au regard de la réflexion éthique fondée sur la liberté du choix de personnes responsables et dignes ". Cependant, soutenue par une minorité de juristes aussi convaincus que les premiers, la Cour de Cassation a confirmé le principe de cette jurisprudence par des arrêts du 13 juillet 2001 ... Verra-t-on un jour des enfants handicapés demander réparation à leurs parents pour les avoir fait naître ?

La jurisprudence récente offre d'autres exemples de confrontation du droit et de l'éthique : dans un arrêt du 29 juin 2001, l'Assemblée Plénière de la Cour de Cassation a rejeté l'incrimination d'homicide involontaire à l'encontre d'un chauffard qui, sous l'empire d'un état alcoolique, avait blessé une femme enceinte de six mois ; celle-ci avait perdu, à la suite du choc, le fœtus viable qu'elle portait.

Toute cette jurisprudence est inquiétante ; est-il un être humain " respecté " ce fœtus qui non seulement " **peut** " être avorté de manière quasi-discrétionnaire par l'interruption volontaire de grossesse (IVG), mais qui " **doit** " être avorté, sous peine d'indemnisation civile, si la vie handicapée est en relation avec une faute médicale, et qui corrélativement n'est pas une victime pénalement protégée, même viable ?

" Être humain " ? nul ne doute que l'embryon et le fœtus appartiennent biologiquement à l'humanité ; " Personne humaine " ? l'évolution du droit et de la science renie de plus en plus impunément cette humanité pour " chosifier " l'embryon fabriqué en laboratoire et instrument de recherches.

2. L'embryon humain fabriqué

Depuis la création du monde, l'embryon n'était pas " produit " comme une chose, mais " procréé " par l'acte d'amour charnel d'un père et d'une mère. Or voici arrivé le " meilleur des mondes " d'Aldous Huxley, dans lequel un pouvoir scientifique assure en laboratoire la fabrication d'embryons à partir des gamètes de sujets anonymes... par l'assistance médicale à la procréation (AMP) : l'enfant résulte de l'acte technique d'un tiers !

En fait, deux situations marquent une progression dans la transgression éthique.

La première situation est celle d'une **insémination artificielle homologue**, c'est à dire entre les deux membres d'un couple qui veulent vaincre un problème de stérilité : le geste scientifique ne vient ici que conforter un statut familial normal : la filiation civile et biologique de l'enfant seront conformes. Cependant, même dans cette situation la plus favorable, des problèmes éthiques graves se posent en raison des techniques utilisées : en effet, la science ne sachant pas encore conduire de manière satisfaisante une " fécondation *in vitro* " à l'unité et la congélation des ovocytes n'étant pas au point, la technique utilisée en France pour l'AMP commence par une hyperstimulation ovarienne, afin d'obtenir un nombre d'ovules suffisants, qui seront fécondés. Deux ou trois embryons (voire davantage) sont transférés dans l'utérus (beaucoup meurent en cours de route) et les autres sont congelés, maintenus en réserve pour recommencer l'opération si la première échoue (dans 85% des cas en moyenne !). Ajoutons que, si la réussite dépassait les espérances avec plusieurs embryons survivant à la transplantation, l'avortement sélectif d'une " réduction embryonnaire " résoudrait le problème...

Il est clair que cette technique est " inhumaine ", et que les méthodes actuelles de procréation médicalement assistée sont d'autant plus contestables que, la stérilité étant souvent mystérieuse, certaines études démontrent que les femmes non inséminées, restées sur des listes d'attente, ont " in fine " autant d'enfants procréés naturellement que les femmes inséminées... Peut-être l'éthique n'empêche-t-elle pas d'évoquer au surplus le coût astronomique de ces grossesses ... coût qui, dans les choix de santé publique pourraient sans doute être utilisés avec plus d'efficacité... D'après l'économiste Béatrice Majnoni d'Intignano, s'il naît environ 9 000 " enfants-fivette " par an en France, le coût par enfant est en moyenne de 133 000 francs (*Économie de la santé*, 2001, p. 283).

La deuxième situation, beaucoup plus scabreuse, est celle des **fécondations artificielles hétérologues**, c'est à dire avec insémination de l'ovule maternel par un tiers donneur anonyme de gamètes conservées dans des banques de sperme : voici l'homme ravalé au rang d'étalon reproducteur, la femme à celui de pouliche gestatrice et l'enfant devient produit d'élevage, dûment labellisé, et dont la qualité sera contrôlée par un diagnostic pré-implantatoire afin de pouvoir éliminer les ratés de la fabrication... Ne parlons pas de la confusion des filiations à l'heure où les enfants adoptés se crispent sur une demande de connaissance de leur filiation biologique ; on fabrique une filiation artificielle légitimée par une loi prétendue bioéthique du 29 juillet 1994 (article n° 311-19 c. civ.), tandis qu'un décret du 2 novembre 1999 précise les conditions de " l'accueil de l'embryon " ...

Une troisième situation est aujourd'hui interdite en France (art. 16-7 c. civ.), c'est celle des " mères porteuses ", (procréation ou gestation pour le compte d'autrui), où un ventre-tiers porte pour le couple l'enfant conçu par insémination artificielle ... La grande presse s'est fait l'écho de procès retentissants de cette pratique ubuesque, autorisée aux États-Unis.

3. La recherche sur embryon

Si la congélation d'embryons surnuméraires est interdite dans certains pays (par exemple l'Allemagne qui se souvient des dérives passées), elle est largement pratiquée dans la plupart des pays occidentaux : il y aurait peut-être 60 000 embryons congelés en France et probablement des millions dans le monde. Qu'en faire ?

La loi française, pour laquelle " l'assistance médicale à la procréation est destinée à répondre à la demande parentale d'un couple " (art. L. 152. 2 code de la santé publique), précise que, au delà d'une conservation au moins égale à cinq ans, et faute " d' accueil de l'embryon " par le couple parental ou un couple tiers, " il est mis fin à la conservation " : comme une conserve périmée, l'embryon est détruit par décongélation.

Si vraiment les embryons sont des être humains, quel holocauste !

Néanmoins, le bon sens utilitariste suggère que mieux vaut ne pas perdre la marchandise, et la rendre utile en la vouant à l'expérimentation.

Ce problème éthique est très actuel dans tous les pays qui ont adopté cette technique novelle de la congélation d'embryons humains.

En France, la loi bioéthique de 1994 paraissait très claire : " Un embryon humain ne peut être conçu, ni utilisé à des fins commerciales ou industrielles " (art. L. 152. 7 C. S. P.).

" La conception in vitro d'embryons humains à des fins d'étude, de recherche, ou d'expérimentation est interdite " (art. L. 152. 8 al. 1 C. S. P.).

" Toute expérimentation sur embryons est interdite " (art. L. 152. 8 al. 2 C. S. P.).

Cette interdiction est confortée par la Directive européenne 98/44/CE du 6 juillet 1998 relative à la protection juridique des inventions biologiques : elle classe " les utilisations d'embryons humains à des fins industrielles ou commerciales " dans les inventions non brevetables dont l'exploitation serait contraire à l'ordre public.

Cependant la demande actuelle se focalise sur le problème de la recherche sur embryon : puisqu'on autorise sa destruction, tué pour tué, autant qu'il serve à la recherche pour le plus grand bien de l'humanité ... , l'impossible preuve d'une " animation " (au sens antique du terme) de l'embryon originel, et sa destruction quasi-inéluctable font paraître la demande raisonnable.

Aux États-Unis, le Président Bush a dit oui ..., à condition qu'il n'y ait pas renouvellement du stock ...

Car là est le véritable problème : lorsque le " stock " utilisable sera épuisé, la recherche réclamera à cor et à cri de nouveaux embryons expérimentables, et devant l'interdiction d'une congélation massive d'embryons spécifiquement voués à la recherche, sera tentée d'inciter à la multiplication d'IVG et d'AMP. La véritable parade sera d'interdire immédiatement et avec la sanction de condamnations pénales fortes, cette technique de congélation des embryons qui n'aurait jamais dû être autorisée, et de promouvoir des méthodes alternatives de thérapies ou de palliatifs de la stérilité.

Le Comité Consultatif National d'Éthique, dans son avis n° 67 du 18 janvier 2001 rendu sur l'avant-projet de révision des lois de 1994, est toujours " éthique ", dans ses considérants, mais de plus en plus " utilitariste " dans ses conclusions : certes, il conforte la règle

selon laquelle " la conception d'embryons humains par fécondation in vitro à des fins de recherche est interdite " ... mais il y apporte désormais une exception pour l'évaluation de nouvelles techniques d'AMP avec des embryons non plus **issus d'une fécondation in vitro** (embryons IFIV), mais **issus du transfert d'un noyau somatique** (embryons ITNS) dans un ovule préalablement énucléé ... ce qui relève de la technique du clonage ...

II. LE CLONAGE HUMAIN

La législation des lois bioéthiques de 1994 n'avait pas réglementé le clonage, dont la technique ne paraissait pas applicable à l'homme. Mais la naissance, en juillet 1996, de la brebis Dolly, premier clone somatique d'un mammifère adulte a totalement modifié les données du problème, accéléré les expériences de clonage animal, et rendu scientifiquement possible l'éventualité d'un clonage humain.

Le clonage animal ne pose pas de problème d'éthique, et peut être très prometteur dans la recherche médicale et les avancées de la thérapie génique. En revanche, le clonage humain pose des problèmes éthiques fondamentaux.

Par définition, " le clonage est la production asexuée, à partir d'une cellule ou d'un organisme, d'entités biologiques génétiquement identiques à cette cellule ou à cet organisme " (A.Claeys et C. Huriet : rapport parlementaire février 2000). La thérapie cellulaire et l'ingénierie tissulaire qui permettent de reconstruire des structures proches des tissus à partir de cellules vivantes, puis de les intégrer dans le corps humain, est déjà couramment employée en thérapeutique, notamment pour les grands brûlés ; ils ne soulèvent aucun problème éthique, d'autant qu'ils peuvent parfois être obtenus à partir des cellules propres du patient.

Mais cette **reproduction** à l'identique, asexuée, devient redoutable lorsqu'elle a pour objet un embryon. Le clonage peut se faire soit par scission d'embryon, soit, plus habituellement, par transfert nucléaire : le procédé consiste à introduire dans le cytoplasme d'un ovule non fécondé, dont on a retiré le matériel nucléaire, le noyau d'une cellule embryonnaire non différenciée, ou d'une cellule différenciée d'un individu adulte (clonage de la brebis Dolly) : le clone est une duplication génétique de l'organisme sur lequel le noyau a été prélevé.

La fabrication d'embryons humains par clonage peut avoir deux finalités, thérapeutiques ou reproductrices.

1. Le clonage thérapeutique

Si la démarche éthique la plus condamnable est de prendre un " être humain " comme moyen et non comme fin, c'est le clonage thérapeutique qui doit être le plus absolument condamné, dès lors qu'il a pour objet de fabriquer un embryon humain aux seules fins d'avoir à disposition un matériel cellulaire identique sur les plans génétiques et immunitaires pour effectuer des greffes dans certaines maladies.

D'après le scénario présenté par Axel Kahn ("*Et l'homme dans tout ça*", p. 227), un

homme atteint d'une maladie de Parkinson ou de diabète pourrait demander à sa femme de lui faire don d'ovocytes ; le médecin remplacerait le noyau de ces ovules par celui d'une cellule quelconque du patient, et cultiverait pendant quelques jours en laboratoire l'embryon cloné. Jusqu'à 4 jours, l'embryon est constitué de 2 à 8 **cellules-souches** dites "**totipotentes**", car non différenciées, elles peuvent être utilisées pour la formation de tous les tissus de l'organisme ; jusqu'au quatorzième jour les **cellules-souches pluripotentes** sont encore susceptibles d'une large différenciation cellulaire : sur le malade adulte, ces cellules-souches embryonnaires peuvent être "commandées" pour se différencier en cellules du cerveau ou du pancréas pour traiter maladie de Parkinson ou diabète, en compatibilité avec la personne receveuse.

Les perspectives médicales du clonage thérapeutique, qui intéressent toutes les grandes entreprises de biotechnologie, posent le problème éthique si controversé de la dignité de l'embryon, "personne humaine potentielle", dont le respect doit être absolu face au mystère de son "animation" ; incontestablement la fabrication d'embryons humains clonés comme source de stock de greffes cellulaires revient à "réifier" l'embryon.

Or il n'est pas impossible de poursuivre le progrès thérapeutique en respectant l'exigence éthique : en effet il apparaît que des cellules-souches multipotentes sont encore présentes dans l'organisme adulte, et peuvent être à l'origine de plusieurs types de cellules différenciées : notamment certaines cellules de la moelle osseuse. De même, des cellules du cordon ombilical du nouveau-né peuvent présenter des potentialités importantes. Quant aux cellules embryonnaires ou fœtales des avortements, leur quête pose à l'évidence le danger d'une incitation médicale et scientifique à l'avortement, de sorte que la loi exige que l'autorisation donnée par la mère soit postérieure à la décision d'avorter.

Enfin la quête de cellules-souches par la fécondation in vitro suscite tout la condamnation éthique de la fabrication en laboratoire d'embryons, dont la "potentialité humaine" est totalement niée.

Sur ce problème crucial du clonage à portée thérapeutique, l'évolution des serments aux reniements a été particulièrement rapide.

Dans son **avis n°54, du 26 avril 1997**, le CCNE rejette "l'inadmissible instrumentation de la personne" induite par le clonage, présenté sous l'alibi d'applications médicales et thérapeutiques. Il dénonce avec vigueur : "le cas des fantasmagories dans lesquelles des êtres humains seraient fabriqués par clonage pour servir de réservoirs d'organes à greffer" et s'étonne qu'une aussi monstrueuse inhumanité puisse parfois être défendue par des scientifiques éminents dans leur spécialité.

Dans le même sens, la **Directive européenne 98/44/CE du 6 juillet 1998**, relative à la protection juridique des inventions biotechnologiques, exclut "les procédés de clonage des êtres humains", comme contraires à l'ordre public.

Or sur le même sujet, l'**avis n°67 du CCNE** en date du **18 janvier 2001**, rendu en vue de la révision programmée des lois bioéthiques de 1994 révèle l'émergence d'une majorité scientifique et utilitariste dans la composition du Comité, désormais très divisé : non seu-

lement les recherches sur les cellules-souches embryonnaires sont privilégiées, et l'utilisation par les chercheurs des embryons surnuméraires est approuvée, mais, en outre, l'opinion dominante s'est déclarée favorable au clonage thérapeutique comme source de cellules-souches : ici le CCNE abandonne l'un des points d'ancrage de sa doctrine antérieure, d'après laquelle la création d'embryons humains ne peut avoir d'autre finalité que leur développement.

2. Le clonage reproductif

Le clonage reproductif présente à première vue une moindre réticence éthique, puisque l'embryon cloné est une fin en soi, fabriqué pour devenir une personne humaine : les motivations de clonage reproductif vont de la stérilité masculine totale rendant inapplicable la fécondation in vitro homologue, au désir d'enfant d'un couple homosexuel féminin, à la demande d'un jumeau en remplacement d'un enfant décédé, ou enfin au fantasme d'immortalité par la métempsychose en un double nouveau-né alors qu'arrive la vieillesse...

Et pourtant, c'est à juste titre le clonage reproductif qui provoque la plus grande répulsion éthique, car il détruit au plus profond des consciences l'exigence d'altérité et le sens de la filiation.

L'**avis n°54 du CCNE** rendu le **22 avril 1997** sur le clonage reproductif conclut à une condamnation absolue reposant sur trois considérations principales.

- **En premier lieu**, cet avis souligne la **confusion fondamentale faite entre identité génétique et identité personnelle** : le mythe suivant lequel une parfaite identité génétique induirait une semblable identité de la personne psychique fait fi des facteurs environnementaux et sociaux qui contribuent à forger une personnalité : un adulte, voire un vieillard, et son double clonal né des décennies après lui ne peuvent - heureusement - être identiques. Même chez deux jumeaux monozygotes adultes, l'organisation cérébrale et le système immunitaire sont différents. Le rapport stigmatise " l'affligeante confusion entre identité au sens physique du même (idem), et au sens moral de soi-même (ipse) ".
- **En second lieu**, cet avis relève corrélativement, le bouleversement inacceptable de la condition humaine induite par la quête d'une identité génétique personnelle, alors que **le caractère unique de chaque être humain** est précisément un élément fondamental de l'autonomie et de la dignité de la personne. La singularité de chaque être humain, unique grâce à la grande loterie de l'hérédité et son inépuisable incertitude, serait abolie par la volonté parentale d'une prédétermination génétique ; l'altérité d'autrui serait également déniée alors qu'elle fonde les relations entre les humains. Le cloné serait à la fois le descendant et le jumeau d'un adulte... c'est la destruction de l'idée même de la filiation.
- Au sein de **l'Union européenne**, : une charte (n° 2000/C - 634/01) du 18 décembre 2000 sur " **les droits fondamentaux de l'Union européenne** " précise en son article 3 que, dans le cadre de la médecine et de la biologie, l'interdiction du clonage reproductif des êtres humains doit être respectée.

Cette vigoureuse condamnation du clonage reproductif, largement partagée dans le monde entier, n'empêchera sans doute pas son apparition au cours du XXI^e siècle : ici ou là, des chercheurs fous se vantent déjà de l'avancement de leurs recherches et de l'imminence de l'événement ...

III. LE GÉNOME HUMAIN

La génétique, initiée par les découvertes de Gregor Mendel en 1865, est la science de la transmission des caractères héréditaires : elle est au cœur des questions éthiques sur la personne humaine. Alors que viennent d'être décryptées et identifiées les quelques 30.000 gènes humains localisés sur les chromosomes, un nouveau mythe a pris corps : l'illusion que la connaissance parfaite du génome d'un individu exprimerait celle de son destin. On évoque volontiers la métaphore d'un grand livre de la vie par lequel l'alphabet et la syntaxe génétiques dévoileraient l'essence de l'être. Bien entendu ce n'est là qu'un scientisme béat, qui ouvre la porte à des dérives éthiques dangereuses.

En effet, la personne humaine est irréductible à son génome : la détermination biologique d'un gène n'est qu'un facteur dont l'expression biologique dépend non seulement de l'interaction des autres gènes, mais de l'environnement social, psychique et affectif de la personne.

Néanmoins, le rôle des gènes est scientifiquement établi pour de nombreuses maladies, dont le diagnostic ou la prévisibilité au stade prénatal, néonatal, ou présymptomatique au cours de la vie, devient possible avec l'avancée des connaissances scientifiques. Le Comité Consultatif National d'Éthique a consacré à ce sujet un avis important n° 46 du 30 octobre 1995 intitulé " Génétique et médecine ; de la prédiction à la prévention ".

Cependant l'évolution des problèmes éthiques posés par l'utilisation du génome humain nous conduit à limiter notre analyse à deux questions majeures : la thérapie génique, et la brevetabilité du vivant.

1. La thérapie génique

Les progrès dans la connaissance de la structure moléculaire, de l'organisation et de la régulation des gènes permettent d'envisager la correction d'une anomalie génétique au niveau du génome de la cellule. A cet égard il faut distinguer deux types de thérapie génique, clairement caractérisés par le CCNE dans un premier avis n°22 du 13 décembre 1990 : la thérapie génique somatique et la thérapie génique germinale.

- **La thérapie génique somatique** est définie par le CCNE, dans un avis n°36 du 22 juin 1993, comme " l'utilisation de gènes en tant que médicaments destinés à traiter des maladies héréditaires ou acquises, sans modifier l'hérédité des malades ". Elle se limite donc à la modification du capital génétique de cellules non reproductrices dans l'organisme. Le traitement consiste à prélever des cellules sur un malade, y introduire un gène dont on espère un effet thérapeutique, les cultiver hors de l'organisme (*ex vivo*), et enfin les retransplanter dans l'organisme. Il s'agit donc d'autogreffes de cellules " génétiquement modifiées ", qui ne posent pas de problèmes éthiques particuliers, sinon le respect des règles déontologiques et législatives applicables en matière d'essais thérapeutiques (loi du 20 décembre 1988) et d'opérations de génie génétique (loi du 13 juillet 1992).

- **La thérapie génique germinale** implique la modification du capital génétique de cellules reproductrices, gamètes femelles (ovocytes) et mâles (spermatozoïdes) ; elle a pour

conséquence une modification du génome de tout l'individu, transmissible à toute sa lignée héréditaire. Elle s'effectue par le transfert très précoce d'un gène dans l'embryon au stade unicellulaire.

Si la transgénèse est couramment utilisée pour améliorer la productivité des animaux et des végétaux, elle n'apparaît aujourd'hui ni éthiquement licite, ni techniquement praticable sur l'homme. Certes, on pourrait envisager la correction d'un gène muté, responsable d'une maladie monogénique grave (ex. Maladie de Huntington). Cependant cela supposerait au préalable l'analyse d'embryons cultivés *in vitro* pour sélectionner ceux porteurs du déficit à corriger ... mais alors il est beaucoup plus simple d'identifier et de transférer les embryons non porteurs du déficit : la fécondation *in vitro*, le diagnostic préimplantatoire et le tri d'embryons sains est alors une méthode techniquement plus sûre que la transgénèse. Quant aux manipulations génétiques qui, en l'absence de toute maladie grave, auraient seulement pour but de changer les caractères généraux physiques, voire psychiques, de l'individu ou de sa lignée héréditaire, elles sont évidemment totalement condamnées.

Il faut ajouter que " les procédés de modification de l'identité génétique germinale de l'être humain " ne sont pas brevetables, en vertu de la Directive européenne 98/44/CE du 6 juillet 1998 relative à la protection des inventions biotechnologiques.

2. Génome humain et brevetabilité du vivant

En l'an 2000, a été claironnée la fin du décryptage du génome humain. Cette annonce triomphaliste masquait, sous la fierté légitime de la connaissance scientifique, de considérables enjeux économiques pour les entreprises de biotechnologie. Dès le 2 décembre 1991, le Conseil Consultatif National d'Éthique avait rendu un avis n°27 sur " la non commercialisation du génome humain ". L'éthique et l'argent ont toujours des rapports conflictuels, or derrière les objectifs altruistes du programme " Génome humain " et son évident intérêt scientifique, les objectifs de compétition industrielle se sont révélés redoutables : les gènes détectés peuvent conduire à des prises de brevets de séquences d'ADN et à des monopoles de banques de données utiles pour des réalisations industrielles futures. Si le droit de la propriété intellectuelle est plus strict en Europe qu'aux États-Unis, on peut néanmoins toujours relever trois critères de brevetabilité : la nouveauté de l'invention, l'inventivité originale du travail invoqué et la potentialité d'applications industrielles concrètes de l'invention.

Le droit des brevets fait une distinction fondamentale entre la découverte et l'invention : la découverte relève de la connaissance qui doit demeurer libre et gratuite : ni la connaissance du monde ni la connaissance du vivant ne sont appropriables et monopolisables. Ainsi le CCNE proclamait-il, avec quelque solennité, que, en vertu du principe intangible de la non commercialisation du corps humain, " **l'ensemble de l'information contenue dans le génome humain appartient au patrimoine commun de l'humanité** " : c'est un domaine de connaissance qui ne peut faire l'objet de monopole ; il en résulte que les séquences d'ADN, codantes ou non codantes, ne sont pas brevetables : elles doivent être considérées comme une information, et déposées dans des banques de données accessibles à toute communauté scientifique.

Ces principes ont été formellement consacrés par les lois bioéthiques de 1994 qui ont expressément exclu de la brevetabilité tout ce qui touche au corps humain : c'est l'article 611-17 du code de la propriété intellectuelle en vertu duquel " le corps humain, ses éléments et ses produits, ainsi que la connaissance de la structure totale ou partielle d'un gène humain ne peuvent, en tant que tels, faire l'objet d'un brevet ".

Or une directive européenne 98/44/CE en date du 6 juillet 1998, relative à la protection juridique des inventions biotechnologiques, comporte une disposition qui a jeté la consternation chez les juristes " éthiciens ", en autorisant la brevetabilité de la séquence d'un gène produit par un procédé technique, " même si la structure de cet élément est identique à celui d'un élément naturel " (art.5).

Docile, l'avant-projet de loi portant transcription de cette Directive dans notre code de la propriété industrielle était ainsi rédigé :

- article 611-10 al.1 : " Le corps humain, aux différents stades de sa constitution et de son développement, y compris la séquence ou la séquence partielle d'un gène, ne peuvent constituer des inventions brevetables " ; mais, alinéa 2 : " **Un élément isolé du corps humain ou autrement produit par un procédé technique, y compris la séquence ou la séquence partielle d'un gène, peut constituer une invention brevetable, même si la structure de cet élément est identique à celle d'un élément naturel** ".

Saisi en vue de la transposition de ce texte en droit français, le Comité Consultatif National d'Éthique a vivement réagi dans un avis n°64 du 8 juin 2000, en rappelant les principes éthiques fondamentaux qui sont en jeu : le principe de non-commercialisation du corps humain, celui du libre accès à la connaissance du gène et du partage de cette connaissance. Il souligne que le gène humain porte inscrits dans sa séquence des déterminants élémentaires fondamentaux de l'être humain ; décrypter l'information que porte le gène, c'est ouvrir la compréhension du vivant, et lorsque ce vivant est humain cette compréhension est fondamentale pour toute l'humanité : elle ne doit pas être appropriée et monopolisée en aucune manière, mais au contraire être ouverte à la communauté des chercheurs. Selon la formule symbolique reprise à l'article 1 de la Déclaration universelle sur le **génome humain** adoptée par l'UNESCO le 11 novembre 1997, celui-ci " **est le patrimoine de l'humanité** ".

Or, si la pression industrielle et scientifique est forte pour interpréter de façon extensive le champ de la brevetabilité qui ne concerne que les " inventions " et exclut la " connaissance ", le texte proposé en alinéa 2 aboutit à dire que tout gène ou séquence serait brevetable, dès lors qu'il est obtenu à partir d'un " procédé technique ", par exemple le clonage, qui produit une structure identique à l'élément naturel cloné.

Une pétition, lancée par le Professeur Jean-François Mattei, député européen, a été signée par, dit-on, plusieurs milliers de personnalités européennes scientifiques et morales, et Elisabeth Guigou, alors garde des Sceaux, a finalement déclaré, lors de l'été 2000, que cette disposition de la Directive était " incompatible avec le droit français " ; plusieurs autres États européens partageraient cette même résistance éthique.

Il n'empêche : au delà des principes clamés ou niés, " le génome à l'encan " semble

devenir une réalité, car l'Office européen des brevets, et son homologue américain, le " Patents and Trademark Office " reçoivent mois après mois des milliers de dossiers sur une nouvelle " trouvaille " génétique ou une portion de génome. La position dominante de certaines sociétés de biotechnologie comme Celera Genomics, dirigée par Craig Venter, très active en matière de séquençage du génome, vise à une hégémonie monopolistique non pas seulement des inventions, mais des " connaissances ", ce qui est contraire non seulement aux règles éthiques, mais aux règles juridiques européennes du droit de la propriété intellectuelle. Le combat de l'éthique contre l'argent paraît bien difficile ...

* * * * *

Cette recension partielle des problèmes éthiques posés par les avancées de la science s'est volontairement limitée à des domaines bien connus et à des anticipations dont la réalisation peut paraître inéluctable ; en revanche, nous avons délibérément écarté du débat les extravagances les plus délirantes d'un utopique futur, sanctifié par le culte du " progrès " triomphant : le professeur Bernard Debré en est le chantre exalté dans " La grande transgression " qui célèbre l'avènement prochain de " l'homme-chimère " (homme-animal), avant le triomphe de " l'homo scientificus " et l'apothéose finale de " l'homo scientificus animalus electronicus ", merveille d'être ex-humain, et performant grâce à l'ordinateur qui le pilote...

Le Progrès, mais quel progrès ? qui peut croire aujourd'hui que le progrès scientifique soit, en lui-même, progrès de la sagesse, du bien et du bonheur ? Si l'on tente de détecter les moteurs de cette fuite en avant de la science, on peut en relever de trois ordres :

- Le premier relève d'une naïve (ou roublarde) paresse d'anticipation : les serments sont faciles, et ne coûtent rien, qui interdisent de faire des choses infaisables ... mais, dès que, dans la hâte médiatique, des avancées techniques sont proclamées avant même que d'être fiables, les reniements éthiques ne tardent guère.

C'est là intervertir les rôles : les progrès de la science ne sauraient être érigés en fin qui prennent l'homme comme moyen ; l'éthique personnaliste exige que toutes les sciences, de la biologie à la médecine, aient pour finalité l'épanouissement de la personne humaine dans la dignité.

Dès lors les normes éthiques et juridiques doivent d'abord être déterminées et ensuite la science s'y conformer, au lieu de laisser les avancées scientifiques même hasardeuses ou déviantes autoproclamer leur légitimité hors de toute limite posée a priori et de tout contrôle effectué a posteriori.

- Le deuxième moteur est un mélange de fatalisme et de compétition économique-scientifique : avec la mondialisation, les progrès qui seront entravés ici (ex. en France ...) par des absolus éthiques seront réalisés là (ex. aux États-Unis ...) où le culte du progrès est favorisé par un pragmatisme utilitariste plus performant.

Sur ce point, il est bon de lire l'ouvrage de Hans Küng " *Projet d'éthique planétaire* " : il faut en effet construire une éthique planétaire, afin que les interdictions éthiques dans un pays ne soient pas bafouées dans un autre. Or le bien et la dignité de l'homme sont des critères universels, d'ailleurs proclamés par les déclarations universelles.

Hans Jonas, dans " *Le principe de responsabilité : une éthique pour la civilisation tech-*

nologique ", plaide de même pour une sagesse mondiale : chacun doit avoir un comportement responsable à l'égard de soi-même comme à l'égard du monde.

- Le troisième moteur est de nature philosophique et relève de l'orgueil du pouvoir : pouvoir scientifique, pouvoir sur la nature, pouvoir sur les hommes, pouvoir sur la nature même de l'homme ... C'est la grande tentation démiurgique originelle si prégnante dans " la grande transgression " : le refus de l'humble condition humaine, de son insignifiante arrivée au monde à sa scandaleuse finitude mortelle ...

Au XVI^e siècle, Rabelais pouvait formuler l'exigence de la morale face à la connaissance dans son axiome toujours d'actualité " Science sans conscience n'est que ruine de l'âme " (*Pantagruel*, ch. VIII). Aujourd'hui, devant les nouveaux pouvoirs de la biologie l'exercice de l'éthique doit unir indissolublement l'intelligence scientifique, qui est connaissance sans arrogance, la rigueur juridique qui balise le licite et l'illicite, et l'humble compassion nécessaire à toute humanité.

* * * * *

Bibliographie

- ADORNO R. : *La bioéthique et la dignité de la personne*, P.U.F, 1997.
- AMSELEK P. (s. dr. de) : *Théorie du Droit et de Science*, P.U.F, 1994.
- ATLAN H., M. AUG., M. DELMAS-MARTY, R. POL-DROIT, N. FRESCO : *Le clonage humain*, Seuil, 2000.
- BAUD J.P : *L'affaire de la main volée : une histoire juridique du corps*, Seuil, 1993.
- BAUDOIN J.L et C. LABRUSSE-RIOU : *Produire l'homme, de quel droit ?*, P.U.F, 1988.
- BERNARD J. : *De la biologie à l'éthique*, Buchet-Chastel 1980.
- BYK C. et G. MÉMÉTEAU : *Le droit des comités d'éthique*, éd. Lacassagne, 1996.
- CANGUILHEM G. : *Le normal et le pathologique*, P. U. F, (ed.1994).
- CAEYS A. et C. HURIET : *Le clonage, la thérapie cellulaire et l'utilisation thérapeutique des cellules embryonnaires*, rapport parlementaire, 2000.
- DAGOGNET F. : *La maîtrise du vivant*, Hachette, 1988.
- DEBRÉ B. : *La grande transgression*, Lafon, 2000.
- DRAI R., M. HARICHAUD et autres : *Bioéthique et droit*, P. U. F, 1988.
- DUFOUR A. : *Droit de l'homme, droit naturel et histoire*, P. U. F, 1991.
- ETCHEGOYEN A. : *La valse des éthiques*, Agora, 1995.
- EDELMAN B. : *La personne en danger*, P. U. F, 1999.
- EDELMAN B., M. A HERMITTE, C. LABRUSSE-RIOU et M. RÉMOND-GOULLAUD. : *L'homme, la nature et le droit*, Bourgeois, 1988.
- FERRY L. et VINCENT J. D. : *Qu'est-ce que l'homme, Sur les fondamentaux de la biologie et de la philosophie*, O. Jacob, 2000.

- FEUILLET-LE MINTIER B. (s. la dir. De) *L'embryon humain*, éd. Economica, 1996.
- FEUILLET-LE MINTIER B., FOLSCHIED D., J.F MATTÉI : *Philosophie, éthique et droit de la médecine*, P. U. F, Thémis, 1997.
- GÉRAULD R. et C. MERGER : *Procréatique et société, de l'ovule à l'étoile*, Medsi/Mc Graw Hill, 1989.
- GROS F. et G. HUBER (s. la dir. de) : *Vers un autre destin, patrimoine génétique et droits de l'humanité*, O. Jacob, 1992.
- GUILLEBAUD J. C : *Le principe d'humanité*, Seuil, 2001.
- JONAS H. : *Le principe de responsabilité : une éthique pour la civilisation technologique*, Cerf, 1995.
- KAHN A. : *Et l'homme dans tout ça ?*, Nil, 2000.
- KÜNG H. : *Projet d'éthique planétaire ; la paix mondiale par la paix entre les religions*, Seuil, 1991.
- LABRUSSE-RIOU C. : *Le droit saisi par la biologie*, L. G. D. J., 1996.
- LENOIR N. : *Aux frontières de la vie : une éthique biomédicale à la française*, Doc. Fr., 2 vol., 1991.
- MATHIEU B. : *Génome humain et droits fondamentaux*, Economica, 2000.
- NEIRINCK C. : *De la bioéthique au biodroit*, L. G. D. J., 1994.
- ONORIO J. B. (d') : *Le respect de la vie en droit français*, éd. Téqui, 1997.
- QUÉRÉ F. : *Conscience et neuroconscience*, Bayard, 2001.
- QUÉRÉ F. : *L'éthique et la vie*, O. Jacob, 1992.
- QUÉRÉ F. : *L'homme maître de l'homme*, Bayard, 2001.
- SÈVE L. : *Pour une critique de la raison bioéthique*, O. Jacob, 1994.
- TERRÉ F. : *L'enfant de l'esclave : génétique et droit*, Flammarion, 1987.
- TESTARD J. (sous la dir. de) : *Le magasin des enfants*, F. Bourin, 1990.
- TESTARD J. : *Le désir du gène*, F. Bourin, 1992.
- TESTARD J. : *Des hommes probables ; de la procréation aléatoire à la reproduction normative*, Seuil, 1999.
- VACQUIN M. (et post-face LABRUSSE-RIOU C.) : *Main basse sur les vivants*, Fayard, 1999.
- VON HAYEK F. : *Scientisme et sciences sociales ; essai sur le mauvais usage de la raison*, Plon, 1986.

13 NOVEMBRE 2001

Conférence de M. Serge GAUBERT
Professeur émérite à l'Université Lumière

TENDANCES ACTUELLES DE LA LITTÉRATURE DE FICTION

En France plus que nulle part ailleurs, et au XX^e siècle plus que jamais, la Littérature a été marquée à la fois par la prédominance d'un genre : le roman, et par un clivage très profond entre une production romanesque que je qualifierai, sans mépris, " de consommation courante ", et une production ambitieuse, qui revendique pour elle seule le titre de Littérature et pour ces auteurs celui d'écrivains, et qui, même si elle ne s'adresse qu'à un lectorat limité, s'impose dans la critique, les médias et les Universités.

D'un côté on raconte des histoires, on construit des fictions, on fait vivre des personnages (cela va des productions type collection Arlequin, Bonne soirée, aux meilleurs polars ou, mieux encore, aux livres de grands romanciers classiques tels, par exemple, que Jean d'Ormesson).

De l'autre, on reste sous l'influence d'une longue réflexion critique qui, à travers plusieurs moments de contestation radicale, plusieurs procès instruits par des écrivains aussi différents que Valéry, André Breton, Mauriac, Sartre, et, les " nouveaux romanciers " : Sarraute, Robbe-Grillet, Butor, Claude Simon ...) conduit sinon à une paralysie, au moins à une méfiance à l'égard de ce qui paraît constituer l'essence même du roman. Sur deux points en particulier :

- on met en question la forme même du récit. Raconter, c'est mettre en ordre linéaire une réalité complexe. C'est donc simplifier, supposer un lien de cause à effet entre ce qui fut et ce qui arrive, c'est aussi, dit Sartre, inverser l'ordre de l'existence : " on vit dans un sens, on raconte " en sens inverse ".
- on soupçonne le romancier traditionnel de donner de l'individu, par les personnages qu'il crée, une idée, une image illusoire. De suggérer au lecteur que l'homme est " un ", identique à soi-même à travers le temps et les circonstances. Les travaux des sciences humaines, si actives dans les années soixante (mais Freud déjà au début du siècle) confortent la critique de ce modèle " héroïque ".

La concurrence inévitable de formes de récit, de fictions plus récentes intervient aussi. Le cinéma, qui emprunte beaucoup au répertoire littéraire, propose en revanche au romancier de nouveaux modes et modèles formels : collage, découpage, montage ...

A la lumière de ces éléments, on peut tenter, subjectivement, un inventaire des caractères qui distinguent le roman aujourd'hui. En partant, pour mesurer leur dimension de modernité, des œuvres de la seconde catégorie.

Observons d'abord ce qu'il advient du personnage.

On peut noter, après les exclusions par le Nouveau roman du personnage traditionnel, un retour du sujet.

Beaucoup de romans sont écrits en première personne. Un " je " indécis sur lui-même. Un narrateur se raconte pour ou bien répondre à un " qui suis-je ? " sans fin et parfois sans réponse, ou bien s'imaginer une histoire personnelle. Pour s'en inventer une dans une pratique d'écriture qui est simultanément autobiographique et fictionnelle. On parle " d'auto-fiction ". Robbe-Grillet dont le livre " La Reprise " a occupé récemment la critique et les médias, avait, dans les années soixante, condamné tout récit personnel. Or, dans les années 90, il publie une trilogie intitulée " Les Romanesques " où il se raconte en affirmant que tout ce qu'il écrit de lui et des siens est mi-réel mi-fictif, " autofictif ". On peut ranger sous ce titre les romans d'Annie Ernaux, Biancotti, Christine Angot.

Le retour du sujet se marque aussi dans un registre nouveau en ce sens qu'il s'agit d'un sujet qui n'est remarquable et romanesque que par ce qui d'abord semble insignifiant, mineur. Le très beau livre de Pierre Michon intitulé précisément " Les Vies minuscules " pourrait servir d'exemple à une catégorie où on rencontre les ouvrages de Bergougnoux (l'école de Tulle) de Delherme, de Bobin ...

En première ou en troisième personne, l'individu apparaît divisé, déchiré. N'ayant plus, ou pas toujours, son libre arbitre, il est soumis à ses pulsions, à son corps, à son sexe, jusqu'à cette limite atteinte parfois, où, en lui, l'animalité triomphe de l'humanité : Bernard Noël : " La maladie de la chair " ; Marie Darrieusec : " Truismes " ; Giesbert : " La souille " ; Yves Bichet : " La part animale ".

Personnage divisé ou entraîné dans des comportements aléatoires, sur le modèle, considéré comme universel, des agitations de la matière profonde. Les deux personnages Michel et Bruno du roman de Houellebecq agissent en " particules élémentaires ". D'où le titre du livre.

On retrouve une des grandes fonctions du roman lorsque le personnage se trouve ou se perd dans un affrontement à une situation qui l'englobe. Son histoire est prise dans l'Histoire. Le singulier dans le collectif.

C'est le cas dans ce qu'on pourrait qualifier de roman-document : Hervé Guibert. Jorge Semprun (" L'écriture ou la vie ") ou, fréquent, le " roman du Père ". La génération née après la guerre de 39/45 se pose la question de l'attitude de la génération antérieure, et demande à la fiction une manière de réponse rêvée. Modiano, Robert Bober ...

Il est fréquent aussi qu'un romancier tente, dans une reconstitution imaginaire mais appuyée sur des documents, de percer à jour l'énigme d'une personnalité marquante. L'appui est cherché dans l'œuvre de cet individu : peintre ou compositeur de musique. Pascal Quignard : (" Terrasse à Rome "), tout récemment Guy Walter (" Le Caravage, peintre ") Pierre Michon (" Maîtres et serviteurs ").

Le lectorat désireux de retrouver des modèles d'identité dans des vies illustres, appelle (on parle d'horizon d'attente) des figures stables, que leur existence historique a mises en lumière. D'où le grand succès des biographies romancées : " Coco Chanel " par Edmonde Charles-Roux. " Diego et Frida " par Le Clezio, le très beau " Carnets de Walter Jonas " de Baptiste Marret.

Quand on passe des biographies romancées aux biographies savantes : celles de

Lacouture, Max Gallo, etc, on sort évidemment de notre domaine, c'est-à-dire de la fiction.

Nous sommes restés jusqu'ici, à propos du personnage, dans l'ordre d'une thématique. Que dire des modifications formelles ?

La contestation de la linéarité du récit - et de son inclination à tout ordonner selon la logique d'un enchaînement causal - a laissé des traces que la pratique médiatique du zapping, du clip, du montage, de la discontinuité confirme ou exagère.

On peut observer ainsi le recours à :

- la ligne discontinue, rompue. Les épisodes se suivent nécessairement, mais sans être liés par cause et effet : Jean-Philippe Toussaint, Marie Redonnet.
- au collage. Butor : " Mobile ". Toute l'œuvre de Claude Simon.
- à des compositions décentrées. François Bon : " L'enterrement " .
- à une distanciation ironique à l'égard des formes et des situations (clichés) du roman traditionnel : toute l'œuvre d'Echenoz (" Cheraukee ", " Lac ". " Les grandes blondes ". " Je m'en vais ").
- à ce qu'on nomme " métatextualité " et qui consiste à raconter et à commenter le roman lui-même dans le roman : Robbe-Grillet, précisément, et sa " Reprise " .

Aucune expression ne peut rester indifférente à sa propre histoire et aux conditions que l'actualité lui impose. Les traits que nous venons de raconter et qui se manifestent dans le roman moderne (on a pu parler de postmodernité à ce propos) sont perceptibles aussi, sans doute, dans le roman moins soucieux de sa forme (y compris dans ce qu'on nomme roman de gare). Si cet exposé pouvait apparaître comme offrant quelques éléments d'une grille de lecture, je serais satisfait.

20 NOVEMBRE 2001

Communication de Pierre DARDUN
Membre correspondant

VOYAGE AUTOUR DE JULES VERNE

Si, du lieu hypothétique où se promène peut-être actuellement son âme immortelle, Jules Verne a la possibilité de voir s'agiter les vivants et d'écouter leurs propos, quels ne doivent pas être sa rancoeur et son mépris d'être encore considéré par une majorité de ses lecteurs sous son unique aspect " d'auteur pour la jeunesse ", étiquette qui lui avait été plus ou moins imposée par son éditeur Jules Hetzel, qui a fait sa fortune mais qu'il jugeait de son vivant infiniment réductrice.

Soyons juste : depuis pas mal d'années cependant, il s'est heureusement trouvé des critiques, et non des moindres, pour étudier son œuvre monumentale avec une attention sans parti-pris et pour en tirer des conclusions visant à l'extirper de l'aimable ghetto où elle se morfondait en compagnie de la Comtesse de Ségur (née Rostopchine), de celle de Paul d'Ivoi et de quelques autres illustres méconnus.

Né le 8 août 1828 à Nantes, premier enfant de Pierre Verne et de Sophie Allote de la Fuye, il aura ensuite un frère et trois soeurs. Dès sa prime enfance, il est fasciné par le spectacle que lui offrent le port sur la Loire et les navires qui y font escale. Si les Verne sont juristes de père en fils, les Allote venus d'Ecosse, comptent des armateurs dans leur famille. Mais il tiendra de son père l'amour de la musique, la puissance de travail, le respect des hautes valeurs morales dont il se fera le chantre - et de sa mère le goût de la plaisanterie, la bonne humeur qu'il conservera longtemps, l'esprit fantasque et l'imagination débordante.

Avec son frère cadet Paul, qui a un an de moins que lui seulement, il fait des études au petit séminaire, que son père a préféré au lycée laïque, " foyer de libre pensée ". Elève moyen, il supporte mal la discipline religieuse, quitte le séminaire en troisième et passera le bac au lycée royal avant de commencer des études de Droit.

Le goût précoce de l'aventure ne l'empêche pas de tomber amoureux - ce qui est d'ailleurs une autre forme d'aventure ! De sa cousine Caroline d'abord, qui douche ses élans romantiques en se mariant à dix-neuf ans avec un autre soupirant muni d'une bonne situation. Puis d'une certaine Herminie, pour laquelle il compose en 1847 une trentaine de poésies assez atroces. Mais les parents de la belle, trouvant Jules bien trop jeune et sans situation, unissent leur fille à un prétendant plus sérieux. Nouvelle déconvenue de l'amoureux, pour qui, lorsqu'il écrira, les femmes seront soit totalement absentes de ses livres, soit idéalisées et inaccessibles, soit réduites à des rôles subalternes.

Il commence des études de Droit à Nantes, puis obtient de les poursuivre à Paris, où il débarque à vingt ans, en pleine Révolution de 1848.

Il faut noter que sa première " aventure extraordinaire " il l'avait vécue à Nantes, à onze ans, en s'embarquant clandestinement en qualité de mousse, fasciné par l'Océan, sur le

voilier " La Coralie ". Son père, austère avoué, l'apprend à temps, rattrape le voilier à Paimboeuf, récupère son garçon, lui administre une correction exemplaire et le met au pain et à l'eau.

L'enfant n'oubliera jamais cet échec ni ses suites humiliantes. Dès lors, il cesse manifestement d'aimer son père, quittera sa famille dès qu'il le pourra, ce qui l'amène, à vingt ans, à aller chercher fortune à Paris. Ce conflit interne, si longtemps et secrètement remâché, explique d'une part sa recherche d'un " père de substitution ", d'un " père spirituel ", qu'il trouvera plus tard en la personne de son éditeur, Hetzel - et aussi que dans nombre de ses romans, les pères par le sang sont si souvent supplantés, dans le cœur des adolescents et des jeunes gens qu'il met en scène, par des " pères spirituels " à fortes personnalités. Des " pères élus ", en somme, et non des " pères obligés ". Cette désaffection se fait sans éclats apparents, le jeune Jules manifestant très tôt le goût du secret dont il restera pénétré toute sa vie durant. Il faut le lire en effet avec la plus grande attention pour déceler dans presque tous ses livres les phrases disséminées ne laissant aucun doute sur tout ce que cet homme, qui fut toujours d'une discrétion extrême sur tout ce qui touchait à sa vie privée, ne peut s'empêcher d'exprimer (consciemment ou non) en écrivant - et qui fait de lui un caractère extrêmement curieux, voire mystérieux et en tous les cas méconnu du plus grand nombre de ses lecteurs.

Certains biographes perspicaces et commentateurs de son œuvre, tels que Marcel Noré et sa presque homonyme Simone Vierne, ont écrit dans cette optique des ouvrages passionnants.

Monsieur Verne consent à lui verser à Paris une pension modeste, l'exhorte à travailler sérieusement le Droit, en espérant qu'il prendra plus tard la succession de son cabinet d'avoué et d'avocat. Mais son oncle, M. Chateaubourg, vieux Parisien, l'introduit dans les salons de son milieu fortuné. Il s'y plaît, bien qu'il méprise quelque peu la bourgeoisie satisfaite et bornée qu'il y rencontre. Il se tourne vers les milieux littéraires car il sent déjà que pour lui, vivre, c'est écrire. Il se lie entre autres avec le jeune Alexandre Dumas fils et côtoie la Bohème. Dans sa pauvre chambre d'étudiant, il dévore livre sur livre et prend feu pour le Théâtre. Il noircit, en prenant sur son sommeil, des pages et des pages de mauvais alexandrins tragiques. Sans doute se rend-il compte qu'il n'est pas doué dans ce registre ingrat qui demande un certain génie : il se met alors à pondre des comédies, en vers toujours, mais bien plus légers.

En 1850, il réussit à faire jouer un acte : " Les pailles rompues ". Ce n'est certes pas génial, mais c'est écoutable. Cette même année, Dumas fils lui procure une place de secrétaire au Théâtre Lyrique et obtient qu'une nouvelle pièce de l'ami Jules y sera jouée. Le jeune Verne se fait donc de nouvelles relations dans le milieu théâtral et s'y amuse tout en s'instruisant. C'est à ce moment-là qu'il rencontre l'explorateur Jacques Arago. Arago a cinquante ans, est aveugle depuis dix ans, ce qui ne l'empêche pas de parcourir inlassablement le monde, attentif à toutes les découvertes. Il est en contact avec de nombreux savants, s'intéresse à la géographie, aux sciences, à l'astronomie, la physique, la chimie. Il a voyagé en ballon, sur les premiers chemins de fer, sur les premiers bateaux à vapeur.

A son contact, Jules redécouvre tout ce dont il rêvait à douze ans. Il se plonge avec

délices dans les récits de voyages que le fameux " Musée des Familles " met au goût du jour. Inspiré par son ami Arago, qui a pris en affection ce jeune homme enthousiaste, il écrit, à la manière de Fenimore Cooper, deux nouvelles fort honorables, qui sont publiées en juillet et en août dans le " Musée des Familles ".

On peut considérer le célèbre aveugle comme le premier " père spirituel " du futur *best-seller*. C'est bien lui qui l'a guidé dans la voie pour laquelle il est fait.

Pourtant, mettant presque complètement le Droit de côté, il poursuit quelque temps encore une vie agitée de secrétaire de théâtre, d'auteur de boulevard, ce qui, s'ajoutant à ses études scientifiques et historiques et à l'écriture de nouvelles pour le " Musée des Familles ", aboutit à un surmenage intensif et déclenche une paralysie du nerf facial qui va le gêner assez longtemps.

Son père lui écrit en janvier 51 pour lui proposer de venir se refaire une santé à Nantes, ou bien de travailler comme clerc dans un cabinet parisien en abandonnant des occupations qu'il considère comme futiles, sans avenir et bien peu conformes à l'éthique familiale. " *Je puis faire un bon littérateur*, lui répond Jules, *alors que je ne serais qu'un mauvais avocat, ne voyant en toutes choses que le côté comique et la forme artistique* ".

Il reste donc à Paris, soutenu par la médiocre rente que lui sert son père, indulgent malgré tout à l'égard de ce fils non conformiste - et complice car peut-être cet amateur de musique lui envie-t-il d'avoir choisi la liberté. D'autre part, il lit avec intérêt, dans le " Musée des Familles " ses premiers écrits : " Les premiers navires de la marine mexicaine ", par exemple, puis " Le voyage en ballon ", inspiré par les ascensions de Jacques Arago, ainsi qu'une nouvelle écrite sous l'influence d'Hoffmann, " Maître Zaccharius ", l'histoire d'un savant fou persuadé qu'il tient la clé de l'Univers. Monsieur Verne voit bien que son fils se cherche, mais en dépit de son orthodoxie catholique et de son puritanisme, il a pris confiance dans cet aîné qui lui ressemble si peu mais qu'il affectionne. Ce père, à présent compréhensif, mérite au passage un coup de chapeau.

Au début de 1853 - Jules a vingt-cinq ans - l'écrivain en herbe emménage 18, boulevard Bonne-Nouvelle, dans le quartier des théâtres, sur le même palier que son ami nantais retrouvé, le jeune compositeur Aristide Hignard. Hignard et Jules n'ont qu'une redingote pour deux : ils se la partagent pour sortir en ville, jours pairs et impairs.

Tous deux concoctent et parviennent à faire jouer " Colin Maillard ", comédie lyrique en un acte. Mais elle ne révolutionne pas les amateurs, car Hignard n'est pas Offenbach...

Jules trépigne, s'amuse, organise des dîners musicaux avec les " Onze sans femmes ", groupe de joyeux célibataires qu'il anime, dans lequel figurent entre autres le peintre Bazille, les compositeurs Léo Delibes (celui de " Lakmé ") et Victor Massé, celui des " Noces de Jeannette ".

Il a vingt-six ans, n'a toujours pas trouvé sa voie, se désespère parfois, en dépit de son optimisme de jeune homme. Il écrit à sa mère : " *J'épouse la femme que tu me trouveras, j'épouse les yeux fermés et la bourse ouverte. Trouve-moi une femme bossue qui ait des rentes - et tu verras !* ". Manifestement la vie de bohème commence à lui peser.

Les " Onze sans femmes " se marient d'ailleurs les uns après les autres. Il assiste, " *singulièrement ému* " écrit-il, à ce qu'il appelle leur cortège funèbre. Toujours cette méfiance à l'égard des femmes !

Mais voici qu'en 1856, au mariage de son ami Lelarge, à Amiens, il rencontre une ravissante veuve de son âge. Honorine Deviane est une provinciale sémillante, spirituelle, de belle humeur, à laquelle il plaît d'emblée. La belle veuve est aggravée de deux petites filles, mais bah ! nul n'est parfait ! Le voilà amoureux. Mais comment ce bohème ne serait-il pas rejeté par la famille très bourgeoise de la jeune femme ? C'est son nouvel ami, le frère d'Honorine, qui lui tend une perche providentielle : ce garçon est agent de change à Paris et serait prêt à s'associer avec lui moyennant 50.000 francs, prix du quart de la charge. Il ne reste plus qu'à se procurer cette somme. Qu'à cela ne tienne ! Il séduit d'abord sa mère, soulagée de voir son fantaisiste casé, puis son brave homme de père cède à son tour, bien qu'il considère avec quelque méfiance le désir proclamé de son fils de se ranger, lequel fils admet honnêtement qu'il n'entend pas cesser d'écrire pour autant. Heureusement que le papa est secrètement flatté des premiers résultats littéraires de Jules.

L'affaire se fait donc. Notre auteur épouse la belle Honorine le 10 janvier 1857 et le couple s'installe, avec les deux fillettes, au 8 du boulevard Poissonnière.

Jules partage son temps entre la Bourse et l'écriture après avoir abandonné, sans doute à regret, le Théâtre Lyrique. Il achève le manuscrit de " Un voyage dans les airs ", qu'Alexandre Dumas père lit et trouve intéressant : " *C'est, dit-il, la rencontre du roman d'aventures et de la science* ". Il lui ménage en conséquence en 1860 un rendez-vous avec Pierre Jules Hetzel. Depuis un an ou deux, cet éditeur prolifique multiplie les éditions en direction de la jeunesse, des oeuvres qu'il veut à la fois instructives et morales - mais sans la mièvrerie souvent bétifiante des livres pour enfants dont son confrère Mame, de Tours, s'est fait le champion. Hetzel est aussi le créateur du " Magasin d'Education et de Récréation ", bi-mensuel de 32 pages illustrées qui se vend bien, et fait paraître en feuillets des romans et des ouvrages de vulgarisation scientifique. C'est dans le " Magasin " que paraîtront, entre 1865 et 1912, quarante des soixante-deux " Voyages extraordinaires ".

En lisant " Le voyage dans les airs ", rebaptisé " Cinq semaines en ballon ", Hetzel, qui a du flair, sent que ce jeune auteur enthousiaste entre parfaitement dans son programme. Ce premier roman est imparfait, certes, mais améliorable. Jules le remanie en se conformant aux sages conseils de l'éditeur, une première fois, puis une deuxième. Enfin le voici édité, sous une superbe couverture cartonnée. Et c'est le succès immédiat ! Le critique Charles Wallut écrit : " *C'est de l'Edgar Poë, avec la gaieté en plus et l'hallucination en moins !* ".

Il est vrai que Jules Verne a mis dans ce premier " *Voyage dans les mondes connus ou inconnus* " tout ce qui fera dorénavant son succès. L'humour et l'exaltation tissent le portrait, inspiré de Jacques Arago, du savant Samuel Fergusson, possédé du démon des découvertes. Dès les premières pages, il a su capter l'attention des lecteurs. Son sens de l'action, de la puissance des éléments, la variété des péripéties, soutiennent l'intérêt jusqu'au bout.

Cette première expérience réussie ne va pas sans heurt entre Hetzel et Verne. L'éditeur est un autocrate que nul ne détourne de son but. Jules lui propose un roman d'anticipation : " Paris au XX^e siècle " qu'il rejette sans appel. Cette belle association va-t-elle se rompre ? Non, car " Les aventures du capitaine Hatteras ", qui suit, enthousiasme Hetzel. Du coup, il fait signer à son nouvel auteur, en janvier 54, un contrat qui l'oblige à lui livrer un minimum de deux volumes par an. De plus, il devient co-directeur du " Magasin d'Education ".

Désormais, les triomphes se succèdent et font de Jules Verne un auteur en vue. En vue, mais surmené. Il s'enferme pour écrire dans le bureau de son nouvel appartement d'Auteuil, s'occupe à peine de son fils Michel, qu'Honorine vient de lui donner, bien peu de cette dernière (et pas du tout des fillettes du premier lit). En effet ce bourreau de travail va, pendant ses rares heures de loisir, retrouver ses amis plus ou moins bohèmes, dont les facéties lui procurent une nécessaire détente. Honorine n'est pas bien contente mais fait le gros dos pour ne pas irriter un mari auquel elle tient. Elle devient même sa collaboratrice pour le travail qu'il entreprend en 1865 : un très sérieux " Dictionnaire Géographique de la France ". Auparavant sortiront " Voyage au centre de la Terre ", " De la Terre à la Lune " et " Autour de la Lune ".

Sitôt la " Géographie " achevée, Verne, boulimique, propose à Hetzel de rédiger, en huit volumes, une " Histoire des grands voyageurs et des grands voyages ", qui ira d'Hérodote à Stanley et Livingstone et lui demandera, en alternance avec d'autres œuvres, dix ans de travail jusqu'en 1878. Parallèlement en effet, paraîtront de nouveaux titres des " Voyages extraordinaires " dont le succès ne se dément pas.

Fatigué de Paris, il va s'installer en 63 au Crotoy, dans la Baie de Somme, où il est face à face avec son premier amour : la mer. Il y acquiert son premier bateau, le " Saint Michel ", et trouve le temps, avec son frère Paul, de faire un voyage aller-retour à bord du plus gros navire de l'époque, le " Great Western ", monstre marin qui lui inspirera plus tard " La ville flottante " et " L'Ile à hélices ". Les deux frères visiteront New York et iront jusqu'aux chutes du Niagara.

A propos de Michel, l'affection profonde que se portent les deux frères se reflète aussi dans maints romans dont les héros sont deux frères.

Les désastres de 1871 et la chute de Napoléon III marquent profondément la France et les Français. Verne n'échappe pas à la morosité ambiante. Pourtant, il reste attentif à l'évolution rapide des sciences, salue la naissance de l'ère industrielle et se tient au courant des nouvelles inventions qui changeront bientôt la face du monde et les mentalités. Il continue d'arrache-pied à travailler, à Amiens désormais, où il s'est définitivement installé en 72. Grâce aux progrès du chemin de fer, il peut à présent retrouver en une heure trente son " second père " Hetzel auquel le lie à présent un nouveau contrat lui assurant des revenus réguliers. Les romans se succèdent, sous les belles reliures dorées : " Le Chancellor " dans lequel se fait jour son pessimisme, " Les aventures de trois Russes et de trois Anglais ", " Le pays des fourrures ", et enfin, et surtout " Le tour du monde en quatre-vingt jours ", dans lequel Verne retrouve toute sa verve au service d'une très bonne idée, et qui lui vaut un succès véritablement triomphal. Songez qu'il atteint un tirage de

108.000 exemplaires dans la fameuse édition de luxe, passablement onéreuse, chiffre énorme pour l'époque. Le succès est tel que le dramaturge d'Hennerly et lui-même l'adaptent pour le théâtre et que la pièce tiendra une année entière à La Porte Saint Martin - avant d'être reprise trois ans plus tard au Châtelet dans une mise en scène prestigieuse. Avec d'Hennerly, il adaptera ultérieurement pour la scène " Michel Strogoff " et " Les enfants du capitaine Grant ", ce qui lui vaudra de mirifiques droits d'auteur.

En 1874, l'ensemble des " Voyages extraordinaires " déjà parus sont couronnés par l'Académie Française. Est-ce à dire que les Immortels lui entr'ouvrent la porte ? Il n'en est rien. Verne est victime de son label d'écrivain pour la jeunesse : il ne fait pas assez sérieux ! Il ne sera jamais académicien - ce qui le rend amer, bien qu'il rejoigne ainsi la longue cohorte des grands oubliés de l'Académie - et alors que tant de médiocres inconnus siègent chez les Immortels, chez lesquels la tradition se poursuit imperturbablement...

En 73, Verne conclut magistralement les aventures du Capitaine Nemo et donne aux " Enfants du Capitaine Grant " un rebondissement inattendu : " L'île mystérieuse " est incontestablement l'un des ses chefs-d'œuvre. Ce roman offre à ses lecteurs une merveilleuse leçon d'énergie.

Grâce à ses droit d'auteur et aux recettes de ses adaptations théâtrales, Jules se permet une vraie folie : il acquiert en 77 le yacht du Marquis de Préault, une luxueuse goélette mixte de vingt-huit mètres, équipée d'un moteur de cent chevaux. Avec cette petite merveille, et toujours en compagnie de son frère Paul - mais sans Honorine, qui n'aime guère la mer et qui est alors en assez mauvaise santé - il fera cinq grands voyages, dont se nourriront les romans à venir. Belle période, pendant laquelle l'écrivain, bientôt quinquagénaire, est au mieux de sa forme physique et de son talent.

Fiers de leur nouveau résident et de sa notoriété mondiale, les Amiénois le prient d'accepter la présidence de l'Académie d'Amiens. Modeste compensation, qu'il accepte avec bonhomie. Il serait pleinement heureux sans ses démêlés avec son fils Michel, adolescent difficile et rebelle, qu'il n'a pas su prendre du bon côté, sans doute faute de temps, et qu'il enrôle de force, à dix-sept ans, sur un rafiôt partant pour dix-huit mois vers les Indes. Cela ne l'empêche pas d'aimer son fils à sa manière, et il transmute sa déception en en faisant le héros du " Capitaine de quinze ans ".

Après ce bon livre, il connaît successivement deux échecs, tous deux plus ou moins dérivés de son horreur du chemin de fer ! Dans " La maison à vapeur ", il imagine une machine en forme d'éléphant géant dont le ventre contient une chaudière et qui se meut sur quatre pattes articulées en crachant le feu par la trompe. C'est passablement ridicule et tombe à plat. Dans l'autre, " Kériban le Têtu ", l'écrivain boulevardier ressurgit : Kériban refuse de voyager en train et, pour traverser le Bosphore, il fera plutôt le tour de la Mer Noire pour prouver à la bureaucratie Turque qu'on peut encore être indépendant. Nouvel échec, cuisant !

En 1882, après s'être installé dans la grande et belle maison d'Amiens qui devient sa résidence définitive, il se met à voyager beaucoup sur le Saint-Michel III. Avec l'inséparable Paul et quelques amis, il visite l'Islande, l'Ecosse, la Norvège, la Hollande, le

Danemark. Il utilisera ses notes de voyage dans " Le rayon vert " et " Un billet de loterie ".

En 84, nouvelle croisière, en Méditerranée. Exceptionnellement, Honorine, bien rétablie, est du voyage avec son fils, mais rejoint son mari à Alger pendant que Jules et Paul longent l'Espagne et passent Gibraltar avec la goélette. A Alger, Honorine convainc son époux de rallier Tunis par la nouvelle voie de chemin de fer, ce qui le fait pester.

Partout où il passe, sa renommée poursuit Jules, qui aime moins que jamais réceptions et mondanités. Le Bey de Tunis tient pourtant à l'honorer, de même que les autorités de Malte : bien obligé d'être présent et de faire bonne figure : impossible de garder l'incognito !

Au large de Malte, le Saint-Michel essuie une terrible tempête (que l'on retrouvera dans " Mathias Sandorf "). Les Verne ont bien failli aller servir de repas aux poissons et, cette fois, les deux époux sont d'accord et achèvent leur voyage en chemin de fer. Un certain capitaine Ollive ramène le yacht à Nantes, pendant que Jules et sa suite vont admirer l'Etna en activité, puis visitent l'Italie. Après les accueils fastueux et chaleureux de Naples, Rome et Venise, il se rend seul à Milan afin de consulter les dessins de Léonard de Vinci, dont les plans d'aéronef serviront à imaginer l'engin géant de " Robur le Conquérant ". Les voyages ont toujours eu pour effet de fertiliser son imagination !

" Mathias Sandorf ", " Robur le Conquérant " et deux ou trois autres titres ne marcheront pas mal, mais Verne ne retrouvera jamais les tirages formidables du " Tour du Monde " et de trois ou quatre autres de ses oeuvres - du moins dans les éditions de luxe de Hetzel car tous ses titres connaissent des éditions plus modestes et continuent à faire le bonheur d'innombrables lecteurs en France et dans le monde entier. Notons au passage que pour toutes les multiples traductions étrangères, Hetzel ne lui versera jamais un sou !

L'année 1886 est une bien mauvaise année, et même un véritable tournant de la vie de Jules Verne, qui a donc 58 ans. Il est obligé de vendre son Saint Michel III pour venir au secours de son fils, qui a voulu se lancer dans les affaires et s'y révèle un gestionnaire désastreux. Cette vente l'affecte beaucoup. En outre son neveu Gaston, le fils de Paul, vient, sans raison apparente, le menacer d'un revolver devant chez lui ! En voulant le désarmer, Jules est blessé d'une balle dans le pied, qui ne peut être extraite et le laissera boiteux. Et tandis qu'il est hospitalisé, il apprend le décès de son ami Hetzel, compagnon de route, éditeur fidèle et conseiller écouté.

Désormais il ne voyagera plus. Il cesse également de se rendre périodiquement à Paris puisqu'Hetzel n'est plus, et bien qu'il ait entretenu de bons rapports avec le fils de son ami, qui a repris la maison d'éditions. Il est confortablement installé à Amiens, y mène une vie bourgeoise et sédentaire, y devient Administrateur de la Caisse d'Epargne et Conseiller Municipal, continue à écrire chaque jour de cinq à onze heures du matin, horaire immuable, et publie régulièrement.

Les œuvres de cette époque reflètent cependant une certaine lassitude, un pessimisme marqué, un manque d'enthousiasme sensible à l'égard des progrès de la science (" Le Docteur Ox ", " Les cinq cent millions de la Begum "). Il semble que le grand jaillissement

des trente années pendant lesquelles l'écrivain a étonné et enchanté le Monde se soit tari. Dans la vie quotidienne il retrouve pourtant sa vigueur, combat avec succès les projets du Maire d'Amiens qui eussent enlaidi la ville, fait construire un cirque en dur pour y accueillir les gens du voyage, défend les espaces verts. Il écrit le curieux " Château des Carpathes ", dans lequel Verne invente et anticipe la magie audiovisuelle, " Le secret de Wilhelm Storitz ", " L'île à hélices " et quelques autres romans, plus mineurs. Il se survivra jusqu'en 1905. Il venait d'achever son dernier livre : " Le maître du monde ", qui paraîtra après sa mort. Il avait soixante-dix sept ans.

Bien que la célébrité mondiale de l'écrivain soit restée intacte jusqu'au bout, aucun membre du gouvernement de son pays n'a suivi le convoi. L'Académie, une fois de plus, manque le coche et reste muette. Curieusement, c'est le Kaiser Guillaume II qui se fait le porte-parole du Monde entier, en se déclarant, je cite : " *l'admirateur de ce romancier de génie qui a charmé et passionné la jeunesse de façon inoubliable* ". Beau camouflet lancé à la face des officiels, qui n'en sont certes pas à leur première bévue, ni à leur dernière ...

Il est tout à fait intéressant de relire l'énorme production littéraire de Jules Verne et d'en extraire tout ce qu'elle peut nous apprendre de cet homme secret, qui détestait parler de lui et a passé la troisième partie de sa vie enfermé dans sa tour d'ivoire amiénoise. L'œuvre est plus ou moins le reflet du caractère de son auteur, de ses passions, de ses fantasmes même. Voyons un peu ce qu'il en est ...

Le pessimisme qu'il affichait au cours des vingt dernières années de sa vie était en lui depuis longtemps, en dépit de son apparente gaieté. N'avait-il pas écrit dans une de ses premières œuvres, " Cinq semaines en ballon " : " *Le XX^e siècle sera peut-être une fort ennuyeuse époque : celle où l'Industrie absorbera tout à son profit. A force d'inventer des machines, l'homme se fera dévorer par elles. Je me suis toujours figuré que le dernier jour du Monde sera celui où quelque immense chaudière, chauffée à trois milliards d'atmosphères fera sauter cette planète* ".

Cette seule phrase ne justifie-t-elle pas la réputation de visionnaire de Jules Verne ? N'est-elle pas prémonitrice de notre époque, dirigée par la course aux profits scandaleux et menacée par les détenteurs d'armes atomiques ?

En lisant notre auteur attentivement, on en retient que le XIX^e siècle a été celui de l'Angleterre, conquérante du Monde, en colonisant la plus grande partie, victorieuse et tentaculaire, d'une énergie très supérieure à celle de toute autre nation. Verne s'en est fait malgré lui le chantre, l'admire avec un sentiment mêlé de hargne pour cette race puissante à laquelle il enrage en secret de ne pas appartenir. Nous verrons plus loin ce qu'il pense des autres peuples ...

Il a prôné dans ses livres les bienfaits de l'instruction. Les nombreux enfants et adolescents qu'il met en scène sont avides de savoir. C'est en cela que son œuvre est puissamment éducative. Elle a suscité d'innombrables vocations chez ses jeunes lecteurs. On a pu dire que Jules Verne a été un véritable professeur d'énergie. Ses meilleurs héros suivent obstinément la devise de Mistress Brannican : " *Jamais en arrière !* " et le cri du Capitaine Hatteras : " *En avant ! en avant !* ".

Cette énergie motivante court dans toute la première partie de l'œuvre, qui va de 1863 à 86, avant que ses ennuis familiaux et la blessure morale et physique que lui a fait subir son neveu ne modifient radicalement son caractère. Et même plus tard, bien que s'aggrave sa misogynie, il n'en poursuivra pas moins obstinément son œuvre, encore que son inspiration ait un peu faibli et n'aboutisse plus aux mêmes réussites. On sent qu'il tient à rester, dans sa vieillesse, un vivant exemple d'énergie créatrice.

De ses deux déceptions amoureuses, il conservera toute sa vie une grande méfiance à l'égard de la Femme. Même l'affection indéniable et très probablement fidèle (bien qu'on lui prête sur le tard une possible et discrète maîtresse) qu'il porte à sa charmante épouse Honorine n'est pas dépourvue de réserve et d'agacement. A de rares exemples près, ses romans sont presque uniquement peuplé d'hommes. Mais il est juste de noter que son époque ne mêlait guère les femmes aux aventures humaines qu'il décrivait, pas plus qu'aux découvertes scientifiques. Comme ses contemporains, il était farouche partisan de la femme au foyer. De ce point de vue, son œuvre est celle d'un misogyne.

A noter aussi chez lui un goût persistant pour le morbide, qui le pousse à décrire maintes scènes de folie, d'anthropophagie, de morts violentes, avec des détails fort peu enclins à donner à de jeunes lecteurs une opinion favorable du genre humain !

Cette œuvre en apparence limpide offre en effet des passages singuliers devant lesquels les lecteurs attentifs s'interrogent. Qu'y a-t-il au fond de ces abîmes où la pensée vernienne semble parfois se complaire ? Secret désespoir ? grandes désillusions, sombre misanthropie ? Sans doute un peu des trois.

On l'a vu, dans l'œuvre de Jules Verne, les Anglo-saxons tiennent le haut du pavé. Aux Anglais et aux Américains les grands rôles et les exploits héroïques. Par contre, les Allemands sont presque tous odieux ou criminels. Et les autres peuples européens à la limite du méprisable ou du dédain. Quant aux Français, il est notable que l'auteur ne les tient pas en très haute estime : ils manquent d'ambition, sont souvent ridicules, surtout dans les milieux petit-bourgeois. Et lorsqu'ils sont sympathiques, tels Passepartout, le brave Paganel ou Michel Ardant, ils n'en sont pas moins cantonnés dans des rôles secondaires.

Pour les Hollandais, les sentiments de l'auteur sont mitigés. Il est plus indulgent pour les peuples scandinaves : ce sont d'honnêtes gens, paisibles, dévoués, désintéressés, fiables.

Il fait peu de cas des Italiens, peuple auquel il trouve plus de défauts que de vertus, quoiqu'il ait apprécié l'amitié et l'admiration de quelques transalpins éminents et que - bien qu'il ne soit nullement un catholique convaincu et pratiquant ! - il soit sorti, paraît-il, en larmes de l'audience particulière que lui avait accordée le pape Léon XIII.

Quant aux Espagnols et aux Portugais : mépris total !

Il fut le défenseur des minorités sous le joug et il est animé de bons sentiments à l'égard des Noirs. Ses œuvres fourmillent de " bons nègres " - du moins lorsqu'ils ne se

mangent pas entre eux ou ne massacrent pas joyeusement les Blancs ... Il est fermement anti-esclavagiste et se dit partisan convaincu du Nord contre le Sud. Il fulmine contre les trafiquants de l'or noir. Mais il ne va pas jusqu'à considérer que le Noir est l'égal du Blanc. Plus d'esclaves soumis - trop souvent à de mauvais maîtres -, soit ! Plus de ce trafic honteux de chair humaine ! Cependant, il lui paraît souhaitable que, devenu " libre ", le Noir reste le serviteur dévoué de ses anciens maîtres, du moins de ceux qui le traitent avec bonté.

Conception raciale, sinon raciste, unanimement partagée à son époque - et qui, d'ailleurs, n'a nullement disparu, il s'en faut, de nos jours, n'est-ce pas, mesdames et messieurs ?

Dans ses romans, Jules Verne a fait la part belle à une classe sociale en voie de disparition : celle des domestiques. Leur dévouement, l'attachement quasi canin qu'ils portent à leurs maîtres, allant souvent jusqu'à sacrifier leur vie pour eux, leur débrouillardise, qui tire leurs patrons de plus d'un mauvais pas, sont admirables et nous donnent à rêver ! Les maîtres reconnaissent parfois leurs qualités et leur en savent gré. Mais pas toujours. Il en est qui considèrent cela comme leur dû : ces gens ne sont-ils pas engagés pour ça ? Qu'importe ! ces braves domestiques ne s'attendent pas à être payés de retour. Ils ne tiennent pas rigueur de certaines ingratitude bien peu sympathiques et continuent à servir fidèlement. Le modèle le plus célèbre d'entre eux, Passepartout, qui réussit avec Philéas Fog le tour du monde en quatre-vingt jours, en est le plus réjouissant exemple, mais il y en a bien d'autres et aussi attachants. Quelle heureuse époque pour les gens fortunés qui peuvent s'offrir une telle assistance !

Ce partisan convaincu de l'ordre établi, qui admettait sans réserve le système des classes sociales bien tranchées et parfaitement étanches, pour lequel la propriété était sacrée - et criminels les humbles, les pauvres qui osent s'y attaquer - a, dans un de ses derniers livres " Les naufragés du Johnatan " violemment critiqué le socialisme marxiste. Pour lui, les voleurs sont beaucoup moins les capitalistes de son temps, qui font impitoyablement "suer le burnous", que les communistes, les anarchistes, les " partageux " qui veulent profiter du travail des autres. Ce qui ne l'empêche pas de fustiger par ailleurs une certaine aristocratie, oisive et stérile, qui se contente de manger les rentes héritées de leurs parents.

Il faut insister sur la misogynie de Verne, qui se manifeste abondamment, tant dans ses romans que dans sa vie privée. Honorine, qui fut à n'en pas douter une bonne épouse, en fait les frais dès après la lune de miel et ne sera jamais au premier plan de ses préoccupations - pas plus que ses deux filles, dont il ne fait aucun cas ! A-t-il éprouvé un penchant secret pour les adolescents, comme bon nombre de ses héros ? Nulle preuve formelle à ce propos, sinon celles qui transparaissent dans ses livres. Mais cela pourrait constituer une explication du drame étrange, mystérieux et soigneusement étouffé par la famille, du coup de feu insolite de son jeune neveu, qu'il aimait beaucoup, voyait souvent, et qui le rendit boiteux à vie. Glissez, mortels ! ... Il est toujours délicat et hasardeux de fouiller dans nos jardins secrets.

Par contre, s'il avait une affection bien réelle, c'était pour son frère cadet Paul, né un an après lui, et qui fut son plus proche ami et le compagnon fidèle de ses voyages.

Là aussi, l'amour fraternel est chaleureusement décrit dans plusieurs de ses romans : " Les frères Kip ", par exemple, inspiré de l'histoire vraie des frères Rorique, et bien d'autres, imaginaires.

Il n'est guère de sujets que cet esprit encyclopédique n'ait abordé dans son œuvre, avec une compétence qui reflète sa soif de s'instruire lui-même en instruisant les autres. Il est tout à tour astronome, géomètre, physicien, chimiste, mathématicien, urbaniste, géographe, historien, biologiste, sociologue. Il se montre aussi passionné de pyrotechnie que de mécanique, d'acoustique, que d'hygiène ou d'hydraulique, d'art ou de musique, sans parler de problèmes plus abstraits.

En même temps, cet homme si en avance sur son temps, qui s'est projeté dans l'avenir en authentique visionnaire, se montre très attaché aux structures d'une société réactionnaire, qu'il a parfois attaquée dans ses excès mais qu'il finit par défendre ! C'est là une de ses contradictions.

Un portrait de Jules Verne - être humain ni plus ni moins parfait que ne l'est chacun d'entre nous, ne peut être que contrasté. J'en ai évoqué brièvement les lumières et les ombres. Ce qui est certain et ne peut lui être disputé, c'est son génie, si particulier, si original et novateur. Ce n'est certes pas à l'honneur du XIX^e siècle de ne pas l'avoir dûment reconnu de son vivant. Il en était à juste titre très amer. Dans une interview qu'il accorda à soixante-cinq ans à un journaliste américain, il avoua : " *Le grand regret de ma vie est que je n'ai jamais compté dans la littérature française* ". Et le journaliste commente : " *A ces mots, le vieil homme baissa la tête et une expression de tristesse passa dans sa voix chaleureuse et enjouée : " Non, je ne compte pas dans la littérature de mon pays ", répéta-t-il.*

Fort heureusement, dès après sa mort, une espèce de réhabilitation spontanée venue des intellectuels a commencé et s'est poursuivie jusqu'à nos jours. Dès 1906, Anatole Le Braz écrit à son sujet : " *Qui osera nier que Jules Verne ait été un poète, un visionnaire magnifique, un puissant créateur* ".

Plus près de nous, l'excellent Le Clézio dit, à l'occasion de la sortie en livres de poche des principales œuvres de Jules Verne : " *Oui, Jules Verne a énormément marqué mon enfance. J'ai lu tous ses livres parus dans les merveilleuses reliures Hetzel, que je collectionnais pieusement et dont les illustrations me faisaient rêver. Autant que je me souviens, le plus important pour moi est que cette lecture fut mon premier contact avec la littérature. Peut-être aussi mon premier contact avec la psychologie. C'était le passage idéal des Contes de Perrault au roman. Je comparerais volontiers ce que fut cette grande œuvre à ce que furent pour les jeunes grecs " L'Illiade " et " l'Odyssée ". Comparaison un peu excessive, peut-être - mais pas tellement si l'on veut bien y réfléchir. Comme un Shakespeare ou un Balzac, il a su créer des personnages-types, héros du mal, héros du bien. Nemo est un personnage romantique, Robur une sorte de Hitler. Ses savants sont excentriques et drôles : ils savent tout, mais ne savent pas vivre ! Il n'a peut-être pas été un grand styliste - et encore, cela se discute - mais les enfants ne s'intéressent pas au style, ils cherchent seulement une pâture pour leur imagination. La véracité du ton de Jules Verne vient de ce qu'il vivait ses histoires en les écrivant. Ses livres ne sont pas seulement*

des aventures mais des sortes de légendes épiques, qui renouvelaient sans cesse la lutte éternelle du bien et du mal. Et n'ayons garde d'oublier son humour ! Ce qui me frappait chez lui est que ses personnages se sortaient de situations difficiles, voire apocalyptiques, grâce à un hasard absurde, ou à une erreur de calcul, comme Philéas Fog !". Et il conclut : " Quel est le romancier qui, ayant lu cet auteur dans sa jeunesse, est sûr de ne rien lui devoir ? ".

Bel hommage, auquel s'associe Julien Gracq dans " Lettrines " en 1967 : " *Il y a eu pour moi, avec Verne, Edgar Poë quand j'avais douze ans, Stendhal quand j'en avais quinze, Wagner quand j'en eus dix-huit, André Breton quand j'en avais vingt-deux. Ils ont tous quatre été mes seuls intercesseurs et éveilleurs. Mais je vénère Jules Verne plus filialement, plus affectueusement. Je support mal qu'on le critique. Ses défauts même m'attendrissent. Je le vois toujours comme un bloc que le temps patine sans l'effriter. C'est en somme mon primitif à moi. Et nul ne me donnera jamais honte de répéter que " Les aventures du Capitaine Hatteras " entre autres, est un chef d'œuvre ! ".*

Toujours en 1966 ou 67, Michel Foucault consacre une analyse très fouillée à Verne, à ses héros, à ses savants et donne libre cours à son admiration.

De même, Michel Serre en 1974, qui conclut son étude en écrivant : " *Au bout du compte, les " Voyages extraordinaires " sont une sorte de cours de philosophie positive à l'usage de toutes les compréhensions ".*

Et de nombreux autres auteurs sérieux et brillants ont consacré des livres entiers à fouiller l'œuvre de Verne pour en extirper les multiples raisons de la considérer comme une somme importante.

Voilà notre auteur bien vengé à présent de la méconnaissance dont il a souffert. Dommage que ce soit à titre posthume !

27 NOVEMBRE 2001

Résumé de la conférence de M. René FAUROUX
Ancien Ministre

PEUT-ON RÉFORMER NOTRE ÉTAT ?

Cette conférence, ainsi que l'exposé de M. Beutler, ont été présentés lors de la séance solennelle de l'Académie à l'Hôtel de Ville de Lyon le 27 novembre 2001, sous la présidence de M. Beghain, adjoint au Maire de Lyon, Chargé de la Culture et du Patrimoine, en présence de nombreux membres du corps consulaire.

* * * * *

Le fonctionnement de l'Etat est à nouveau en question en France en dépit de la stabilité des institutions de la Vème République. De nombreux auteurs dénoncent le décalage croissant entre l'Etat immobile dans ses certitudes et une société civile et économique qui connaît des bouleversements continuels. La mondialisation, dont la constitution de l'Europe est pour nous l'expression la plus proche, va-t-elle entraîner une marginalisation de l'Etat national ?

La conviction du conférencier est d'une part que l'Etat reste indispensable mais que son mauvais fonctionnement risque de provoquer son effacement au grand dam des citoyens.

L'Etat est un recours irremplaçable lorsque la survie d'une nation est menacée : le Président Bush, ultra-libéral avant son élection, est devenu interventionniste sur tous les plans après les attentats du 11 septembre 2001. Il en sera de même partout et toujours tant que des menaces pèseront sur le destin des nations.

Mais même en temps de paix, les citoyens ont besoin au quotidien pour arbitrer leurs conflits d'intérêt et garantir le respect de la loi, de maires, de juges ou de préfets. Plus une société est complexe, plus est grande la demande de protection des individus à l'égard de tous les aléas de l'existence, plus le rôle de l'Etat, et malheureusement la production de règlements, s'accroît.

Face à ces exigences, le service rendu en France par l'Administration par rapport à son coût est aujourd'hui médiocre.

Parmi de nombreux exemples, la mise en évidence du coût de la collecte de l'impôt en France, démesurément élevé par rapport à d'autres pays et le renoncement à toute réforme illustrent les blocages dont sont affligées certaines administrations parmi les plus prestigieuses.

Et que dire des dysfonctionnements de notre système scolaire qui, en dépit des mérites de nombreux enseignants, laissent subsister des inégalités criantes dans la formation

des jeunes, entre les " quartiers " déshérités et les établissements du centre des villes. Ce sont des valeurs républicaines qui sont ainsi bafouées.

L'auteur cite encore les expériences fâcheuses qu'il a lui-même vécues lors de la crise du Kosovo : face à des situations de crises, qui risquent d'être récurrentes dans l'avenir, l'Etat est gauche, lent et désuni.

Pour survivre, l'Etat doit impérativement se réformer, et le travail sera sans aucun doute lent et ardu : il n'y aura pas de " grand soir " de la fonction publique. Deux pistes méritent d'être explorées.

La première est la décentralisation des pouvoirs. Notre administration est abusivement concentrée au niveau des grands ministères parisiens et en particulier, de Matignon encombré par de multiples arbitrages subalternes. D'autre part, la décentralisation imaginée en 1982 s'est arrêtée à mi-chemin et aujourd'hui, l'empilement des collectivités territoriales, générateur de pertes de temps et d'argent, exige une remise en ordre avec un rôle plus important dévolu à la région. L'Education Nationale retrouverait plus de souplesse si les universités et les autres établissements scolaires étaient dotés, comme dans la quasi-totalité des pays avancés, d'une très large autonomie : le contrat avec une grande collectivité décentralisée comme la Région devrait remplacer la réglementation. L'Etat conserverait le privilège régalien de gérer les grands concours nationaux d'habilitation aux différents niveaux d'enseignement, de fixer les grandes lignes des programmes et d'assurer, par une politique de péréquation des ressources, l'égalité entre les citoyens.

La deuxième voie de réforme concerne la gestion des ressources humaines où prévaut aujourd'hui l'anonymat et en particulier, l'absence de reconnaissance des performances individuelles. Il faut que le statut des fonctionnaires soit revu en profondeur et pour la généralité des fonctionnaires, remplacé par le droit commun des conventions collectives.

En conclusion, il apparaît que le statut privilégié dont jouit l'Administration en France en raison de sa qualité et de son prestige passés, en raison aussi du nombre de ses agents, exigera de la part d'un pouvoir réformateur, une volonté politique forte.

Inversement, le départ programmé dans les prochaines années de la moitié des fonctionnaires en activité, et la nécessité correspondante de procéder à des embauches massives, constitue une occasion unique de réformer l'État.

27 NOVEMBRE 2001

Communication de Bernhard BEUTLER

Membre correspondant

TRACES - SIGNATURES - REFLETS**Contribution sur la réception de Goethe au XX^e siècle****Remarques préliminaires**

Laissez-moi, pour commencer, Monsieur le Président, Mesdames, Messieurs, vous remercier de tout cœur pour l'occasion unique qui m'est accordée de parler - dans ce très bel Hôtel de Ville, où il m'a été donné d'assister, au cours de mon "septennat", entre 1988 et 1995, à tant de séances ou de célébrations - ou plutôt d'évoquer en quelques aphorismes "notre Goethe" (sous le patronage duquel s'est d'ailleurs placé l'Institut culturel de l'Allemagne à l'étranger). Depuis les années Noirs, la ville des Frères Lumière est brillamment illuminée. Parmi les villes françaises, Lyon est à l'étranger un joyau touristique largement méconnu, seulement redouté pour les difficultés de la circulation. Malgré une arrivée difficile, immédiatement après le procès Barbie, j'ai été reçu ici avec toutes les marques de l'amitié. Les partenaires culturels étaient, et sont restés, de très grande qualité. Le rayonnement de la Biennale de la Danse dépasse les frontières de la France et de l'Europe. La ville, ses universités et ses associations sont ouvertes sur l'Europe avec laquelle de multiples liens ont été tissés. Jamais, enfin, je n'oublierai l'insigne honneur que nous a fait l'Académie en nous décernant un hommage à l'occasion de la réédition du volume de "Poésie posthume" de René Leynaud et en m'accueillant parmi les membres de cette institution vénérable et savante.

Permettez-moi de vous dire ce que je n'ai dit ni à Montréal, ni à Bergen, ni à Munich ou à Bruxelles : nous avons, mon épouse et moi, passé à Lyon, au plan professionnel, les années à la fois les plus stimulantes et les plus heureuses de notre vie. Merci, donc, de me donner l'occasion d'être à nouveau, aujourd'hui, parmi vous.

INTRODUCTION

C'est à une réflexion sur la "Réception de Goethe en Europe" qu'a donné lieu le 250^e anniversaire de la naissance de Johann Wolfgang Goethe en l'an 1999. A l'époque où nous célébrions en Allemagne, en 1949, le 200^e anniversaire de la naissance de Goethe, l'Allemagne - comme d'ailleurs la maison natale de Goethe à Francfort-sur-le-Main - était en ruine et la question s'est alors posée de savoir s'il fallait reconstruire ce qui avait été dans le style d'autrefois ou bien faire du neuf. (En ce qui concerne la maison natale de Goethe, on s'est prononcé pour une reconstruction à l'identique). Plus déterminante était la question de savoir - après les actes de barbarie du III^e Reich - quelle place devait revenir à nos classiques. En cette même année 1949 étaient fondées la République fédérale d'Allemagne à l'Ouest et la République démocratique allemande à l'Est. Dans chacun des deux états, il y eut des Sociétés Goethe. Dans chacun des deux états, Goethe fut élevé sur un piédestal en tant qu'"humaniste", en paroles du moins. A l'époque où mon oncle Ernst

Beutler, germaniste à Francfort et alors directeur de la Maison natale de Goethe " *am Hirschgraben* " qu'il fallait reconstruire, m'emmenait avec lui aux célébrations du jubilé, je ne me doutais pas qu'il m'appartiendrait, 50 ans plus tard à l'occasion d'un nouveau jubilé, d'organiser les cérémonies commémoratives dans la capitale administrative de l'Europe, Bruxelles. Mon prédécesseur là-bas, qui se trouve également être mon successeur ici, Dr Sturm, a organisé ici, en collaboration avec vous, des célébrations qui ont apparemment été fort divertissantes, tout en restant dans une optique de fidélité à l'œuvre.

C'est avec des expositions, des films, des débats et des concerts que l'Association - nouvellement fondée - des instituts culturels européens en Belgique (la CICEB) a placé son année 1999 sous le signe de " Goethe, humaniste et européen ". Cependant, le temps fort de l'année a été un congrès de germanistes sur le thème de " la réception de Goethe en Europe ", qui s'est tenu à l'Institut Goethe de Bruxelles et dont les organisateurs - Mme le professeur Anke Bosse de l'Université Notre-Dame de la Paix, à Namur, qui avait la responsabilité scientifique du colloque, et moi-même - ont eu le plaisir, l'année dernière, de publier les actes. Pour le moment, le volume, qui porte le titre de " Traces, signatures, reflets " et le sous-titre Contributions à la réception de Goethe en Europe n'est encore disponible qu'en allemand. (Bernhard Beutler et Anke Bosse (sous la dir. de), *Spuren, Signaturen, Spiegelungen. Zur Goethe-Rezeption in Europa*. Böhlau, Cologne, Weimar et Vienne, 2000).

Les " traces " mentionnées dans le titre se réfèrent à peu près à ce que dit Paul Ricœur dans " Temps et Récit ", 3, " le Temps retrouvé " (Paris, 1985), à savoir " *Le signe et l'effet sont un* ". Les " signatures " sont ce qui est significatif, représentatif d'une époque donnée et les " reflets ", enfin, se réfèrent aux expériences optiques de Goethe. Le congrès lui-même, qui réunissait une soixantaine de germanistes européens, avec une majorité évidemment d'Allemands, s'est penché sur la question de la réception de Goethe aussi bien de son vivant qu'après sa mort en 1832. Dans 32 contributions regroupées en 8 chapitres, des spécialistes de Goethe venus de France, de Belgique, de Grande-Bretagne, des Pays-Bas et d'Allemagne décrivent les phénomènes de réception de l'œuvre, des effets qu'elle a produits au cours de plus de 150 ans. A la lumière d'exemples pris dans des oeuvres comme le " Divan oriental-occidental ", " Werther ", " Egmont ", " Faust ", ou d'écrits tels que " A propos de l'art et de l'Antiquité ", ils examinent les structures de communication entre l'auteur et le lecteur, la relation de Goethe aux femmes ou comment les compositeurs ont abordé la poésie de Goethe, qu'on pense à Schubert, Wolf, Liszt ou Schumann.

LA RÉCEPTION DE GÖTTE AU XX^e SIÈCLE

Je m'en tiendrai ici aujourd'hui, de manière très brève et par conséquent fragmentaire, à certains aspects relatifs à la réception de Goethe au XX^e siècle, en commençant par l'homme et l'œuvre, puis en évoquant la ville à laquelle son nom reste à jamais attaché, " la ville de Goethe ", je veux dire Weimar.

Goethe et son œuvre au XX^e siècle

Dans son ensemble, le volume est surtout ancré sur la réception de Goethe en Allemagne. Cependant, Volker Neuhaus examine plus particulièrement l'influence de Goethe sur Sir Walter Scott en Grande-Bretagne et John R. Williams, la réception de

Goethe au XX^e siècle dans ce pays. La France n'est malheureusement représentée que par la contribution d'Erika Turner, dont je vais parler. Un certain nombre d'études se consacrent à la célèbre relation de corrélation " Goethe et " dans la littérature allemande du XX^e siècle : Gœthe " et " Stefan George (Bernhard Böschenstein), " et " Bertold Brecht (Jan Knopf), " et " Peter Handke (Anke Bosse), " et " Robert Walser (Monika Lemmel).

1. En ce qui concerne la **Grande-Bretagne**, permettez-moi de commencer par une anecdote. A l'annonce du programme que j'ai évoqué plus haut, aux multiples facettes faites de textes, de musique et de films, consacré à " Goethe comme humaniste et comme européen ", un journaliste anglais m'a demandé si d'autres me venaient à l'esprit qui pouvaient être considérés comme des " modèles européens ". J'ai cité Baudelaire, Dante, Shakespeare comme exemples d'héritage culturel européen. Le lendemain, un article est paru dans un quotidien londonien sous le titre " les Allemands nous volent Shakespeare et nous l'échangent contre Claudia Schiffer et Boris Becker ".

Même John R. Williams, de l'université de Saint Andrews, concède que Goethe ne fait pas partie intégrante de la culture littéraire en Angleterre, ce qui est partiellement dû à la langue allemande. Malgré cela, les romantiques Byron, Shelley, Coleridge ont, d'après lui, rêvé de Goethe ; les écrivains de l'ère victorienne Matthew Arnold, George Henry Lewes et Thomas Carlyle ont eu à son égard une attitude ambivalente, faite d'admiration et de haine ; les " modernes ", T. S. Eliot, D. H. Lawrence et Aldous Huxley, en particulier, ont été critiques. Il est intéressant, dans ce contexte, de relever les remarques de Stephen Spender, qui interprète les préjugés contre Goethe - en tant que *pars pro toto* - comme des préjugés à l'encontre des Allemands : " *Constamment ressurgit l'image d'un Goethe lourd, grave, pompeux, imposant* ", la " pesanteur " allemande dans le verbe, la cuisine et l'être. Pour sa part, Spender considère Goethe comme " le premier génie d'une Europe moderne " : " *sa poésie a supérieurement exprimé la conscience de la tradition européenne à un certain moment de son développement, celui du passage d'une Europe ancienne à une Europe moderne ... Il a représenté dans son œuvre personnelle un degré très élevé de la conscience européenne au moment d'une crise de l'histoire de l'Europe ... Aujourd'hui (en 1950), nous vivons une autre époque de ce genre. On peut découvrir chez lui les prophéties les plus sombres annonçant les désastres de notre temps, mais aussi la sagesse qui vaudra à notre temps sa rédemption* ". A la même époque, au milieu du siècle, Karl Robson saluait en ces termes, dans " Nouvelle Chronique ", le fait que le premier Conseil de l'Europe se réunissait à Strasbourg : " *C'est à Strasbourg, écrivait-il, que Goethe a commencé à se transformer en 'un bon Européen', un Weltbürger, un citoyen du monde plein de tolérance*". (BB/AB, p. 434).

2. En ce qui concerne la réception de Goethe **en France**, on sait la place qu'on occupée dans ce pays, depuis le début, des oeuvres comme Faust et Werther. La traduction-adaptation de Faust par Nerval fait partie du fonds littéraire français. En l'espace de vingt ans (entre 1776 et 1796), Werther a été traduit quinze fois. Mme de Staël est devenue la grande révélatrice de la littérature allemande au XIX^e siècle. Musset, Balzac, George Sand, Victor Hugo ont tous repris des thèmes de Goethe. A Berlioz on doit la création de " La Damnation de Faust " (œuvre qui est l'une des plus importantes du répertoire de l'Opéra de Lyon) et c'est en s'inspirant librement de l'épisode de Marguerite que Gounod a contribué à la renaissance du théâtre lyrique en France. Au XX^e siècle, enfin, Romain

Rolland, Maurice Barrès, André Gide, Paul Valéry et Jean-Paul Sartre se sont aussi confrontés à Goethe. De leur apport il n'a malheureusement pas pu être rendu compte au congrès de Bruxelles.

En évoquant Pierre de Boisdeffre, Erika Tuner, germaniste de Paris, apporte sa touche, avec beaucoup d'humour en arrière-fond, à la 'démystification' de Goethe, pour ne pas dire au persiflage du Maître. Pierre de Boisdeffre, écrivain, chroniqueur littéraire, ancien diplomate en Amérique latine et à Bruxelles, a publié sous le titre " Goethe m'a dit " des entretiens imaginaires entre Goethe et Eckermann, entretiens qui ne manquent pas d'esprit et qui sont en cela proches de l'esprit chez Goethe (" *Le mot d'esprit relève de l'instinct ludique. Le jeu révèle la grande liberté de l'esprit* ", écrit Goethe à Riemer, le 20 février 1809 ; cité par Pierre Bertaux). Dans ces dialogues, l'arrière-petit-fils du " fidèle Eckermann ", interlocuteur des dernières années du vrai Goethe, né en 1926 et ancien élève de l'ENA rend visite en 1949 à Goethe dans sa pompeuse villa du Cap Ferrat. Le vieux Goethe (il a alors atteint l'âge de 200 ans) mène là avec le jeune Jean-Pierre une série de dix entretiens (imaginaires) qui seront publiés, après un accident d'avion tout aussi fictif dont il est victime, par ses collègues. Goethe y est représenté développant une argumentation très ambiguë avec Hitler (mais décide cependant, Hitler ayant pris la défense des pogroms contre les Juifs, de quitter l'Allemagne) et y figure aussi en conversation avec Céline, qui lui dit : " *La civilisation chrétienne est un tabouret qui repose sur trois pieds : le bistro, l'Eglise et le bordel. Otez l'un des pieds, le tabouret s'effondre* ". De façon récurrente, les questions du faux Eckermann portent aussi sur l'Europe, alors même que la culture de celle-ci se trouve en crise. Voici la réponse du Goethe fictif : " *Mais la culture, mon bon ami, a toujours été en crise ! C'est son rôle. Qui dit culture, dit interrogation, critique, mise en question* ". (Boisdeffre, " Goethe m'a dit ", p. 61). Et quand Eckermann lui demande, non sans provocation (on est en 1949), s'il n'aimerait pas devenir " maître du monde ", il répond diaboliquement " *non pas le maître du monde, mais le maître du jeu* ". Ce qui est le fondement même du dialogue absurde, ludique imaginé par Pierre de Boisdeffre.

3. En s'attardant un instant sur le " vrai " Eckermann, celui de l'Histoire, on constate qu'il a souvent été employé comme métaphore. A l'époque de la RDA, particulièrement, je me souviens que le chanteur Wolf Biermann, déjà expulsé de la république socialiste allemande, disait dans une de ses chansons politiques " la Stasi a été mon Eckermann ". De même, l'écrivain Erich Loest fait part de son étonnement et de son épouvante face aux méthodes des services de sécurité d'Etat de la RDA dans un livre intitulé " La Stasi a été mon Eckermann ou Ma vie sous écoutes " (Göttingen et Leipzig, 1991). Les rapports de Goethe avec l'interlocuteur des dernières années de sa vie, Johann Peter Eckermann, ont été une source d'inspiration toujours renouvelée pour les auteurs du XX^e siècle qui vient de s'achever. On peut, comme le fait Wulf Segebrecht, citer Martin Walser (" Dans la main de Goethe "), Leo Kreutzer (" Johann Peter Eckermann, une vie pour Goethe ", Reinbek bei Hambourg, 1980) ou encore la variante résolument parodique des " Entretiens avec Goethe " publiée par les auteurs du magazine satirique " Titanic ". Ceux-ci affirment que " les entretiens entre Goethe et Eckermann [ont été pour eux] une mine et l'exemple flagrant prouvant que le génial et le banal, le sublime et le ridicule ; l'intelligent et l'inapte sont, en règle générale, beaucoup plus proches l'un de l'autre que l'on ne veut communément l'admettre " (F.W. Bernstein, Bernd Eilert et Eckhard Henscheid, " Eckermann et son Goethe ", Francfort, 1987).

Régine Otto, germaniste de Weimar, n'est pas d'accord avec ces façons de faire et déplore que l'approche d'Eckermann reste superficielle. Elle en prend pour exemple cette parole de Goethe : " *Mir is nicht bange, dass Deutschland nicht eins werde* " (Je n'ai pas peur que l'Allemagne ne devienne une "). Cette phrase citée fréquemment, l'aurait été abusivement, pour reprendre ses termes, dans les années qui ont vu l'effondrement de la RDA en 1989/1990. Naturellement, se référant, du temps de Goethe à un contexte contemporain donné, elle connotait volontiers, avant la dissolution de la RDA, l'espoir encore vague en une réunification allemande.

4. Prendre des libertés avec Goethe en art ?

Ici se pose la question de savoir si " en fin de compte, dans les rapports avec Goethe, tout est permis ", quelles libertés les auteurs peuvent s'arroger à l'égard de Goethe, s'ils ont le droit de publier des dialogues fictifs, d'inventer des rencontres qui ne se sont jamais produites, etc. Segebrecht répond à ces questions par un " OUI " sans réserves. " *C'est, à mon avis, dit-il, la preuve que Goethe et son œuvre sont bien vivants, si une nouvelle approche de Goethe, de ses textes, de ses personnages nous est constamment proposée, dans les circonstances les plus diverses et avec les intentions les plus variées. Savoir si cette approche est nulle ou élégante, pleine d'esprit ou vulgaire, si elle nous semble apte à améliorer notre compréhension de Goethe ou ne méritant pas même d'être mentionnée est, à chaque fois, notre affaire, l'affaire des lecteurs et des critiques* " (BB/AB, p. 416).

Les Lyonnais ont eu l'occasion, il y a dix ans, de mesurer ce que peut être une approche très libre de Goethe quand Adolf Muschg, écrivain suisse de renom, a donné lecture ici des pétillants dialogues que lui ont inspiré le compte rendu donné par Goethe de la bataille de Valmy. Autre exemple, pour l'année Goethe, le Centre culturel de Waterloo, près de Bruxelles, a produit un spectacle qui était une joute très spirituelle entre Goethe et Schubert. En 1999, partout dans le monde on a célébré Goethe dans tous les arts, en musique, par le film et par la danse ... Du reste, des voix se sont élevées, surtout à Weimar même, pour déplorer " la frénésie événementielle et l'amas de kitsch " auxquels les " flots goethéens " de l'an 1999 avaient donné lieu.

5. " Fidélité à l'œuvre "

La question de la " fidélité à l'œuvre " est surtout celle que se posent ces défenseurs de l'œuvre de Goethe que sont les germanistes, mais aussi les réalisateurs de théâtre ou de cinéma. On a sûrement gardé en mémoire, dans la cité cinéophile de Lyon, ce qui est sans doute la meilleure version filmée du Faust de Goethe, celle datant des années 1950 par les théâtres de Düsseldorf et de Hambourg, avec Will Quadflieg dans le rôle de Faust et Gustav Gründgens incarnant un Méphisto à la séduction véritablement irrésistible, ... pour ne pas parler d'un classique du film sur Goethe le Classique, je pense évidemment à Gérard Philipe dans le rôle du jeune Faust (" *La Beauté du diable* ", R. Clair, 1950).

Dans un exposé brillant et engagé sur les éditions de l'œuvre de Goethe, Régine Otto, germaniste de Weimar, décrit le long chemin parcouru par les éditions de Goethe " *en tant qu'instruments de la réception de Goethe* " (BB/AB, p. 209 et suiv.), depuis les premières éditions de Cotta, encore parues sous la supervision de Goethe entre 1827 et 1830, en passant par la remarquable édition de Weimar, dont les 143 volumes parurent entre 1887 et 1919, jusqu'aux deux collections d'œuvres complètes qui ne furent publiées qu'immé-

diatement après la fin de la Seconde Guerre mondiale : l'édition de Hambourg, en 14 volumes, qui date de 1948, et l'édition commémorative Artemis, pour le 200^e anniversaire de la naissance de Goethe en 1949. On comprend sans peine qu'immédiatement après la guerre, après l'Holocauste et les actes de barbarie nazie à travers l'Europe, on ait cherché en Allemagne à se souvenir des traditions humanistes, à donner de nouvelles éditions des classiques allemands, que les représenter et les lire soit quasiment devenu une nécessité intérieure. En revanche, l'accumulation d'éditions toujours nouvelles à la fin des années 80 et dans les années 90 du siècle dernier s'explique plus difficilement : une édition de Berlin, en 22 volumes, parue entre 1960 et 1978, les éditions de Munich et de Francfort dans les années 1990. Il semble bien que nous soyons sous la coupe d'un " art pour l'art " de la germanistique.

Avant de conclure, j'aimerais encore ajouter quelques remarques sur Goethe et la ville de Weimar au XX^e siècle.

Goethe et Weimar au XX^e siècle

1. Le temps des guerres

Weimar, la ville de Goethe a donné son nom à la République issue de la Première Guerre mondiale. Il faut cependant savoir que Weimar n'a pas été choisie comme siège de l'Assemblée nationale allemande parce qu'on y faisait ainsi retour aux classiques, mais bien parce qu'on tenait encore à l'époque Berlin pour une ville trop peu sûre : " *La véritable raison du séjour à Weimar est beaucoup plus prosaïque : Berlin était encore alors un terrain mouvant, on y craignait les putschs et la pression de la rue* " (Hagen Schultze, cité dans BB/AB, p. 452). Quoiqu'il en soit, l'intendant d'alors du Théâtre de Weimar s'emploie, en rebaptisant ce théâtre du Land de Thuringe " Théâtre national allemand ", à insérer dans le présent la grande culture du temps passé. Walter Müller-Seidel, connu pour ses nombreux travaux en matière de critique goethéenne, voit dans le fait que la Thuringe ait été le premier Land à compter des national-socialistes dans son gouvernement " *tout autre chose que le fait du hasard. C'est la conséquence de la non-appropriation d'une grande culture. Ce n'est pas en elle qu'il faut chercher le lien qui allait s'établir un jour entre Weimar et Buchenwald, mais bien dans le mode de son appropriation* " (BB/AB, p. 452). Dans les livraisons de la Société Goethe, employée à cette époque à dresser la ligne de partage entre le " Goethe classique " et son œuvre tardive, on trouve déjà, en 1924, tout un florilège d'expressions bizarres et de primeurs au plan linguistique. Ainsi, le président de cette auguste assemblée de Berlin dit : " *Die Bahn, die uns Goethe weist, das ist deutsche Bahn. Goethe, wir grüssen Dich, wir danken Dir, Du, unser Freund, unser Held, unser Führer* " (" La voie que nous indique Goethe, c'est la voie allemande. Goethe, nous te saluons, nous te remercions, toi qui es notre ami, notre héros, notre führer " (BB/AB, p. 454).

Au début du siècle dernier (à partir de 1900), diverses monographies ont été publiées qui rendaient hommage à l'œuvre tardive d'écrivains ou d'artistes majeurs : Georg Simmel à Rembrandt, Walter Benjamin à Goethe, Emil Waldmann et Theodor Hetzer à Titien, Walter Riezler à Beethoven, Thomas Mann à Fontane.

Chez Goethe, les chercheurs fixent la césure à la mort de Schiller en 1805, soit vingt-sept ans avant la mort de Goethe. Les études de Goethe dans le domaine des sciences

naturelles le conduisent alors à une sorte de syncrétisme entre la nature et l'art ; il se tourne aussi vers l'art médiéval. Walter Müller-Seidel met en évidence le changement de perspective entre le XIX^e et le XX^e siècle, et dit : " *Le concept d'œuvre tardive n'a rien résolu, mais il a apporté quelque chose de neuf : la coexistence de critères d'évaluation, par opposition à une vision exclusivement tournée vers la jeunesse, qui était celle du XIX^e siècle* " (BB/AB, p. 447). Il identifie aussi chez Goëthe, après la mort de Schiller, un retournement anti-classique, une dissolution de l'esthétique classique et l'éclatement d'une action jusqu'alors dramatique au profit de processus épiques, tout cela s'illustrant par les différences entre le Faust, première version et le Faust, deuxième version, dans lequel un Faust " cosmique " se substitue à celui que son individualité rendait grand. Enfin, " *Goëthe dans sa vieillesse a marqué sa préférence pour les genres suivants : l'autobiographie, la sentence sous toutes ses formes et ... un lyrisme d'une autre sorte* " (BB/AB, p. 448). Préserver l'équilibre entre tradition et modernité a, assurément, été la grande question au tournant du siècle (en 1900), sachant qu'on donnait la priorité à la préservation du classicisme : " *Tout ce qui précède n'est que préhistoire d'une apogée, et déconsidéré comme tel, tout ce qui suit n'est que déclin, et évacué comme tel* " (BB/AB, p. 450). C'est de cette optique que relève la monographie sur Goëthe la plus importante à l'époque de la première Guerre mondiale, celle de Friedrich Gundolf, entièrement placée sous le signe de " Goëthe le Classique ".

Le contraste se fait jour peu de temps après, dans l'immédiat après-guerre de 1914-1918 : on déplore maintenant que " Goëthe paraisse si lointain, en particulier chez des jeunes ". C'est précisément à cette époque que le Mouvement de la jeunesse allemande se fait connaître, puisant son inspiration dans une germanité aux contours assez flous, mais aussi dans les principes fondamentaux du christianisme. Du côté de la gauche politique, on ne comprend rien à Goëthe, qualifié de poète " de la bourgeoisie allemande cultivée ". On se moque de la ville de Weimar, qualifiée de " sanctuaire naturel de l'esprit ". Bertold Brecht va jusqu'à compter les classiques parmi les victimes de guerre. Les clivages dans la perception de Goëthe se manifestent à l'occasion des cérémonies pour le 200^e anniversaire de sa mort, en 1932, dernière année de la République de Weimar, un an avant la prise de pouvoir par Hitler. Les marxistes, puissance montante, se souviennent du jeune Goëthe (Johannes R. Becher et Georg Lukács). C'est à cette occasion que Becher (qui sera plus tard l'auteur de l'hymne national est-allemand) anticipe ce qui allait devenir réalité en RDA : " *un parti pris en faveur de l'action, de l'énergie et la volonté de changement* " que l'on rencontre dans le jeune Goëthe.

Malgré cela, aussi bien Thomas Mann que Gottfried Benn apprécient la synthèse entre le jeune Goëthe, Goëthe le classique et le Goëthe spécialiste des sciences naturelles.

En 1933, d'importants chercheurs ont déjà quitté l'Allemagne ou sont sur le point de le faire : Lukács, Becher, Brecht, Mann, Cassirer. D'autres ont changé de camp idéologique (Gottfried Benn) ou réclament maintenant " *une science du peuple allemand pour le peuple allemand* ". De l'humanisme goëthéen, très étioilé, on trouve cependant encore la trace dans quelques discours de circonstance adressés aux nazis, note Seidel. " Par humanisme, on entend maintenant l'historicité et unicité de notre sort concret d'homme et de peuple " (BB/AB, p. 410).

Cependant, Seidel constate : " *Si l'on considère l'œuvre de la vieillesse de Goethe et sa découverte tardive, il est des instants de lumière qu'il ne faut pas négliger. Dans les temps sombres entre 1933 et 1945, l'histoire de la germanistique en Allemagne est tout sauf un chapitre glorieux. Mais les travaux sur l'œuvre tardive de Goethe menés à cette époque, dont les milieux officiels se sont à peine souciés, n'en sont pas moins quelque chose de lumineux* ". Il qualifie ensuite d'étonnants, comme " une sorte de critique littéraire subversive " les travaux sur Goethe que représentent, par exemple, les éditions de l'œuvre par Wilhelm Flitner, Max Kommerell, Paul Hankamer et Ernst Beutler à l'époque des derniers soubresauts de la guerre et aussi de l'après-guerre.

Un symbole : le chêne de Goethe

Alors que Müller-Seidel évoque quelque chose de lumineux survenant dans des temps sombres, c'est à Gerhard Sauders que l'on doit d'avoir, en l'année Goethe 1999, attiré l'attention sur le lien qui existe entre Weimar et Buchenwald, entreprise audacieuse qui n'a guère suscité d'enthousiasme, en particulier dans la ville de Weimar. Célébrer Goethe en tant qu'humaniste en oubliant de rappeler que Goethe s'arrêtait volontiers (" Il fait bon être ici ") à l'endroit précisément, en bordure septentrionale du massif de l'Ettersberg, où 100 ans plus tard s'élèverait un camp de concentration n'aurait été rien d'autre qu'un mécanisme de refoulement.

On ne peut parler de la réception de Goethe sans mentionner le fait que Goethe a beaucoup été évoqué au service d'intérêts politiques. Le camp de concentration de Buchenwald installé en 1937 à proximité de la ville de Weimar a été élevé sur le flanc nord de l'Ettersberg, exactement là où Goethe aimait à se rendre avec Eckermann. Pour ce faire, il a fallu déboiser une grande partie de la forêt. Seul, " *un arbre, mis sous protection de la nature, est resté en place* (pas très loin des futures cuisines du camp de concentration). *C'est ce qu'on a appelé l'arbre de Goethe, dont Eckermann a raconté ce qu'il représentait pour Goethe* ". La RDA faisait grand cas de cet arbre, en lequel elle voyait " un véritable symbole de l'humanisme ". Il faut dire, cependant, qu'il avait été endommagé au cours d'une attaque aérienne en 1944 puis abattu par les nazis. Ce qu'il en restait n'était qu'une souche. Malgré tout, des prisonniers éminents comme Ernst Wiechert, Joseph Roth et avant tout Jorge Semprun racontent quels rêves, quelles idées leur venaient en regardant cet arbre de Goethe, dans la situation perverse et désespérée qui était la leur au camp de concentration. Et il se trouve que l'esprit de l'humanisme l'emportait sur celui de la vengeance ! Semprun raconte son dernier après-midi à Buchenwald (en 1945) : " *Mais en ce jour, en cet après-midi même qui annonçait en même temps que le début du printemps la fin d'une guerre mondiale, quelques branches de cet arbre consumé étaient redevenues vertes* ". Pendant cette longue méditation solitaire devant l'arbre de Goethe, qui s'était remis, semblait-il, des feux de la guerre, son rapport avec l'Allemagne s'était substantiellement transformé. " *A partir de ce moment, à partir du moment de la défaite elle-même, avoue Semprun à Francfort en 1986, et grâce à toute cette haine que m'avait inspiré le nazisme et que j'avais traduite en action, j'ai pu revenir à mon ancien amour de la culture allemande* ".

CONCLUSION

" Il est inadmissible que nous ne parlions à nos étudiants que de Weimar, et pas de l'Ettersberg ", dit à bon droit Hans Eichner, germaniste bien connu à Toronto (BB/AB, p. 485). Mais la conclusion de Semprun va plus loin. En un lieu quasi apocalyptique, et à travers un symbole, celui de l'arbre, Gœthe est devenu pour lui personnellement un médiateur. Et cette expérience qui est la sienne, où l'amour de la culture permet de surmonter la haine, nous engage peut-être tous. Peut-être plus particulièrement encore en ces temps difficiles que nous traversons aujourd'hui.

11 DÉCEMBRE 2001

**Communication de notre confrère Gabriel PÉROUSE
RIONS UN MOMENT AVEC ETIENNE TABOUROT
DES ACCORDS**

Le calendrier me rappelle que nous sommes à la saison des plus courtes soirées : le soleil va se coucher à 16 h 52 de notre heure occidentale d'hiver. Et la nature n'est pas seule à frissonner : depuis septembre, la fureur des hommes s'est mise à l'unisson. Il me semble donc que le moment tombe bien pour nous offrir un peu de détente. Car, lundi prochain, le soleil commencera sa lente montée vespérale vers le sommet des cieux - et demain sera meilleur qu'aujourd'hui, promet justement une des dernières pages laissées par Etienne Tabourot. Veuillez donc m'accompagner dans une brève rencontre avec lui. Vous ne le connaissez pas, sans doute, et vous êtes bien excusables, car aucune édition de ses œuvres n'est commodément accessible aujourd'hui. Quand mes collègues et moi aurons publié celle que nous achevons ces temps-ci, il vaudra sans doute la peine d'y jeter les yeux : les rieurs sont les bienfaiteurs de l'humanité, et notre homme est bien subtil, vous verrez. Certes il est aussi, bien souvent, effroyablement grossier, mais je crois que vous lui pardonneriez. Du reste, c'est une gageure que de vous présenter, en moins d'une heure, " Tabourot, l'homme et l'œuvre ", comme disaient nos vieux manuels de littérature, et la hâte fera excuser l'usage, en cette enceinte, des vigoureux monosyllabes du disciple de Rabelais ; vous voilà prévenus !

Etienne Tabourot, ce bon compagnon, fier d'être bourguignon de Dijon, aime à se donner comme " entier et rond, dedans comme dehors " - et son nom de plume de " Seigneur des Accords " confirme ce choix d'un personnage rassurant et tout d'une pièce. Pourtant, une évocation de sa brève existence (1549-1590) nous le montrera passablement plus complexe que cet autoportrait.

Il est d'une famille notable, honorée de fonctions municipales dans la capitale du Duché désormais français : assez de fortune pour acquérir des charges de judicature qui permettent de vivre dans l'aisance, sur les franges entre bourgeoisie et noblesse, non sans quelque loisir pour le commerce des Muses ; les Tabourot et les familles alliées semblent très particulièrement portés vers les beaux-arts : architecture, musique et danse, poésie. Etienne fait de fortes études classiques, et c'est à la lointaine mais prestigieuse Université de Toulouse qu'il est envoyé étudier le droit. La voie semble toute tracée pour un beau cursus honorum dijonnais. De fait, Etienne aura des fonctions judiciaires en divers points du Duché. Marié dès vingt-cinq ans, il est apparemment un bon père de famille. Plus d'une page de son œuvre exaltera les solides valeurs bourgeoises. Dans ses dernières années, il jouera un rôle fort en vue dans le corps de Ville rallié à la Ligue - et le Duc de Mayenne fera son éloge posthume.

Voilà qui est bel et bon. Mais certaines notes donnent une musique un peu différente. Il arrive que ses collègues signalent son peu d'assiduité dans les fonctions qu'il occupe. De fait, vers ses trente ans, il est souvent à Paris, et son ambition est bien évidemment de

s'y faire un nom comme poète. Sans doute recommandé par Pontus de Tyard, il a approché le vieux Ronsard dont la gloire le fascine, fréquenté Rémi Belleau. Il publie des vers faciles et primesautiers, mais travaille aussi aux huitains des " Touches ", poésie satirique qui va plus profond ; il garde nombre de pièces dans ses cartons. On peut supposer qu'il rencontre Montaigne vers 1580. On voit là s'esquisser un deuxième personnage, plus ambitieux, très différent de celui du bailli de Verdun-sur-le-Doubs.

Et un troisième visage s'impose évidemment. Dans les neuf ou dix dernières années de sa courte vie, Tabourot réside en Bourgogne de façon plus stable. Ses diverses fonctions lui laissent apparemment le temps d'écrire. Il publie d'abord ses " Bigarrures " (L.I), fruit savoureux de ses études classiques et de ses tentations poétiques : mais on ne sait s'il faut y admirer davantage l'érudition ou - déjà, comme vous allez voir - le foisonnement des facéties verbales. Si la suite des " Bigarrures " (L. IV) relève principalement de la plume de l'humaniste sérieux, Tabourot y a attaché un livret facétieux, les " Apophtegmes du Sieur Gaulard ", qui connaît d'emblée un grand succès et confirme la réputation de " gaudisseur " dont les premières " Bigarrures " l'avaient déjà paré. Enfin les " Escraignes dijonnaises " permettent d'imaginer cette fois, un Tabourot reconquis par son terroir natal, hantant surtout les vigneron de la Côte vineuse, buvant et rigolant avec eux en leur patois, autour d'histoires de " haute gresse ". Vérité biographique, ou pause littéraire, ce visage de conteur populaire ? Les deux sans doute. En tout cas, c'est celui que la postérité retiendra principalement, et l'on ne peut prétendre que l'engagement politique en faveur de la Ligue constitue un quatrième visage de notre homme : la Sainte Ligue, après tout, est un mouvement populiste. Quand Etienne mourra en quelques jours, en 1590, son corps fera l'objet d'une autopsie - de peur sans doute, d'un mal pesteux.

Nous avons tous, dans nos albums de famille, des photos où l'un des personnages, bien visiblement membre de la tribu et vêtu comme les autres, fait une grimace ou un pied-de-nez à l'opérateur. C'est un peu ainsi que je vois Etienne Tabourot. Il est membre de la famille humaniste, et l'un des plus brillants par l'érudition, souvent même par la réflexion. Il aime, certes, cette culture qu'il a reçue et augmentée, mais quelque chose (quelque diable ?) le retient de s'y conformer entièrement, ou d'en être l'otage. L'essentiel est de jouer, de rire et de faire rire. Alors il touche à tout, cherchant les failles, mettant à nu les incongruités : il lui faut entrechoquer les mots et les langages, " déconstruire " le monde des apparences morales et sociales. On a gagné, dès lors qu'on a su rire de la vanité des choses et des gens. Cette attitude d'humoriste, parfois proche d'un joyeux cynisme, risque peut-être d'inhiber l'élan créateur, qui est forcément " naïf ". Etienne a mis ses pas dans ceux de Ronsard, un instant dans ceux de Montaigne, définitivement dans ceux de Rabelais - mais il n'a été aucun des trois. Dilettante, si vous voulez ... Pourtant, il a quand même été Tabourot des Accords, l'incorrigible et l'insaisissable. Plongeons maintenant - comme nos vieux manuels - dans les oeuvres qu'il nous a laissées.

A en croire ses déclarations liminaires, Etienne travailla très jeune aux " Bigarrures I " : sans doute dans les marges de ses cahiers d'étudiant, tandis que ses bons maîtres lui enseignaient la grammaire et la rhétorique. Ebloui par l'antique invention du langage et par le raffinement des techniques oratoires élaborées au fil des temps, le jeune homme rêvait et griffonnait. On sait que les " figures " de rhétorique et les " tropes " tenaient place éminente dans l'enseignement du temps. L'étudiant s'en amusait, et surtout de la subtilité des

jeux traditionnels que sont les rébus, les contrepétries, les allitérations, les " équivoques " ou les calembours, les jeux sophistiqués sur les rimes : l'apprenti poète se mit à renchérir, à pousser les procédés à la limite. Tout y passe : jeux sur les graphies, jeux sur la prononciation ; acrobaties sur le français, sur le latin, sur le français et le latin mêlés, sur l'italien. Il raffole des rébus, avec leurs bois gravés bien sûr. Quand il entend le sage conseil du moraliste, " *Habe mortem prae oculis* " (" aie la mort devant les yeux "), il dessine un abbé crossé et mitré étendu dans un pré, un lys planté dans le postérieur : Abbé mort en pré, au cul lys ... Dans un autre genre, on appréciera ce billet laconique d'un amoureux excédé des avanies qu'il subit : huit majuscules tout simplement (G.A.C.O.B.I.A.L. = " j'ai assez obéi à elle "). Ecrivez sur une même ligne les quatre mots que voici : " vent ", " vient ", " pire " et " vent " et - à la ligne suivante, sous chacun de ces mots, écrivez dans l'ordre ces quatre autres formules : " à qui ", " d'amour ", " le cœur " et " bien " ; vous obtiendrez ainsi un charmant distique pour bercer votre âme sensible :

vent	-	vient	-	pire	-	vent
à qui	-	d'amour	-	le cœur	-	bien
*						
À	qui	souvent	d'amour	souvient		
Le	cœur	soupire	bien	souvent		

Ailleurs, avec une imagination vraiment enragée, notre homme va aligner soixante alexandrins dont les rimes forment équivoque sur le mot " con " : c'est franchement obscène, mais irrésistible.

J'aime bien l'anecdote de ce peintre à qui un nouveau riche avait demandé de lui composer des armes parlantes : il peignit un coq sans membres (un coq imparfait = " coquin parfait "). Plus loin, un bon compagnon traite une jeune femme de " lansquenette ", et la répartie fuse : " je mérite une autre lance que n'êtes ! "... L'ouvrage est profus et généreux, accumulant " infinis contes ", récits de situations où un usage soit trop naïf, soit trop sophistiqué, du langage (ou encore quelque accident) aboutit à une énormité, donc à un éclat de rire général. Un épicier anobli avait fait graver sur le manteau de la cheminée de sa salle *Respice finem*, c'est-à-dire " considère la fin " : par malheur, le sculpteur, manquant de place, grava la première et la dernière lettre sur les retours latéraux dudit manteau, ne laissant apparaître qu' " espice fine "... Notons aussi que ce premier Livre des " Bigarrures " est un trésor pour l'histoire de la prononciation, et notamment des régionalismes phonétiques (" monsieur " = " mon chieur "). Quant au chapitre des contrepétries, c'est une brillante amplification des exemples canoniques laissés par Rabelais : je crains de ne pas pouvoir vous en citer. Laissons les anagrammes, les acrostiches et les jeux sur la versification : étant donné les évolutions de la langue, ils demanderaient d'amples explications - et j'avoue que plusieurs, aujourd'hui, échappent même au spécialiste -. Finissant sur ce premier Livre, je tiens à dire que sa gaieté n'est pas son seul mérite. Passionné de poésie, le jeune Etienne a compris que le poète doit être avant tout le virtuose de ce rétif instrument qu'est la langue. Les " Bigarrures " sont un prodigieux exercice d'assouplissement de ce " vulgaire " français dont l'usage littéraire est encore presque une nouveauté à la fin du XVI^e siècle. Il a compris aussi que le poète et son public sont unis dans la connivence du plaisir linguistique. Dommage qu'il n'ait pas, dans sa propre œuvre poétique, exploité plus avant ces intuitions ... Les surdoués risquent toujours de gaspiller leurs talents.

Le premier Livre des " Bigarrures " se poursuit, quelque temps après, par le *Livre IV*. Pourquoi " IV ", direz-vous, et non pas " II " ? Tabourot vous répondra que ce sont les écrivains ordinaires qui se soumettent à l'ordre naturel des nombres, et vous ne pourrez que vous taire. Ce nouveau volet des " Bigarrures " est de dimensions bien plus réduites que le premier, mais c'est un livre plein d'intérêt, en quatre chapitres. Seul l'un d'entre eux (le troisième) rappelle cette " grammaire plaisante " qu'était, selon son auteur, le *Livre I* : il concerne la technique de la versification française, et notamment l'alternance des rimes masculines et féminines ; Tabourot en profite pour y insérer, à titre d'exemple, des dizains de sonnets de son cru. Ils sont habiles, scintillants de traits polis lorsqu'il nomme gracieusement sa " Gadrouillette ". Mais nous avons vu et allons voir beaucoup mieux dans le genre - donc, passons ! Les trois autres chapitres sont, je crois, des " essais " à la manière de Montaigne, que Tabourot vient visiblement de lire. L'un (le deuxième) est une charge endiablée contre les roturiers qui se contorsionnent pour tenter de se glisser dans les rangs de la noblesse, leur procédé favori étant de changer et de contourner leur nom de famille à grand renfort de particules " gentilhommesques ". Tabourot hésite entre l'indignation que lui cause ce reniement du nom paternel avec la confusion généalogique qui s'ensuit, et la pure dérision : le nommé Cornet devient " de la Cornette " ; tel autre quidam prend le nom de je ne sais quel pré bourbeux, comme dans " L'École des femmes " ; Tabourot exhorte les tribunaux à sévir. Il n'a d'indulgence que pour les malheureux affublés du nom de Salefessier ou de Couillard, généreusement autorisés à en changer : occasion de narrer quelques aventures désopilantes (...). Le chapitre Ier, passionnant, étant consacré à la première instruction des petits enfants, n'a pas lieu de nous retenir ici, car on y sourit plus qu'on n'y rit. Quant au quatrième, sur la superstition et la magie, il contient quelques jolis traits de curiosité, et il exploite un riche filon comique avec, notamment, les anecdotes d'aiguillettes nouées et de désopilantes impuissances maritales ; mais le morceau est empreint de prudence, car le scepticisme face aux manifestations du surnaturel peut être compromettant, et aussi parce que, là, c'est la colère qui l'emporte, contre les " faux sorciers " et les illusionnistes. Souvent, chez Tabourot, le rire et l'indignation font bon ménage.

Ce Livre IV des " Bigarrures " étant assez mince, Tabourot y a joint " Les Apophtegmes du Sr Gaulard, gentilhomme de la Franche-Comté bourguignotte ". C'est, bien sûr, son œuvre majeure dans le genre facétieux. Elle repose essentiellement sur le personnage éponyme, très haut en couleur. Contrairement au Duché, dès lors pleinement français, la " Comté " est, encore à cette époque, sous domination espagnole, et les Dijonnais aiment à rire de ces frères " étrangers ". A en croire notre auteur, les naturels de ce pays, dont le régime alimentaire est fait de nourritures " venteuses " et grossières (raves et navets), ont l'esprit assez peu subtil. ... Ayant choisi ce riche vivier, Tabourot a sélectionné un " type ", parmi ceux qui sont propres à le mettre en verve : celui d'un hobereau, plus champêtre qu'urbain, mais riche, rondouillard et satisfait de lui - non pas odieux, pourtant, et même parfois attachant, car ce Gaulard est donné d'emblée comme une " bonne pâte " à qui il est impossible d'en vouloir, quelque énormité qu'il puisse dire. Il lui a donné un patronyme du terroir (le Minitel nous apprend que, aujourd'hui encore, il y a quatre-vingts " Gaulard " abonnés au téléphone dans les départements du Doubs et du Jura, contre sept dans celui du Rhône). Il est probable que le bonhomme fut d'abord croqué à partir d'un modèle vivant, car il possède des traits spécifiques qui sentent le réel et le vécu : les plus visibles sont sa vanité nobiliaire et ses continuelles catachrèses.

On connaît cette figure de langage qui joue sur l'impropriété des termes. Certaines catachrèses sont licites, voire inévitables : être " à cheval sur un bœuf ", " atterrir sur la lune " ... D'autres sont des lapsus, des " cuirs " si vous préférez (volontaires ou involontaires). Logé dans une chambre d'auberge aux cloisons mal jointes, Gaulard se plaint qu'" *on y voit le jour toute la nuit* ", et qu'il a été forcé d'y " *coucher debout* ". Il aimerait, dit-il, écouter Postel raconter un de ses voyages orientaux : " *Je veux lui donner à souper un de ces matins* ". Regardant un grand tableau de bataille, il montre du doigt un détail de la toile : " *Voyez-vous ce cheval-là ? C'est mon cousin de Siron, qui était en l'armée !* ". Adressant une supplique à Philippe II, il lui rappelle que " *lui-même et tous ses prédécesseurs sont morts à la guerre pour son service* ". Le Sr Gaulard a, plus généralement, des problèmes avec les signifiants : il confond, par exemple, " épigrammes " et " épinards " ou, un autre jour, écrivant une lettre à une infante et ne sachant comment tourner la formule de courtoisie, il se décide finalement à " *baiser les mains de son infanterie* ". Et ses malheurs sont pires avec les signifiants iconographiques. Devant un dessin d'architecte, Gaulard retourne la feuille pour voir ce qui se cache derrière la façade. Pire encore, il ne cesse de confondre signifiant et signifié ; n'allez pas lui dire que l'Angleterre est une île : le détroit est si mince, sur la carte, que cela ne mérite pas qu'on en parle ; d'abord assez satisfait d'un portrait de lui en pied, il se ravise et ordonne au peintre de le représenter assis, car il craint la fatigue d'une trop longue station debout.

Quant à la vanité nobiliaire, Gaulard s'y ébroue en toute candeur. Il se fâche, à l'idée que son témoignage en justice ne vaille pas plus que celui d'un sergent, même assermenté, et il s'indigne carrément quand son curé lui dit que, dans le royaume de Dieu, plus rien ne distinguera nobles et roturiers. Il se gargarise des patronymes de ses " cousins ", car il est apparenté à toute la noblesse franc-comtoise : le Sr de Gratequioul, sa cousine d'Entrefesson, M. de Quanquelipoitrier, M. de Popisserot, le Sr de Boyrenet ... Même créativité onomastique que chez Rabelais, ou chez Bredin le Cocu, son contemporain et notre compatriote.

Mais Tabourot ne s'en est pas tenu à ces traits spécifiques, attribuables à un prototype réel (dont les neurologues analyseront peut-être les dysfonctionnements mentaux). Gaulard ne tarde pas à se voir attribuer toutes les bévues du distrait. Dans son coche, en panne parce qu'un cheval est défermé, il s'énerve : allons de l'avant, " *les chevaux viendront bien après !* " - et il donne des éperons dans la banquette. Il approuve hautement la décision royale d'inclure St-Germain-des-Prés dans le périmètre administratif de la Ville de Paris : ce sera infiniment plus commode pour les étrangers, qui y logent en grand nombre, lorsqu'ils voudront aller au Louvre ou aux Halles ... Admirant une belle maison qu'on vient de construire à Besançon, et lui trouvant un air italien, il demande si elle a été bâtie sur place : le concierge lui répond que deux hommes l'ont apportée de Florence dans une hotte - et, devant ses compagnons étonnés, Gaulard s'écrie : " *Voyez que c'est, d'un bon esprit qui a beaucoup vu !* ". Surpris à somnoler au milieu du jour, il a cette excuse désarmante : " *Je m'endormais seulement pour fuir oisiveté ; il faut toujours que je fasse quelque chose* ".

Finalement, emporté par sa verve jusqu'à un total de deux cent trente-huit historiettes, Tabourot ne se soucie plus de la figure originale de son bonhomme, et (de son propre aveu) il puise à toutes mains dans le trésor des contes traditionnels, se contentant de les

attribuer à Gaulard, ou à ses fils, ou à ses cousins : ce sont eux qui demandent si les petits bateaux sont les enfants des grands et, bien sûr, s'ils ont des jambes - ou, à un quidam, lequel est le plus âgé, de son frère aîné ou de lui ... Au fil des éditions successives, jusqu'aux années 1660, le Gaulard connut encore quelques ajouts, constituant en somme une vulgate de contes à rire. Le nombre des emprunts qui lui furent faits témoigne de son succès. Après une longue éclipse imposée par le très pudique goût louis-quatorzien, le livret retrouva des lecteurs - et un club de bibliophiles écossais fera même traduire et tirer à petit nombre une anthologie des " Apophtegmes ", pour accompagner le whisky du soir. Tabourot a donc étendu bien loin ses bienfaits de maître à rire, et nous espérons que notre édition permettra à nos contemporains d'en profiter à leur tour : ils en ont besoin.

Impossible, pourtant, de rester sur cette image, diluée et un peu fade, de ce petit chef-d'œuvre. Notons sa retenue au moins relative : à peine deux historiettes scatologiques, alors que Tabourot a amplement éprouvé l'efficacité de ce thème. Quant aux alertes syphilitiques que notre homme a connues pour " s'être escarmouché " à l'aventure " sur quelques jolies garces ", elles n'offrent prétexte qu'à une demi-douzaine de contes où le fou-rire prévaut sur la salacité : ainsi lorsque, ayant enfin obtenu rendez-vous d'une jolie marchande qui lui prodigue les aveux les plus doux, il la quitte soudain pour aller chercher son bonnet de nuit ! Il y a des idées, dans le Gaulard, portées par les éclats de rire. Ainsi un jugement sans indulgence sur la noblesse oisive et dédaigneuse des bonnes lettres : le père de Gaulard s'est bien gardé de pousser trop loin son fils dans les études, de peur qu'il ne se mêlât de " corriger le Magnificat " ! Notre homme n'ouvre jamais les livres qui décorent sa bibliothèque, et il lit ses Heures à l'envers. Platon et Virgile sont des noms dont il aime à faire parade, mais il ne les place que hors de propos. Les débats d'idées l'ennuient profondément, et il a trouvé un bon moyen d'apaiser les troubles religieux qui désolent la France voisine : qu'on interdise les " Psaumes de David ", évidemment séditeux, et qu'une bonne ordonnance royale défende carrément " de parler de Dieu, ni en bien, ni en mal " ! Le gros poupard franc-comtois donne l'image d'une noblesse inconsciente de ses responsabilités, voire abrutie : Gaulard " est à toutes les processions qu'on fait pour la conservation des raisins, et ne prie point Dieu pour les foins, parce qu'il n'en mange pas ". Et le fait que Tabourot ait choisi pour dernier conte celui que je vais vous lire est, je crois, porteur de sens :

" Revenant de l'église, aux fêtes de Noël, il vit à la porte des pauvres qui gelaient de froid et lui demandaient l'aumône. Il leur dit : ' Mes amis, il fait bien froid, j'ai pitié de vous. Venez-vous en tantôt en ma maison, et je vous ferai donner du bois et du charbon '. Cela dit, il s'en va, les pauvres le suivent. Mais, étant arrivé en sa maison, il se met très bien devant un bon feu, étant en une chambre bien environnée de châssis, et commande qu'on couvre sa table. Où ayant été environ une bonne heure, il entendit les pauvres demander l'aumône. Dont, tout ébahi, il demanda : ' Qu'est-ce là que j'entends ? ' Monsieur, répondit son valet, ce sont ces pauvres qui meurent de froid, et disent que vous leur avez promis l'aumône de bois pour les chauffer. - Allez ! Allez ! dit-il, mon ami, dites-leur que Dieu leur fasse bien. Voyez-vous pas bien que le temps n'est plus froid ? "

Compassion pour les pauvres, colère ironique à l'égard des biens pourvus : ce sentiment complexe n'est pas présent seulement dans ce conte de Noël. Il est très souvent exprimé aux détours de huitains des " Touches ", qui évoquent avec insistance des per-

sonnages de valets ou autres domestiques mal payés, maltraités, méprisés par leurs maîtres. Dans ces vers comme dans l'historiette qu'on vient de lire, une sorte de vibration poétique ajoute à l'acuité de la dénonciation. Humaniste par sa culture, Tabourot l'est aussi par ce sentiment de la *dignitas hominis*, et par cette chaleur mêlée d'humour qui n'est donnée qu'à bien peu d'écrivains.

Surtout après ce qu'on vient de dire, le dernier ouvrage de Tabourot, les " Escaignes dijonnaises " (1588), laissera le lecteur très déconcerté. Une bonne moitié des histoires ici narrées sont grassement scatologiques : proportion extravagante, à peu près sans exemple en ce genre et à cette époque. Et ne parlons pas de " réalisme " ! Qui donc pourrait croire que le Grand Vicair de l'Abbaye de St-Jean et ses amis (tous gens d'Eglise), après avoir désespérément cherché un passe-temps, n'en n'ont pas trouvé de plus spirituel que de se défier en champ clos, à qui parviendra à éteindre la chandelle à coups de pets ! Inutile de vous conter le reste, qui est à l'avenant. En vérité, il s'agit plutôt de ce que j'appellerai un fantastique scatologique, où la fureur des fonctions excrétrices excède même l'imagination de Rabelais. Les personnages mêmes qui narrent ces jolies historiettes en sont étonnés : *"il n'y a que deux ou trois pauvres mots au monde, monosyllabes, du plus méchant endroit de la bête, sans lesquels il semble qu'on ne saurait rire "...* Cette préférence thématique s'explique donc le plus simplement du monde : le vent et l'étron sont d'une incomparable efficacité comique. Cherchons pourtant un peu plus loin. Il me paraît que le déchaînement des " Escaignes " est d'essence parodique, et naît d'un dessin littéraire fort délibéré. Le très érudit " Tabourot " entend partout louer le " Décaméron " de Boccace, ces cent nouvelles bien rangées en dix journées, racontées dans une langue pure par d'élégantes damoiselles, assistées de jeunes seigneurs empressés et délicats. Alors lui, Etienne Tabourot, expert en son " toscan de Bourgogne " bien râpeux, réunit dans une hutte (c'est le sens du mot " escaigne ") une troupe bruyante de vigneronnés éméchés et de franches gaillardes, qui vont raconter cinquante histoires tandis que les châtaignes pètent bruyamment dans le feu (et il précise qu'elles ne sont pas les seules). On peut s'attendre à ce que les histoires dont va s'esclaffer une telle " société conteuse " manquent du raffinement d'esprit et de plume qui caractérisait les nouvelles toscanes. Revanche de la nature sur les sophistications de l'art ? peut-être, si l'on consent à garder à l'esprit que la parodie, ici, n'est pas plus " réaliste " que le modèle parodié : les " Escaignes " sont elles aussi un artifice, un très remarquable effet de l'art. Ajoutons que nous sommes à un moment de l'histoire de France où les Italiens, longtemps adulés, font l'objet d'un rejet général et sur tous les plans. La tendance est désormais d'écrire " à la vieille françoise " : nos ancêtres des âges " gothiques " étaient grossiers, peut-être, mais sincères et francs comme l'or, à l'opposé des hypocrites transalpins. En ce sens-là, les " Escaignes dijonnaises " ne sont plus une pochade de basochien en folie, mais un manifeste littéraire.

Etienne Tabourot garde un certain nombre de secrets. L'un des plus irritants concerne ses relations avec le grand Michel de Montaigne. Serrant de près tout ce que nous savons de leurs rapports, j'ai pu pouvoir donner comme probable que Tabourot avait en effet approché Montaigne (qui avait seize ans de plus que lui), et qu'une sorte de malentendu s'était instauré entre eux. Bien plus, et si surprenant que ce soit, je crois que, pour son bonhomme Gaulard, Tabourot a emprunté plus d'un trait à l'auteur des " Essais " dans les " Bigarrures IV ", et réciproquement. En saura-t-on jamais davantage sur des différends épidermiques, qui n'ont pas laissé de traces claires ? Nous devons simplement

rappeler que le conteur des " Escraignes " n'est pas seulement un amuseur. C'est, comme j'ai essayé de vous en convaincre, un écrivain qui joue (mais il ne fait guère que cela ...) dans la cour des grands.

Lui-même s'agaçait (ou feignait de s'agacer) de la réputation de bouffon que le public lui avait faite. Il y était assurément pour quelque chose, avec ses énormes et obstinées pitreries. Mais on ne se refait pas - et il ne renoncera jamais, dit-il, à son dessein de faire rire, à sa complicité rabelaisienne avec Bacchus pour épanouir le cœur des mortels. La peste a frappé, l'an dernier, le pays dijonnais, " *tellement que, comme c'est un des préceptes les plus assurés contre la peste de n'engendrer point mélancolie, j'ai pris pour une espèce d'antidote le joyeux labeur de ces écrits - priant Dieu que (...), sur l'herbe verte, cette année prochaine, on se puisse tant altérer à les lire qu'on dépense plus en vin qu'en drogues* ". En ce malin siècle, il veut " *ragaillardir les esprits tout effarouchés de nos Français, qui ne sont en peine que pour avoir voulu trop contrefaire les sévères et appliquer, contre leur naturel, leurs esprits à rechercher cinq pieds à un mouton* ".

Arrêtons-nous un instant sur ces derniers mots. D'après notre homme, si les Français sont en peine (nous sommes, rappelons-le, au paroxysme des guerres civiles dites " de religion "), c'est parce qu'ils ont voulu forcer leur naturel joyeux et " *rechercher cinq pieds en un mouton* ", c'est-à-dire se poser des questions théologiques qui ont viré à l'aigre ... Outre que ce diagnostic est un peu léger, la déclaration surprend de la part d'un " intellectuel " bien informé, qui n'est certes pas neutre en matière de religion, comme en témoigne, en ces mêmes années, son zèle contre les protestants.

C'est ici un autre des secrets de notre écrivain. Champion de la société traditionnelle, ataviquement attaché aux vertus (paysannes et bourgeoises) du travail productif, gage de prospérité et de bonne vie, Tabourot est plein de méfiance (tout comme il l'est à l'égard des parasites traîneurs de sabres) contre les idéologues téméraires. Il y a, dans l'Etat, des spécialistes responsables des affaires religieuses, qui ont reçu mandat pour fixer la doctrine et veiller sur elle. Si les " vieilles " et les garçons de cuisine se mettent à commenter les Psaumes de David, c'est en fait de l'unité du peuple français. Naturellement, toute la pensée politique de Tabourot est sous-tendue par sa fidélité au Roi : de même que celui-ci est le maître de la justice en son royaume, le rempart contre les empiètements d'un ordre sur l'autre, il est le garant de l'unité religieuse. Or le Roi est catholique (et la Ste Ligue est là, s'il le faut, pour réchauffer son zèle) : donc tout bon Français doit être catholique, sans se poser de questions qui le dépassent. S'il n'était pas mort dès 1590, Tabourot se serait, sans état d'âme, rallié à Henri IV, dès lors que celui-ci avait compris que Paris valait bien une messe. Tout cela étant, et de même que le rire est souverain contre l'opilation des voies naturelles (comme disait le Dr François Rabelais), le rire maintient la santé du corps social : les fameux mots " monosyllabiques " rapprochent les humains dans leur commune vérité physique et leur commun désir de vivre.

Pourtant, cette sorte de mission sociale du maître à rire ne doit pas exclure toute autre inspiration ni toute autre forme d'écriture. Le pédagogue Tabourot déclare même malsain d'assujettir son esprit à une unique sorte d'étude, comme il en accuse les Allemands. Lui-même aimait les mathématiques, l'architecture et - dit-on - la mécanique, outre la grammaire, le latin, le grec et l'hébreu. Il projetait toutes sortes de traités sérieux.

Particulièrement, dans l'Épître " au Lecteur ", en tête des " Bigarrures IV ", il déclare vouloir " démontrer qu'il a l'esprit dispos à autre chose qu'à des lascivités, pour fermer la bouche à un tas de calomnieux ignorants qui (le lui) ont malignement objecté ". L'ennui est que, dès qu'apparaîtra une occasion de faire rire, il se jettera dans la brèche avec jubilation.

Une seule issue au dilemme : pratiquer et théoriser la " bigarrure ", l'exhibition de la diversité. La vie même de Tabourot est marquée de telles contradictions que nous avons eu de la peine à y découvrir quelque cohérence ; la teneur de ses écrits étale tous les contrastes, depuis les savantes polissonneries des " Bigarrures I " jusqu'aux gravelures des " Escaignes ", en passant par la délicatesse des pages consacrées, dans les " Bigarrures IV ", à la première instruction du " petit blondelet " ; et au sein d'une même page, la bigarrure du style ouvre la voie à toutes les surprises. De tout cela, Tabourot est parfaitement conscient : il affiche, dans les liminaires de ses " Bigarrures IV ", son ambition d'être un écrivain " bigarré " - et c'est le titre même de sa grande œuvre, *Les Bigarrures*, qui reste attaché à son nom dans tous les dictionnaires qui veulent bien parler de lui. De fait, ils ne sont pas nombreux, car sa mémoire fut vite suspecte. Et, si le siècle de Louis XIV a entrepris de l'oublier (il n'est plus édité après 1662), c'est moins à cause de sa salacité que, justement, de sa " bigarrure " : le costume bigarré est celui des fous, dans les défilés populaires. Rien n'est plus étranger à l'esthétique classique qui va s'imposer, que la bigarrure et le mélange des genres. Ni le vieil Horace ni la belle Andromaque ne nous entretiennent des aléas de leur digestion ... Le " grand style " français s'est constitué sur une sélection des traits de la " nature humaine ", tous n'étant pas dignes de figurer en littérature. Ni Shakespeare ni Cervantès n'avaient le nez aussi délicat.

Etienne Tabourot aimait ce titre de " Seigneur des Accords ", dont une Demoiselle, dit-il, l'avait gratifié. L'origine de ce féodal qualificatif est évidemment un jeu de mots sur le patronyme de " Tabourot " (on disait alors presque indifféremment " tabour " et " tambour "). Or les musiciens font remarquer que le tambour est le seul instrument qui s'accorde avec tous les autres - et " Tabourot des Accords " sonne bien. Etienne se vantait d'être fidèle à ce beau nom : " entier et rond " dans la vie sociale, capable de soutenir toutes sortes de notes dans le concert littéraire. Dans ses dernières années, lorsqu'il traquait les huguenots dijonnais, l'un de ses adversaires l'appela cruellement le " Seigneur des Discords " : espérons qu'il s'agissait d'un " calomnieux ignorant " !...

l'ajout de la section "L'Etat" au chapitre IV, "L'Etat et la Nation", et la suppression de la section "L'Etat et la Nation" au chapitre IV, "L'Etat et la Nation".

Le chapitre IV, "L'Etat et la Nation", est divisé en deux sections : "L'Etat" et "La Nation". La section "L'Etat" est divisée en deux sous-sections : "L'Etat" et "La Nation". La section "La Nation" est divisée en deux sous-sections : "La Nation" et "L'Etat".

Le chapitre IV, "L'Etat et la Nation", est divisé en deux sections : "L'Etat" et "La Nation". La section "L'Etat" est divisée en deux sous-sections : "L'Etat" et "La Nation". La section "La Nation" est divisée en deux sous-sections : "La Nation" et "L'Etat".

TABLE DES MATIÈRES

I^{er} partie - LA VII DE L'ACADÉMIE

I. LES ACADÉMICIENS

- 1 - Membres de l'Académie présents en 2001
- 2 - État de l'Académie au 31 décembre 2001
- 3 - Président de l'Académie depuis 1941
- 4 - Présidents des académies
- 5 - Dates d'adhésion - Dates d'adhésion par Académie
- 6 - Dates d'adhésion par Académie
- 7 - Dates d'adhésion par Académie
- 8 - Dates d'adhésion par Académie
- 9 - Dates d'adhésion par Académie
- 10 - Dates d'adhésion par Académie
- 11 - Dates d'adhésion par Académie
- 12 - Dates d'adhésion par Académie
- 13 - Dates d'adhésion par Académie
- 14 - Dates d'adhésion par Académie
- 15 - Dates d'adhésion par Académie
- 16 - Dates d'adhésion par Académie
- 17 - Dates d'adhésion par Académie
- 18 - Dates d'adhésion par Académie
- 19 - Dates d'adhésion par Académie
- 20 - Dates d'adhésion par Académie

TABLE ET INDEX

II. LES ACTIVITÉS

- 21 - Les réunions plénières
- 22 - Les votes de l'Académie
- 23 - Dates relatives de l'année des 10 ans
- 24 - Dates relatives de l'année des 15 ans
- 25 - Travaux de l'Académie - Comptes rendus 2001 par Académie

III^{ème} partie - COMMUNICATIONS ET CONFÉRENCES

- 26 - Des listes chronologiques des travaux
- 27 - Des listes des auteurs

TABLE DES MATIÈRES

1^{ère} partie - LA VIE DE L'ACADÉMIE

I. LES ACADÉMICIENS

- Membres de l'Académie décédés en 2001.....	7
- Etat de l'Académie au 31 décembre 2001.....	8
- Présidents de l'Académie depuis 1945.....	15
- Publications des académiciens.....	16
- Eloges funèbres : Marcel Mérieux par Louis David.....	17
Jean Perrachon par Paul Malapert.....	24
Léon Peillon par Michel Laferrère.....	28
Jorge Amado par Robert Favre.....	32
Louis Leprince-Ringuet par Maurice R. Jacob.....	34
Pierre Marion par le Professeur Alain Bouchet.....	37
Louis Néel par Maurice Jacob.....	41
Léopold Sedar Senghor par Edmond Reboul.....	43
Eugène Hannes Falk par Jack Bost.....	45

II. LES ACTIVITÉS

- Les séances privées.....	47
- Les visites de l'Académie.....	49
- Séance solennelle de remise des prix, 30 mai.....	55
- Séance solennelle de remise des prix, 18 décembre.....	63
- Travaux de l'Académie. Compte-rendu 2001 par Robert Favre.....	73

2^{ème} partie - COMMUNICATIONS ET CONFÉRENCES

- Dans l'ordre chronologique des séances.....	81
(voir index des auteurs)	

INDEX ALPHABÉTIQUE DES AUTEURS

BÉDARIDA Renée - Un lyonnais méconnu, Alfred Vanderpol : du dreyfusisme au pacifisme.....	181
BEUTLER Bernhard - Traces-signature-reflets. Contribution sur la réception de Goethe au XX ^e siècle.....	284
BILLÉ Louis-Marie - La repentance.....	101
BOUCHER Maurice et FISCHER Louis-Paul - Léonard de Vinci et le système nerveux.....	109
BRAGARD René - Un certain Raspoutine	217
DARDUN Pierre - Voyage autour de Jules Verne	272
DEBIDOUR Michèle - Andreï Tarkovski, cinéaste	117
DEBREUILLE Jean-Yves - La poésie de l'élémentaire (1940-1970)	91
DUCROT Simone - Du juge de paix au conciliateur de justice.....	151
ESTANOVE Suzanne - Nouvelles méthodes de lutte contre la douleur.....	241
FALLETTI François - La criminalité internationale : enjeux et ripostes.....	163
FAUROUX René - Peut-on réformer notre État ? (résumé).....	284
FAVRE Robert - Confidences d'écrivains : pourquoi ont-ils écrit ?	81
GAUBERT Serge - Tendances actuelles de la littérature de fiction	269
GELAS Nadine - L'Université de la Mode, (résumé).....	140
GOLDMAN André - Les certitudes du hasard : du chevalier de Méré à la théorie moderne des probabilités, (résumé).....	161
GREFFET Philippe - Quand le Brésil et la France se rencontrent	131
HAMELIN Raymond - L'avenir du progrès (résumé).....	127
KANDEL Robert - Problèmes de changement climatique, (résumé)	128
LAMBERT-FAIVRE Yvonne - La biothique : de serments en reniements.....	252
NEIDHARDT Jean-Pierre Hanno - Un amiral très chirurgical : Horatio Nelson (1758-1805), (résumé)	179
NORMAND Jean - Deux aspects peu connus de l'œuvre scientifique de Claude Bernard	141
ORECCHIONI Catherine - L'analyse des conversations : approche interculturelle,	150
PELLETIER André - L'édition en Rhône-Alpes	211
PÉROUSE Gabriel - Rions un moment avec Étienne Tabourot des Accords.....	295
RÉTAT Claude - Rémy de Gourmont, (résumé).....	182
RUHLA Charles - Histoire des systèmes du monde depuis les Grecs jusqu'à l'an 2000.....	227

SIBILLE François - Regard nouveau sur la planète Mars et ses liens avec
la question de la vie extra-terrestre214

TRAEGER Jules - Vie et mort des civilisations scientifiques191

YON Marguerite - Salamine-Constantia, métropole de Chypre205

